

LES CAHIERS

DE L'INSTITUT D'AMENAGEMENT
ET D'URBANISME
DE LA REGION D'ILE-DE-FRANCE



LES PAYSAGES D'ILE-DE-FRANCE

comprendre, agir, composer



**INSTITUT D'AMÉNAGEMENT
ET D'URBANISME
DE LA RÉGION D'ÎLE-DE-FRANCE**

Fondation reconnue d'utilité publique
par le décret du 2 août 1960.

Organisme d'études du Conseil régional,
l'IAURIF apporte en priorité son appui
technique aux collectivités locales d'Île-de-
France.

Il réunit un large éventail de compé-
tences : aménagement urbain et rural,
environnement, transports,
logement et modes de vie, économie
et développement local,
équipements et foncier, santé.

Ses diagnostics et ses propositions
permettent ainsi de préparer les choix
des élus régionaux et locaux
avant de les traduire en terme de projets.

Il agit en partenariat
avec d'autres opérateurs français
et européens à travers
son Système d'Information Géographique
et sa Médialthèque en réseau.

Il exporte ce savoir-faire à travers
des contrats directs
et des accords de coopération technique.

Les CAHIERS DE L'IAURIF
présentent la synthèse de ces activités
à travers des dossiers techniques,
les suppléments «Habitat»
et des numéros spéciaux.
Ils approfondissent les informations
publiées dans la Lettre de l'IAURIF
et les Notes rapides.

Composition du conseil d'administration au 1^{er} octobre 1997

Président

M. Michel GIRAUD
Président du Conseil régional d'Île-de-France

Vice-présidents

M. Joël THORAVAL *1^{er} vice-président*
Préfet de la région d'Île-de-France, Préfet de Paris,
représentant le ministre de l'Intérieur

M. Roger COURBEY
Président du Conseil économique et social
régional

M. Yannick BODIN
Conseiller régional

M. Pascal-Michel DELMAS
Conseiller régional

M. Alain RIST
Conseiller régional

M. Didier SIMOND
Conseiller régional

M. Joseph TREHEL
Conseiller régional

M. Jean-Pierre BLANCHELANDE
Conseiller régional

Treasurer

M. Jean-François BERNARDIN
Conseiller régional

Secrétaire

M. Raoul COLLET
Conseiller régional

Mme Marie-Michelle BATAILLE
Conseiller régional

M. Bertrand BRET
Conseiller régional

M. Christian LE SCORNEC
Conseiller régional

M. Raymond MEGE
Conseiller régional

M. Maurice MOLLARD
Conseiller régional

M. Jean-François BENON
Membre du Conseil économique et social régional

M. Jean-Claude BOUCHERAT
Membre du Conseil économique et social régional.

Le gouvernement de la Banque de France, représenté par
M. Henri BAREILLE
Délégué régional pour l'Île-de-France de l'Institut d'Emission

Le directeur général de la Caisse des dépôts et consignations,
représenté par
M. Alain MAHÉ

Le président du directoire du Crédit d'équipement des P.M.E.,
représenté par
M. Henry SAVAJOL

Le gouverneur du Crédit foncier de France, représenté par
M. Pierre DURIF

Le ministre de l'Économie, des Finances et de l'Industrie
représenté par
M. François DUPEYRON
Administrateur civil

Le ministre de l'Équipement et du Logement représenté par
M. Jean POULIT
Préfet, Directeur régional de l'Équipement d'Île-de-France

Le représentant du ministre chargé des Transports,
M. François-Régis ORIZET

Le président de la Chambre de commerce et d'industrie
de Paris représenté par
M. Jacques DERIEUX

Membres suppléants

M. Jean-Pierre FOURRE
Conseiller régional

M. Jean-Thierry GAMPERT
Conseiller régional

M. Pierre-François SIMEONI
Conseiller régional

M. Pierre LASBORDES
Conseiller régional

M. Bernard LACOMBE
Conseiller régional

Mme Monique LE SAUX
Conseiller régional

M. François GUÉRARD
Conseiller régional

M. Michel BULTE
Conseiller régional

M. Jean VALENET
Conseiller régional

M. François BALLESTRACCI
Conseiller régional

M. Jacques OLIVIER
Conseiller régional

M. André PETIT
Conseiller régional

M. Hugues SIRVEN-VIENOT
Conseiller régional

M. Philippe LEVAUX
Membre du Conseil économique et social régional

M. Jacques MAIRÉ
Membre du Conseil économique et social régional

Directeur de la publication
Jean-Pierre DUFAY

Rédactrice en chef
Dominique LOCHON

Coordonnateur pour ce numéro
Pierre-Marie TRICAUD

Rédacteurs

François DUGENY, Raymond DELAVIGNE,
Gérard ABADIA, Nelly BARBIERI, Hervé BLUMENFELD,
Bernard CAUCHETIER, Anca DUGUET, Ludovic FAYTRE,
Mongi HAMANI, Paul LECROART, Marcela LOPEZ-TOLIC,
Isabelle LORAINÉ, Muriel NAUDIN, Jean-Louis PAGES,
Laurent PERRIN, Alix TAZI, Christian THIBAUT,
Pierre-Marie TRICAUD, Jean-François VIVIEN.

Cartographie

Marie-Thérèse BUSNEL, Sylvie CASTANO, Olivier CRANSAC,
Colette DELCROIX, Michel HENIN,
Jean-Jacques LANGE, Laurence NOLORGUES,
Laurent PERRIN, Didier PRINCE.

Comité de lecture

Joseph BERTHET, Raymond DELAVIGNE,
François DUGENY

Presse :

Catherine GROLEE-BRAMAT (01.53.85.79.05)

Traductions Marie PARDOE, COSMO Traducteurs Conseils
Les articles rédigés par des personnes étrangères à l'IA.U.R.I.F.
n'engagent que la responsabilité des auteurs

Secrétariat administratif

Virginie CIONI-VILLA
(01.53.85.77.15)

Création - Fabrication et diffusion :

Denis LACOMBE

Maquette et illustrations :

Sylvie CASTANO, Agnès CHARLES, Claudine ROUAUD

Coordination de fabrication

Roland GUENIFFET

Diffusion, ventes et abonnements :

Jacques BOISSERIE

Impression Augustin s.a

189, rue d'Aubervilliers - 75018 Paris

Commission paritaire N° 811 AD

© I.A.U.R.I.F. Octobre 1997

Tous droits de reproduction, de traduction et d'adaptation réservés

Les copies, reproductions, citations intégrales ou partielles pour utilisation autre que strictement privée et individuelle, sont illicites sans autorisation formelle de l'auteur ou de l'éditeur.

La contrefaçon sera sanctionnée par les articles 425 et suivants du code pénal (loi du 11-3-1957, art. 40 et 41).

Dépôt légal 2^e trimestre 1997

VENTE ET ABONNEMENT : France Etranger
Le numéro : 390 F 410 F
Abonnement pour 4 numéros 570 F 640 F
Etudiants * Remise 30 %

Sur place :

LIBRAIRIE ILE-DE-FRANCE, accueil IAURIF
15, rue Falguière, Paris 15^e
Marie-Louise WILLEM (01.53.85.77.40)

Par correspondance :

INSTITUT D'AMENAGEMENT ET D'URBANISME
DE LA RÉGION D'ILE-DE-FRANCE
15, rue Falguière, 75740 Paris Cedex 15
abonnement et vente au numéro
Jacqueline LEAL (01.53.85.79.37)
<http://www.iaurif.org>

* Photocopie carte de l'année en cours Tarif 1997

Sommaire

Editorial : Michel Giraud - Didier Julia
Le paysage, un enjeu régional 3

Introduction
Paysage, paysages 5

Comprendre

Paysages perçus, paysages rêvés, paysages vécus 10
L'histoire des paysages d'Ile-de-France 32
La composition des paysages d'Ile-de-France 46
L'évolution récente des paysages d'Ile-de-France 68
Les politiques du paysage en Ile-de-France 88

Agir

Composer avec le paysage 102
Composer la ville 128
Tisser la ville sur la ville 144
Réhabiliter les quartiers 177
Composer les franges urbaines 206
Requalifier les voies de communication
et les entrées de ville 234
Composer les infrastructures linéaires 254
Tirer parti du relief et des vues 270
Préserver et gérer le paysage rural 288
Recomposer les espaces ouverts 316

Composer

Actions, acteurs, outils 336
Nouvelles approches, nouveaux projets 346

Brèves rencontres 363
Biblio brèves 367
Références Ile-de-France 2^e trimestre 1997 371



Le paysage, un enjeu régional

L'Île-de-France possède un patrimoine architectural et paysager d'une très grande qualité. Certains de ses sites ou monuments sont de réputation internationale.

De nombreux quartiers, villages, églises, châteaux, forêts, vallées, d'un intérêt régional ou local, en font l'une des plus belles régions de France. La lumière que dispense le ciel, l'heure et le temps sont autant de parties intégrantes de ses paysages.

Cependant, des menaces pèsent, plus fortement qu'ailleurs, sur les paysages d'Île-de-France : le poids de la population, l'étendue de l'urbanisation, l'importance des infrastructures. Qu'elle soit déplorée ou appréciée, subie ou accompagnée, l'évolution des paysages franciliens est appelée à se poursuivre.

Pour qu'elle concilie tradition et innovation et s'effectue sans dissonance, de simples mesures réglementaires sont aujourd'hui insuffisantes.

C'est un projet d'ensemble qu'il convient de préciser, avec une cohérence allant d'un territoire à l'autre, d'un secteur à l'autre.

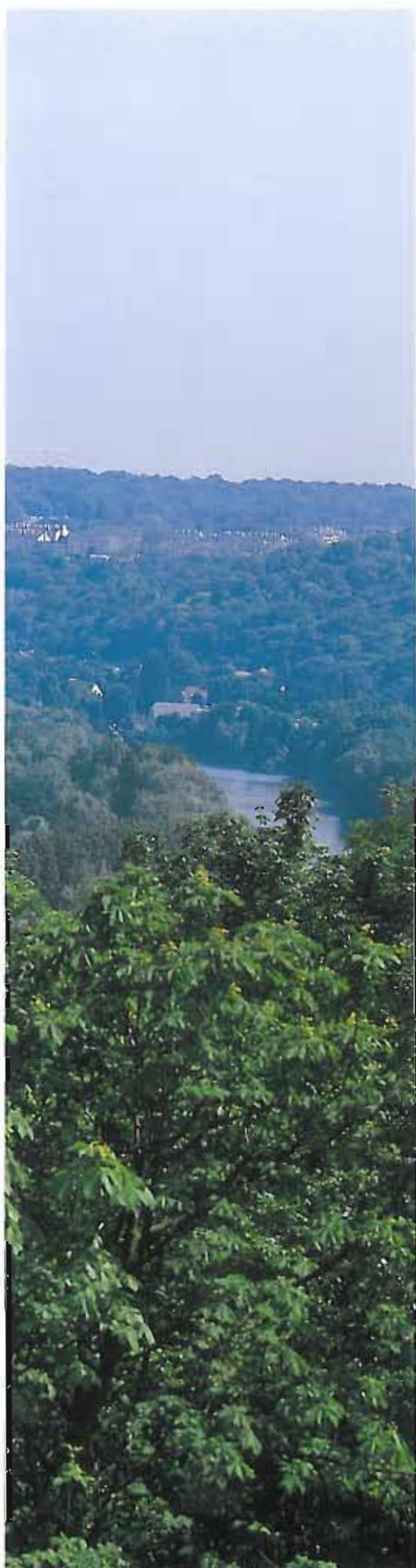
L'État et les collectivités territoriales ont un rôle moteur à jouer dans la mise en œuvre d'un tel projet.

A l'échelle de l'Île-de-France, la Région est tout naturellement la collectivité à même de le porter.

Les acteurs socio-économiques, les administrations, les habitants ont également leur part à prendre.

Dresser un état des lieux des paysages régionaux, définir des objectifs généraux et localisés, présenter une palette de moyens constituent autant d'éléments contribuant à l'affirmation d'une politique régionale du paysage.

Ils permettent surtout de toucher du doigt l'absolue nécessité de dépasser désormais des approches par trop cloisonnées spatialement, thématiquement ou institutionnellement.



Michel Giraud



Didier Julia

Paysage, paysages...

Les paysages d'Ile-de-France sont partie intégrante du patrimoine français. Grâce aux peintures et aux descriptions qui ont fait leur célébrité. Mais aussi parce qu'ils sont le cadre dans lequel évoluent quotidiennement plusieurs millions de franciliens et de visiteurs. Ce cadre, ces paysages, plus qu'ailleurs peut-être, évoluent. Du fait de la pression urbaine de la région-capitale; du fait du dynamisme de sa population, de ses entreprises, de son agriculture; du fait que cette région est située à un carrefour, est un carrefour.

Dans le n° 106 des *Cahiers de l'Aurif*, qui était essentiellement consacré au paysage, l'approche consistait à réfléchir sur sa nature, sur sa nécessaire prise en compte dans l'acte d'aménager ou de gérer un territoire, sur les moyens à mettre en œuvre pour l'analyser et y intervenir. Une des *Petites notes pour un territoire* (n° 113 des *Cahiers*) rappelait la spécificité de sa problématique, liée au contexte francilien, et notamment sa mouvance et les processus qui influent sur son évolution.

Le paysage est aussi présent, de manière visible ou en filigrane, dans nombre d'articles traitant de projets, d'études, de démarches, d'approches... Le paysage est omniprésent car chacun intervient sur lui, à sa manière, à son échelle, consciemment ou inconsciemment, massivement ou par petites touches. On fait du paysage comme Monsieur Jourdain faisait de la prose, sans le savoir.

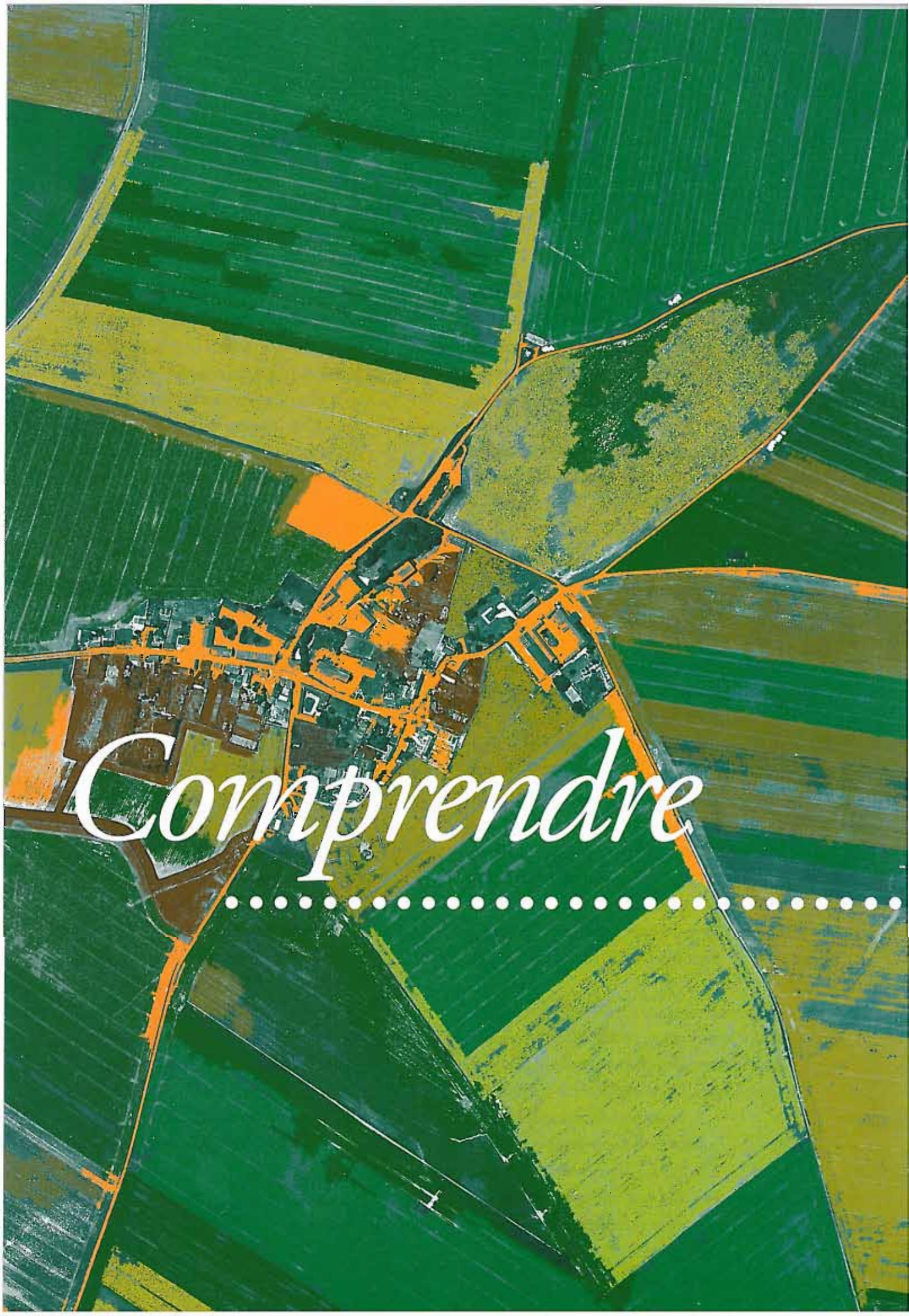
Aujourd'hui, il paraît important de faire la somme des expériences concrètes et des réflexions plus techniques sur le paysage, les paysages, en fonction d'un territoire donné, celui de l'Ile-de-France. L'objectif affiché de cet inventaire est d'être utile et d'être utilisé.

Utile pour comprendre, utilisé par tous ceux qui agissent. C'est ainsi que trois maîtres-mots vont être déclinés au fil de ce *Cahier* : «comprendre», «agir», «composer». Si les deux premiers sont aisément et directement compréhensibles dans une approche qui se veut utile et utilisée, la signification du troisième est, d'emblée, moins évidente. Le lecteur en trouvera toutefois rapidement le sens tant son implication est importante dans l'approche paysagère.

«Composer», c'est en premier lieu composer avec le paysage, avec les éléments qui le constituent, avec la structure sous-jacente qui l'organise, avec les réseaux qui en relient les composantes, avec les évolutions auxquelles il est soumis.

«Composer», c'est aussi composer avec l'ensemble des acteurs du paysage, chacun ayant ses compétences et ses outils propres.

«Composer», c'est enfin travailler autour d'un projet commun, qu'il concerne un territoire, un thème, qu'il réponde à une demande ou tente de résoudre un problème. Bien qu'aujourd'hui non exhaustive, cette somme aura le mérite d'exister, de faire date à un moment où le paysage, souvent perçu comme une image figée, commence à s'animer.



Comprendre

.....

Comprendre

Cette première partie entend non seulement décrire les paysages d'Ile-de-France, mais expliquer la manière dont ils sont perçus, formés, transformés, et dégager les enjeux dont ils sont l'objet.

Comprendre est indispensable pour agir. La mise en évidence des enjeux relatifs au paysage permet de définir les objectifs d'action, puis de considérer les moyens à mettre en œuvre. Mais donner à comprendre, c'est déjà agir. L'objectif de cette première partie est donc également de contribuer à donner une culture paysagère partagée à ceux qui façonnent le territoire francilien. Un tel travail préfigure également ce qui pourrait devenir un atlas des paysages d'Ile-de-France, comme il en a été fait par certains départements (Yvelines, Savoie), en préalable à des plans de paysage au niveau des mêmes entités⁽¹⁾. Le contexte est ici voisin : il s'agit de donner aux différents intervenants un cadre de référence pour situer leur action, notamment aux collectivités territoriales. À l'origine du regard porté par une société sur ses paysages, de la demande de préservation, de réhabilitation ou de création de paysages, il y a toujours des paysages de référence, un idéal paysager, influencé par toute l'histoire individuelle et sociale, et par la manière dont ces paysages ont été représentés. Ces représentations et leur influence, actuelle et prévisible ont donc été analysées. Le second facteur essentiel de compréhension des paysages d'aujourd'hui est leur histoire, naturelle et humaine.

L'histoire naturelle explique les formes du relief, la place de l'eau, les grandes formations végétales. L'histoire humaine fait apparaître la logique de l'organisation du territoire par l'agriculture, les voies de communication, l'urbanisation. La composition des paysages, est le résultat de ces histoires. Les caractères et les éléments qui entrent dans cette composition, la géométrie qui les organise ont fait l'identité des paysages d'Ile-de-France, avant un certain nombre de transformations qui ont eu tendance à les uniformiser et les rendre moins cohérents. L'évolution récente des paysages d'Ile-de-France, a rompu avec la plupart des transformations observées jusqu'alors, lentes et liées au site. Chaque époque pense en effet être singulière, et il faut un certain recul pour savoir si elle l'est vraiment; un projet de paysage ne peut pas traiter de la même façon l'héritage des dernières décennies et celui des siècles précédents. Enfin, il a semblé indispensable de présenter et analyser les principales politiques qui ont déjà agi en faveur du paysage, les acteurs qui les portent, les objectifs de ceux-ci et les moyens qu'ils se donnent pour les atteindre.

(1) Alain Mazas et Alain Freydet. *L'atlas des pays et paysages des Yvelines*. Versailles, CAUE des Yvelines, et Grenoble, Éditions Courcoux, 1992. Cristol Serrate, Pierre Neuhauser et Jean-François Guet (Direction départementale de l'équipement), Jacques Patras (CAUE). *Atlas des paysages de Savoie*. Paris, Villes et Territoires (Ministère de l'Équipement), 1997.



Paysages perçus, paysages rêvés, paysages vécus



L'appréhension qu'on a de la beauté d'un paysage s'appuie sur des références profondément ancrées dans les inconscients collectifs. Fruit de nos cultures, celles-ci tendent aujourd'hui à évoluer, tout comme nos moyens de les intégrer. La connaissance de ces références et des vecteurs qui forgent en nous l'image du beau paysage est nécessaire à notre compréhension des paysages d'Ile-de-France.

Le paysage, réalité objective et subjective

Si le paysage fait partie des termes familiers, il est pourtant difficile de s'accorder sur sa définition. Celle des dictionnaires, notamment, semble insuffisante pour rendre compte de la richesse de l'expérience que chacun peut en avoir. Pour s'en tenir aux éditions les plus récentes, le *Larousse* (inspiré du *Littré*) mentionne «étendue de pays qui présente une vue d'ensemble» et le *Robert* «partie d'un pays que la nature présente à un observateur». La première définition semble restreindre le paysage à la vue panoramique, alors qu'il nous semble être la résultante complexe de perceptions d'un même lieu beaucoup plus variées que la vue d'un seul coup d'œil. La deuxième, parlant de nature, nous paraît négliger les paysages transformés par l'homme et, en particulier, les paysages urbains. Mais ces définitions reflètent l'origine de la notion de paysage, qui n'a pris que progressivement toutes les acceptions que nous lui donnons aujourd'hui : paysage urbain, écologie du paysage, etc., sans compter les sens figurés (paysage mental, voire paysage

politique...).

Historiquement, le paysage est d'abord (au moins en Europe), une vue d'ensemble sur un cadre naturel. Et cette vue est celle des peintres. On peut dater son apparition dans la peinture au début du XV^e siècle, quand il cesse d'être vu par une fenêtre pour occuper tout l'arrière-plan du tableau. Le mot vient environ un siècle plus tard, quand le paysage commence à occuper l'essentiel du tableau (sans pour autant encore en devenir le sujet principal)⁽¹⁾. C'est au XVII^e siècle que le paysage «historique», décor d'une action antique, religieuse ou mythique, devient en peinture un genre majeur, avec Nicolas Poussin et Claude Lorrain. Au XVIII^e siècle, le terme s'applique à l'art des jardins. Et ce n'est en France qu'au XIX^e (plus de deux siècles après les Pays-Bas), avec le romantisme, qu'il devient en peinture un genre à part entière, enfin sujet principal représenté pour lui-même.

Préoccupation artistique au départ, le paysage est donc indiscutablement une notion subjective. Mais il n'y a pas de représentation sans chose représentée, de subjectivité sans un objet réel que perçoit le sujet. Or **le paysage est à la fois l'objet perçu et la manière de le percevoir.** Ce caractère indissociablement objectif et subjectif est difficile à admettre pour nos esprits modernes, qui ont appris depuis Descartes à séparer le sujet de l'objet. Pour le faire comprendre, Augustin Berque utilise la métaphore de la «prise» du grimpeur : celle-ci existe réellement, sur l'arbre ou sur le rocher, mais elle ne devient prise que s'il y a quelqu'un pour s'y agripper⁽²⁾.

(1) La première langue à employer le mot est le néerlandais, avec *landskap*, vers la fin du XV^e; le français *paysage* apparaît en 1549 (A. Berque. *Les raisons du paysage*. Paris, Hazan, 1995, pp. 105 sq.).

(2) *Médiance. De milieux en paysages*. Montpellier, Reclus, 1990, pp. 102-103.

La représentation et le motif

Non seulement cartésienne, mais positiviste, la culture contemporaine dévalorise la subjectivité au profit d'une réalité objective prétendument invariante. Or, pas plus qu'on ne peut occulter la dimension objective du paysage, on ne peut réduire sa dimension subjective à une affaire individuelle ou arbitraire. Car si chaque individu a sa perception, on retrouve aussi des dominantes dans une société donnée, à un moment donné.

Sans que l'on en soit toujours conscient, cette perception collective du paysage est largement influencée par les artistes : ceux qui le représentent (non seulement les peintres, à l'origine de la notion même, mais aussi les écrivains et les réalisateurs de cinéma) et ceux qui le transforment en vue de l'embellir et de lui donner du sens (les architectes-paysagistes par essence, mais aussi les architectes, urbanistes, designers, sculpteurs, tous ceux qui interviennent de façon consciente sur le paysage). Alain Roger parle du paysage comme d'une «artialisation» du lieu, c'est-à-dire sa transformation en œuvre d'art, par son aménagement ou par sa représentation⁽³⁾. Ces deux modes d'artialisation non seulement influencent notre regard, mais s'influencent réciproquement : si les peintres représentent les paysages aménagés, les paysagistes tendent à rendre les lieux conformes aux représentations de leur époque. L'influence de la peinture sur l'aménagement du paysage est même antérieure à l'inverse : les architectes-paysagistes anglais du XVIII^e siècle, comme Capability Brown, voulaient imiter les tableaux du Lorrain. Cette même influence joue encore aujourd'hui : l'aménagement d'un Parc naturel régional comme le Gâtinais tend à préserver les paysages tels qu'ils ont été peints par l'école de Barbizon.

Cette perception véhicule un certain nombre d'images, qui reviennent fréquemment dans les représentations des artistes et les attentes du public, et qu'on peut nommer «motifs» paysagers⁽⁴⁾ : motifs liés au sujet, comme les arbres reflétés dans l'eau, la route bordée de platanes, le pont sur une rivière, le fond de vallée avec ses prairies et ses saules târds, etc.; mais aussi motifs de composition, comme le paysage en perspective, où les premiers-plans encadrent les arrière-plans, donnant un effet de profondeur. **Le regard porté par une société sur ses paysages comporte toujours une comparaison avec ces représentations artistiques et leurs motifs** : celles-ci créent ainsi des paysages de référence. Outre le public, les décideurs cherchent à conformer les paysages réels à ces modèles.

Quelques unes des représentations qui ont le plus influencé les regards portés aujourd'hui sur les paysages d'Ile-de-France sont ici analysées. Les supports sont nombreux, passant par le texte ou par l'image. L'immense domaine des représentations littéraires n'a pu être abordé, mais nous savons bien ce que notre regard sur Paris doit à Hugo ou Balzac, celui sur les faubourgs industriels à Zola, celui sur la Beauce à Péguy, pour ne citer que ces auteurs. Cette re-

cherche s'est limitée aux supports visuels, dont l'influence est plus immédiate⁽⁵⁾. Près de 350 tableaux ont ainsi été répertoriés, du milieu du XIX^e siècle au début du XX^e. Au cœur de cette grande période de la peinture de paysage, l'impressionnisme a donné une célébrité mondiale au paysage français, et francilien en particulier. Les représentations audiovisuelles jouent quant à elles aujourd'hui un rôle considérable, tant par leur pouvoir de suggestion que par leur pénétration auprès de toutes les catégories sociales. De nos jours, la télévision est un vecteur plus important que le cinéma. Mais, plus difficile encore que celui des représentations littéraires, l'inventaire des images produites par la télévision n'a pu être envisagé. Dans le domaine du cinéma, près de 350 films ont été recensés (dont une soixantaine étudiés en détail), contenant plus de 600 plans principaux montrant du paysage. Enfin, sont brièvement abordés, les supports touristiques (cartes postales, illustrations, guides), d'une conception artistique moins novatrice, mais qui touchent le plus grand nombre.

Les motifs artistiques ne relèvent pas que du paysage : le portrait, le nu, la nature morte, les scènes d'intérieur sont des genres aussi importants. Et depuis la peinture impressionniste et sa remise en cause des genres classiques, tous les intermédiaires existent entre tous les genres. Il n'a donc pas toujours été facile de dire ce qui était paysage. Dans les media étudiés, toutes les vues intérieures, toutes celles où des objets individuels ou des personnages prédominent, ont été éliminées, pour ne retenir que des plans d'ensemble, même n'allant pas jusqu'à l'horizon.



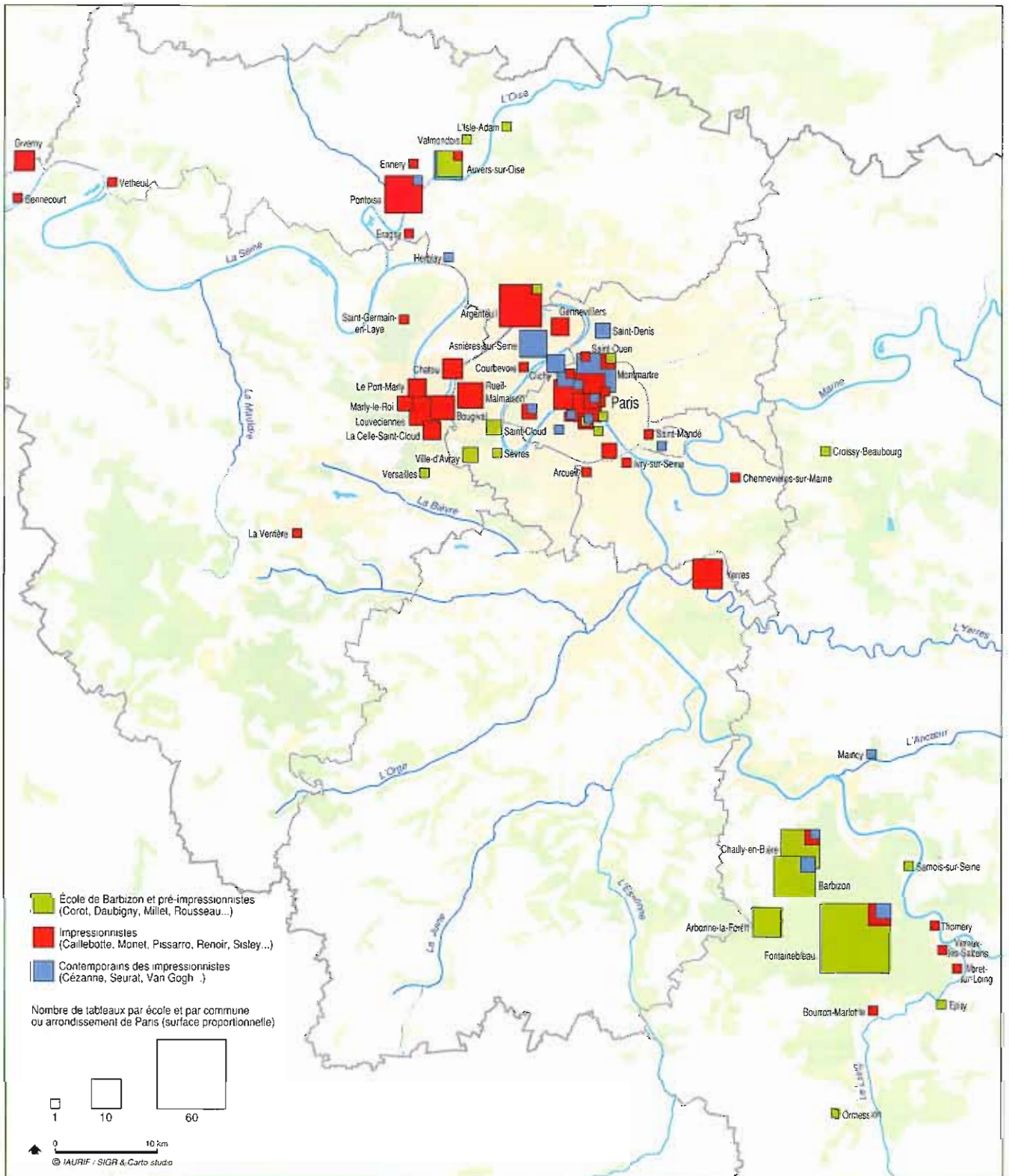
Le coteau - Théodore Rousseau (1812-1867) - Musée du Louvre

© RMN - EG Cjzsch

(3) Nus et paysages. *Essai sur la fonction de l'art*. A. Montagne, Paris, 1978.

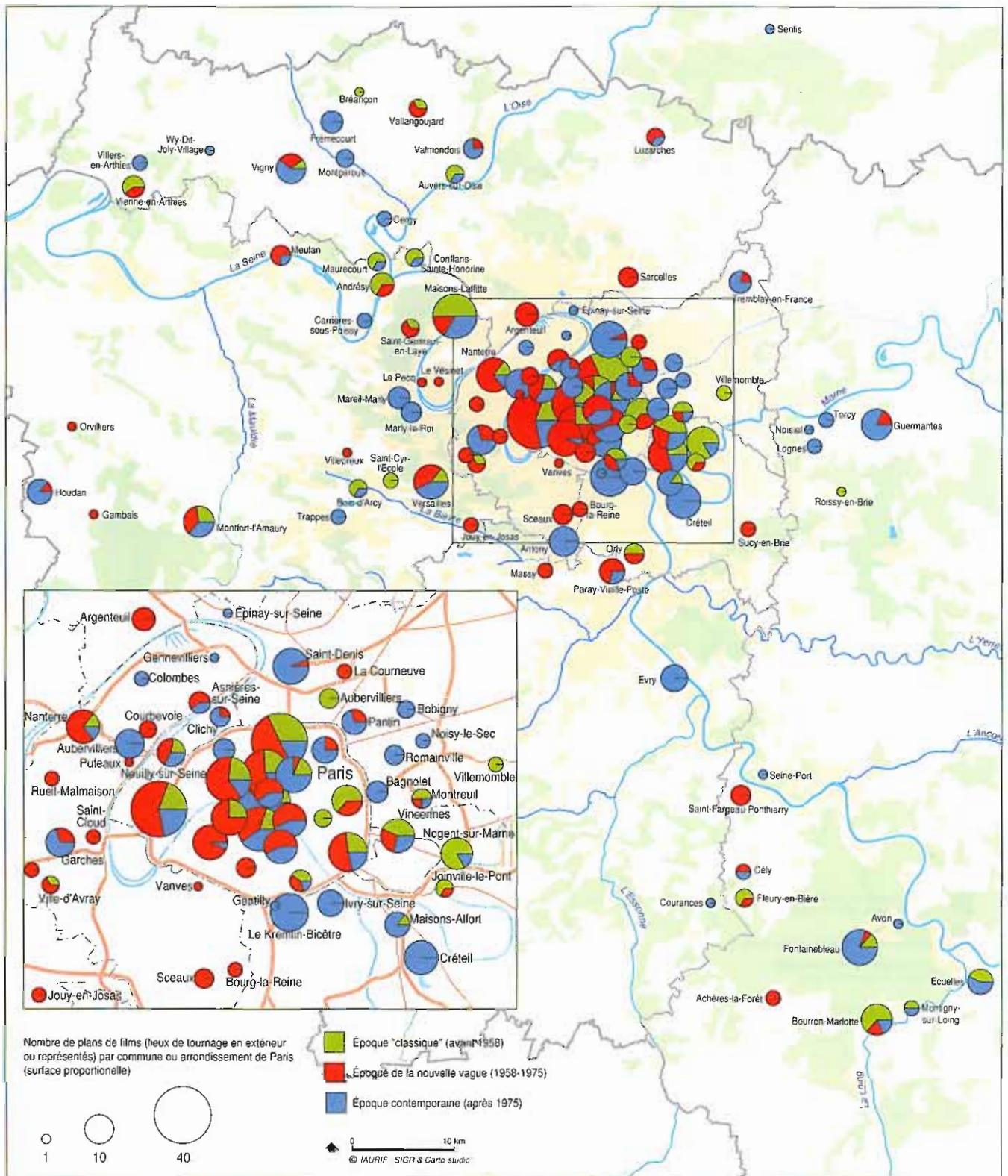
(4) A. Berque. «Milieu et motivation paysagère» *L'Espace Géographique*, n° 4, 1987, p. 244. Alain Mazas. «L'anticipation des paysages». In *Paysage, grand paysage*. Les Cahiers de l'IAURIF, n° 106 pp. 26-28.

(5) Plus précisément, elle s'est même limitée à la peinture, au cinéma et à quelques supports touristiques. Une recherche plus approfondie devrait aussi étudier, outre la télévision, la photographie (avec notamment le regard de Cartier-Bresson, Ronis, Boubat, Lartigue, Doisneau, sur Paris et la banlieue), la bande dessinée (avec Jacobs, Tardi, entre autres, qui montrent également beaucoup Paris et l'Ile-de-France). Sur les représentations littéraires, mises en regard avec celles de la peinture, cf. notamment Yves Luginbuhl. *Paysages. Textes et représentations du siècle des Lumières à nos jours*. Lyon, La Manufacture, 1990.



Représentations picturales du paysage en Ile-de-France.

Cette carte localise par commune 343 tableaux de l'école de Barbizon, impressionnistes ou contemporains de ces mouvements, recensés dans les ouvrages suivants :
 Pour Barbizon : Jean Bouret, L'École de Barbizon et le paysage français au XIX^e Siècle. Neuchâtel (Suisse), Éditions Ides et Calendes, 1972. André Parinaud, Les peintres et leur école. Barbizon. Les origines de l'impressionnisme. Vaduz (Liechtenstein), Bonfani, Adam Biro, 1994.
 Pour l'impressionnisme et son époque, des catalogues d'expositions (Paris, Réunion des musées nationaux) : Françoise Cochin et al. Van Gogh à Paris (Musée d'Orsay, 1988). Michel Lacroix et al. L'impressionnisme et le paysage français (Grand Palais, 1985). Henri Loyrette et Gary Tinterow, L'impressionnisme. Les origines. 1859-1869 (Grand Palais, 1994). Anne Distel et al. Gustave Caillebotte. 1848-1894 (Grand Palais, 1994-95).
 Cette carte, qui ne prétend pas à l'exhaustivité, fait apparaître quatre concentrations bien connues de sites peints, qu'un inventaire plus approfondi confirmerait sûrement : la forêt de Fontainebleau et ses alentours (Barbizon, Chailly et la plaine de l'Angélus, Arbonne, vallée du Loing...); Paris (surtout les quais, les quartiers haussmanniens de la rive droite et Montmartre); les boucles de la Seine dans la banlieue ouest (Argenteuil, Asnières, Chatou, Bougival, Louveciennes, la Grenouillère à Rueil...); Pontoise et Auvers.



Représentations cinématographiques du paysage en Ile-de-France.

Cette carte localise par commune 450 lieux de tournage en extérieur et 350 lieux représentés, dans une centaine de films, des origines à nos jours (Sources principales : revue *L'avant-scène Cinéma* ; Jacques Kermabon (dir.), *Parcours du cinéma en Ile-de-France, Paris, Textuel, 1995*). Sujette aux mêmes réserves que la précédente, elle fait d'abord apparaître la forte concentration de films concernant Paris.

Mais on y retrouve aussi les localisations préférentielles de la peinture : la banlieue, le Vexin, et, quoique dans une moindre mesure que pour la peinture, les environs de Fontainebleau.

La peinture

Si la peinture a inventé le paysage dès la Renaissance, si le paysage historique des peintres du XVII^e siècle a influencé l'art des jardins du siècle suivant, ce n'est qu'au XIX^e que **la peinture de paysage devient en France un genre à part entière** qui s'intéresse à tous les types de paysages. De plus, la peinture française du milieu du XIX^e siècle au début du XX^e a atteint une renommée mondiale, **fixant pour longtemps les références du paysage français**.

Le mouvement le plus connu de cette période, qui s'est aussi le plus intéressé au paysage, est évidemment l'impressionnisme, avec Monet, Manet, Pissarro, Sisley, Renoir...



Le bassin d'Argenteuil - Claude Monet (1840-1926) - Musée d'Orsay
© RMN - H. Lewandowski

Les peintres qui ont fréquenté les impressionnistes, et auxquels on les rattache historiquement, bien qu'ils aient exploré d'autres styles, ont aussi privilégié le paysage : Cézanne, Gauguin, Van Gogh (et, dans une moindre mesure, Degas et Toulouse-Lautrec)... Mais l'impressionnisme n'est pas isolé : il est précédé par le romantisme (qui le premier représente le paysage pour lui-même et non comme décor d'une action), par Delacroix, Corot, Courbet, par l'école de Barbizon (avec notamment Rousseau et Millet); il est accompagné par de nombreux peintres moins connus, témoins précis de l'évo-

lution des paysages au XIX^e siècle; il est suivi par les pointillistes (Seurat, Signac), les nabis (Vuillard, Bonnard...), les fauves (Vlaminck, Van Dongen...), et bien d'autres, qui ont tous un regard sur le paysage, de plus en plus interprété, mais toujours assez reconnaissable pour que le regard du public sur les paysages réels en reste influencé.

De nombreux peintres vivaient à Paris, capitale culturelle et cosmopolite. Ce sont naturellement les paysages d'Ile-de-France, rendus directement accessibles par le chemin de fer, qu'ils ont représentés quand ils ont commencé à peindre sur le motif, rompant avec les paysages académiques d'inspiration italienne ou imaginaire. C'est ainsi que l'école de Barbizon a immortalisé la forêt de Fontainebleau, la campagne de la Bière, et surtout ces entre-deux — landes, platières, chaos de grès — aujourd'hui, pour beaucoup, reconquis par la forêt. Quant aux impressionnistes et à leurs successeurs, pour qui aucun motif n'était *a priori* sans intérêt, ils ont fixé sur leurs toiles tous les lieux fréquentés à leur époque : Paris haussmannien, faubourgs, bords de rivières déjà partagés entre le loisir et l'industrie, campagnes actives. Leur notoriété a contribué à transformer ces paysages alors modernes et banals en paysages patrimoniaux.

Le cinéma

Les paysages du «Far west» — la prairie, le désert, la route... —, motifs majeurs du cinéma américain, sont devenus grâce à lui des symboles de l'identité nationale. **Dans l'école française, le paysage joue un rôle moindre**, peut-être parce que celle-ci est marquée par la littérature. Non seulement les adaptations d'œuvres écrites y sont nombreuses, mais **beaucoup d'écrivains français du XX^e siècle ont directement touché au cinéma, adaptant eux-mêmes leurs œuvres, se faisant scénaristes, voire réalisateurs**, tels Pagnol, Prévert ou Duras. Même chez Jean Renoir, fils d'un des grands peintres du paysage, l'image est avant tout au service du texte. Le cinéma français filme plus souvent des plans rapprochés (adaptés à un scénario qui s'attache à la psychologie des personnages), que des grands horizons, des décors urbains plutôt que ruraux, plutôt des intérieurs que des extérieurs.

LA CAMPAGNE

| Motif | Représentations en peinture (lieux et peintres) | Représentations au cinéma (film, auteur, année) |
|---|---|---|
| La forêt de Fontainebleau (bouleaux, pins, landes, rochers...) | Rousseau, Millet, Corot, Bazille, Courbet, Daubigny, Barye, Dupré, Diaz, Bonington | <i>La Guerre des boutons</i> (Boisset 61). Au revoir <i>les enfants</i> (Malle 87). <i>Consentement mutuel</i> (Stora 94). <i>La Cité de la peur</i> (Berberian 94). |
| La carrière (en falaise : Ecuelles, Sucy-en-Brie...) | | <i>Val d'enfer</i> (Tourneur 43). <i>La Tête contre les murs</i> (Franju 58). <i>Le Doulos</i> (Melville 63). <i>La Vie de Rossini</i> (Monicelli 91). <i>Profil bas</i> (Zidi 93). |
| Les champs de grande culture | Substantif : <i>Bière</i> (Millet). Vexin (Daubigny, Van Gogh). Disparus : <i>Gennevilliers</i> (Caillebotte). <i>Argenteuil</i> (Monet) | <i>La Vie passionnée de Vincent Van Gogh</i> (Minnelli 55). <i>La Tête contre les murs</i> (Franju 58). <i>Le Dossier 51</i> (Deville 78). <i>Les Nuits de la pleine lune</i> (Rohmer 84). Au cinéma, ils sont souvent vus depuis un train ou une voiture en mouvement. |
| La campagne pittoresque (prés, bosquets, petites rivières ou routes...) | <i>Bords de l'Oise</i> (Daubigny). <i>Environnements d'Auvers</i> (Pissarro, Sisley) | <i>La Maison des Bois</i> (Pialat 71). <i>Vincent, François, Paul et les autres</i> (Sautet 74). <i>Le Dossier 51</i> (Deville 78). <i>Le Rayon vert</i> (Rohmer 86). |
| Le village traditionnel d'Île-de-France | <i>Barbizon</i> (Millet, Chaigneau). <i>Marlotte</i> (Sisley). <i>Auvers</i> (Pissarro, Cézanne, Van Gogh). | <i>La Guerre des boutons</i> (Boisset 61). <i>Lucien Leuwen</i> (Autant-Lara 72). <i>Le Dossier 51</i> (Deville 78). Films historiques. |
| La ferme | <i>Barbizon</i> (Millet), <i>Fontainebleau</i> (Corot, Descamps) | <i>Retour à la vie</i> (Dréville 48-49). <i>Si Versailles m'était conté</i> (Guitry 54-55). <i>La Tête contre les murs</i> (Franju 58). <i>L'Heure bleue</i> (Rohmer 86). |
| La petite rivière de campagne | <i>Le Loing</i> (Jongkind, Sisley) | <i>Le Chemineau</i> (Monca, Kéroul 26). <i>Partie de campagne</i> (Renoir 36). |
| La route bordée d'arbres (motif souvent lié à celui des champs de grande culture) | Sisley | Nombreux films avec route vue d'une voiture en mouvement : <i>La Tête contre les murs</i> (Franju 58). <i>Le Dossier 51</i> (Deville 78). |



Les glaneuses - Jean-François Millet (1814-1875) - Musée d'Orsay

© photo RMN

LA BANLIEUE

| Motif | Représentations en peinture (lieux et peintres) | Représentations au cinéma (film, auteur, année) |
|--|---|--|
| Le bois (Boulogne, Vincennes...) | | <i>Les Dames du bois de Boulogne</i> (Bresson 45). <i>Copie conforme</i> (Dréville 47). <i>Les Bonnes femmes</i> (Chabrol 60). <i>La Maison des Bois</i> (Pialat 71). |
| Le champ de courses (Longchamp, Maisons-Laffitte,...) | Lieu de détente chic : Manet, Degas, Dufy | Souvent lieu de perdution ou d'arnaque : <i>Premières armes</i> (Wheeler 49). <i>Espions</i> (Clouzot 57). <i>Pickpocket</i> (Bresson 59). <i>La Rupture</i> (Chabrol 70). |
| Le château et le parc de Versailles (historique ou contemporain) | Bonington | <i>Si Versailles m'était conté</i> (Guitry 54-55). <i>Rude journée pour la Reine</i> (Allio 73). <i>Que la fête commence</i> (Tavernier 75). <i>Louis, enfant roi</i> (Planchon 92). <i>Tous les matins du monde</i> (Corneau). |
| Le parc de château (souvent Maisons-Laffitte) ou de demeure (grille, allée...) | Yerres (Caillebotte) | <i>Copie conforme</i> (Dréville 47). <i>La Princesse de Clèves</i> (Delannoy 61). <i>Un Dimanche à la campagne</i> (Tavernier 75). <i>La Soif de l'or</i> (Oury 93). |
| La banlieue résidentielle (Louvenciennes, Garches, Ville-d'Avray : villas, jardins, rues tranquilles) ou pavillonnaire (Colombes...) | <i>Étangs de Ville-d'Avray</i> (Corot). <i>Route de Versailles à Louvenciennes</i> (Monet, Pissarro, Sisley). <i>Argenteuil</i> (Monet, Caillebotte). <i>Jardins de villas</i> (Monet, Caillebotte) | <i>Cybèle ou les dimanches de Ville-d'Avray</i> (Bourguignon 62). <i>Cousin Cousine</i> (Tachella 75). <i>Clara et les Chics types</i> (Monnet 80). <i>Le Rayon vert</i> (Rohmer 86). <i>Il y a des jours et des lunes</i> (Lelouch 89). <i>La Gamine</i> (Palud 92). |
| La banlieue chaotique (habitat disparate, clôtures, voies ferrées, terrains vagues, puis, après 1950, grands ensembles. | <i>Faubourgs de Paris</i> (Van Gogh). <i>Usines à Clichy</i> (Van Gogh). <i>Terrains vagues à Clichy</i> (Angrand). <i>La banlieue</i> (Seurat) | <i>Mon Oncle</i> (Tati 58). <i>L'Amour existe</i> (Pialat 60). <i>Terrain vague</i> (Carné 60). <i>Le Chat</i> (Granier-Deferre 71). <i>Elle court, elle court, la banlieue</i> (Pirès 73). <i>La Ville bidon</i> (Baratier 75). <i>Buffet froid</i> (Blier 79). |
| Les grands ensembles | sans objet pour la période étudiée | <i>2 ou 3 choses que je sais d'elle</i> (Godard 66). <i>Dernière sortie avant Roissy</i> (Paul 77). <i>Il y a maldonne</i> (Berry 88). <i>La Haine</i> (Kassovitz 95). |
| Les villes nouvelles (Créteil, Évry, Cergy, Marne-la-Vallée) | {sans objet pour la période étudiée} | <i>Violette et François</i> (Rouffio 77). <i>Rosy la bourrasque</i> (Monicelli 79). <i>Les Nuits de la pleine lune</i> (Rohmer 84). <i>L'Ami de mon amie</i> (Rohmer 87). |
| Les bords de rivière en banlieue (Seine, Marne, Oise...) : ponts, guinguettes, canotage, mais aussi péniches et industrie | Lieux de loisirs : <i>La Grenouillère</i> , <i>Bougival</i> , Argenteuil (Monet, Renoir, Caillebotte). <i>L'Yerres</i> (Caillebotte). <i>La Grande Jatte</i> (Seurat). Industrielle et/ou urbaine : <i>Pontoise</i> (Pissarro). <i>Ivry</i> (Guillaumin). <i>Asnières</i> , <i>Clichy</i> (Signac). <i>Argenteuil</i> (Caillebotte). | <i>Nogent, Eldorado du dimanche</i> (Carné 29). <i>L'Atalante</i> (Vigo 34). <i>La Belle Équipe</i> (Duvivier 36). <i>Partie de campagne</i> (Renoir 36). <i>Le Diable au corps</i> (Autant-Lara 47). <i>Casque d'Or</i> (Becker 52). <i>Une aussi longue absence</i> (Coppola 60). <i>L'Amour existe</i> (Pialat 60). |
| La ligne de chemin de fer ou la gare de banlieue | Chemin de fer en arrière-plan : <i>Saint-Germain</i> (Monet). <i>Pontoise</i> (Pissarro, Van Gogh). En sujet principal : <i>Ligne de l'ouest</i> (Angrand) | <i>Nogent, Eldorado du dimanche</i> (Carné 29). <i>La Belle Équipe</i> (Duvivier 36). <i>Paris brûle-t-il ?</i> (Welles 67). <i>Elle court, elle court la banlieue</i> (Pirès 73). <i>Les Nuits de la pleine lune</i> (Rohmer 84). <i>La Chasse aux papillons</i> (Lusseliani 92). |
| L'autoroute | {sans objet pour la période étudiée} | <i>Le Doulos</i> (Melville 63). <i>Quoi de neuf, Pussycat ?</i> (Donner 66). <i>La Ville bidon</i> (Baratier 75). |
| L'aéroport | Dufy | <i>Playtime</i> (Tati 67). <i>La Jetée</i> (Marker 62). <i>Le Dossier 51</i> (Deville 78). |

PARIS

| Motif | Représentations en peinture (lieux et peintres) | Représentations au cinéma (film, auteur, année) |
|---|---|---|
| Le jardin public (Monceau, Tuileries, Luxembourg, Buttes-Chaumont, zoo de Vincennes...) souvent lieu de rencontre | Monet. <i>Monceau</i> (Caillebotte). <i>Le Luxembourg</i> (Van Gogh). Van Dongen | <i>Tous les garçons s'appellent Patrick</i> (Godard 57). <i>Cléo de 5 à 7</i> (Varda 61). <i>La Punition</i> (Rouch 62). <i>La ligne de Sceaux</i> (Török 72). <i>La femme de l'aviateur</i> (Rohmer 80). <i>Un Amour de Swann</i> (Schlöndorff 84). |
| Les sommets de Paris (champ ou contre-champ : Montmartre, tours Saint-Jacques, Eiffel, Montparnasse...) | <i>Vue depuis Montmartre</i> (Van Gogh) | <i>Paris qui dort</i> (Clair 24). <i>Zazie dans le métro</i> (Malle 59). <i>La Fille aux yeux d'or</i> (Albicocco 61). <i>Quoi de neuf, Pussycat ?</i> (Donner 66). <i>Petit à petit</i> (Rouch 69). <i>Le Fantôme de la liberté</i> (Buñuel 74). <i>Un américain à Paris</i> (Minelli 51). |
| Les toits de Paris (toitures de zinc, cheminées...) | Caillebotte. <i>Vue depuis Montmartre</i> (Van Gogh) | <i>Entr'acte</i> (Clair 24). <i>Sous les toits de Paris</i> (Clair 30). <i>Paris nous appartient</i> (Rivette 56-61). |
| Les grands boulevards, les boulevards haussmanniens | Monet, Pissarro. <i>Bd Haussmann</i> (Caillebotte). <i>Bd Clichy</i> (Van Gogh, Anquetin) | <i>Paris qui dort</i> (Clair 24). <i>A bout de souffle</i> (Godard 59). <i>Les jeunes loups</i> (Carné 67). <i>Un fils unique</i> (Polac 69). <i>Un Amour de Swann</i> (Schlöndorff 84). |
| La rue vue de près : réverbères, pavé brillant... (au cinéma, souvent de faubourg : façades décrépies ou hétéroclites...) | Caillebotte | <i>Hôtel du Nord</i> (Carné 38). <i>Le jour se lève</i> (Carné 39). <i>Quai des Orfèvres</i> (Clouzot 47). <i>Porte des Lilas</i> (Clair 57). <i>Le Doulos</i> (Melville 63). <i>Tchao Pantin</i> (Berri 83). <i>Delicatessen</i> (Jeunet et Caro). |
| Les cabarets (au cinéma : Pigalle, avec néons, enseignes lumineuses...) | | <i>Bob le flambeur</i> (Melville 55). <i>Les jeunes loups</i> (Carné 67). <i>Bleu</i> (Kieslowski 92-93). |
| La Seine, les quais et berges, les ponts ou passerelles (souvent symbole de passage au cinéma) | <i>Autour de l'île de la Cité</i> (Corrot, Jongkind). <i>Nombreux quais</i> (Lépine). <i>Quai du Louvre</i> (Monet). <i>Nombreux ponts</i> (Lépine) | <i>Bodu sauvé des eaux</i> (Renoir 32). <i>Un Américain à Paris</i> (Minelli 51). <i>A bout de souffle</i> (Godard 59). <i>Le Signe du Lion</i> (Rohmer 59). <i>La Punition</i> (Rouch 62). <i>Quatre nuits d'un rêveur</i> (Bresson 70-71). <i>Les Amants du Pont-Neuf</i> (Carax 89). |
| Le canal (Saint-Martin) | | <i>L'Atalante</i> (Vigo 34). <i>Hôtel du Nord</i> (Carné 38). <i>L'Amour existe</i> (Pialat 60). |
| Le métro (lignes aériennes, bouche des stations et trafic) | | <i>Juve contre Fantômas</i> (Feuillade 13). <i>Zazie dans le métro</i> (Malle 59). <i>Les jeunes loups</i> (Carné 67). <i>Un fils unique</i> (Polac 69). <i>Subway</i> (Besson 84). |
| La gare parisienne (Saint-Lazare, Lyon, Est...) | <i>Saint-Lazare, pont de l'Europe</i> (Monet, Caillebotte) | <i>Pickpocket</i> (Bresson 59). <i>La Fille aux yeux d'or</i> (Albicocco 61). <i>Les jeunes loups</i> (Carné 67). <i>Au revoir les enfants</i> (Malle 87). |
| La terrasse de café | Anquetin, Van Gogh | <i>Quoi de neuf, Pussycat ?</i> (Donner 66). <i>Le Fantôme de la liberté</i> (Buñuel 74). <i>Le Dossier 51</i> (Deville 78). <i>Garçon !</i> (Sautet 83). <i>Un Amour de Swann</i> (Schlöndorff 84). <i>Le Rayon vert</i> (Rohmer 86). |
| La place parisienne | Caillebotte | De très nombreux exemples, les places représentées changeant néanmoins suivant l'époque concernée. |
| Les passages parisiens | | De nombreux exemples usent de cette image, métaphore d'une rue devenue intérieure, micro-ville et ville du spectacle. |



Toits sous la neige, Gustave Coillebate (1848-1894) Orsay - © RMN

Mais même en plans moyens, les lieux ou les types de lieux sont souvent identifiables, qu'ils soient ou non nommés, qu'ils soient filmés sur place ou en studio (comme la plupart des tournages jusqu'aux années 50). Peu importe que l'hôtel du Nord ait été reconstitué en studio pour les besoins du film de Carné : celui qui se dresse encore sur les bords du canal Saint-Martin lui est parfaitement identifié. Ces lieux se situent pour la plupart en Ile-de-France, tout comme pour la peinture en raison de la centralisation culturelle française qui a fait de Paris la seule «Cinecittà», le seul «Hollywood français». Producteurs, réalisateurs et acteurs sont à Paris. C'est dans la banlieue parisienne qu'ont été construits les principaux studios (Boulogne, Joinville). La moitié des films français ont été tournés en Ile-de-France, et Paris a été plus filmé que toutes les autres villes françaises réunies. Mais si la Provence est filmée pour elle-même, Paris l'est avant tout comme décor urbain type, la campagne d'Ile-de-France comme campagne tout court, ses villages et ses châteaux comme décor d'actions historiques plus que comme patrimoine pour aujourd'hui. Au-delà des lieux précis, le cinéma français a popularisé un certain nombre de motifs^(?). Il a d'autant plus contribué à les faire émerger qu'il ne s'agissait pas au départ de motifs pittoresques, mais qu'ils étaient le lieu où se jouaient des actions et des sentiments forts. C'est ainsi que le réalisme des années 30 à 50, dont les héros sont populaires, prend pour décor les faubourgs au pavé irrégulier et aux façades décrépies; ce qui ne l'empêche pas d'en révéler la beauté plastique, quand par exemple

René Clair tourne
«Sous les toits de Paris»
(1930)
© Bibliothèque Nationale



le pavé brille sous la pluie. Les bords de Marne sont filmés parce qu'ils sont un lieu de distraction populaire (de préférence à ceux de Seine, peints par les impressionnistes, devenus plus huppés). La gare, parce qu'elle est le lieu du départ de Paris, de l'émotion des séparations ou (moins souvent) du retour et des retrouvailles. Le cinéma réaliste montre, à un demi-siècle de distance, une certaine correspondance avec les motifs impressionnistes, décors banals et contemporains (voir tableaux page 16, 17, 18) : les rues de Paris, la gare, les bords de rivière... On retrouve aussi les mêmes archétypes : la forêt est celle de Fontainebleau, la campagne, celle du Gâtinais ou du Vexin, la ville, Paris, le fleuve, la Seine ou la Marne. Mais le regard des cinéastes est moins extérieur que celui des peintres, le cinéma mettant avant tout le décor au service de l'action jouée par ceux qui y vivent. À partir de la fin des années 50, c'est la banlieue qui prend le relais du faubourg, et l'aéroport celui de la gare, toujours par souci de réalisme, les premiers motifs n'étant plus actuels, mais devenus au contraire pittoresques.

(?) Y compris des films tournés hors Ile-de-France (et non étudiés ici), mais qui montrent des motifs communs.

Guides et cartes postales

L'image d'une région auprès du public tient pour beaucoup à des supports plus modestes, mais plus répandus, et qui reprennent souvent les motifs développés par les arts plus «nobles». **Les cartes postales, les guides et autres supports touristiques, la publicité** (pour la région ou pour tout autre produit, qui prend la région pour décor), **les magazines, sont d'importants vecteurs de popularisation des motifs paysagers.**

La carte postale est le medium touristique le plus répandu. Elle l'est tellement qu'elle a abordé tous les sujets. Y dominent cependant les motifs les plus typiques des lieux représentés, souvent de chaque commune : le patrimoine — sites, monuments fameux —, mais aussi les paysages quotidiens — rues, campagnes. La carte postale a également vulgarisé la vue aérienne.

L'étude approfondie des media touristiques n'a pas été réalisée, comme a pu l'être celle de la peinture ou du cinéma. Un exemple particulier semble cependant révélateur : les vues choisies par l'Institut géographique national pour illustrer ses cartes topographiques. L'ensemble de celles qui couvrent l'Ile-de-France forme en effet un échantillon des vues les plus archétypiques de la région. Sur 15 couvertures de cartes illustrées par une photo d'Ile-de-France, 4 montrent la forêt (1 la futaie de chênes, 3 les bouleaux sur une lande sableuse, bien sûr pour Fontainebleau, mais aussi pour Rambouillet), 3 montrent une plaine de grande culture avec un horizon lointain (dont 2 avec une route bordée d'arbres), 2 montrent un champ de blé devant une église ancienne de village (même pour illustrer la ville nouvelle de Marne-la-Vallée !), 5 un domaine classique (dont 4 un château, et 1 un parc seul, celui de Versailles); une seule montre un paysage moderne confronté à l'ancien : le forum des Halles, devant Saint-Eustache⁽⁸⁾.

Il y a donc une convergence entre de nombreux types de représentations — textes, images fixes ou animées, savantes ou populaires — pour valoriser certains motifs, bien que le cinéma soit plus urbain que la peinture ou les media touristiques. Non seulement l'école de Barbizon, mais de nombreux films ont fait de Fontainebleau l'archétype de la forêt, que l'on retrouve sur les cartes de l'IGN. La route bordée d'arbres au

milieu des grandes étendues cultivées est également un motif récurrent à travers tous ces media. Et si les supports touristiques étudiés montrent peu Paris, la capitale représente la première destination touristique non seulement d'Ile-de-France, mais de France. Plus précisément, les berges de la Seine dans Paris sont le lieu le plus visité (classé au patrimoine mondial par l'Unesco); elles sont ainsi un motif important de la peinture et l'un des motifs favoris du cinéma.

Mais l'influence des représentations ne joue pas seule : l'attachement aux paysages en voie de disparition — surtout quand ils sont liés à toute une tranche de vie d'un individu ou d'une société —, joue également un rôle considérable, qu'il convient d'analyser.

Du modernisme à la nostalgie

Chaque époque a vu s'affronter les anciens et les modernes, au moins depuis que cette dernière notion existe⁽⁹⁾. L'une ou l'autre tendance a cependant alternativement prévalu. Pour ce qui concerne l'architecture et ce que l'on appelle aujourd'hui le cadre de vie, après trois siècles résolument modernistes, le XIX^e a vu la prise de conscience des valeurs du passé, avec Mérimée, Viollet-le-Duc, Sitte... Le XX^e siècle est marqué dans sa première moitié par la naissance du mouvement «moderne» (Bauhaus, Congrès internationaux d'architecture moderne, avec Le Corbusier, Gropius, Sert, Mies van der Rohe, Charte d'Athènes, style international, etc.), puis par son triomphe dans les années 50 à 70. C'est ainsi que **la forme urbaine des grands ensembles, affranchis de la rue, de la parcelle, des continuités de hauteur et d'alignement, a été voulue, pensée, appréciée.**

(8) Une carte au 1: 250 000 (série rouge), 2 au 1: 100 000 (série verte, les deux autres cartes de cette série qui couvrent l'Ile-de-France montrant des vues de régions voisines), 12 au 1: 25 000 (série bleue). Une certaine sur-représentation de la forêt est due à l'association de l'IGN avec l'ONF, visant la clientèle des randonneurs, pour les cartes couvrant les massifs forestiers, même quand ces derniers ne représentent pas la plus grande partie du territoire cartographié.

(9) Cf. Philippe Madec, «Modernité. Du temps de celui qui parle - *Techniques et Architecture*, n° 431, mai 1997, pp. 90-92.



Couvertures de cartes IGN regroupées par thèmes.

De gauche à droite puis de haut en bas : Forêt (1, futaie de chênes à Sénart, 2 et 3, vues de bouleaux à Fontainebleau, 4, bouleaux à Rambouillet).

Plaines de grande culture (5, la Goële), avec route bordée d'arbres (6, le Multien, 7, la Beauce).

Champs de blé devant une église (8, Longvilliers, 9, Bussy-Saint-Martin). Châteaux (10, la Chasse, 11, Saint-Jean-de-Beauregard, 12, le Grand-Saussay, 13, Courson) et domaines classiques (14, Versailles). Paris (15, les Halles et Saint-Eustache).

© IGN autorisation n° BO 7101



*Chemin de la Machine,
Louveciennes
dit autrefois chemin de Sèvres*
Alfred Sisley (1839-1899)
Musée d'Orsay
© photo RMN - Arnaudet

Les 20 dernières années ont vu un retournement de la tendance dominante. Certes, la critique du mouvement moderne était présente à l'apogée de celui-ci, et ce dernier reste vigoureux bien qu'il ne soit plus le modèle dominant; mais on ne peut nier aujourd'hui une demande croissante de sauvegarde ou de restauration de formes anciennes : architecture «post-moderne», retour aux formes urbaines traditionnelles (alignement sur rue, etc.), maisons de style régionaliste, reconnaissance et conservation des paysages ruraux (notamment dans les Parcs naturels régionaux). De la même tendance procède pour partie le mouvement écologique, la demande de plus en plus forte de préservation de la nature.

L'analyse et l'explication de ces changements de tendance n'entrent pas dans le présent propos, qui se borne à les constater. Il faut toutefois signaler l'importance du facteur **nostalgie, qui conduit à idéaliser ce qui est disparu ou en voie de disparition**. Nombre de motifs paysagers prennent une importance croissante dans l'imaginaire et dans la demande à mesure qu'ils sont menacés ou disparaissent. C'est ainsi que Sitte valorisait les formes urbaines héritées du Moyen-Âge, qui s'effaçaient sous les grandes percées de la fin du XIX^e. C'est ainsi que le patrimoine industriel a vu se retourner son image, que les paysages ruraux traditionnels sont aujourd'hui la référence de la «belle campagne».

Le paysage de référence semble donc bien hérité d'un passé proche : c'est le paysage en train de disparaître, celui dont on se souvient encore. Le paysage rural «traditionnel» est celui du siècle dernier, où la population rurale — donc l'entretien de la nature — a atteint son maximum, ce n'est pas celui du Moyen-Âge, avec l'essartage, la jachère et la vaine pâture. Les références plus anciennes peuvent subsister beaucoup plus longtemps dans l'inconscient collectif, dans les contes, dans les représentations littéraires, mais peu dans la demande de paysage.

Cette «belle campagne», organisée, productive et accueillante à la fois, avec ses champs, prairies, bosquets, rivières, bocages, villages groupés autour de leur clocher, est un des motifs les plus valorisés dans la demande actuelle de paysage. Beaucoup de théoriciens contemporains du paysage (historiens, sociologues, philosophes) estiment que la beauté du paysage rural a été instituée par le regard des élites urbaines⁽¹⁰⁾. Pour le paysan, la campagne est un milieu productif. Pour les peintres du XVII^e siècle, pour les architectes-

(10) A. Berque, «Une certaine conception de l'environnement» In *Atlas des paysages ruraux de France* (P. Brunet, dir.) Paris, J.-P. de Monza, 1992, pp. 117-118. *Les raisons du paysage*, op. cit., pp. 110-116. Raphaël Larrère. «Paysans, marchés, paysages» In Actes du colloque *Paysage et Agriculture* (Paris, 27-28 mars 1996). Paris, *Comptes rendus de l'Académie d'agriculture de France*, vol. 82, n° 4, 1996, p. 102. Pierre Donadieu. «Le projet de paysage, un outil de négociation» In *Paysage, grand paysage*, op. cit. pp. 34-35. «Pour une conservation inventive des paysages» In *Cinq propositions pour une théorie du paysage* (sous la dir. d'A. Berque). Seyssel, Champ Vallon, 1994.

paysagistes du XVIII^e et pour leurs clients, ce serait le décor de la pastorale, chantée par Théocrite, par Virgile, puis par les romanciers de la Renaissance (Sannazar et Cervantès au XVI^e, d'Urfé au XVII^e...); l'archétype de cette pastorale est un mythique âge d'or en Arcadie, province grecque jadis peuplée de bergers (sujet notamment d'un célèbre tableau de Poussin).

En dépit de l'apport de ces auteurs à la compréhension du regard actuel sur le paysage, cette explication semble insuffisante. La contribution des représentations littéraires et picturales à ce regard nostalgique n'est plus vraiment d'actualité, depuis plus d'un siècle. Il faut remonter à Barbizon pour trouver une école artistique «pastoraliste». Depuis l'impressionnisme et son regard sur le monde moderne de son époque, chaque nouvelle tendance est d'avant-garde, en avance sur les représentations de son temps. Chacune crée des références nouvelles, tandis que les précédentes acquièrent une valeur patrimoniale. Aujourd'hui, les cinéastes s'intéressent à la banlieue, après les faubourgs; et les photographes conviés par la Délégation à l'aménagement du territoire et à l'action régionale (Datar) à montrer la France des années 80 s'attardent sur les échangeurs, les centres commerciaux ou les industries. L'impressionnisme et le cinéma d'avant-guerre sont encore actifs pour valoriser auprès du public l'image des faubourgs ou des guinguettes, mais l'analyse des tableaux et des films effectuée n'a guère trouvé de représentations récentes idéalisant la campagne.

L'autre explication de l'attrait pour la campagne traditionnelle est que la plupart des citadins d'aujourd'hui sont fils ou petits-fils de ruraux. Ceux-ci n'ont-ils fait, en arrivant en ville, que se rallier à un regard inventé par d'autres, ou n'ont-ils pas tout simplement idéalisé leur propre milieu d'origine ? Le regard contemporain chargé d'émotion sur la campagne ne traduirait-il pas surtout la nostalgie de racines perdues, à la fois de chaque individu, qui idéalise le souvenir de ses vacances d'enfant, et de toute une société qui voit s'achever huit mille ans de civilisation agricole ?

La nostalgie ne joue pas seulement à propos de ce qui appartient déjà de toute évidence au passé, comme le paysage rural traditionnel ou le patrimoine de l'archéologie industrielle. On

la voit déjà à l'œuvre dans les grands ensembles, lorsque des démolitions de barres à l'explosif sont organisées devant des spectateurs aux sentiments mêlés : ces constructions pourtant si décriées restent le lieu d'une tranche de leur vie, dont les souvenirs, bons ou mauvais, ne s'effacent pas en quelques secondes.

Les références de demain

Les références picturales et cinématographiques, le poids de la nostalgie, concernent surtout les générations adultes. Il était important d'en faire l'analyse, car le pouvoir économique et politique appartient à ces générations, et les politiques du paysage s'appuient sur leurs références. Mais qu'en est-il des jeunes, de ceux qui ont aujourd'hui moins de 30 ans ? Et peut-on prévoir, à partir de leurs références paysagères, ce que seront les références dominantes dans 20 ou 30 ans ?

Les références dominantes ne peuvent certes pas (ou plus) être qualifiées d'élitistes. La peinture impressionniste a largement été popularisée par les reproductions, sur des calendriers, publicités, cartes de vœux, supports touristiques, etc. Le cinéma ne touchait à l'origine que les urbains, mais la télévision, en concurrence avec les salles, a permis à tous les films classiques d'atteindre un très large public. Cependant, si populaires soient-elles, ces références ne sont plus dominantes chez les adolescents et les jeunes adultes. Trois facteurs, dont deux inséparables, se conjuguent pour en diminuer l'influence et en faire émerger d'autres : d'une part, l'éloignement progressif des racines rurales; d'autre part, la mobilité accrue des individus et l'accroissement de la diffusion des images.

L'éloignement des racines rurales tend à rendre les jeunes générations moins sensibles aux références paysagères correspondantes. Quant au déplacement des personnes et à celui de l'information, ils n'ont pas été jusqu'ici concurrents, mais convergents. Au début du siècle, les cartes postales représentaient les sites de France rendus accessibles par le chemin de fer et qu'une large part de la population allait découvrir à travers les congés payés. Aujourd'hui, de même que le développement du téléphone et d'internet favorise les contacts entre les personnes qui créent à leur tour un

Le temps qui passe et le temps qu'il fait

En Ile-de-France, on ne peut parler du paysage sans parler de la saison, de l'heure, et du temps qu'il fait.

L'Ile-de-France se trouve sensiblement à 48° de latitude nord, dans la zone tempérée atlantique, à mi-chemin entre l'équateur et le pôle. Cette latitude, la proximité des côtes et la disposition des reliefs, expliquent la présence d'un climat de type tempéré océanique, caractérisé par l'instabilité du temps et la relative fréquence des précipitations tout au long de l'année. L'influence continentale ne réussit pas réellement à combattre la faiblesse des écarts de température, mais la neige est parfois présente dans le paysage francilien, bien que de manière souvent fugitive.

Le ciel compose une partie importante du paysage. Sa luminosité, sa couleur, le jeu des nuages, leur volume, leur absence, sont autant de parties intégrantes du paysage. Il s'agit là d'un ensemble mouvant que nombre de peintres, au premier rang desquels Claude Monet, se sont attachés à saisir.

d'éléments qui comptent dans la perception du paysage et qui bien souvent, à l'instar du ciel, ne sont pas repris dans les analyses et les projets : le ciel y est toujours bleu (voire blanc), les gens détendus, comme «en promenade».

La réalité quotidienne est tout autre, encore accentuée par les saisons. Car les saisons transforment un espace fermé, plein, en espace transparent, voire ouvert : une forêt qui perd ses feuilles, un champ dont on a coupé les maïs... En Ile-de-France, les couleurs changent du tout au tout avec les saisons, de la terre nue, labourée, au blé en herbe puis aux blés mûrs, du feuillage de printemps aux feuilles d'automne.

La compréhension du paysage passe aussi par la prise en compte de ces phénomènes que les Impressionnistes, dans la foulée de l'école japonaise Ukiyo e, avaient bien sentis et tenté de traduire.



B. Estlinger/L'œil

La lumière que dispense le ciel éclaire, de façon radicalement ou subtilement différente, les reliefs du paysage et des objets qui le composent...

«Quand je vis Monet, avec ses quatre toiles devant son champs de coquelicots, changeant sa palette à mesure que le soleil poursuivait sa course, j'eus le sentiment d'une étude d'autant plus précise de la lumière que le sujet supposé immuable, accusait plus fortement la mobilité lumineuse. C'était une évolution qui s'affirmait, une manière nouvelle de regarder, de sentir, d'exprimer : une révolution. De ce champ de coquelicots, bordé de ses trois peupliers, date une époque de notre histoire dans la sensation comme dans l'expression des choses»³¹

La lumière que dispense le ciel éclaire, de façon radicalement ou subtilement différente, les reliefs du paysage et des objets qui le composent, accentuant ou estompant les ombres et les contrastes, faisant vibrer ou atténuant les couleurs.

Outre la modification de la luminosité et de l'éclairage, l'heure et le temps marquent aussi une modification de l'animation du paysage : le jour, la nuit; personne, la foule; des mouvements lents, des pas pressés; des parapluies et des reflets sur la chaussée, des couleurs vives; autant



F. Dugeny/L'œil

(31) Georges Clémenceau, cité par J. et M. Bullioud dans Monet au temps de Giverny. Centre culturel du Marais, 1983.

besoin de rencontre, les images du monde entier véhiculées par les médias de grande diffusion — télévision, revues sur papier glacé, affiches publicitaires... — accroissent la demande de visite de paysages exotiques; et l'abaissement du coût des voyages met de telles visites à la portée de beaucoup de gens, au moins une fois dans leur vie.

Comme pour les idéologies ou les religions, le monde devient un vaste «supermarché du paysage», où l'image rurale traditionnelle n'est plus qu'une référence parmi d'autres. Car ces médias et ces voyages ne créent pas seulement des images et des souvenirs, mais bien des références, c'est-à-dire des modèles auxquels sont comparés les paysages réels, et auxquels il sera de plus en plus demandé à des paysages réels de se rapprocher. Certes, sur le plateau de Brie, Disneyland ne reconstitue qu'en miniature les paysages de l'ouest américain; cependant, il semble bien que les références exotiques contribuent, de pair avec une sensibilité écologique plus générale, à faire évoluer le paysage idéal du cultivé vers le sauvage. Des enquêtes récentes montrent que **pour une part aujourd'hui importante de la population, et en particulier chez les jeunes, la «grande nature», non touchée par les activités humaines, est considérée comme le modèle le plus conforme à l'idée de paysage**⁽¹¹⁾. La conséquence pourrait en être une acceptation plus grande qu'aujourd'hui de la «désertification» rurale : la friche ne sera peut-être pas davantage appréciée, car elle témoigne encore d'un abandon, mais la forêt qui en résulte le sera plus que la campagne.

Corrélativement à ce libre choix des références paysagères, la distance s'accroît entre les producteurs et les consommateurs de paysage. Les urbains nés à la campagne ne sont déjà plus les producteurs du paysage rural, mais ils conservent une certaine familiarité avec les processus de production de ce paysage, la population qui le produit et son mode de vie. Les nouvelles générations urbaines sont étrangères à la production du paysage rural, comme à celle des grandes étendues sauvages qui les inspirent désormais.

Il ne faut cependant pas sous-estimer la rémanence des motifs anciens. Des formes artistiques peuvent subsister longtemps après la disparition du contexte qui a justifié leur apparition (comme les motifs de l'architecture classique qu'on peut penser issus de la

construction en bois des premiers temples grecs). Il est très probable que la référence rurale demeurera longtemps encore un facteur d'identité, celle de l'identité française en particulier. À côté des espaces vierges et lointains d'*Ushuaia*, la télévision maintient cette référence rurale avec des séries comme «*Le château des oliviers*», qui ne recueillent pas moins d'audience. Il y a une autre raison pour que les nouveaux motifs n'effacent pas les anciens : la nostalgie qui fait s'émouvoir devant les paysages ruraux traditionnels est aussi à l'œuvre devant les étendues sauvages menacées; elle tend à réunir toutes ces références plutôt qu'à les opposer.

L'incertitude sur ce que sera demain la demande de paysages, la probabilité que les références traditionnelles subsistent à côté de nouvelles, la tendance à associer des références d'origine et d'ancienneté différentes, plaident pour une attitude que l'on pourrait qualifier de «conservation inventive»⁽¹²⁾ ou de «composer avec» : créer toujours du nouveau, mais toujours à partir de l'ancien, ajouter au territoire de nouvelles couches sans effacer les précédentes.

(11) La demande de nature sauvage et l'influence de la télévision sont la thèse d'Yves Luginbuhl — s'appuyant sur une enquête qu'il a réalisée auprès de 200 personnes pour le ministère de l'Environnement — dans «L'agriculture contemporaine peut-elle être paysagiste ?». In Actes du colloque *Paysage et Agriculture*, op. cit., pp. 117-118.

(12) L'expression est empruntée à Pierre Donadieu, op. cit.



L'histoire des paysages d'Ile-de-France



Second élément de la compréhension des paysages, la connaissance de leur histoire géologique et humaine permet, en appréhendant leur mode de formation, de reconnaître le socle sur lequel ils sont fondés à travers l'épiderme qui les constitue. Elle permet aussi de comprendre leur organisation, leur forme, la nature des matériaux qui composent ce que l'homme y a construit, ainsi que la nature même des végétaux qui prennent une part si importante à leur existence.

Une histoire naturelle qui a fondé les paysages du Bassin parisien

Les paysages d'Ile-de-France sont le produit d'une longue histoire géologique, qui a pour unité de mesure le million d'années. Dans ses limites administratives actuelles, l'Ile-de-France ne représente cependant qu'une petite partie d'un ensemble géologique beaucoup plus vaste : le Bassin parisien. Elle s'inscrit en effet au cœur du plus grand bassin sédimentaire de l'Europe occidentale.

Très schématiquement, l'histoire géologique de l'Ile-de-France et du Bassin parisien se divise en deux grandes étapes : une longue phase d'accumulation des matériaux, une période d'intense érosion au cours de laquelle ont été sculptées les formes paysagères que l'on rencontre aujourd'hui (plateaux et buttes témoins, vallées alluviales et méandres).

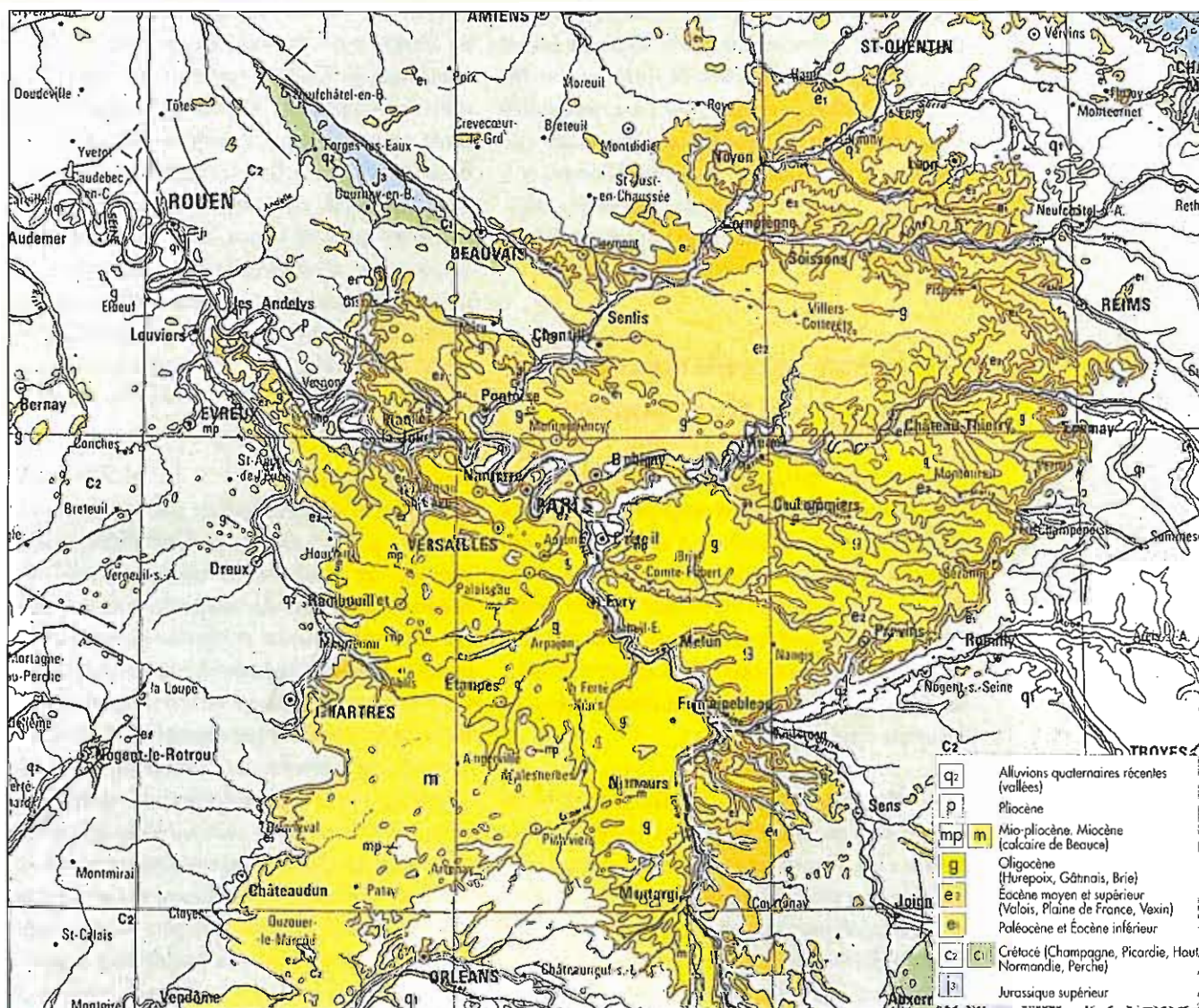
Une longue et complexe étape de sédimentation

La phase de sédimentation débute avec l'ère secondaire, il y a 250 millions d'années : dépôts du Trias, puis du Jurassique, puis assises crayeuses du Crétacé (moins 100 à moins 60 millions d'années). Ces dépôts secondaires constituent le soubassement de l'ensemble du Bassin parisien. À l'ère tertiaire, une longue et complexe étape de sédimentation se poursuit (entre moins 60 et moins 25 millions d'années), entrecoupée de périodes temporaires d'émerision et d'érosion. Durant cette période, la mer a effectué, à intervalles réguliers, de multiples avancées qui ont envahi le territoire régional, suivies d'autant de reculs laissant sur le littoral des lagunes, des étangs, des lacs...

Ces mouvements, associés à des conditions climatiques et géographiques particulières, ont conduit au dépôt de roches diversifiées. A chacune de ces avancées (ou transgressions) correspond une phase de sédimentation marquée par l'accumulation de particules minérales mêlées aux débris d'organismes qui les peuplaient. Certains sédiments se sont transformés en roche dure (calcaires par exemple). D'autres sédiments ont conservé leur consistance meuble originelle (comme les sables ou les argiles). Cinq cycles majeurs se sont succédés à l'ère tertiaire, chacun d'eux se caractérisant par des extensions spatiales bien définies, des conditions particulières de formation (dépôts marins, lagunaires, lacustres) et des matériaux déposés (sables, marnes, argiles, calcaires), composant autant d'étages et de sous-étages géologiques.

Les principales formations affleurant en Ile-de-France.

| PÉRIODE | Étage | Sous-étage | Formations | Affleurement |
|-------------|---------------|-------------------------------------|---------------------------------|--|
| QUATERNAIRE | | | Cailloux, alluvions | Plateaux, vallées |
| PLIOCÈNE | | | Sables de Lozère | |
| MIOCÈNE | Aquitarien | | Calcaire et meulière de Beauce | Plateau de Beauce (sud) |
| | | Stampien s.s. (d'Étampes, Essonne) | Calcaire d'Étampes et meulières | Plateaux nord de Beauce (Yvelines, Hurepoix, Gâtinais) |
| OLIGOCÈNE | Stampien s.l. | | Sables et grès de Fontainebleau | Versants des plateaux de Beauce (nord) |
| | | Sannoisien (de Sannois, Val-d'Oise) | Calcaire et meulière de Brie | Plateau de Brie |
| ÉOCÈNE | Ludien | | Argiles vertes | |
| | | | Gypse et marnes | Butte de l'Aulnay |
| | Bartonien | Marinésien (de Marines, Val-d'Oise) | Sables de Gresnes et Marines | Plateau de Brie |
| | | Auversien (d'Auvers, Val-d'Oise) | Calcaire de Saint-Ouen | Plaine de France |
| Lutélien | | Sables de Beauchamp | | |
| | | Calcaire grossier | Vexin français | |
| Yprésien | | Sables de Cuise | | |
| | | Argiles | | |
| PALÉOCÈNE | Thanétien | | Sables de Bracheux | |
| | Dano-montien | | Marnes de Meudon | |
| CRÉTACÉ | Campanien | | Craie | Falaises du Vexin |



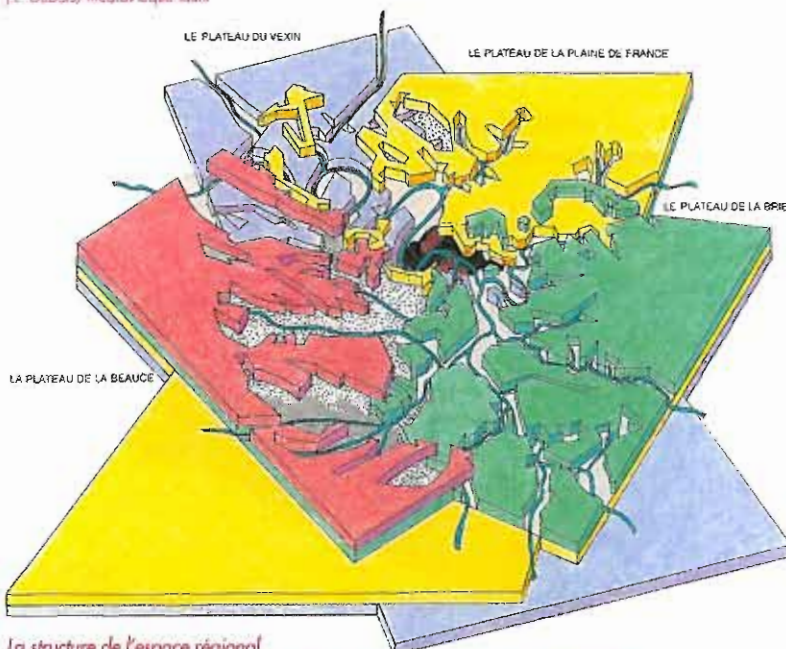
Carte géologique du Bassin parisien.

© BRGM 1980 - © IGN



Vue sur la carrière de gypse et de sables de la butte de Cormeilles-en-Parisis.

J.L. Dubois/médiafrègne-taunif



La structure de l'espace régional se caractérise par la superposition de l'emboîtement de 4 grandes plates-formes correspondant aux assises les plus dures déposées aux temps géologiques.

«Extrait du Plan-guide pour la valorisation des paysages dans les Hauts-de-Seine».

Bertrand Follet, DDE des Hauts-de-Seine, 1995 d'après Marcel Bellat, *Les Cahiers de l'AURIF* n° 69



Dominant la Plaine de France, le plateau de Brie constitue la seconde des quatre grandes plates-formes structurales d'Île-de-France.

F. Dugeny/taunif

Ces cycles se sont accompagnés de phases d'amples plissements (anticlinaux, synclinaux et failles), orientés ouest-nord-ouest/est-sud-est, provoqués par les contrecoups de l'orogénèse pyrénéenne.

Cette longue phase de sédimentation marine et lacustre a cessé il y a un peu plus de 25 millions d'années. Elle a conduit au dépôt, au centre de l'Île-de-France et sur plus de 2 000 mètres d'épaisseur, de matériaux formant une structure sédimentaire complexe et variée.

Une période d'intense érosion

À cette phase de sédimentation a succédé, depuis environ 5 millions d'années, une période d'intense érosion. Les conséquences lointaines du plissement alpin ayant entraîné une remontée brutale du Bassin parisien, le **basculement des couches tertiaires** (beaucoup plus accentué au nord-est qu'au centre du bassin), a conduit à une **phase d'érosion intense, favorisée par un climat de type tropical chaud et humide**. Un réseau hydrographique puissant, axé sur la Seine, s'est installé, creusant, déblayant et évacuant vers la mer des quantités considérables de matériaux. L'action érosive, favorisée par l'alternance régulière de couches dures (calcaires) et de couches tendres (sables ou argiles), s'est traduite par le dégagement de quatre grandes plates-formes emboîtées, disposées comme les degrés successifs d'un gigantesque escalier à vis.

Ces quatre plates-formes structurales, qui figurent parmi les traits essentiels du paysage régional sont la Beauce, la Brie, la plaine de France et le Vexin.

La plate-forme de Beauce, la plus élevée, occupe le quadrant sud-ouest de l'Île-de-France; cette plate-forme déborde largement du territoire régional, descendant en pente douce vers la vallée de la Loire; son extrémité nord (Hurepoix) a été largement disséquée par les nombreux affluents de la Seine.

La plate-forme de Brie forme, dans le quadrant sud-est, la seconde marche de l'escalier : dominée à l'ouest de près de 70 m par le plateau de Beauce, elle porte de nombreuses buttes résiduelles de sables de Fontainebleau; elle se caractérise également par une faible perméabilité liée à la présence de meulière de Brie et de dépôts souvent épais de limons argileux.

La plate-forme du calcaire de Saint-Ouen (quadrant nord-ouest) est le support de la Plaine de France.

La plate-forme du calcaire grossier, la plus basse, est le support du plateau du Vexin.

Des vestiges de ces plates-formes entamées par l'érosion régressive subsistent, isolés en avant des plateaux. Ainsi, au nord de Paris, se dresse toute une série de buttes-témoins qui marquent l'ancienne avancée du plateau de Beauce. Toutes ces buttes (buttes de l'Hautil, de Cormeilles, de Montmorency, de l'Aulnay...) sont allongées ou alignées (monts de la Goële) selon l'orientation ouest-nord-ouest/est-sud-est des plissements ayant affecté la région.

Avec le quaternaire, il y a deux millions d'années, débutent les grandes glaciations, conséquence d'un refroidissement généralisé du climat européen; elles se poursuivent jusque vers 10 000 ans avant J-C.

L'Île-de-France connaît alors un climat périglaciaire avec l'alternance de périodes de gels et de dégels. À cette époque, le modelé définitif des reliefs (vallées dissymétriques, vallées sèches, etc.) va se préciser, la mise en place des formations superficielles (éboulis, alluvions, dépôts éoliens sur les plateaux), issues de l'érosion des roches préexistantes, va s'effectuer.

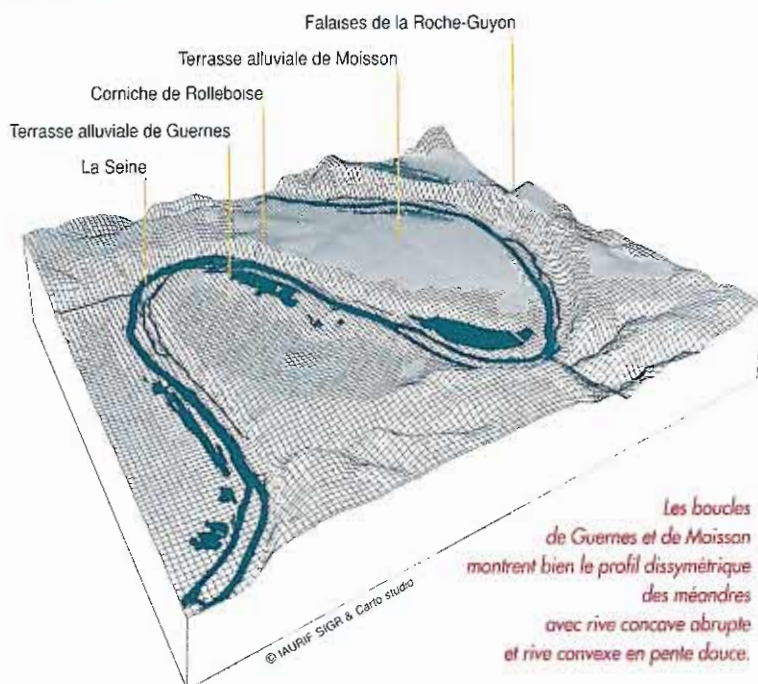
L'abaissement du niveau de la mer, dû aux différentes glaciations, accélère en effet les phénomènes d'érosion. Les cours d'eau, qui initialement coulaient au niveau des plateaux, s'enfoncent progressivement pour former les vallées (Seine, Marne, Loing...). Sur leurs versants, la succession des terrasses alluviales, formées par les dépôts d'alluvions (sables et graviers), traduit aujourd'hui l'ancienne position du lit des cours d'eau et marque ainsi les grandes étapes de cet enfoncement progressif.

Au fur et à mesure de ce dernier, les principaux cours d'eau ont dessiné de vastes méandres (de Moisson et de Guernes dans la vallée de la Seine, de Jablines ou de Luzancy dans la vallée de la Marne, pour les plus représentatifs). Ces méandres présentent, sous l'effet de l'action érosive du courant, une rive concave, abrupte, creusée dans le substrat, alors que dans le lobe convexe s'accumulent les dépôts de matériaux alluvionnaires.

Toujours sous l'influence du climat périglaciaire, les vallées ont acquis un profil dissymétrique caractéristique : les versants exposés au sud et à l'ouest sont plus raides que les versants opposés. Les premiers, plus ensoleillés, ont été façonnés par le ruissellement (dégel plus accentué en raison de l'exposition) tandis que les versants nord et est n'ont été modelés que par la solifluxion.



La butte de l'Aulnay, «témoin» de l'ancienne avancée du plateau de Brie.
F. Dugény / Tourif



À l'ère quaternaire, les cours d'eau qui coulaient au niveau des plateaux s'enfoncent pour former les vallées et dessiner de vastes méandres.
Y. Athus-Bertrand/Altiude



Outre les facteurs naturels, l'activité agricole dépend de facteurs liés au contexte économique.
Guha/Dief

La formation des sols actuels

Pendant les périodes froides de la fin du quaternaire, les vents ont déposé sur l'ensemble des plateaux alors dénudés, les lœss ou limons dont l'épaisseur peut atteindre, sur certains secteurs, plusieurs mètres. Depuis environ 10 000 ans, le Bassin parisien connaît un climat tempéré permettant le développement d'un épais manteau végétal qui, en protégeant les sols de l'érosion, fige la configuration que nous lui connaissons aujourd'hui.

Les principaux modes d'occupation des sols (entre bois et terres agricoles) des paysages ruraux franciliens ont longtemps trouvé leur origine dans les caractéristiques des sols et de la géologie. La lente altération de la couche superficielle des roches sous l'effet conjugué des conditions climatiques, de l'eau, des êtres vivants, etc., a conduit au développement de sols dont les caractéristiques physico-chimiques sont étroitement liées à celle du substrat.

Ainsi, les dépôts meubles et profonds de limons ont été transformés par la pédogenèse, évoluant, sous le climat tempéré actuel, en un sol brun plus ou moins lessivé. La fertilité de ces sols, les facilités de défrichement qu'ils offraient, ont naturellement favorisé leur utilisation agricole lors des grandes phases de déboisement du Moyen-Âge.

«Résidus» ayant échappé à cette colonisation agricole, les forêts se sont généralement développées sur des sols de faible valeur agronomique. Sols et sous-sols apparaissent ainsi comme les facteurs essentiels de la localisation des espaces boisés, que l'on peut classer en trois grandes catégories : les bois établis sur les

assises sableuses (les plus nombreux), les bois hydromorphes, présents sur les plateaux argileux de Brie et de Beauce du nord, et enfin certains bois établis sur des plateaux calcaires perméables, dont la trop faible épaisseur de limon n'a pas permis la mise en culture.

Une histoire humaine qui a organisé les paysages d'Ile-de-France

L'activité humaine est l'un des principaux moteurs de l'évolution des paysages. Cela est évident pour les paysages urbains et ceux des voies de communication. Mais c'est aussi vrai des espaces dits naturels, dont aucun, même les forêts, ne l'est complètement dans notre région : il s'agit bien d'espaces cultivés, au sens premier du terme.



La vallée du Morbras, entre Ormesson-sur-Marne et Noisieu.
J.L. Dubois/médiathèque laurif

L'évolution des paysages ruraux

Des liens étroits existent entre les paysages ruraux d'une région et son économie agricole. Deux types de paysages, les plus caractéristiques, illustrent cette relation : les «open-field» qui résultent de l'activité de grande culture céréalière et les bocages qui traduisent plutôt la présence de petites exploitations de polyculture et d'élevage. De manière générale, l'activité agricole dépend des facteurs naturels (pentes, nature des sols, exposition, etc.), mais aussi de facteurs liés au contexte économique.

L'histoire du paysage rural français est fonction de l'échelle de temps considérée. Si l'on remonte à l'antiquité, on observe une période de défrichements intenses à l'époque gallo-romaine, puis des défrichements moins importants à l'époque médiévale et une stabilité relative depuis 1300. Les 150 dernières années sont marquées par un accroissement significatif des surfaces boisées : une véritable reconquête forestière s'opère⁽¹⁾.

Pour compléter cette caractérisation globale de l'Ile-de-France, il faut souligner la ceinture maraîchère de Paris, zone particulière qui relève plus d'un facteur fonctionnel que de facteurs naturels.

La liaison étroite de ces paysages avec les composantes naturelles explique qu'ils ont peu évolué pendant de nombreux siècles : les meilleures terres ont été défrichées et cultivées selon leur potentiel et les moins bonnes sont



Ferme briarde au milieu de sa clairière de défrichement.

B. Gégout/médiathèque IALRIF

En Ile-de-France, le paysage agricole «traditionnel» de référence pourrait correspondre à une vision du XIX^e siècle ou du début du XX^e siècle. Ce paysage, fondé essentiellement sur des facteurs naturels (qualité des sols, pentes, etc.) aurait la structure suivante :

- des plateaux ouverts, de type «open-field» (Beauce, Brie, Vexin, Plaine de France), marqués par les grandes cultures développées sur les sols limoneux et fertiles;
- des vallées occupées par l'élevage, comportant des haies et des prairies;
- des coteaux pouvant accueillir des activités spécialisées telles que l'arboriculture et la viticulture (vallée de la Marne à l'est de la région, coteaux de Chambourcy);
- des forêts persistant sur les sols les moins riches (sols sableux de Fontainebleau).

restées en bois. Au XX^e siècle cependant, ces équilibres ont été brisés, en particulier par l'évolution rapide des techniques qui a eu tendance à diminuer, sinon effacer, les contraintes naturelles. Les paysages ruraux s'en sont trouvés quelque peu modifiés.

La maison, fille du sol

La position et l'aspect de l'habitat traditionnel, rural et même urbain, sont étroitement déterminés par le sol, au même titre que les structures agraires anciennes.

Les villages s'installent à proximité des points

(1) M. Scotto «La progression des surfaces boisées entraîne l'apparition de déserts verts» *Le Monde*, 5 décembre 1996. Pour l'Ile-de-France, la comparaison des cinq principales couvertures cartographiques du XVIII^e au XX^e siècle fait apparaître un boisement d'un grand nombre de pâtures, landes, parcours et autres espaces ouverts (cf. *Les Cahiers de l'IAURIF*, n° 118-119, à paraître)

L'habitat traditionnel

Dans les maisons d'autrefois, nous constatons que chaque corps de bâtiment s'enferme dans un tracé régulier très simple, généralement un rectangle ou un carré, dont les dimensions cadrent avec une distribution des locaux d'habitation et leur éclairage. A l'inverse de ce qui a été admis depuis, tous les éléments intérieurs nécessaires sont obligatoirement inclus dans ce tracé préalable, générateur de simplicité.

Chacun de ces corps de bâtiment a en soi une valeur d'échelle et une valeur de proportion. C'est-à-dire que, d'une part, il n'est pas réduit au-delà de certaines dimensions, et, d'autre part, est fait de volumes plaisants par eux-mêmes et par leurs rapports avec les volumes voisins.

Ces bâtiments sont toujours coiffés d'une toiture. (...)

Le souci que l'on avait d'un plan bien simple et régulier se comprend donc au mieux. Une complication des volumes parallélépipédiques ne se souhaite déjà pas; amplifiée par les toits, cette complication paraît une faute. Sans compter que l'établissement d'une toiture simple est économique, bien plus encore son entretien.

Donc, nos maisons d'autrefois, que leurs toitures soient inclinées ou plates, sont toujours conçues en vue de formes peu compliquées, de volumes bien élémentaires : deux rampants et deux pignons ou frontons; quatre rampants, la pyramide, le cône, la demi-sphère et leurs dérivés.

Chaque corps de bâtiment est composé avant tout de deux éléments : le mur, le toit. La règle veut que leurs murs gouttereaux, c'est-à-dire recevant l'égout d'une toiture, soient limités par un même plan horizontal. Elle veut aussi que murs et toits soient de «même famille», tant par leurs proportions, la simplicité réciproque de leurs dessins, que par la continuité de leurs matières. La tuile, l'ardoise, le mortier des faitages et des arêtières ont une parenté avec les enduits, les joints, la pierre employés par le maçon.

Le plus fréquemment, le toit débordé sur les murs par une corniche en maçonnerie, sans que l'on voit entre eux de bois. De même, sur les pignons les pannes n'apparaissent pas. Cette règle souffre des exceptions. Elles correspondent à des habitudes locales.

G. Doyon et R. Hubrecht. *L'architecture rurale et bourgeoise en France*. Paris, Éd. Dominique Vincent et C^e, 1979 (4^e édition).



Ferme dans la vallée du Morbras à La-Queue-en-Brie.

J.I. Dubois/médiathèque IAUFB

d'eau, souvent à mi-pente, le long de la ligne des sources. Celle-ci correspond à la résurgence de la nappe aquifère, imprégnant un terrain perméable (sables de Fontainebleau et calcaire de Brie ou calcaire lutétien et sables de Cuise), et retenue par une couche imperméable sous-jacente (argiles vertes ou argiles sparnaciennes). On les trouve aussi en fond de vallée, près des cours d'eau, parfois sur le plateau, quand des couches imperméables superficielles permettent d'alimenter mares et puits.

Les grandes fermes, sur un plan à cour fermée, sont en grande partie hors des villages, au milieu de leurs terres.

L'habitat traditionnel est étroitement intégré au paysage, de par sa localisation, son orientation, sa forme, ses matériaux. L'économie de sa mise en œuvre et le savoir faire des compagnons ou des maçons et charpentiers locaux ont forgé au cours du temps des modèles qui ont peu évolué (les caractères généraux ont été bien décrits par G. Doyon et R. Hubrecht).

La relation étroite qui existe entre les matériaux qui composent cet habitat et avec le sol sur lequel il est construit, provient pour grande partie de l'économie qui a présidé à sa mise en œuvre : toit en tuiles plates à deux pentes, lucarnes à armature de bois, souche de cheminée en brique pleine à assise de plâtre, murs de meulière ou de grès «beurrés» au plâtre.

Ces matériaux traditionnels sont tirés des bancs de roches dures les plus proches : calcaire du Vexin, meulière de Brie et de Beauce, grès de Fontainebleau. Paris même est construit, jusqu'au début du XX^e siècle, avec le calcaire lutétien tiré de son propre sol.

La création progressive de l'armature urbaine et du réseau routier

Les villes anciennes s'établissent aux points de passage obligé des premières voies de communication : les gués, les confluent, les cols, etc., constituent autant de carrefours. Des voies pré-romaines ont subsisté, comme la rue de Vaugirard à Paris. Le réseau des voies romaines est moins dense autour de Lutèce qu' autour des villes qui deviendront Reims, Soissons ou Amiens; il a néanmoins laissé des traces, comme les axes nord-sud et est-ouest de Paris (rues Saint-Jacques et Saint-Martin, Saint-Honoré et Saint-Antoine) ou la chaussée Jules-César, qui va en ligne droite de Montmorency à la Normandie.



Ancien chemin de Paris à Reims, à hauteur de Coulombs-en-Valois.

F. Dugény/lauri



«Tracées du plus droit qu'il sera possible», les routes du XVIII^e siècle, plantées d'arbres, structurent le paysage francilien.

F. Dugény/lauri



Au bord de la RN4, la ferme du Pontillault à Pontault-Combault.

J.L. Dubos/médiathèque lauri

Dès le Moyen-Âge, le réseau se densifie en étoile autour de Paris. C'est au XVIII^e siècle, sous l'action de Colbert, que se développe le réseau moderne des routes royales, tracé «du plus droit qu'il sera possible», reliant Paris aux autres pôles économiques du royaume. Ce réseau a servi jusqu'à une période récente de support à celui des grandes routes nationales. Il structure aujourd'hui encore largement le paysage d'Ile-de-France, notamment par les alignements d'arbres qui l'accompagnent.

La croissance des déplacements, le développement des transports rapides (voies ferrées, autoroutes), la volonté de séparer les trafics de transit, celle de privilégier les liaisons transversales, ont profondément modifié l'aspect du réseau ; plus complexe, sa structure est moins lisible. Les caractéristiques des nouvelles voies, l'apparition depuis les années 60 de déviations et de voies rapides qui s'implantent dans le paysage sans en respecter l'ordonnement, tendent à le déstructurer malgré les efforts d'intégration et de «paysagement» consentis. Paradoxalement, les voies du XVIII^e siècle, tirées au plus droit, structuraient le paysage, vraisemblablement parce que leur rôle et leur hiérarchie étaient clairement lisibles et parce que leurs profils en long collaient au terrain, économisant remblais et déblais.

Située au centre du Bassin parisien (au point bas de l'affaissement des couches géologiques), à l'articulation des quatre grands plateaux, entre les confluent de la Seine avec ses deux principaux affluents, au changement de direction de la vallée de la Seine, Paris a bénéficié d'une situation privilégiée pour devenir capitale, orienter autour d'elle le développement spatial de l'Ile-de-France, et croître elle-même par vagues successives. Cette croissance s'est longtemps faite de façon continue et concentrique, comme l'exprime la métaphore classique de la «tache d'huile». Ne ménageant que les forêts, souvent domaines des chasses royales (Boulogne, Vincennes, Meudon, Saint-Germain, Marly, Notre-Dame, Sénart...), elle a consommé l'espace agricole : d'abord principalement les vallées (Seine, Marne, Bièvre, Yvette, Orge, Yverres, Montmorency...), puis les plateaux, notamment avec les villes nouvelles. Elle a digéré progressivement les urbanisations qui structuraient l'espace rural, et dont quelques traces subsistent dans le tissu urbain (faubourgs, centres-villes de banlieue, etc.).

Fruit d'un mode de production du logement et d'une politique de «zoning», cette évolution peut être transposée, toutes proportions gardées, aux villes petites ou moyennes qui constituent l'armature urbaine de la partie rurale de l'Île-de-France : centres historiques, faubourgs le long des voies de liaisons importantes, extensions pavillonnaires émaillées de groupes de logements collectifs et zones d'activités en périphérie. Les centres anciens des bourgs et villages n'ont pas beaucoup changé, moins que leurs abords, où se sont greffés plus ou moins bien des pavillons isolés ou en lotissements. L'allure des grandes fermes a également peu changé — à part l'ajout de hangars métalliques —, du moins jusqu'à une période récente, qui a vu un abandon de plus en plus marqué des murs et de nombreux corps de bâtiments.

Les paysages régionaux aux portes de l'agglomération

Paris est à la rencontre de presque tous les grands paysages franciliens : cette situation centrale fait que ceux-ci se retrouvent à proximité de l'agglomération, sous forme d'unités plus petites qui sont comme des témoins avancés. Ces espaces ouverts péri-urbains prennent de ce fait une valeur considérable, mettant la ville en relation avec l'ensemble de son territoire : le Valois (forêts d'Ermenonville, Chantilly, Halatte) par les trois forêts du Val-d'Oise (Montmorency, l'Isle-Adam, Carnelle), la Beauce par le plateau de Saclay, la Brie par le bois Notre-Dame et ses abords cultivés. Cette situation n'a pu subsister avec les vallées qui, en tant qu'axes privilégiés de communication, ont été tôt urbanisées de manière quasi continue.



La croissance de l'agglomération parisienne a progressivement «digéré» les espaces agricoles.

Gauthier/Dreif



La composition des paysages d'Ile-de-France



Le paysage se lit à plusieurs échelles. La topographie des sites (plateaux, vallées, coteaux), leur occupation urbaine ou rurale, les objets qui les jalonnent comme autant de repères permettent à la fois de lire les grands paysages et de reconnaître les entités qui les composent comme autant de pays ou de lieux spatialement identifiables.

L'observateur appréhende un espace qui a une cohérence interne, donnée par son relief et par la nature de ce qui en occupe la surface. Plus subtilement, c'est le poids de l'histoire qui le ponctue de sites exceptionnels et qui tisse aussi et surtout, une trame sous-jacente sur laquelle se greffent urbanisation et espaces ouverts. La connaissance de cette trame permet de comprendre l'organisation du paysage, l'inter-relation qui existe entre les éléments qui le composent.

Le relief, fondement du paysage

L'Ile-de-France ne se distingue pas par son relief de l'ensemble du Bassin parisien, dont elle occupe, la partie centrale. Celui-ci est caractérisé essentiellement par un relief de plateaux, c'est-à-dire de grandes étendues plates où le réseau hydrographique s'inscrit en creux, dans des vallées bien individualisées (par opposition à un relief de plaines, où les cours d'eau sont à niveau, et à un relief de collines ou de montagnes, où le relief est accidenté).

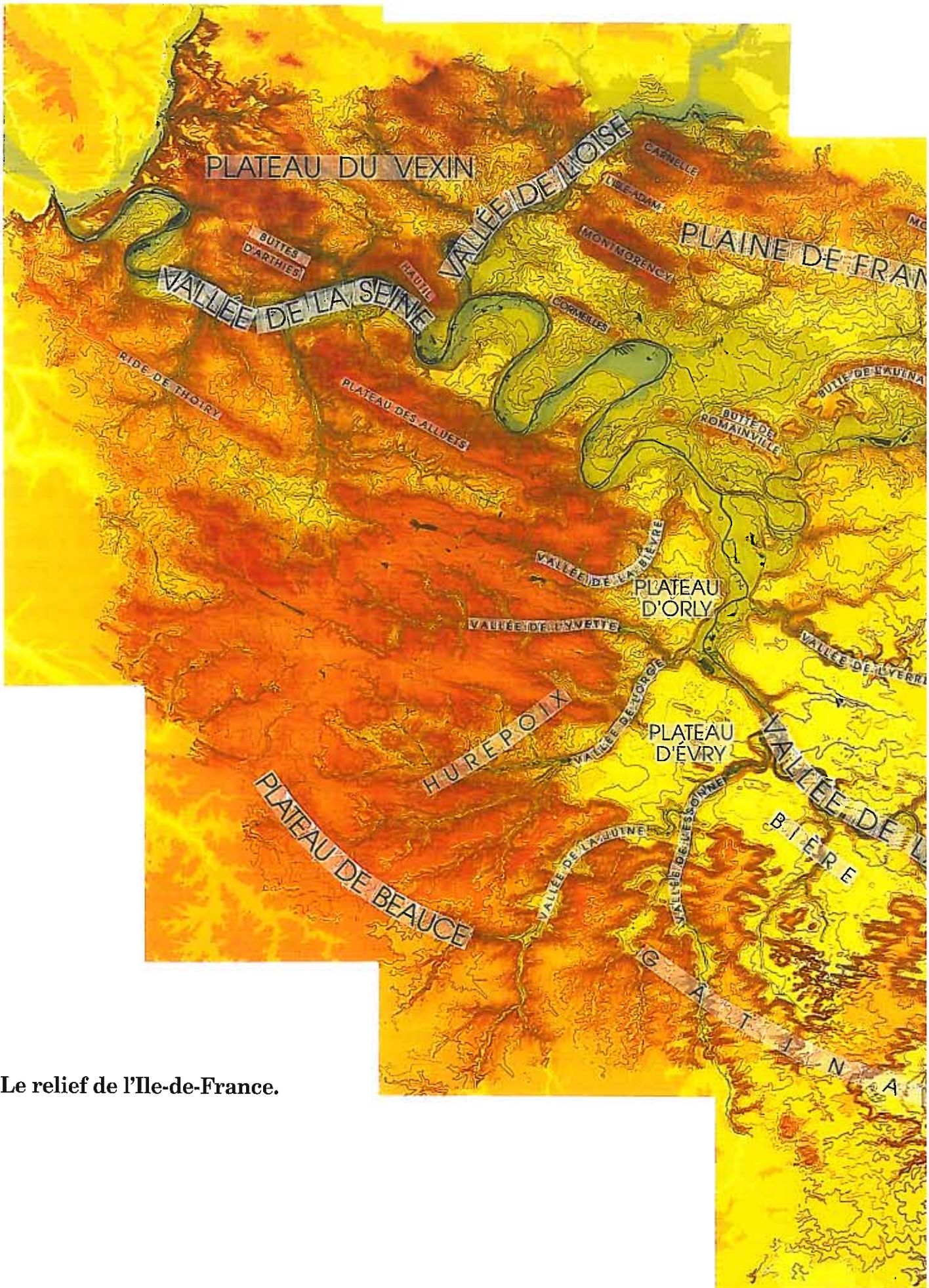
La structure géologique constituée de quatre grandes plates-formes structurales emboîtées supporte :

- au sud et à l'ouest de la vallée de la Seine, le plateau de Beauce, prolongé par le Hurepoix et le Gâtinais (110 m d'altitude à Orléans, 150 m à Étampes, 170 m à Meudon);
- entre les vallées de la Seine et de la Marne, le plateau de Brie (80 m à Sénart, plus de 200 m sur la côte de Champagne), prolongé à l'ouest de la Seine par la Bière et les plateaux d'Évry et d'Orly;
- entre les vallées de la Seine et de l'Oise, le plateau du Vexin (90 à 120 m);
- entre les vallées de la Marne, de la Seine et de l'Oise la Plaine de France, à laquelle on peut rattacher la Goële et le Multien (30 m à Paris, 100 m au pied des monts de la Goële, 140 m dans le Multien).

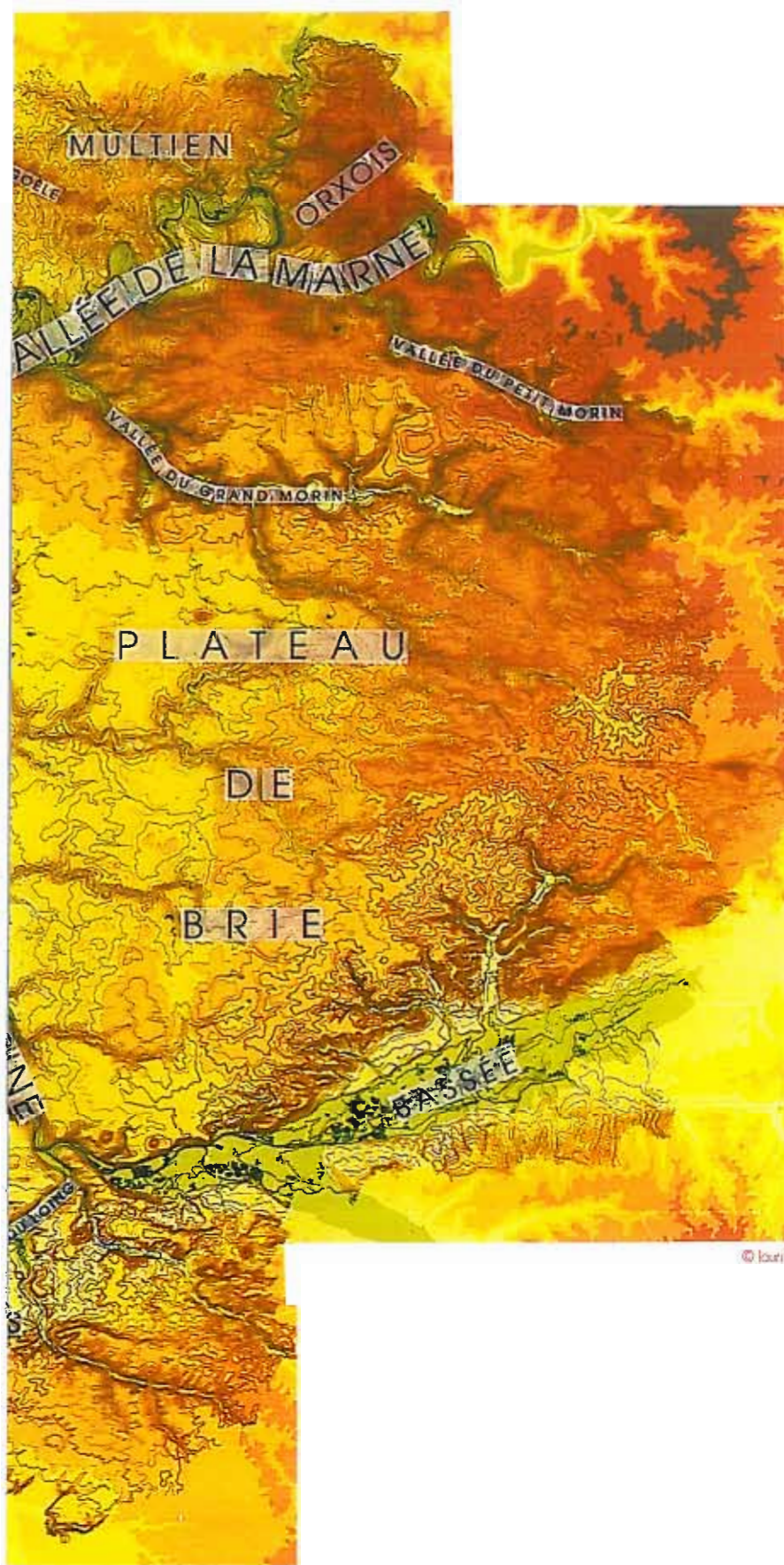
Ces plateaux dominant d'une centaine de mètres (avec des pentes souvent supérieures à 20 %) les vallées qui les bordent ou les entaillent :

- la vallée de la Seine (altitude 60 m dans la Bassée, 20 m à Mantes),
- celles de la Marne et de l'Oise, ses principaux affluents (ainsi que l'Yonne sur une faible longueur),
- les petites vallées de l'Yerres, du Loing, de l'Essonne et de la Juine, de l'Orge et de l'Yvette, de la Bièvre, de la Mauldre, de l'Epte, de l'Ourcq, des deux Morins...

La Plaine de France, en pente douce vers la Seine, dominant faiblement la Marne, séparée de l'Oise par les reliefs boisés de Carnelle, l'Isle-Adam et Montmorency, et sans vallée encaissée, justifie son nom de plaine.



Le relief de l'Ile-de-France.



Parfois fortement découpés (nord-est de la Beauce, formant le Hurepoix et le Gâtinais), certains plateaux laissent même sur les plateaux voisins des buttes-témoins repérables à leur altitude :

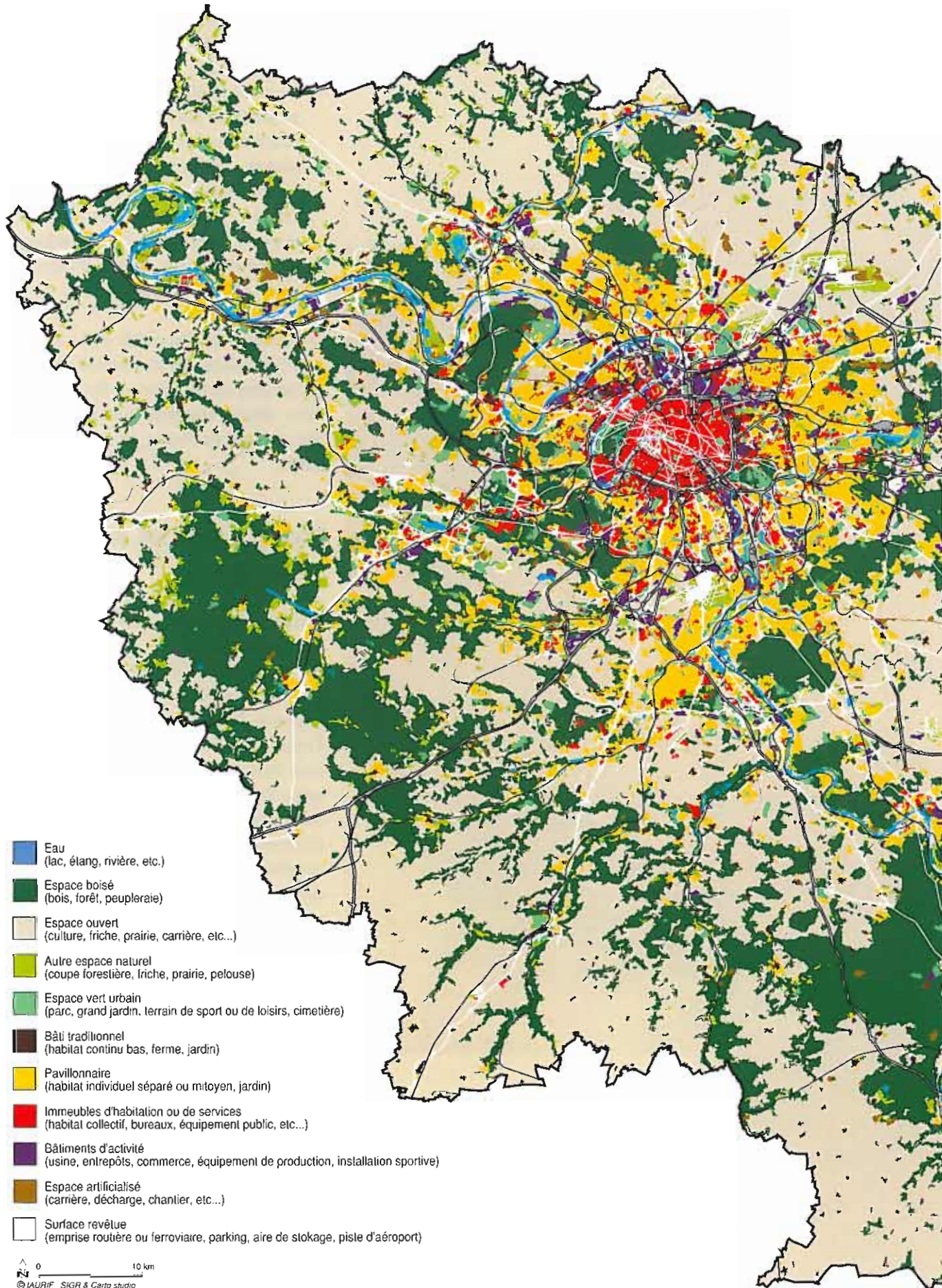
- buttes de l'Aulnay et de Romainville, prolongements du plateau de Brie au nord de la vallée de la Marne, culminant aux mêmes altitudes (130 m);
- ride de Thoiry, plateau des Alluets, forêts de l'Hautail, de Carnelle, l'Isle-Adam et Montmorency, monts de la Goële, prolongements séparés du plateau de Beauce culminant à la même altitude (180 m ou plus).

Localement, des franges de plateaux découpées par des vallées de directions variées, aux pentes plus douces, forment des secteurs de collines : Orxois, Hurepoix entre Limours et Dourdan, franges du Vexin, au sud (Arthies) et au nord...

L'occupation du sol, les textures, les ambiances

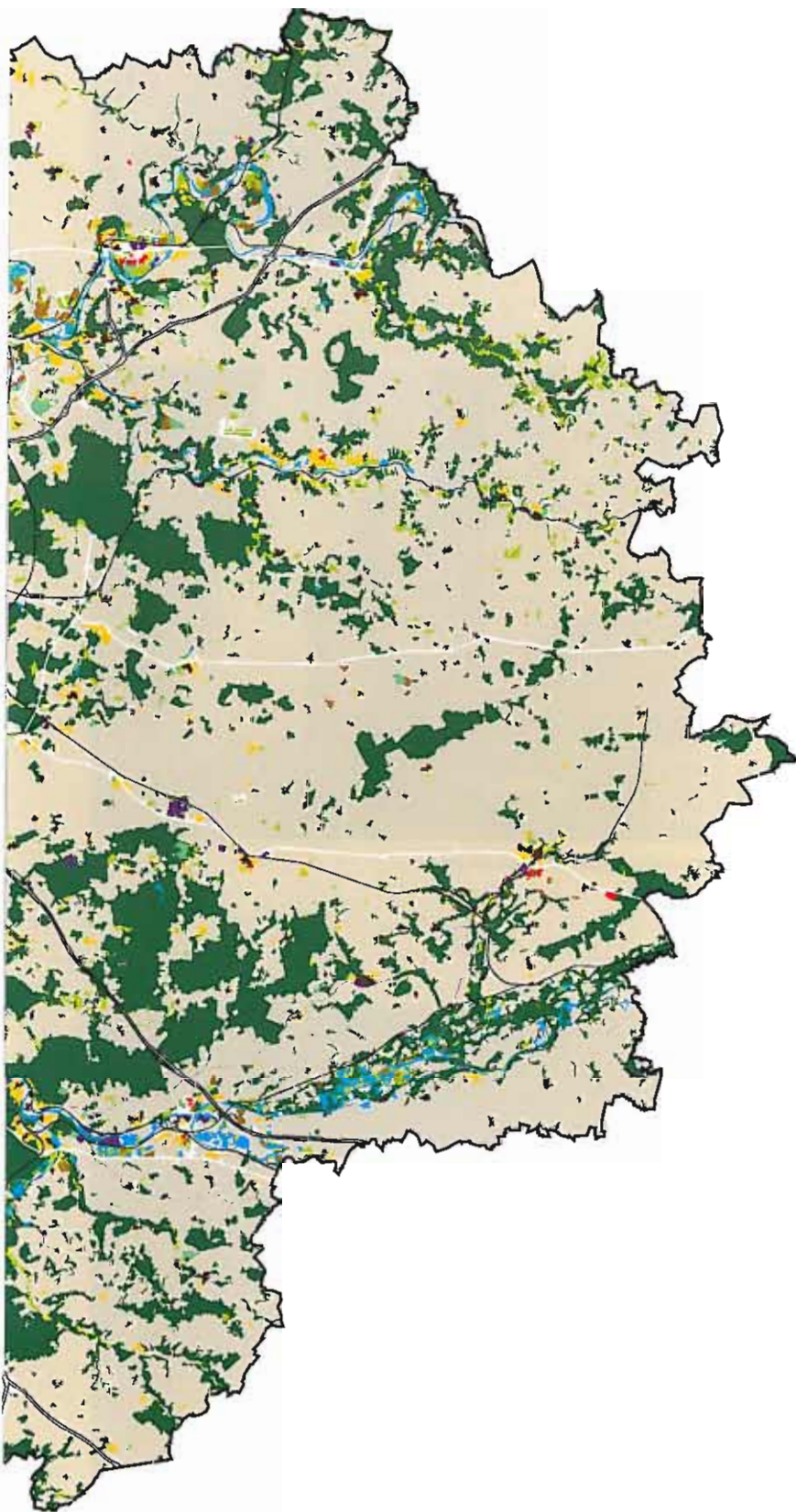
Après le relief, ce sont les grandes formes d'occupation du sol — souvent liées à celui-ci —, qui créent les variations les plus visibles du paysage. Si le relief en est le support, l'occupation du sol en constitue l'épiderme visible. Occupation du sol et relief sont intimement liés, la géométrie de la première dépendant largement de la configuration du second. Les formes d'occupation du sol se traduisent à sa surface par des textures («naturelles», urbaines), par des «épaisseurs» qui donnent à l'observateur qui s'y déplace des paysages ouverts ou non, des ambiances (végétales, minérales...), qui sont une des caractéristiques du paysage les plus directement appréhendées.

La forêt d'Île-de-France est dominée par la chênaie. Sur les sols frais ou calcaires, le chêne pédonculé est accompagné par le charme; sur les sols secs ou sableux acides, on trouve le chêne sessiliflore, le châtaignier, le pin sylvestre et le bouleau. Elle occupe deux grands types de localisation : la majeure partie des coteaux raides, où elle est composée de taillis, et les grands massifs parcourus d'allées rectilignes en étoile, où la futaie tient une place plus importante.



Formes de l'occupation du sol en Ile-de-France.

Les 11 grandes formes représentées regroupent les 110 postes de la base de données MOS (modes d'occupation du sol) selon les critères morphologiques : ouverture de l'espace, taille des bâtiments, texture.



Les formes d'occupation du sol se traduisent à sa surface par des textures, des ambiances...

G. Arzac/médiathèque tauvil

La forme dominante des espaces cultivés, occupant les plateaux, est la grande culture assolée (betterave ou maïs suivis de céréales à paille ou de colza), en champs ouverts de grande taille, avec quelques bosquets constitués par les remises à gibier.



Peupleraie dans la vallée de l'Ourcq.

Y. Artus-Bertrand/Alitude

Les petites vallées offrent des paysages plus compartimentés, avec des ripisylves dominées par le saule et l'aune, des parcelles plus petites, plus souvent en prairies à l'origine, en peupleraies ou en friches aujourd'hui.

Les grandes vallées (Seine, Marne, Oise), aux paysages plus ouverts, sont beaucoup plus marquées par les activités humaines contemporaines : routes, voies ferrées, autoroutes, lignes à haute tension, carrières de granulats, grandes emprises industrielles, extension spontanée des zones urbaines.

La partie centrale de l'agglomération parisienne (Paris et proche couronne ouest) est constituée d'immeubles collectifs continus dont la hauteur varie entre R+4 et R+7 et dont le type dominant, dit haussmannien — au sens large —, est le plus connu. Hors du centre historique de Paris et des communes qui composent cette partie centrale, la ville présente une certaine mixité du fait de l'existence d'activités insérées dans le tissu urbain. Ces dernières sont le terrain privilégié des mutations ponctuelles.

Tout autour, et constituant la majeure partie de l'agglomération, la «banlieue» développe en continu, autour de petits centres hérités de l'histoire, un tissu majoritairement pavillonnaire, entrecoupé d'opérations d'habitat collectif (les plus importantes sont les grands ensembles édifiés entre les années 50 et les années 70), et par des implantations industrielles (dont les grandes concentrations sont situées au nord et à l'est de Paris), commerciales et tertiaires.

Les agglomérations extérieures (Meaux, Melun, Fontainebleau, Étampes, Rambouillet, Mantes, Pontoise...) reproduisent en petit cette structure de l'agglomération parisienne : habitat continu au centre, pavillonnaire, industries et ensembles d'habitat collectif en périphérie (dont des grands ensembles parmi les plus importants de la région).

Les villes nouvelles, destinées dès la fin des années 60 à canaliser la croissance de la population de l'agglomération centrale, forment des ensembles à part, avec des structures urbaines organisées selon des schémas fonctionnalistes accordant une très grande place aux infrastructures. Bien que réalisées sur un court laps de temps, elles présentent des formes architecturales plus hétérogènes que dans d'autres ensembles urbains (que ce soit les centres anciens ou le pavillonnaire).



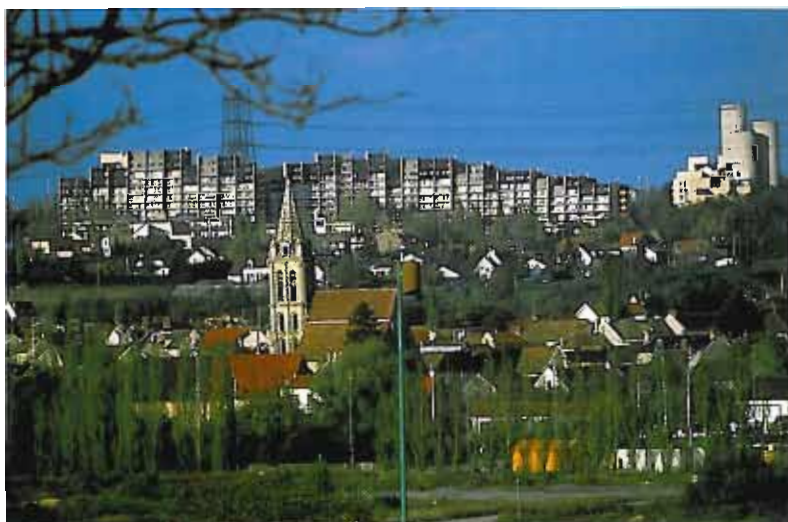
Une urbanisation parfois mal maîtrisée caractérise la banlieue et ses paysages.

C. Lebon/médiathèque launil



Immeubles d'un grand ensemble à Bonneuil-sur-Marne.

C. Lebon/médiathèque launil



A Cergy-Pontoise, le plateau veille sur le centre ancien.

P. Mazzoni/médiathèque launil

La géométrie organisatrice de l'occupation du sol

La compréhension du paysage nécessite d'en connaître les principes d'organisation, qui ordonnent les surfaces et les objets qui le composent, et qui sont comme tissés sur une trame sous-jacente.

Un parcellaire continu, perpendiculaire, permanent

Quand on observe attentivement un parcellaire, les haies, les murs ou les voies qui le bordent, les bâtiments, les arbres et tous les objets qu'il porte, on remarque que toutes ces traces au sol ne sont pas disposées au hasard, mais qu'elles s'alignent le plus souvent sur de grandes directions.

Ces directions sont souvent reconnues comme des «lignes de force» du paysage. La structure qu'elles forment, qui apparaît nettement si on les dessine en prolongeant les limites des parcelles, possède des caractéristiques précises. Cette structure a reçu le nom de «trame foncière» ou de «trame parcellaire»⁽¹⁾. Dessiner cette trame permet de lire le paysage, mais aussi, si l'on doit y intervenir, d'y situer son action (insertion ou opposition aux «lignes de force» du paysage). Elle est donc à la fois outil de lecture et armature de projet.

Nous entendrons donc ici par trame parcellaire l'ensemble des directions données par les traces au sol du parcellaire (toutes limites entre des occupations différentes du sol) et des objets implantés à sa surface (voies, ouvrages de terrassement, cultures, plantations, bâtiments, etc.). Elle comprend les trames viaires, puisque celles-ci déterminent un parcellaire, au moins aux abords immédiats des voies.

Une caractéristique essentielle de cette trame est sa continuité, entre les parcelles, entre les directions, entre les échelles. Elle est définie partout où il y a des parcelles, et couvre ainsi l'ensemble de l'espace habité, à l'exemple d'un pavage⁽²⁾. D'une parcelle ou d'un objet à l'autre, la direction peut légèrement varier, mais la trame passe sans cassure d'une direction à une autre. Sa continuité n'est pas seulement spatiale : elle réside aussi dans l'imbrication des échelles, du plus large (l'entité paysagère, voire au-delà) au plus localisé (la maison, la remise, la haie, l'implantation du verger...).

La deuxième caractéristique la plus répandue

de la trame parcellaire est sa relative perpendicularité, qui justifie son nom de trame par analogie avec les deux directions perpendiculaires des fils d'un tissu. Les mailles de ce réseau peuvent se courber, mais leurs angles restent à peu près droits dans la majorité des cas. Les parcelles cultivées ou bâties, les bâtiments, les carrefours, etc., sont en effet très souvent rectangulaires (ou, au moins, à coins perpendiculaires, même si leurs côtés sont courbes). Localement, plusieurs réseaux rectangulaires peuvent se raccorder par des mailles triangulaires convexes, hexagonales ou pentagonales concaves.

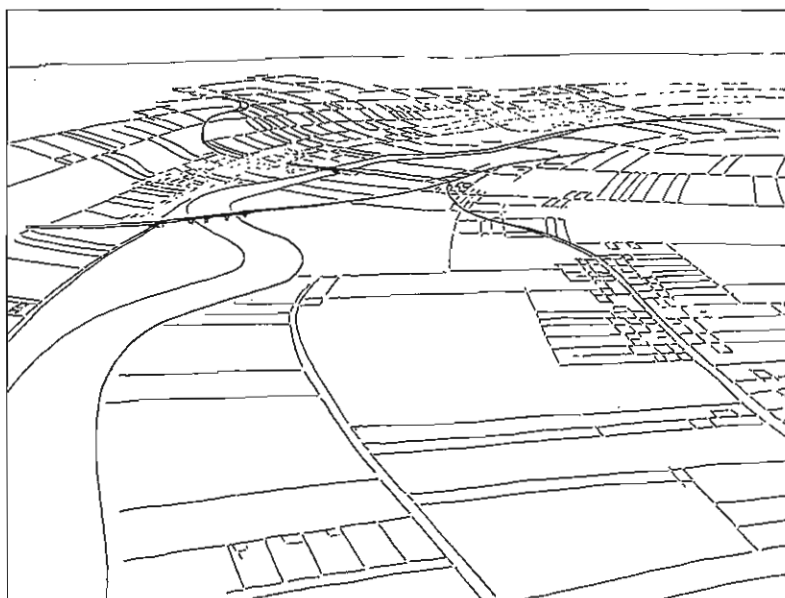
(1) De nombreux travaux utilisant la trame foncière ont été menés à l'IAURIF, sous la direction de Gerald Hanning, urbaniste (1919-1980), et à sa suite. Cf notamment G. Hanning et al. *La trame foncière comme structure organisatrice de la mise en forme du paysage*. Paris, IAURIF, 1976. L'appellation «trame foncière» a été la plus employée dans ces travaux, toujours avec la connotation d'armature de projet. Mais elle n'est pas encore passée dans le vocabulaire courant de la géographie. Celle de *trame parcellaire* semble moins prêter à contresens et n'a guère été employée dans une perspective de projet. Nous l'utilisons donc dans cette partie, qui se limite à la reconnaissance et à la compréhension des paysages, et nous réservons l'appellation *trame foncière* à la deuxième partie, qui expose l'action et le projet.

(2) On utilise d'ailleurs volontiers le vocable de trame «pavante».



Y. Arthus-Bertrand/Ahtuclé

L'ensemble des traces au sol s'aligne sur de grandes directions qui constituent une «trame parcellaire» autour de laquelle s'organisent les paysages.



Croquis J. F. Vivien/Iaurif

Principales directions de la trame foncière de la partie centrale de la Région d'Ile-de-France



d'après G. Hamming - laurif 1976

Une autre caractéristique de la trame parcellaire est sa permanence. Bien que les formes d'occupation du sol aient varié au cours du temps, les directions qui les sous-tendent sont restées permanentes, au moins jusqu'à une époque récente, parce que les implantations, progressivement remplacées les unes par les autres, devaient tenir compte de celles qui les entouraient, déjà calées dans la trame.

Des trames parcellaires de plusieurs types, qui fondent l'organisation des paysages

Chaque grand type d'occupation du sol a sa logique, qui génère une trame spécifique : trames agricoles, trames urbaines et trames viaires qui sont souvent cohérentes, mais parfois non.

La trame la plus ancienne et la plus répandue est celle que forment le parcellaire agricole, les lisières, les chemins ruraux. La rectangularité de la trame rurale est liée notamment à la culture en sillons parallèles, qui tend à générer des parcelles rectangulaires. Là où le relief est accusé, notamment aux abords des vallées, cette trame rectangulaire s'est le plus souvent calée sur celle constituée par les lignes de plus grande pente et les courbes de niveau.

Les urbanisations anciennes suivent assez bien le parcellaire agricole. Le bâti s'installe en effet traditionnellement en limite de parcelle. Les parcelles agricoles sont facilement constructibles, leur forme rectangulaire étant compatible avec celle des bâtiments. Même si des divi-

sions successives leur donnent une forme de lanière placée perpendiculairement à la voirie, celle-ci est compatible avec un bâti en bande avec jardins derrière. Les chemins primitifs s'insèrent dans la trame agricole; inversement, là où les chemins passent par des points obligés, ils orientent à leur tour la trame : c'est ainsi que le réseau des voies rayonnant autour d'une ville génère une trame radio-concentrique, parfois cohérente avec celle déterminée par le relief (cas de Meaux, au milieu d'une boucle de la Marne, ou de Melun), parfois indépendante (cas de Brie-Comte-Robert, où le relief de plateau a peu d'influence).

Les urbanisations de l'après-guerre et des années 70, que ce soit l'habitat individuel, le collectif ou les zones d'activités, ont la plupart du temps ignoré la trame parcellaire : leur orientation n'est ainsi plus contrainte par celle-ci, et obéit à d'autres logiques, comme l'exposition au soleil, ou à aucune logique apparente (bien que le réseau viaire reprenne parfois en partie celui des chemins préexistants).

Les trames viaires classiques, grands tracés rectilignes, sont parfois appelées tracés «seigneuriaux». Elles sont l'expression d'un pouvoir impérial (époque romaine), royal ou nobiliaire (XVII^e-XVIII^e siècles) : voies romaines (chaussée Jules César), allées forestières (dans tous les grands massifs), perspectives des châteaux (Versailles, mais aussi beaucoup d'autres), routes royales (devenues notamment les routes nationales 1, 16, 17, 2, 3, 34, 4, 19, 6, 7, 20, 10, 12, 13 et 14). Certains de ces

Le château de Pontchartrain, dans la perspective d'une allée forestière reprise par une voie royale.

B. Gegouff / médiathèque tauil



tracés relèvent à la fois de deux de ces types (allée forestière prolongeant une perspective ou reprise par une route royale), voire de trois. La nationale 12 (ancienne route royale) s'inscrit ainsi dans la perspective du château de Pontchartrain. De même, la chaîne à peu près continue de tracés classiques allant du bois de la Grange à la forêt de Crécy, via Gros Bois, le bois Notre-Dame et la forêt d'Armainvilliers, se décline en allées forestières, routes royales (D471) et perspectives.

Ces tracés rectilignes suivent une autre logique que la trame foncière : les allées forestières ont été tracées droit pour la chasse, pour la pénétration du regard dans les massifs; les perspectives et les routes royales ne peuvent suivre toutes les sinuosités de la trame dans leur passage à travers des espaces cultivés vallonnés.

Cependant, une étude plus fine fait apparaître qu'ils suivent souvent les directions principales de la trame ou les lignes du relief qui la déterminent : plutôt que contredire la géométrie pré-existante, les tracés rectilignes (surtout les perspectives) la révèlent en la simplifiant. La trame peut alors, réciproquement, s'adapter à ces tracés sans être considérablement modifiée.

Les tracés apparus au XIX^e siècle avec les voies ferrées, puis au XX^e avec les autoroutes, correspondent aux exigences de la vitesse — courbes de grand rayon, amenant à réduire la longueur des alignements droits —, d'où leur appellation commune de «tracés mécaniques». Certaines voies ferrées anciennes révèlent encore un souci d'intégration dans le relief et la trame foncière : souvent, elles sinuent pour longer les courbes de niveau; là où la pente est forte, elles peuvent au contraire prendre celle-ci de face, ce qui permet de créer un ouvrage d'art dans les meilleures conditions (fort dénivelé, faible longueur). Elles procèdent en fait à une simplification de la trame par des lignes courbes, alors que les tracés seigneuriaux la simplifient par des lignes droites. Les lignes récentes (TGV) et les autoroutes sont en revanche conçues sans prise en compte de cette trame.

Une structure radio-concentrique du Bassin parisien et une direction dominante

À l'échelle de l'ensemble de la région, on constate que **la structure radio-concentrique de l'Île-de-France**, et plus généralement du Bassin parisien, n'est pas seulement celle du réseau routier et ferré autour de la capitale. **C'est avant tout celle du relief et du réseau hydrographique**, qui constituent, un trait marquant du paysage francilien. La carte du relief de la France ne montre qu'un autre exemple de cuvette aussi régulière, le Bassin aquitain, autour de Bordeaux; mais ce dernier ne forme qu'une demi-cuvette, et la carte géologique révèle une structure moins régulièrement concentrique que le Bassin parisien.

La structure radiale se lit surtout dans le réseau hydrographique. Le site de Paris forme une des cuvettes les plus larges de la vallée de la Seine, et les confluences sont particulièrement nombreuses à ses alentours : Bièvre, Marne, Yerres, Orge. Seule la vallée de l'Oise semble d'une direction plus tangentielle que radiale.

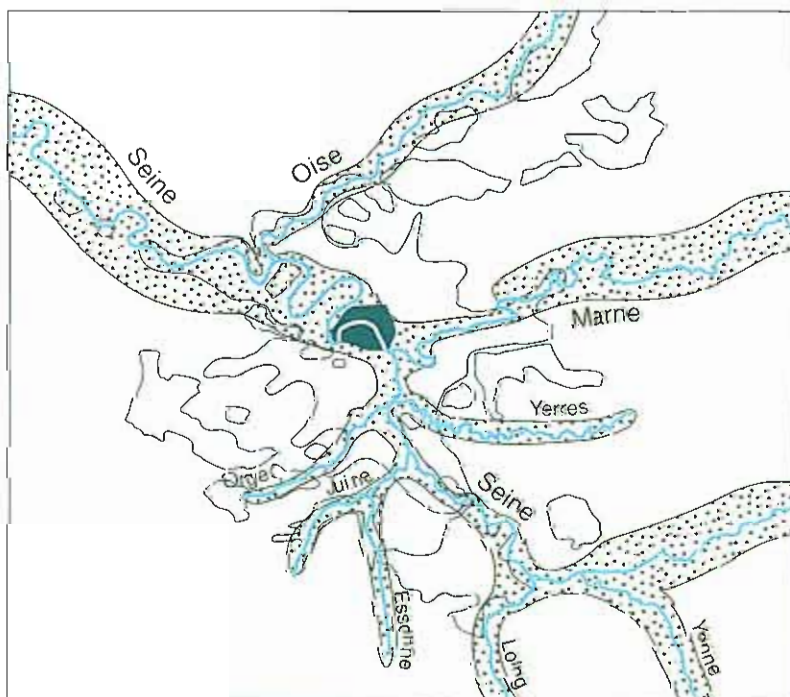
La structure concentrique est donnée par des chaînes de massifs forestiers, qui forment des croissants autour de Paris. Au sud, un grand croissant forestier prend en écharpe le sud des Yvelines, le centre de l'Essonne et le sud de la Seine-et-Marne, incluant principalement les massifs de Rambouillet et de Fontainebleau, mais aussi les rebords boisés du Hurepoix et



Structure concentrique des couronnes forestières (d'après J. Sgard op. cit.)

du Gâtinais, le massif de Villefermoy. Au nord, le long de la vallée de l'Oise, un autre croissant s'étend au-delà de l'Île-de-France actuelle (mais dans l'Île-de-France historique), avec trois groupes de trois forêts : Montmorency, l'Isle-Adam et Carnelle; Ermenonville, Chantilly et Halatte; Retz, Compiègne et Laigue. Au centre de la région, deux noyaux forestiers de moindre étendue sont aujourd'hui rejoints par l'agglomération. L'un forme aussi un croissant, plus rapproché, au sud-ouest de Paris : Saint-Germain, Marly, Fausses-Reposes, Meudon et Verrières. Au sud-est, les massifs de Sénart et Notre-Dame prolongent cette couronne rapprochée, mais ils se prolongent tangentiellement par les forêts de la Brie boisée, Ferrières, Armainvilliers et Crécy³⁾.

Cette structure radio-concentrique se superpose à une autre structure, moins immédiatement perceptible, mais qui conditionne en maints endroits la trame foncière, via le relief. Il s'agit de la direction ONO-ESE donnée par les plissements et les failles dont le Bassin parisien fut l'objet par contrecoup de l'orogénèse pyrénéenne. Cette direction est notamment donnée par les crêtes de grès et les gorges de la forêt de Fontainebleau et du Gâtinais, les monts de la Goële, la ride de Thoiry, les étangs de Hollande, la vallée de Montmorency et le Vexin (où s'est inscrite la chaussée Jules César), le vallon de Gally (où s'est inscrit l'axe du château de Versailles) ; et c'est la direction générale de la vallée centrale de la Seine, qu'a suivi l'axe historique de Paris.



Les éléments singuliers ou remarquables du paysage

Le paysage présente aussi un ensemble de sites, de lignes et de points remarquables, c'est-à-dire, au sens premier du terme, «qui se remarquent». Bien sûr, ces éléments se remarquent en général par un intérêt particulier (esthétique, historique, d'identité, etc.), qui leur confère une valeur patrimoniale. Mais il peut aussi s'agir seulement de points de repères. Le plus souvent, **ces éléments remarquables ont une valeur d'éléments structurants**, dans la mesure où, en attirant l'attention, ils contribuent à hiérarchiser les vues, rompant la monotonie ou l'éparpillement. Beaucoup présentent aussi un souci d'inscription dans le site qui met en valeur la structure de celui-ci.

Mais **certains éléments se remarquent par leur effet particulièrement dégradant sur le paysage**. On les qualifie couramment de «points noirs» paysagers. On parlera donc plus généralement d'éléments singuliers pour tous les éléments qui se différencient dans le paysage, le terme «d'éléments remarquables» pouvant à la rigueur s'appliquer à ceux de valeur neutre, mais plus difficilement aux «points noirs». Dans tous les cas, la valeur positive ou négative d'un élément est renforcée par sa singularité.

La singularité d'un élément dépend largement de son environnement : un bâtiment (par exemple une ferme), qui forme un point de repère s'il est isolé dans un espace ouvert ou dans un tissu homogène différent de lui, ne se distingue pas au milieu d'un ensemble urbain de même style que lui ou hétérogène.

(3) La mise en évidence de la structure radio-concentrique de l'Île-de-France est l'un des thèmes de l'étude de Jacques Sgard. *Les grands paysages d'Île-de-France. Document d'appui aux démarches d'aménagement*. Paris, IAURIF, 1996.

Structure radiale des vallées.
(d'après J. Sgard op.cit.)



La cathédrale de Meaux.

Guillo/Direl



Silos à Verneuil-l'Étang.

Guillo/Direl



Élément singulier du paysage, la ligne à haute tension se remarque surtout par son effet dégradant.

P. Thoi/médathèque lauril

Les éléments singuliers

L'énumération d'un certain nombre de ces éléments permet, mieux qu'une description abstraite, de comprendre leur intérêt en tant qu'éléments susceptibles de structurer ou de marquer positivement ou négativement les paysages, ainsi que leurs différentes échelles. Parmi les principaux éléments ponctuels, on peut signaler :

- au niveau national, voire international, les plus grands monuments : Notre-Dame de Paris, basilique de Saint-Denis, châteaux (Versailles, Vaux-le-Vicomte, Louvre, Fontainebleau...), de nombreux édifices parisiens (tour Eiffel, Arc de Triomphe, Opéra...) ou hors Paris (Arche de la Défense...)
- au niveau régional, des églises comme la cathédrale de Meaux ou la collégiale de Mantes, des châteaux datant aussi, pour la plupart, de l'époque classique — du XVI^e au XVIII^e siècle comme Saint-Germain, Écouen..., les forts qui ceinturent Paris, des bâtiments hauts isolés (tour Pleyel, « camemberts » de Marne-la-Vallée...), mais aussi de grands équipements modernes (comme la centrale électrique de Porcheville ou le transformateur de Villejust), des carrefours comme Pompadour ou le Christ de Saclay...
- au niveau local, les églises paroissiales, les principaux bâtiments publics (mairies, théâtres, administrations...), les grandes fermes à cour, des équipements modernes comme les châteaux d'eau, ainsi que des éléments qui prennent d'autant plus d'importance que leur site est ouvert (silos, bosquets sur les plateaux de grandes cultures)...

Concernant les éléments linéaires, et en dehors des cours d'eau qui, intimement liés au relief, correspondent moins à des éléments singuliers, il faut noter :

- au niveau national ou international, les grandes perspectives, comme l'axe historique de Paris, celui du château de Versailles...
- au niveau régional, des perspectives classiques (Meudon) ou récentes (axe majeur de Cergy), des tracés historiques comme la chaussée Jules César (dans la vallée de Montmorency et le Vexin), les grandes routes nationales (que ce soit des tracés monumentaux comme la N186 entre Versailles et Marly, des sections offrant des perspectives spectaculaires, comme la N3 et la N36 aux entrées de Meaux, comme la N12 à Pontchartrain, ou des sections très dégradées comme de nombreuses entrées d'agglomération), mais aussi les autoroutes, les grandes voies ferrées, les canaux (Ourcq...), les aqueducs (Avre, Vanne et Loing, Dhuis), les faisceaux de lignes à haute tension...
- au niveau local, les alignements d'arbres, qui le plus souvent soulignent une route (notamment en Brie) ou encadrent une perspective, les routes en milieu rural — où, à la différence des rues urbaines, elles sont suffisamment peu nombreuses pour apparaître comme des éléments singuliers...

Les sites remarquables comprennent notamment :

- au niveau national ou international, les grands massifs forestiers (Fontainebleau, Rambouillet...) — qui d'ailleurs, par leurs dimensions, sont à la limite de la définition d'éléments singuliers —, certains sites ruraux ou fluviaux (coteau de la Roche-Guyon...), les principaux ensembles urbains historiques (centre de Paris) ou modernes (La Défense), les grands parcs (Versailles, Vaux-le-Vicomte, les parcs parisiens...), les plus grands équipements contemporains (aéroports de Roissy et d'Orly, Disneyland)...
- au niveau régional, certains méandres de la Seine, de la Marne (Jablins, avec l'éperon de Chalifert), de l'Oise (Cergy), certains sites ruraux — notamment dans les parcs naturels régionaux, mais aussi enclavés dans l'agglomération (plateau de Saclay, plaine de Montesson, vallée du Morbras à la Queue-en-Brie...) —, certaines forêts (Saint-Germain, Meudon, Notre-Dame...), certains parcs, avec ou sans château (Sceaux, Saint-Cloud, Ferrières, Courances...), les centres historiques des villes moyennes ou petites (comme Versailles, Meaux, Fontainebleau, Provins, Nemours, Moret, Pontoise, Rambouillet, Montfort-l'Amaury...), les grandes emprises industrielles (usines automobiles d'Aulnay, Poissy, Flins...), les grandes plates-formes d'infrastructures (gares de triage de Villeneuve-Saint-Georges ou de Vaires, port de Gennevilliers, station d'épuration d'Achères)...
- au niveau local, des forêts plus petites, des sites ruraux, de nombreux bourgs...

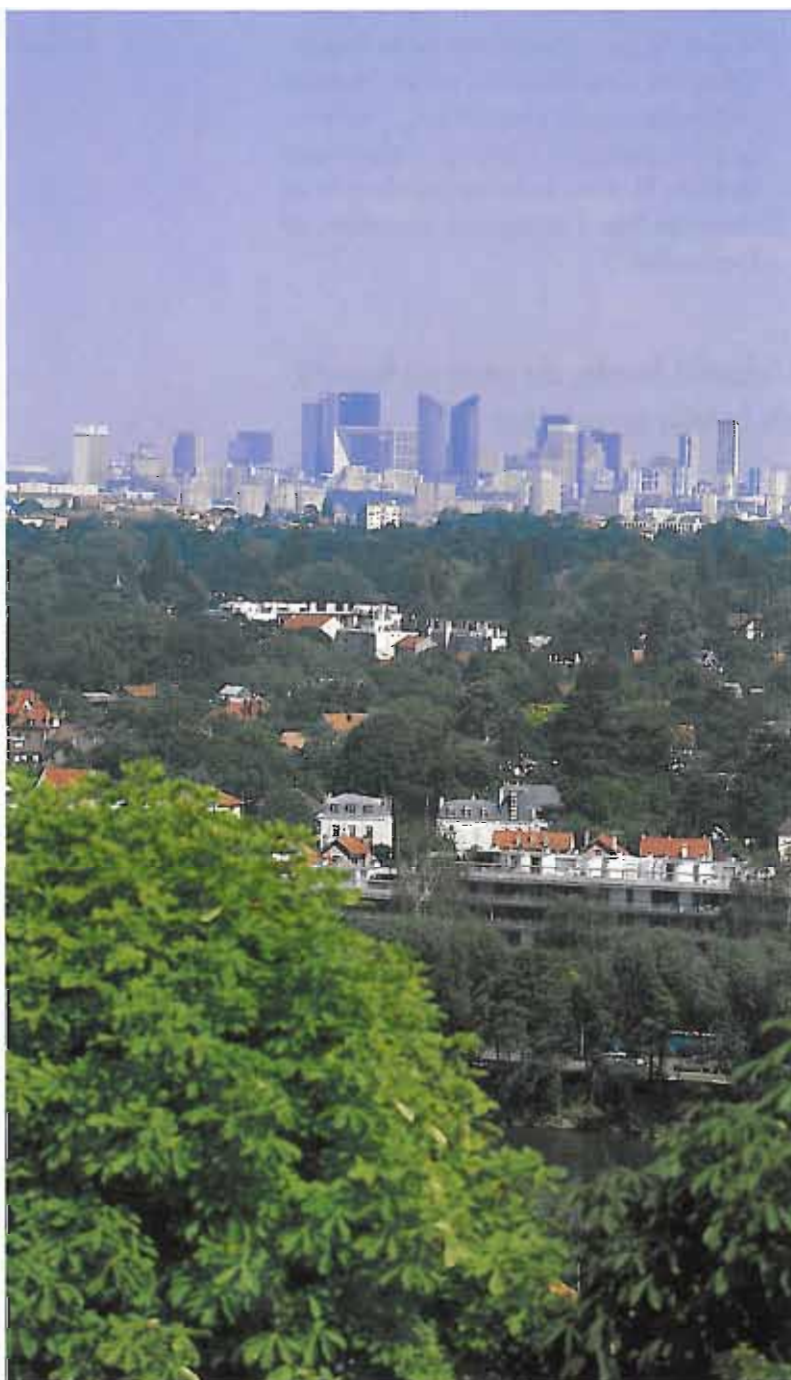
Les éléments singuliers peuvent être classés en trois grandes catégories (dont les frontières ne sont pas toujours tranchées) :

- éléments de faible étendue (points),
- éléments étendus selon une dimension (lignes),
- éléments étendus selon deux dimensions (sites), mais suffisamment restreints (visibles tout entiers d'un même point de vue) ou suffisamment homogènes pour s'individualiser comme des éléments singuliers.

L'importance de ces éléments est reconnue au niveau national ou mondial pour certains, pour d'autres au niveau régional, pour d'autres à un

niveau local très limité, avec tous les intermédiaires. Cette importance relative dépend de la valeur intrinsèque de l'objet, de la manière dont il tranche sur son environnement, mais aussi de sa visibilité (que peut donner, notamment, la proximité d'une voie à grande circulation ou d'un belvédère fréquenté), et en tant que témoin de l'histoire. S'il ne s'agit pas de points noirs, ni de simples points de repère, mais d'éléments patrimoniaux, leur intérêt est pour beaucoup acté au travers de diverses procédures de classement. Mais beaucoup d'éléments reconnus ne sont pas encore protégés, et beaucoup d'éléments encore non reconnus mériteraient de l'être.

La Défense vue
depuis la terrasse
de Saint-Germain-en-Laye.
B. Gegault/mediathèque lauil.



Le paysage comme système

Le paysage n'est pas seulement une collection d'éléments, si remarquables soient-ils. Il n'y a pas de sentiment d'être devant un paysage si la perception ne s'attache qu'à des objets séparés. On peut dire que **le paysage forme un système, c'est-à-dire un ensemble où les relations comptent au moins autant que les éléments.**

Ces relations sont de nature très variée. La position sur un même sol en est déjà une : même une frange urbaine hétéroclite devient, vue de loin, un paysage intéressant, car la vision panoramique redonne son importance au substrat, dont les mouvements ont une plus grande cohérence que les aménagements posés sur lui. Cette appartenance à un même substrat se perçoit bien lorsque celui-ci est accidenté (en Ile-de-France, les coteaux et les vallées), à condition que l'échelle des aménagements ne concurrence pas celle du relief. En terrain plat, l'ouverture, l'étendue, la vue de l'horizon permettent de lire le substrat qui unit les objets posés sur lui.

Les relations sont aussi une caractéristique du monde vivant : la branche de l'écologie qui étudie les relations spatiales entre les êtres vivants et leur milieu s'appelle justement l'écologie du paysage. Certes, le paysage ne se réduit pas à l'environnement, puisqu'il intègre la perception de celui-ci, avec tous ses facteurs culturels. Mais la qualité écologique d'un milieu (diversité, équilibre, importance des relations) est un facteur essentiel de sa qualité paysagère. En particulier, un type de relation spatiale joue un rôle fondamental dans la qualité écologique et paysagère : la continuité. La continuité des

espaces naturels permet en effet d'en faire des corridors biologiques, favorisant la dissémination des espèces végétales et animales et donc leur diversité. La continuité des espaces non bâtis structure le paysage, en donnant des repères, en individualisant les entités urbaines. Elle permet aussi d'en faire le support de promenades, «coulées vertes» ou «circulations douces».

La co-visibilité est un mode de relation paysagère important, que de nombreuses réglementations ont essayé de prendre en compte avec plus ou moins de succès. Deux éléments sont co-visibles lorsqu'ils peuvent être vus l'un de l'autre (ce qui est théoriquement réciproque, mais reste subordonné dans la pratique aux possibilités d'accès à chacun), ou lorsqu'ils peuvent être vus d'un même point. Le périmètre de 500 mètres autour des monuments classés ou inscrits visait à maîtriser la zone de co-visibilité avec le monument, d'une façon qui est apparue imparfaite, puisque selon les masques, la zone de co-visibilité est plus ou moins grande que ce rayon. C'est ce qui a conduit à l'élaboration des ZPPAUP. Les servitudes (*non ædificandi, non altius tollendi...*) relatives aux cônes de vue sur un monument ou depuis un belvédère se basent aussi sur la relation de co-visibilité.

La relation paysagère peut être volontaire et aller au-delà de la simple co-visibilité : une composition d'ensemble peut ainsi unir des tracés classiques articulés entre eux, ainsi que les éléments qui s'inscrivent dans leurs perspectives. Les relations culturelles entre les éléments du paysage peuvent même concerner des éléments disjoints : l'appartenance à un même ensemble historique ou symbolique, l'origine commune, la représentation par une même école artistique, l'association à une même activité sont autant de modes de relation, qui, lorsqu'ils sont reconnus, font appartenir les éléments concernés à un même paysage. **Le caractère remarquable des éléments mentionnés plus haut est souvent renforcé par leur proximité et leur relation, visuelle, historique, parfois fonctionnelle :**

- perspective soulignée par un alignement d'arbres;
- construction placée à un sommet ou à un carrefour (obélisque de Fontainebleau, tour hertzienne de Meudon...);
- monument ouvrant sur une large vue (fort

du Mont-Valérien), parfois mise en valeur depuis une terrasse (Saint-Germain, Écouen),

- faisceau de voies de communication (A10, TGV Atlantique et lignes électriques au sud de Palaiseau);
- ensemble urbain historique d'où émergent des édifices (églises, château...);
- ensemble formé par un château, son parc, sa ou ses perspectives, parfois une ou plusieurs fermes qu'il gouverne (qui correspond généralement à une unité foncière d'origine, formée par un grand domaine seigneurial);
- site avec un cadre naturel fort, mis en valeur par un monument ou un ensemble urbain historique (ce qui est un cas fréquent : Meaux, dans un méandre de la Marne, Versailles, dans l'axe d'un vallon, Pontoise ou Provins, sur un promontoire...) ou fortement marqué par l'activité industrielle (près de Mantes, la falaise artificielle de Guerville face à la centrale électrique de Porcheville).

L'identité locale, du pays au lieu-dit, de la ville au quartier

Les types de grands paysages ne sont pas répartis dans toute l'Île-de-France comme peuvent l'être des types géographiques : trop de facteurs d'identité propre séparent par exemple la Brie et la Beauce pour qu'on puisse les classer dans un même type, tel que «paysage de plateau céréalière». **Chaque type paysager se trouve ainsi sur une seule localisation, et correspond à une «entité» paysagère.**

Bien plus, chaque type correspond à un pays, qui possède une forte identité résultant de spécificités historiques et géographiques, reconnue et traduite par un nom (la Brie, la Beauce, le Vexin, le Hurepoix...), et qui donne à ses habitants un sentiment d'appartenance (on est briard ou beauceron), voire de solidarité.

Mais localisation unique ne signifie pas frontières nettes ni fixes : l'histoire humaine n'a pas toujours découpé les pays comme la géologie, mais plutôt différemment selon les époques. Il en résulte des pays aux limites floues ou mouvantes, des espaces de transition importants, ou des entités plus petites entre

deux découpages. Ainsi, le Hurepoix ou le Gâtinais ont eu des limites fluctuantes au cours de l'histoire. Certains pays s'étendent largement au-delà de l'Ile-de-France historique : il y a un Vexin français et un Vexin normand, une Brie française et une Brie champenoise, un Gâtinais français et un Gâtinais orléannais. Même l'Ile-de-France actuelle englobe une large partie de l'ancienne Brie champenoise.

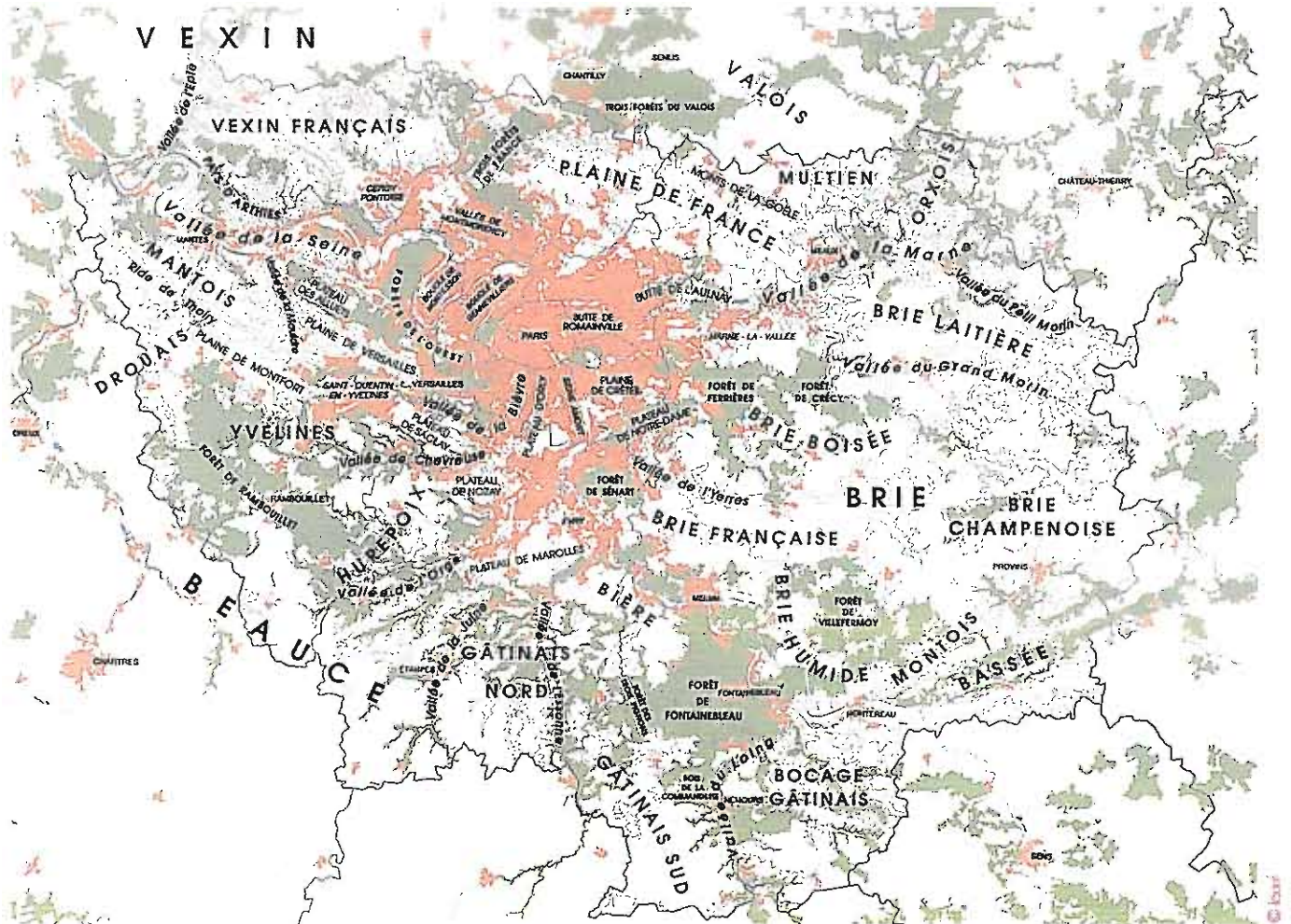
Ces deux caractéristiques essentielles des «pays», identité et perméabilité, apparemment contradictoires, sont en fait inséparables. On peut repérer en Ile-de-France une douzaine de «pays» principaux, de plateau ou de vallée.

Les pays de plateau ou de plaine sont en général bien identifiés par un nom historique : le Vexin Français, la «vieille France» (Plaine de France et Parisis), la Goële et le Multien, le Hurepoix, la Brie Française et l'Orxois, les Yve-

lines (le pays historique correspondant au sud du département, forêt de Rambouillet et alentours), le Gâtinais Français.

Les «pays» de vallée, espaces de transition, de convergence et de brassage, sont moins nettement identifiés, mais correspondent néanmoins à des entités, au moins par leur paysage : la Bassée, la vallée de la Seine «briarde» (à l'amont de Paris), la vallée de la Marne, la Seine à l'aval de l'agglomération; l'agglomération de Paris forme aussi une entité, définie par l'extension de l'urbanisation, mais aussi — avant le développement des villes nouvelles sur les plateaux — par la vallée de la Seine entre le confluent de l'Essonne et celui de l'Oise.

L'identité et la perméabilité caractérisent les entités à toutes les échelles, du pays au lieu-dit. Elles se retrouvent aussi en milieu urbain, de la ville au quartier.



Carte des «pays» et appellations.

Cette carte visualise les entités, rurales ou urbaines, qui portent un nom, reconnaissance d'une identité. Les limites étant souvent floues ou mouvantes malgré cette identité, la localisation et l'étendue de ces identités ne sont figurées que par la disposition du nom, comme dans la cartographie traditionnelle. Seules ont pu être représentées ici celles qui ne sont pas trop petites par rapport à la région, des grands pays (Brie, Beauce...) aux petites vallées; mais une échelle plus grande permettrait de représenter de la même façon jusqu'aux lieux-dits.



L'évolution récente des paysages d'Ile-de-France



Il ne s'agit plus ici de la constitution historique, mais des modifications récentes ou en cours rencontrées par les paysages. Ceux-ci ont évolué plus rapidement au cours du xx^e siècle qu'auparavant, notamment dans l'agglomération et à sa périphérie.

Tendances générales de l'évolution

Les évolutions du paysage résultent parfois d'une volonté d'agir sur lui, mais aussi, le plus souvent, d'actions spontanées ou planifiées ayant d'autres finalités que l'amélioration du paysage ou la sauvegarde du patrimoine. Ces finalités ont été le plus souvent économiques, au sens large, aussi bien pour les évolutions historiques que pour les plus récentes. Cependant, les paysages français ont évolué plus rapidement au cours de ce siècle qu'auparavant — que ce soit par l'accélération de phénomènes anciens ou par l'apparition de tendances nouvelles. Plus encore, les « Trente glorieuses » (c'est à dire la période qui a suivi la seconde guerre), marquent une rupture avec la relation au site des époques précédentes.

Les plateaux de grandes cultures et les forêts domaniales de la région ont moins changé que les bocages normands ou bretons ou les paysages de montagne; cependant l'agglomération et sa périphérie ont connu des changements parmi les plus considérables du territoire français (au moins en valeur absolue, des agglomérations plus petites ayant connu des changements proportionnellement plus forts).

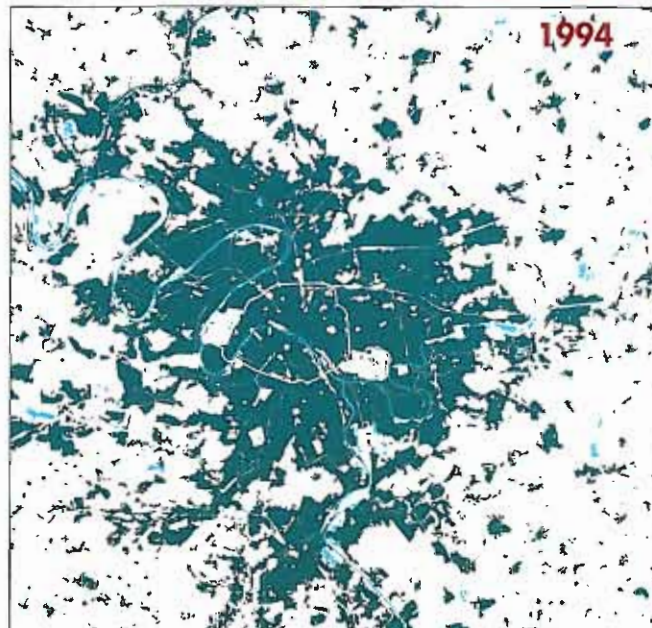
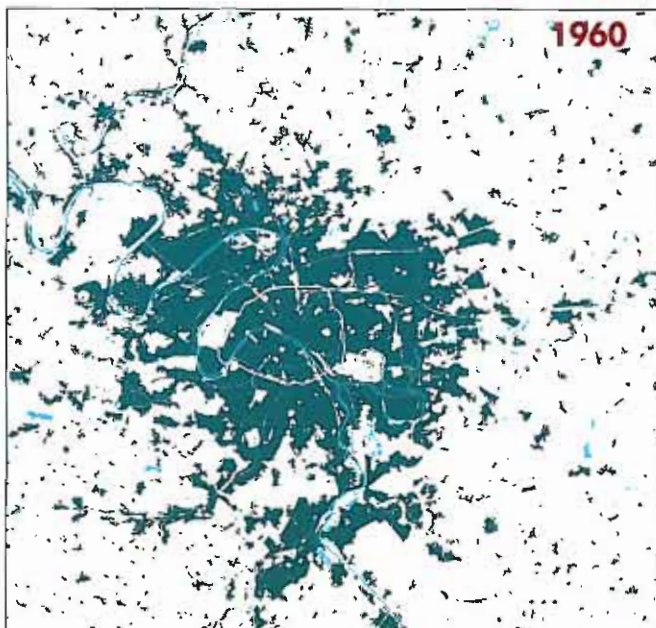
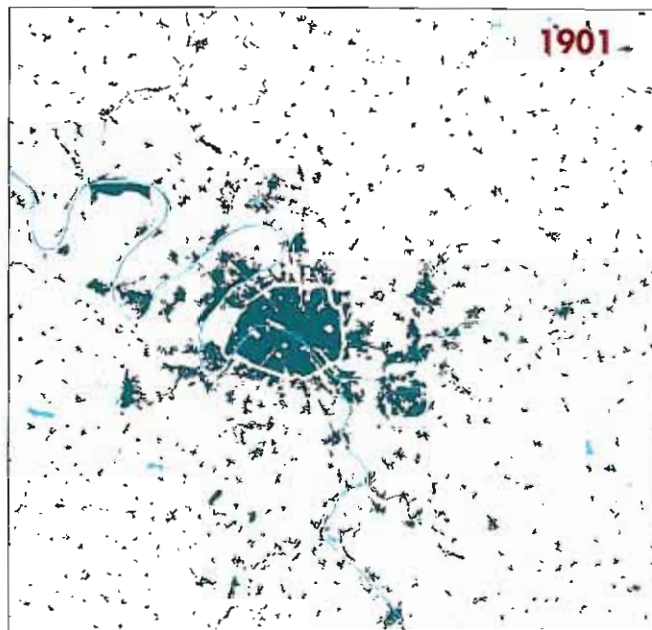
Ces changements se sont traduits par quelques grands phénomènes, qui demeurent actifs, même si leur intensité maximale a été atteinte pendant les années 60 et 70 :

- une consommation extensive d'espace;
- une extension en continu des voies de communication et de l'urbanisation entraînant un cloisonnement corrélatif des espaces naturels;
- une industrialisation des processus de production;
- une séparation des fonctions et une juxtaposition des territoires;
- une extension des territoires en mutation : aux franges de l'agglomération, dans les secteurs en crise, au-delà de la couronne rurale et forestière...;
- une certaine uniformisation des pays liée à l'effacement des identités locales par l'urbanisation, la mobilité des gens, la similitude des modes de vie (entre régions, entre urbains et ruraux...).

La consommation extensive de l'espace se lit dans la croissance de la superficie de sol affectée à l'urbanisation (habitat, activités secondaires et tertiaires, infrastructures). L'accroissement de la surface urbanisée (qui s'effectue le plus souvent aux dépens des terres agricoles) a été plus rapide que celui de la population, (qui augmentait elle-même exponentiellement). Ainsi, entre 1900 et 1990, sur le territoire de la petite couronne, alors que la population était multipliée par 2,5, la surface urbanisée l'était par près de 4. La surface urbanisée par habitant est passée de 50 à 85 m^2 , près

de 60 % d'augmentation⁽¹⁾. Et celle-ci est probablement encore plus élevée pour l'ensemble de l'agglomération, avec la grande couronne.

L'extension en continu des voies de communication et de l'urbanisation cloisonne les espaces naturels, car les développements urbains se sont pour la plupart accolés aux zones déjà urbanisées (croissance en tache d'huile). Lorsque ce n'est pas le cas, l'espace intermédiaire tend à se remplir, comme au sud de Roissy. Les voies de communication sont, quant à elles, continues par nature. Toutes ces continuités de type urbain ont morcelé les espaces agricoles et boisés en compartiments de plus en plus réduits, et aussi de plus en plus isolés. En effet, une route classique ou une voie



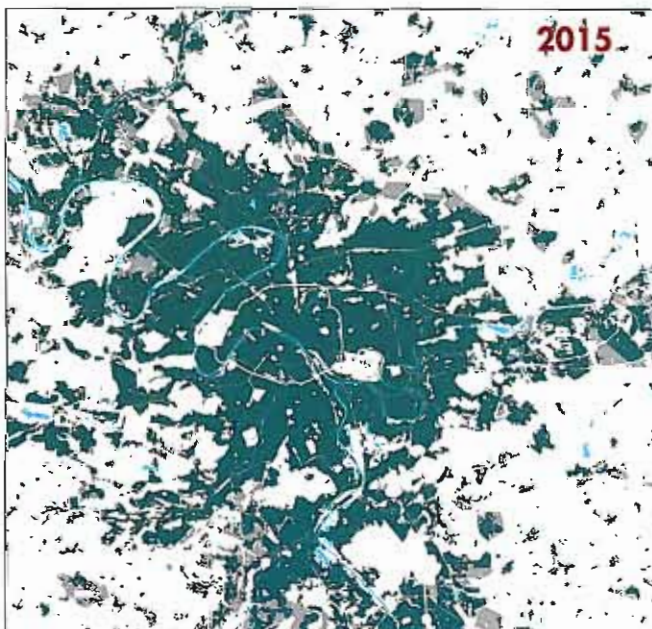
Évolution de l'espace urbanisé de l'agglomération parisienne de 1901 à 2015.

La croissance est très forte tout au long du XX^e siècle et devrait se poursuivre, quoiqu'à un rythme moins soutenu, jusqu'au terme du Schéma directeur d'Ile-de-France, en 2015. (en gris, les secteurs partiellement urbanisables).

Source : numérisation des couvertures cartographiques de 1901 à 1960

(cf. les cahiers de l'AURIF, Nos 118-119 à paraître; MOS 1994; SDRIF)

0 10 km
© IAURIF-SIGR & Carto-studio



(1) Sources : INSEE, Recensements généraux de la population par départements dans leurs limites actuelles; IAURIF, calcul des surfaces urbanisées d'après la base de données MOS 1990 et la numérisation de la carte au Service géographique de l'Armée, publiée en 1906 d'après les travaux de 1901 (Cf. Les Cahiers de l'AURIF, n° 118-119, à paraître). Ce travail n'ayant pas été réalisé sur toute l'Ile-de-France, les chiffres ne sont donnés ici que sur la première couronne (Paris et les 3 départements limitrophes). Les populations sont de 3,7 millions en 1900 et 6,14 en 1990, les surfaces urbanisées de 19 000 ha en 1901 et 53 000 en 1990.



Une consommation extensive de l'espace s'effectue le plus souvent aux dépens des terres agricoles.

Guina/Dreif



Les transitions entre territoires deviennent de simples juxtapositions, à l'intérieur d'un territoire de même occupation du sol.

Gauthier/Dreif



La séparation des fonctions augmente les phénomènes de ségrégation et de migration : la ville est alors constituée de parties qui ne composent plus un ensemble.

J.-L. Dubois/médiasphère laurif

ferrée en viaducs et tunnels pouvait maintenir une certaine perméabilité à la vue et au passage, ce n'est plus le cas avec une urbanisation large, une autoroute ou une ligne TGV, clôturées et entièrement réalisées en remblais-débais.

L'industrialisation des processus de production fait que la fabrication des matériaux, leur mise en œuvre dans la construction et l'aménagement, les modèles qui guident celle-ci, les formes ainsi générées ne sont plus liées à un lieu. Cette production industrielle permet à la fois un choix très vaste de modèles en un même lieu et la multiplication du même modèle en beaucoup de lieux différents. Ce phénomène permet la création de formes nouvelles, patrimoine de notre époque. Mais sa conséquence est aussi la perte de la relation au site et de l'homogénéité, qui faisaient l'harmonie des aménagements anciens. Et cette hétérogénéité locale devient banalité au niveau régional (ou plus étendu), autre face d'une même perte d'identité.

La séparation des fonctions est une des tendances les plus lourdes. Chaque territoire tend maintenant à être aménagé pour une seule fonction : habitat, bureaux, industrie, commerce, infrastructure selon sa catégorie. La mixité des fonctions, la complexité des lieux tendent ainsi à diminuer. Corrélativement, les transitions entre territoires ne sont pas traitées spécifiquement : elles deviennent de simples juxtapositions. Celles-ci se retrouvent à l'intérieur d'un territoire de même occupation du sol : la discontinuité du bâti est l'un des traits les plus caractéristiques des pratiques urbaines de notre époque, avec des bâtiments qui sont des objets indépendants et non plus les parties d'un ensemble.

L'accélération des changements se traduit par une extension des territoires récents, encore incomplètement constitués — grands ensembles, villes nouvelles... — et aussi des surfaces à l'abandon, en attente d'un nouvel usage : déprise de l'agriculture, friches industrielles, anciennes carrières...

Enfin, **l'uniformisation** par l'urbanisation, par la mobilité des gens, par la similitude des modes de vie (entre régions, entre urbains et ruraux), **tend à effacer les pays, les identités locales...**

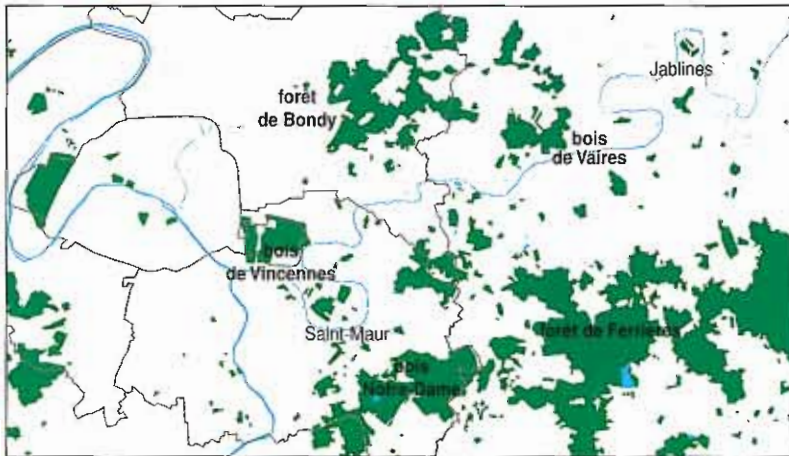
Les paysages ruraux entre l'intensification et l'abandon

Depuis environ 50 ans (après la seconde guerre mondiale), l'agriculture a connu de grands changements, dus à la fois à l'évolution des techniques, au remembrement et à la mondialisation des échanges. La politique agricole était liée à une forte pression économique qui a conduit à une transformation des structures agricoles, un changement dans les modes culturels, une forte intensification de l'activité et des gains de productivité considérables. Tous ces phénomènes ont eu des conséquences majeures sur le paysage agricole.

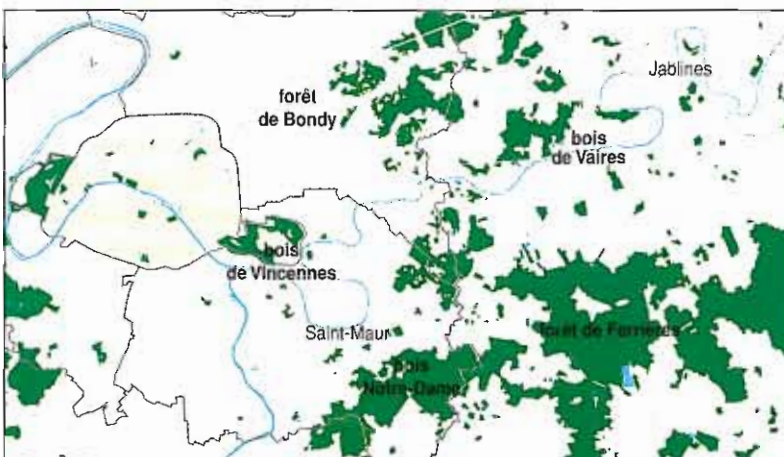
L'évolution des techniques de production fait que les contraintes naturelles ne sont plus des facteurs limitants :

- le drainage permet de s'affranchir de certains problèmes d'hydromorphie des sols; le drainage des prairies humides, transformées en terres cultivées, a beaucoup changé le paysage de certaines vallées;
- les terrains en pente sont cultivés plus facilement grâce aux machines agricoles;
- l'irrigation permet d'étendre l'aire de culture de certaines productions et d'atténuer les spécificités régionales;
- les remembrements ont modifié les structures d'exploitation et ont eu tendance à simplifier le paysage (moins de diversité, liée notamment aux petites parcelles, perte de haies, bosquets, talus...);
- le développement des engrais et des produits phytosanitaires permet d'augmenter les rendements, même sur les moins bonnes terres.

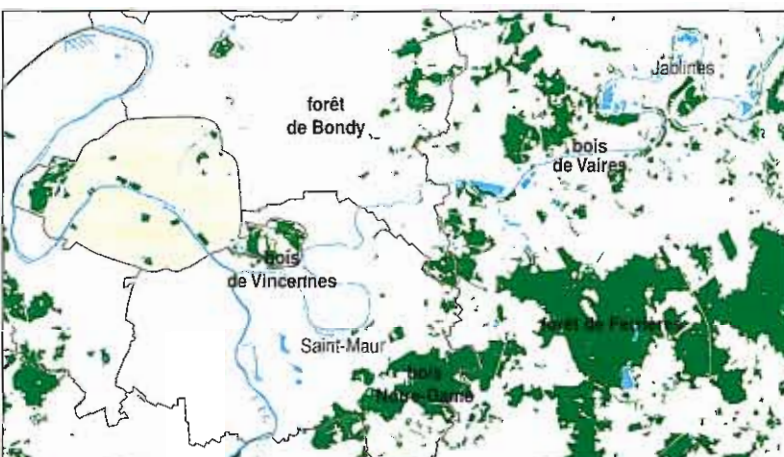
Une uniformisation des paysages au profit de la grande culture constitue la conséquence générale. L'évolution est toutefois différente selon le secteur géographique considéré : sur les plateaux agricoles, le changement dans le paysage d'«open-field», marqué par les productions betteravières et céréalières, est probablement moins sensible que dans d'autres régions plus bocagères. Le changement des structures agricoles n'a pas modifié fondamentalement le grand paysage. L'évolution est perceptible à une échelle plus rapprochée, dans la texture, la couleur (développement du colza, régression de la flore sauvage puis retour à la faveur de la jachère...), l'ambiance (moindre diversité avec



1840



1901



1994

10 km
© IAURIF-SIGR & Carto-studio

Étendue de l'espace boisé dans l'est de Paris en 1840, 1901, 1994.
L'avancée et le recul de la forêt ne touchent pas les mêmes secteurs.
Certains connaissent une régression, due principalement à l'urbanisation, entre 1840 et 1900 (bois de Vincennes, boucle de Saint-Maur), entre 1900 et aujourd'hui (bois Notre-Dame), ou continue sur un siècle et demi (Butte de l'Aulnay, avec la forêt de Bondy et le bois de Vaires). D'autres progressent, entre 1840 et 1901 (forêt de Ferrières), et surtout depuis, par le déclin de l'agriculture (coteaux de la Mame, dans la boucle de Jablines et en amont).
Sources : numérisation des couvertures cartographiques de 1840 et 1900 (cf. les Cahiers de l'Aurif, n° 118-119 à paraître, MOS 1994)



Une vallée comme celle de Chevreuse est restée verte malgré l'urbanisation, mais son paysage s'est fermé par le boisement, le bâti et les jardins.

B. Gegault/médiathèque launil



Sur les plateaux céréaliers, la principale évolution est le passage d'un «open-field lanieré» à un paysage de grandes parcelles uniformes (entre Chérence et Villiers-en-Arthies).

M. Bellot/médiathèque launil

l'agrandissement des parcelles, disparition des mouillères dans les terrains drainés...).

Sur les coteaux, les grandes cultures se sont étendues au détriment de cultures plus spécialisées (comme les vergers, la vigne ayant disparu depuis la crise du phylloxéra de la fin du XIX^e siècle). Dans certaines zones, particulièrement là où la pente était trop forte ou la propriété trop morcelée, les vergers, qui étaient présents sur de petites parcelles en complément d'une autre activité, ont simplement été abandonnés et se sont reboisés (vallée de la Marne).

Dans les vallées, on relève plusieurs situations :

- les vallées d'élevage se sont fortement transformées, les prairies étant presque partout abandonnées;
- les peupleraies se sont développées, notamment aux dépens des prairies (si les peupleraies étaient présentes dès le XIX^e siècle dans certaines vallées, comme celle de l'Ourcq, c'est au cours du XX^e qu'elles en ont envahi beaucoup d'autres, comme celle de la Viosne...);
- dans les secteurs occupés par du maraîchage et des petites parcelles d'exploitation, l'abandon de ces cultures a pu entraîner certaines formes de « mitage » par l'urbanisation;
- certaines vallées se sont uniformisées avec le développement de grandes cultures jusqu'au bord de la rivière (cas de la vallée de l'Yerres).

Les pressions économiques et les différentes politiques agricoles ont entraîné la diminution du nombre d'exploitations d'élevage, en particulier dans les vallées humides. Dans ces milieux, où la qualité des sols est médiocre, les terrains qui n'étaient plus pâturés n'ont pas toujours trouvé d'autre formes de gestion. La conséquence est un enrichissement progressif, qui peut conduire à un boisement et à une fermeture du paysage. C'est le cas par exemple dans les vallées du Parc naturel régional de la haute vallée de Chevreuse.

En France, la superficie d'espaces boisés est passée de 11,3 à un peu plus de 15 millions d'hectares en quarante ans⁽²⁾. L'Ile-de-France a été touchée plus récemment par ce phénomène. La reconquête forestière existe bel et bien dans certaines vallées et en bordure de certains massifs.

(2) Cf. M. Scotto. «La progression des surfaces boisées entraîne l'apparition de déserts verts» *Le Monde*, 5 décembre 1996.

Dans les espaces ruraux, le paysage est un processus dynamique, qui évolue en fonction de la qualité naturelle intrinsèque du secteur et des modes de gestion de la terre. Les agriculteurs sont au cœur de ce processus mais ils n'en maîtrisent pas toujours tous les éléments. Les contraintes économiques, les politiques agricoles et les politiques d'aménagement influent largement sur ces modes de gestion. Le paysage rural peut également se voir modifié par des activités autres qu'agricoles : développement de l'urbanisation ou passage d'infrastructures. Les espaces ruraux de la région d'Île-de-France sont particulièrement touchés par ce type de développement.

La reconquête forestière dans le Gâtinais français

Dans le Gâtinais français, il semble qu'il n'y ait pas eu de couverture forestière aussi étendue et aussi densément boisée qu'aujourd'hui depuis plusieurs siècles. Les clairières cultivées sur les meilleurs sols alternent avec une forte proportion d'espaces boisés sur les sols les plus pauvres. Les clairières constituent le motif paysager de base du Gâtinais français. Mais la distribution des bois et des terres agricoles s'est considérablement modifiée dans le temps et dans l'espace. L'évolution du paysage a été commandée par l'utilisation des *gâtines*⁽¹⁾, tantôt mises en valeur par l'agriculture, tantôt laissées à la forêt. A partir du XIX^e siècle, l'agriculture s'est orientée principalement vers les grandes cultures et s'est concentrée sur les plateaux et les plaines, en abandonnant les terrains les moins fertiles. Cette évolution est évidente dans la forêt des Trois Pignons et le bois de la Commanderie, ainsi que dans les vallées de l'Essonne et de l'École. La reconquête naturelle des bois se poursuit de nos jours en lisière de forêt et dans les terres enclavées.

Christian Thibault « Et la gâtine retourna au bois... »
Le Passé Présent
 (revue de l'association *Les amis du patrimoine du canton de la Chapelle-la-Reine*), 1996



C. Thibault/lourif

(1) Les *gâtines* désignent des terres peu fertiles, le Gâtinais en tire son nom.

L'extension et la mutation des paysages urbanisés

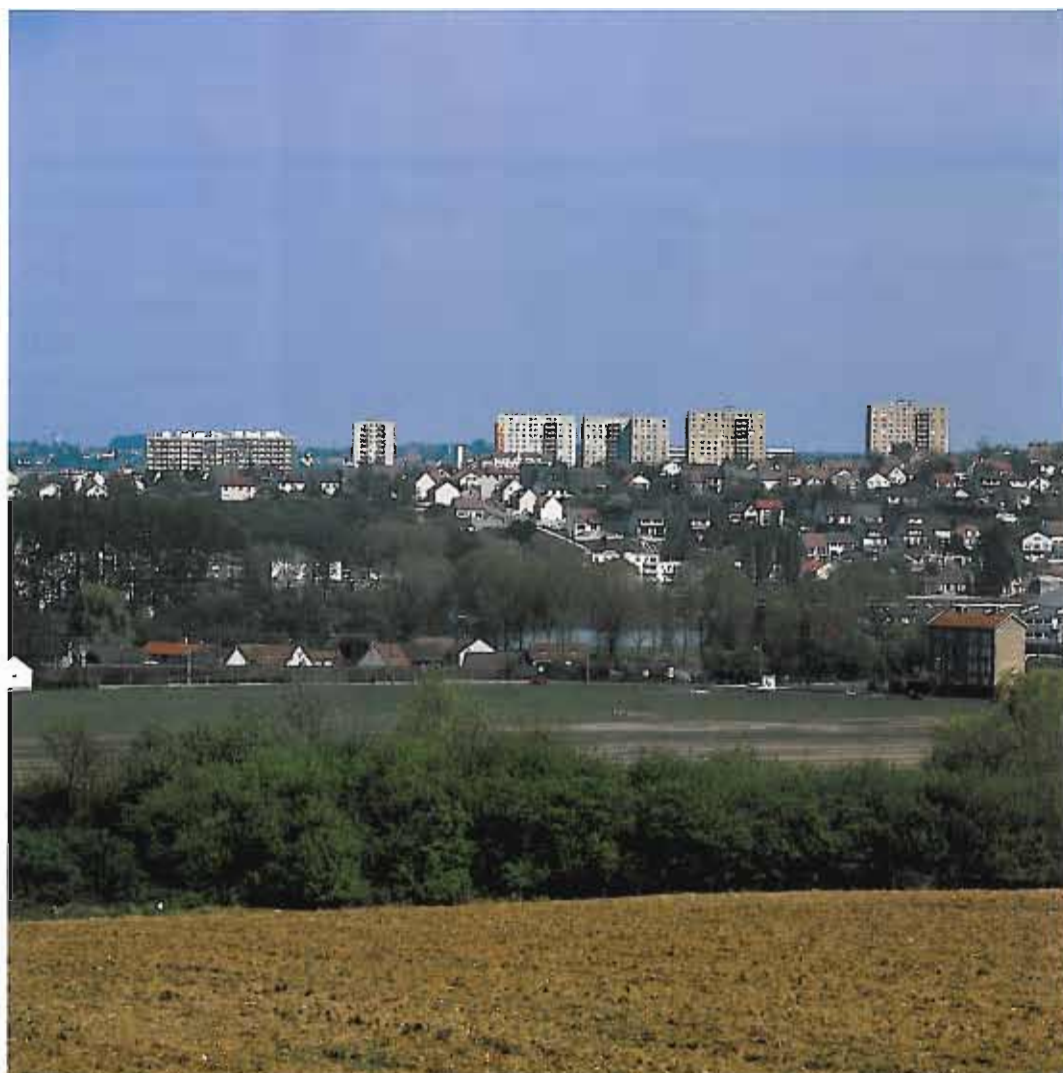
Le changement des paysages urbains et péri-urbains depuis les dernières décennies a été encore plus sensible que celui des espaces ruraux. Sur presque tous ses fronts, la ville s'est étendue, souvent considérablement, aux dépens de la campagne. Et à l'intérieur, beaucoup de tissus urbains ont été profondément transformés.

Sur les fronts d'urbanisation, l'après-guerre marque une rupture avec le type d'extension précédent, principalement en « doigts de gant » le long des vallées et des axes de communication. Cette extension linéaire s'est poursuivie⁽³⁾, mais les grands ensembles, puis les villes nouvelles, ont été édifiés, principalement sur des plateaux où le terrain plat et l'unité foncière favorisaient les grandes opérations programmées.

Dans et entre les espaces déjà urbanisés, la transformation a été plus ou moins profonde et différente selon les tissus. Les moins affectés ont été les ensembles urbains constitués depuis un siècle : centres composés d'immeubles continus hauts (quartiers haussmanniens de Paris, de Neuilly, certains quartiers de Versailles, de Boulogne...), mais aussi grandes nappes pavillonnaires. Les centres plus anciens, dont beaucoup étaient vétustes dans les années 50, ont connu des destins opposés : certains ont été rasés (comme à Saint-Denis, à Chelles ou à Choisy-le-Roi), d'autres ont été réhabilités, notamment grâce à la loi Malraux de 1962 (le Marais à Paris, mais aussi Provins, Corbeil, Sceaux...).

Les plus grandes mutations ont toutefois concerné — et concernent encore — tous les espaces « d'entre deux », en limite ou enclavés entre les secteurs déjà aménagés, anciens terrains agricoles ou résidentiels déjà influencés par les précédentes vagues d'urbanisation qui les entourent. L'évolution de ces lieux a connu plusieurs étapes, à partir d'une physionomie relativement homogène jusqu'à la guerre, encore marquée par la trame agricole, malgré un début de densification et de changements d'usage. La première étape est le mitage et la diversification des occupations du sol, qui fait apparaître un tissu hétérogène composé de pavillons, de quelques immeubles alignés le long

(3) Cf. infra, « entrées de ville ».



Sur presque tous ses fronts,
la ville s'est étendue
et de grands ensembles
se sont édifiés sur les plateaux
B. Gogouff/médiathèque toutil

Entre ville et campagne, un «tiers-monde» péri-urbain

En cet endroit limite, un «tiers monde» est né et s'est répandu, qui aujourd'hui sépare et entoure les vestiges des deux autres : la banlieue, dans son désordre comme dans tous les essais d'organisation qu'elle a juxtaposés puis absorbés, depuis la stricte périphérie des centres-villes jusqu'aux semis rurbains, (...) témoigne comme un écorché de toutes les forces ou logiques actives dans la production de l'espace contemporain. Elle montre à nu le monde que fabriquent nos sociétés et qu'il s'agit de réconcilier avec lui-même. Elle montre la part des choses, et leurs puissances respectives, à l'état brut. Elle témoigne aussi, par accumulation, par superposition, de tous les gestes qui ont façonné successivement ce territoire, des rêves et des visions qui ont tâché de l'organiser, ou à travers lesquels des issues, des solutions, des alternatives ont été cherchées à la disparition annoncée de l'équilibre ancien. Elle constitue donc un gigantesque laboratoire, où sont simultanément présents les symptômes des logiques déclinantes (vestiges de tracés ou de dispositifs agricoles dans le parcellaire, friches industrielles, ferroviaires, portuaires...) et ceux des logiques dominantes (grandes infrastructures de transport, réserves de gros équipements péri-urbains, centres commerciaux, aires de parking, machines célibataires des bureaux banalisés et ateliers de stockage, surenchère des panneaux publicitaires et de la signalétique routière, zones pavillonnaires standardisées...). On y trouve enfin, plus ou moins résistantes, les intentions inégalement comprises et entretenues de gestes organisateurs divers : voiries royales et parcs classiques, cités-jardins, ceintures vertes, parcs suburbains, grands ensembles, villes nouvelles ou satellites, bases de loisirs... Dans la cacophonie des voix qui s'y font entendre, du chuchotement au cri, la banlieue entremêle comme en un palimpseste des histoires multiples qu'il s'agit de dégager et de rendre simultanément lisibles, grâce à des projets d'un genre nouveau qui les accorderaient mutuellement, ménageant le rythme et le ton de chacune.

Sébastien Marot, «L'alternative du paysage». *Le Visiteur*, n° 1, 1995, pp. 62-63.



1910



1972



1992

Sur un siècle, l'évolution saisissante de la banlieue parisienne dans ses aspects les plus quotidiens : dilataion de l'espace de l'automobile, rupture des continuités bâties...

A. Blondel et L. Sully Jaulmes «Un siècle passé»

des grands axes, de bâtiments d'activités, d'entrepôts à l'air libre, de terrains vagues, de vestiges agricoles en friche, de bidonvilles (jusque dans les années 60). La deuxième est une densification qui bouleverse le bâti jusqu'à ne plus laisser aucun repère de son état initial. La dernière, parfois aussi lourde, est la conquête de l'espace public par l'automobile, qui élargit les voies urbaines, transforme les routes en voies rapides, abat les arbres et fait disparaître les dernières traces de l'état ancien⁽⁴⁾.

Cette transformation ne s'effectue pas partout au même rythme, ni avec le même point de départ, créant une juxtaposition de territoires à des stades différents. Ces étapes n'ont pas partout la même intensité : dans la proche couronne, c'est le bâti qui a le plus transformé le paysage urbain; plus loin, et notamment dans les «entrées de ville», la première étape (constitution d'un tissu hétérogène) a pu se combiner avec la dernière (élargissement de la voirie) sans comporter nécessairement une forte densification du bâti.

Le résultat le plus marquant de toute cette évolution est le développement de la banlieue. A l'origine simple frange ou faubourgs linéaires autour des villes, la banlieue est devenue plus importante que la ville-centre.

Des évolutions récentes souvent mal vécues

Toutes ces évolutions spontanées du paysage, comme celles des siècles précédents, ne sont que des conséquences indirectes de processus ayant d'autres finalités, notamment économiques. Alors que les paysages produits lentement par les activités d'autrefois sont appréciés aujourd'hui, les résultats des activités contemporaines sont, d'une manière générale, ressentis comme des dégradations. Même les transformations volontaires, notamment architecturales, prêtent à controverse⁽⁵⁾.

Beaucoup de dégradations du paysage sont qualifiées de «points noirs». L'expression souligne que tout un site peut être altéré par un élément ponctuel, qui exerce comme un rayon-

(4) Les étapes de ce processus sont illustrées de façon saisissante par l'ouvrage d'Alain Blondel et Laurent Sully Jaulmes, *Un siècle passé*, Paris, éditions Carré, 1994, qui montre la transformation de 39 sites de banlieue, à partir de cartes postales du début du siècle, et de vues des mêmes sites prises en 1970 et 1990. Ces trois dates de prise de vue correspondent à l'état initial (homogène) et aux deux dernières étapes décrites ci-dessus (transformation par le bâti puis par la voirie).

(5) Cf. supra, *Paysages perçus, paysages rêvés, paysages vécus*.



Les résultats des activités contemporaines sont souvent ressentis comme des altérations : nombre de dégradations du paysage constituent des « points noirs ».

Guha/Dreil



En milieu rural, des paysages à l'abandon se transforment en friches, voire en décharges.

F. Dugény/laurif



La présence d'une friche agricole témoigne du retour à l'état sauvage d'un territoire où l'agriculture assurait au départ une relation harmonieuse avec l'homme.

Guha/Dreil

nement négatif sur un environnement plus vaste que son emprise, amenant d'autres dégradations alentour. Mais les situations sont souvent plus complexes, et surtout évolutives, ce que traduit mal la notion de « point noir ». On commence donc à parler aussi, notamment dans les actions du Conseil régional d'Ile-de-France, de « situations critiques », où le mot « situation » désigne à la fois le lieu et le mécanisme de transformation⁽⁶⁾.

Les lieux où ces évolutions ont conduit aux situations les plus critiques relèvent de plusieurs catégories, selon la prépondérance de tel ou tel processus : discontinuités, abandon, ruptures d'échelle, sites déstructurés, aliénation de territoires ou d'éléments de géographie, altération de sites exceptionnels.

Sites à l'abandon

L'abandon de lieux traditionnellement entretenus frappe particulièrement s'il s'agit d'éléments à valeur patrimoniale ou de paysages entiers. L'abandon touche de nombreux bâtiments patrimoniaux. Si les bâtiments d'usage et de propriété publics (églises, administrations, enseignement, etc.) sont en général entretenus, en revanche, de très nombreux bâtiments anciens d'habitation sont lentement détruits par l'abandon, ou rapidement par des démolitions : de la « bricole » (petite maison) de village à certains châteaux, en passant par de nombreuses demeures bourgeoises et presque la moitié des bâtiments d'exploitation des grandes fermes. Le patrimoine industriel est encore moins reconnu, à part quelques bâtiments-phares.

Les paysages à l'abandon se rencontrent aussi bien en milieu rural (friches, anciennes carrières) qu'urbain (friches industrielles), et plus encore à leur contact. Les friches agricoles sont l'une des altérations du paysage dont on parle le plus aujourd'hui : moins étendues en Ile-de-France — où dominent les plateaux céréaliers — que dans les régions de montagne, elles se développent cependant dans les vallées. C'est principalement dans celles-ci que prolifèrent les carrières, qui, lorsqu'elles sont abandonnées, laissent des dépressions aux bords raides, souvent en eau. Si les friches et les anciennes carrières peuvent former à terme de nouveaux paysages naturels, leur état transitoire est mal ressenti. Dans les deux cas, le re-

(6) La notion de situations critiques et la typologie qui suit se basent sur l'étude réalisée par Michel Desvigne, architecte-paysagiste, pour la Région et l'IAURIF. *Paysages d'Ile-de-France. Les situations critiques*, 1996.

tour à l'état sauvage d'un territoire où l'agriculture assurait au départ une relation harmonieuse de l'homme à la nature est aussi mal accepté que l'artificialisation excessive d'autres territoires. La même impression se dégage des friches industrielles, importantes dans certains secteurs de la proche couronne parisienne (mais moins que dans le Nord ou en Lorraine). La dégradation de tous ces espaces abandonnés est souvent aggravée par leur usage comme décharges sauvages.



Un exemple de «mitage» dans la vallée de la Marne.
Y. Anfus-Bertrand/Alitude

Le mitage, ennemi des années 70, n'est pas mort

Un petit nombre d'éléments, de dimensions modestes par rapport à celles du site, peut suffire à altérer celui-ci dans un rayon important. C'est le phénomène du mitage, d'abord employé pour désigner les discontinuités ponctuelles créées par un bâti dispersé dans un environnement naturel. L'Ile-de-France a été relativement épargnée par la dispersion de l'habitat que d'autres régions françaises : la construction hors agglomération s'est faite sous forme de lotissements plus que de maisons isolées, ce qui a limité le nombre de sites atteints.

Mais plus généralement, la prolifération d'éléments ponctuels (autres que le bâti) crée un problème de même nature que le mitage, et là, l'Ile-de-France a été très touchée : en milieu péri-urbain avec les pylônes électriques, les activités ne nécessitant pas de permis de construire, l'affichage (particulièrement dans les entrées de ville); en milieu urbain avec l'encombrement de l'espace public par un mobilier urbain redondant, disparate et implanté par chaque concessionnaire sans le moindre plan d'ensemble.

Encombré par une signalétique et un affichage anarchiques, l'espace public devient illisible.
Guhic/Dref



Le «zoning» appauvrit et fracture le paysage

La spécialisation fonctionnelle des territoires — zones d'activités, zones d'habitat... — entraîne un appauvrissement de leur paysage. De même, la juxtaposition de territoires d'usage différent se fait au hasard et sans transition. Dans les urbanisations anciennes, que ce soit les villages ou les grandes villes, on trouvait un ensemble d'espaces régulièrement enchaînés du centre vers la périphérie : jardins, vergers, puis bosquets entre le noyau bâti dense et les champs. Dans les développements urbains des 50 dernières années, si la densité est à peu près décroissante du centre vers la périphérie à l'échelle de l'agglomération, on constate cependant de nombreux «télescopes» entre des aménagements d'usage et d'échelle différents — grands ensembles ou bâtiments industriels à côté de l'habitat pavillonnaire, lotissements de centaines de maisons plaqués contre un village... Et le changement se fait d'un côté d'une rue à l'autre, sans espace intermédiaire, créant discontinuités et ruptures d'échelle.

Les entrées de villes, une vitrine dégradée

Certains sites relèvent, de façon particulièrement prononcée, de plusieurs des catégories décrites ici — notamment d'un mitage et d'une discontinuité généralisés. Les entrées de ville en sont le cas le plus répandu et le plus représentatif, à tel point que le terme en est venu à désigner, plutôt que son sens littéral, le développement anarchique de hangars commerciaux et d'affichage le long d'un axe routier.

Les divers problèmes qui affectent les entrées de ville sont la prolifération des signes, la discontinuité avec les tissus voisins, l'absence de structure urbaine, l'hétérogénéité et la banalité.

La prolifération des signes — une forme de mitage — rend tout l'espace illisible et finit par nuire à leur objectif. La discontinuité est entre les zones d'activités industrielles ou commerciales et les espaces qu'elles jouxtent, car elles ne ressemblent ni aux structures urbaines ni aux espaces ruraux; surtout, elles n'ont ni liaison ni transition (qu'elle soit nette ou progressive) avec ces espaces. La discontinuité est aussi entre les bâtiments, entre les parcelles, objets indépendants qui ne forment pas un ensemble.

L'absence de structure urbaine va de pair avec l'absence d'espace public qui assure habituellement cette structure : celui-ci est en fait réduit à la route, sans limite avec les aires de desserte et de stationnement privées, de sorte que la succession de celles-ci constitue l'espace public apparent. L'hétérogénéité des implantations (pas d'alignement), des formes, des tailles, des matériaux — que ce soit pour les bâtiments, les enseignes, le mobilier urbain, les dessertes — va de pair avec la banalité : toutes les formes et tous les styles se retrouvant sur chacune de ces zones, toutes se ressemblent.

Des évolutions qui brouillent la lecture de la géographie

Les plateaux, les coteaux, les vallons, les berges constituent des éléments structurants importants du paysage. Leur individualisation traditionnelle par une occupation du sol spécifique contribue à la lisibilité du paysage : coteaux plantés de vergers ou boisés, fonds de vallées en prairie, berges plantées d'aulnes et de saules... À défaut d'un usage spécifique du sol, le maintien d'espaces ouverts (cultures) permet de conserver la lecture du relief et des éléments structurants.

L'envahissement des fonds de vallée par les friches, les boisements, les peupleraies ou l'urbanisation réduit les vues d'ensemble et la compréhension de la structure des vallées. Mais ces usages du sol peuvent encore laisser des transparences — comme les peupleraies de la vallée de l'Ourcq — ou respecter l'échelle du relief. Ainsi, la hauteur constante des immeubles parisiens maintient les variations du relief, en les reportant 20 à 25 m plus haut.

Les altérations les plus graves sont celles produites par une urbanisation ou une infrastructure hors d'échelle ou sans relation avec son site. Cette situation est fréquente en banlieue, où elle arrive à masquer la géographie du site : immeubles hauts devant un coteau (cas fréquent dans la vallée de la Seine en amont et en aval de Paris), centres commerciaux occupant



Vergers dans la plaine agricole de Versailles

M. Bellet/médiasphère laur

toute la largeur d'une petite vallée, échangeurs autoroutiers effaçant le relief, berges de rivière traitées comme n'importe quel talus, sans spécificité... Le non-respect de la trame parcellaire contribue aussi fortement à faire perdre les repères géographiques. Les grands ensembles d'habitat collectif, construits entre 1950 et 1970, sont à la fois hors d'échelle avec leur territoire et en dehors des directions du parcellaire (étant en général orientés nord-sud ou est-ouest quelles que soit celles-ci). Les autoroutes, déviations et voies ferrées, qui coupent obliquement le parcellaire, n'y établissent pas d'articulations, et créent des pointes délaissées.

Des facteurs autres que l'urbanisation perturbent l'échelle d'un site. Les lignes à très haute tension ajoutent à l'effet de mitage celui d'écrasement : sous des pylônes de 60 mètres de haut, une futaie de 25 m ou un coteau de 50 m ne compte plus guère.

Des éléments de géographie plus modestes sont non seulement masqués, mais altérés ou détruits : coteaux éventrés par des déblais autoroutiers, vallons comblés par des remblais, haies et talus arasés, rivières recalibrées, excavation de carrières dans les terrasses alluviales, qui recourent les lignes adoucies du paysage de fond de vallée...

L'altération de la géographie va plus loin avec les vastes emprises vouées au transport (autoroutes, trains à grande vitesse, aéroports, grandes installations portuaires...), à l'industrie ou à l'extraction (granulats, calcaires cimentiers, gypse...). Elle ne touche pas ici de simples éléments, mais des territoires entiers. Ces emprises sont non seulement profondément modifiées (comme elles peuvent l'être par l'urbanisation), mais sont ou semblent soustraites du reste du territoire, par leur taille, par leur inaccessibilité physique et-ou visuelle (clôtures, dénivellations...), par l'absence de transition à leurs limites, par leur caractère sans rapport avec leur environnement. Coupées des territoires voisins, elles séparent également ceux-ci les uns des autres, surtout lorsqu'elles sont linéaires. La rupture est aussi brutale dans le temps que dans l'espace : leur établissement modifie totalement un site en quelques mois, et pour une durée qui peut être très longue.

Cependant, ces emprises présentent, vues de l'intérieur, un paysage de la modernité qui peut être très fort. Et leur impact extérieur est variable en étendue et en durée : un aéroport ou une carrière alluviale modifient peu le caractère ouvert et plat de leur site ; cette dernière peut se dissimuler derrière des rideaux d'arbres et n'occupe le terrain que pour 5 à 20 ans en moyenne ; en revanche, une carrière en falaise (gypse, calcaire...) est installée pour 60 à 80 ans et peut altérer, voire supprimer un coteau entier ; et les terrassements d'une autoroute perturbent les lignes d'un relief pour une durée illimitée.

Enfin, des altérations, qui passeraient relativement inaperçues dans des sites ordinaires, ont un fort impact sur des sites de grande valeur : points de vue panoramiques ou perspectifs, sites historiques... Le dommage que la décharge du



Une urbanisation hors d'échelle ne permet pas de conserver la lecture du relief et fait perdre les repères géographiques

C. Abron/médiathèque launi

Plessis-Gassot fait subir au relief très doux de la plaine de France est aggravé par sa situation au centre du panorama du château d'Écouen. La polémique à propos du passage de l'A14 sous la terrasse de Saint-Germain révèle un problème de même nature.

Dégradations réversibles, dégradations durables

Les grandes catégories de dégradations du paysage ont été présentées selon un ordre décroissant de réversibilité. L'abandon et le mitage sont des dégradations réversibles, tant qu'ils n'atteignent pas une étendue incontrôlable. La maîtrise foncière publique s'acquiert relativement facilement sur les anciennes carrières ou les friches industrielles. Le mitage par l'habitat devient plus discret avec le temps, à mesure que la végétation des jardins pousse. Les affiches peuvent être déposées pour un faible coût. L'enfouissement des lignes électriques se développe, grâce aux contrats EDF avec l'État ou la Région. L'altération de sites exceptionnels, si elle est le fruit d'un abandon ou d'un mitage, est d'autant plus réversible que l'attachement général à ces sites justifie des moyens importants (comme cela a

été fait à la Pointe du Raz). Même des modifications considérables du site peuvent être transitoires et conduire à un nouveau paysage équilibré : les anciennes carrières alluviales forment des plans d'eau qui ont le plus souvent une grande valeur écologique et paysagère, et les falaises laissées par l'exploitation du gypse ou du calcaire peuvent être réaménagées comme l'ont été les Buttes-Chaumont au siècle dernier. Au-delà d'une certaine ampleur ou quand les facteurs sont multiples, les solutions théoriquement possibles sont d'un coût prohibitif. La maîtrise foncière publique n'est pas envisageable sur les milliers d'hectares de friches agricoles présents ou prévisibles, même en Ile-de-France. Pour les lignes électriques dont l'enfouissement est envisagé (jusqu'à 90 kV), le financement concerne pour l'instant une fraction minime du linéaire. Même si l'opinion se montre très sensibilisée au phénomène de dégradation des entrées de ville, une solution à court terme n'est guère envisageable face à la multiplicité des problèmes et des acteurs concernés.

Quant aux conséquences du mitage à grande échelle, du zoning, ou de l'incohérence entre géographie et occupation du sol, elles semblent d'une autre nature. Si elles servent de leçon pour améliorer l'insertion des aménagements nouveaux, elles sont en revanche considérées elles-mêmes comme irréversibles. Leur résorption requiert des travaux très lourds réalisés-



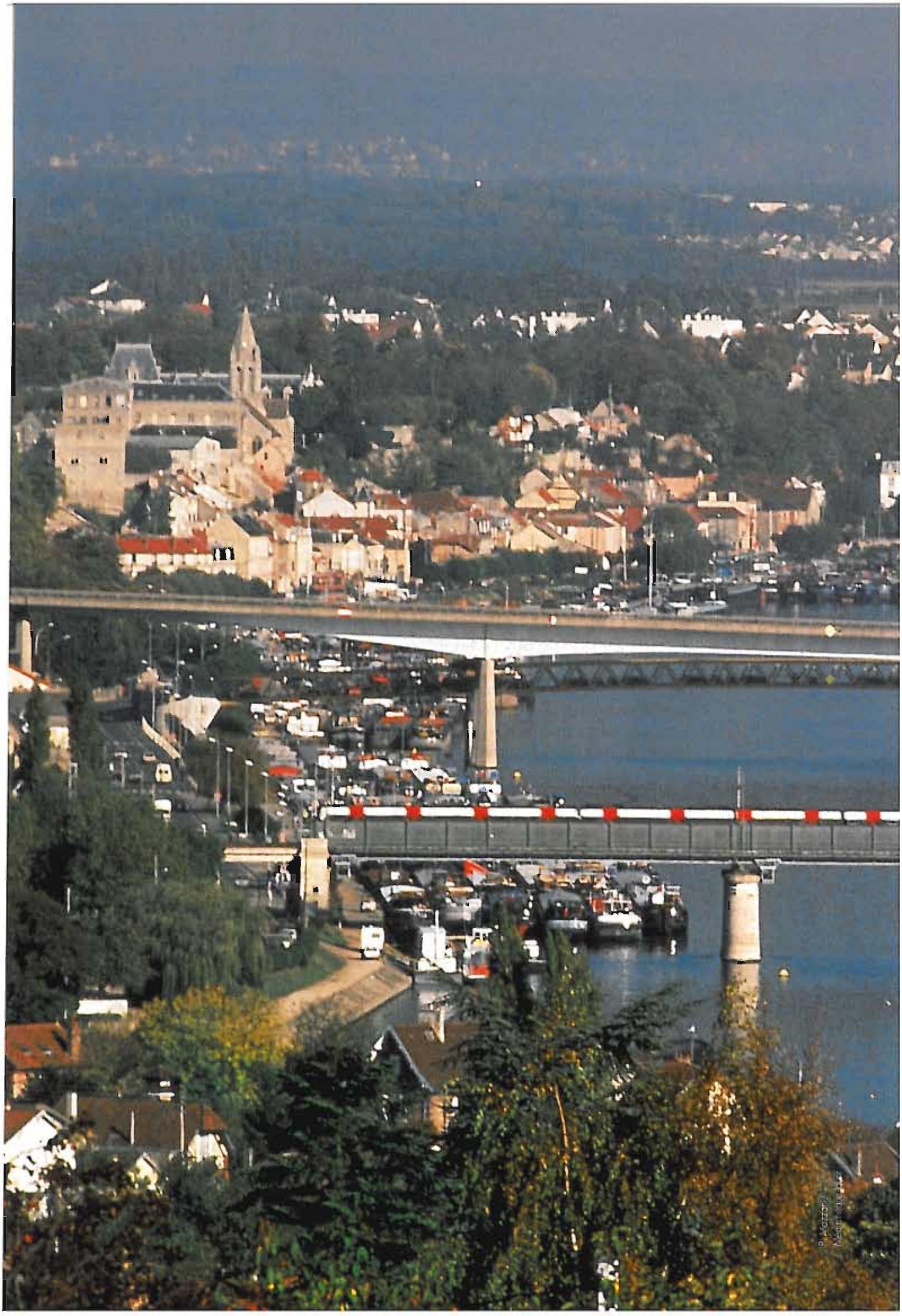
Le mitage est réversible tant qu'il n'atteint pas une étendue incontrôlable.

Gobry/Dreil

dans certains cas : couverture d'autoroutes existantes (A1 à Saint-Denis), restitution dans leur état d'origine de rivières calibrées (pratiquée en Allemagne ou aux États-Unis)... Des opérations plus légères et ayant aussi d'autres objectifs, comme celles qui visent à rendre les emprises plus traversables, peuvent aussi en modifier l'image, sinon la nature : passerelles sur les autoroutes, ou même un projet comme la future entrée est de l'aéroport de Roissy; de même, le libre accès public aux installations portuaires (au moins en dehors des heures d'activité) est un facteur important de leur acceptation, et, partant, de leur reconnaissance paysagère. La mise en valeur du port de Saint-Nazaire, qui a permis de le réintroduire dans la ville, pourrait ici servir d'exemple.



*Interconnexion du TGV à hauteur du canal de Chalifert
Y. Arthur/Bertrand/Ahtuick*



Les politiques du paysage



Si les évolutions spontanées du paysage sont souvent ressenties comme négatives, un certain nombre de mesures recherchent une préservation ou une amélioration. Certes, il y a aussi des politiques volontaires dont l'effet sur le paysage est contesté, comme la modernisation de l'agriculture dans les années 60, ou le développement du réseau autoroutier; mais l'objectif de telles politiques est économique et social et la transformation du paysage n'en est qu'un effet induit.

On entend ici par politique un ensemble cohérent de mesures, décidées par un acteur à même de le faire, répondant à des objectifs, et mis en œuvre grâce à des outils adaptés⁽¹⁾. Sont donc seulement rappelés ici les acteurs, les objectifs et les outils possibles, tels qu'ils interviennent déjà sur les paysages au niveau local comme régional.

sage (Europe, État, Régions, Départements, et, dans une certaine mesure, Communes, dont les politiques du paysage sont moins affirmées). Il faut aussi mentionner les associations, qui souhaitent exercer une influence, mais qui ne disposent pas de tous les outils que possèdent les collectivités : leurs principaux outils sont la connaissance et la sensibilisation, plus un outil qui leur est propre, la pression sur les décideurs (lobbying); elles ont plus rarement — ou marginalement — les moyens d'élaborer des documents d'orientation, d'exercer une maîtrise foncière, de réaliser des études et des opérations, de passer des contrats; elles ne peuvent en aucun cas disposer d'un pouvoir réglementaire.

Selon les situations, un même acteur (par exemple la Commune) peut être porteur tantôt de la demande (par exemple avec le POS), tantôt de l'offre (quand elle est maître d'ouvrage).

Les acteurs du paysage

Les acteurs du paysage peuvent se classer, comme ceux de l'économie, en deux grandes catégories : l'offre et la demande. Ces catégories ne sont pas toujours confondues, sinon les outils de projets et opérationnels suffiraient. Les acteurs qui représentent l'offre sont ceux qui agissent directement sur le paysage, consciemment ou non : ils sont maîtres d'ouvrage. Ce sont les Communes, les acteurs économiques et les particuliers, mais aussi certains services de l'État ou des Départements dans leur domaine bien délimité (infrastructures : routes, ports, voies ferrées, électricité...).

Ceux qui représentent la demande sont ceux qui veulent exercer une influence sur le paysage. Il s'agit surtout des collectivités publiques, à même d'avoir une politique du pay-

L'Union européenne

L'Union européenne, à travers sa politique agricole commune, influe involontairement sur l'évolution des paysages ruraux (son objectif étant économique), et peut influencer de façon plus volontaire par l'intermédiaire des mesures agri-environnementales (règlement n° 2078/92). Sa préoccupation directe pour le paysage est plus récente : un projet de convention européenne du paysage est actuellement en discussion, qui doit adopter des principes de protection de gestion dynamique et d'aménagement volontaire des paysages.

(1) Le bilan historique de ces politiques a été fait par Jacques Sgard et Sarah Zarmati. «De la protection à l'aménagement, un cadrage historique». In *Paysage, grand paysage*. Les Cahiers de l'Aurif, n° 106, pp. 14-17

L'État

L'État intervient principalement par son travail législatif et réglementaire, par les protections qu'il édicte (parcs nationaux, réserves naturelles, labellisation des parcs naturels régionaux...), par ses investissements (villes nouvelles, grands projets), ainsi que par des actions pilotes qu'il initie (plans de paysage). Certaines compétences de l'État, exercées directement (telles l'élaboration du Schéma directeur de la Région d'Ile-de-France ou la création d'infrastructures) ou par de grandes entreprises publiques (SNCF, EDF), ont de grandes conséquences sur le paysage. Mais l'effet sur le paysage n'étant pas en général l'objectif de ces projets, il est souvent négatif. Lors de l'élaboration de projets d'infrastructures, le paysage est pris en compte par les études d'impact, à travers des mesures compensatoires, mais il est rarement intégré à la conception même des projets. De même, dans l'élaboration du SDRIF, l'impact des nouvelles urbanisations sur le paysage a été peu déterminant dans leur disposition (le SDRIF de 1994 abandonne d'ailleurs l'idée de plan de composition urbaine qui figurait dans le SDAURIF de 1976).

La Région

La Région est légalement compétente en matière d'environnement : c'est notamment elle qui initie les Parcs naturels régionaux. Elle peut également influencer sur le paysage des infrastructures de transport, qu'elle finance en grande partie. Cette piste d'action commence à être explorée en Ile-de-France. La loi sur l'aménagement du territoire lui a donné également une compétence sur la prescription, l'élaboration et l'approbation de la révision du schéma directeur régional. Mais surtout, la Région d'Ile-de-France a voulu inscrire le paysage dans ses préoccupations, au-delà de ses strictes obligations, en intervenant auprès des acteurs locaux (collectivités locales, aménageurs, etc.). Cette intervention se fait pour la plus grande partie sous forme incitative (contrats, subventions...). Pour les espaces qui contribuent au caractère de certaines parties du territoire francilien, elle peut s'assurer une maîtrise foncière, en particulier au travers de l'Agence des espaces verts.

Cette volonté s'est traduite dans les politiques des zones naturelles d'équilibre, de la «Ceinture verte», de création de bases de loisirs, d'acquisition et d'aménagement des forêts régionales, du

«Livre bleu des fleuves», d'aide à l'établissement de plans verts communaux et à la mise en valeur de centres anciens... Plus récemment, l'ensemble des mesures de la Région en faveur de l'environnement se sont trouvées réunies dans un «Plan d'écologie pour l'Ile-de-France». Certains volets publiés de ce plan concernent le paysage : le «Plan vert» (qui reprend la «Ceinture verte») en y ajoutant trois autres volets de façon à couvrir l'ensemble de la Région (trame verte centrale, couronne rurale, vallées et liaisons vertes); le «Plan des circulations douces»; une «Charte des infrastructures», en cours d'élaboration.

Les Départements

Si les départements peuvent définir et préempter des «espaces naturels sensibles» (ENS), ils sont également en capacité d'appliquer une politique du paysage à leur réseau routier — en investissement ou en gestion —, comme le fait la Seine-et-Marne. Certains possèdent des services d'espaces verts qui créent et gèrent de nombreux parcs départementaux (Val-de-Marne, Hauts-de-Seine...). Enfin, ils ont la tutelle des Conseils d'architecture, d'urbanisme et d'environnement (CAUE), outil important de sensibilisation.

Les Communes

La loi de décentralisation a transféré aux Communes la compétence en urbanisme. Mais toutes sont loin de posséder le savoir-faire, la volonté et le poids nécessaires pour mener une politique cohérente en la matière. L'élaboration de schémas directeurs locaux leur permet d'exercer cette compétence avec une vision plus large. La Région les y incite aussi, par des politiques telles que les plans verts ou par une aide à l'élaboration de schémas directeurs. Par ailleurs, les communes, par des politiques de protection, de réhabilitation du bâti ou d'action sur leurs espaces publics, ont la possibilité d'agir sur leur paysage.

Enfin, les grandes villes ont les moyens de modeler leur paysage par des projets structurants, comme les grands parcs parisiens par exemple. Moyen important de mise en œuvre de leurs politiques stratégiques, ces projets concourent à orienter leur développement spatial, économique et social. A la charnière entre la planification urbaine et la construction de la

ville, ils contribuent à façonner son image et à symboliser son dynamisme, tant au niveau local que national, voire international. Ces projets ont ainsi un impact certain sur l'appréhension du paysage, car ils y fixent des repères (bibliothèque de France dans l'opération «Seine sud-est») ou le restructurent (parc de Bercy, parc Citroën).

Les personnes privées, les associations, les professionnels

Individus, sociétés ou associations sont les principaux acteurs du maintien ou de la transformation des paysages, par leur nombre et, pour certains, par l'importance des territoires qu'ils contrôlent (agriculteurs, exploitants de carrières, promoteurs, afficheurs...). En général, cette action s'exerce de façon involontaire et non coordonnée. Certaines agissent toutefois consciemment sur le paysage. Quand il s'agit de grandes entreprises, ces actions volontaires peuvent être importantes (réaménagement des carrières, golfs, sièges sociaux, mécénat...), voire très importantes (Disneyland). Des personnes physiques ou morales moins puissantes peuvent, dans la mesure de leurs moyens, contribuer à préserver ou mettre en valeur le paysage : fondations acquérant des espaces à protéger, propriétaires passant des contrats d'ouverture au public... Elles peuvent aussi peser sur les décisions d'acteurs plus directs, notamment par les associations de défense.

Enfin, les professionnels (architectes, urbanistes, paysagistes...) ne sont pas seulement maîtres d'œuvre, chargés de réaliser des commandes des maîtres d'ouvrage : ils ont un rôle actif dans la prise de conscience des enjeux et des problèmes, dans l'émergence de nouvelles formes, dans l'orientation de la demande de paysage.

Les objectifs des politiques du paysage

La collectivité porteuse de la «demande de paysage» peut avoir différents objectifs. Les politiques en faveur du paysage sont historiquement passées d'un objectif de stricte préservation à celui de l'aménagement, qui admet une évolution des paysages et prévoit leur gestion.

Préservation

La préservation est l'objectif le plus facile à définir (sinon à mettre en œuvre) d'une politique d'environnement : de la loi de 1913 sur les monuments historiques à la «loi paysage» de 1993, en passant par la loi de 1930 sur les sites et celle de 1976 sur la protection de la nature.



Une opération programmée d'amélioration de l'habitat, le quartier du marché à Meaux.

F. Dugény/Tauvil

Réhabilitation

Au-delà de la préservation de l'existant, certaines politiques s'attachent à améliorer des situations dégradées. Certaines ont déjà rencontré un succès certain, comme la reconquête des centres-villes, suite notamment à la loi Malraux de 1962 et à la mise en œuvre des opérations programmées d'amélioration de l'habitat, généralement accompagnées d'actions sur l'espace public des villes. D'autres ont été entreprises plus récemment, comme celles de résorption des «points noirs» du paysage, en Savoie ou en Ile-de-France.

Création

Certaines politiques ont eu pour objet explicite la transformation des paysages, sur de vastes surfaces ou des points de grand rayonnement : la création des bases de loisirs sur d'anciennes carrières, les «grands projets» parisiens (Centre Pompidou, Opéra Bastille, Grande Bibliothèque, parcs de la Villette, Citroën, de Bercy...) ou en banlieue (CNIT, Grande Arche, cathédrale d'Évry...), et de nombreux monuments plus modestes. Mais les grandes opérations d'urbanisme (villes nouvelles, La Défense...) peuvent aussi être considérées comme des politiques en faveur du paysage, dans la mesure où elles ont contribué à ordonner et structurer le paysage de la banlieue et à créer des formes urbaines nouvelles.

Gestion

Ni la préservation ni l'aménagement ne suffisent à faire vivre les paysages : il faut aussi des politiques de soutien à la gestion des paysages préservés ou créés : on peut citer à ce titre des outils aussi divers que les parcs naturels régionaux ou les mesures agri-environnementales.

Les outils des politiques du paysage

Les outils sont les moyens à la disposition de la collectivité porteuse de la demande de paysage pour influencer soit directement sur celui-ci, soit sur les maîtres d'ouvrage. On peut classer les outils d'action du plus direct au plus indirect : maîtrise (du terrain et du projet), réglementation, contrat, orientation. Mais avant toute action, qu'elle soit directe ou non, la collectivité doit avoir une bonne connaissance des problèmes, prévoir les évolutions du paysage et évaluer les politiques déjà appliquées. Elle doit donc disposer préalablement d'outils de connaissance, d'évaluation et de prévision.

La maîtrise foncière et la maîtrise d'ouvrage

La situation idéale est celle où le «demandeur» est propriétaire du site et peut y exercer la maîtrise d'ouvrage ou la déléguer. C'est la position qui permet le meilleur contrôle sur la préservation ou la transformation d'un site. L'État peut exercer par ce biais une influence importante sur l'évolution des paysages, grâce à son domaine étendu (réseau routier, forêts domaniales, domaine public fluvial...) ou à la délégation de maîtrise d'ouvrage donnée par les collectivités locales aux directions départementales de l'Équipement. Mais la préoccupation du paysage est souvent secondaire dans les interventions de l'État sur son domaine. La Région et les autres collectivités territoriales (Départements, Communes) possèdent un domaine plus limité, et leur action sur le paysage au travers de la maîtrise d'ouvrage se fait essentiellement grâce au rôle structurant de certains projets architecturaux (bâtiments publics) ou paysagers (forêts régionales, parcs urbains...). Enfin, certaines institutions publiques (Conservatoire du littoral et des rivages lacustres) ou privées, ont pour vocation d'acquérir des espaces pour les protéger.



Le Centre Pompidou, véritable opération d'aménagement en plein centre de Paris.

F. Dugéry/aurif



La construction du ministère des Finances, à l'articulation de l'opération « Seine-rive-droite ».

F. Dugéry/aurif



Le château de La Madeleine, dans le Parc naturel régional de la Haute vallée de Chevreuse.

B. Gegault/médiathèque bniw

Les acteurs publics peuvent acquérir la maîtrise foncière à l'amiable, par préemption dans certains cas (zones d'aménagement différé, convention SAFER-Région, espaces naturels sensibles, droit de préemption urbain) et par expropriation pour un projet déclaré d'utilité publique.

Les lois, décrets et règlements

Lois et règlements constituent les outils les plus coercitifs. La collectivité demandeuse a le pouvoir d'imposer des dispositions aux maîtres d'ouvrage. C'est ainsi, par exemple, qu'avec le POS, la Commune (autorité demandeuse) impose des contraintes aux pétitionnaires des permis de construire (maîtres d'ouvrage); avec le SDRIF, c'est l'État qui est l'autorité demandeuse, imposant des contraintes aux Communes, maîtres d'ouvrage de leur POS. Le terme de réglementation étant pris ici au sens large, il peut recouvrir la législation mais pas les outils autres que réglementaires mis en place par une loi (par exemple la loi sur les carrières est un outil «réglementaire» — au sens large —, mais les schémas départementaux des carrières qu'elle institue sont des outils d'orientation).

Certaines lois (notamment les lois d'orientation et les lois-cadres) visent, en instituant des procédures contractuelles ou des structures de conseil, à initier une dynamique (comme celle de 1962, en instituant les plans de sauvegarde et de mise en valeur des secteurs sauvegardés, celle de 1977 sur l'architecture, en créant les CAUE, celle de 1983 en établissant les parcs naturels régionaux, celle de 1993 sur le paysage, en les dotant d'une charte...).

Beaucoup de lois et règlements ont une efficacité certaine en matière de protection (classement et inscription des monuments, classement des sites, leur inscription ayant des effets beaucoup plus limités). Mais leur formulation par nature très générale et peu nuancée — ils se contentent d'autoriser ou d'interdire — limite souvent leur portée à ces seules mesures de protection. En terme de paysage, c'est également le cas des règlements les plus précis, comme les plans d'occupation des sols. Les POS dits «qualitatifs», certains secteurs de «plan-masse», les ZPPAUP, tentent toutefois d'introduire une dimension de projet dans ce dispositif réglementaire.

Les procédures contractuelles

La collectivité demandeuse négocie avec le maître d'ouvrage, les deux parties s'engageant par une charte ou un contrat où chacun trouve son avantage (la collectivité atteint son but sur le paysage, le maître d'ouvrage reçoit une contrepartie, en général financière). À la différence des procédures réglementaires, ces procédures ne sont opposables qu'à leurs signataires. Mais elles permettent à un acteur ayant une volonté politique et disposant de moyens autres que réglementaires (notamment financiers) d'influer sur des acteurs directs. La Région a notamment recours à ces procédures pour mettre en œuvre ses politiques du paysage (contrats régionaux, subventions à l'acquisition et à l'aménagement d'espaces verts, contrats d'ouverture au public de domaines privés...). Les Parcs naturels régionaux reposent essentiellement sur un outil contractuel, la charte, et sur la dynamique qu'elle entraîne. Les servitudes conventionnelles (non constructibilité, plantation, entretien...) négociées par une collectivité territoriale avec un propriétaire privé, sont un outil de cette nature, encore peu employé en France.

Les outils non coercitifs : orientation, sensibilisation, connaissance

La collectivité peut également agir par la voie d'une argumentation : c'est le rôle de la sensibilisation, de l'information, du conseil, de la formation. Grâce à ces outils, celle-ci tente de sensibiliser et de convaincre les maîtres d'ouvrage, sans s'imposer à eux. Ce sont les moyens les moins contraignants d'influer sur les acteurs directs. Mais sur une certaine durée, ils peuvent produire des effets intéressants, comme en témoigne le rôle des CAUE qui interviennent directement ou indirectement sur le paysage depuis une vingtaine d'années. Certaines collectivités élaborent un cadre ou un schéma de référence orientant par sa cohérence l'action des maîtres d'ouvrage (par exemple le «Plan vert régional»).

Quelques politiques en faveur du paysage

La protection des sites et monuments

Dates : 1906, loi de protection des sites et monuments naturels de caractère artistique. 1913, loi de protection des monuments historiques. 1930, loi de protection des sites. 1967, loi d'orientation foncière, créant notamment les POS. 1979, loi limitant l'affichage. 1983, institution des zones de protection du patrimoine architectural et urbain (ZPPAU). 1993, loi paysage, étendant celles-ci aux paysages (ZPPAUP).

Objectif : préservation (avec, dans certains cas, des transformations admises ou accompagnées).

Acteurs : État principalement (lois et décrets). Région (acquisition de forêts régionales). Départements (définition et acquisition des espaces naturels sensibles).

Outils : réglementaires (classement, inscription, POS, zone de publicité restreinte — ZPR). Contractuels (ZPPAUP).

Maîtrise foncière (ENS, convention entre la SAFER et l'Agence des espaces verts de la Région, conservatoires).

L'insertion des aménagements

Dates : 1976, loi sur la protection de la nature, instituant les études d'impact. 1983, loi Bouchardeau, étendant l'étude d'impact à tous les travaux d'un certain montant. 1992, procédure «1 % paysage et développement» pour la maîtrise de l'évolution du paysage aux abords des grandes infrastructures.

Objectif : préservation (suppression, réduction ou compensation des impacts négatifs).

Acteurs : État (déclaration d'utilité publique). Pétitionnaire public ou privé. Collectivités locales, personnes privées concernées (concertation).

Outils : réglementaires (études d'impact). Contractuels (1 % paysage et développement).

Les mesures agri-environnementales

Objectifs : préservation (des ressources naturelles, de la biodiversité...). Gestion (entretien de l'espace rural).

Acteurs, dates : Union européenne (1985, règlement n° 797/85, dont l'article 19 établit les premières mesures, remplacé en 1992 par le règlement n° 2078/92), État (Plans de développement durable, en cours d'étude de faisabilité), Région (aides à la protection de la ressource en eau, de la faune, de la flore, des paysages). Personnes privées (agriculteurs).

Outils : contractuels (aides diverses en échange de pratiques agricoles respectant, entretenant ou améliorant l'environnement).

La protection des milieux naturels

Dates : 1960, premier Parc national. 1976, loi sur la protection de la nature, instituant les réserves naturelles, les réserves naturelles volontaires et les arrêtés de protection de biotope. 1981, convention sur les réserves biologiques domaniales. 1922, loi relative aux forêts de protection. 1978, décret relatif aux forêts de protection. 1995, classement de la forêt de Sénart en forêt de protection. 1997, classement de la forêt de Fausses Reposes en forêt de protection. En projet : classement des massifs de Rambouillet et Fontainebleau en forêts de protection.

Objectifs : préservation, réhabilitation (le cas échéant). Gestion (pour maintenir les caractéristiques souhaitées).

Acteurs : Région (initiative, études préalables, financement...). État (label). Communes (charte).

Outils : réglementaires (réserves naturelles, arrêtés de biotope, article L411-1 du Code forestier, définissant les forêts de protection). Contractuel (réserves naturelles volontaires). Conseil.

Les parcs naturels régionaux

Dates : 1967, décret instituant les Parcs naturels régionaux. 1985, PNR de Chevreuse. 1993, loi «paysage», renforçant la charte des PNR et la dotant d'un plan ainsi que de dispositions permettant la protection des structures paysagères. 1994, PNR du Vexin Français. En projet : PNR du Gâtinais, des boucles de la Marne et de l'Ourcq, des Trois Forêts.

Objectifs : préservation, réhabilitation (des éléments ou caractères patrimoniaux). Gestion permettant un développement local dans le respect du patrimoine.

Acteurs : Région (initiative, études préalables, charte, financement...). État (label). Communes (charte).

Outils : contractuel (charte). Conseil.

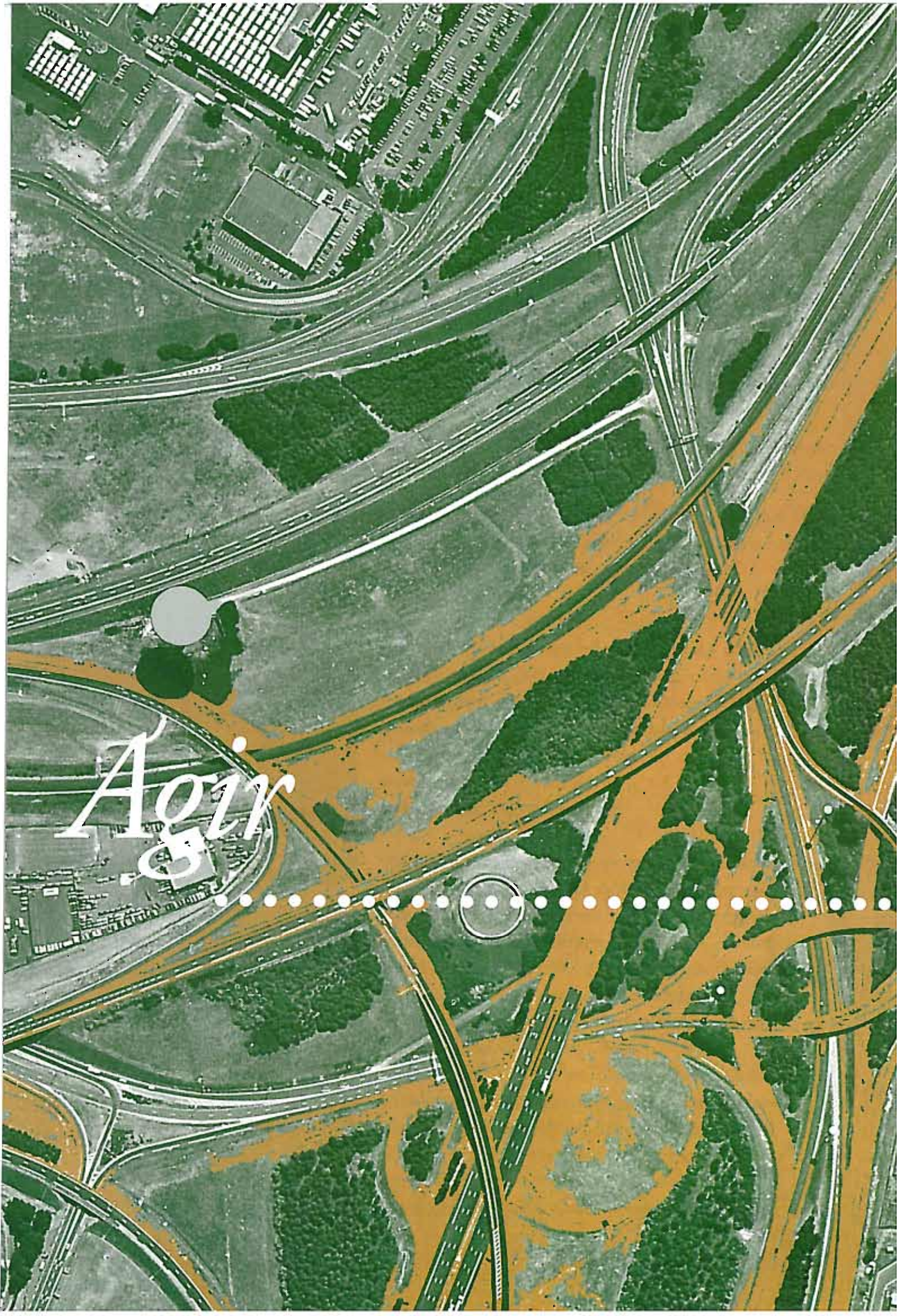
Les politiques du paysage au niveau régional

Dates : 1976, SDAURIF, prévoyant des Zones naturelles d'équilibre, 1976, projet de «Ceinture verte». 1987, «Livre bleu des fleuves». 1993 lancement de l'opération «40 millions d'arbres en 25 ans». 1994, présentation du Plan vert régional.

Objectifs : préservation. Réhabilitation («points noirs»). Création (notamment pour compléter la ceinture verte ou établir des liaisons vertes).

Acteurs : État (SDAURIF, SDRIF). Région (Plan vert). Collectivités locales (principaux maîtres d'ouvrage). Personnes privées (contrats d'ouverture).

Outils : contractuels (aides régionales). Information. Maîtrise foncière (régionale ou aide à l'acquisition par les collectivités locales).



Agir



Agir

.....

Le paysage est présent, omniprésent. Il est une composante essentielle de notre cadre de vie. Nous évoluons en lui, il évolue autour de nous. Dans de nombreux domaines, nos actes quotidiens ont des conséquences directes sur cette évolution, sur sa transformation lente ou rapide, sur notre manière de le percevoir.

La première action que l'on peut mener en sa faveur est de le comprendre, de savoir l'analyser, d'y être sensible. Bien imprégnés d'une culture du paysage qui constitue un de nos principaux patrimoines, il nous faut alors intégrer dans nos projets exceptionnels ou quotidiens une part d'action volontaire ou inconsciente qui va le concerner.

Agir pour le paysage se situe à un carrefour.

Trois triples problématiques se rencontrent en effet dans l'action : une problématique spatiale (urbaine, péri-urbaine, rurale), une problématique de l'acte (composer, revaloriser, préserver), une problématique de paysages (paysage reconnu, paysage en devenir, paysage oublié).

Au vu de cette énumération et des croisements qu'elle autorise, on comprendra que la présente partie «Agir» ne peut prétendre à l'exhaustivité. Elle vise seulement à aborder et à illustrer par l'exemple les principaux thèmes d'action sur les paysages franciliens. Neuf de ces thèmes sont ainsi abordés, de la composition active à la préservation, du plus urbain au plus rural, du reconnu à l'oublié.

Chacun de ces thèmes est placé sous le signe d'un verbe qui symbolise l'action : composer, recomposer, tisser, réhabiliter, requalifier, préserver, gérer, tirer parti...

L'ensemble des thèmes décrits représente ainsi une somme d'expériences susceptibles de servir de matériau aux réflexions menées à toutes échelles sur le paysage, de la rue à la ville nouvelle, de l'arbre isolé à la forêt...



Composer avec le paysage



Le paysage se modifie sous l'effet de transformations diffuses et multiples. Les cultures de tel espace agricole changent, d'autres deviennent des friches, telle zone d'activité périclité, tel ancien quartier mixte se réhabilite ou se transforme à travers la réalisation d'opérations immobilières, tel quartier pavillonnaire se densifie. Toutes ces mutations sont le fait d'acteurs multiples, agissant en fonction d'intérêts divers, dans des conditions déterminées. Or, les éléments qui composent le paysage étant en relation, ils forment un système; la transformation d'un objet peut avoir des effets sur l'ensemble. Comment saisir et maîtriser ces changements afin qu'ils participent à l'amélioration du cadre de vie, à la production d'un paysage lisible, ayant son identité propre ?

La protection de l'environnement, le besoin des habitants de se reconnaître dans leur lieu de vie, la recherche de la cohérence et de la qualité du paysage prennent une importance croissante dans l'opinion publique. C'est ainsi que les transformations de l'espace régional et de ses paysages doivent se traduire par une amélioration du cadre de vie. Face à ces préoccupations, les autorités territoriales recherchent des réponses adaptées. Elles sont concrétisées dans des orientations relatives à l'environnement et au paysage des documents d'urbanisme.

D'innombrables projets modifient localement le paysage et concourent ensemble à le transformer profondément. Mais leur approche paysagère est réalisée de manière inégale, selon les moyens, les connaissances, les sensibilités et les attitudes propres de leurs auteurs. L'amélioration des analyses globales et la recherche d'une attitude partagée seraient de nature à aider les maîtres d'ouvrage à mieux apprécier les

valeurs de paysage, communes à la région ou diversifiées selon ses territoires, et les concepteurs à y insérer leurs projets.

Une attitude : composer avec

Il y a près de 30 ans, l'ouvrage de Ian Mac Harg, *«Design with Nature»*, était traduit en français à l'initiative et sous la direction de l'IAURP, sous le titre *«Composer avec la nature»*. Ce travail pionnier ouvrait la prise en compte des données de l'environnement dans l'aménagement. «Composer avec» devait être pris dans son double sens : faire œuvre de composition en utilisant les ressources de la nature, et laisser à cette dernière la part qui lui revient. Aujourd'hui, la préoccupation n'est plus seulement l'environnement — donnée physique —, mais aussi le paysage — donnée culturelle —. L'attitude de «composer avec» peut être étendue à tout ce qui préexiste au projet, éléments naturels et culturels : relief, écosystèmes, parcellaire, mémoire de ce que les habitants ont vécu, traces superposées par le temps, dont aucune n'efface complètement la précédente. **Composer avec le paysage, c'est se référer au préexistant, à ses acquis, afin de subordonner les actions nouvelles à la réalisation de dispositions d'insertion.** Cette attitude a été, de fait, celle de l'aménagement jusqu'à ce siècle, les moyens techniques ayant permis de s'affranchir de nombreuses contraintes du site. Certains excès d'un aménagement ainsi détaché de son support ont conduit à une prise de conscience. Celle-ci étant récente, l'attitude envers le paysage est seulement en cours d'élaboration⁽¹⁾. Quelques préoccupations permettent cependant de la cerner. L'une concerne l'espace et le passé du lieu; elle

(1) En France, plusieurs familles de pensée tentent de formuler et de mettre en œuvre une attitude envers le paysage, avec des résultats souvent plus convergents que ne le laisseraient apparaître les disputes de spécialistes. On peut distinguer une école plus pragmatique, dont la pensée est élaborée à partir d'une pratique, représentée notamment par les architectes-paysagistes Michel Corajoud et Alexandre Chemetoff; et une école plus philosophique, tournée vers l'élaboration d'un corpus théorique, groupée autour de Bernard Lassus, Augustin Berque, Alain Roger, Michel Conan, Pierre Donadieu (cf. l'ouvrage de ces 5 auteurs, *Cinq propositions pour une théorie du paysage*, Seyssel, Champ Vallon, 1994). Un séminaire organisé par l'IAURIF en 1993 avait confronté ces démarches françaises entre elles, à celles de spécialistes américains (Carl Steinitz), ainsi qu'à l'expérience de l'IAURIF, notamment influencée par Gerald Hanning («Paysage, grand paysage», *Les Cahiers de l'IAURIF*, n° 106, décembre 1993). Il faut aussi signaler le travail de la revue de la Société française des architectes, *Le Visiteur*, animée par Sébastien Marrot, et notamment l'article de ce dernier, «L'alternative du paysage», dans le n° 1 (1995) de cette revue (pp. 64-81).

regarde le site avant le projet : apprécier ses caractères originaux, ses valeurs, ses contraintes et ses potentialités, pour éclairer les choix de structures spatiales posées par un projet.

Une autre préoccupation concerne l'avenir et considère le paysage comme processus plutôt que comme produit : prendre en considération les rapports qui existent entre un plan, qui est un projet, et des actions qui engagent sa réalisation pour des durées plus ou moins longues, afin de permettre une gestion continue des transformations concrètes du lieu et des inflexions inévitables qui seront apportées au projet. Ceci, depuis sa conception jusqu'à sa réalisation, qui s'inscrit nécessairement dans la durée, et aussi tout au long de la vie du projet réalisé, dans la manière d'assurer sa gestion.

Enfin, un ensemble de préoccupations privilégie les relations sur les objets : tendre à ce qu'à toutes les étapes de sa réalisation, le projet facilite son appropriation par la communauté habitante, une gestion économe de l'espace et une cohérence du paysage à toutes les échelles qui le lient à ses abords proches comme à ses horizons lointains; il s'agit aussi d'assurer les articulations entre les parties et leur environnement, de gérer la complexité et l'indétermination⁽²⁾.

(2) On peut rapprocher ces préoccupations des quatre réflexes caractéristiques de la démarche paysagiste décrits par S. Marot (*op. cit.*, pp. 70-71), au moins pour les deux premiers : la mémoire ou la relecture du territoire comme témoin de tous les gestes qui ont contribué à façonner ce paysage-là et pas un autre (on utilise fréquemment la métaphore du « palimpseste » des copistes médiévaux, ou celle du tableau noir d'école, deux supports sur lesquels on réécrit sans cesse, sans jamais effacer complètement le texte précédent); le paysage comme processus plutôt que comme produit; la vision en épaisseur — et non plus seulement en plan — des espaces ouverts, avec leur richesse et leur complexité; l'attention aux abords, aux entre-deux, aux transitions.

Pour composer avec le paysage régional, il faut connaître sa structure

«Comprendre» a largement montré combien l'analyse du relief, de l'occupation du sol, des textures, des ambiances, mais aussi (voire surtout) de la géométrie organisatrice, étaient nécessaires à la compréhension des paysages franciliens. La prise en compte de ces éléments est tout aussi indispensable à toute action sur le paysage, qu'il s'agisse de son caractère ou de sa structure. De celle-ci dépendra l'intégration du projet, ou la rupture (si elle est volontaire et réfléchie) qu'il créera dans le paysage.

L'appartenance à une entité identifiable — pays, vallée, plateau, etc. — constitue également une caractéristique du paysage. La prise en compte de cette appartenance est plus subtile, car liée aux particularités de l'architecture, des formes urbaines, des occupations rurales, de la nature des sols, etc.

Le caractère du relief

Le relief de l'Ile-de-France est marqué par la subtilité et la sensibilité de ses lignes. De grandes directions correspondent au tracé de son réseau hydrographique, qui a joué un rôle déterminant de voie naturelle de communication et de développement, positionnant notamment Paris. Les différents niveaux du relief (plateaux, plaines et vallées, terrasses inter-



Le relief de l'Ile-de-France est marqué par la subtilité et la sensibilité de ses lignes.
JJ. Lange/Toutit

médiaires), séparés par des versants, forment des ensembles repérables, à la lisibilité précieuse.

L'extension de l'espace urbain et sa complexité croissante nécessitent de préserver cette lisibilité qui est un des facteurs marquants de l'identité régionale : Paris a imposé un certain rapport entre les formes urbaines, leur volumétrie et le site qui les accueille et qui reste encore aujourd'hui une des composantes essentielles des paysages ainsi produits.

Cependant, «l'expérience des dernières décennies montre que les moyens techniques permettent de faire surgir du paysage un grand nombre de masses bâties, dont l'importance concurrence celle des masses géographiques et qui peuvent, si l'on n'y prend garde, dénaturer complètement le site»⁽³⁾.

La nature exceptionnelle de certains programmes peut, par sa valeur symbolique reconnue, appeler des dispositions singulières. **Le caractère irremplaçable des qualités d'identité et de lisibilité du site régional appelle trois types de dispositions : des mesures de protection d'ensemble, des actions de réhabilitation, des actions visant à accentuer ses valeurs.**

Le parcellaire est la trame
sur laquelle se tisse
le paysage.
Iguri/Y. Arthur Bertrand/Altiude



Les parcellaires et les tracés

La place occupée par le parcellaire dans l'organisation, la gestion et les transformations du paysage a été décrite par de multiples travaux⁽⁴⁾.

La parcelle est le point de passage obligé des actions d'aménagement. Elle est la trace sur le sol de son appropriation et de sa valorisation. Elle forme une unité juridique et fiscale (consacrée par le cadastre). Ses limites sont le plus souvent constituées d'éléments bâtis, terrassés ou plantés. Elle ne s'exprime pas seulement en plan : elle entretient des relations

avec le relief et avec les volumes dressés au-dessus du sol, sous l'effet des règles d'implantation des constructions et de la végétation. De plus, elle est indissociable de la répartition des droits et des responsabilités d'usage et d'entretien des espaces et de leur paysage.

Le parcellaire permet d'identifier la structure organisatrice du paysage dans une perspective de projet. La parcelle est une cellule élémentaire et autonome, qui fonctionne à l'intérieur des territoires ruraux et urbains couverts par le système continu («pavant») de la mosaïque foncière. Ces territoires doivent être compris comme des ensembles dans lesquels les éléments naturels et humains se combinent; ils forment la structure

du paysage (au sens de la perception), d'une part, et un milieu de vie d'autre part.

La mosaïque foncière actuelle est le produit d'une stratification de parcelles et de voies articulées, juxtaposées ou superposées, dont les parties plus anciennes peuvent avoir gardé leurs lignes originales, être oblitérées ou avoir disparu⁽⁵⁾. Ce parcellement (parcelles et voies) est une partie constitutive de l'identité de la région. Connaître, comprendre les valeurs et les contrain-

tes de cette structure, du détail à l'ensemble, est indispensable dès lors que l'on se propose d'insérer de nouveaux éléments dans le paysage en place, de composer avec l'espace hérité. C'est dans ce sens que cette prise en compte constitue une partie intégrante de l'action.

(3) Rapport général du Schéma directeur d'aménagement et d'urbanisme de la région d'Ile-de-France, 1976, p.108.

(4) Notamment G. Hanning *La trame foncière comme structure organisatrice de la mise en forme du paysage*. Paris, IAURIF, 1976 (ouvrage cité en première partie).

(5) Cf. en première partie supra, «La géométrie organisatrice de l'occupation du sol».

La structure d'ensemble du Bassin parisien

«La composition des paysages d'Ile-de-France» a montré la superposition d'une structure radio-concentrique et d'une direction dominante ONO-ESE au niveau régional.

La structure concentrique est aujourd'hui la plus perceptible : si la première couronne boisée, dépassée par l'urbanisation, n'est plus perçue comme un seuil de l'agglomération, la seconde est encore perçue comme un seuil de l'Ile-de-France. La localisation des gares de péage sur les autoroutes n'est peut-être pas étrangère dans cette perception des grandes forêts comme des seuils : péage de Fleury, sur l'A6, à l'entrée de la forêt de Fontainebleau, avant le Gâtinais; péage de Saint-Arnoult, sur l'A10, dans la forêt de Dourdan (prolongement du massif de Rambouillet), à l'entrée de la Beauce; péage de Senlis, sur l'A1, à la lisière des Trois Forêts (Chantilly, Ermenonville et Halatte), au seuil du Valois.

Plus généralement, la prédominance des parcours radiaux amène les usagers à retrouver une même succession — ville dense, banlieue, campagne péri-urbaine, grande forêt, grand plateau céréalier —, qui pourrait faire oublier les différences entre ces parcours, entre les pays répartis autour de Paris (Plaine de France, Brie, Gâtinais, Hurepoix, Vexin...). La spécificité de chacune des sorties de l'agglomération serait à retrouver, à travers des actions paysagères par grand itinéraire radial⁽⁶⁾, à travers des actions renforçant l'identité de ces pays, et à travers une préservation et une gestion des «espaces-clés» que constituent le prolonge-

ment de ces pays par des espaces ouverts aux portes de l'agglomération (plateaux de Brie-Comte-Robert, de Nozay, de Saclay...)⁽⁷⁾.

Quant à la direction ONO-ESE, en particulier celles des monts de la Goële, de la ride de Thoiry, du parc de Versailles, des étangs de Hollande, de la vallée de Montmorency, de l'axe historique de Paris, elle mériterait d'être davantage reconnue comme ligne de force dans l'aménagement des secteurs où elle est présente.

Entités et identités

Pour composer avec le paysage régional, il faut aussi savoir distinguer les entités qui le composent et reconnaître ce qui fait leur identité. En effet, la problématique du paysage est souvent posée en ces termes : ce qu'on attend d'un paysage, comme d'un nom, c'est de révéler l'identité d'un lieu, d'être attaché à un lieu déterminé. Pour un lieu comme pour une personne, la physionomie et le nom sont les facteurs d'identité les plus apparents, traduisant les autres facteurs d'identité que sont l'histoire, le caractère, les relations... De même que le seul nom d'un pays est capable d'évoquer toutes les facettes de celui-ci⁽⁸⁾, certains paysages identifient

(6) Cf. infra «Requalifier les voies de communication»

(7) La mise en évidence de la structure radio-concentrique de l'Ile-de-France, des seuils, de cette répartition des grands pays autour de Paris, de leur prolongement en «espaces-clés» et du rôle de l'espace ouvert fait l'objet de l'étude de Jacques Sgard : *Les grands paysages d'Ile-de-France. Document d'appui aux démarches d'aménagement*. Paris, I.A.U.R.I.F., 1996.

(8) Certains écrivains ont très bien décrit ce pouvoir évocateur du nom, particulièrement Marcel Proust dans *Noms de pays : le nom*, troisième partie de *Du côté de chez Swann*.



Les étangs de Hollande, comme ceux de Saint-Hubert, suivent la direction dominante du relief régional, tels la chaussée de César à Pontoise ou l'axe de Versailles et des Champs Elysées.

G. Anaf/médiathèque laurif

immédiatement leur pays : les champs de blé jusqu'à l'horizon, d'où se détache une flèche, c'est la Beauce; une multitude de cheminées alignées dépassant de toits de zinc, c'est Paris. Cette fonction d'identification, commune au nom et au paysage, amène à considérer la toponymie comme un patrimoine au même titre que les paysages ou les monuments.

Les lieux identifiés⁽⁹⁾ — ou entités — sont d'échelle très variée, du pays au lieu-dit, de la ville au quartier. Certains sont d'importance régionale et correspondent à des pays, tels la Brie, la Beauce, le Vexin; d'autres sont d'échelle sub-régionale, telle la Bassée; d'autres, d'échelle intercommunale, comme les monts de la Goële, la plaine de Versailles, le plateau de Saclay ou la vallée de Montmorency. Et chaque commune possède une multitude de lieux-dits qui sont autant d'identités et d'histoires. Quelle que soit leur échelle, toutes ces entités ont en commun de posséder une unité territoriale : il ne s'agit pas de simples types paysagers, mais bien de pays ou de lieux-dits, chacun en un seul lieu et d'un seul tenant.

Enfin, ce n'est pas seulement à son nom, à son caractère et à son unité, mais aussi à ses limites qu'on identifie un lieu. Fernand Braudel écrit que le paysage s'impose quand il change : seuils, marches, lisières révèlent mieux un site que la recherche de ses caractères dominants⁽¹⁰⁾. Ces transitions sont d'autant plus importantes qu'elles ont souvent un caractère spécifique, irréductible à l'une ou l'autre des entités qu'elles séparent; elles sont d'autant plus étendues que les frontières entre entités sont floues et mouvantes. C'est en partie pour cela que les projets paysagers, et la démarche décrite au début de ce chapitre, s'attachent tout particulièrement aux franges, aux entre-deux, aux abords.

Les quatre facteurs d'identité d'un lieu (un nom; un paysage spécifique; une unité territoriale; des franges ayant elles-mêmes leur identité) sont menacés ou déjà effacés par l'évolution de l'occupation du territoire. Le paysage est banalisé, aussi bien par la perte d'une homogénéité locale que par l'uniformisation entre régions des constructions, des infrastructures, des systèmes agricoles, et par la similitude des modes de vie qui la compose (entre régions, entre urbains et ruraux...). L'unité territoriale éclate sous le passage d'infrastructures linéaires qui ne rétablissent que les routes, les principaux écoulements d'eau, parfois les passages de la

faune; la vue et encore moins le sentiment de libre circulation et de cohérence d'un territoire ne sont pas restitués. Les transitions (franges urbaines, lisières, coteaux...), espaces trop complexes pour les logiques fonctionnalistes, sont les plus délaissées.

Patrimoine au même titre que les paysages, la toponymie est, elle aussi, souvent menacée. Les noms des grands pays résistent certes mieux : deux siècles de Seine-et-Marne n'ont pas effacé la Brie; certains sont aujourd'hui repris par les Parcs naturels régionaux (Vexin, Gâtinais) ou par les « pays » au sens du Schéma national d'aménagement et de développement du territoire (comme la Bassée-Montois). Mais de nombreuses appellations de lieux-dits ont disparu ou sont en train de disparaître sous l'effet de l'urbanisation et des infrastructures. Tant qu'un site reste rural, les habitants, le cadastre et les cartes conservent leur toponymie, et grâce à elle des traits du paysage ou de l'histoire souvent oubliés par ailleurs : mares, moulins à vent, garennes, vignes, etc. Une urbanisation progressive conserve un moment les toponymes, à travers les noms des chemins, qui deviennent des rues. Mais l'urbanisation planifiée efface trop souvent cette richesse, en donnant aux rues des noms de personnalités, voire de plantes ou d'animaux, qui sont les mêmes d'un bout à l'autre de la France. Une prise de conscience s'est faite dans certaines communes, comme Paris, où l'on s'efforce désormais de préserver, voire de rétablir, les anciens noms de rues. Les urbanisations nouvelles devraient veiller à conserver ce patrimoine de noms à travers l'appellation des voies qu'elles créent.

Comment retrouver aujourd'hui une mémoire, une relation à la géographie, un sentiment d'appartenance ? Comment maintenir une identité à travers des évolutions inéluctables, voire souhaitables ? Il faut inciter à la prise de conscience de l'appartenance à une entité dont le patrimoine caractéristique peut être fragilisé, ou que les évolutions peuvent faire disparaître. **Certaines démarches menées en commun par plusieurs collectivités, incitées par les régions (Parcs naturels régionaux), par l'État (pays) ou par d'autres structures montrent qu'il est possible d'endiguer cette fragilisation**

(9) « L'identité locale », au chapitre « La composition des paysages ».

(10) L'identité de la France. Cité par Alexandre Chemetoff dans L'Architecture d'aujourd'hui, n° 303, 1996, p. 63.

Comprendre et donner à comprendre, c'est agir

La première action permettant de composer avec le paysage est sa compréhension. Faire partager une culture commune du paysage constitue un enjeu. Celle-ci comporte la considération du territoire comme patrimoine (non comme seul support d'aménagement), le souci du site dans chaque projet (quelle que soit son étendue), la reconnaissance de valeurs communes (héritées d'une même histoire), la volonté d'améliorer le paysage sans craindre l'innovation.

Les outils tels la sensibilisation, l'information, le conseil, la formation, dont l'influence est moins immédiatement visible que celle des règlements ou des grands projets, sont donc tout aussi importants. Leur effet se lit sur le long terme; rétrospectivement, il est possible de juger du succès d'actions : depuis 20 ans, les Conseils d'urbanisme, d'architecture et d'environnement (CAUE) ont contribué à la réhabilitation générale du bâti rural, lui permettant de retrouver son caractère, altéré par certains ajouts ou restaurations des décennies précédentes; le retour en grâce des plantations d'alignement le long des routes doit beaucoup au travail de la Mission du paysage du ministère de l'Environnement, créée il y a une quinzaine d'années. Ce travail ne produisant ses fruits que sur le long terme, des structures permanentes doivent être mises en place (c'est le cas des deux exemples précédents et des Parcs naturels régionaux, dont l'une des clés du succès est la durée). L'éventail des outils au service de cette culture du paysage est large, depuis les travaux de connaissance jusqu'aux schémas orientant l'action. Les travaux de description et d'analyse sont nombreux, mais pour la plupart monographiques (par pays, plus souvent par commune), et la région dispose encore de peu de travaux de synthèse dégageant les enjeux, par territoires ou par thèmes. Des synthèses par territoires existent, avec notamment les atlas des paysages et, dans leur partie descriptive, les plans de paysage⁽¹¹⁾. Inégalement couverte par de tels documents, l'Île-de-France n'a pas encore d'atlas régional des paysages. Plusieurs synthèses par thèmes ont fait l'objet de travaux, en particulier à l'IAURIF : trame foncière, cartographie historique régionale, analyse de l'identité des grands paysages, des représentations artistiques et littéraires, des

aires de visibilité⁽¹²⁾... Les recherches déjà effectuées dans ces domaines ouvrent de nombreuses perspectives, et doivent être poursuivies. Les travaux portant sur la compréhension du paysage doivent concerner non seulement l'objet (le paysage, ses composants, sa structure), mais aussi l'amélioration des méthodes de son observation. C'est en ce sens que travaillent l'Observatoire photographique du paysage, créé par le ministère de l'Environnement⁽¹³⁾, ou le projet Imago métropolis de simulation de l'évolution des grands paysages par images de synthèse, développé à l'IAURIF.

Apprendre à regarder nécessite un apprentissage : les expositions, les beaux livres, les concours publics de photos jouent ce rôle utile. Au niveau de la formation initiale, cet apprentissage peut créer une véritable culture du paysage et non un simple vernis. Il s'effectue à deux stades : la formation générale, de la maternelle au lycée; et la formation professionnelle de tous ceux qui vont intervenir sur le territoire — architectes, urbanistes, ingénieurs, projeteurs, etc. Toutes les actions en direction des enfants — classes de découverte, initiation au paysage dans les programmes scolaires, concours de dessin, etc. — sont donc à promouvoir, en partenariat avec leurs enseignants. L'enseignement supérieur, quant à lui (écoles d'architecture et d'ingénieurs, universités...), devrait aller au-delà de quelques cours sur le paysage et redonner cette culture du territoire et du projet qui, du XVII^e au XIX^e siècle, a construit des routes, des canaux, des villes qui faisaient corps avec leur site.

Par ailleurs, étant donné l'importance des représentations artistiques dans la formation du regard⁽¹⁴⁾, le soutien public à la création peut aussi contribuer à agir sur le paysage. L'État, la Région, les collectivités locales, les Parcs naturels régionaux pourraient s'intéresser spécifiquement à la représentation du paysage (entre autres thèmes), dans leurs politiques de soutien à la création picturale, littéraire ou cinématographique.

(11) Les principales références en la matière dans la région sont *Atlas des pays et paysages des Yvelines*, par Alain Mazas et Alain Freydet (Versailles, CAUE des Yvelines, et Grenoble, Éditions Courroux), et le *Plan-guide pour la valorisation des paysages des Hauts-de-Seine*, par Bertrand Follea et Claire Gautier (Nanterre, Direction départementale de l'équipement des Hauts-de-Seine, 1995).

(12) Pour la trame foncière, cf. G. Hanning *La trame foncière comme structure organisatrice* (top. cit.). Pour la cartographie historique régionale, *Les Cahiers de l'IAURIF*, n° 118-119 (à paraître). Pour l'identité des grands paysages, J. Sgard, *Les grands paysages d'Île-de-France* (top. cit.). Pour les représentations artistiques et littéraires, cf. «Paysages perçus, paysages rêvés, paysages vécus» en première partie supra, et un document plus détaillé à paraître à l'IAURIF.

(13) Cf. *Séquences paysages*, revue de l'Observatoire photographique du paysage, 1997, n° 1.

(14) Cf. en première partie supra, cf. «Paysages perçus, paysages rêvés, paysages vécus».

Agir selon les échelles et les milieux

Composer avec le paysage, c'est aussi agir à toutes les échelles (notamment régionale), et pas seulement au niveau local, où la mise en œuvre d'un projet est la plus facile.

Travailler la grande dimension

Pour «composer le paysage avec le paysage», on use de matières premières, bâties ou «naturelles», ordonnées ou désordonnées suivant les volontés du concepteur ou du hasard, créant pleins ou vides, jouant des hauteurs et des densités, des continuités ou des ruptures. **La démarche conceptuelle** (celle qui définit précisément un projet dans l'espace), **s'établit communément à l'échelle d'une opération**, rarement à celle d'une ville, exceptionnellement à celle d'un «pays» ou d'une région. **Une démarche** moins opérationnelle **consiste à initier les actions ou à les canaliser dans les cadres établis, réglementaires ou contractuels**; cette seconde démarche peut s'appliquer à l'ensemble d'un territoire au travers de l'élaboration de documents d'urbanisme (plans paysages, schémas directeurs...). Ces deux démarches ont un point commun : elles doivent être engagées à toutes les échelles de l'aménagement, de la région au village ou au hameau, au travers des mêmes approches et des mêmes préoccupations de prise en compte des paysages existants, avec la même volonté d'aboutir. Si tel est aujourd'hui souvent le cas lorsqu'il s'agit d'étendre un bourg ou un village, force est de constater qu'à l'autre extrémité de l'échelle, les volontés exprimées par les schémas directeurs régionaux sont restées lettre

L'ouverture de beaucoup de paysages franciliens nécessite de travailler à l'échelle de vastes entités cohérentes.

f. Dujardin



morte. Il importe pourtant de mettre en œuvre ces actions à grande échelle pour que la lisibilité des caractéristiques identitaires de l'Île-de-France ne soit pas estompée. À cette fin, parmi de nombreux axes pouvant être suivis, quatre sont ici détaillés :

Les tracés structurants qui organisent aujourd'hui encore le paysage régional à grande échelle devraient être pris en compte, réhabilités et développés : il s'agit notamment des grands tracés classiques, routes royales et perspectives, qui ont organisé l'évolution du paysage autour d'eux depuis trois siècles. Ces ensembles méritent d'être repérés systématiquement et signalés, afin que tout projet d'aménagement d'espaces ouverts ou urbains s'articule, se compose avec ce réseau, que des points singuliers de ces tracés soient mis en valeur.

Certains grands sites qui constituent des repères géographiques dans la région devraient être mis en valeur : des confluences, des rebords de plateaux, des buttes occupent des positions clés pour la lisibilité et l'identité de l'espace régional (comme, par exemple, le verrou de Villeneuve-Saint-Georges et le versant du plateau dominant la plaine de Créteil-Bonneuil, les éperons de Chalifert, de Corbeil, etc.). Une première série d'entre eux doit être repérée en fonction de leur ampleur et de leur situation par rapport aux grands axes de déplacement. L'état actuel des versants et des crêtes (bâties, boisés, plantés), de leur structure, et les projets connus permettraient de préciser les contenus de valorisation. Des actions sont également à engager pour que les grandes perspectives et les grands belvédères situés aux points remarquables du relief soient mis en valeur. Celles-ci, conçues dans le but d'améliorer la lisibilité des paysages et de réhabiliter les situations actuelles, devraient être engagées très en amont, lors de la conception des projets d'infrastructure ou lors de l'élaboration de documents d'urbanisme ayant un impact sur l'utilisation des sols.

Des plans des valeurs et des contraintes au niveau des grandes entités paysagères devraient être établis, permettant de comprendre et de faire comprendre les valeurs patrimoniales en place; ils viseraient à insérer les développements nouveaux dans leur contexte ancien lors de l'élaboration de tout projet d'aménagement urbain (reconquête, extension). Ces plans permettraient de mieux intégrer les

spécificités des sites, leurs structures foncières et paysagères, afin de composer avec et d'assurer une continuité des paysages dans le temps et l'espace, comme pour les données environnementales (pour une gestion économe des eaux de ruissellement, pour le maintien ou la restauration de couloirs de biotopes...). Ces plans permettraient en particulier de protéger ou réhabiliter les ensembles fonciers, témoignages de l'histoire de la région et de son paysage («open-fields» laniérés, vergers, murs, etc.) et de les intégrer dans la composition des espaces ouverts des paysages urbains et ruraux, comme cela a été le cas lors de la création de la ville nouvelle de Cergy-Pontoise.

Des schémas de mise en valeur des vallées pourraient être établis : les vallées constituent des secteurs géographiques particulièrement exposés. La place des vallées et des crêtes, de leurs versants dans la lisibilité et l'identité de la région a été signalée. Les berges des fleuves et des rivières méritent souvent d'être traitées, de même que les crêtes, les lisières boisées et les masses bâties qui les accompagnent. Leur mise en valeur ne peut cependant être traitée isolément. Elle nécessite l'établissement de schémas de paysage. Leur valeur paysagère s'étend en effet du cours d'eau et des crêtes jusqu'à leurs horizons les plus lointains :

- dans le sens longitudinal du cours d'eau et des reliefs;
- dans le sens transversal (composition de part et d'autre du cours d'eau, perspectives

- ouvrant sur lui, le reliant aux crêtes, etc.);
- dans l'articulation entre la crête et l'organisation du paysage du plateau dans sa profondeur;
- dans la composition de la crête, dans ses rapports avec le versant et, au-delà, avec le fond de vallée et les horizons.

Agir aux différentes échelles

La dimension régionale des paysages est encore peu prise en compte par les acteurs du paysage. Quelques exceptions montrent toutefois la similitude des problématiques à toutes les échelles. La répartition des pleins et des vides fournit un exemple de cette similitude, entre l'agglomération dans son ensemble et l'une quelconque de ses parties, entre une ville nouvelle et un hameau⁽¹⁵⁾. La réalisation d'extensions urbaines se décline ainsi à toutes les échelles : un schéma régional va déterminer l'emplacement des villes nouvelles, un établissement public d'aménagement en dessiner les contours, les différents quartiers en définir l'articulation avec la ville; une ville ou un bourg va arrêter les périmètres qui seront livrés à l'urbanisation en frange de son agglomération; un village décidera de l'emplacement de son futur lotissement; un hameau permettra la réalisation d'une nouvelle maison en dehors de son

(15) Cette similitude de structure entre le tout et les parties à toutes les échelles est caractéristique de ce que les géomètres appellent un objet «fractal». Des travaux en cours (P. Frankhauser, Université de Franche-Comté, Besançon) montrent que la géométrie fractale fournit des modèles intéressants pour l'étude des structures d'agglomérations urbaines et de la répartition des densités.



Les vallées tiennent une place particulière dans les paysages d'Ile-de-France. Leur valeur paysagère s'étend du cours d'eau et des crêtes jusqu'à leurs horizons les plus lointains : villages et ouvrages militaires ont depuis longtemps compris l'intérêt de composer avec le relief.

J.J. Lange/lauri



Les actions sur le paysage ne se déclinent pas de la même manière au centre de l'agglomération et aux confins ruraux de la région. Elles doivent être adaptées aux différents milieux (urbain, rural, péri-urbain) et aux ensembles linéaires que sont les vallées et les voies de communication, à l'instar du «Plan vert régional».



emprise actuelle. Dans chacun de ces projets, dans chaque outil correspondant (Schéma directeur, POS, projet localisé...), il est possible, toutes proportions gardées, de conserver une même approche : composer avec l'existant, structurer, assurer le maillage, traiter les franges, les fronts, maintenir les espaces ouverts, hiérarchiser les réseaux... Les exemples sont légion : protéger un grand site (tel le Vexin) et préserver un lavoir rural, réhabiliter un centre ville et restaurer une maison.

Agir selon les milieux

Les actions sur le paysage ne se déclinent pas de la même manière, au centre de l'agglomération et aux confins ruraux de la région. Entre des paysages urbains et ruraux, les problématiques peuvent être communes, d'autres spécifiques. Cependant, ces deux mondes s'interpénètrent de plus en plus. Il faut donc tenir compte de leur interface, qui forme le milieu péri-urbain, qui est plus qu'un simple intermédiaire entre l'urbain et le rural, mais une frange complexe. Il faut aussi tenir compte des espaces linéaires qui traversent tous les autres milieux. On retrouve là, avec des limites plus floues, les quatre volets du «Plan vert régional» : l'agglomération, la ceinture verte, la couronne rurale, les vallées et les liaisons vertes.

Le milieu urbain est formé par l'agglomération centrale dans la partie dense; l'espace cultivé y est pratiquement inexistant. L'espace libre demeure et peut laisser une place importante aux éléments naturels (eau, sol perméable, végétation...). Mais c'est le bâti qui y structure principalement le paysage. Le milieu urbain est également présent dans les agglomérations extérieures, comme Meaux, Montereau ou Mantes.

Le milieu rural est formé par l'espace cultivé ou boisé, ponctué de villages et de fermes. Il peut être fortement marqué par les infrastructures ou les carrières, mais celles-ci n'en sont que localement l'élément dominant. Dans tous les cas, le territoire est, plus qu'en milieu urbain, le support des activités — que ce soit pour la production agricole, pour l'extraction de matériaux et même pour les voies de communication.

Le milieu péri-urbain est celui où les traits urbains et ruraux sont chacun suffisamment présents pour qu'on n'en puisse ignorer aucun. Il s'étend des franges au contact de la campagne jusqu'aux abords de la ville dense. À une extrémité, le paysage bâti est encore fortement marqué par son caractère rural, à l'autre il relève d'une organisation urbaine où les références à un passé rural sont beaucoup plus limitées. Mais dans tous les cas, sa structuration est davantage marquée par le parcellaire, par la voirie, par certains tracés volontaires et par l'espace public, que par le bâti.

Les ensembles linéaires ou transversaux sont, pour certains, naturels (les vallées), d'autres sont fabriqués (les voies de communication). Mais ils présentent plusieurs points communs : les vallées et les routes traversent la ville et la campagne et les vallées sont historiquement les passages privilégiés des principales voies de communication. Enfin, le réseau des vallées et des voies de communication sont principalement radiaux, la plupart des axes présentant de ce fait une dominante urbaine d'un côté (le centre), rurale de l'autre (la périphérie). Si la vallée de la Seine est rurale en amont, urbaine au centre de la région, puis rurale à nouveau, ses affluents, en revanche, ont presque tous un cours amont rural et un cours aval urbain.

Créer, préserver, réhabiliter

À toutes les échelles, dans tous les milieux, les actions en faveur du paysage relèvent de trois grandes familles : créer, préserver, réhabiliter.

Créer, c'est composer les nouveaux paysages, accompagner l'aménagement du territoire par un souci constant de la forme, de la structure et de l'aspect de ce territoire. **Préserver** renvoie à la notion de patrimoine, qu'il s'agit aussi de reconnaître, valoriser, gérer. **Réhabiliter concerne les dégradations**, les «points noirs», les «situations critiques», de même que les autres verbes en «re» : restaurer, requalifier, reconquérir.

A ces trois types d'actions correspondent trois types d'espaces qu'elles concernent chacune principalement, que l'on pourrait respectivement appeler «en devenir», «reconnus» et «oubliés»⁽¹⁶⁾. Certes, aucun espace, aucun paysage n'appartient entièrement à une seule de ces catégories : le patrimoine est souvent dégradé et a besoin d'être restauré, les sites à l'abandon recèlent réciproquement des valeurs oubliées, les territoires en devenir présentent à la fois des plaies à soigner et des atouts à conserver et valoriser à travers leur transformation. D'autre part, la reconnaissance ou l'oubli ne sont pas toujours le fait des mêmes personnes : il se trouve des architectes pour célébrer le chaos des banlieues, des peintres ou des cinéastes pour en révéler la beauté. Et le même territoire peut passer du rejet à la reconnaissance. Mais globalement, la plupart des territoires possèdent une dominante, sur laquelle une politique peut s'appuyer : le Marais à Paris, le parc de Versailles, la forêt de Fontainebleau ou le coteau de la Roche-Guyon sont bien des territoires à préserver; les grands ensembles et les «entrées de ville» sont des espaces à requalifier; la Plaine-Saint-Denis, les sites d'ouverture de carrières ou les nouvelles autoroutes doivent être composés.

Il n'existe pas des paysages de valeur et d'autres qui n'en sont pas : il y a des «valeurs de paysage» qui sont manifestes ici, occultées là, à inventer ailleurs.

Composer les nouveaux paysages

La réalisation de grands projets ou d'aménagements sur des espaces ou des territoires en mutation entraîne une transformation complète des paysages préexistants. Dans ces projets

comme dans les cas de préservation ou de réhabilitation, il faut s'appuyer sur les valeurs existantes du site, même si le contexte de création d'un nouveau paysage permet une certaine liberté dans la composition et la conception de ces espaces en devenir.

Les vastes territoires dont la mutation totale est envisagée pour les ouvrir à une urbanisation nouvelle ou pour en changer la vocation (par exemple la reconquête des friches industrielles), **forment à eux seuls des paysages entièrement nouveaux**. Les villes nouvelles, aujourd'hui en cours d'achèvement, sont une illustration de la transformation complète de paysages ruraux en paysages urbains. Quelques territoires franciliens sont aujourd'hui encore concernés par cette problématique. Outre les derniers secteurs à urbaniser des villes nouvelles (notamment Sénart), il s'agit principalement des «secteurs stratégiques» selon le Schéma directeur d'Ile-de-France, c'est-à-dire les grandes emprises en mutation importante, où la ville se reconstruit sur la ville (Plaine Saint-Denis, Seine amont, La Défense ouest) ou les zones d'extension de l'agglomération (Roissy, Plateau de Saclay). Ces territoires peuvent et doivent faire l'objet d'une véritable composition urbaine⁽¹⁷⁾.

Les grands projets localisés modifient profondément leur site, ce dernier devenant alors un nouveau paysage, même s'il y reste davantage de traces de l'état ancien que dans le cas précédent. Ces projets doivent «dialoguer» avec leur site de telle manière que le nouveau paysage formé par le projet réalisé et le site qui l'a accueilli soient cohérents et harmonieux. Trop souvent encore, ces projets sont conçus selon des critères purement techniques ou architecturaux liés au seul objet, en ignorant la manière dont il modifiera son site. A l'image de la tour Eiffel qui a définitivement marqué le paysage parisien, la grande Arche de La Défense, le Stade de France à Saint-Denis, la Bibliothèque de France, constituent déjà des repères majeurs du territoire parisien, comme d'autres grands équipements pourtant moins prestigieux.

Les grandes infrastructures linéaires peuvent transformer profondément le paysage qu'elles commandent car elles concernent des territoires très étendus. Elles peuvent pré-

(16) Ce sont les trois termes employés par Jean-Louis Pagès à propos de la ville dans «Plaidoyer pour une reconnaissance du paysage». *Les Cahiers de l'IAURIF*, n° 102, novembre 1992, pp. 37-44.

(17) Cf. «Composer la ville».

senter des ouvrages localisés d'une emprise particulièrement importante (viaducs routiers comme A15 à Gennevilliers, A3-A86 à Rosny, grands échangeurs, comme Bercy, Saint-Cyr-Bois-d'Arcy-Saint-Quentin) qui transforme totalement l'échelle des lieux. Leur passage en section «courante» modifie ainsi profondément la perception des sites et entraîne à son tour une évolution rapide des abords. Enfin, elles représentent de nouveaux points de vue qui modifient la vision des sites.

Des solutions doivent être recherchées pour insérer ces ouvrages, traiter les ruptures d'échelle, d'usage et de pratiques.⁽¹⁸⁾

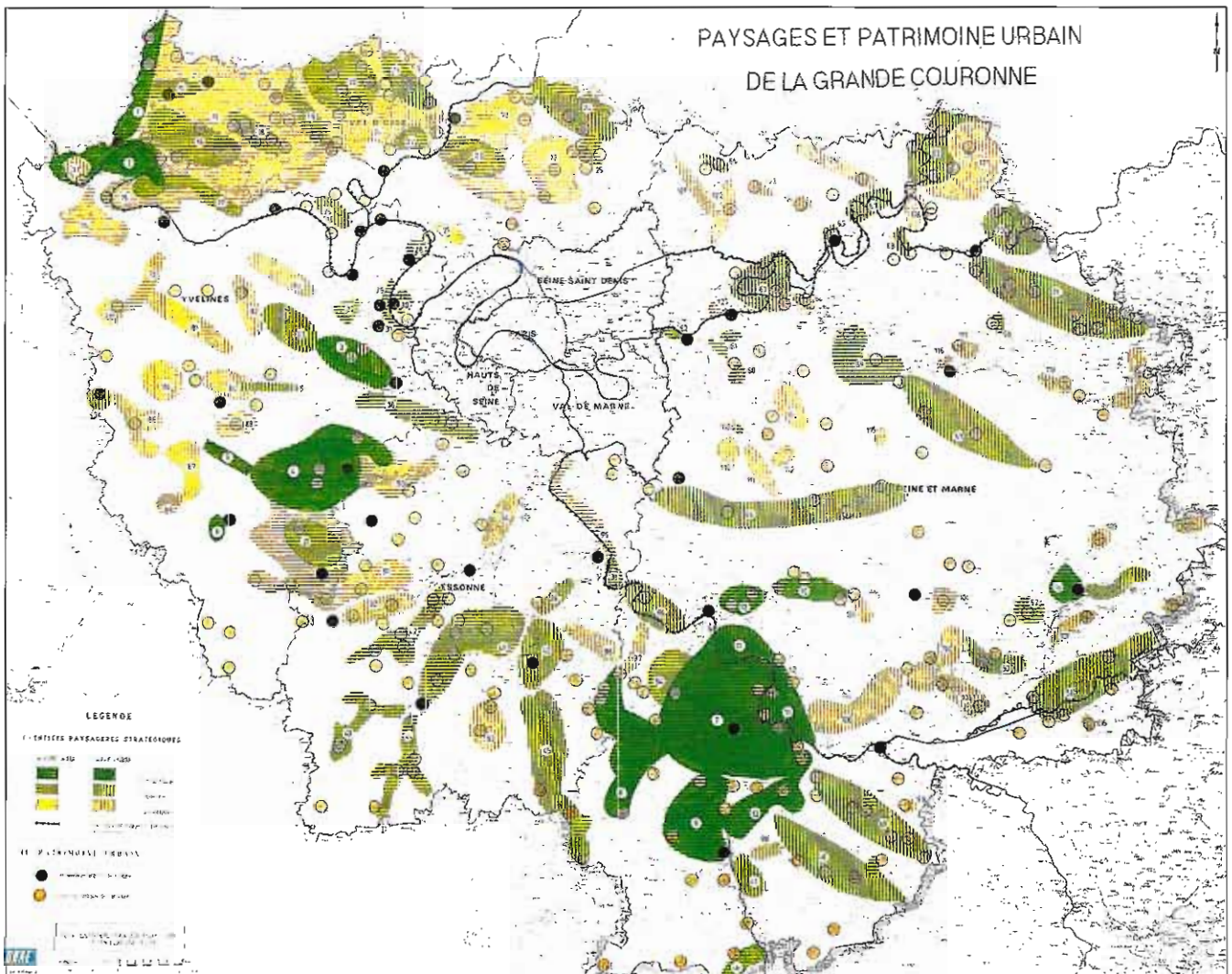
Prendre en compte les «valeurs de paysage » existantes

Certains éléments, ensembles, traits ou structures jouent un rôle fondamental dans l'identité, la lisibilité et l'harmonie du paysage fran-

cilien : les coteaux et les points de vue, les rivières, grandes ou petites et leurs berges, la diversité naturelle, l'espace ouvert et les grands horizons, l'espace rural, les grands tracés classiques, le patrimoine bâti et paysager, l'unité d'un tissu urbain... Ces valeurs de paysage, préservées au cours du temps, continuent à être présentes, même si les évolutions et les transformations peuvent les menacer. Mais elles ne sont pas toujours reconnues.

Les actions sur ces paysages constitués viseront tout d'abord à les identifier, à en faire reconnaître la valeur par tous ceux qui risquent de les modifier, directement ou non — maîtres d'ouvrage privés ou publics, élus locaux, administrations —, et à les faire prendre en compte par ces différents acteurs. Cela peut conduire à préserver, protéger, sauvegarder ce qui existe. Mais la réglementation est parfois insuffisante

(18) Cf. «Composer les infrastructures linéaires».



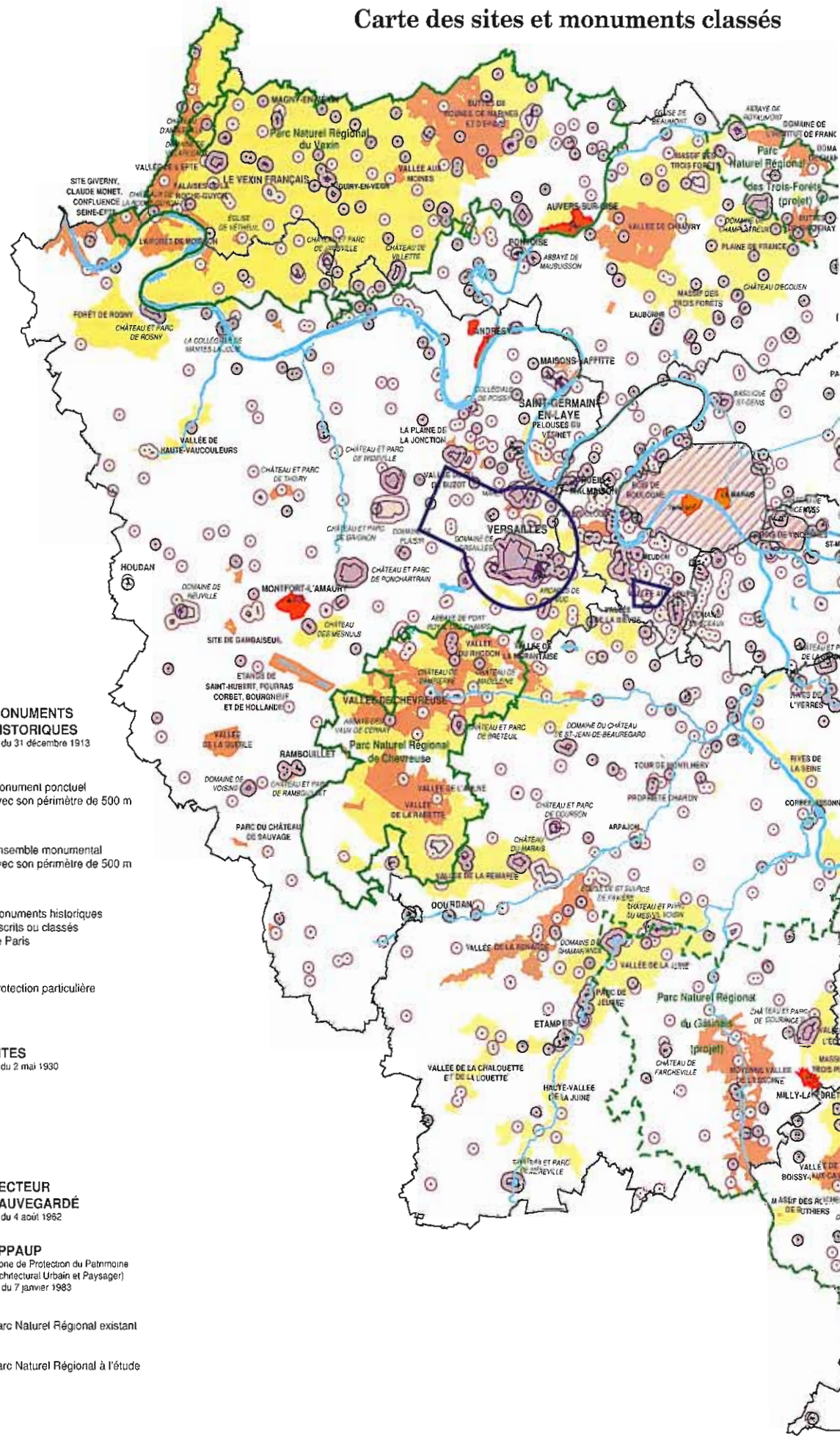
Carte des entités paysagères stratégiques.

© Direction régionale de l'environnement

Carte des sites et monuments classés

TYPES DE PROTECTION

- | | | |
|---------|--------|---|
| inscrit | classé | MONUMENTS HISTORIQUES loi du 31 décembre 1913 |
| | | Monument ponctuel avec son périmètre de 500 m |
| | | Ensemble monumental avec son périmètre de 500 m |
| | | Monuments historiques inscrits ou classés de Paris |
| | | Protection particulière |
| inscrit | classé | SITES loi du 2 mai 1930 |
| | | |
| | | SECTEUR SAUVEGARDE loi du 4 août 1952 |
| | | ZPPAUP (Zone de Protection du Patrimoine Architectural Urbain et Paysager) loi du 7 janvier 1983 |
| | | Parc Naturel Régional existant |
| | | Parc Naturel Régional à l'étude |



pour empêcher les altérations ou pour assurer l'entretien. La gestion est indispensable à la préservation d'un paysage, d'un bâtiment, d'un monument isolé.

Il s'agit aussi de valoriser et de promouvoir les qualités paysagères identifiées, de donner un cadre aux éléments possédant ces qualités, d'en faire des éléments structurants, d'organiser les évolutions des paysages autour d'eux.

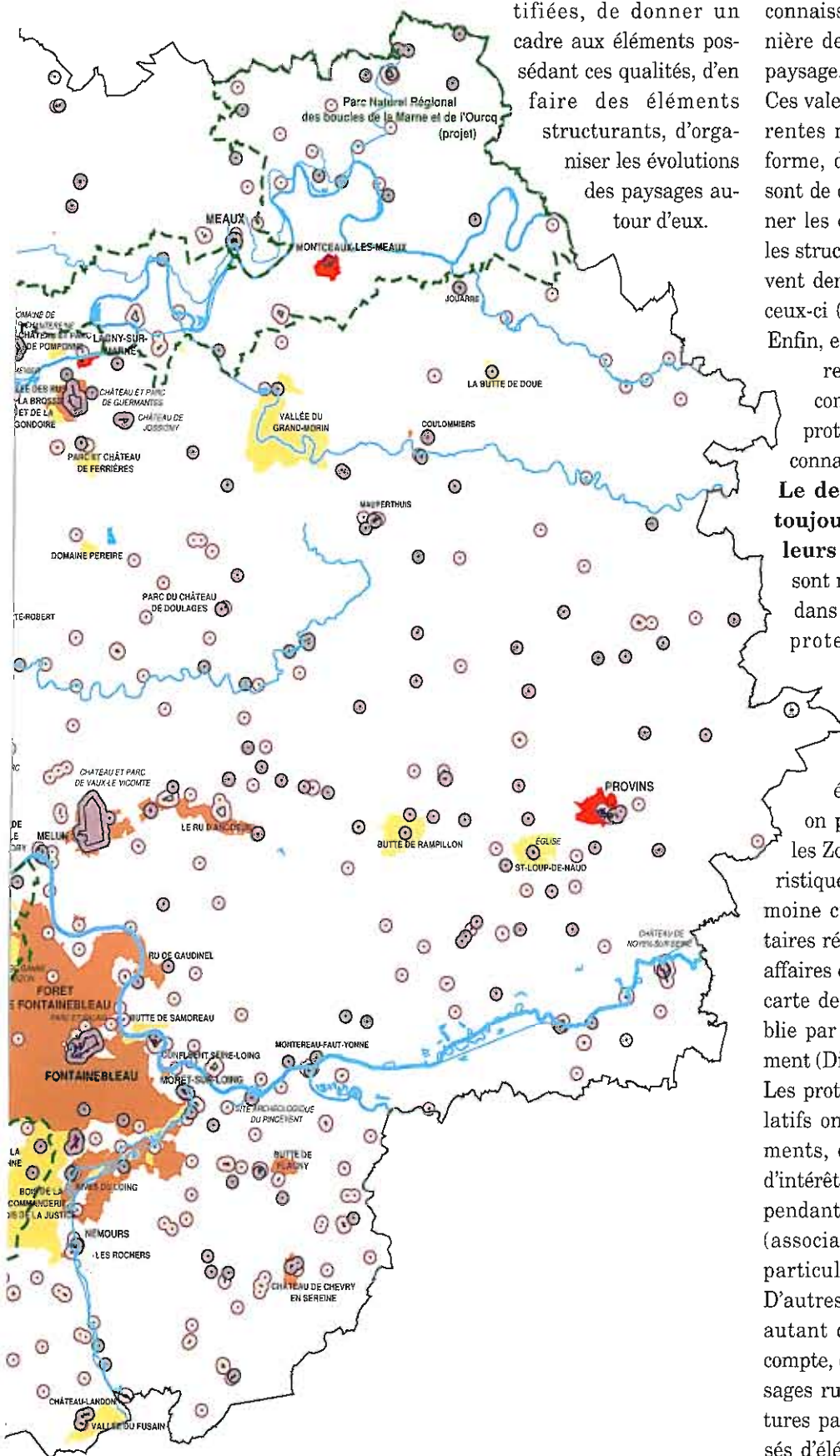
L'évolution d'un territoire est non seulement inévitable, mais souvent souhaitable. Elle peut en effet être conduite sans qu'il perde son identité et concourt à l'enrichissement de son patrimoine. Toutes ces actions n'excluent donc pas la modification d'un état existant en toute connaissance de cause, en définissant la manière de «prendre en compte» ces valeurs de paysage.

Ces valeurs de paysage existantes sont de différentes natures : elles peuvent relever de la forme, de la fonction, de la mémoire... Elles sont de différents ordres : elles peuvent concerner les objets (patrimoine naturel ou bâti) ou les structures que forment ces objets et qui peuvent demeurer à travers le renouvellement de ceux-ci (paysages ruraux, formes urbaines...).

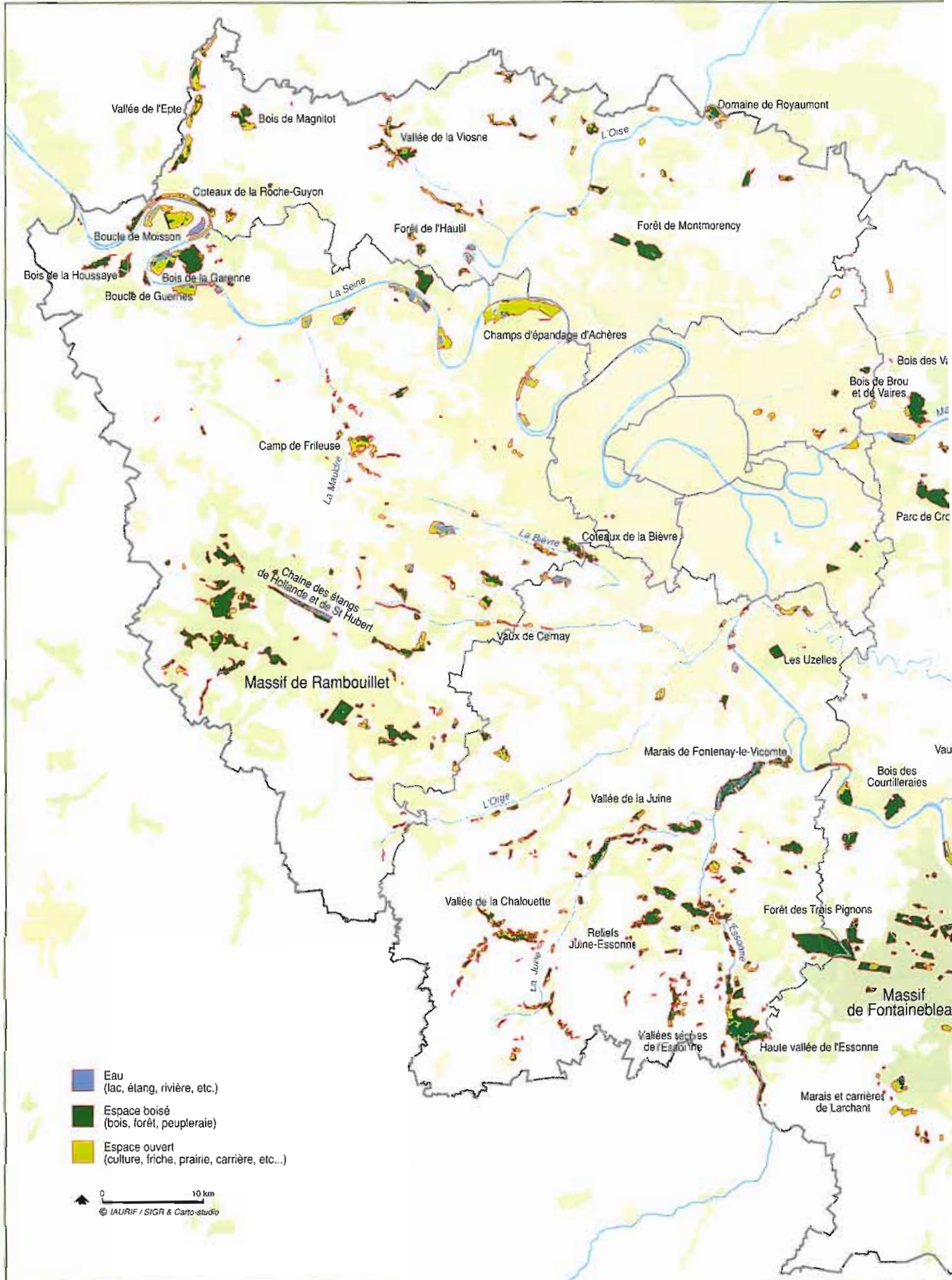
Enfin, elles présentent des degrés différents de reconnaissance : elles peuvent être reconnues et protégées, reconnues mais non protégées, ou enfin à identifier et faire reconnaître.

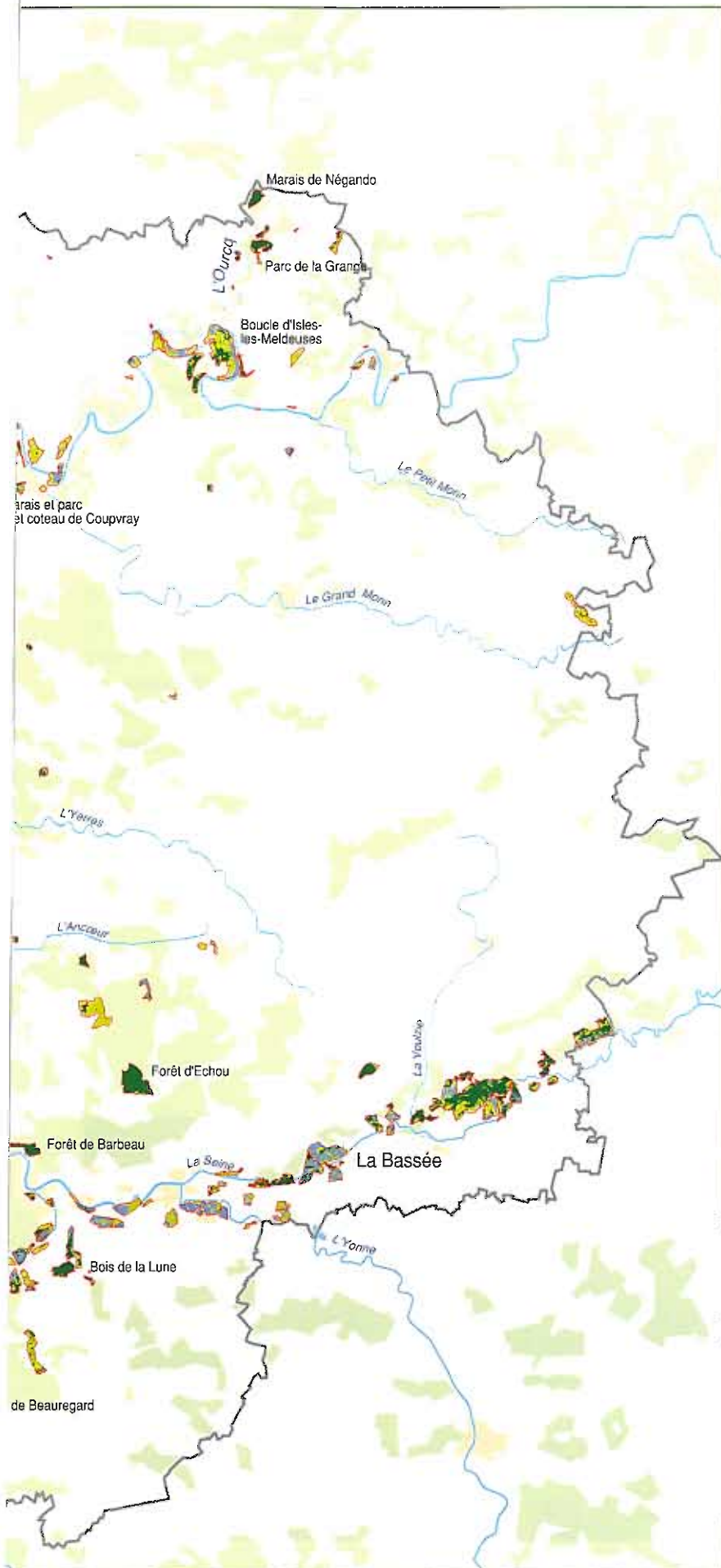
Le degré de reconnaissance n'est pas toujours celui que mériteraient les valeurs de paysage. Certaines d'entre elles sont non seulement reconnues, mais entrent dans le champ d'application des lois sur la protection des monuments historiques (1913), des sites (1930) ou de la nature (1976). D'autres font partie d'inventaires ou d'études de reconnaissance qui les identifient et les mettent en évidence sans les protéger pour autant : on peut citer, pour le patrimoine naturel, les Zones naturelles d'intérêt écologique, floristique et faunistique (Znieff); pour le patrimoine culturel, les pré-inventaires et inventaires réalisés par les Directions régionales des affaires culturelles (Drac); pour les paysages, la carte des entités paysagères stratégiques établie par la Direction régionale de l'environnement (Diren) d'Ile-de-France.

Les protections instaurées par les textes législatifs ont cependant toujours visé des monuments, des sites ou des milieux écologiques d'intérêt exceptionnel. Leur mise en œuvre dépendant aussi de la mobilisation des acteurs (associations, administrations, collectivités, particuliers...), leur répartition est inégale. D'autres valeurs patrimoniales méritent tout autant d'être identifiées, révélées, prises en compte, ou même protégées. C'est le cas de paysages ruraux, agricoles ou forestiers, de structures parcellaires ou d'ensembles bâtis composés d'éléments qui auraient peu d'intérêt pris



Carte des Zones naturelles d'intérêt écologique floristique et faunistique





isolément. Dans ce dernier cas, les qualités liées au milieu et pas seulement au monument (traitement des abords, protection des perspectives et cônes de vue...) devraient être retenues, à l'ensemble et pas seulement à l'objet. De même, certains paysages industriels, de faubourgs ou de bords de canal, mis en évidence par la peinture ou le cinéma, peuvent présenter un intérêt culturel ou historique échappant aux dispositions législatives actuelles.

La nature des valeurs à préserver, sur lesquelles s'appuie la qualité du paysage, **peut être formelle, structurante, productive, écologique, récréative, associative.**

La valeur formelle est celle qui est **immédiatement liée à un sentiment esthétique** (ce qui n'empêche pas un tel sentiment de reposer également sur les autres types de valeur). C'est celle qui est reconnue dans les paysages pittoresques, dans les formes et les matériaux d'une architecture de qualité, dans le dialogue particulier d'éléments bâtis avec la configuration du site (silhouettes urbaines de Montmartre, du Mont Valérien, de La Défense...). En relèvent aussi des structures harmonieuses dont les éléments sont plus ordinaires, comme des rues présentant des caractéristiques homogènes de hauteur et d'alignement, d'ordonnement ou de composition urbaine.

La valeur structurante introduit de l'ordre, de la cohérence, de la lisibilité, de l'harmonie dans le paysage. Elle est autant d'ordre fonctionnel qu'esthétique, puisqu'elle permet de se repérer. Les éléments constitutifs du paysage, bien identifiables (rivières, coteaux boisés, fronts urbains...), relèvent de ce type de valeur; de même les éléments singuliers isolés (fermes, clochers, châteaux d'eau, silos dans les paysages ouverts, bâtiments dépassant le velum urbain), qui constituent des repères, des «amers» du paysage. C'est aussi, pour partie, la valeur des coupures d'urbanisation — espaces verts, «coulées vertes», espaces ouverts résiduels —, qui individualisent les entités urbaines et jouent un rôle de respiration dans l'agglomération.

La valeur productive ne doit pas être séparée des autres types de valeur, sous peine de courir le risque du formalisme vidé de sens, face à un fonctionnalisme brutal. Entre cette valeur productive et la valeur paysagère, la relation est évidente en milieu rural, là où les activités agricoles ou forestières sont pour une grande part dans la formation des paysages ruraux. Mais elle s'applique aux pay-

sages industriels, les ouvrages d'art des grandes infrastructures, voire les zones commerciales.

La valeur écologique des différents milieux (forêts, coteaux, marais, etc.) **se traduit dans le paysage.** Celle-ci mérite d'être mieux connue et reconnue, en particulier pour améliorer la gestion des espaces les plus fragiles. **La valeur récréative concerne principalement les espaces boisés** dans les zones rurales et périurbaines, **ainsi que les espaces verts urbains et les promenades.** Mais les espaces agricoles peuvent avoir également un rôle récréatif, en particulier dans les zones périurbaines, où la demande de la part des populations citadines est importante.



Couty/Dreil

La valeur associative est celle de la mémoire. Elle est reconnue dans des monuments ou des lieux associés à des événements historiques, des célébrités ou des représentations artistiques connues. Plus généralement, l'attachement porté par un individu ou un groupe social à un paysage est fortement lié à la mémoire de tout ce qu'il a vécu en ce lieu ou que ce lieu lui évoque (surtout lorsqu'il s'agit d'un passé révolu). Ce constat est particulièrement vrai du milieu rural, support d'une civilisation plusieurs fois millénaire, où beaucoup de citadins d'aujourd'hui ont encore des attaches proches, alors qu'ils ne participent plus à la création de ce paysage. C'est vrai aussi des banlieues industrielles où s'est forgée une culture ouvrière.

Des études attentives doivent être menées sur la reconnaissance et l'identification de ces valeurs et servir de support dans les projets et les

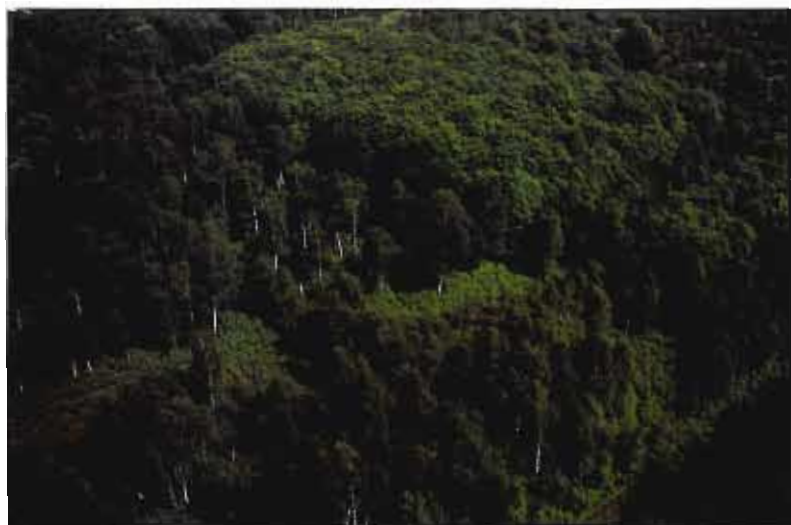
documents d'urbanisme. Les valeurs de paysage existantes sont aussi bien celles des ensembles végétaux et non bâtis que des bâtiments et ensembles bâtis. Le paysage est la résultante de toutes ces valeurs.

Retrouver les «valeurs de paysage altérées ou occultées»

S'il n'y a pas de «lieu maudit», si les valeurs de paysage sont partout présentes, celles-ci sont en maints endroits altérées ou occultées. Ces lieux peuvent être qualifiés de «points noirs» (éléments ponctuels altérant des sites plus vastes que leur emprise) ou de «situations critiques» (où le mot «situation» désigne à la fois le lieu et le mécanisme de transformation)⁽¹⁸⁾. «L'évolution récente des paysages», a détaillé les différentes catégories de situations les plus critiques, selon la prépondérance de tel ou tel processus : discontinuités, abandon, ruptures d'échelle, sites déstructurés (notamment les entrées de villes), aliénation de territoires ou d'éléments de géographie, altération de sites exceptionnels. Ces lieux sont à réhabiliter, requalifier, reconquérir, pour retrouver ou révéler leurs valeurs oubliées et souvent pour en créer de nouvelles s'appuyant sur les potentialités du site.

(18) Cf. Michel Desvigne. *Paysages d'Ile-de-France. Les situations critiques.* Paris, IAURIF, 1996, ouvrage cité en première partie

Les différents types de valeurs (formelle, structurante...) se retrouvent aussi bien dans les paysages urbains que ruraux.



Couty/Dreil



Composer la ville



Composer la ville, c'est avant tout un esprit, une attitude et une démarche qui s'appuient sur quelques principes essentiels : le respect du «génie» et de la mémoire des lieux, la recherche de l'économie et de la pérennité du projet et, en termes de paysage à proprement parler, la recherche d'une plus grande lisibilité de la ville.

Respecter le «génie» et la mémoire du lieu, c'est tirer parti des contraintes de la topographie, s'appuyer sur les traces préexistantes, révéler les fragments en partie effacés, car un lieu n'est jamais une feuille blanche, mais un «palimpseste»⁽¹⁾ sur lequel se sont superposées les marques des occupations humaines au cours du temps.

Rechercher l'économie et la pérennité du projet, c'est concevoir les aménagements d'infrastructure et de superstructure en fonction de la capacité de réception du site (c'est-à-dire de la sensibilité des milieux naturels, de la richesse du patrimoine culturel).

Rendre «lisible» le paysage urbain, c'est faciliter le repérage «instinctif» par la hiérarchisation du réseau viaire, l'affirmation de ses nœuds d'articulation, son adaptation au relief et sa mise en relation visuelle avec les points de repères construits ou naturels les plus remarquables; c'est aussi faciliter l'identification des différents quartiers d'une ville par le renforcement de leurs caractères, le marquage de leurs limites et le traitement de leurs transitions⁽²⁾.

Composer la ville nécessite donc de traiter sa forme aux échelles de son site géographique, de son agglomération et de chacun de ses quartiers, par l'usage de techniques de conception appliquées aux trois grandes problématiques d'urbanisme que sont :

- la fondation d'une ville *ex nihilo* sur un espace rural;
- la création d'un quartier à la périphérie d'une ville;
- la reconversion d'une partie en friche d'une agglomération.

Composer la ville sur les champs

Composer la ville sur les champs, c'est traiter du plan directeur et des tracés régulateurs à partir desquels la ville se développera. C'est donc d'abord régler la question de son implantation géographique, de la cohérence de son armature, de l'unité interne de ses parties, de leur diversité et de leur articulation à l'échelle de l'ensemble.

Bien que la création d'une ville *ex nihilo* ne soit plus d'actualité dans un pays déjà très urbanisé comme la France, l'histoire récente de l'Île-de-France est caractérisée par la création de cinq villes nouvelles et de plusieurs pôles restructurateurs qui ont été autant d'occasions de pratiquer la composition urbaine à différentes échelles. En termes de qualité paysagère, les résultats ne sont pas toujours à la hauteur des espérances nées du lancement de tels chantiers, cependant d'incontestables réussites existent comme Cergy-Pontoise. C'est pourquoi, il paraît à présent utile d'analyser certaines de ces expériences positives et d'en tirer les enseignements les plus généralisables.

Quatre grands principes paraissent s'imposer : inscrire en douceur le tracé régulateur de la ville dans son site physique; localiser et concevoir les espaces publics selon leur rôle dans l'armature urbaine; affirmer l'image du ou des centres; renforcer l'identité des quartiers.

Inscrire en douceur le tracé régulateur de la ville dans son site physique

L'expérience montre qu'il est souvent plus difficile d'inscrire un tracé en douceur sur un site de plateau ou de plaine (en particulier s'il a été remembré), que sur un site accidenté ayant une certaine prégnance et de nombreux points d'appui.

(1) Parchemin sur lequel on réécrivait en n'effaçant pas toujours complètement le texte précédent. Cf. supra, «Composer avec le paysage», note 2.

(2) D'après Kevin Lynch, *L'image de la Cité*. Paris, Dunod, 1976 (*The Image of the City*, Cambridge, MIT Press, 1960).

La maille primaire de voirie, ossature de la ville, doit en particulier être conçue pour épouser les lignes d'inflexion du relief et révéler les points forts du paysage environnant (en l'axant par exemple sur les points de repères lointains, en lui faisant suivre les corniches en belvédère, etc.). Le dessin des filots doit s'appuyer, de son côté, sur les directions les plus perceptibles de la trame foncière et se caler sur les limites naturelles préexistantes.

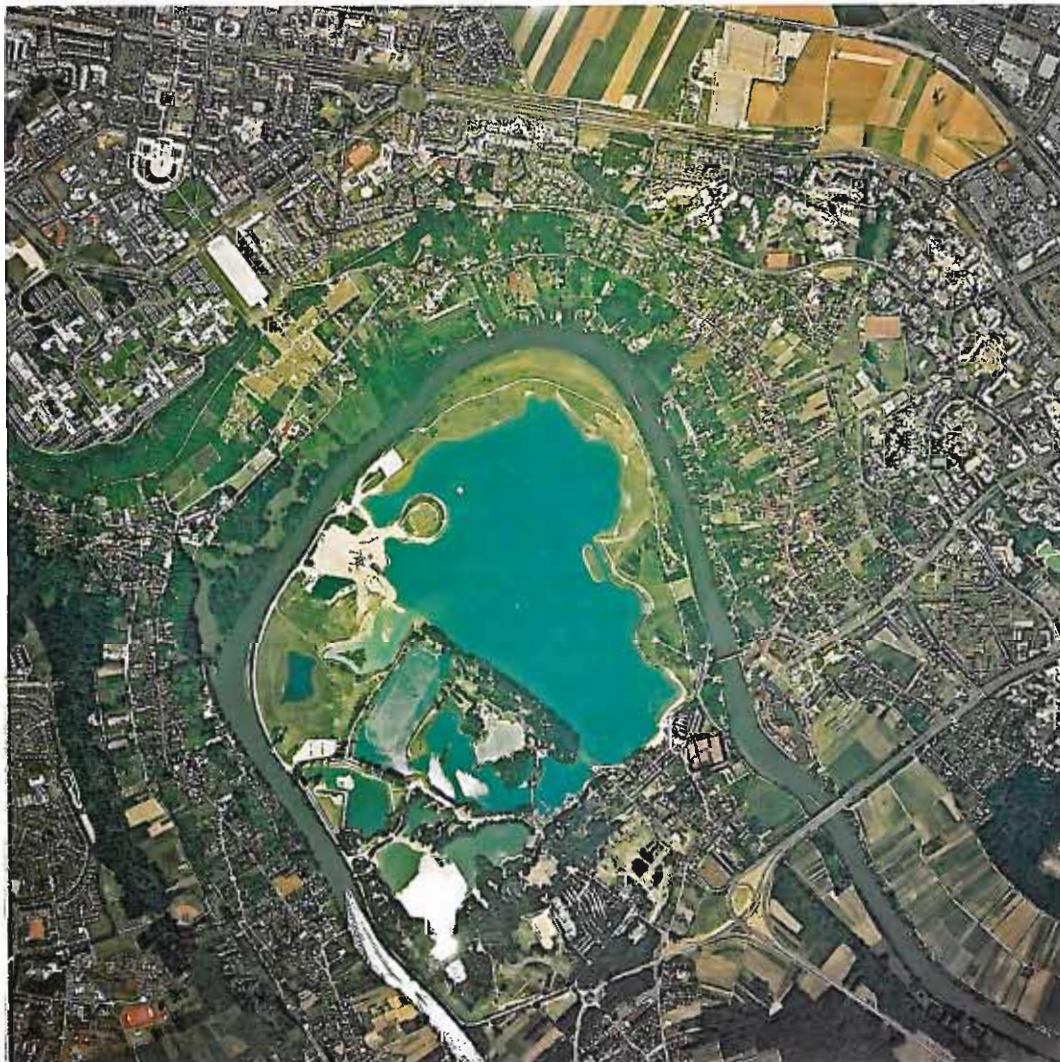
Localiser et concevoir les espaces publics selon leur rôle dans l'armature urbaine

L'implantation, le dimensionnement et le traitement formel des espaces publics fait également partie des actes d'urbanisme fondateurs; ils vont constituer une des bases du paysage urbain futur. Leur cohérence par rapport à la fonction symbolique et à l'usage qu'ils auront

dans la cité nouvelle est essentielle : les espaces publics constituent en effet les nœuds et les liens qui permettent d'ordonner et de hiérarchiser le système urbain à toutes ses échelles et de donner au paysage sa lisibilité.

Affirmer l'image du ou des centres

Le centre d'une ville occupe une place à part dans son paysage : son image doit se reconnaître instinctivement. Il est donc nécessaire de le développer, de préférence sur des lieux qui focalisent particulièrement la vision ou les déplacements (île sur une rivière, fond de cuvette, promontoire, etc.), en y faisant converger les voies principales, en y concentrant les grands équipements civiques, en mettant en valeur leur monumentalité par des espaces publics bien dimensionnés, en y groupant les opérations les plus mixtes et les plus denses, etc.



Autour de la boucle de l'Oise, la ville nouvelle de Cergy développe ses quartiers, à l'identité forte.

© Institut géographique national

Renforcer l'identité des quartiers

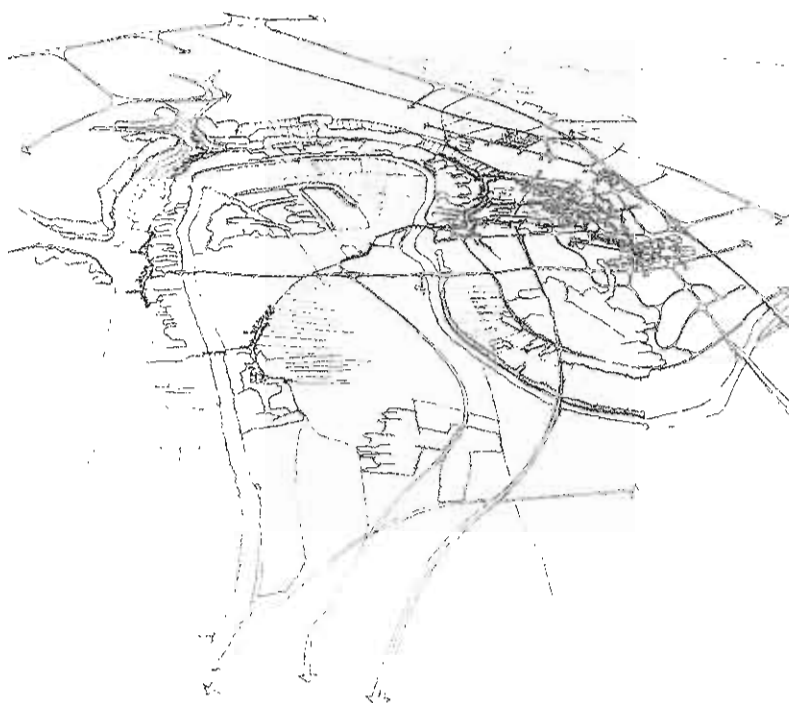
Il est essentiel que les quartiers d'une ville se distinguent par un caractère suffisamment affirmé, afin que leurs habitants éprouvent un sentiment d'appartenance. L'image d'un quartier se perçoit d'autant mieux que son centre peut être identifié et que certains thèmes (volumétrie des bâtiments, modénatures, matériaux ou couleurs de leurs façades sur rue, types de végétation, etc.) y sont développés à l'intérieur de limites clairement marquées. La différenciation entre quartiers peut également s'opérer par l'interposition d'espaces publics dimension-

nés pour constituer des transitions très sensibles. Cette identification doit cependant maintenir une harmonie entre les quartiers, en évitant la juxtaposition sans cohérence parfois observée en ville nouvelle. En effet, l'usage, l'évolution spontanée de la ville, contribuent aussi à différencier les quartiers.

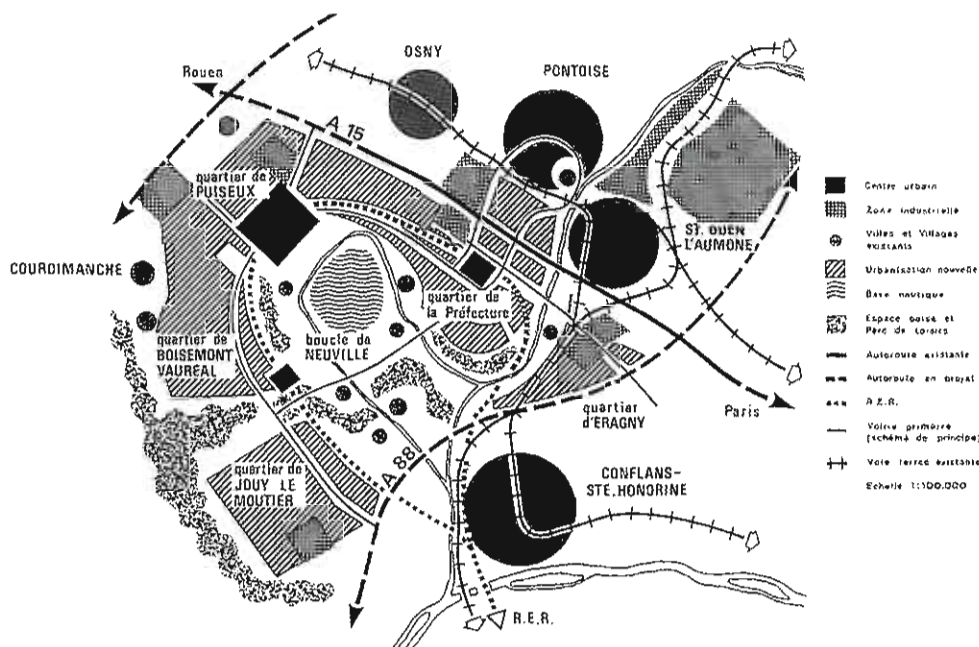
Composer un faubourg à la périphérie d'une ville

La greffe d'un nouveau quartier sur une frange urbaine pose la question de l'articulation entre quartier nouveau et ville existante; celle de l'interface entre ville et campagne est analysée par ailleurs⁽³⁾. Trop de quartiers périphériques sont encore aujourd'hui conçus en fonction d'opportunités foncières rarement bien situées; ils sont parfois complètement isolés de l'agglomération existante, comme des ensembles fonctionnellement et morphologiquement indépendants, repliés sur eux et non comme des faubourgs prolongeant harmonieusement les agglomérations auxquelles ils se rattachent.

Nombre de bourgs et villages ruraux ont connu ces dernières décennies un développement spectaculaire de lotissements pavillonnaires. Les nappes de maisons individuelles vont jusqu'à créer un nouveau paysage «à l'américaine» (ZAC des années 70), ou, plus pauvrement, de «chalandonnettes». C'est également



(3) - Composer les franges urbaines.



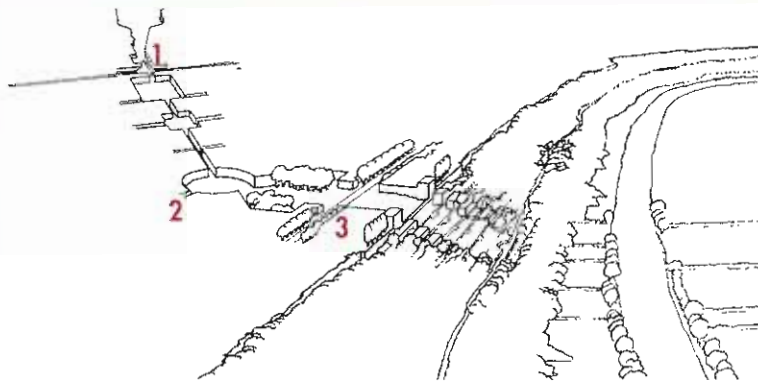
Cergy-Pontoise :
la ville nouvelle
inscrit parfaitement son tracé
dans un site exceptionnel
et en tire parti,
aussi bien pour sa structure
d'ensemble que pour chacune
de ses opérations d'ensemble.

source : EPA de Cergy
Cahiers de l'habitat n° 47

Dessiner une armature urbaine en fonction d'un site majeur : le quartier de Cergy-Saint-Christophe et l'«Axe majeur»



La structure urbaine du quartier de Cergy-Saint-Christophe a le grand mérite d'être particulièrement simple et lisible et de s'inscrire de manière sensible sur un plateau agricole se terminant par un coteau en amphithéâtre sur l'Oise. Elle est marquée par une grande variété d'espaces publics et un contraste de caractère très fort entre des espaces très «naturels» (les parcs) et d'autres très urbains (les rues et places). Ce contraste apporte aux logements un éventail de situations intéressantes.



EPA de Cergy-Pontoise.

Le premier quartier de Puteaux est marqué par une contradiction apparemment nouvelle, qui constitue l'édifice le plus important du tissu urbain. Cette contradiction consiste :
- la rue piétonne principale (la grand rue)
- l'axe nord-sud - sud-est qui correspond aux axes existants sur Paris et la base de l'axe. Autour de cet axe se développent le parc des Bellevues et l'allée Belle Vue descendant jusqu'à la rue de l'Oise.



Les itinéraires urbains sont essentiellement constitués par deux rues piétonnes se croisant à angle droit sur une grande place carrée (où se tient le marché), la «grand-rue» permettant de relier les deux points focaux du quartier : la gare du RER (1) et la place ronde (2). Celle-ci est judicieusement placée sur l'un des points hauts du site afin d'offrir des échappées visuelles vers Paris, La Défense et le centre de la ville nouvelle (Cergy-Préfecture). Elle sert aussi de nœud d'articulation entre la grand-rue et «l'Axe majeur», dont les directions forment un angle de 45°. En descendant le long de cet axe (3), on dépasse la crête militaire et on découvre en contrebas le paysage de la boucle de l'Oise et des étangs de Cergy.



Les termes de référence du concours pour l'aménagement d'un secteur du quartier de Cergy-Saint-Christophe préfiguraient avec discernement ce qui allait devenir l'«Axe majeur» de la ville nouvelle.

Guany Dreil

Forger l'identité d'un nouveau quartier : les Éguerets à Jouy-le-Moutier

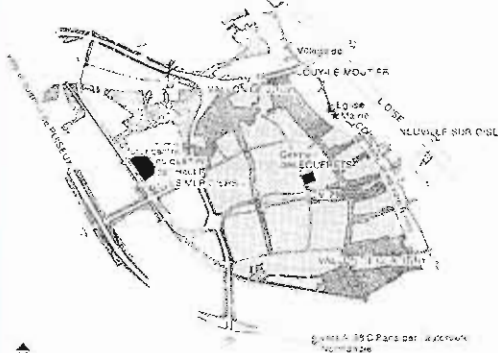
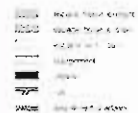
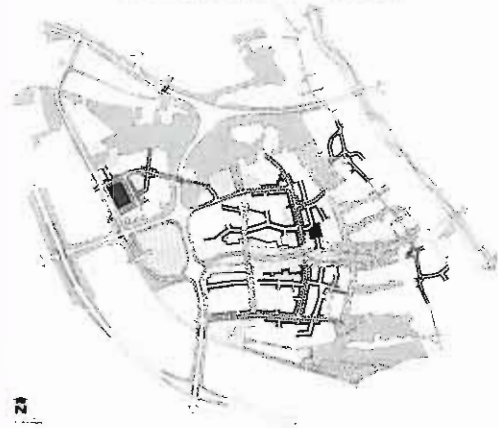


Schéma du paysage urbain du quartier des Éguerets



La ZAC des Éguerets a été conçue comme un quartier résidentiel « autosuffisant », c'est-à-dire doté de ses propres équipements collectifs et de son centre. D'une capacité de 2500 logements, il s'étend sur 200 ha et est délimité par deux petits vallons boisés, un grand boulevard de liaison entre les quartiers de la ville nouvelle, et le vieux village de Jouy-le-Moutier en contrebas, sur les bords de l'Oise.

Ses principes de composition sont de :

- fragmenter le quartier en unités assez intimes par l'utilisation d'écrans boisés hauts, d'épaisseur variable, existants ou plantés, afin de produire un paysage de « bocage urbain »;
- différencier le traitement des voies selon leur fonction, pour créer une hiérarchie cohérente et séparer circulation automobile et circulation piétonne;
- créer de véritables rues matérialisées par l'alignement strict des constructions et des volumes relativement hauts (R+1 à R+3);
- différencier le caractère des îlots selon leur fonction et leur localisation, mais dans le cadre de l'utilisation d'un même registre architectural (forme des toitures, jardins clos, etc.);
- adapter les îlots à la trame foncière;
- adapter la modénature des façades sur rue au type de la voie;
- utiliser une palette chromatique tirée des nuances dominantes des sols et de la végétation (chose rare et remarquable, une carte des couleurs a été réalisée afin d'indiquer aux architectes comment insérer en cohérence leur projet dans un ensemble chromatiquement composé);
- tirer parti des inflexions du site pour offrir des vues sur la campagne.



EPA de Cergy-Pontoise - Cahiers de l'urbanisme n° 47

vrai, bien qu'à une autre échelle, des villes moyennes qui ont été le théâtre du développement des ZUP dans les années 60-70, fort mal intégrées, au-delà de la couronne des faubourgs. C'est encore vrai d'un grand nombre de lotissements mal greffés, de zones NA mal situées.



Pour réussir la greffe d'un nouveau quartier à la périphérie d'une agglomération, outre la localisation (qui interfère bien évidemment avec le grand paysage), **quatre principes formels doivent régir leurs interrelations :** rechercher la continuité des voies principales et des itinéraires piétonniers; relier visuellement les espaces publics du quartier d'extension aux éléments de centralité de la ville et préserver les points de vue sur la campagne; traiter la limite entre la ville et son faubourg comme une couture épaisse; prolonger et réinterpréter l'image de la campagne et de la ville dans son faubourg.

Au cours des dernières décennies, le développement spectaculaire d'ensembles de maisons individuelles a créé de nouveaux paysages.
Gaby/Dreif

Rechercher la continuité des voies principales et des itinéraires piétonniers

Rechercher la continuité, cela signifie en particulier raccorder les artères du nouveau quartier aux axes pénétrant vers le centre ville et vers les quartiers voisins, éliminer ou diminuer les obstacles physiques entravant la fluidité des déplacements (en particulier les effets de «baïonnette»), prolonger les sentes piétonnières existantes jusqu'aux chemins ruraux, etc.

Relier visuellement les espaces publics du quartier d'extension aux éléments de centralité de la ville et préserver les points de vue sur la campagne

Il faut s'efforcer de tracer les voies nouvelles et d'implanter les places ou jardins publics des nouveaux quartiers aux endroits qui permettent d'y apercevoir la silhouette des «amers» les plus symboliques du centre ancien (clochers, clochetons de mairies, tours, remparts, etc.).

Inversement, il est essentiel de limiter les hauteurs des constructions nouvelles dans les cônes de vision depuis le centre et de maintenir des espaces ouverts ou peu construits dans les perspectives s'échappant sur la campagne.

Traiter la limite entre la ville et son faubourg comme une couture épaisse

La création d'un nouveau quartier périphérique devrait également entraîner une action sur le tissu existant, afin d'éviter une juxtaposition stérile entre eux. Il faut en effet tenter d'introduire, sur une certaine profondeur de part et d'autre de la ligne de suture, des formes urbaines propres à chacun d'eux, en évitant les trop forts contrastes de volume ou de couleur. Cette démarche est d'autant plus légitime que les franges urbaines sont rarement des lignes de démarcation nettes entre la ville et la campagne, mais plutôt des zones où elles s'imbriquent en profondeur.



L'absence de relation étroite entre les grands ensembles des années 60-70 et les centres anciens contribue à créer un effet d'isolement vivement ressenti par les populations qui y résident.

J. J. Dubois / Mécatèque laur

Greffer un lotissement villageois : le concours «Habitat et forme urbaine en commune rurale» en Seine-et-Marne

Ce concours d'idées, lancé par le CAUE de Seine-et-Marne en 1994, était destiné à répondre à la question «Comment organiser la croissance des villages et des bourgs dans le respect de la spécificité de leurs paysages rural et urbain ?»

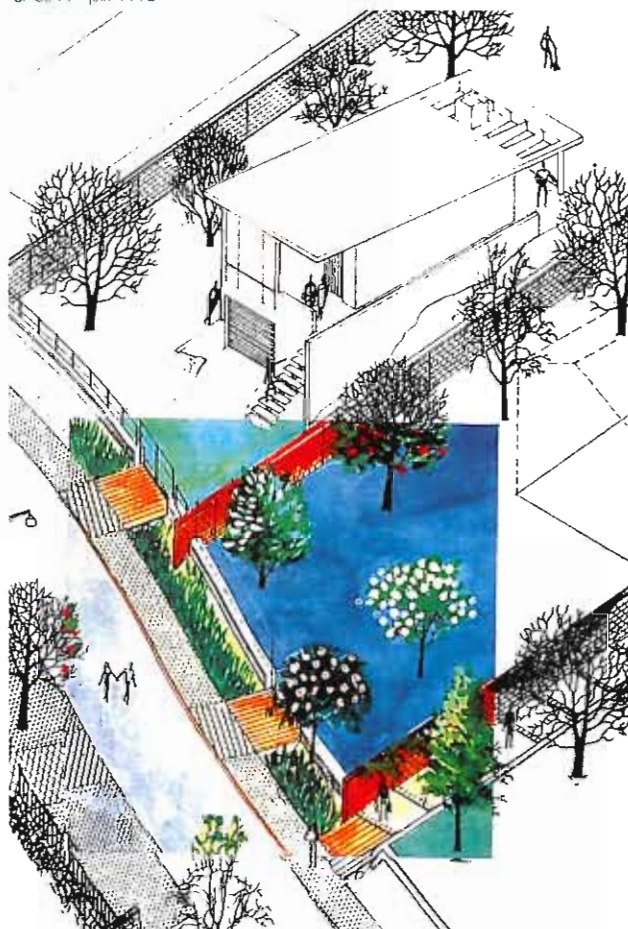
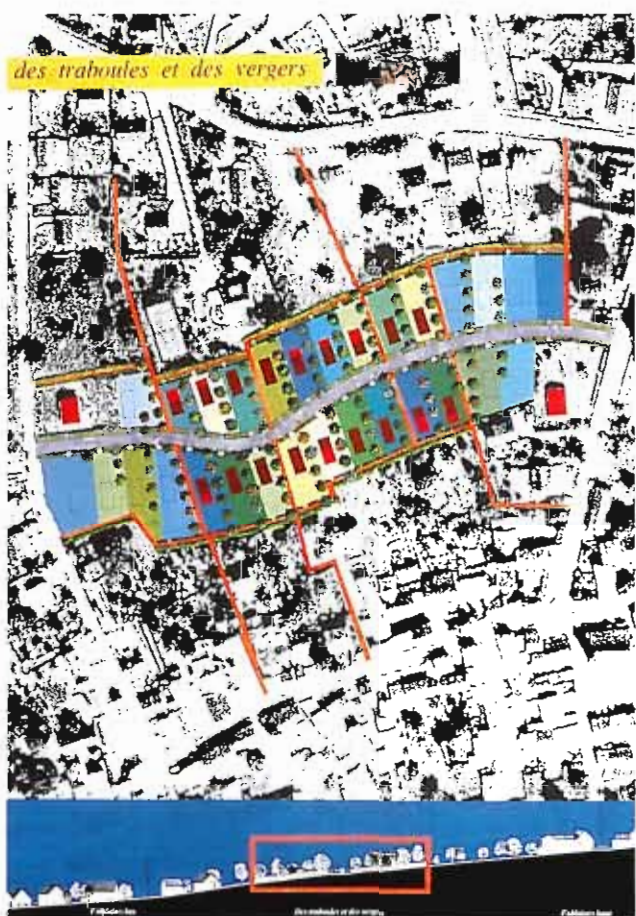
Il a mis en lumière les problèmes posés par la greffe d'un ensemble de 18 logements sur une surface totale maximum de 1 ha, dans trois situations urbaines différentes mais comparables : Annet-sur-Marne, Fublaines, et May-en-Multien.

Les projets lauréats explorent tous avec sensibilité quelques uns des principes énoncés, à l'échelle d'un village et en relation avec de grands paysages marqués par la transition d'un plateau agricole vers une vallée fluviale, et en particulier :

- la réutilisation du parcellaire en lanières et de la structure de plantations linéaires d'un ancien verger;
- la conception d'un réseau de sentes parallèles et perpendiculaires à la pente du coteau;
- la disposition des habitations en étage sur la pente pour profiter de la vue;
- l'utilisation des nouveaux espaces publics comme transition entre vieux village et lotissement.

Plan et coupes d'un des projets lauréats, proposant un parti clairement composé à Fublaines.

CAUE 77 juin 1995



Prolonger et réinterpréter l'image de la campagne et de la ville dans son faubourg

La greffe prend d'autant mieux que l'on retrouve dans le nouveau quartier les structures foncières, les éléments architectoniques, ou les palettes de couleurs et de végétaux qui participent le plus à la formation de l'identité visuelle

de la ville existante et de son terroir rural.

Cette attention au contexte urbain et naturel passe d'abord par le respect de l'intégrité de la trame parcellaire (qu'il y ait ou non remembrement) et, de plus en plus souvent, par la création d'une trame de préverdissement utilisant les essences locales et reproduisant leur agencement (alignement, haie, bosquet, etc.).

Développer un quartier à l'échelle du nord de l'agglomération parisienne : le projet d'aménagement de Tremblay-en-France

Ce projet propose une réponse essentiellement paysagère au problème de la création d'un quartier nouveau sur la frange nord de l'agglomération parisienne, dans un contexte caractérisé par la présence de très grosses infrastructures de transport (au premier rang desquelles l'aéroport Roissy-Charles de Gaulle), bornant un vaste espace plat et cultivé d'environ 1500 ha, au centre duquel se trouve le vieux bourg de Tremblay. Ce nouveau quartier est appelé à s'intégrer dans un projet d'ensemble pour le secteur de Roissy, entrée de l'agglomération parisienne depuis le nord de la France et de l'Europe, et l'aéroport international.

Conçu par l'agence de Massimiliano Fuksas, à partir d'une étude sur la trame verte et le paysage du secteur de Roissy menée conjointement par l'AURIF, l'AFTRP et la Mission Roissy de la DREIF, il repose sur trois grandes actions :

- la création d'un mail planté est-ouest (un «boulevard écologique»), reliant le futur parc du Sausset au quartier d'affaires de Paris-Nord II et, au-delà, aux espaces verts projetés dans le triangle de Gonesse. Cet axe d'environ 2 km de long (dans la partie concernée par ce projet) constituera l'épine dorsale du nouveau quartier, en imprimant sa direction au découpage des voies, y compris à la future voie ferrée assurant le bouclage du RER B;
- la création d'une trame de préverdissement enserrant le vieux bourg et une partie des champs dans une ceinture verte destinée à l'isoler visuellement des grandes infrastructures et à lui conserver de ce fait son caractère «vernaculaire»;
- la création d'un lac sur le ru du Sausset pour servir d'articulation entre le vieux bourg et le nouveau quartier. En position centrale entre eux, il constitue l'espace public majeur de la composition.



Vue de la ceinture verte projetée autour de Tremblay-Vieux-Pays (source : projet Massimiliano Fuksas-perspective D. Ghislain)

Composer la reconversion d'un vaste territoire urbanisé

Alors que les grandes agglomérations ne cessent de s'étendre sur leur arrière-pays rural, des pans entiers de leur territoire urbanisé subissent les contrecoups des évolutions économiques. Aux portes de Paris, des territoires idéalement situés sont directement frappés par la désindustrialisation. Leur occupation par les activités industrielles, fruit de l'histoire du développement de l'agglomération, laisse aujourd'hui un paysage fortement marqué par les friches, ou par un bâti inadapté aux fonctions qu'il assure. Plusieurs traits sont hérités de leur passé industriel : présence d'un maillage de voirie assez lâche (du fait de la taille des emprises industrielles), inadaptation des espaces publics, absence de centre, inclusion de petites zones d'habitat, souvent dégradées, implantation au bord de fleuves ou de canaux dont les berges sont équipées pour un usage industriel, contact direct avec des faisceaux de voies ferrées qui coupent le tissu.

Composer la reconversion de tels morceaux de ville, c'est d'abord changer leur image, comme l'a si bien montré l'opération des Docklands à Londres. **C'est aussi et surtout substituer à une structure urbaine relativement prégnante, une armature nouvelle répondant à des besoins sensiblement différents et permettant de rétablir une certaine unité avec les quartiers voisins.**

Il s'agit d'une logique différente de celle de l'évolution progressive d'un tissu urbain existant⁽⁴⁾ puisqu'il s'agit de composer de toutes pièces de véritables morceaux de ville sur la ville existante.

On retrouve quelques unes des problématiques de greffe décrites plus haut, en particulier celle de la couture et des fronts bâtis communs, celle de la continuité des voies et des itinéraires de déplacement. Les questions de création de nouvelles centralités et d'espaces verts à l'échelle de ces ensembles, celles de la requalification des berges, des voies d'eau et des emprises ferroviaires sont tout aussi présentes. En Ile-de-France, il existe encore peu d'exemples d'opérations de cette nature, car la désindustrialisation est un phénomène relativement récent. Parmi les exemples achevés, on peut citer les ZAC du Front-de-Seine à Levallois-Perret, de Rueil 2000 à Rueil-Malmaison, de Citroën-Cévennes à Paris; derrière certaines opérations du Plan-programme de l'Est parisien telle que Seine-sud-est, que l'on peut considérer comme abouti sur la rive droite (Bercy) et largement engagé sur la rive gauche. La mise en œuvre de ces opérations a été facilitée par le fait qu'elles ne concernent qu'une commune. Tel n'est pas le cas des secteurs stratégiques de redéveloppement comme le Val-de-Seine, la Seine-amont ou la Plaine Saint-Denis, plus vastes, s'étendant sur plusieurs communes, et qui peuvent être confrontés à la multiplicité des intervenants et au partage de la décision.

Parmi les actions de (re)composition visant à rétablir la cohérence de l'armature urbaine de ces territoires, trois sont essentielles : restructurer et hiérarchiser le réseau des voies; créer des centralités et des espaces verts publics à l'échelle de ces secteurs; recomposer les interfaces avec les quartiers voisins.

Restructurer et hiérarchiser le réseau des voies

Pour recréer un maillage plus régulier et mieux intégré au reste de l'agglomération, il est souvent nécessaire de redécouper les très grands îlots par de nouvelles rues afin de retrouver une échelle de quartier plus urbaine; de rétablir la continuité avec les rues menant au centre des quartiers voisins; de requalifier les grandes voies de transit par l'apport d'arbres d'alignement, de mobilier urbain bien conçu et par un nouveau partage de la voirie et des trottoirs.

Créer des centralités et des espaces verts publics à l'échelle de ces secteurs

Pour développer des centres d'envergure suffisante afin de structurer ces vastes territoires, il faut coordonner et concentrer les opérations d'aménagement immobilier, d'amélioration des transports en commun et de requalification de la voirie, autour des principaux nœuds de la future armature urbaine.

Pour créer des parcs publics d'une taille suffisante pour remplir leur fonction, il faut tirer parti des mutations sur de grandes emprises foncières et rechercher le contact avec les voies d'eau afin d'agrandir visuellement ces espaces comme c'est le cas à Paris (Citroën-Cévennes, Bercy), à Saint-Denis et Aubervilliers (où la localisation d'un parc le long du canal est recherchée) et à les intégrer à d'éventuelles liaisons vertes le long des berges.

Recomposer les interfaces avec les quartiers voisins

Il faut réduire les coupures créées par la présence des grandes infrastructures routières ou ferrées, par la construction d'un nouveau pont, d'une couverture sur une voie rapide en tranchée (comme à Rueil 2000 et dans la traversée de la Plaine-Saint-Denis), voire plus rarement d'une dalle sur un faisceau ferroviaire (comme dans le cas de la ZAC Seine-rive-gauche).

(4) Voir infra « Tisser la ville sur la ville » et « Réhabiliter les quartiers ».

Donner un nouveau cœur vert au sud-est parisien : le parc de Bercy

Le site sur lequel a été aménagé ce grand jardin public de 13 ha était riche d'une superposition de fragments du passé : arbres de haute tige parfois plus que centenaires, trame viaire créée pour les jardins des hôtels particuliers de la rue de Bercy, puis pour les lotissements d'entrepôts à vin, vieux bâtiments au charme campagnard...

La ville de Paris et l'APUR ont demandé aux concepteurs :

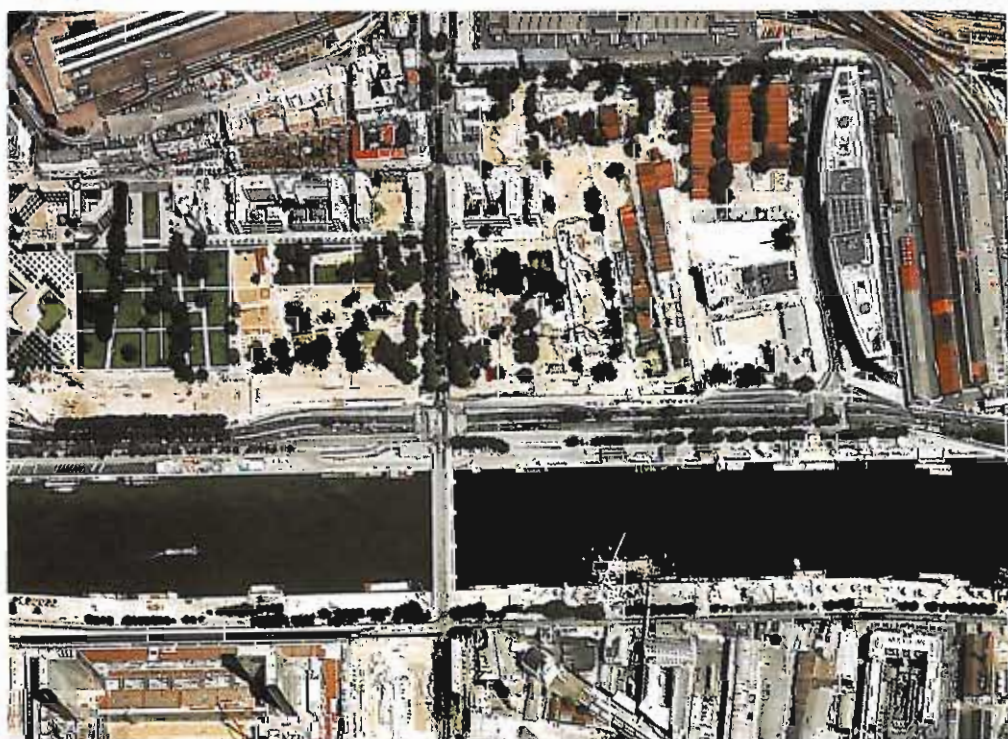
- de composer avec ces traces, de les utiliser comme lignes de force de leur projet afin d'allier leur apport à l'héritage historique;
- de traiter le parc à l'échelle de Paris, au même titre que des jardins tels que les Tuileries ou le Champ-de-mars;
- de lui donner un caractère plus quotidien que spectaculaire;
- de proposer des solutions de liaisons tant internes (de part et d'autre de la rue de Dijon), qu'externes (avec la Seine et la ZAC Seine-rive-gauche), permettant de désenclaver le parc.

La troisième et dernière phase d'aménagement étant sur le point de s'achever, on peut aujourd'hui juger de la validité de cette approche : peu de jardins publics nouvellement aménagés donnent à ce point l'impression qu'ils sont là depuis toujours.



Le site au temps des entrepôts vinicoles.

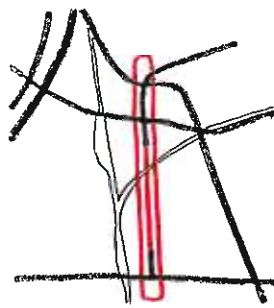
F. Dugény/tauní



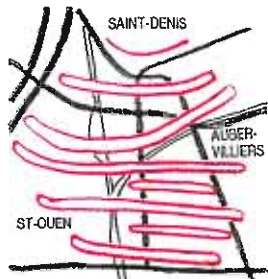
Le site en 1994 : la première phase est achevée, la seconde (au centre) en travaux, la troisième à venir...

© Institut géographique national

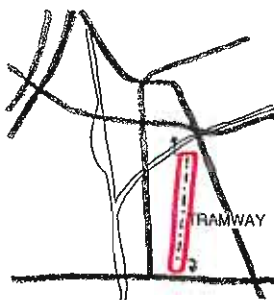
Composition paysagère : un projet pour la Plaine Saint-Denis



L'avenue Wilson



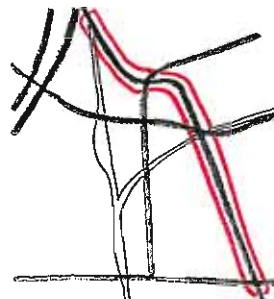
Les allées est/ouest



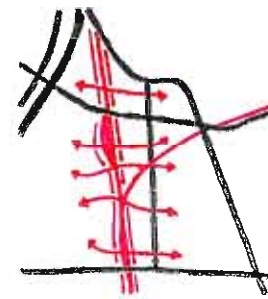
La «Plaine de la plaine»



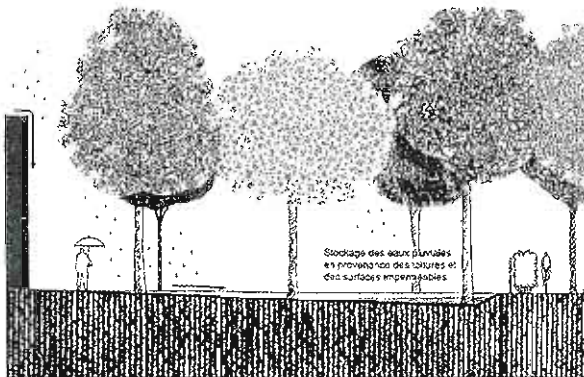
Relations nord/sud



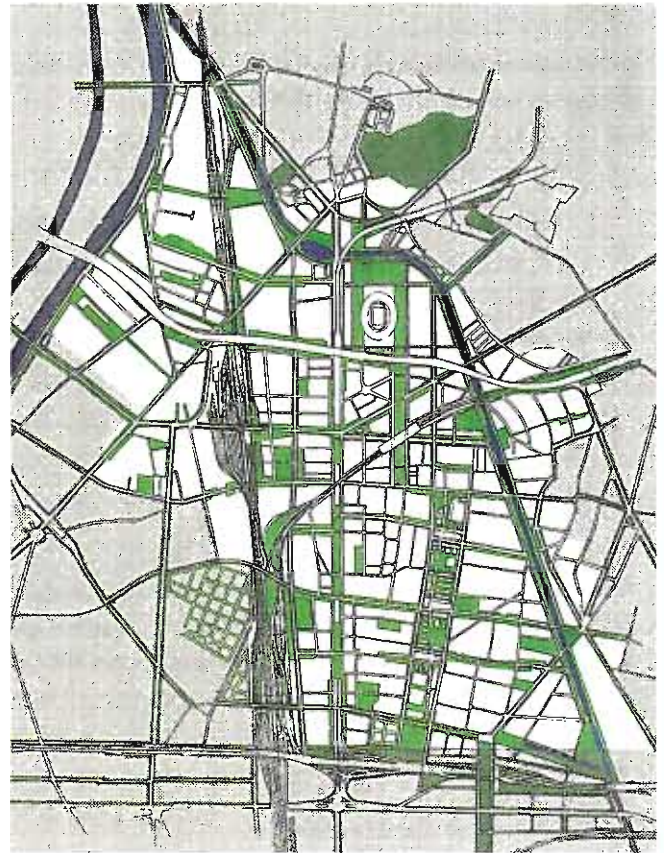
Le canal



L'axe nord/sud des voies ferrées



Une gestion paysagère des eaux de ruissellement



Projet urbain - étape janvier 1994

«Le projet urbain de la Plaine Saint-Denis est un urbanisme d'inter-relations. Il privilégie le paysage, l'espace public comme lieu de relations, comme axe de polarités où se fondent la cohérence et le sens de l'organisation urbaine⁽¹⁾» : tels sont les principes de composition qui guident les communes de Saint-Denis et d'Aubervilliers dans leur ambition de renouveler et diversifier 750 ha de tissus urbains stratégiquement situés tout en confortant leur vocation économique.

Le parti est d'ouvrir la Plaine sur ses horizons lointains par l'aménagement du canal Saint-Denis et de l'avenue Wilson et sur elle-même dans «la Plaine de la Plaine». Il engage la création d'un réseau planté «d'allées est-ouest et de voies nord-sud», support d'espaces libres généreux associant domaine public et privé. Ce parti autorise ainsi une gestion paysagère des eaux pluviales en étalant les pointes de ruissellement par des noues qui, à leur tour, «optimisent le développement des strates végétales».

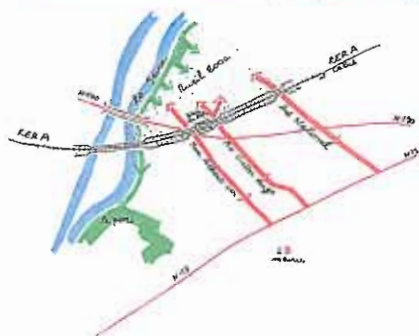
«Urbanisme en creux», le projet urbain «veut accueillir le temps qui passe», formes, activités, fonctions nouvelles : loin d'être une image aboutie, c'est un schéma de référence qui s'est montré capable d'assimiler, depuis sa conception initiale en 1992, des évolutions fortes, comme celle qu'a représenté l'accueil du Stade de France.

(1) Citations extraites du Projet urbain pour la Plaine Saint-Denis, Hippodamos 93 Yves Lion, Pierre Riboulet, Reichen et Robert architectes, Michel Corajoud paysagiste, Étape mars 1994

Rueil 2000 : recréer un quartier «à visage urbain» aux portes de La Défense

Au début des années 80, isolé du reste de la commune entre les talus du RER A, la nationale 190 et la Seine, le site du futur quartier «Rueil 2000» peut être considéré comme un morceau de ville «en devenir». De plus, l'autoroute A86 en projet va le couper en deux, son bâti est très hétérogène et profondément mutable; il offre encore des terrains disponibles et se trouve à proximité de La Défense. Toutes ces caractéristiques le vouent à d'inéluctables et très profondes mutations.

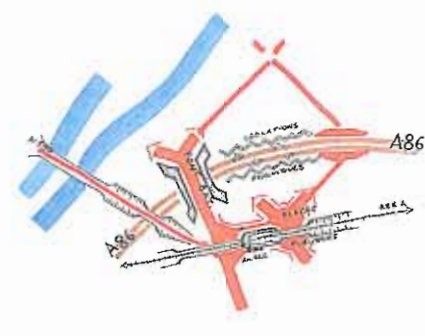
La composition urbaine et paysagère : le parti pris du «dialogue» ...



... avec le grand site et l'environnement communal : liaison avec le reste de la commune, continuités viaires, paysagères, humaines et fonctionnelles.



... avec les atouts et les caractères originaux du site : en particulier les rives de la Seine, les vues, la géométrie préexistante (la trame foncière), la gare RER.



... avec les contraintes : la coupure de l'A86, le diffuseur de l'A86 avec la N190, les talus du RER, les constructions inamovibles (transformateurs EDF, tours etc)

croquis J. Pagès, 2001

La volonté de créer un quartier traditionnel

Les choix politiques ont conduit, après consultation de la population, à proposer un quartier conçu selon un urbanisme traditionnel (rues, places, alignements plantés, îlots) et un quartier «équilibré», comprenant à la fois résidences, activités, équipements.

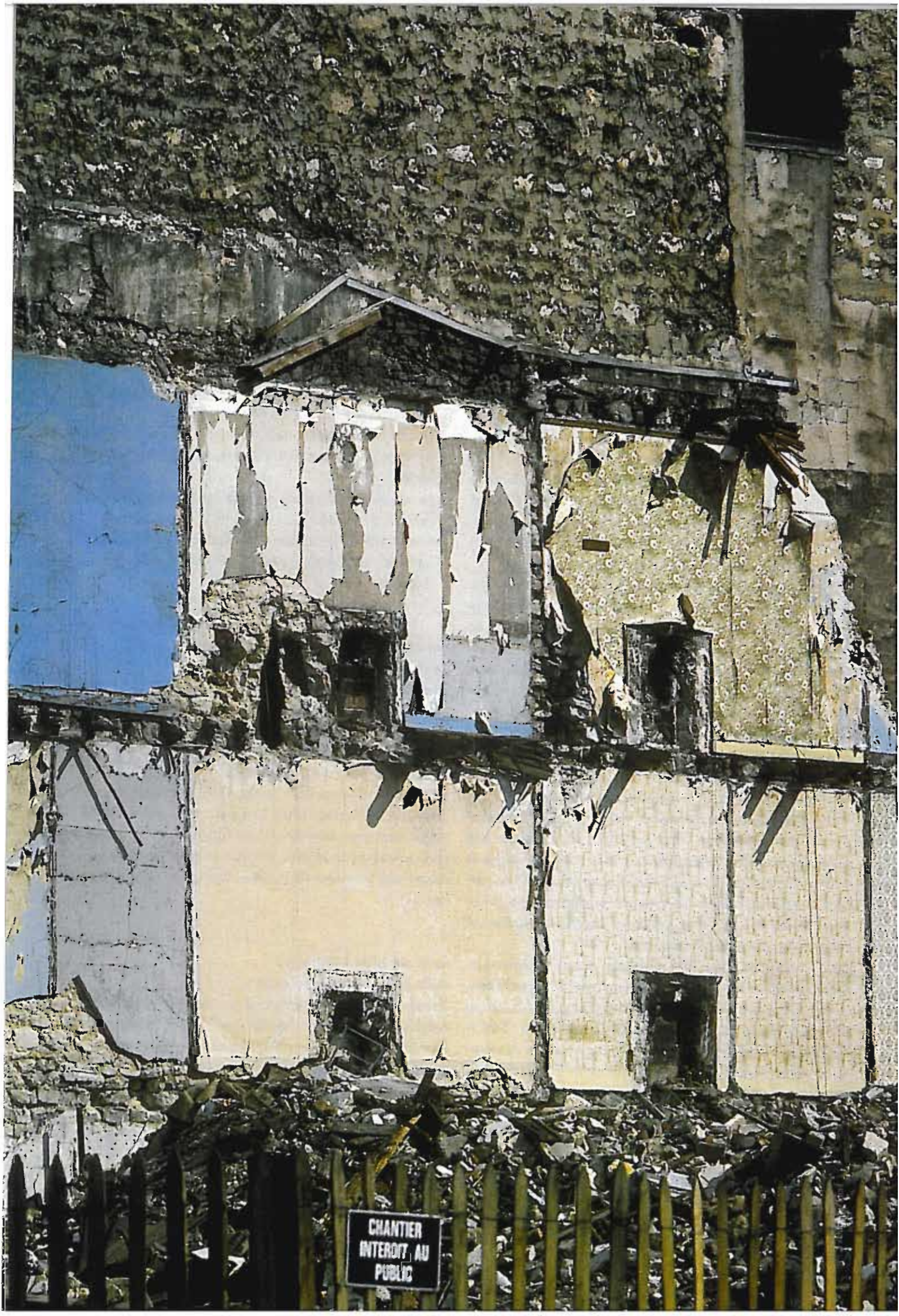


Vue depuis la Seine vers le cœur du quartier.

J. Pagès/tauf

La prise en compte du temps

Les transformations progressives du site pourront se réaliser harmonieusement car la composition urbaine et le découpage en îlots du quartier ont été conçus pour permettre au quartier de se développer, et, le cas échéant, se transformer au coup par coup, en cohérence spatiale dans un cadre urbain clairement lisible.



CHANTIER
INTERDIT AU
PUBLIC

Tisser la ville sur la ville

La ville mute. Tel un organisme vivant, elle croît, s'étend ; elle se transforme, s'adapte; elle vieillit, meurt, ou à l'inverse, rajeunit par quartier. Là où elle se meurt, on va composer une nouvelle ville sur la ville, en restructurant profondément ses tissus⁽¹⁾. Là où elle vieillit, on va la réhabiliter, faire des opérations de «lifting» sur façades et sur l'espace public⁽²⁾. Là où elle vit en évoluant jour après jour, on va tenter d'assurer sa croissance harmonieuse, sans plaies béantes, sans excroissances mal venues, en soignant son apparence, son paysage au fur et à mesure de sa transformation.

Ce dernier aspect constitue l'essentiel du travail des acteurs intervenant au quotidien sur la ville, à qui il revient de tisser peu à peu la ville sur la ville. Leur action va porter essentiellement :

- sur les formes bâties, pour insérer le neuf dans l'ancien, pour gérer les mutations des constructions, la transformation du bâtiment industriel ou artisanal en immeuble de bureaux ou de logements;
- sur l'espace public, qui reste l'élément structurant de la ville, et le réceptacle des projets qui marqueront de façon significative le terrain dans des délais compatibles avec la durée d'une mandature.

Dans la ville, pleins et vides sont indissociables, se combinent sous différentes formes (perspectives, ordonnancements, épannelage des constructions) **et par rapport au site et à la topographie**. Les valeurs sociologiques et économiques contribuent aussi fondamentalement au paysage urbain, sous l'angle de l'activité qui règne, qui anime ce paysage (ou le dégrade par la profusion du mobilier urbain ou des enseignes), mais aussi au travers de l'image qu'en renvoie la ville : richesse,

pauvreté... Deux grands types d'actions complémentaires sont à mener, sur le bâti d'une part, sur l'espace public d'autre part.

Intégrer les formes bâties dans le paysage urbain

Le volume des constructions résulte d'une succession de règles et de pratiques mises en œuvre à des périodes différentes. Jusqu'au milieu du XIX^e siècle, ce sont essentiellement les conditions économiques, géographiques, sociales ou technologiques qui ont engendré les formes urbaines, selon des règles non écrites qui relèvent plus des pratiques que des réglementations. Les limites des méthodes de construction ont assuré une certaine homogénéité dans les formes urbaines, qu'il s'agisse des hauteurs, de l'alignement sur rue ou de l'îlot urbain.

Des règlements de deux types sont progressivement apparus. Les premiers régissant les questions de mitoyenneté, les règles de construction, les rapports de particulier à particulier, repris pour l'essentiel dans le Code civil. Les seconds, dits de voirie ou de grande voirie, régissant les rapports de la parcelle avec l'espace collectif, règles d'alignement, de nivellement, de saillie des façades, d'ordonnement des façades... En ce domaine, le XIX^e siècle a fortement imprimé sa marque.

À partir de la fin du XIX^e siècle, et plus encore depuis la deuxième moitié du XX^e, des ruptures apparaissent dans les formes urbaines : des plafonds de hauteur, des alignements sur rue, de la continuité entre mitoyens... Outre les

(1) Voir supra «Composer la ville».

(2) Voir infra «Réhabiliter les quartiers».

influences de la mode ou l'évolution des concepts (et notamment les dispositions de la Charte d'Athènes), ce sont, entre autres facteurs déterminants, les nouveaux moyens technologiques (ascenseurs, béton armé, outillage, moyens de levage, etc.), les conditions de l'investissement immobilier et les nouveaux modes de déplacement qui les ont déterminés. La taille des opérations, l'éclatement de l'ilot, l'irruption de l'automobile ont largement contribué à cette rupture volumétrique.

Face à ce constat, **les actions sur le bâti proprement dit peuvent être différenciées selon les types de tissus urbains qu'elles vont concerner : la «ville patrimoniale» au sens large du terme d'une part, qui comprend les édifices et monuments remarquables mais aussi les tissus urbains constitués, la ville «ordinaire» d'autre part.**

Dans la ville «patrimoniale», reconnaître et valoriser les tissus urbains constitués

Les édifices et monuments remarquables, dès lors qu'ils sont reconnus font généralement l'objet des politiques de protection du patrimoine historique et culturel. Leur densité et leur répartition sont intéressantes à prendre en compte dans une approche paysa-

gère régionale; cependant ceux-ci n'appellent pas de propositions d'action complémentaires visant à leur protection et leur mise en valeur, sinon la nécessité de reconnaître certains d'entre eux. Le patrimoine industriel est vraiment reconnu depuis peu de temps.

Les tissus urbains constitués sont intéressants par leur caractère homogène plutôt que par la qualité des bâtiments, rarement exceptionnelle. Il s'agit par exemple d'ensembles urbains reconnus comme le quartier du faubourg Saint-Antoine ou de la Butte-aux-Cailles à Paris, de tissus de forme haussmannienne, des centres anciens de nombreuses villes ou de bourgs ruraux, des ensembles pavillonnaires de qualité, des cités-jardins (la Butte Rouge à Châtenay-Malabry, Suresnes, le Pré-Saint-Gervais), de sites construits formant des perspectives remarquables ou obéissant à un ordonnancement.

Ces tissus, notamment les ensembles pavillonnaires, peuvent inclure une part importante d'espaces libres. Certains d'entre eux peuvent élever leur structure parcellaire au rang de véritables monuments, comme à Montreuil ou à Thomery, où la présence de murs (à pêches, à raisins) marquant les limites, constitue une caractéristique remarquable du site. Sans aller jusqu'à ces exemples d'exception, certaines structures ont engendré dans la ville des formes, des réseaux, voire des pratiques qu'il



Une des formes urbaines les plus accomplies de la ville «patrimoniale» : le boulevard haussmannien.

F. Dugéry/laurif



Les immeubles du XVIII^e et du XIX^e siècles constituent une part importante du bâti de la ville «patrimoniale».

F. Dugény/laurif

convient de préserver : présence de sentes dans le pavillonnaire laniéré, permettant de recouper des îlots immenses, existence de cours communes prolongeant l'espace public — souvent remise en cause, surtout lorsqu'elles sont parallèles à la rue, comme en Brie. Au delà de la ville «patrimoniale» ou de la ville «ordinaire», il s'agit d'un patrimoine de la ville ordinaire.

L'arsenal législatif mis en place depuis de nombreuses années a permis d'établir un dispositif de protection qui porte essentiellement sur le patrimoine historique. Pour le reste, les tissus intéressants ne sont pas toujours reconnus et font rarement l'objet de protections. En Ile-de-France, seuls quelques quartiers historiques sont protégés par les secteurs sauvegardés : Paris VII^e, le Marais, Versailles, Saint-Germain-en-Laye⁽³⁾. Le POS de Paris protège l'ordonnancement des façades, mais dans le quartier d'affaires Saint-Lazare-Opéra, de nombreuses rénovations n'ont maintenu que les façades : la perte est non seulement celle d'un patrimoine architectural non visible de la rue, mais touche au paysage urbain dans la mesure où ces façades devenues décors n'ont plus de sens. Les protections pourraient donc être étendues à des ensembles constitués qui n'ont pas de valeur historique exceptionnelle.

Les zones de protection du patrimoine architectural, urbain et paysager (ZPPAUP) apportent à ce titre une réponse intéressante.

Introduire dans les POS une vision patrimoniale, ne gelant pas le développement

Les POS en ville dense n'ont pas fini d'évoluer. Il a d'abord été mis un frein aux rénovations massives. On s'est ensuite attaché à une meilleure prise en compte du contexte bâti existant. Aujourd'hui, des tentatives existent pour préserver la spécificité de certains tissus sur des superficies de plus en plus vastes, allant jusqu'au quartier (comme c'est le cas, de façon exemplaire, sur les 85 ha du faubourg Saint-Antoine à Paris).

Avec le «néo-haussmannisme», le tissu des îlots urbains semble se remplir jusqu'à ras bords et, d'une certaine façon, paraît s'achever. Une révision de règles trop générales est aujourd'hui nécessaire pour mieux préserver le caractère et la diversité du tissu construit de certains quartiers.

Dans cette démarche, quatre objectifs principaux sont communément mis en avant : le

(3) Voir carte du patrimoine protégé au chapitre «Composer avec le paysage»

«Montreuil aux pêches»



© Institut géographique national

Les coteaux de la Marne et de la Seine bordent le grand plateau de Romainville, dont les buttes de Montmartre et de Belleville viennent ponctuer le nord de Paris. Sur ces coteaux s'ouvre un très large valon ouvert orienté vers le sud. Montreuil se fonde sur cette pente, en plein soleil et à faible distance de Paris.

Pendant trois siècles au moins et sans doute bien davantage, les jardiniers de Montreuil ont occupé un territoire tout entier en bâtissant un gigantesque damier de murs. Ces murs, construits à partir de matériaux extraits des grandes carrières voisines, faisaient plus de deux mètres de haut, étaient espacés de dix mètres en parallèle et bornaient des parcelles parfois longues de plus de deux cents mètres. L'orientation des lignes de murs était parfaitement calculée pour tenir compte de la pente et de l'ensoleillement : ils emmagasinaient de la chaleur dans la journée pour la restituer, aux arbres et aux fruits, durant la nuit.

On peut voir, aujourd'hui encore, au quartier Saint-Antoine, sur le plateau, une trentaine d'hectares de ces parcelles murées, en mauvais état certes, mais cependant conservées. Les pêcheurs ont pratiquement disparu. En d'autres endroits de la ville, des murs enduits «à l'ancienne», ponctuent ici ou là et déterminent la trame urbaine.

La règle des murs donne à Montreuil son identité et son échelle si particulière. Le quadrillage des murs, l'intelligence de leur dessin et de leur installation dans la pente ou sur le plateau, la manière dont ces murs ont initié et qualifié ensuite la forme urbaine sont les données sensibles, perceptibles de ce territoire. Mais ce qui lui confère sa valeur paysagère, son horizon, ce sont les savoirs techniques, les inventions, le vocabulaire, toute la mémoire que les murs contiennent.

Dans les années cinquante, en réponse à la question urgente du logement et du relogement massif, sous l'influence du «mouvement moderne» mais aussi celle des exigences et profits liés aux nouveaux modes de production de la construction, les architectes et les urbanistes qui ont travaillé à Montreuil, ont, ici comme d'autres l'ont fait ailleurs, importé sur ce territoire singulier des nouvelles typologies architecturales et urbaines. Ces «modèles», conçus sur la *tabula rasa* d'une idéologie globale de l'urbanisme, se sont brusquement libérés de toutes les contingences locales, de tous les particularismes qui fondaient historiquement le paysage de cette ville. Ces opérations, dont l'utilité et parfois même la qualité ne peuvent être mises en cause, ont contribué à la destruction massive et ignorante des murs à pêches ainsi que celle du parcellaire qu'ils avaient initié. Les quatre décennies suivantes ont confirmé jusqu'à ce jour cette inexorable amnésie.

La question qui nous est aujourd'hui posée sur l'identité de l'hypercentre, ou plus largement celle du centre ville nous incline à regarder attentivement ce paysage et à réinterroger son histoire. Il ne s'agit pas de conserver en tous lieux et toujours les murs existants, ni de considérer le parcellaire comme une mesure intangible.

L'urbanisme du centre doit se réconcilier avec la culture, avec l'histoire qui a donné la forme et le sens de cette ville, l'urbanisme doit se réinscrire dans son horizon-paysage.

Michel Corajoud. «Les racines de Montreuil-sous-Bois». Pages Paysages, n° 5, 1994-95, pp. 92-103 (extraits).

maintien de la diversité des fonctions, la protection et le développement du végétal, une meilleure insertion des nouvelles constructions (ce qui est plus nouveau) et la protection des éléments marquants du paysage bâti et de son histoire.

On peut avoir un aperçu du «parcours» qui s'offre alors : faire évoluer le POS pour mieux cerner la volumétrie bâtie et sauvegarder les petits espaces libres privés; se préoccuper du caractère des rues et de celui des fonds de parcelles, de toutes les formes du végétal dans la ville, de l'architecture et de l'histoire du bâti mais aussi de celle des cours, des passages et des porches donnant sur la rue, puis étendre la réflexion à la protection de certains bâtiments, de certains cours, de certains espaces plantés; poursuivre par les règles touchant aux activités dans la ville et traitant par exemple de l'occupation des rez-de-chaussée...

En parallèle, d'autres actions sont à promouvoir, de plus en plus incontournables, pour accompagner les dispositions du POS sur le patrimoine bâti : aménagement des espaces publics et de la circulation, incitation au maintien et au renouvellement des activités insérées dans le tissu, réhabilitation du patrimoine ancien avec, assez souvent, le recours à des opérations programmées d'amélioration de l'habitat (OPAH)⁽⁴⁾.



Au cœur de la ville dense, le tissu urbain conserve les traces de son histoire.
F. Dugény/lauri

Le problème est celui de l'extension de la démarche et de son lot d'analyses exhaustives (à la parcelle ou au fragment de parcelle) à de vastes ensembles comme le quartier; le risque est de constituer des quartiers-musées; l'enjeu est d'introduire au POS la vision patrimoniale sans geler le développement par un règlement trop rigide.

Dans la ville «ordinaire», réfléchir d'abord en termes de forme urbaine

La forme urbaine est l'un des enjeux les plus manifestes de tout projet urbain. Zonage et règlement ne sont que la traduction en «langage POS» des décisions prises. L'approche formelle, portant à la fois sur l'espace bâti et sur l'espace public, ossature de la ville, combinée avec une connaissance fine de la mutabilité du tissu devrait être un préalable plus systématique et une référence pour toute prise de décision (tout autant sinon plus dans la ville «ordinaire» que dans la ville «patrimoniale» où les références sont plus évidentes).

Dans la plupart des cas, il s'agit de préserver l'harmonie d'ensemble des tissus urbains que l'on qualifie ici d'ordinaires, plus que de protéger des éléments particuliers. Dans les quartiers d'habitat continu, ce sont les volumes des constructions qui marquent le paysage. Pour les quartiers d'habitat pavillonnaire, ce sont d'autres éléments comme les clôtures, les reculs sur voies ou l'orientation des toits, qui peuvent être déterminants.

L'évolution des modes de construction, des conditions d'investissement, des modes de



Des pressions s'exercent sur la ville patrimoniale : l'application de règlements «néo-haussmanniens» semble remplir la ville à ras bords.
F. Dugény/lauri

(4) Cf. «Réhabiliter les quartiers»

déplacement ont introduit des distorsions importantes dans les formes urbaines, aggravées depuis la deuxième moitié du siècle. Le règlement d'urbanisme est apparu comme une nécessité pour canaliser ce développement anarchique. Il est devenu de fait l'instrument principal de façonnage du paysage urbain, avec toutes les limites qu'on lui connaît. La lecture d'un paysage urbain permet d'identifier chaque période de réglementation par les formes qu'elle a engendrées. La succession des règlements d'urbanisme est alors bien souvent responsable des ruptures du paysage urbain. On s'attachera ici aux caractères les plus marqués de deux des tissus urbains dans la région : d'une part, le bâti continu bas (centres anciens en banlieue, anciens faubourgs), et surtout haut (la ville dense, en particulier à caractère «haussmannien» au sens large, qui comprend les tissus post-haussmanniens); d'autre part les tissus pavillonnaires.

Éviter ou cicatriser les ruptures des tissus continus

Dans le bâti continu, en particulier la ville dense, à caractère «haussmannien» souvent dominant, il faut éviter les ruptures portant sur les trois composantes essentielles de la volumétrie des constructions :

- l'alignement des façades, en général sur la limite de la parcelle en bordure de la voie publique;
- la continuité du bâti entre mitoyens;
- la hauteur et l'épannelage des bâtiments contenus dans un même «velum».

Lorsque l'alignement n'est pas obligatoire, les ruptures d'alignement sont engendrées par les reculs nécessaires pour

atteindre les hauteurs maximum autorisées. Ces reculs créent des rues à redents et découvrent des pignons aveugles. Dans certains cas, les alignements doivent être imposés. **Les ruptures de continuité se manifestent lorsque la construction en mitoyenneté n'est pas obligatoire.** Elles rompent le paysage traditionnel des rues, avec ses continuités de façades, notamment commerciales. Elles génèrent des espaces interstitiels souvent mal mis en valeur. Lorsque la continuité existait à l'origine, elles font apparaître les pignons aveugles des bâtiments anciens subsistant. Mais si le règlement n'offre aucune souplesse, le risque inverse est de «bétonner» la rue. La «rue-corridor» est aujourd'hui remise en cause, au bénéfice de compositions plus libres, comme c'est le cas cycliquement. Autant cette démarche est intéressante (mais néanmoins difficile à gérer) dans des opérations d'ensemble (quartier Masséna dans la ZAC Seine-rive-gauche par exemple), autant il semble risqué de l'engager avec comme seul outil de mise en œuvre le règlement du POS qui se limite à autoriser et interdire (qui ne peut donc interdire ce qui est autorisé et vice versa). Le risque est de retrouver une ville déstructurée, à l'instar de l'application irréfléchie des concepts de la Charte d'Athènes.

Les ruptures de hauteur (ruptures du «velum») apparaissent surtout lorsqu'un nouveau règlement autorise une hauteur supérieure à l'ancien, ou lorsqu'un quartier traditionnel connaît un nouveau développement. Les différences brutales de hauteur le long d'une voie introduisent des ruptures dans la silhouette générale des villes. Bien souvent, ces trois types de ruptures — alignement, continuité, hauteur — s'additionnent naturellement et transforment les paysages urbains : bien des villes connaissent ce phénomène aujourd'hui. C'est pourquoi une attention toute particulière doit être portée à l'élaboration des règles volumétriques des documents d'urbanisme, au premier rang desquels les POS.

A Paris, l'alignement, la continuité et la hauteur sont parmi les grandes valeurs paysagères de la ville. Autorisées dans les années 60-70, les ruptures d'alignement ne le sont plus. Nombre de servitudes de nouvel alignement, qui introduisaient des ruptures, sont abandonnées à l'occasion de l'élaboration des POS. Les ruptures de continuité sont limitées par le coût du foncier, qui conduit à éviter les espaces

Dans la ville ordinaire comme ailleurs, l'élaboration de véritables projets de quartier est nécessaire et préalable à la définition des dispositions qui vont réglementer la forme urbaine.
F. Dugény/kourl



Les ruptures d'alignement de façades, de continuité du bâti et de hauteur sont des caractéristiques essentielles de la volumétrie des constructions dans la ville dense.



Les retraits par rapport à l'alignement déstructurent la rue et composent un paysage hétéroclite qui constitue le cadre dans lequel évoluent quotidiennement des millions de citadins.
F. Dugény/Launil

La mode est à travestir les pignons laissés nus par les retraits sur alignement résultant de l'application de gabarits souvent inadaptés.

B. Gegault/médiahèque launil



Une construction neuve s'insère avec sensibilité entre deux bâtiments de hauteur différente : elle traite cette différence tout en préservant l'avenir (si une nouvelle construction venait à remplacer le bâtiment bas).
F. Dugény/Launil

Rupture de continuité et rupture de hauteur cassent le paysage traditionnel des rues et rendent la lecture de la ville incompréhensible lorsqu'elles ne sont pas traitées avec soin.

F. Dugény/Launil



interstitiels. Quant à la silhouette de Paris, dont le «velum» suit remarquablement le terrain naturel, 20 à 25 m plus haut, elle a été localement altérée (Front de Seine, Belleville, Italie...), mais elle se lit encore, et est à présent mieux protégée. Au début des années 1990, la démarche s'affine avec l'élaboration de POS de quartier : Butte-aux-Cailles,

puis rue Montorgueil (1990-1991), Champs-Élysées (1990-1992), quartiers Mouffetard et Montmartre (1992-1995), faubourg Saint-Antoine (en cours, beaucoup plus vaste et complexe : 85 ha).

La situation est souvent différente dans les tissus denses mais moins complètement constitués du reste de l'agglomé-

Gérer le paysage urbain en proche couronne

Au milieu des années 80, l'IAURIF achevait une des études les plus complètes réalisées en un court laps de temps sur une commune de la banlieue parisienne regroupant sur son territoire un ensemble de tissus urbains particulièrement riche : habitat collectif haussmannien, habitat continu bas, quelques «villas» pavillonnaires, rénovation des années 70, grandes infrastructures, berges de Seine, vaste secteur industriel en cours de mutation.

A cette occasion, une réflexion approfondie a été menée sur la forme urbaine et sur les possibilités de densification du bâti existant. Elle a amené à mettre en place les outils nécessaires à une bonne compréhension des phénomènes, et à permettre d'anticiper et de contrôler les évolutions du paysage et des formes urbaines.

Ces outils sont de quatre ordres⁽¹⁾ :

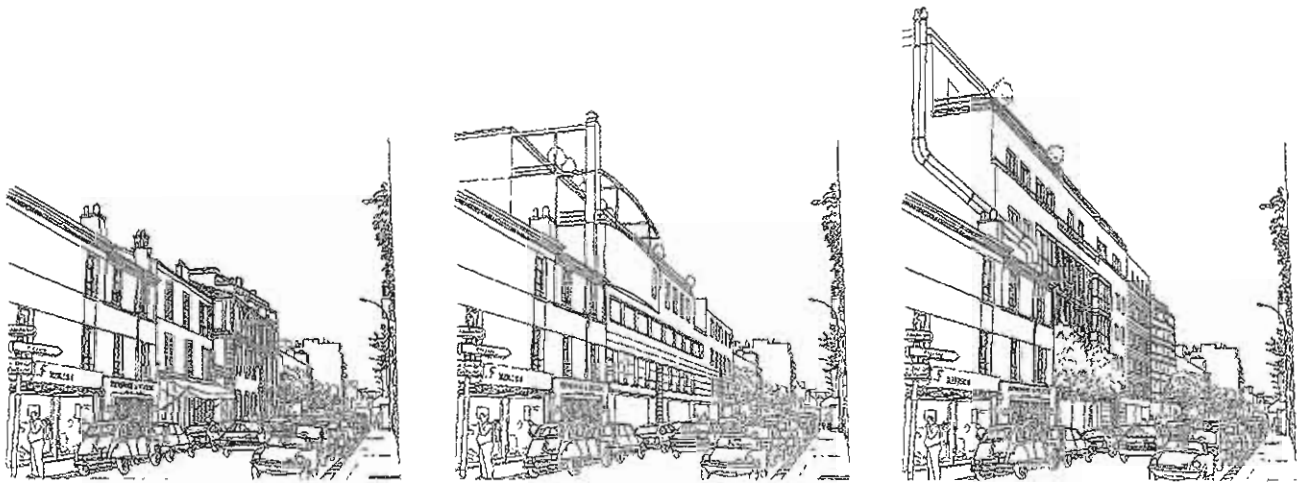
- des outils d'analyse pour appréhender les facteurs objectifs de mutation des parcelles bâties : affectation, nombre de niveaux, hauteur, état du bâti, nombre de propriétaires;
- des outils pédagogiques permettant aux élus et services techniques d'arrêter leur décision quant aux formes urbaines futures;
- des outils réglementaires visant à mettre en oeuvre ces décisions : plan d'occupation des sols, zone(s) d'aménagement concerté;
- des outils de programmation concernant le logement, les activités, les équipements et l'espace public (plan vert notamment).

En terme de paysage urbain (en dehors des zones opérationnelles créées sur le territoire communal), une décision essentielle a consisté à encourager la suppression des «dents creuses», tant en hauteur qu'en implantation par rapport à l'alignement. Le règlement adopté s'est donc attaché à fixer des gabarits et des hauteurs les plus voisins possible de l'état existant, et d'arrêter des dispositions permettant d'assurer la continuité des façades urbaines, voire d'assurer une «suture» là où un pignon aveugle était laissé apparent. Un plan vert a été proposé pour traiter l'aménagement de l'espace public.



L'analyse dont les informations ont été numérisées permet de connaître le tissu urbain et d'y identifier les parcelles mutables.

© Iaurif

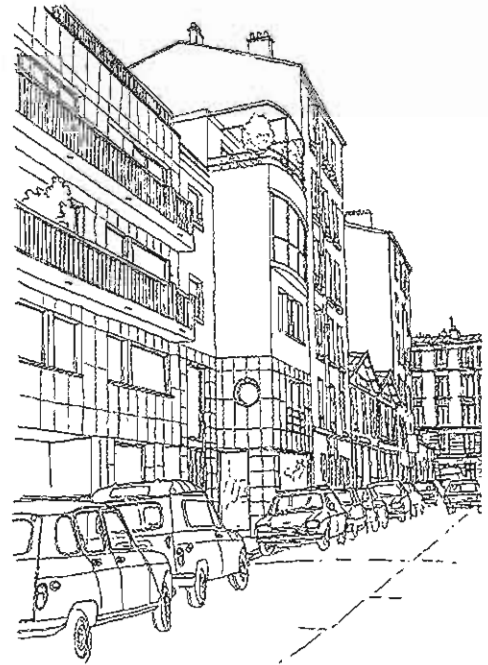
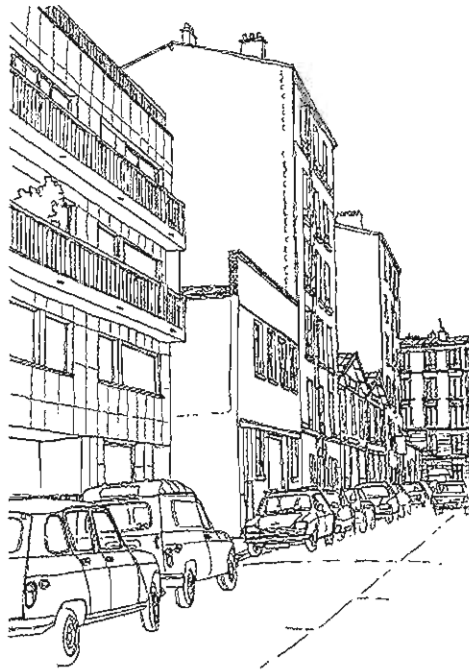


Un matériel pédagogique adapté permet aux élus et techniciens de choisir le paysage urbain futur avec le maximum de certitude; ici, application de deux gabarits contrastés sur une parcelle mutable en tissu urbain continu bas.

F. Dugény/Iaurif

«Suturer» le tissu urbain en incitant l'implantation sur les parcelles mutables d'immeubles assurant la jonction entre alignement et retrait.

F. Dugény/laurif



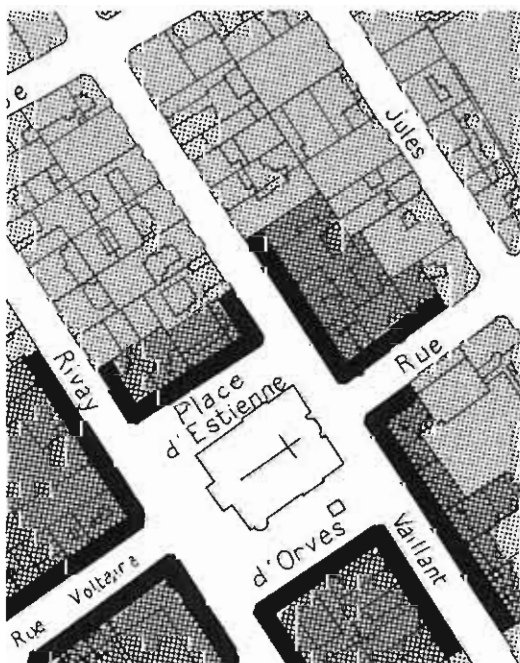
Une douzaine d'années après, l'évolution constatée montre la pertinence de la démarche : les parcelles définies comme mutables ont effectivement muté, les périmètres opérationnels des ZAC «collent» au plus près des limites des ensembles regroupant un nombre significatif de ces parcelles, les mécanismes réglementaires ont fonctionné, les formes urbaines engendrées correspondent à celles qui avaient été envisagées.

Devant les pressions spéculatives de la fin des années 80, les prévisions de mutation ont même été

dépassées en maints endroits qu'on aurait eu du mal à imaginer voir muter au moment où l'étude a été réalisée. La formule retenue pour définir la fragilité des parcelles aurait donc dû être révisée.

Aujourd'hui, une nouvelle réflexion est en cours pour infléchir les dispositions initiales dans le sens d'une moindre densification (en particulier en hauteur et en cœur d'îlot) et d'une plus grande prise en compte du végétal dans la ville (un relevé précis du patrimoine végétal public et privé a été réalisé à cet effet). Cette réflexion doit déboucher sur une révision du POS de la commune.

Le plan des hauteurs et gabarits



Un POS qui «colle» à la forme urbaine par le jeu des gabarits sur rue et des hauteurs maximum.

Douze ans après, les constructions nouvelles, même importantes et implantées en retrait, s'intègrent dans le tissu urbain en assurant la continuité de son «velum» et de ses façades.

B. Gégault/mécatheque laurif



ration : l'alignement et la continuité, moins complets au départ, sont très inégalement respectés. Les «velums» urbains, plus bas, sont particulièrement menacés par les ruptures de hauteur.

Des solutions évitant de déstructurer le tissu urbain et l'aidant à se suturer là où c'est nécessaire, sans obérer les possibilités de mutation doivent être proposées. Les hauteurs et les gabarits doivent s'adapter au caractère de la rue et de son alignement. La cicatrisation des alignements bâtis est à favoriser; l'interdiction des pignons aveugles et la promotion d'immeubles assurant la jonction entre les bâtiments implantés à l'alignement et ceux qui sont en retrait sont des dispositions qui ont fait leurs preuves. L'évolution récente du tissu existant de communes telles que Levallois en témoigne.

Dans le pavillonnaire, adapter le bâti et agir sur l'espace public

Le contexte régional dans lequel se situe le milieu pavillonnaire s'est modifié sous plusieurs aspects depuis les années 50. Les zones pavillonnaires, excentrées à l'origine, ont bénéficié de la desserte en transport et de la présence des grands équipements urbains, tout en conservant un caractère plus amène que les collectifs. Leur environnement s'est aussi modifié : les interstices agricoles ont été comblés par des logements, des équipements et des activités. Initialement réduit, voire inexistant, l'équipement des banlieues pavillonnaires s'est amélioré au coup par coup. La population résidente s'est diversifiée depuis une vingtaine d'années, a rajeuni et s'est ouverte à des catégories socio-professionnelles plus favorisées.

Ces évolutions ont engendré une pression accrue sur le tissu pavillonnaire, qui se poursuit. Celui-ci répond à une forte demande de logements individuels, souvent plus spacieux que les logements en collectif. Pour l'agglomération parisienne, c'est en même temps un véritable poumon car les jardins, même petits, sont plantés.

Le milieu pavillonnaire souffre de tendances d'évolution opposées : des dispositions conservatoires visent à le stabiliser et le protéger, entravant la modernisation du tissu et des logements, et souvent la densification. Au cours des trente à quarante dernières années, des loge-

ments collectifs et diverses constructions, mal insérés, se sont implantés selon une logique différente de celle du parcellaire initial, ont imposé leurs volumes en dysharmonie avec le milieu environnant, ont finalement nourri des dispositions conservatrices parfois trop figées.

Est-il possible d'agir globalement et comment ? Nombre de communes s'interrogent, là où l'habitat individuel est très développé et où une évolution du tissu pavillonnaire est envisagée. La réponse conjugue actions réglementaires et opérations dans le cadre de projets d'ensemble, fussent-ils d'ampleur modeste, mais avec la conscience claire des valeurs à préserver : au premier rang, le caractère original de sa forme urbaine et de son paysage.

Quatre objectifs principaux peuvent alors être proposés pour ouvrir à une évolution mesurée et valorisante : veiller à l'amélioration du bâti existant, aux transformations du parcellaire, à l'insertion des constructions neuves et surtout au traitement des espaces publics.

Favoriser l'évolution et l'amélioration du bâti existant : de tous les tissus, l'espace pavillonnaire est le plus susceptible de souplesse; son adaptabilité aux besoins des habitants est un potentiel qu'il convient de préserver. Le caractère original des formes qui en résultent a été largement exploré et reconnu.

Prévoir et organiser les transformations du parcellaire : les dispositions du parcellaire «corsètent» le bâti. Toute évolution en la matière gagnerait à être éclairée par une réflexion sur les constructions que l'on souhaite y voir prendre forme et définies notamment à travers une superficie constructible et un épannelage adapté au tissu.

Respecter les caractères du milieu lors de l'insertion des logements neufs : l'habitat pavillonnaire répond à des modèles culturels profondément ancrés et offre une remarquable continuité dans les formes en raison de sa souplesse même et des possibilités d'appropriation et d'expression qu'il offre.

«L'espace du pavillon, comme tout espace habitable, fait l'objet d'une appropriation qui opère par marquage (...). L'espace pavillonnaire accorde plus de jeu, plus de possibles que l'appartement (...) où, surtout depuis une époque récente, la fonctionnalité sature

(5) Cité de H. et M.-G. Raymond, N. et A. Haumont, *L'habitat pavillonnaire*, Paris, Centre de recherches urbaines, 1966, et, pour les lignes qui suivent, de C. David (d'après une étude de F. Dugény et A.-M. Roméra), «La banlieue pavillonnaire», *Les Cahiers de l'IAURIF*, n° 76, juin 1985, pp. 46-47.

Plutôt que ces collectifs des années 1960 «parachutés» au milieu des pavillons, des maisons de ville, respectueuses de la forme urbaine et de ses potentialités auraient pu être construites.

Extrait de «Le pavillonnaire, quel devenir ?»,
A.-M. Roméra et F. Dugény

croquis F. Dugény



l'espace»⁽⁶⁾. Cet espace est «marqué» par l'habitant à deux échelons :

- celui du territoire, par la clôture (qui est plus une limite entre dedans et dehors qu'une défense de l'intimité);
- celui du logis et du jardin, supports de l'expression individuelle.

L'aptitude à l'évolution, dont témoignent les nombreuses demandes de transformation, est une de ses valeurs fondamentales, digne d'être préservée. L'échelle et les volumes du bâti sont une des caractéristiques du tissu pavillonnaire, que l'on n'enfreint pas sans dommage pour le paysage urbain. Pour respecter ce paysage, force est alors de promouvoir des formes urbaines voisines tout en permettant une densification du tissu urbain. Les «maisons de ville» — habitat des zones urbaines plus denses — présentent ces propriétés, et autorisent par ailleurs sensiblement les mêmes possibilités d'adaptation, d'appropriation et d'expression que le pavillonnaire.

Les modèles de maisons de ville actuellement offerts sur le marché immobilier, du fait des pratiques conservatoires dans le tissu urbain traditionnel, s'implantent surtout en ville nouvelle. Elles présentent des caractéristiques qui les distinguent de celles du début du siècle :

- densité d'environ 40 logements par ha;
- largeur de façade de 6, 50 à 8, 50 m selon qu'il existe ou non un garage;
- cuisine en façade;

- 2 ou 3 niveaux plus combles ;
- faculté d'aménager un jardin «de devant», parfois simple jardinière;
- évolutivité des modèles et des systèmes constructifs.

Leur insertion dans un tissu pavillonnaire nécessite de revenir sur certaines dispositions réglementaires généralement retenues, coefficient d'occupation des sols (COS) bien sûr (il faut compter une surface hors œuvre nette de 160 m² par logement individuel, ce qui amène des COS plus élevés que ceux usuellement pratiqués), mais aussi articles 5 (caractéristiques des terrains) et 7 (implantation des constructions par rapport aux limites séparatives de propriété) des POS.

Améliorer le traitement des espaces publics : cette action est présentée en détail ci-après. Deux aspects sont à souligner : le premier est que la hiérarchisation des voies devient une nécessité fonctionnelle d'autant plus impérieuse que les quartiers pavillonnaires s'intègrent de plus en plus totalement à la ville. Le second est que l'aménagement des espaces publics est un puissant facteur d'unité paysagère pour un tissu où règne la diversité architecturale⁽⁶⁾.

Donner à l'espace libre une valeur structurante

L'espace dit «libre» s'oppose à celui qui est occupé par un volume bâti. On parle aussi d'espace ouvert, toujours par opposition à l'espace fermé visuellement et physiquement par le bâti; mais l'espace non bâti peut être densément planté, ou clôturé, et de ce fait ne pas offrir de dégagement visuel. En milieu urbain, il s'agit notamment de l'espace public,

(6) Cf. infra «Réhabiliter les quartiers».

bien que celui-ci desserve parfois des espaces ouverts privés plus étendus (notamment avec les jardins). L'espace naturel (qui en milieu urbain ne l'est que relativement) fait partie de l'espace libre, mais ce dernier comprend également la voirie, fortement minéralisée.

L'espace libre ne se définit pas uniquement par opposition à l'espace bâti, et ne vaut pas seulement comme contrepoint à celui-ci. Il possède son propre rôle structurant du paysage urbain. S'il ne peut se réduire à l'espace ouvert, ni à l'espace public, encore moins à l'espace naturel, c'est cependant là où il est ouvert, public (et dans une certaine mesure là où il est naturel), qu'il présente le plus de qualités structurantes.

Traiter l'espace public comme un tout

L'aménagement des «vides» comme celui des volumes bâtis de la ville contribue tout autant au paysage urbain. Le tracé des avenues, les perspectives, les mails, les places font partie des principaux atouts qui caractérisent le paysage des villes. Les parcs, jardins, plantations d'alignement, berges de fleuves et de canaux, constituent autant de points d'appui pour la constitution de ce réseau, dont le rôle est appréciable tant au niveau de l'usage que du paysage. Le traitement des voies, des cheminements piétonniers, des entrées d'écoles, des accès aux équipements publics est peut-être moins prestigieux mais tout aussi déterminant pour la physionomie des quartiers.

C'est en banlieue, en milieu périurbain, que ce type d'action trouve ses effets le plus structurants sur le tissu urbain et son paysage. Il faut rappeler qu'il est désormais prouvé que la qualité formelle des aménagements a des effets notables sur l'évolution des fonctions et des usages de l'espace public ainsi que sur la réhabilitation spontanée du bâti riverain, habitat et commerces en particulier⁽⁷⁾. La qualité paysagère de l'espace public constitue donc un facteur efficace de revitalisation pour le tissu riverain, en particulier en banlieue : une intervention sur cet espace permet de fédérer et de structurer un bâti souvent disparate.



L'aménagement des espaces publics par les plantations d'arbres est un puissant facteur d'unité paysagère pour un tissu où règne la diversité architecturale.

P. Lecroon/laurif

Redonner aux espaces libres urbains la multiplicité de leurs fonctions

Les espaces libres de la ville, et plus particulièrement l'espace public, concentrent les signes traduisant la multiplicité des fonctions de la ville, ainsi que ceux qui expriment l'accumulation des strates de l'histoire. C'est ainsi que les bâtiments qui bordent ces espaces montrent des façades qui en expriment (ou non) le contenu, voire l'époque de réalisation. Les enseignes et vitrines explicitent leur destination. Dans le pavillonnaire, les jardins de devant et les clôtures sont autant d'éléments montrés.

L'espace public est lui-même codifié. L'introduction de l'automobile a conduit à renforcer le marquage de la place de chacun dans cet espace, au travers de l'utilisation du vocabulaire de la rue : trottoirs, bordures, emplacements de stationnement (de plus en plus souvent payant dans les centres villes), bancs, alignements d'arbres, lampadaires.

La continuité des signes de la rue est devenue aujourd'hui un des facteurs principaux de la fluidité entre le centre et les quartiers qui lui sont directement périphériques. Le trajet vers le centre ou vers la périphérie connaît des constantes qui sont autant de points permettant de le repérer comme espace public de la ville; le nombre et la richesse d'autres signes (qui peut friser la confusion) vont situer l'individu par rapport au centre, même en l'absence d'un accroissement ou d'une diminution des flux piétons ou automobiles.

(7) Jean-François Vivien, «La rue et la ville. L'amélioration de la voirie, facteur de dynamique urbaine» *Les Cahiers de l'IAURIF*, n° 86, juillet 1988.

Les espaces publics de Lyon : un vocabulaire de référence

Depuis cinq ans, la ville et le Grand Lyon (Communauté urbaine) mettent en œuvre une politique de reconquête des espaces publics. Plus qu'un simple embellissement, il s'agit de redonner à la ville une identité, une unité symbolique.

Le programme porte sur une centaine d'espaces publics. Avec l'aide de plusieurs paysagistes, le Grand Lyon a entrepris de rendre une qualité esthétique et d'usage à ces espaces essentiels. Les aménagements doivent mettre en valeur le patrimoine de l'agglomération tout en l'adaptant à la vie contemporaine.

La méthode de travail est nouvelle. Elle privilégie une approche globale de l'aménagement afin de faire travailler ensemble les nombreux acteurs intervenant sur l'espace public, et tout d'abord les différents services techniques de Lyon et de son agglomération. Un service spécifique chargé des espaces publics a donc été créé à cet effet.

Pour éviter les disparités liées aux interventions au «coup par coup» et veiller à la cohérence des différents aménagements, ce service a mis en place un vocabulaire des espaces publics, référence pour toutes les actions. Il s'agit de donner aux différents concepteurs un «outil de cohérence» qui soit un facteur d'unité symbolique, un signe d'apparte-

nance à la ville : règles de composition, continuité des espaces, choix et forme des matériaux, traitement des sols et des délimitations, mobilier urbain, végétal...

Toutes les actions sont désormais appréhendées de façon globale. Chaque site appartient à la même entité urbaine. Cette démarche innovante a permis au Grand Lyon de faire appel à plusieurs concepteurs (une cinquantaine a été sollicité) sans craindre une hétérogénéité trop importante de réponses, malgré la grande variété des lieux. Les résultats présentent une véritable unité et une originalité propre.

De plus, tous les acteurs de la ville se sont attachés à ce que les actions soient de même qualité dans les grands ensembles de banlieue comme dans le centre historique. La même attention a été portée aux espaces «nobles» de la place des Terraux ou de la place de la République, et aux opérations plus modeste de squares ou aux interventions de voirie ordinaire.

Les règles communes appliquées à tous ces espaces permettent de créer un style à la ville sans pour autant occulter le caractère unique de chaque opération.



A. Duguet/IAURIF

Le plan vert, une action dynamique et valorisante du végétal et de l'espace public

La vie urbaine existe si la qualité de ses «lieux de vie» le permet. L'espace vraiment public est un lieu d'échange et d'intégration sociale. Retrouver la qualité spatiale des rues, redonner un rôle social à l'espace public, améliorer la qualité de vie de ses habitants, dynamiser les activités, accroître la sécurité des déplacements, autant de préoccupations auxquelles la commune est la première à pouvoir répondre.

Le plan vert et les actions qui l'accompagnent permettent de conduire une réflexion d'ensemble en ce sens. C'est un document de référence que se donne une commune, à la fois programme d'actions et outil de coordination des aménagements dans le temps. Il a pour vocation d'assurer la cohérence et la continuité de la politique de mise en valeur de la commune. Il permet d'appliquer localement les principes du «Plan vert régional» comme du «Plan régional des circulations douces».

C'est un document évolutif, qui nécessite des mises à jour périodiques. Ce n'est pas un document réglementaire, mais ses propositions peuvent apparaître dans les programmes de travaux de la commune et se traduire dans ses documents d'urbanisme. Le plan vert établit un diagnostic et propose des actions qui associent les différents élus et techniciens de la ville. Ils sont choisis en fonction du contexte, adaptés à chaque espace.

Les principes d'aménagement et les lieux d'interventions sont multiples. Le choix peut se porter sur la valorisation d'un patrimoine vert : création de nouveaux jardins publics, accompagnement et mise en valeur d'une voie par des plantations, mise en scène du végétal comme point de repère ou signal...

Le plan vert peut également s'attacher à l'aménagement de l'espace-rue, à une harmonisation et à une meilleure adaptation des voies à leurs multiples fonctions : hiérar-



| | | | |
|-------|---|------------------|---------------------------------------|
| | Cheminement piéton | o o o o o | Plantation d'alignement |
| | Espace public aménagé en faveur du piéton | [Stippled Box] | Parc, square ou jardin d'usage public |
| ↔ | Principe de liaison piétonne | [White Box] | Espace ouvert |
| == | Piste cyclable bidirectionnelle | [Green Circle] | Espace vert intérieur privatif |
| == | Bandes cyclables latérales | [Stippled Box] | Jardin familial |
| ▶ | Entrée de quartier (zone 30) | [Box with 'E M'] | Établissement scolaire, mairie |
| ▶ | Entrée de parc aménagée | [White Box] | Autre équipement public |
| ✦ | Ouverture d'espace sur la rue | [Box with 'P'] | Parking |

Projet de plan vert pour le bourg de Mitry-Mory : il vise à constituer une véritable trame verte.

chisation des voies, dynamisation de l'activité commerciale, valorisation du rôle des équipements, partage et développement des usages, déplacements quotidiens ou promenades, traitement des espaces résiduels de voirie, gestion du stationnement et de la circulation.

À travers la multiplicité de ses interventions, le plan vert est un outil d'aménagement spatial et paysager directement actif sur la vie des espaces publics. Il permet de renforcer l'unité du territoire et contribue à y améliorer le cadre de vie.



Le plan vert a en particulier pour objectif d'améliorer l'accessibilité des espaces verts existants et de les constituer en réseau.

P. Lecroart/Laurif

Les centres des villes sont les lieux où la limite entre le public et le non-public est certainement la plus clairement marquée, les façades y étant construites à l'alignement et les espaces privés quasi-invisibles (ou visibles incidemment, comme par effraction, notamment dans les «portées cochères» guère plus réalisées de nos jours). Seuls espaces de transition, mais bénéficiant d'un statut bien affirmé et d'une possibilité de contrôle sans ambiguïté, les espaces commerciaux peuvent empiéter sur la rue (terrasses, étals...) ou permettre à la rue de pénétrer derrière la limite de la façade (alors transparente, attirante).

Le tissu pavillonnaire a ses règles propres, et l'espace public n'y est pas dilué dans l'espace libre : la clôture, facteur de limitation, mais surtout d'expression, y est omniprésente. Il n'en est pas de même des «grands ensembles» où l'espace public est dilaté, où les limites sont ambiguës, notamment entre ce qui est public, privé, ou collectif mais non public. Dans ces espaces, les limites doivent être marquées, les lieux rechargés de signes et affectés (privatisation des espaces en pied d'immeubles, délimitation des parkings, des terrains d'assiette des équipements), les rares traces de l'histoire éventuellement restituées⁽⁸⁾.

Mettre en réseau les espaces verts

Les espaces libres urbains ont une grande importance à toutes les échelles, de la région au quartier. À tous ces niveaux, il est important qu'ils constituent un réseau, à la répartition régulière, à la hiérarchie et aux continuités multiples. La structure en réseau est naturelle pour la voirie, mais elle s'est développée au bénéfice essentiel de l'automobile. Elle est à retrouver pour les piétons et les cyclistes, à travers les «réseaux verts» ou les «circulations douces». Quant à la mise en réseau des espaces verts, elle représente un enjeu fondamental — d'un point de vue paysager aussi bien qu'écologique —, trop longtemps négligé dans une approche qui ne considérait l'espace vert que comme un équipement. Elle est, au-delà du verdissement, un des principes de base des «plans verts», que ce soit à l'échelle de la région, à celle des communes ou groupements de communes.

Les plans verts permettent de mettre en évidence le réseau des espaces publics de toute nature, minérale ou végétale. Ils consti-

tuent le guide des actions communales pour la valorisation de l'espace public et de la ville dans son ensemble.

Le «Plan vert régional» propose une série de réseaux : la trame verte d'agglomération dans la partie centrale, la ceinture verte régionale autour, les vallées et liaisons vertes à travers toute la région.

La trame verte d'agglomération est constituée d'un réseau de parcs, de jardins publics et de liaisons vertes. Les parcs et jardins publics existants sont inégalement répartis dans l'agglomération : il s'agit de les compléter par de nouveaux parcs, en particulier dans les zones carencées. Les liaisons vertes (cheminements abondamment plantés réservés aux piétons et aux cyclistes) sont encore exceptionnelles : canal de l'Ourcq, coulées vertes sur les lignes de TGV (celle du sud parisien sur le TGV Atlantique, celle du sud-est en cours de réalisation), promenade plantée de l'ancien chemin de fer de la Bastille, à Paris... Les aqueducs alimentant Paris (Avre à l'ouest, Vanne et Loing au sud, Dhuis à l'est), représentent, avec leur emprise publique continue, de la campagne aux portes de Paris, une potentialité à valoriser.

Un maillon fort de la trame verte d'agglomération est la «ceinture verte de Paris», projetée dans les années 20 sur l'ancienne zone des fortifications. Bien qu'amputée, elle subsiste en certaines sections qui, par leur coupure du tissu bâti, mettent en scène le front urbain de brique rouge des années 30 et les portes de Paris. Espace paradoxal entre Paris et banlieue, il a fait l'objet de nombreuses études et projets. Ces projets visaient à atténuer la coupure du périphérique (mais aussi des 80 routes radiales et autoroutes et des 20 faisceaux ferrés qui le coupent dans l'autre sens) pour reconstituer des unités de sites pouvant profiter de son fort potentiel en l'organisant comme l'anneau central de l'agglomération, en étroite liaison avec les secteurs stratégiques du Val de Seine, de la Plaine Saint-Denis et de la Seine amont⁽⁹⁾.

Au-delà de la trame verte d'agglomération, entre 10 et 30 km du centre de Paris, le projet de «ceinture verte régionale», initié il y a 20 ans par la Région et repris dans le «Plan vert régional», propose un réseau basé sur la sauvegarde et la valorisation de l'important patri-

(8) Cf. ci-après «Rehabiliter les quartiers».

moine vert qui subsiste encore en banlieue. Ce patrimoine est pour partie reconnu (grands massifs forestiers péri-urbains, comme Saint-Germain, Meudon, Sénart ou Notre-Dame; parcs classiques comme Saint-Cloud ou Sceaux, modernes comme la Courneuve ou les Saussets; jardins publics ou privés). Il est menacé tant qu'il n'est considéré que comme un espace résiduel : bois, terres agricoles enclavées, friches. La protection réglementaire ou foncière, l'ouverture au public (par acquisition ou par contrat avec un propriétaire privé), l'aménagement sont les principaux outils de constitution de cette ceinture verte dont la couronne d'espaces boisés marque comme par contraste l'entrée dans l'agglomération.

Retrouver le contact de la ville avec l'eau

Les fleuves et les rivières, leurs berges, leurs abords, leurs vallées sont des éléments structurants du paysage régional et local⁽⁹⁾. Dans l'agglomération, ils sont un espace libre de premier ordre, doté d'une forte valeur symbolique, donnant souvent les plus grands reculs, introduisant la nature par l'eau, sa faune, et la végétation des rives. Alors que beaucoup de villes au bord de l'eau lui tournent le dos ou n'en font qu'un élément utilitaire, Paris est l'une des villes du monde qui a le mieux mis en scène la relation à son fleuve, et qui continue à le faire à l'occasion des grands projets qu'elle initie (Bercy, Citroën, Tolbiac...). Ses quais et les bâtiments qui en composent l'arrière-plan sont visités par des millions de touristes et inscrits par l'Unesco sur la liste du patrimoine mondial. En banlieue, les berges de la Seine, de la Marne ou de l'Oise sont traditionnellement des lieux de détente dans un cadre agréable, célébrés par la peinture impressionniste et le cinéma français. Dans l'agglomération parisienne, mais aussi dans de nombreuses autres agglomérations d'Ile-de-France, l'industrie s'est implantée le long des voies navigables. Celles-ci constituaient en effet l'axe privilégié de transport des matières premières et des combustibles qui lui étaient nécessaires. Ce phénomène s'est accentué avec l'apparition du chemin de fer dont nombre de tracés ont emprunté les vallées, créant des coupures supplémentaires entre les villes et leurs cours d'eau. Les petites rivières ont vu leur tracé canalisé, voire busé,

disparaissant du paysage urbain dont elles représentaient pourtant un trait essentiel. La transformation des berges en axes routiers assurant une part importante du transit automobile et le traitement parfois brutal des protections contre les inondations ont consommé le divorce entre la ville et l'eau.

Retrouver ce contact perdu nécessite des actions volontaires. La mise en œuvre de telles actions, souvent coûteuses, **demande préalablement de bien peser ce qui doit recevoir un aménagement à caractère «naturel» et ce qui doit être aménagé de façon «urbaine»,** en fonction des sections, de l'existence d'îles et de bras morts, en fonction surtout de la vocation des quartiers avoisinants.



Paris est l'une des villes du monde qui a le mieux mis en scène la relation à son fleuve. Ses quais et les bâtiments qui en composent l'arrière-plan sont visités par des millions de touristes et inscrits par l'Unesco sur la liste du patrimoine mondial.

F. Dugény/Anuit

Le paysage de la berge ne peut en effet être indépendant de son contexte urbain : centre ville, zone résidentielle, zone d'activité méritent généralement des traitements différents. Une constante doit toutefois être respectée, tant fonctionnelle que paysagère : une certaine continuité doit être assurée le long du cours d'eau (continuité des cheminements, traitement paysager prenant en compte la totalité d'une entité paysagère ou urbaine, le cas échéant au-delà des limites administratives, articulant les séquences les unes avec les

(9) Cf. «Autour du périphérique : l'anneau central de l'agglomération». *Les Cahiers de l'IAURIF*, n°102, novembre 1992, pp. 21-36.

(10) Cf. le chapitre «Tirer parti du relief et des vues».



La Seine-amont : un secteur stratégique de l'agglomération coupé de son fleuve par les emprises industrielles et ferrées.

F. Dugény/laurif



La reconquête des bords de rivière reste un des objectifs majeurs de nombre de collectivités locales.

F. Dugény/laurif



Le maintien du caractère naturel des berges dans le paysage urbain nécessite toutefois des aménagements spécifiques tenant compte des problèmes d'érosion, d'accessibilité et de compatibilité avec le stationnement des péniches-logements.

F. Dugény/laurif

autres). C'est à ce prix que les aménagements pourront être cohérents. Naturel ou urbain, l'aménagement des berges devra être soigné, en évitant la brutalité des enrochements ou palplanches classiques, trop rigides pour un aménagement naturel et trop grossiers pour un aménagement urbain. Ce traitement tiendra également compte des possibilités de stationnement des péniches-logements, qui affectionnent généralement les bras morts, sections particulièrement adaptées à un traitement naturel des berges qui fait mauvais ménage avec leur relative appropriation par les propriétaires des péniches.

Le traitement des berges ira donc du plus urbain au plus naturel. Sur les voies navigables, le plus naturel devra tenir compte des problèmes d'érosion engendrés par le batillage et, le cas échéant, par les crues qui s'accroissent mal des tracés complexes. Les plantations seront adaptées au caractère des lieux, tant par leurs essences que par leur capacité à maintenir les terres. Les parties minérales seront traitées en perrés, en quais, intégrant une végétation de haute tige, à l'instar des quais parisiens qui sont devenus une référence en la matière, avec des traitements en jardins là où les largeurs le permettent. Un soin particulier est à apporter aux têtes de ponts qui constituent toujours des points nodaux, des entrées dans la ville ou dans un fragment de ville et qu'il convient de traiter en tant que tels. Bien souvent un traitement simple peut suffire (alignement d'arbres parallèle au cours d'eau, traitement des talus et des culées du pont, continuité du cheminement le long de la berge). La présence de voies sur berges est plus complexe et nécessite d'intégrer les approches paysagères très en amont dans les projets. Outre l'impact qu'elles ont sur la berge elle-même (et notamment sur l'emprise résiduelle de cette dernière), elles constituent les principales coupures entre la ville et l'eau. Sans rêver à leur couverture systématique et illusoire, différents traitements sont envisageables, en fonction de la nature de la voie et du tissu urbain riverain, en fonction aussi de l'échelle de l'intervention (fragment de quartier, quartier, secteur stratégique...) :

- création de terrasses, sur le modèle de celles des Tuileries à Paris ou du château de Pomponne en Seine-et-Marne, à l'instar de ce qui a été réalisé le long du nouveau parc de Bercy (et non du Front de Seine à Beaugrenelle);

- traitement complexe à certains points qui le nécessitent, comme au droit du parc Citroën à Paris (couverture de la voie sur berges, passage très étudié sous la ligne de chemin de fer);
- réalisation d'aménagements dissuadant les automobilistes d'utiliser les berges comme itinéraire «bis» dans leurs migrations quotidiennes, pour en faire des itinéraires type «zone 30»;
- intégration des équipements de lutte contre les inondations dans un aménagement paysager du quai (qui peut être notamment réalisé lors d'une mise en circulation réduite de la berge);
- création de circulations douces particulièrement adaptées à la topographie des sites de bords de rivières et à la rareté des carrefours sur l'un des côtés de la voie...

L'ensemble de ces aménagements devra par ailleurs être étudié «en profondeur» par rapport aux quartiers riverains. Les espaces urbains adjacents, qu'il s'agisse de rues ou de zones plus vastes et non construites (parkings d'ensembles de logements, ports, etc.), devront constituer des fils conducteurs vers les berges depuis le quartier riverain, et pourront être traités comme une véritable structure verte «en peigne» contribuant par ailleurs au verdissement du tissu urbain.

Enfin, les petites rivières et rus, canalisés ou busés, présentent une problématique spécifique liée à leur étroitesse, à leur statut foncier parfois privé et à l'importance de leur épuration préalable (les projets «rivières propres» sont des composantes inséparables de la requalification des grandes rivières, mais plus encore des petites, dont le volume plus réduit absorbe moins bien les pollutions). L'objectif à terme doit être de remettre le cours d'eau à l'air libre, après détournement des eaux usées et pluviales urbaines vers un réseau d'assainissement, de façon à ce que le cours d'eau ne reçoive plus que les eaux de son cours amont, rural ou forestier dans la plupart des cas (la Bièvre, les rus descendant de la forêt de Montmorency, etc.) ; les difficultés de mise en œuvre ne doivent pas y faire renoncer. Mais dès le court terme, on peut aménager le tracé avec un traitement paysager révélant la présence du cours d'eau (un jardin a été aménagé ainsi sur l'emprise de la Bièvre à Gentilly, par Alexandre Chemetoff) et si possible un cheminement piéton continu ou au moins en séquences reliées à l'espace public.

Introduire plus de nature dans la ville

Une des revendications les plus fréquentes des citoyens est une plus grande présence de nature. Mais lorsqu'il s'agit de préciser le contenu de cette demande, les conceptions en sont très diverses. Qu'est-ce que la nature ? Dans son sens premier, la notion de nature s'oppose à celle de culture : elle englobe tout ce qui échappe plus ou moins à l'action de l'homme. Sa valeur est relative : ainsi, alors que l'espace cultivé est à l'origine (et étymologiquement) opposé à l'espace naturel, on l'y rattache quand on étudie une région for-

Le relief de la Seine-amont.



Un des objectifs principaux de la mise en œuvre de la trame verte ; réunir les grands espaces ouverts entre eux et avec les cours d'eau qui drainent l'agglomération.

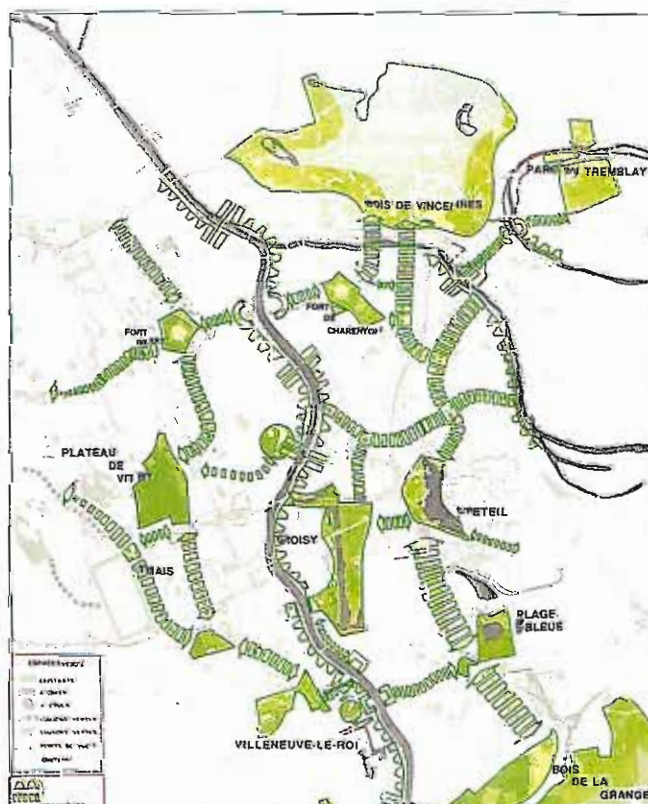


Schéma de la trame verte souhaitable sur la Seine-amont.



Assurer la continuité des cheminements le long des cours d'eau...

F. Dugéry/laulif



Les murs érigés pour lutter contre les inondations constituent des coupures entre la berge et le cours d'eau. Des traitements astucieux permettent d'intégrer plusieurs problématiques : l'aménagement d'une promenade plantée, la liaison en profondeur avec le tissu urbain environnant, la réduction de la circulation sur la berge.

croquis F. Dugéry



Au-dessus du cours d'eau souterrain de la Bièvre à Gentilly, un jardin aménagé par A. Chemetoff.

B. Gégault/méditerranée laulif

tement urbanisée, comme l'Île-de-France; la forêt péri-urbaine, espace très entretenu, est peu naturelle si on la compare à la forêt «primaire», mais représente, là où elle s'étend, un morceau de nature indiscutable.

La nature ne se réduit pas à la végétation, sa forme la plus visible en ville. Elle comprend le climat, le substrat (sol et sous-sol), les êtres vivants, puisque tout cela existe indépendamment de l'homme (même si celui-ci peut les modifier). Dans un sens plus restreint, elle englobe seulement les êtres vivants autres que l'homme — y compris les animaux —, et d'autant plus qu'ils sont moins domestiqués.

La notion de nature se distingue aussi de celle de cadre de vie, dans lequel certains tendent à la diluer. La présence de nature est certes généralement ressentie comme valorisant le cadre de vie, mais certains cadres urbains reconnus comme de grande qualité peuvent être très artificialisés — tels la plupart des centres urbains anciens. Et il y a des cas où sa présence est jugée excessive.

Entre les définitions trop réductrices (la végétation) et les définitions trop larges (le cadre de vie), l'approche de l'écologie urbaine peut permettre d'appréhender la notion de nature dans toute sa complexité, et d'une façon qui réponde aux attentes des habitants. L'écologie prend en compte l'ensemble des phénomènes naturels — êtres vivants et leur milieu —, privilégie les



systèmes et les relations sur les objets, et définit des critères pertinents de qualité des systèmes : biomasse, biodiversité (nombre d'espèces, présence d'espèces rares), stabilité (équilibre)... Si une certaine idéologie écologique recherche une nature excluant l'homme, l'écologie bien comprise se révèle en revanche féconde pour l'aménagement. C'est ainsi que l'écologie urbaine étudie la ville comme un système vivant et propose des solutions pour rendre ce système plus équilibré et plus diversifié⁽¹¹⁾.

Dans la pratique, même **si la nature ne se confond pas avec la végétation, c'est dans les espaces plantés qu'elle est la plus présente**. La végétation est non seulement la forme de nature la plus visible, mais elle constitue un révélateur de la présence d'écosystèmes plus complets qui lui sont liés. **Introduire plus de nature en ville, c'est donc d'abord accroître la quantité d'espaces plantés et les mettre en relation.**

C'est évidemment sur l'espace public que les autorités locales peuvent agir le plus efficacement. Les terrains disponibles pour créer de nouveaux parcs étant souvent limités, c'est sur l'espace public déjà affecté à d'autres usages qu'ils ont le plus de marge de manœuvre. La plantation d'arbres sur les rues et les places non encore pourvues et qui peuvent l'être représente en bien des endroits un potentiel considérable. Certes, la plantation d'un arbre sur une surface minéralisée et fréquentée est plus coûteuse que dans un parc (revêtement à casser puis reconstituer, fosse de plantation et apport de terre végétale plus grands, nécessité d'un sujet plus fort, protection, parfois réseaux à déplacer..) mais le surcoût est inférieur à la charge foncière du terrain nécessaire. En milieu urbain, où l'espace est compté et le terrain cher, l'acquisition de terrain pour les espaces verts représente une charge foncière élevée, alors que la plantation des trottoirs, places, etc. ne demande aucune acquisition et ne consomme pratiquement aucun espace.

En dehors de l'espace public et à densité constante, la principale place restante est sur le bâti lui-même. Et puisque la disponibilité et «l'appropriation» de la nature comptent autant, sinon plus, que sa quantité, la végétation grimpante et les terrasses-jardins sont une réponse à cette demande. Les exemples de telles terrasses montrent une grande satisfaction des habitants, non seulement celles de dernier étage que l'on rencontre dans des quartiers



La végétation grimpante peut-être une réponse à la demande de «nature» en milieu urbain dense.

Son développement sur les pignons ou sur certaines façades a un impact positif sur le paysage de la ville : elle homogénéise des bâtiments hétéroclites, donne un relief et une texture à des murs uniformes, marque les saisons...

D. Lacombe/Auril

aisés, mais aussi, dans des quartiers plus «ordinaires», où ont été édifiés des immeubles d'un concept novateur, avec de vraies terrasses comportant une bonne épaisseur de terre presque à tous les étages : les «étoiles» de Jean Renaudie à Ivry ou à Givors (Rhône), les «pyramides» de la ville nouvelle d'Évry. Les plantes grimpantes, rampantes, ou xérophiles (adaptées à un milieu sec, telles les plantes grasses) permettent d'aménager des jardins suspendus sur de faibles épaisseurs de terre. Ces techniques se répandent dans la construction, et permettent aussi de réaménager des toits-terrasses au départ minéraux.

Introduire plus de nature, c'est aussi rendre les espaces plantés plus naturels, donc plus spontanés et plus diversifiés. La

⁽¹¹⁾ Cf. R. Delavigne, «Ville-campagne : une opposition dépassée», *Les Cahiers de l'IAURIF*, n°95, janvier 1991. Cf. également les programmes de recherches du Plan urbain et du ministère de l'Environnement, «La ville au risque de l'écologie» (1992-93) et «La ville, la densité, la nature» (1994-95), participant au financement d'une trentaine en tout de projets de recherche très diversifiés, en particulier *Densité, végétation, forme urbaine dans l'agglomération parisienne* (P.-M. Tricaud, IAURIF, 1997), dont provient le présent développement. Cf. aussi «La ville, quand la nature s'en mêle» (Ateliers d'été de Cergy-Pontoise, 1994) et *La nature dans la ville* *Annales de la recherche urbaine*, n° 72, 1996

végétation spontanée inspire de plus en plus les architectes-paysagistes : dans le «jardin en mouvement» du parc Citroën (Gilles Clément), dans les «jardins inattendus» de l'île Saint-Germain à Issy (Yves Deshayes), dans le «jardin naturel» à Paris xx^e (Agnès Bochet, Laurent Gérard, Virginie Formigé), les mauvaises herbes réhabilitées deviennent des éléments de composition. Le naturel inspire aussi les services gestionnaires d'espaces verts, car il leur permet des économies d'entretien : ils pratiquent de plus en plus une gestion «différenciée» ou «harmonique», laissant à la nature une spontanéité contrôlée, non seulement sur les vastes espaces verts suburbains comme les bases de loisir, mais aussi sur certains espaces plus fréquentés. Ainsi, dans la vallée de l'Orge à Sainte-Geneviève-des-Bois (aménagée par l'équipe de J.-L. Bernard au Syndicat intercommunal de l'Orge aval), la prairie du Perray est en partie tondue pour une forte fréquentation, en partie fauchée comme une prairie rustique; un peu plus loin, une promenade passe en ponton au dessus d'un marais qui donne une image du sauvage et demande peu d'entretien.

Donner plus de place à la nature, c'est aussi retrouver le contact de la ville avec l'eau et avec le sol dit naturel. C'est enfin retrouver le contact entre l'eau et le sol, par les surfaces perméables où l'eau s'infiltré. Le POS

de Paris, inspiré de ce qui se pratique en Allemagne, impose, dans les réaménagements d'îlots, de maintenir au moins la moitié de la superficie en pleine terre présente à l'origine, ou de prévoir une épaisseur de terre de 2 m au dessus des sous-sols sous dalle. De la même façon, le projet urbain pour la Plaine-Saint-Denis prévoit le long de certaines rues des bandes plantées en pleine terre pour recueillir les eaux pluviales. La récupération des eaux pluviales, avant leur infiltration ou leur restitution au milieu naturel, peut être l'occasion d'aménagements d'une grande richesse d'ambiances : à Marne-la-Vallée, de nombreux bassins permettent à ces eaux de déposer leurs matières polluantes, tout en embellissant la ville par leurs miroirs d'eau, leurs bouquets de saules et leurs roselières.

Le développement de la végétation sur l'espace privé, en particulier sur les terrasses, est aussi un moyen d'introduire plus de «nature» dans la ville.

D. Lacombe/launil



Réhabiliter les quartiers



Aujourd'hui, plus discrète que pendant les « Trente glorieuses », années de reconstruction et de développement qui ont suivi la seconde guerre mondiale, l'évolution des tissus urbains déjà existants marque pourtant une transformation progressive du paysage des villes et des villages. On ne voit certes plus surgir de grands ensembles au milieu des pavillons, ni raser des centres anciens pour les remplacer par des tours et des barres. On ne voit plus d'intervention dans les quartiers historiques à coups de « curetages », de rénovations et d'architecture d'accompagnement. Bien plus subtiles sont les procédures, bien plus respectueuses les opérations nouvelles (sauf lorsque leur valeur de symbole l'impose), bien plus complexes les mécanismes et nombreux les acteurs de la ville.

Que se passe-t-il alors, lorsqu'on ne tisse pas la ville sur la ville, lorsqu'on ne substitue pas un tissu à un autre ? Les quartiers, comme leurs populations, vieillissent. Dans les centres, les logements se vident par décohabitation, dans les tours et les barres se regroupent les plus défavorisés, dans le pavillonnaire les générations succèdent aux générations. La publicité couvre les murs et les trottoirs.

Et le paysage dans tout ça ? Dans un sens ou dans l'autre, lui aussi évolue doucement. Il se dégrade lentement, ou retrouve une nouvelle jeunesse touche par touche, au gré des ravalements, de la croissance des arbres, jusqu'à ce qu'une opération d'ensemble vienne dynamiser son évolution. Pour qui a connu le Paris d'avant la loi Malraux, il est possible de mesurer la différence entre la ville aux façades noires des photos en noir et blanc et la ville d'aujourd'hui, mais aussi le temps qu'il a fallu pour y parvenir.

La dynamique passe donc incontestablement par les opérations d'ensemble, qu'elles portent sur les centres ou sur les quartiers périphériques de la ville. **Opérations d'ensemble dans le sens où leur assiette doit être suffisamment large pour concerner un ensemble significatif; opérations d'ensemble au sens où elles doivent également regrouper une série d'actions complémentaires** (sur le confort, le bâti, les équipements, l'espace public), seules capables d'avoir un réel impact sur la mobilisation d'une population et pour changer le cadre de sa vie quotidienne.

Revaloriser les centres

Un centre se définit par rapport à une périphérie et renvoie aux notions d'identité (identification d'un individu ou d'une population dans un ensemble riche de sens) et d'échelle. Cette dernière induit une hiérarchie, du cœur de la métropole au centre du village. On s'intéressera ici plus particulièrement aux noyaux anciens qui structurent les banlieues ou qui composent le cœur des villes petites et moyennes et des bourgs. Ils représentent en effet la « centralité au quotidien », qui intéresse l'action communale dans les agglomérations composant l'armature urbaine régionale.

C'est dans ces centres que l'histoire accumule les couches qui leur donnent une grande part de leur richesse et de leur attractivité. C'est dans les centres, territoires d'enjeux, que les décideurs locaux vont tenter d'imprimer les signes qui permettront à la plus large part de la population de s'y identifier. Par là-même, ces signes vont se référer à l'image qu'eux mêmes et que cette population projettent, c'est-à-dire



Les centres anciens, dans leurs transformations témoignent de l'évolution des modes de vie. Le paysage du début du siècle reste le modèle de nombre d'aménagements qui visent à leur redonner une «urbanité» perdue. médiatique/laurif

au paysage urbain de référence correspondant généralement au moment où le centre concentrait la quasi-totalité de la «vie locale». Et de retrouver, pour des raisons déjà évoquées⁽¹⁾, la Belle époque, dont les signes sont aujourd'hui repris dans les aménagements urbains des centres «à l'échelle humaine» : élimination de l'automobile, matériaux plus «chaleureux» (pavage notamment), mobilier urbain copiant l'ancien (réverbères, colonnes Morris, fontaines Wallace...), maintien du petit commerce et des services de proximité «créant l'animation», maintien de la population, plantation d'arbres d'alignement (qui avaient souvent été sacrifiés au bénéfice de l'automobile), etc.

C'est dans les centres aussi que l'histoire a concentré les signes des valeurs traditionnelles de la civilisation occidentale — institutions, commerce, culte, culture —, dont certaines aujourd'hui (au premier rang desquelles le commerce) se délocalisent. Inscrites dans le long terme, les actions des collectivités sur leurs centres suivent depuis une vingtaine d'années trois directions⁽²⁾ : l'amélioration de l'image du centre, visant à affirmer l'identité communale (réhabilitation du bâti, suppression des locaux vétustes, tentative de rééquilibrage démographique entre centre et périphérie); l'action sur l'espace public (matériaux, mobilier, plantations, circulations douces...) pour y retrouver une convivialité perdue de

(1) Cf. supra, «Paysages perçus, paysages rêvés, paysages vécus».

(2) On pourra utilement se référer à l'étude d'Elisabeth Bordes-Pagès : *Des centres-villes. Politiques de revitalisation des centres*. Paris, IAURIF, 1996



Les actions de réhabilitation des collectivités portent sur le logement ancien et s'effectuent le plus souvent selon la procédure d'opération programmée d'amélioration de l'habitat (OPAH). Elles s'accompagnent généralement d'actions de valorisation de l'espace public. F. Dugéry/laurif



Les opérations de réhabilitation incitent les propriétaires à restaurer un patrimoine bâti dont les façades et les toitures sont des composantes du paysage des centres anciens.

F. Dugény/taulif



La réhabilitation du patrimoine urbain ou rural peut aussi être l'occasion de faire participer, de former, voire de réinsérer la population (moulin de la Chaussée à Saint-Maurice).

F. Dugény/taulif

la ville («l'urbanité»); le maintien ou le redéveloppement des activités. Toutes ces actions ne sont pas sans incidence sur le paysage urbain, au travers de l'évolution du bâti, celle de l'espace public et des signes dont ils sont porteurs (enseignes, mobilier, etc.).

Donner une nouvelle jeunesse aux centres anciens

Les politiques d'urbanisme sont de la compétence des communes, dans le cadre qui leur a été fixé par l'État, tout comme la réhabilitation des centres urbains : elles en ont l'initiative, elles en assurent le montage et une partie du financement, elles demandent les subventions. Les actions de réhabilitation portent sur le logement ancien, sur le logement social, sur l'espace public et visent également à offrir des conditions attractives pour le maintien des commerces et des services.

Dans les centres anciens, c'est la procédure d'«Opération programmée d'amélioration de l'habitat» (OPAH) qui est la plus usitée. Elle date de 1977, mais ses objectifs et ses moyens ont été redéfinis par la Loi d'orientation pour la ville de 1992⁽³⁾.

Par sa nature même, l'OPAH est une intervention d'incitation auprès des propriétaires (bailleurs ou occupants), qui implique une réflexion préalable d'ensemble sur la ville et le quartier; elle implique également l'association des habitants aux transformations de leur cadre de vie.

Une des clés de la réussite de ces opérations est la présence sur le terrain, pendant plusieurs années, d'une équipe d'animation choisie et rémunérée par les communes. Sa présence constante, sa bonne connaissance du quartier (elle a généralement réalisé l'étude préalable à l'opération elle-même) et son rôle de conseil architectural en font le pivot de chaque opération.

Ces opérations visant essentiellement à la mise aux normes des logements du parc ancien, elles n'ont pas d'impact direct en elles-mêmes sur le paysage urbain. Leur objectif central demeure en effet d'obtenir une amélioration des logements privés en préservant les quartiers, en minimisant les transferts de propriété et en respectant au maximum les équilibres sociologiques. Mais elles sont toujours accompagnées

(3) Sur la procédure des OPAH, lire «Informations financement. Les Opérations programmées d'amélioration de l'habitat» - *Les Cahiers de l'AURIF*, supplément Habitat, n° 10, janvier 1995.



Le quartier du marché à Meaux

Le quartier du marché à Meaux a été menacé de disparition à l'occasion du percement de la « pénétrante » (N36), grand projet mis en œuvre dans les années 70 pour assurer la liaison entre la nouvelle autoroute A4, la N330 et l'hypercentre de la commune. Cette « autoroute » dans la ville (2 fois 2 voies de 3,50m) a coupé en deux le quartier du marché, sans souci de la trame urbaine du tissu ancien. Les nouveaux terrains libres, qui bordaient la voie, étaient autant de cicatrices accréditant l'idée que ce quartier était voué à une large rénovation urbaine. Les études menées en 1975 concluaient d'ailleurs à la nécessité de « sacrifier » certains îlots restants du quartier.

Une opération de réhabilitation d'ensemble a été entreprise dès 1980 et a entravé le processus entamé lors du percement de la voie nouvelle (habitants en situation d'attente de nouveaux projets de restructuration, absence d'entretien et dégradation des immeubles, diminution du nombre de logements, disparition des activités artisanales, vieillissement et marginalisation de la population, paysage et forme urbaine en complète déstructuration...).

Les principaux atouts du quartier du marché, outre sa localisation centrale et sa forme urbaine, résidaient dans l'imbrication et la superposition des activités commerciales et artisanales, structurées autour du marché hebdomadaire; sa fonction résidentielle était alors importante (700 logements environ) et avait un caractère social marqué, permettant le maintien de populations à faibles ressources dans un milieu urbain central, bien équipé et proche de la gare. Cette imbrication des fonctions résultait d'une lente et complexe évolution historique du quartier, que beaucoup d'expériences d'urbanisme contemporaines essaient avec tant de difficultés de recréer ou de susciter (villes nouvelles, quartiers nouveaux, extension des villes etc.); il fallait non seulement présen-

ver ces atouts mais, si possible, les renforcer et les redynamiser par :

- le maintien et l'accroissement de son rôle d'accueil, aussi bien par la réaffectation des logements vides que par l'apport de constructions neuves venant réparer et cicatrifier le tissu urbain;
- l'implantation des équipements sociaux et culturels nécessaires à la population résidente et aux nouveaux habitants;
- un effort particulier sur le traitement des espaces publics, des liaisons, en recréant une structure urbaine organisée autour de thèmes connus de tous – la rue, la place, le square, l'avenue...

L'objectif de revitalisation et de réhabilitation de ce quartier ne pouvait être atteint que si un nouveau dynamisme traversait tous les niveaux de la vie quotidienne. C'est pourquoi, confronté à la richesse et à la complexité que gardait encore ce quartier, malgré les nombreuses démolitions et mutilations dont il avait fait l'objet, il n'était pas possible de proposer comme unique moyen la réhabilitation de logements ou d'immeubles existants. Le concepteur et coordinateur du projet⁽¹⁾ a donc proposé d'entreprendre un ensemble d'actions échelonnées dans le temps et superposées dans l'espace, qui devaient apporter pour chacune d'elles sa pleine contribution en s'appuyant sur les autres.

Outre l'amélioration de l'existant, la requalification de certains espaces publics du quartier par des constructions neuves a opéré une véritable « chirurgie réparatrice » du tissu urbain, et une recomposition du paysage de cette partie de la ville.

Au terme de dix ans d'efforts, plus de 400 logements ont été réhabilités ou construits, changeant le visage du quartier, cicatrifiant le passage de la « pénétrante ». La réouverture du marché, le traitement de l'espace public, la création de deux squares publics ont redonné une « urbanité » au quartier.



Le caractère exemplaire de cette réhabilitation, qui a articulé plusieurs opérations et mobilisé de nombreux financements croisés, a eu un effet d'entraînement sur d'autres secteurs de la ville. Le quartier de la cathédrale a revalorisé son paysage urbain, ses logements, ses équipements. Les opérations portant sur le faubourg Saint-Nicolas sont, aujourd'hui, en cours.

(1) L'ensemble des études et du suivi de la réalisation de l'OPAH et des autres procédures a été conduit par une équipe de trois bureaux d'études : l'Atelier TEL, architectes-urbanistes, pour la conception et la coordination; le PACT-ARIM 77 pour le montage financier des dossiers ANAH et PAH; le CREPAH pour le montage financier des acquisitions-améliorations PLA.



La construction de logements neufs et la réhabilitation d'un bâtiment industriel en locaux artisanaux, en boutiques et en logements, ont permis de recomposer une façade urbaine sur la «pénétrente».

Quelques chiffres :

- Durée de l'opération **10 ans dont 4 pour l'OPAH**
- Logements privés réhabilités **50 logements**
- Réhabilitation (acquisition-amélioration) PLA **155 logements**
- Construction neuve PLA **203 logements**
- Réhabilitation de commerces **34 locaux**
- Constructions d'une halte garderie **20 places**
- Aménagement de deux squares publics
- Réhabilitation et réouverture de l'ancienne halle
- Réaménagement d'espaces publics



Après le quartier du marché et celui de la cathédrale, c'est le faubourg Saint-Nicolas qui est aujourd'hui en cours de réhabilitation.

Perspective ENX/Meaux

de financements concernant le ravalement des façades, les surcoûts architecturaux, la réhabilitation des parties communes des immeubles.

Enfin, et surtout, elles font généralement l'objet d'une véritable action d'urbanisme, qui porte sur les espaces publics, les équipements locaux et la dynamisation commerciale.

Cet ensemble d'actions va mobiliser les acteurs, créant ses propres synergies qui vont avoir un effet d'entraînement sur la suite : on voit en effet fréquemment les collectivités renforcer le caractère volontariste de ces opérations, en lançant des procédures associées ayant un fort impact sur le quartier :

- acquisition amiable d'immeubles et restauration avec financement PLA,
- restauration immobilière, qui, en principe, rend les travaux obligatoires avec risque d'expropriation,
- résorption de l'habitat insalubre (RHI),
- déclaration d'utilité publique (ou ZAC) avec démolition et droit au relogement...

Restaurer et mettre en valeur le patrimoine bâti des villages

Les études menées dans les communes rurales d'Ile-de-France à l'occasion de l'élaboration des documents d'urbanisme locaux ou de l'établissement des chartes des Parcs naturels régionaux ont montré combien le patrimoine bâti composant les centres des bourgs, des villages et des hameaux pouvait être vétuste, voire dégradé. Les documents réglementaires ne

peuvent apporter de solutions. Au moins ont-ils le mérite de révéler les problèmes lors de leur établissement, de sensibiliser les acteurs locaux.

En milieu rural, le parc de logements a été en grande partie construit avant la guerre et manque encore de confort. Le secteur locatif, cible privilégiée des subventions de l'ANAH, pour peu important qu'il se situe dans les communes rurales, ne concerne souvent que le milieu agricole. Une partie du parc est toutefois destinée à la résidence secondaire, ce qui assure sa pérennité.

Les profondes mutations économiques qui ont bouleversé le monde agricole ont laissé sans usage le cadre bâti qu'il avait engendré, qu'il s'agisse de granges, d'étables, d'habitations...

La survie de ce patrimoine ordinaire, si lié à l'image du paysage rural, passe par des actions de sensibilisation, de pédagogie (au travers des guides, des cahiers de recommandations, de l'action des CAUE) qui lui éviteront d'être défiguré : percement de fenêtres à l'horizontale pour «voir la vue», de portes-fenêtres pour «accéder de plain-pied à l'extérieur», création de lucarnes rampantes («chiens-assis») pour gagner en surface habitable, réalisation de clôtures de fantaisie, plantation d'espèces étrangères à la région, ravalement avec des enduits et des couleurs inappropriés. Depuis de nombreuses années, des actions sont menées, notamment par les CAUE, pour que les constructions et transformations individuelles et les aménagements urbains améliorent



La survie du patrimoine bâti des centres des bourgs et des villages passe par des actions de sensibilisation qui évitent la dégradation du bâti par des transformations individuelles non maîtrisées.
[1] Lange/aunif



Les actions sur le bâti doivent être complétées par des aménagements urbains qui améliorent progressivement le paysage des villages et par une politique de soutien des activités commerciales, de service ou d'accueil qui contribuent à maintenir la qualité du cadre de vie en milieu rural.

F. Dugéry/bouril

progressivement les paysages des villages, ou pour qu'ils ne soient pas irrémédiablement détruits par des initiatives malheureuses.

La réhabilitation du patrimoine bâti de ces communes nécessite donc qu'elles engagent des opérations permettant à toutes les potentialités de leurs centres d'être utilisées, pour assurer le maintien de la vie du village ou du bourg et pour assurer une meilleure intégration des nouveaux habitants (à l'heure où les emplois augmentent en grande couronne et diminuent à Paris) tout en préservant et mettant en valeur un cadre architectural de qualité, témoin de l'évolution de la société rurale, partie intégrante du «paysage français».

Des actions de grande envergure sont également envisageables en milieu rural si elles sont initiées par une structure intercommunale permettant d'en élargir l'assiette. Les districts ruraux, les syndicats de communes sont ainsi les vecteurs de telles initiatives, privilégiant l'enchaînement d'actions souvent modestes mais retenues pour leur pouvoir d'entraînement vis à vis de l'initiative privée, l'adhésion volontaire des habitants étant un critère fondamental de réussite de l'intervention publique.

Dans ce type d'action, le détail a une importance particulière quant à son impact sur le

paysage : la forme des fenêtres et des lucarnes, la nature des enduits, les matériaux et formes de couverture, les volets, le maintien (voire le rétablissement) des modénatures de façades, la couleur et la nature des menuiseries⁽⁴⁾.

Cependant, ce sont surtout les actions d'accompagnement qui vont être déterminantes dans la modification du paysage : enfouissement ou regroupement des lignes électriques, aménagement de placettes, restauration de fontaines, de lavoirs, traitement des abords d'églises, des cimetières, des délaissés, dégagement des appentis, suppression de transformateurs, plantations d'arbres et aménagement des sols, traitement de la publicité et du mobilier urbain, harmonisation des clôtures. Longue est la liste des actions envisageables, souvent modestes et peu coûteuses, dont la mise en œuvre serait profitable pour le paysage⁽⁵⁾.

(4) On pourra utilement se référer à l'importante littérature sur ce sujet, et notamment G. Doyon et R. Hubrecht, *L'architecture rurale et bourgeoise en France*, op. cit., M. Vincent, *Maisons de Brie et d'Ile-de-France*, éditée à compte d'auteur, 1981, ainsi que les importantes publications des différents CAUE.

(5) Voir à ce sujet le très intéressant dossier réalisé en 1980 par la DDE de Seine-et-Marne et par Doat, Fabre et Vassord, architectes, *Éléments pour une opération de réhabilitation sur le canton de Lizy-sur-Ourcq* (cf. encadré).

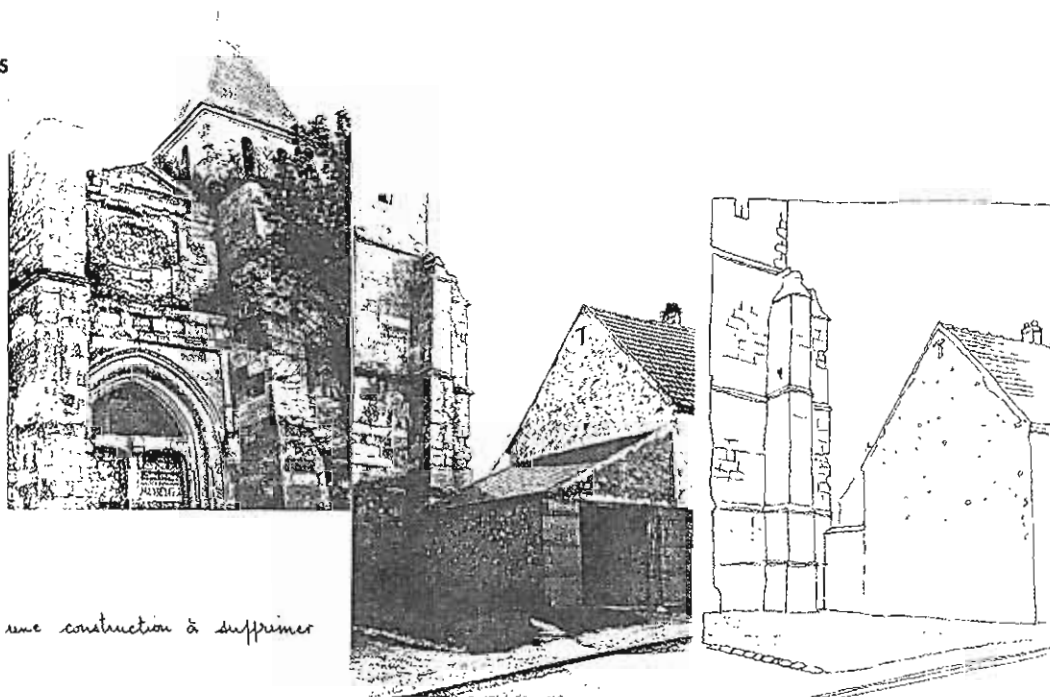
Réhabilitation de centres-bourgs ruraux dans le canton de Lizy-sur-Ourcq

L'étude, réalisée à la suite des travaux d'élaboration du Schéma directeur de Marne-Ourcq, concluait à la faisabilité d'une opération programmée d'amélioration de l'habitat (OPAH). Cette dernière, qui concernait un nombre suffisant de logements, aurait été susceptible d'être portée par le District rural de Lizy-sur-Ourcq, structure intercommunale forte.

Le dossier décrivait notamment à titre d'exemple, une vingtaine d'actions d'accompagnement simples mais ayant un impact significatif sur le paysage de trois des vingt deux communes concernées par l'opération. Quatre d'entre elles sont reproduites ici.

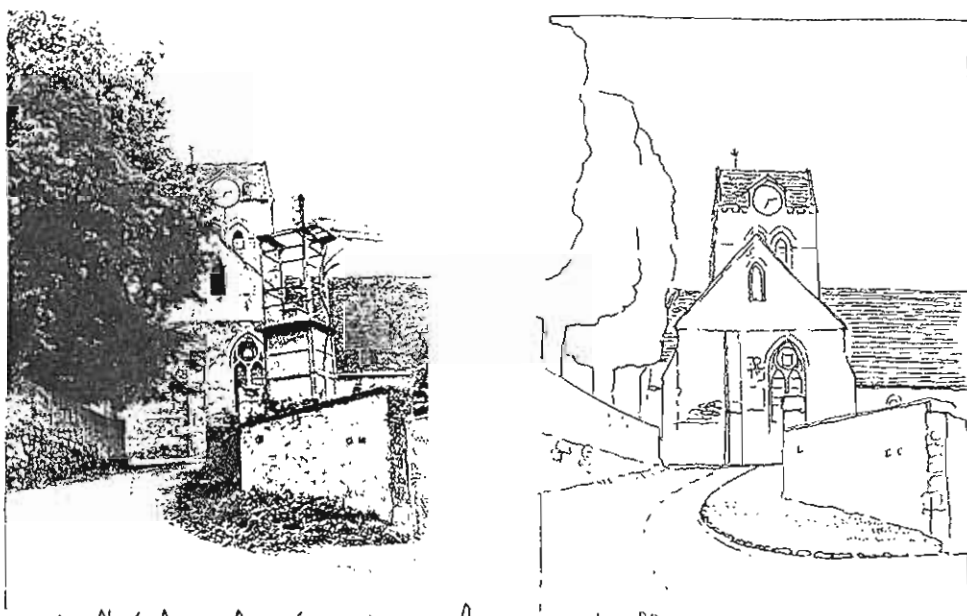
Extraits de l'étude réalisée en par la DDE de Seine-et-Marne et par Fabre, Doat et Vassord, architectes, *Éléments pour une opération de réhabilitation sur le canton de Lizy-sur-Ourcq*, 1980

Le parvis de l'église de Coulombs-en-Valois



une construction à supprimer

La place de Vaux-sous-Coulombs



*devant l'église classée : des arbres à tailler,
un transformateur à supprimer*

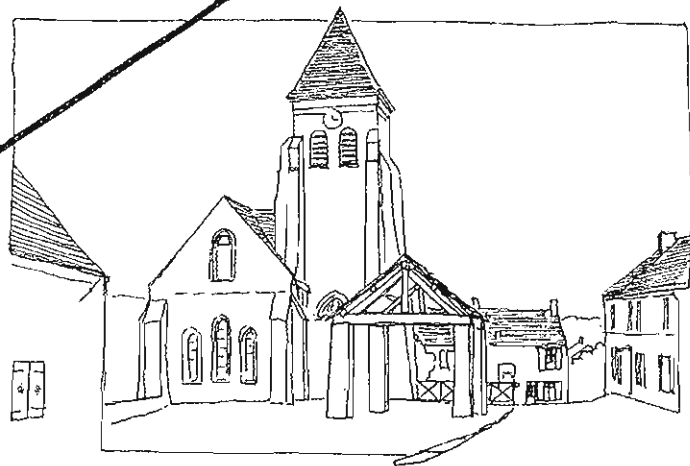
**Le chevet de l'église
et la place de Germigny-sous-Coulombs**

dégager le chevet de l'Eglise
et l'intégrer à la place...



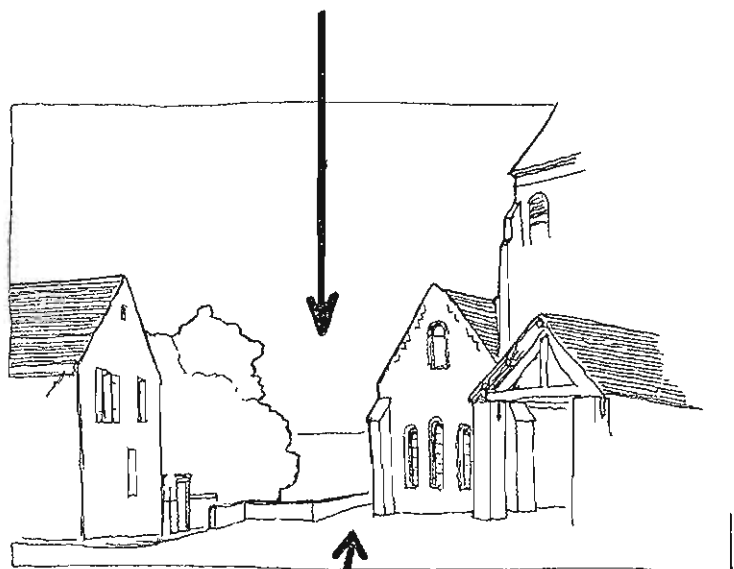
une construction à transformer
dont le pignon devra s'harmoniser
avec celui de l'Eglise...

un bâtiment à modifier :
halle couverte, kiosque...?



L'ancien cimetière de Germigny-sous-Coulombs

mettre en valeur la perspective vers la vallée...



pour cela, ouvrir vers l'ancien cimetière



Dans le pavillonnaire, le paysage urbain se résume trop souvent à l'expression d'individualités et à la pauvreté de l'espace public.

P. Lecroart/Aurif

Traiter les périphéries agglomérées comme des morceaux de ville

En termes de paysage et d'une manière très schématique, les périphéries urbaines sont essentiellement constituées de deux grands types de tissus : le pavillonnaire et les ensembles de logements collectifs. L'évolution, la réhabilitation des quartiers qui mixent ces deux types de formes urbaines, et qui composent une grande partie de nos banlieues, qu'il s'agisse de l'agglomération centrale ou des villes petites ou moyennes, ne seront pas abordées dans le présent chapitre. Le paysage qu'ils offrent est généralement celui des quartiers en devenir, où les activités artisanales, encore présentes, sont progressivement remplacées par des immeubles collectifs, de même que quelques pavillons ou groupes de pavillons dont la destruction est incitée par des règlements qui autorisent le collectif (ou par les mutations familiales qui se règlent par la vente des biens). L'évolution de ces paysages tient plus de la transformation de la ville sur la ville⁽⁶⁾.

(6) Voir supra, «Tisser la ville sur la ville».

(7) Cf. «Le milieu pavillonnaire en région d'Île-de-France», *Les Cahiers de l'IAURIF*, n° 68, juin 1983, «La banlieue pavillons hauts», *Les Cahiers de l'IAURIF* n° 76, juin 1985, et supra, «Tisser la ville sur la ville».

(8) Cf. Michel Biancale et François Dugény, *Le verdissement de la banlieue. Contribution à l'élaboration d'une méthode*. Paris, IAURIF, 1983.

Requalifier l'espace public du milieu pavillonnaire

En Île-de-France le tissu pavillonnaire s'est constitué en trois grandes étapes⁽⁷⁾ :

- avant la «grande guerre», les lotissements de parcs et de bois se sont agrégés aux centres des bourgs et villages proches de Paris pour offrir des villégiatures à la bourgeoisie citadine;
- entre les deux guerres, en réponse à la crise du logement, un raz-de-marée pavillonnaire a déferlé aux confins de la capitale à la faveur du lotissement des terrains agricoles; encouragé par le laisser-faire de l'époque, il a engendré des situations souvent difficiles qui se sont résorbées au cours des décennies;
- après la seconde guerre mondiale, ce fut un lent remplissage du tissu pavillonnaire et son équipement progressif, la plupart des vides ayant été comblés par des ensembles d'immeubles collectifs ou par des équipements.

Dans l'agglomération centrale, le tissu pavillonnaire couvre plus de 40 000 ha. Il est constitué en quatre grands types morphologiques :

- les lotissements, aux formes très variables, mais au découpage parcellaire régulier;
- le parcellaire rural qui a succédé aux vignes et vergers, souvent situé sur des coteaux bien exposés;
- le tissu mixte, né de la densification du précédent par l'insertion de nouveaux lotissements ou de voies nouvelles;
- l'habitat individuel groupé, qui correspond autant aux cités-jardins de l'entre-deux guerres qu'aux opérations groupées conduites après 1960.

Des pressions grandissantes s'exercent sur lui du fait de la qualité du cadre de vie qu'il représente et de l'excellente desserte qu'il acquiert progressivement par rapport aux pôles constitutifs de la ville. Les communes adoptent toutefois des attitudes généralement conservatrices en ce qui le concerne. La nature du bâti, le statut de propriété, les soins apportés à la pérennité du patrimoine n'en font pas le lieu de prédilection d'opérations de réhabilitation des logements. On constate ainsi une certaine stabilité, voire un immobilisme des paysages.

Des actions sont pourtant à mener, en particulier dans les vastes secteurs qui ne bénéficient pas d'une végétalisation importante, là où le

paysage urbain se résume à l'ensemble, trottoirs, clôtures, lampadaires, poteaux électriques, et à tout ce qui peut traduire l'expression des individualités au travers des façades, des toitures, des plantations ornementales et, bien sûr, des clôtures.

Dans ces secteurs, **seule l'action sur l'espace public peut s'avérer significative en termes de paysage :**

- la hiérarchisation des voies, pour atténuer la monotonie de certains grands secteurs pavillonnaires;
- le verdissement des rues, des places, des équipements⁽⁶⁾;
- la restructuration progressive des réseaux aériens ou souterrains qui encombrant l'espace et empêchent le développement de la végétation;
- le traitement des axes structurants de l'agglomération (toutes les routes nationales d'accès à la capitale, certaines départementales...) dans leur traversée du pavillonnaire.

Ces actions doivent être cohérentes entre elles et rattachées à la politique d'ensemble mise en œuvre par chaque commune. L'élaboration de «plans verts» présente à cet égard l'intérêt de coordonner les efforts des différents intervenants et de susciter une prise de conscience : le

végétal n'est pas une simple décoration «après coup». Ainsi, des réalisations ponctuelles s'inscrivent dans une conception globale. Le «plan vert», partie intégrante des projets urbains communaux, constitue le document de base pour l'aménagement progressif des espaces publics, utilement complété par des dispositions concrètes visant à le mettre en œuvre.

Pour les tissus pavillonnaires qui n'en disposent pas, des plantations d'alignement, constituant un véritable maillage végétal, peuvent relier les différents quartiers et le centre ville, structurer et rendre plus lisible l'espace et, par là même, le paysage. En marquant certaines voies par le végétal, une hiérarchie peut ainsi se dégager dans un réseau viaire souvent indifférencié. D'autres types d'aménagement peuvent marquer cette hiérarchie sans remettre en cause l'ensemble de l'infrastructure : la création de «villas», de «cours urbaines» ou de «rues fermées», aujourd'hui très usitées dans la mise en place de zones calmes («zones 30», circulations douces).



Dans le pavillonnaire comme ailleurs, les réseaux aériens devraient être progressivement restructurés, les rues hiérarchisées, plantées, aménagées.

P. Leccox/Lauril

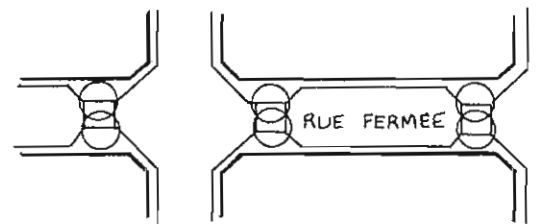
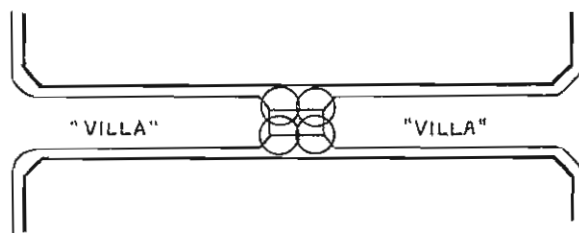
Requalification de l'espace public pavillonnaire

Publiée en 1983 par l'IAURIF et largement diffusée auprès des communes de l'agglomération parisienne, l'étude «Le verdissement de la banlieue. Contribution à l'élaboration d'une méthode» a été pionnière dans le lancement des plans verts communaux.

Elle proposait notamment une idée depuis lors largement reprise à l'occasion de la mise en œuvre de «zones 30» ou d'itinéraires piétons ou cyclistes : la création de «villas» ou de «rues fermées», qui permet

de recomposer le paysage pavillonnaire en hiérarchisant son réseau viaire.

La mise en œuvre de plans verts communaux ou intercommunaux permet d'avoir une réflexion globale sur le paysage des quartiers et d'agir de façon cohérente sur une de leurs principales composantes : l'espace public.



La création de «villas» ou de «rues fermées» permet de recomposer le paysage pavillonnaire en hiérarchisant son réseau viaire.



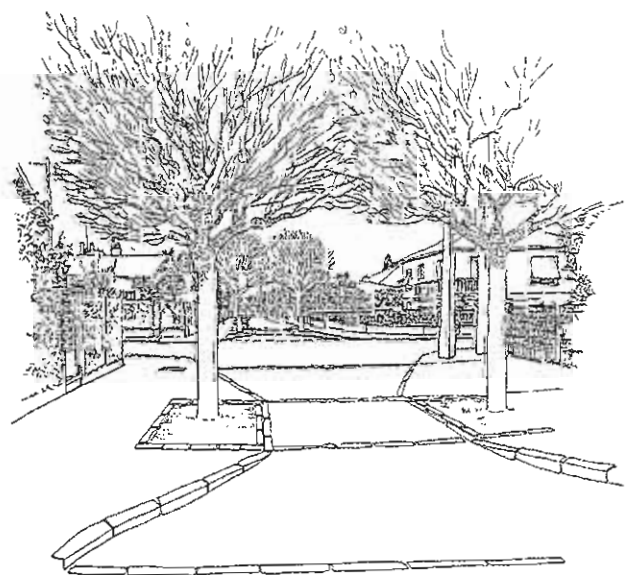
avant...



avant...



...après



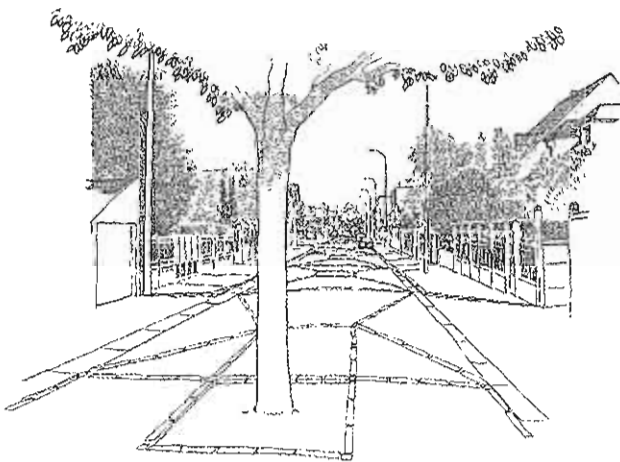
...après



avant...



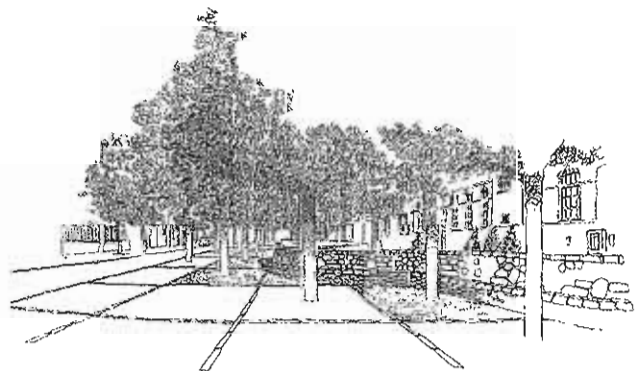
Des plantations d'alignement pas toujours faciles à réaliser en raison de la présence des réseaux en sous-sol...



... et qui amènent à réfléchir à d'autres solutions



avant...



...après

Des discords d'équipements à saigner particulièrement.

Revaloriser les grands ensembles

Symbole du «mal des banlieues», les grands ensembles réalisés dans le quart de siècle qui a suivi la seconde guerre mondiale font l'objet, depuis une vingtaine d'années, de soins constants.

La conception de grands ensembles s'est largement appuyée sur les principes de la charte d'Athènes, qui reposent sur le plan libre et la différenciation des espaces en fonction des usages : la ségrégation fonctionnelle qui en résulte, la démesure d'espaces réalisés à l'échelle de quartiers de plusieurs milliers de



Les grands ensembles offrent souvent l'exemple d'espaces publics dilués dans l'espace ouvert.

F. Guyon/taouif

logements, l'effacement de tout signe de propriété autre que collective du sol, le regroupement d'équipements et de commerces en quelques points «d'animation» en font des «non-villes». La pratique du zoning, le paysage urbain créé et le mode d'affectation du logement (qui va à l'encontre de la mixité sociale) s'allient pour faire de ces secteurs des poches de pauvreté urbaine.

En effaçant toute trace de l'histoire du sol, en construisant des tours et des barres qui masquent l'image de la ville (jusqu'à son sol), en n'assurant pas la continuité avec la ville ancienne (la ZUP de Montereau en est une caricature), les concepteurs des grands ensembles ont construit, sous prétexte de modernité et de progrès social, des paysages nouveaux auxquels l'image de l'exclusion s'est progressivement associée.

On peut schématiquement classer en trois

catégories les actions qui ont été ou vont être menées sur ces quartiers : la réhabilitation du bâti, les restructurations lourdes, la revalorisation urbaine.

A l'instar de ce qui a été fait pour le logement dégradé des centres anciens, les ensembles de logements sociaux ont fait l'objet d'opérations de remise aux normes de confort, notamment en termes d'isolation phonique et thermique (opérations sur financement Palulos). A cette occasion, l'aspect extérieur de nombreux bâtiments a été modifié : changement de matériaux, réalisation de toitures, etc. Les opérations «Habitat et vie sociale» (HVS) de la fin des années 70, puis «Développement social des quartiers» (DSQ) des années 80, ont lancé des actions intégrées sur ce type de quartier : à la réhabilitation du bâti s'est ajoutée une réflexion sociologique importante sur la vie des habitants, qui s'est traduite par un remodelage des bâtiments (cages d'escaliers, balcons, locaux communs, entrées...) et de l'espace public (nouvelle partition, plantation, sécurisation, jeux) ainsi que par une mise à niveau des équipements. On avait là les prémisses des opérations de revalorisation urbaine que l'on connaît aujourd'hui, et dont l'impact sur le paysage urbain s'est déjà fait sentir.

Les opérations de restructuration suivent souvent aujourd'hui la procédure de «Grand projet urbain» (GPU); ce sont des opérations lourdes, qui peuvent aller jusqu'à la destruction d'un certain nombre de bâtiments ou, à l'inverse, qui peuvent prévoir la construction de nouveaux bâtiments à usage de logement ou d'équipement, permettant de recomposer le plan masse du grand ensemble concerné. Il ne s'agit plus là d'opérations de réhabilitation, mais plutôt de composer une nouvelle ville sur la ville. L'exemple du projet envisagé pour le Val d'Argent à Argenteuil par Laurent Charré et Roland Castro dans le cadre du GPU le montre à l'évidence⁽⁹⁾.

Plus proches des réhabilitations en milieu urbain ancien sont les opérations de revalorisation menées notamment dans le cadre des différentes politiques de la ville, initiées en particulier par la Région d'Ile-de-France.

Outre les actions sur le logement et les parties communes des immeubles, des actions de revalorisation de l'espace public sont engagées.

(9) Cf. Manuel Delluc, «Val d'Argent - le remodelage à l'échelle de la ville». *Le Moniteur des Travaux Publics et du Bâtiment*, n° 4884, 4 juillet 1997.



La conception fonctionnelle des grands ensembles a fait disparaître la mixité qui constitue une des richesses du paysage des villes. L'imbrication de fonctions pourtant séparées ajoute à la confusion.

F. Guyon/Aurif



Marquer clairement les limites contribue à redonner au paysage une certaine lisibilité.

F. Guyon/Aurif



Tentative de marquage des espaces semi-privatifs en rez-de-chaussée d'immeuble.

F. Guyon/Aurif

Celles-ci visent à améliorer la relation du quartier considéré avec les autres quartiers de la ville, à le désenclaver par rapport aux transports en commun, aux principaux équipements, pôles d'emploi et de service de l'agglomération dont il doit redevenir partie intégrante. Elles portent sur les transports, mais aussi et surtout sur le traitement des limites et ont, par là même, un impact direct sur le paysage urbain (continuité des plantations, traitement de l'espace public...). Les limites sont dramatiquement absentes depuis l'origine même des projets qui ont engendré ces quartiers, banalisant l'espace, posant de manière aiguë le problème de territorialité. Elles sont donc à redéfinir. Une des raisons du mauvais emploi et de la mauvaise gestion des espaces verts des grands ensembles est leur indifférenciation : un remplissage végétal partout de même aspect, sans espaces intimes (on ne sait pas ce qui relève de l'immeuble, de l'îlot, de la ville). Les services gestionnaires des sociétés d'HLM et des communes ne savent pas toujours eux-mêmes où passe la limite entre leurs territoires respectifs. Le succès de certaines opérations réside ainsi dans l'affirmation des limites des territoires d'intervention. La mise en œuvre de ces marquages peut recréer une géométrie disparue sur laquelle le paysage urbain est susceptible de se raccrocher. De même, il ne doit plus y avoir d'ambiguïté sur le statut des espaces entre ce qui est public et ce qui est privé : «les limites doivent reflourir. L'environnement urbain doit être rechargé de signes : signes de ce qui est public bien sûr, mais aussi de ce qui est un service, un commerce, une activité, marquage qui permet de se situer dans un ensemble uniforme (rue, adresse, entrée, jardin privatif, balcon, loggia ou bow-window, points de repère)⁽¹⁰⁾. Ces limites seront également un moyen de renouer avec le territoire, avec l'histoire, de se raccrocher à une pratique sociale, au temps qui s'écoule.

C'est dans ce sens que ces actions permettront de recomposer le paysage de ces quartiers, d'occuper l'espace, d'articuler les espaces entre eux, de recoudre la ville. Bien que l'essentiel des solutions réside ailleurs (dans les modes d'affectation des logements, dans l'emploi, dans l'activité sociale, commerciale, culturelle), l'espace en reste le support et le traitement du paysage qui le constitue est fondamental.

(10) Françoise Guyon. *Urbanisme de dalles et quartiers d'habitat social*. IAURIF. Paris, 1996.

Limiter la profusion des mobiliers et des panneaux

Maitriser la publicité

Parfois très présente dans les centres anciens, interdite depuis la loi de 1979 en milieu rural et dans les parcs naturels, la publicité s'affiche surtout dans les périphéries agglomérées des villes.

Par voie d'enseignes ou d'affiches, la publicité est devenue un élément constitutif du paysage urbain. Elle a toujours existé pour signaler la présence des artisans ou des commerçants, pour vanter, sur les pignons de la ville en croissance du début du XX^e siècle, les délices de tel vin apéritif, de tel cirage ou biscuit nantais. Cette présence, moins intégrée qu'elle a pu l'être, peut devenir nuisante : un seul panneau mal placé peut détruire l'harmonie d'un site; la prolifération de panneaux tue la ville, en étant par trop omniprésente dans le paysage, en étouffant les formes urbaines, en soulignant les «dents creuses», murs aveugles et autres ruptures.

L'affiche, l'enseigne, le panneau publicitaire sont autant d'indicateurs d'une réalité économique, celle du produit, mais aussi de toute la chaîne d'acteurs qui concourent à l'acte publicitaire : le producteur, le publicitaire, l'afficheur, le propriétaire du terrain sur lequel sera implanté le dispositif. Pour les communes, il s'agit d'un enjeu important, la publicité pouvant être source de recettes : instauration de la taxe communale sur la publicité, sur les emplacements publicitaires fixes, par la signature de concessions d'affichage, de conventions de mobilier urbain.... Vecteur de l'économie, et en particulier du commerce, la publicité a des intérêts souvent fort éloignés de l'harmonie des paysages urbains : pour qu'elles aient un maximum d'impact, les affiches ou les enseignes doivent se voir, luttant parfois de dimensions et de couleurs entre elles, tentant de capter le plus de chalands pour le meilleur profit de l'annonceur.

La réglementation de la publicité et des enseignes a pour objectif d'assurer une régulation des intérêts, parfois contradictoires : la liberté d'expression et de diffuser des informations et des idées, liberté indispensable à l'expression d'une dynamique commerciale d'une part, et la nécessaire protection du cadre de vie d'autre part. La loi de 1979 définit

le cadre général des dispositions applicables, mais laisse aux communes la possibilité d'adapter cette réglementation nationale en fonction de leurs contraintes propres⁽¹¹⁾. Au niveau national, la loi de 1979 et les décrets d'application qui la complètent réglementent précisément l'affichage publicitaire et les enseignes. Suivant la taille de la commune, la présence ou non de monuments ou sites protégés, les dispositions changent pour tenir compte du contexte.



La publicité s'affiche surtout dans la périphérie agglomérée des villes et peut contribuer à détruire l'harmonie d'un site.

A. Dugué/Tourist

Un diagnostic simple de l'application de la réglementation nationale sur le territoire communal permet de repérer les problèmes : panneaux publicitaires trop grands, trop hauts, dépassant des murs-supports, enseignes sur pied trop hautes, enseignes sur toit réalisées avec un autre moyen que des lettres ou des signes découpés. Dans bien des cas, l'application de la réglementation nationale suffit à régler ce qui apparaissait auparavant comme conflictuel.

La loi de 1979 offre aussi la possibilité d'élaborer un règlement local, sorte de POS pour la publicité et les enseignes, avec la définition de zones particulières correspondant à des secteurs, des tissus différenciés (centre, zone commerciale, zone industrielle, grand axe...) et des prescriptions adaptées.

(11) On pourra utilement se reporter au *Guide de l'affichage* publié par l'Agence régionale pour l'environnement et les nouvelles énergies (Arène) d'Île-de-France. Destiné aux maires, aux décideurs, aux services municipaux, ce document a pour objectif principal de les aider à définir leur propre stratégie par rapport à la publicité et aux enseignes, respect et application de la réglementation nationale, ou enjeux spécifiques nécessitant un règlement local.

Bien des variations sont possibles : imposer des types de panneaux, d'enseignes, des emplacements, des couleurs, des densités... mais il faut veiller à respecter deux principes :

- la réglementation doit être en rapport avec les caractéristiques urbaines de la commune; par exemple, interdire toute publicité dans un secteur sans valeur architecturale ou paysagère particulière, peut être jugé excessif;
- une certaine égalité de traitement doit être respectée entre la publicité sur le domaine privé et celle sur le domaine public; par exemple, interdire l'affichage sur domaine privé et autoriser largement celui prenant place sur le mobilier urbain est susceptible d'être annulé par le juge.

C'est ainsi que le règlement local permet :

- d'être direct, en ne retenant que les dispositions s'appliquant à la commune considérée en fonction de sa population (moins de 2 000, entre 2 et 10 000, plus de 10 000 habitants), en reformulant certaines règles pour les rendre plus explicites, plus faciles à appliquer par les services;
- d'appliquer des règles plus restrictives, en reprenant par exemple les dispositions relatives à une agglomération de moins de 10 000 habitants pour une agglomération de plus de 10 000 (plus l'agglomération est petite, plus les règles sont strictes);
- d'introduire de la variété, en élaborant des dispositions originales, en réglementant des cas de figure non prévus par la loi.

Chaque étude d'urbanisme, qu'il s'agisse d'une étude préalable ou d'un projet d'aménagement (ZAC, lotissement...), de l'élaboration, la révision, la modification du POS, de la mise en place d'une ZPPAUP, de démarches intercommunales (schéma directeur, charte d'aménagement...), est l'occasion de réfléchir à la place de la publicité et des enseignes dans la ville, dans certains de ses secteurs. Toutefois, seul le règlement local peut contenir des dispositions relatives à la publicité et aux enseignes : l'interdiction de la publicité dans un règlement de lotissement, par exemple, n'a aucune valeur juridique.

Ainsi, à défaut de règlement local, ce sont les prescriptions nationales qui sont applicables, qui protègent les monuments et sites classés ou inscrits, avec interdiction de la publicité sur et autour des bâtiments concernés. Par contre, la protection des autres éléments du patrimoine

ne peut résulter que d'une démarche communale volontaire. Les enseignes sont soumises à l'autorisation de l'architecte des Bâtiments de France dans les lieux protégés ; les prescriptions nationales sont très peu restrictives dans tous les autres cas.

Trop d'enseignes drapeaux, trop d'enseignes parallèles au mur, trop grandes, trop hautes, réalisées à partir de procédés inadaptés (système lumineux clignotant, défilant...), la multiplication de ces petites «agressions» finit par rompre le fragile équilibre entre animation de la rue et signalisation des commerces. L'établissement d'un règlement local permet d'encadrer précisément les dispositifs d'enseignes par les prescriptions imposées et par la mise en place d'une autorisation préalable, occasion pour la commune d'exposer les motifs de la réglementation, de convaincre.

Etant donné l'imbrication des villes, notamment le long des grands itinéraires, les solutions pour améliorer l'intégration de la publicité et des enseignes au paysage urbain doivent passer le plus souvent possible par une démarche intercommunale; celle-ci est également prévue par la loi. L'initiative isolée d'une commune a fréquemment pour effet de reporter les problèmes sur sa voisine.

Grâce à tous ces outils, de nombreuses villes (Nantes, Longjumeau, Le Plessis-Robinson...) ont pu réduire considérablement le nombre de leurs supports publicitaires. Les professionnels de la publicité extérieure reconnaissent d'ailleurs eux-mêmes qu'on est souvent arrivé à saturation, que trop de messages tuent le message, et sont partenaires de certaines opérations. Un partenariat entre la Région d'Île-de-France et la Chambre syndicale de l'affichage est à l'étude.

Mais au-delà, il est permis de se demander si la réglementation nationale est suffisante, quand on la compare avec celle de pays voisins où la taille maximale des affiches est 4 à 6 fois moins grande que celle de nos panneaux de 12 m². La presse écrite, la radio, la télévision, internet touchent aujourd'hui des cibles plus larges. A l'heure des nouvelles technologies de communication, la publicité extérieure doit-elle encore avoir une telle importance ?



L'implantation du mobilier urbain repose sur un principe de base : la simplicité qui engendre limitation du nombre, sobriété des formes, unité de style, ordonnancement de la disposition. Force est de constater que ce principe n'est pas appliqué en règle générale.
F. Guyon/taouf

Ordonner le mobilier urbain

Le caractère des villes et des villages est également altéré par la prolifération incontrôlée de mobilier urbain : bancs, abribus, cabines téléphoniques, supports d'éclairage public, conteneurs de collecte sélective, jardinières, etc. Alors que le moindre bâtiment doit solliciter un permis de construire et se conformer aux prescriptions d'un Plan d'occupation des sols, les collectivités et les services publics peuvent installer leur mobilier où bon leur semble, sans exigence de style ni de coordination entre eux. Ce problème n'est pas celui des quartiers dégradés : il touche presque toutes les communes, et surtout leurs centres ou leurs lieux fréquentés. Il n'est pas toujours résolu par les opérations de réhabilitation ou d'aménagement de l'espace public. *A contrario*, celles-ci sont parfois l'occasion de multiplier des objets d'une utilité et d'un goût contestables, peu lisibles et d'une complexité sans rapport avec leur situation (telles les décorations chargées, de ronds-points inaccessibles aux piétons).

Parmi les causes de cette situation, il faut citer, là encore, les logiques sectorielles qui font que chaque service installe son mobilier à usage unique, sans concertation avec les autres concessionnaires; **la publicité**, qui pousse à installer des mobiliers dont l'usage autre que de support d'affichage n'est souvent qu'un prétexte (informations municipales...); **la prééminence de la circulation automobile**, qui génère même en ville de nombreux délaissés de voirie (ronds-points, «haricots», terres-pleins centraux...), incitations aux décors incongrus.

L'amélioration du mobilier urbain repose sur un principe de base, la simplicité : limitation du nombre, sobriété des formes, unité de style, ordonnancement de la disposition⁽¹²⁾. Ce n'est pas au mobilier de créer l'animation et la diversité d'une rue, pas plus qu'aux plantations ou aux variations du volume bâti. C'est à la fréquentation et à la variété des activités pratiquées sur l'espace public — commerce, promenade, passage, rencontre... — que revient le rôle de lui donner une complexité.

Il faut respecter autant que possible une unité de matériaux et de style à l'intérieur d'un même ensemble, une harmonie avec le bâti, une implantation composée de façon à ne pas altérer des vues importantes ni donner une impression de désordre. Plusieurs fonctions réunies sur un même mobilier sont d'une pratique courante (abribus et cabines téléphoniques), mais pourraient l'être davantage.

L'ensemble sur lequel l'unité de style est à rechercher n'est pas forcément la commune : il doit plutôt correspondre à une entité bien identifiable du paysage urbain. Dans certains cas, très particuliers, celle-ci peut être plus petite que la commune (c'est ainsi qu'une ligne de mobilier spécifique a été conçue pour la réhabilitation des Champs-Élysées à Paris) : l'échelon de la commune se justifie si celle-ci est géographiquement bien individualisée (cas de Paris, pour laquelle un mobilier complet a été conçu sous le Second Empire, ou d'une agglomération consti-

(12) Cf. à ce sujet la très intéressante communication de Michel Corajoud «Les espaces publics de la Plaine-Saint-Denis. Premiers éléments de la définition d'un vocabulaire». SEM Plaine Développement, communes de Saint-Denis et Aubervilliers, 1996-97

tuée d'une seule commune); dans le cas général, c'est au niveau intercommunal que le mobilier urbain devrait être étudié, au contraire de la tendance qu'ont la plupart des communes à vouloir s'individualiser. La communauté urbaine de Lyon a ainsi pris le parti audacieux d'un mobilier unique pour toute son agglomération (de plus d'un million d'habitants). Une ligne particulière peut aussi être créée à l'occasion de la mise en œuvre d'un projet d'infrastructure touchant plusieurs communes, à l'exemple de ce qui a été fait pour le tramway Saint-Denis-Bobigny. À part les très grandes communes, le niveau intercommunal est d'ailleurs le seul qui permette de rentabiliser une ligne de mobilier exclusive. En Ile-de-France, quelques ensembles intercommunaux sont suffisamment identifiés pour former de telles unités : les agglomérations moyennes

(Meaux, Melun, Mantes...), les villes nouvelles, des ensembles géographiques tels que la vallée de la Bièvre (dont les communes aval ont développé un mobilier commun), celle de la Marne dans sa partie urbaine (avec une référence possible à l'histoire des loisirs au bord de la rivière dans sa partie aval), celle de Montmorency...

Dans les villages, on peut aussi imaginer des ensembles correspondant aux pays ou aux parcs naturels régionaux. Mais le caractère moins ordonnancé et la volumétrie plus petite du bâti permettent de réaliser des constructions adaptées à l'endroit (même matériaux que le bâti) plutôt que préfabriquées, appuyées ou intégrées au bâti (appentis, auvents...) plutôt que formant des mobiliers séparés; les abribus, les cabines téléphoniques, peuvent être repérés par une enseigne s'ils sont trop discrets.



*Le création d'une ligne
de mobilier urbain
peut se justifier
lorsqu'elle correspond
à une entité identifiée
suffisamment importante
ou à un projet urbain
de grande envergure ;
la mise en œuvre du tramway
Saint-Denis-Bobigny
(maillon nord de la rocade
de transport en commun
Orbitale) a fait l'objet
d'une telle création.*

F. Guyon/Lauril

Paysages de lumières



Depuis longtemps Paris, «ville lumière», illumine ses monuments (ici, l'hôtel de Sens).
Nombre d'autres villes font aujourd'hui pareil, mettant en valeur leur patrimoine architectural ou naturel.

Guiha/Dreif

Il est des moments privilégiés. L'aube et le crépuscule sont de ceux-là. Moments de passage, de fracture, entre un monde et un autre : celui du jour, celui de la nuit. Ceux qui traversent les plateaux de Brie ou de Beauce à la tombée de la nuit, une fois le soleil couché, alors que le ciel est encore éclairé de ses rayons, le savent et l'apprécient, comme on goûte une toile de Magritte⁽¹⁾, au moment où l'une après l'autre les lumières s'allument au sol, ponctuant la silhouette noire d'une ferme, d'un hameau : une fenêtre, une lampe au-dessus d'une porte, un lampadaire.

Depuis l'entre-deux guerres, la fée «Electricité» a largement pénétré dans les campagnes. Symbole de modernité, elle a permis le développement des activités et du confort. A l'image de la ville, l'éclairage public s'est répandu et maintenant, la nuit, tous les chats n'y sont plus vraiment gris.

Ceci s'est fait au prix de la couverture des paysages par un réseau de fils tendus d'un poteau à un autre, d'un pylone à un autre ou à un transformateur, se mêlant à un autre réseau, plus discret, celui du téléphone.

La nuit, la perception est autre. Le système de référence différent. Les plaies du paysage disparaissent dans le noir.

Les routes sont éclairées par intermittence par les phares des voitures, illuminations dynamiques et fugitives qui rappellent dans le paysage, d'un pointillé plus ou moins large et rapproché, l'existence d'une voie. Seuls les points nodaux en sont éclairés : carrefours importants, stations-services.

Au-delà de ce qui lui est strictement utile pour vivre la nuit, avec un maximum de confort, de sécurité et d'efficacité, l'homme aujourd'hui compose de nouveaux paysages, donne une nouvelle lecture du paysage.

Il joue de la lumière pour mettre en valeur son patrimoine, pour créer des ambiances, pour marquer des lieux comme autant de repères.

Depuis longtemps Paris, «ville-lumière», illumine ses monuments, compose de véritables scénographies; plus modestement, en hiver, alors que la nuit est déjà tombée, quand les parisiens affairés sortent du bureau, les quartiers commerçants s'illuminent, les feux des vitrines étant complétés par des guirlandes lumineuses qui sont autant de repères de ces «centralités» dans la nuit. Les «illuminations de Noël» deviennent, à elles seules, de véritables monuments.

Nombre de villes petites ou moyennes, voire de bourgs ou villages : églises, mairies, ponts, alignements de maisons... sont l'occasion pour chacun de mettre en valeur son patrimoine architectural ou naturel, ce

qui caractérise sa commune. Si tant est que le monument soit quelque peu élevé – clocher, butte, château – il devient un repère dans la ville ou dans le noir de la campagne.

L'éclairage, l'illumination est l'occasion de mettre l'accent sur la beauté d'un élément du paysage, d'effacer par là même ce qui peut constituer des points noirs, de créer des ambiances chaleureuses et sécurisantes qui s'opposent à la froideur de l'univers automobile (parking d'hypermarché chichement éclairé, carrefours blafards...).



Le crépuscule efface progressivement les plaies du paysage.
Ses «points noirs» se fondent peu à peu dans le noir.

F Dugény/aurif



*La nuit, les repères changent,
certains disparaissent, d'autres apparaissent.
Les centralités se marquent,
la structure de la ville est soulignée
par les alignements de lumières*

M. Lacombe



*Il ne faut pas confondre
lampadaire et réverbère,
au risque de créer des monstres hybrides
alignés le long des rues.*

J. L. Dubois/Avantif



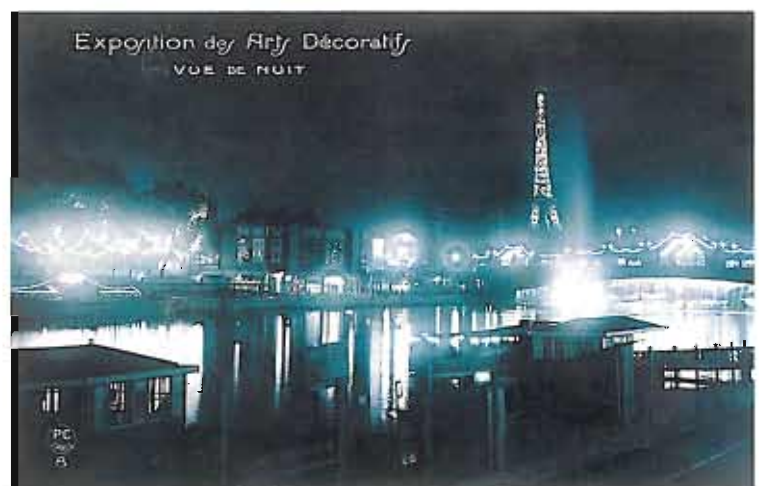
Le lampadaire et le réverbère sont des composantes essentielles de l'éclairage urbain. Leurs alignements annoncent la ville, en structurent l'espace nocturne. Le choix doit être adapté à l'usage. Et il ne faut pas confondre lampadaire et réverbère. Surtout depuis que l'attrait des paysages de référence⁽¹⁾ amène les édiles municipaux à planter dans les rues des réverbères tout droit sortis de la «Belle Epoque». Encore faut-il qu'ils respectent hauteur et écartement, et qu'ils ne s'accrochent pas, comme on le voit trop souvent, sur un poteau électrique en béton, anachronisme dérisoire que la nuit ne réussit pas à effacer.

La nuit donne aussi une dimension extraordinaire à certains bâtiments ou sites industriels : la centrale de Porcheville, les raffineries de Grandpuits, le triage de Chelles-Vaires...

Et que dire de ceux qui ont le plaisir de contempler la ville et les villages avant d'atterrir la nuit à Roissy-Charles de Gaulle ou Orly ? Plus que le jour, l'armature urbaine semble visible à la surface du sol. Les alignements lumineux rendent l'ossature de la ville lisible, la ville comme translucide.

(1) De 1948 à 1967, René Magritte a peint une série de tableaux (au moins une dizaine) portant sur le même thème, celui du moment précieux où le jour et la nuit s'affrontent. Il écrivait en 1956 : «Ainsi, ce qui est représenté dans le tableau «L'Empire des Lumières», ce sont les choses dont j'ai eu l'idée, c'est-à-dire, exactement, un paysage nocturne et un ciel tel que nous le voyons en plein jour. Le paysage évoque la nuit et le ciel évoque le jour. Cette évocation de la nuit et du jour me semble douée du pouvoir de nous surprendre et de nous enchanter. J'appelle ce pouvoir : la poésie». Cité par Harry Torczyner dans l'ouvrage qu'il a consacré à Magritte. *René Magritte, signes et images*. Draeger-Paris 1977, pp. 177 à 181.

(2) Cf. en première partie «Paysages perçus, paysages rivés, paysages rêvés».



*Les événements exceptionnels (ici l'exposition des Arts décoratifs de 1925)
ou annuels (Noël, 14 juillet...) sont l'occasion de créer de véritables scénographies lumineuses
donnant une nouvelle lecture du paysage urbain.*

Collection particulière

Composer les franges urbaines



Les franges de l'agglomération — la zone péri-urbaine — font partie des secteurs géographiques ayant subi le plus de transformations. Le paysage rural d'origine a quasiment disparu sans pour autant laisser place à un autre paysage structuré. Les éléments bâtis issus du paysage agricole ont été comme absorbés par la nappe des constructions.

Ni ville ni campagne, ces «espaces d'entre-deux», cloisonnés par des infrastructures, doivent retrouver une qualité paysagère qui leur redonne une identité et une image urbaine. Dans ces espaces, il s'agit de requalifier, sauvegarder et valoriser les espaces ouverts restants, hérités du milieu rural, ou d'anciens tracés structurants, et de recomposer les espaces bâtis afin de les faire évoluer vers de véritables morceaux de ville. Il s'agit aussi de traiter les limites entre le construit et le non construit pour constituer des fronts ou des transitions qui ne soient pas perçus comme une urbanisation qui s'effiloche ou de la campagne qu'on abandonne.

Plusieurs actions doivent être mises en œuvre afin de :

- respecter et mettre en valeur la géographie et l'histoire;
- constituer des fronts urbains ou des espaces de transition;
- ménager des vides et leur donner un statut;
- conserver à l'espace ouvert son caractère agricole;
- préserver les forêts et les espaces naturels.

Structurer les limites de l'urbain

Respecter et mettre en valeur les composantes initiales du paysage

La décision d'urbaniser de vastes espaces encore peu occupés ne signifie pas pour autant supprimer toutes les valeurs de paysage existantes :

- le substrat physique (plateaux, versants, vallées, fleuves, coteaux, vues...);
- les éléments marquants du couvert végétal (bois, bosquets, allées plantées, parcs...);
- la trame parcellaire, les tracés légués par l'histoire (anciennes routes, chemins, sentes, perspectives, canaux...);
- le patrimoine bâti, hérité le plus souvent du milieu rural;
- la mémoire des lieux, l'usage, le vécu, les pratiques sociales.

Il s'agit au contraire de s'appuyer sur ces éléments pour donner une identité, un caractère et une cohérence aux nouvelles urbanisations.

Les valeurs de paysage bâti, héritées du milieu rural, sont encore très présentes en milieu péri-urbain — voire dominantes, sur les franges extérieures —, **mais elles ne sont généralement plus perçues**. Or, la structure et l'originalité du paysage péri-urbain reposent en grande partie sur ces traits ruraux : centres de banlieue aux maisons basses serrées qui sont d'anciens bourgs, trame parcellaire qui dicte l'organisation originale du bâti et des murs de clôture, fermes en cœur de bourg, organisation des cours, des sentes, des plantations (comme celles des vergers de la vallée de la Seine) qui peuvent rythmer le paysage bâti. Le centre ancien de Fourqueux, le relais et la ferme du Chenil à Noisy-le-Roi, les vergers de Mareil-Marly dans les Yvelines,

donnent une idée de la richesse et de la persistance de la structure rurale dans le milieu péri-urbain de la région.

À ces traces rurales s'ajoute le réseau organisé des parcs, des perspectives et des routes royales mis en place pour l'essentiel aux XVII^e et XVIII^e siècles. De nombreux parcs ont disparu ou ont été lotis, mais il en subsiste des murs de soutènement, des terrasses, des allées, des perspectives, des structures parcellaires. De nombreuses rues sont issues d'anciennes perspectives, routes royales, allées de parcs ou de forêts : la rue Royale à Boissy-Saint-Léger et Sucy-en-Brie, prolongeant la route royale du Bois Notre-Dame; l'avenue Jean-Jaurès à Châtenay-Malabry, prolongeant la perspective principale du parc de Sceaux. Les secteurs récemment urbanisés ou encore en voie d'urbanisation présentent de tels tracés — chaussée Jules César à Pontoise, allée royale entre les forêts de Sénart et de Rougeau — qui pourraient être mieux valorisés que ne l'ont été les exemples précédemment cités. Ailleurs, le paysage péri-urbain est marqué par les ouvrages liés à la navigation tels que les canaux (Ourcq, Saint-Denis, Saint-Maur), les écluses, les quais. Des traces plus discrètes, comme le réseau des rigoles du plateau de Saclay, peuvent aussi être les supports d'une nouvelle composition. D'une manière générale,

Ainsi, les actions à mettre en œuvre devraient d'abord porter sur une meilleure reconnaissance des caractères originaux des lieux péri-urbains et de leur histoire. C'est là le premier guide pour que les aménagements urbains composent avec la singularité du paysage et les traces passées de son organisation. Les conclusions des études à conduire dans ce cas doivent être reprises dans les POS, dans les études de zones NA ou dans les plans d'aménagement de ZAC. Elles peuvent également guider des aménagements pris en compte dans le cadre de contrats ruraux, départementaux ou régionaux.

«Le Relais», ferme du Chenil, à Noisy-le-Roi

D.R.



La ferme de Saint-Nom

P.M. Turcaud/Isaie

à partir du XVII^e siècle, les jardins, les parcs et les tracés paysagers ont très souvent précédé la ville ou fourni des modèles au lotissement des faubourgs. La redécouverte de cette tradition marque la volonté de formuler à nouveau les projets d'articulation véhiculés par cette histoire et dont les banlieues furent les laboratoires effectifs⁽¹⁾.

Constituer des fronts urbains ou des espaces de transition

Le principe du respect des éléments structurants du site vaut particulièrement pour la constitution de la limite entre l'espace urbanisé et l'espace ouvert. Cette limite a longtemps été marquée par un aménagement particulier, que ce soit de façon nette (rempart) ou progressive (faubourgs des villes, ceinture de vergers des villages). Aujourd'hui, la ville semble s'arrêter au hasard : une parcelle bâtie semblable à n'importe quelle autre voisine directement avec un champ ou un bois. La transition n'est marquée que par la densité progressive du grignotage urbain, ou par des terrains en friche. Il n'y a plus d'espace d'articulation. Cette situation est défavorable à l'espace cultivé (risques d'intrusions et de dégradations) comme à l'espace boisé (occupation des lisières), mais aussi à l'espace urbain (perte de lisibilité).

(1) Cf. Sébastien Marot, «L'alternative du paysage» *Le Visiteur*, n° 1, 1995, pp. 65-66.

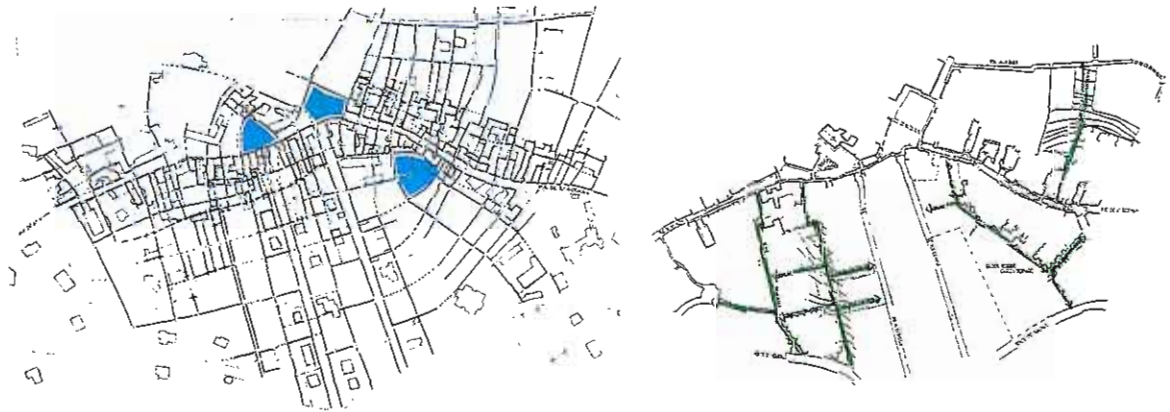
Le péri-urbain : prendre en compte les valeurs bâties héritées du milieu rural

Les vieux villages, principaux témoins de ce passé, évoluent généralement au coup par coup. La commune de Fourqueux, plutôt que de définir un projet figé et rapidement caduc, a préféré se doter d'un outil pour analyser et guider cette évolution. Aussi a-t-il été dressé un tableau de bord de l'état du centre ancien et de sa capacité à évoluer, avec des données pour appré-

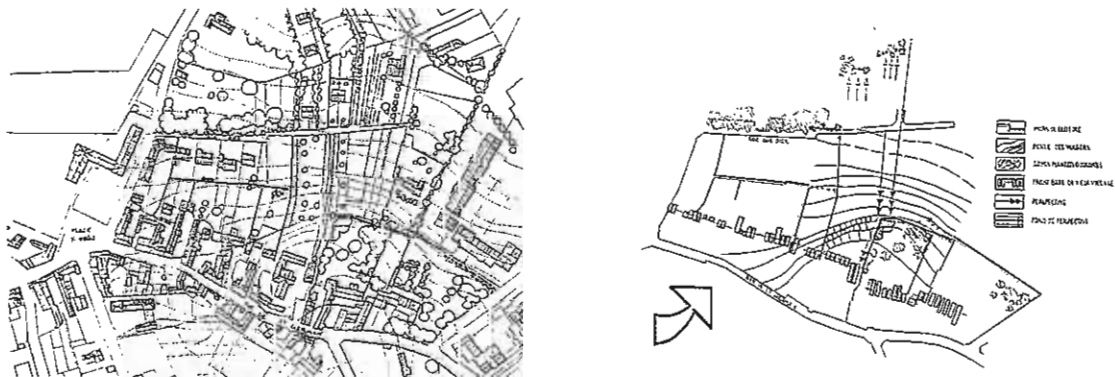
cier l'impact d'éventuels changements sur son image architecturale, sur le paysage des rues, les abords du vieux village. Avec trois objectifs : tirer parti de la qualité du tissu bâti, conforter l'armature du vieux village, organiser ses abords.



1 - Tirer parti de la qualité du tissu bâti. Connaître sa valeur architecturale, veiller sur les ensembles les plus anciens et les ensembles les plus représentatifs. Prendre en compte le paysage des rues. Déterminer les bâtiments "les plus vus".



2 - Conforter l'armature du vieux village. Respecter la trame qui régit dans le détail l'organisation du vieux village. Limiter les voies nouvelles. Valoriser les sentes piétonnières.



3 - organiser ses abords. Prendre en compte et donner à voir les pentes, les sentes, les murs des vergers, les plantations, le font bâti sur les arrières du vieux village et l'alignement des toits...

Des relations perturbées de la ville avec l'espace ouvert

Le plus souvent, la ville domine, colonise, se développe en tournant le dos à son espace extérieur, ignore et détruit parfois les potentialités qu'il détient. Différents processus de développement urbain participent à l'effacement des traits constitutifs des lieux :

La rupture de continuité de l'espace ouvert

Le grignotage (la «phagocytose») de l'espace rural par l'habitat ou les activités est plus ou moins réglementé

par les documents d'urbanisme, mais ceux-ci ne font souvent que limiter l'ampleur du mouvement, sans le contraindre ; parfois, ils se contentent d'entériner les tendances, parfois même ils les dépassent. L'une des tendances les plus lourdes est le développement linéaire de l'urbanisation, en «doigts de gant» le long des axes de communication que sont les vallées et les grandes routes. Ce mouvement tend à faire disparaître les continuités de l'espace ouvert sans que l'on y prenne garde.





1968

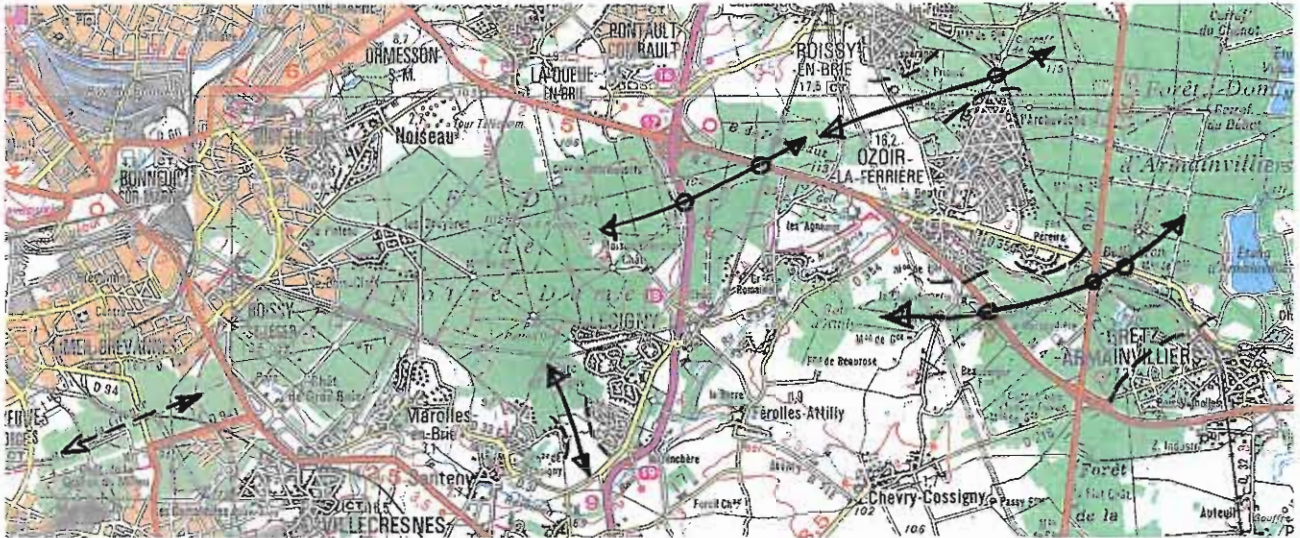
Photos aériennes IGN



1993

Rupture de continuité de l'espace ouvert : le vallon du Rouillon entre la Ville-du-Bois et Ballainvilliers, ancienne liaison ouverte entre le plateau de Nozay et la plaine d'Épinay-sur-Orge coupée par l'urbanisation linéaire le long de la N20 (missions aériennes IGN de 1968 et 1993)

 espace ouvert du vallon du Rouillon
 N 20



Rupture de continuité de l'espace boisé : les forêts de la Brie boisée

La rupture de continuité de l'espace boisé

Les mécanismes d'occupation de l'espace par l'habitat, les zones d'activités et de commerce, les équipements linéaires (routes et autoroutes, TGV, lignes à haute tension) conduisent au morcellement de l'espace et particulièrement à celui de la forêt. L'un des exemples connus est le sectionnement de la forêt domaniale de Marly par l'autoroute A13 dans toute sa longueur ou celui de la forêt domaniale de Fontainebleau par A6 à hauteur du massif des Trois Pignons.

Il faut également porter attention aux « chaînes » de bois et de massifs forestiers et à leur relation entre eux par l'intermédiaire d'espaces ouverts cultivés, parfois de petite dimension, qui jouent ici un rôle important de lien. Cette situation est fréquemment rencontrée mais on l'observe particulièrement en Brie boisée (relation entre Bois Notre-Dame et forêt d'Armainvilliers).

D'après J. Sgard, « Les grands paysages d'Ile-de-France » Document d'appui aux démarches d'aménagement Paris, IAURIF, 1996, pp. 10-12



Masquage des lisières boisées : lotissements adossés à la forêt

Jouré/Y. Arthus Bertrand/Alitude

Le masquage des lisières boisées

La tendance habituelle dans la construction des ensembles d'habitations ou les lotissements est de s'adosser aux lisières boisées, non pour établir un contact de « confiance » et d'échange mais un calage qui, en réalité, nie l'existence propre du bois, l'enferme et le rejette. Il n'y a plus de recul pour voir la lisière, l'accès y est réduit; elle devient parfois un lieu de décharge.

La plupart des bois et des forêts de l'agglomération parisienne sont ainsi enfermés : forêt de Saint-Germain-en-Laye, de Meudon, de Marly-le-Roi; la forêt de Sénart est en voie d'enfermement, celle de Montmorency est bloquée au sud; la lisière nord de la forêt domaniale de l'Hautail devait, au Schéma directeur de l'Ile-de-France, être consommée par l'extension de la ville nouvelle de Cergy, de la même façon que celle d'Armainvilliers l'est par Marne-la-Vallée. Certains ont le caractère d'un parc boisé et trouvent en eux-mêmes les points d'intérêt qui consacrent leur vocation d'espace de loisir.

Le délaissement de la zone de contact entre l'urbain et le rural

Sur cette limite, souvent considérée comme provisoire, se côtoient des friches en attente de construction, des occupations précaires, parfois des immeubles murés... La frange urbaine reçoit en général ce que la ville ne peut plus accepter faute de place : zones d'activités, opérations de construction, grande surface commerciale. Elle peut aussi favoriser une occupation plus ou moins licite de terrains. Elle doit intégrer les grands ouvrages viaires ou ferroviaires. Absorbée par ses problèmes de croissance, la ville se sert de l'espace périphérique sans réellement lui accorder d'existence propre. Elle se développe pratiquement en lui tournant le dos, ne le considérant que comme une réserve d'espace. Ceci tient en partie au sentiment de «vide» de l'espace dans lequel se produit le plus souvent l'urbanisation.



Au contact de la zone urbaine, l'espace ouvert tend à être considéré comme un vide ou devenir incertain, progressivement envahi de friches.

P. Mazzoni/médiafréquence laurif



— route et autoroute - - - - - réseau ferré et T.G.V. ◆ échangeur

L'effet de coupure dû aux routes, aux voies ferrées, aux faisceaux de lignes électriques

Le sectionnement de l'espace par les grands équipements linéaires constitue probablement le problème majeur des franges urbaines. Leur présence est telle qu'ils finissent par engendrer une nouvelle perception de l'espace, de nouveaux espaces : on est d'un côté ou de l'autre de l'autoroute. La coupure n'est pas seulement matérielle, elle est aussi celle du bruit, celle des phares la nuit, celle des odeurs; elle est bien entendu visuelle, surtout lorsqu'il y a des franchissements, et par conséquent des talus, des échangeurs, des tranchées dans les bois ou dans les champs. Le devenir des espaces ouverts ainsi isolés est l'abandon et le remplissage, l'un après l'autre, par des opérations d'urbanisation sans communication ni rapport entre elles.

Coupure par les infrastructures : l'écheveau de routes, autoroutes et voies ferrées entre Lieusaint et Moissy-Cramayel

Photo aérienne IGN - 1993

D'après J. Sgard. «Les grands paysages d'Île-de-France»

Document d'appui aux démarches d'aménagement. Paris, I'AURIF, 1996. pp. 9-16

Dans les rares endroits où l'articulation est bien assurée, elle l'est en général par des parcs, qui dialoguent aussi bien avec la ville qu'avec l'espace rural. **La constitution d'espaces d'articulation entre la ville et la campagne est rendue difficile par la mobilité de la frange d'une ville en croissance.** La conception d'une frange urbaine dans un contexte de mobilité devrait donc suivre un certain nombre de principes⁽²⁾ :

La ville doit s'articuler avec la campagne par un espace spécifique. C'est le principe de base, l'épaisseur de cet espace pouvant être très variable, depuis le cas extrême du rempart, jusqu'à un parc de la dimension de celui de Versailles. Une infrastructure linéaire peut former une articulation efficace, si les documents d'urbanisme résistent à la tentation de valoriser les terrains des deux côtés et la respectent comme une vraie limite. C'est le parti qui a été adopté par le schéma directeur de Rennes : non seulement la rocade limite l'agglomération centrale, mais d'autres voies limitent sur certains côtés les urbanisations périphériques. Encore faut-il que les caractéristiques de la voie tiennent compte du rôle qu'elle doit jouer en la matière, autant dans son tracé (qui doit dès lors être plus urbain que «routier»), que dans son profil qui doit inclure plantations, contre-allées, etc., et dans le traitement particulier des entrées de la ville qui ne doit pas se limiter à un rond-point ou à un échangeur.

Si l'espace cultivé est vaste, comme à l'ouest de Cergy ou à l'est de Sénart, la zone de contact entre les deux domaines peut être relativement étroite et donner à voir le front urbain depuis l'espace ouvert, et le paysage ouvert depuis la ville. Si l'espace cultivé est étroit ou enclavé, un front urbain trop voyant risque de le fragiliser en manifestant son caractère suburbain, et de le faire paraître encore plus étroit (ce qui est mesurable — comme les façades de bâtiments — paraît toujours plus petit et plus proche que ce qui ne l'est pas, comme les lisières boisées) : il vaut mieux alors en masquer la plus grande partie derrière un front boisé, qui redonne à l'espace ouvert un caractère rural et une certaine ampleur; quelques points d'appel bâtis, bien étudiés, peuvent émerger des frondaisons ou des lisières, en particulier au droit des voies d'accès. Une bande boisée a ainsi été proposée devant la future cité scientifique du plateau de Saclay, face à un espace agricole

péri-urbain dont le District voulait assurer la pérennité⁽³⁾.

La ville doit s'étendre par fronts successifs. Chaque zone d'extension fait l'objet d'un aménagement en soi; ainsi, la ville s'articule avec l'espace rural à chaque étape de l'urbanisation et son front ne paraît pas un chantier permanent. **La plantation des espaces d'articulation joue aussi un rôle important dans cette perspective, car elle peut être réalisée avant le remplissage par le bâti de l'espace qu'elle délimite : c'est le préverdissement.** Chaque fois qu'un front planté est dépassé par l'urbanisation, il devient un espace vert urbain, entrant dans l'organisation d'une trame verte; son aménagement peut être adapté pour passer à une plus forte fréquentation et à des usages de proximité. Dans l'exemple du plateau de Saclay déjà cité, le front urbain progresse en deux grandes phases limitées chacune par un front planté longitudinal et, à l'intérieur de chaque phase, en étapes séparées par des liaisons vertes transversales.

La ville, en s'étendant, doit s'appuyer sur des éléments du paysage existant de façon à régler harmonieusement sa progression : lignes de crête, bosquets, plantations d'alignement, éléments de patrimoine architectural. Une ligne de crête constitue une limite forte, car elle forme une coupure visuelle. Il est préférable d'y appuyer la limite urbaine, plutôt que sur le fond d'un vallon, dont le versant resté rural sera en regard de toute l'urbanisation de l'autre versant. À Poissy, le SDRIF a ainsi repris une proposition de l'étude paysagère préalable au schéma directeur local⁽⁴⁾, qui recommandait de maintenir l'intégrité d'un vallon. Si les éléments d'enracinement n'existent pas, il convient d'en créer : bosquets, plantations, bassins de rétention d'eau pluviale, bassins de lagunage, etc.

(2) En partie d'après J. Sgard, *Les grands paysages d'Ile-de-France* (op. cit.), p. 14.

(3) Cf. E. Huybrechts, J.-F. Vivien et P.-M. Tricaud, *Plan d'actions paysagères du plateau de Saclay*, Paris, IAURIF, 1996.

(4) E. Bordes-Pagès et P.-M. Tricaud, *Plan-guide d'actions paysagères du -COMPAV-*, Paris, IAURIF, 1993.

La structure de la future cité scientifique du plateau de Saclay : une trame verte intégrée dans le paysage du plateau

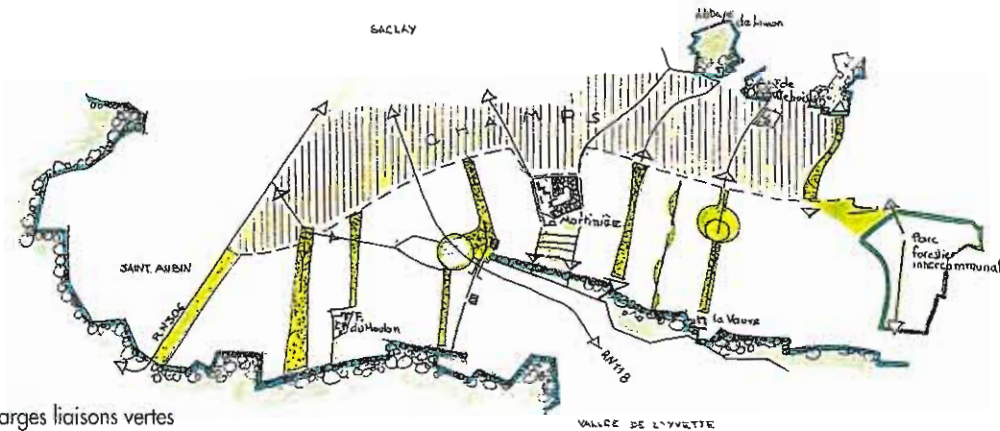
Par le jeu du préverdissement conjugué avec les aménagements liés à l'eau et à la voirie, cette trame verte préfigure l'organisa-

tion de l'urbanisation à venir et assure à chaque étape une insertion harmonieuse dans le paysage du plateau.



La future cité scientifique est séparée du plateau agricole par deux fronts plantés successifs, appuyés sur des éléments du paysage pré-existants : rigole de Corbeville, parc de la ferme de la Martinière, bande boisée et massifs plantés de l'Ecole Polytechnique, parc forestier intercommunal.

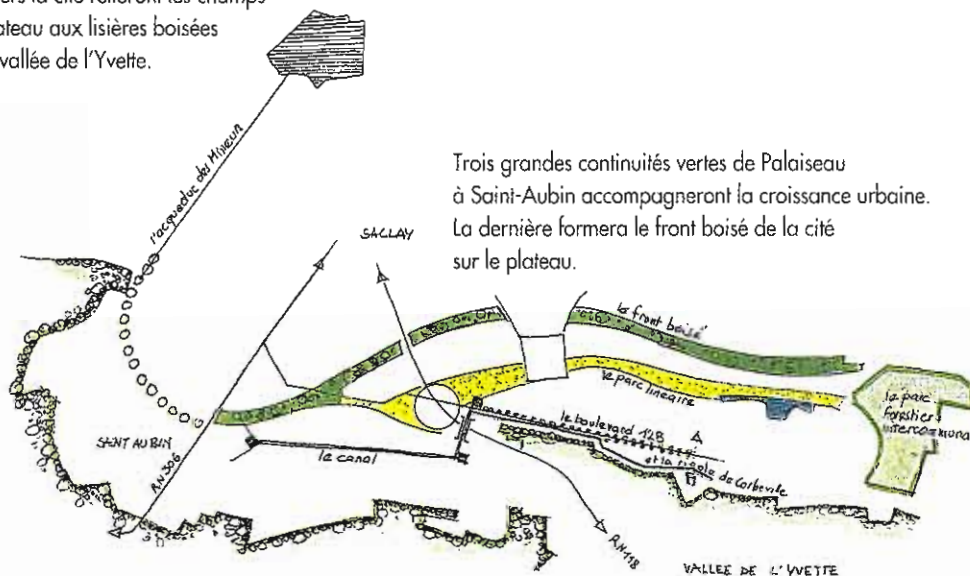
© DIPS/taurif



De larges liaisons vertes à travers la cité relieront les champs du plateau aux lisières boisées de la vallée de l'Yvette.

De larges liaisons vertes appuient les différentes étapes de l'urbanisation, constituent une trame de parcs urbains, assurent une continuité entre le rebord boisé et le plateau cultivé, et offrent des perspectives sur des fermes existantes.

© DIPS/taurif



Trois grandes continuités vertes de Palaiseau à Saint-Aubin accompagneront la croissance urbaine. La dernière formera le front boisé de la cité sur le plateau.

Ménager les vides de l'urbanisation et leur continuité

Quelle que soit sa dimension, le «vide» ou l'espace ouvert, peut prendre une importance et une valeur exceptionnelles face à la densité des urbanisations, à la concentration des activités, au morcellement de l'espace. Il devient espace de liberté et de décompression et peut jouer un rôle de compensation important; dans un grand corps comme celui de l'agglomération parisienne, la présence de ces espaces vides est un facteur d'équilibre.

La continuité de l'espace ouvert est précieuse. Elle structure le paysage, en donnant des repères, en individualisant les entités urbaines. Elle constitue aussi le support de promenades, «coulées vertes» ou «circulations douces». La continuité des vides préserve ou accroît le sentiment de liberté. Un vallon d'aspect naturel dont on a su préserver la continuité possède un grand pouvoir d'évasion. S'il s'agit d'espaces naturels, elle permet de maintenir des corridors biologiques, favorisant la dissémination des espèces végétales et animales, donc la diversité.

Le vide, pour garder ou acquérir ces qualités, doit être maîtrisé et traité. Il ne doit pas être simplement le négatif de l'urbanisation, mais un espace à part entière, doté d'un statut, d'un usage social, d'une fonction dans l'écosystème urbain.

Les espaces non bâtis ne doivent pas être systématiquement remplis par des bois ou des

parcs. Le véritable espace ouvert, c'est celui qui offre des horizons, un dégagement assurant ce sentiment de respiration. La vue de ces horizons, coteaux, lisières boisées, fronts urbains, permet de comprendre la géographie, de se repérer, d'identifier les entités naturelles ou urbaines. L'espace dégagé joue également un rôle écologique, en offrant des milieux complémentaires à la forêt. Les espaces ouverts qui s'insèrent dans l'agglomération doivent encore moins devenir systématiquement les couloirs par lesquels les infrastructures nouvelles pénètrent dans l'urbanisation (routes, lignes électriques à haute et très haute tension).

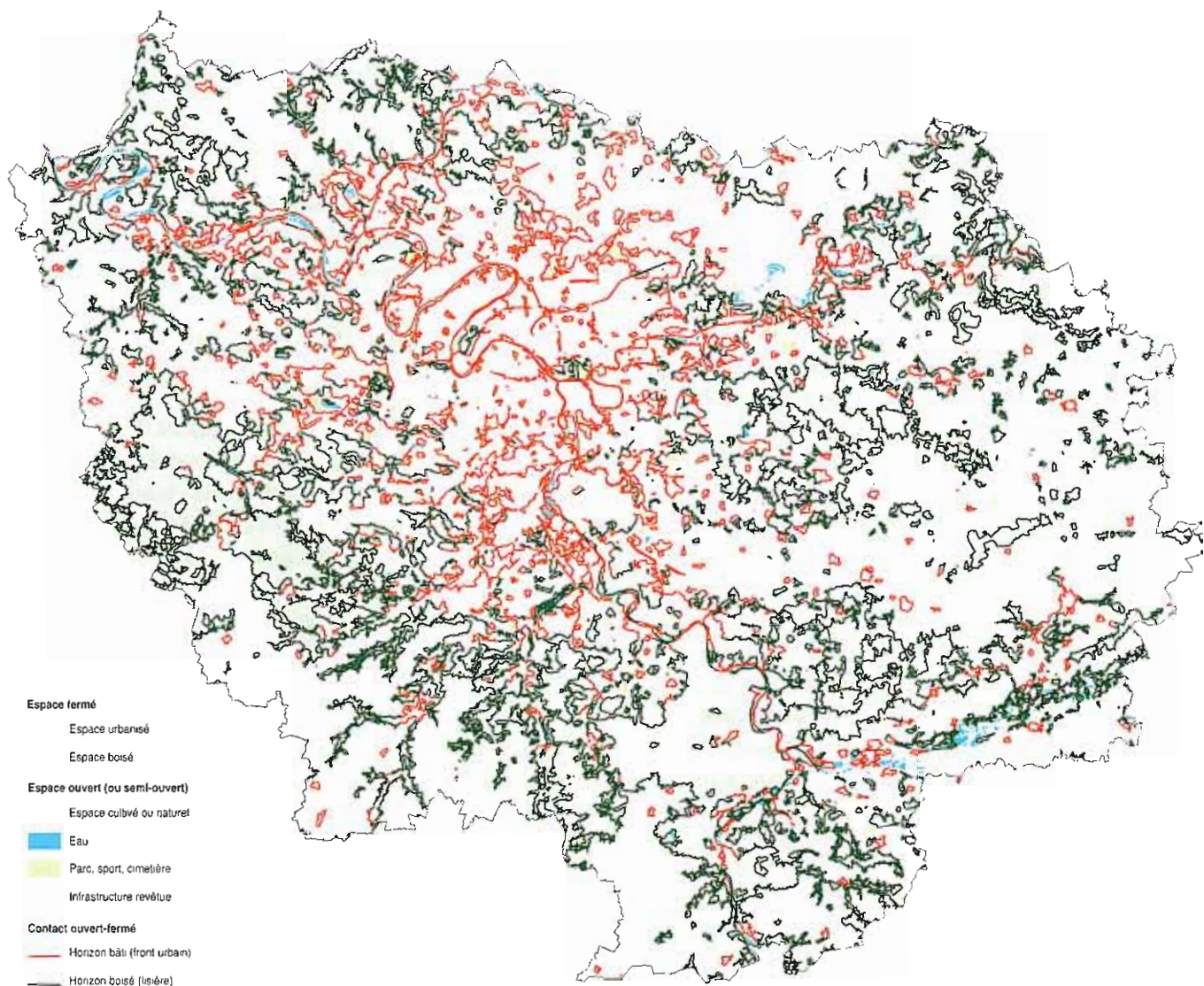
Dans l'espace ouvert, les lisières jouent un rôle essentiel, surtout si cet espace est étroit, comme dans le cas des vallons. Le bâti y prend une grande importance, de même que les bosquets, les alignements d'arbres. Tous les éléments ponctuels, visibles de loin, contribuent à son animation visuelle ou éventuellement à sa dévalorisation. D'où l'intérêt d'interventions «paysagères» en vue de valoriser ou de sauvegarder la qualité de vide, de diminuer le poids parfois excessif de certains éléments (fronts urbains, zones d'activités), d'intervenir sur la trame paysagère et particulièrement sur celle des plantations, susceptible d'animer l'espace.

La préservation des espaces ouverts du milieu péri-urbain a été engagée depuis de nombreuses années par différents projets régionaux, en particulier par le projet de «Ceinture verte régionale», composante essentielle du «Plan vert régional».



Le vallon de la ferme de Poncy, à Poissy. Un hameau s'étire le long de la ligne de crête et doit marquer la limite de la future urbanisation du versant situé au-delà.

P. M. Tricaud/taunif

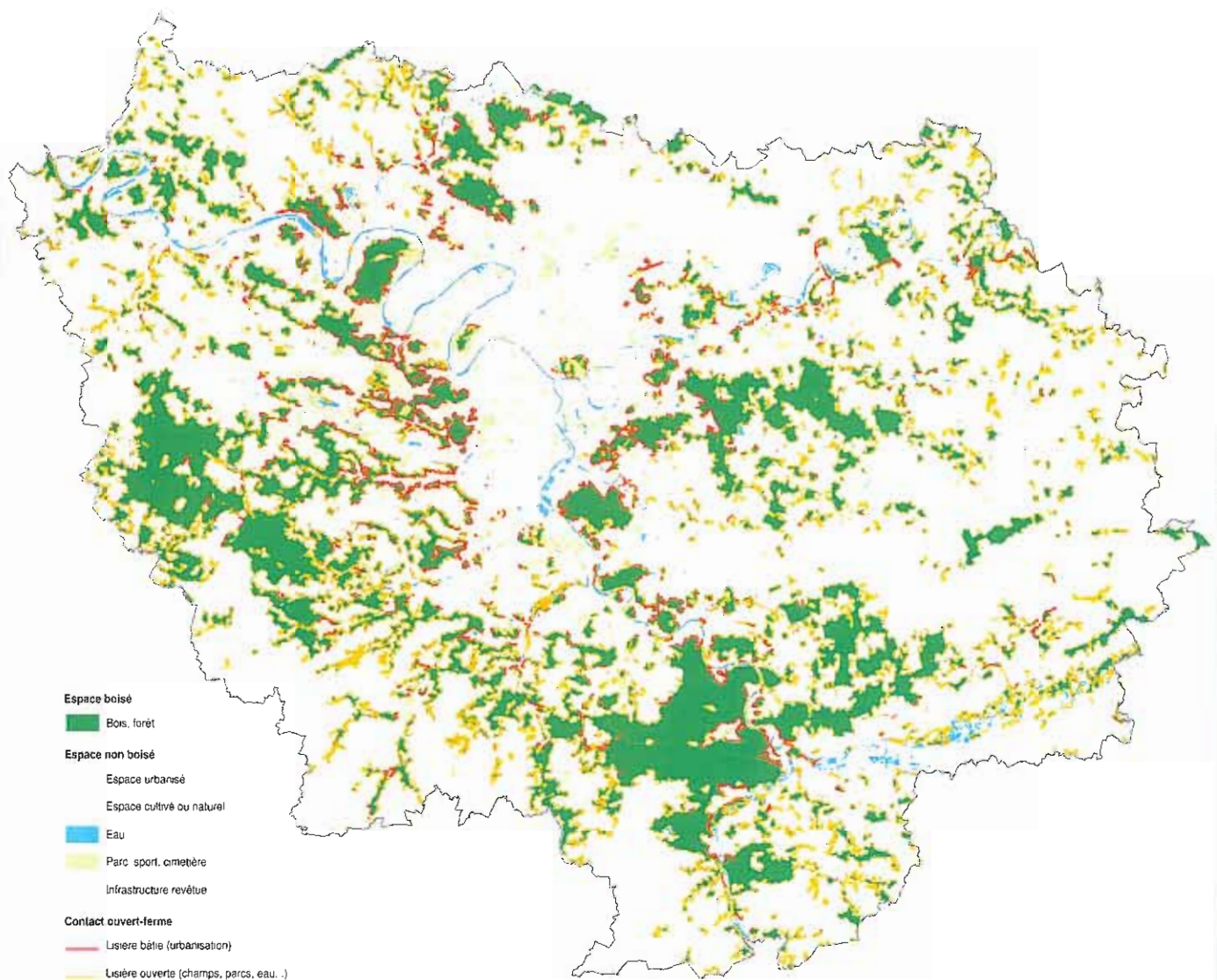


Contacts entre l'espace urbain...

Ces deux cartes montrent les grands types constituant l'espace ouvert (cultivé, naturel, en herbe ou en eau) ou semi-ouvert (laissant passer la vue, mais en général clôturé : infrastructures, espaces verts urbains), l'espace boisé et l'espace urbanisé.

La première carte fait apparaître l'horizon de l'espace ouvert, c'est-à-dire la limite entre l'espace ouvert ou semi-ouvert d'une part, et l'es-

pace fermé d'autre part, en différenciant cet horizon selon qu'il est urbain ou boisé. La carte montre les secteurs où la fragilisation de l'espace ouvert enclavé est aggravée par la présence d'un front urbain continu et découpé : plateaux de Nozay, de Pierrelaye, plaine de Chelles... Elle montre aussi des secteurs qui, bien qu'enclavés, sont protégés par leurs plus grandes dimensions (plaine de Versailles) ou par des horizons boisés (plateau de Saclay).



... l'espace boisé et l'espace ouvert

La seconde carte fait apparaître la limite entre l'espace boisé et l'espace non boisé. Elle différencie les types de lisières, selon qu'elles donnent sur l'espace urbain ou sur l'espace ouvert (ou semi-ouvert). Elle montre des lisières qui ont perdu leur recul (Meudon, Verrières, Notre-Dame au sud, Sénart au nord), et d'autres qui l'ont encore préservé malgré l'urbanisation alentour (nord du bois Notre-Dame).

Les fronts urbains qui posent le moins de problèmes sont ceux qui font face à un très vaste espace ouvert (plaine de France, Vexin...) ou ceux, trop rares, qui sont articulés avec l'espace ouvert ou boisé par un espace semi-ouvert (parcs, terrains de sport, voire infrastructures...).

Les grands paysages régionaux, ceux du Vexin, du Mantois, de la Beauce et de la Brie, du Valois, pénètrent dans l'urbanisation, y apportant une part de leur identité et de leurs réserves d'espaces. La pointe avancée de ces grands paysages régionaux constitue des «espaces-clés» insérés dans l'agglomération. Le risque est que ces espaces soient coupés du territoire rural auquel ils appartiennent, par des extensions urbaines, ou qu'ils soient fractionnés par des infrastructures nouvelles. Les tendances actuelles les conduisent à devenir des enclaves dans l'espace urbain, à perdre leur caractère en raison des difficultés de l'agriculture à s'y maintenir, à être envahis par la friche, puis enfin à être bâtis ou transformés en espaces verts urbains⁽⁵⁾.

Conserver à l'espace ouvert son caractère agricole

Le paysage agricole péri-urbain a un caractère plus diversifié que dans la couronne rurale. Il varie en fonction des cultures qui y sont développées, mais également en fonction de la position des zones par rapport à l'agglomération. On trouve ainsi des secteurs ouverts sur la couronne rurale, qui correspondent aux avancées des grands plateaux de la région : plateau de Brie, plaine de Beauce, plaine de France. Mais d'autres zones, plus proches de l'agglomération, se trouvent enclavées et subissent de plus fortes pressions. Les pointes avancées des plateaux, ouvertes sur la zone rurale, bénéficient de son dynamisme. La priorité est de préserver cette continuité, pour éviter toute coupure fonctionnelle avec la zone rurale qui remettrait en cause leur viabilité.

Les zones enclavées ou semi-enclavées, plus proches de l'agglomération, sont plus fragilisées. L'importance des cultures horticoles et arboricoles, souffrant actuellement de difficultés économiques, contribue à cette fragilité. Les pressions qui s'exercent par ailleurs sur les activités agricoles mettent en danger le maintien du rôle productif de l'exploitation et, par conséquent, le paysage lui-même : la pression urbaine a des conséquences sur le foncier (prix des terrains, incertitude face à l'avenir, baux précaires, etc.); le passage d'infrastructures et le développement de nouvelles zones d'urbanisation déstructurent les exploitations (la viabilité des zones de taille limitée est menacée

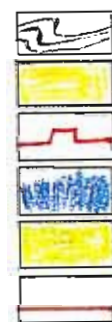
Deux espaces-clés au contact...

Le plateau de Nozay

Le plateau de Nozay forme, avec celui de Saclay, une des avancées extrêmes du Hurepoix vers l'agglomération. Dominant au sud la plaine de Beauvert dans la vallée de la Salmouille, au nord la plaine de Saulx en pente douce vers l'Yvette, à l'est la plaine de Ballainvilliers dominant elle-même la vallée de l'Orge, il est prolongé à l'ouest par le plateau des Ullis, avec lequel il ne faisait qu'un à l'origine. Aujourd'hui, le plateau des Ullis est urbanisé et séparé par l'autoroute A10 et le TGV; le plateau de Nozay, les plaines de Beauvert, de Saulx et de Ballainvilliers sont désormais des espaces cernés ou pénétrés par l'urbanisation, les routes et autoroutes, les lignes à haute tension. Le développement des agglomérations se fait sur la trame du parcellaire rural, par «petits-pas» (le pavillonnaire) ou opérations concertées (lotissements, zones d'activités) aux dépens d'une agriculture qui garde encore quelques ensembles fonctionnels. La logique d'urbanisation est donc celle de la banlieue; les centres de bourgs anciens (Monthléry) ou de vieux villages (Leuville-sur-Orge, Linas, Marcoussis, Nozay, la Ville-du-Bois, Saulx-les-Chartroux) sont entourés d'une importante nébuleuse pavillonnaire.

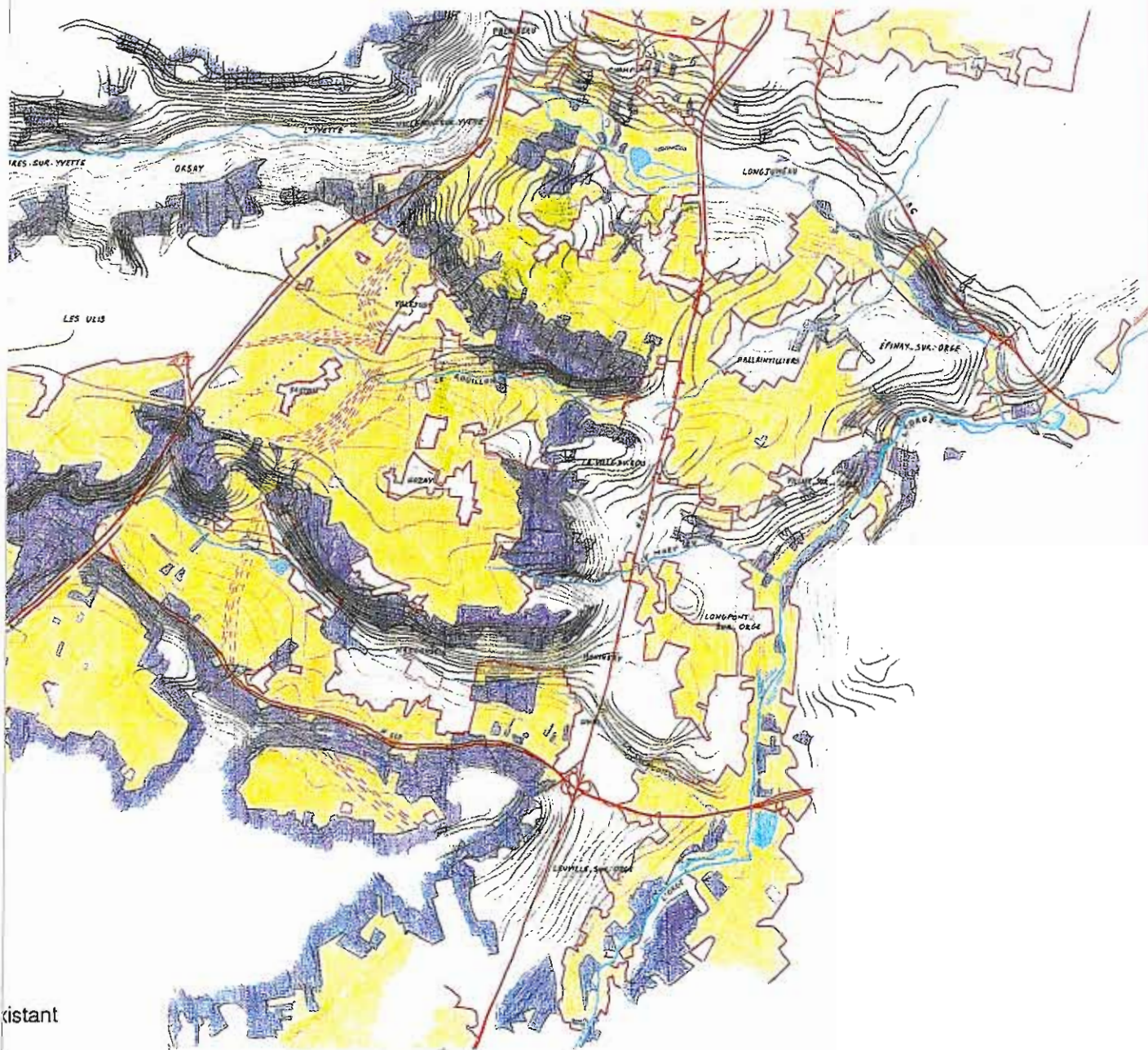
La N20 a largement contribué à ce développement, dont elle constitue la véritable ossature. La Francilienne, greffée sur l'autoroute A10, s'appête à avoir un rôle comparable. Une logique plus géographique aurait pu marquer la relation de ces trois unités avec la vallée de l'Orge, comme l'avait fait la trame rurale. Aujourd'hui, les communications et les ouvertures entre l'ouest et l'est ont presque disparu. Le problème à traiter est ici essentiellement celui des vides interstitiels ou résiduels, seuls capables de donner une nouvelle cohérence à un tissu composite qui finirait par tout remplir, si on laissait se prolonger les tendances actuelles.

Il faut toutefois corriger cette hypothèse en tenant compte de l'initiative prise par les communes de Ballainvilliers, Epinay-sur-Orge et Villiers-sur-Orge, de «définir une coulée verte intangible autour de laquelle l'urbanisation devra s'organiser et constituer de ce fait un maillon de la «Ceinture verte régionale». Cette initiative a une valeur exemplaire, car elle propose un mode d'organisation de l'espace applicable aux franges urbaines selon une vision nouvelle de la relation de la ville à l'espace ouvert cultivé. En outre, elle met en œuvre les outils de la gestion agricole de cet espace.



Relie
Espac
Front
Façad
Verg
Gran
Eche
0

(5) Cf. 3^e partie «Composer».



istant

cture linéaire

3 km

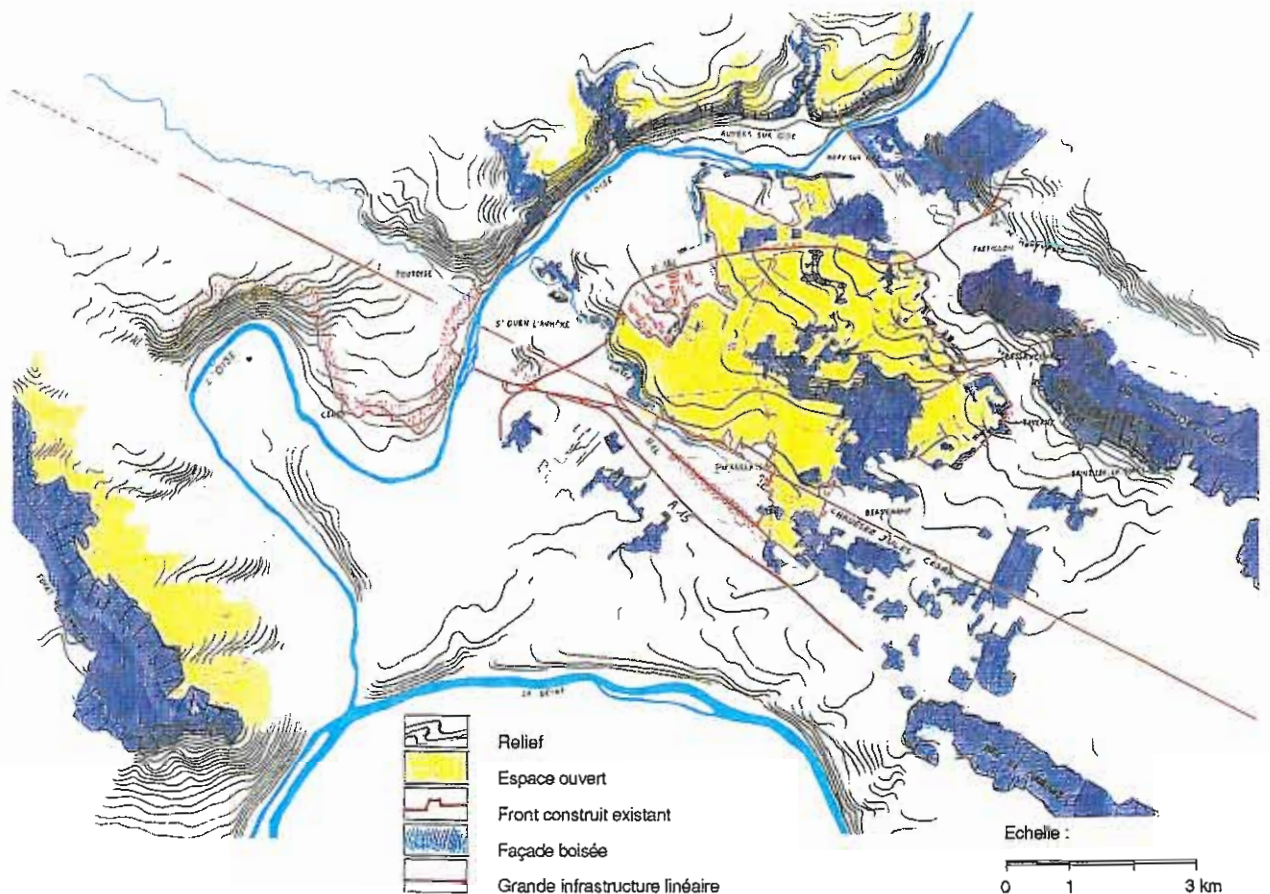
Aussi, une proposition serait, dans l'esprit de la Ceinture verte régionale :

- d'intégrer ce projet dans un ensemble plus vaste comprenant le plateau de Nozay, les plaines de Beauvert et de Saulx (qui pourrait se développer bien au-delà);
- de créer ou de sauvegarder des continuités de cheminement de loisir, de trame verte et si possible d'espaces ouverts;
- de conforter les vides existants et de les relier entre eux;
- de traiter les fronts urbains (bâtis ou végétaux) de telle sorte que la

ville se tourne vers cet espace ouvert;

- d'intervenir en priorité sur les «étranglements», les dangers de coupure des continuités;
- de caler cette trame d'espaces ouverts et ses limites sur les éléments de paysage existants (massifs plantés, bois, plantations d'alignement, vergers, ruisseaux ou plans d'eau) et de patrimoine (châteaux, établissements industriels anciens, etc.) afin de lui donner une solidité.

... des grands paysages ouverts et de l'agglomération



Le plateau de Pierrelaye

Formant à l'origine une articulation entre trois grands espaces ouverts — le pays de France, le Vexin et la vallée de la Seine —, le plateau de Pierrelaye est aujourd'hui quasiment enclavé par l'urbanisation. Le cas de Pierrelaye soulève un certain nombre de questions relatives à un espace enclavé :

- problème de la masse critique d'un espace ouvert face à la pression de l'urbanisation;
- problème de la signification et de l'usage de ce vide;
- relation avec d'autres espaces paysagers, soit visuelle, soit par des couloirs de verdure et des cheminements;
- traitement des franges de manière à ce que cet espace garde une certaine autonomie et un statut de lieu d'évasion face à l'urbanisation périphérique;
- gestion agricole : il paraît souhaitable que le caractère agricole soit maintenu, quitte à ce que les franges séparant le construit du cultivé soient traitées en espaces verts de transition.

Le plateau de Pierrelaye, pratiquement dans le prolongement de la forêt domaniale de Montmorency, en direction de Pontoise et dominant l'Oise, offre la caractéristique d'ouvrir des vues lointaines sur le Vexin français. Séparé de cet espace par l'urbanisation de la vallée de l'Oise, et entouré de toutes parts par l'agglomération, le plateau se rattache à l'extérieur uniquement par la vue. Vis-à-vis du tissu aggloméré assez dense, il apparaît comme un espace de respiration, qui pourrait jouer un rôle de plus en plus important au fur et à mesure que progresse l'urbanisation.

Selon les dispositions du Schéma directeur d'Île-de-France, la partie du plateau occupée par des cultures, des bosquets et des friches sera fortement réduite en superficie. Le rétrécissement de l'espace ouvert aura pour conséquence de supprimer, dans une large mesure, le rattachement visuel avec l'extérieur, et surtout avec le Vexin (le front construit de la zone d'activité de Saint-Ouen-l'Aumône dressera un écran).

Pour éviter cet enclavement, qui retire au plateau une grande part de son attrait comme espace de loisir et d'évasion, la solution est de maintenir une percée large en direction de l'Oise au nord :

- en maintenant la vue;
- en rétablissant la continuité plateau-Oise;
- en traitant paysagèrement l'effet de coupure des voies rapides (N184 et Francilienne projetée).

Des percées ou continuités vertes sont à maintenir également vers Saint-Ouen-l'Aumône et, comme l'indique le Schéma directeur, vers le sud-ouest en direction d'Herblay. Les façades construites doivent recevoir un accompagnement végétal, de façon à en atténuer le poids visuel et donner une certaine autonomie à cet espace.

D'après J. Sgard. *Les grands paysages d'Île-de-France. Document d'appui aux démarches d'aménagement*. Paris, IAURIF, 1996, pp. 41 et 53

par tout nouveau morcellement); la cohabitation entre les exploitations et les urbanisations crée des désagréments (gêne pour l'approvisionnement et la vente des produits, circulation malaisée, conflit avec les populations urbaines, etc.).

Dans ces zones de frange, l'abandon des pratiques agricoles est la porte ouverte au développement de friches et à l'extension anarchique de l'urbanisation. L'absence de limite claire entre urbain et rural devient alors la règle. Au mieux, la réalisation de parcs publics est envisagée. Ils jouent un rôle indéniable de coupure verte et d'espace récréatif, mais ils coûtent fort cher.

Le maintien des espaces agricoles est donc une condition au maintien des espaces ouverts péri-urbains. Pour cela, il faut donner à l'agriculture les moyens de sa pérennité dans ces secteurs. En premier lieu, il s'agit de reconnaître la spécificité de ces zones, avec leurs atouts et leurs contraintes. Les collectivités peuvent aider à leur maintien en assurant la protection du foncier, en affirmant la volonté de les préserver dans les documents d'urbanisme, en vérifiant la cohérence des projets d'aménagement, en encourageant le développement de nouvelles filières de commercialisation. De leur côté, les exploitants peuvent utiliser l'atout de la proximité urbaine pour diversifier leurs activités : valoriser leurs produits par la vente directe, inventer d'autres

systèmes de production par la mise en valeur du paysage (centres équestres, cueillette à la ferme) ou par l'offre de pédagogie.

La diversité des activités exercées dans les espaces péri-urbains est une source de richesse, mais aussi une source de déstructuration. Le mitage, l'abandon de l'agriculture, les friches en bordure d'urbanisation, le morcellement des espaces conduisent à un manque de lisibilité du paysage des espaces ouverts. Certains agriculteurs se sont adaptés aux contraintes du milieu et ont saisi des opportunités en fonction de leur stratégie individuelle. Mais cette démarche s'inscrit dans une logique de survie plus que dans une démarche globale de requalification des espaces péri-urbains.

La reconquête des espaces de transition entre la ville et la campagne peut et doit s'appuyer sur l'activité agricole. Mais elle doit aussi répondre à une demande explicite des aménageurs. L'agriculture péri-urbaine peut recevoir une véritable commande de la ville :

- pour maintenir des coupures d'urbanisation;
- pour jouer un rôle pédagogique et contribuer au développement culturel, en rendant lisibles les systèmes techniques de production;
- pour maintenir le lien entre les citadins et la ruralité;
- pour remplir certaines fonctions environnementales;
- pour maintenir ou construire un paysage.



Les grands plateaux qui s'avancent dans l'urbain sont encore gérés par la grande culture.

M. Bellot/mediathèque laurif

Le croissant nord de Chelles : un vide plein de promesses... paysagères

Espace naturel + proximité urbaine = réserve d'urbanisation. Cette équation simple a longtemps prévalu à Chelles : 30 ans de protections aux schémas directeurs régionaux n'ont pas suffi à préserver le «croissant nord», ce vaste arc naturel tendu entre la plaine du Pin et les coteaux de Gagny.

La commune s'est engagée récemment dans une démarche paysagère d'ensemble qui devra prendre sa place au cœur d'un «projet urbain» actuellement en gestation. Dans ce cadre, le croissant nord a bien sûr fait l'objet d'une attention particulière.

Un diagnostic a permis de prendre la mesure de la diversité paysagère des 4 entités qui composent le croissant nord :

- à l'ouest, le Montguichet, site fragilisé de coteau et de terrasse ancienne de la Marne;
- au centre, le Sempin, ancienne carrière en mutation qui termine le plateau de Montfermeil, et le Mont-Chalats, butte-témoin située au centre de la ville;
- à l'est, la plaine de Chelles, espace ouvert grignoté par les lotissements accueillant en son cœur un aéroport.

Des éléments de continuité : trame foncière, réseau de chemins, liaisons visuelles, corridors naturels, perpétuent la cohérence de l'ensemble.

Le croissant nord n'échappe pas aux problématiques des franges urbaines de l'Île-de-France : déprise agricole, perception brouillée

des limites de la ville, présence de lignes à haute-tension... Il est aussi l'objet d'enjeux d'aménagement contradictoires, entre projet routier et protection des milieux naturels, entre développement urbain et agriculture, entre comblement de carrières et paysage.

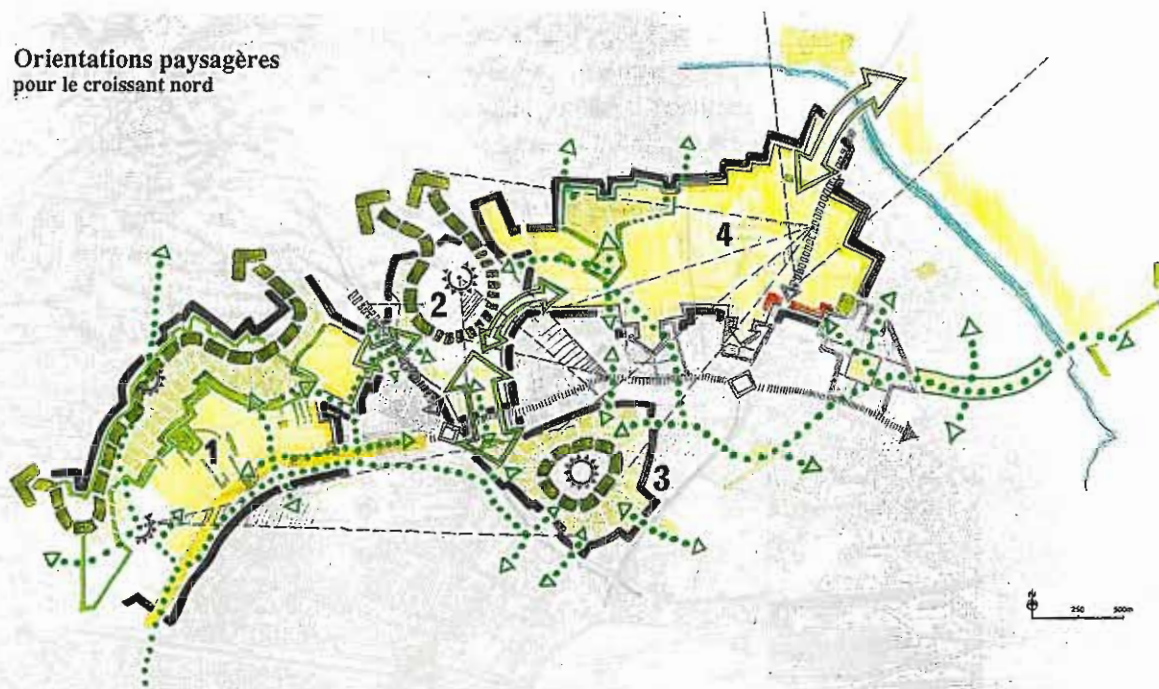
Arbitrer entre ces contraires, concilier ce qui peut l'être, ne peut se faire que si il y a une reconnaissance partagée des valeurs du site et d'une même vision de son avenir. Celle qui est proposée considère que le croissant nord doit contribuer plus fortement à la composition du paysage communal et offrir aux habitants des usages diversifiés.

Les orientations paysagères proposées s'articulent autour de 6 thèmes :

- affirmer les vocations des entités paysagères;
- révéler la géographie;
- conforter l'identité et la structure du paysage;
- préserver les milieux naturels et l'agriculture;
- composer la relation entre ville et espace ouvert;
- traiter les espaces publics de liaison.

Première étape d'un processus de longue durée, ces orientations serviront de base à la concertation avec les partenaires de la commune.

Orientations paysagères pour le croissant nord

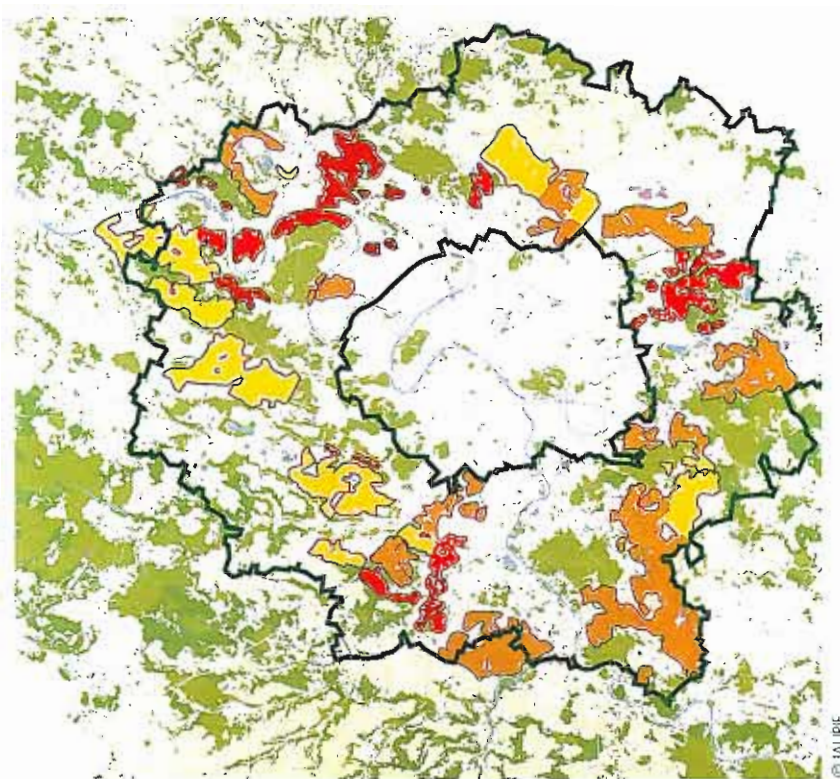


Chelles : orientations paysagères pour le croissant nord

Vocation des entités paysagères

- Le Montguichet (1) : protection et gestion d'un espace naturel à forte valeur patrimoniale.
- Le Sempin (2) : création d'un nouveau paysage destiné à des loisirs extensifs.
- Le Mont-Chalats (3) : vocation de parc-jardin urbain pouvant accueillir un programme culturel.
- La plaine de Chelles (4) : maintien d'un vaste espace ouvert et agricole composé avec ses limites urbaines.

Espaces agricoles en ceinture verte : carte de synthèse



Parallèlement à l'élaboration du projet de Ceinture verte, entre 1980 et 1985, l'Atelier régional d'études économiques et d'aménagement rural (AREEAR), service de la Direction régionale de l'agriculture et de la forêt (DRAF), a réalisé une étude intitulée «Reconnaissance des zones agricoles en ceinture verte», qui établissait un bilan de cette agriculture péri-urbaine et envisageait son avenir. L'IAURIF en fit une synthèse en 1988, actualisée en 1993 en collaboration avec la DRAF.

La typologie retenue pour le classement des zones a été modifiée. Les critères considérés sont l'évaluation du dynamisme économique de l'agriculture et l'estimation de la pression urbaine. Quatre grands types de zones agricoles ont été définis pour répondre à deux objectifs : déterminer le dynamisme de chacune d'elles et donner une image globale de la situation de l'agriculture en ceinture verte.

Les indicateurs qui ont été considérés comme révélateurs d'un dynamisme agricole sont : une évolution positive de la surface agricole utile et du nombre d'exploitations entre les deux derniers recensements généraux de l'agriculture; une succession correctement assurée des exploitations pour les 15 ans à venir; une tendance vers la spécialisation des cultures. Par contre, le recul des surfaces cultivées, l'apparition de friches et l'urbanisation par mitage au sein des zones révèlent une certaine fragilité de l'activité agricole.

La pression urbaine exercée sur les zones étudiées a été mesurée du point de vue quantitatif par la surface urbanisée à l'intérieur de celles-ci. La pression urbaine est considérée comme forte lorsque la surface urbanisée est importante par rapport à la surface totale de la zone. Un critère qualitatif a aussi été retenu : lorsque l'urbanisation est autorisée par un règlement, elle est considérée comme moins menaçante pour l'activité agricole.

Le croisement de ces quatre critères, qui reflètent le comportement de l'activité agricole face à l'urbanisation, a permis de cartographier quatre grands types de zones agricoles qui témoignent du dynamisme de chacune d'elles et qui donnent une image globale de la situation de l'agriculture en ceinture verte :

- agriculture stable ou dynamique avec faible pression urbaine :** de taille importante, homogène et le plus souvent d'un seul tenant, ces secteurs n'ont pas besoin d'une aide particulière pour pouvoir assurer leur rôle de gestionnaire de l'espace (dans leur grande majorité, ce sont des zones de grande culture céréalière);
- agriculture stable ou dynamique avec forte pression urbaine :** dans ces secteurs, mis en valeur par une agriculture dynamique, la proximité des zones urbaines, notamment les villes nouvelles, oblige à réfléchir à une politique de maintien de l'agriculture;
- agriculture fragilisée avec faible pression urbaine :** ces secteurs montrent des difficultés propres à l'activité agricole, les obstacles à une éventuelle urbanisation obligent à réfléchir sur leur véritable vocation;
- agriculture fragilisée avec forte pression urbaine :** ces secteurs représentent l'ancienne ceinture maraîchère (il s'agit le plus souvent de zones agricoles résiduelles enclavées dans l'urbanisation); une vraie réflexion sur leur maintien doit être engagée.

Sur la carte figure également la nature des lisières des zones agricoles. En effet, le type de contact avec les zones limitrophes constitue un autre indicateur prévisionnel de l'évolution des zones agricoles. Un contact avec des zones déjà urbanisées suppose des risques d'empiètement de l'urbanisation, une telle lisière est fragile. Lorsqu'il existe une protection naturelle (bois, autre espace agricole) ou artificielle (autoroute, voie ferrée), la lisière est plus stable.

Périgny-sur-Yerres et Mandres-les-Roses : deux communes péri-urbaines qui fondent leur image sur leur activité agricole



C. de Genmes / médiathèque Inraif

Le maraîchage et l'horticulture ornementale (roses, plantes à pot et à massif) sont des activités anciennes sur ces communes. Mais leur rôle a été renforcé il y a vingt ans par la création de lotissements horticoles et maraîchers. L'objectif à cette époque était déjà de préserver le paysage rural de ce secteur du Val-de-Marne, limitrophe du plateau de Brie mais aussi de zones urbaines en pleine expansion.

Aujourd'hui, ces préoccupations sont toujours à l'ordre du jour et les pressions sont devenues d'autant plus fortes que les filières économiques concernées, le maraîchage et surtout l'horticulture ornementale subissent de graves difficultés. On voit bien ici le risque de la mono-production pour le maintien des espaces agricoles. La diversité de l'agriculture est à la fois source de stabilité et de qualité du paysage par la variété des motifs. La stabilité tient aux échanges possibles entre les cultures : passage réversible entre céréaliculture et maraîchage de plein champ (comme à Périgny), ou entre horticulture ornementale et maraîchage sous serre.

À Périgny, les exploitations maraîchères, qui ont donné une identité à la commune, continuent de s'étendre. En revanche, le lien entre les activités pédagogiques de la Maison de la nature et les activités agricoles locales pourrait être renforcé.

À Mandres, les exploitations florales (dont les roses, qui ont donné son nom à la commune) occupent une grande partie des terres agricoles, mais leur situation économique les rend fragiles. Le choix de la commune est d'intégrer la protection de ces zones dans un véritable projet urbain, qui permettrait de mettre en valeur à la fois cette activité spécialisée et le paysage d'une commune rurale.



C. de Genmes / médiathèque Inraif

La requalification des paysages ouverts en milieu péri-urbain doit passer par l'intégration des activités agricoles dans les projets d'aménagement urbain.

Les espaces agricoles ont été longtemps considérés comme des «réserves foncières». Le SDRIF de 1994 reconnaît pour la première fois la nécessité de les préserver pour la valeur de leur activité. A l'échelle locale, il est possible d'aller plus loin en intégrant réellement l'agriculture dans les projets urbains. Certaines communes ont déjà fait ce choix : Mandres-les-Roses, les communes du plateau de Saclay, l'ensemble Épinay-sur-Orge, Villiers-sur-Orge, Ballainvilliers...



Une agriculture plus spécialisée peut répondre à la demande citadine en termes de production, de pédagogie et de gestion des espaces ouverts.

L. Reynaert/médiathèque laurif

Pour favoriser l'intégration de l'agriculture dans les projets d'aménagement, les collectivités locales doivent passer une commande claire aux agriculteurs. Les contrats doivent être négociés entre tous les partenaires. Dans les zones péri-urbaines, la demande des populations urbaines a aussi son importance.

Un projet urbain intégrant l'agriculture doit assurer la cohérence des décisions d'aménagement vis-à-vis des zones agricoles. Il évitera par exemple le morcellement des exploitations dû aux passages d'infrastructures ou la superposition de zonages et de protections multiples. Entre la ville et les espaces ruraux, les «parcs de campagne» ont une place à trouver pour développer les nouvelles fonctions de l'agriculture péri-urbaine. Des partenariats entre les collectivités locales et les agriculteurs aideraient à développer des projets de gestion sur ces espaces. Deux types d'agriculture sont à

envisager :

- une agriculture dont la fonction productive est première et dont le rôle paysager est joué de fait (sous réserve que le sol ne se couvre pas de serres en plastique);
- une agriculture qui complète sa fonction productive par des activités contractuelles surtout fondées sur les services non-alimentaires, en réponse à la demande citadine.

Le groupe «Agriculture urbaine» de l'Ecole nationale supérieure du paysage (ENSP) développe cette conception de projet d'aménagement paysager et agricole. Un projet se construit à partir d'une analyse paysagère, d'une analyse de la viabilité des exploitations, et d'analyses sociologiques du besoin des habitants. Un projet de paysage est réalisé et est négocié avec les agriculteurs et les collectivités sur la base de ces analyses. De telles études ont été menées dans la boucle de Chanteloup et le massif de l'Aulnay, ainsi que dans le Val-de-Marne autour du bois Notre-Dame.

Dans les zones à requalifier, le projet urbain peut intégrer d'autres activités que l'agriculture. Cela est particulièrement nécessaire dans des secteurs où, trop fragilisée, elle risque d'être abandonnée à l'issue d'un départ à la retraite par exemple. Ces activités peuvent aussi permettre de renforcer les liens entre la ville et la campagne, comme les jardins familiaux par exemple.

Préserver les espaces naturels, les forêts péri-urbaines et leurs abords

En milieu péri-urbain, les espaces naturels constituent des lieux privilégiés jouant un rôle primordial dans la découverte de la nature par les urbains.

Le maintien de continuités vertes depuis la couronne rurale jusqu'à l'agglomération se fait en «doigts de gant». L'espace péri-urbain reste ainsi le lieu de larges discontinuités de l'urbanisation, laissant encore la place à une nature où l'empreinte de l'homme reste parfois discrète.

La gestion des espaces naturels est d'autant plus intensive que l'espace est urbanisé. Un parc ou un jardin public reste de nature urbaine, intégré à la ville, alors qu'un espace péri-urbain ménage entre les séquences urbaines des séquences franchement naturelles, où la présence d'éléments localisés de paysage naturel demeure importante : bosquets, mares, prairies, sources, etc.

Un parc départemental à Vitry-sur-Seine pour combiner espaces de loisirs et activité agricole

Le plateau de Vitry, dans le Val-de-Marne, reste l'un des derniers sites non urbanisés à 5 km de Paris. La moitié de ses 98 ha est cultivée (jardins familiaux, horticulture, maraîchage), l'autre est laissée à l'abandon. Le Conseil général du Val-de-Marne a décidé de valoriser cet espace de respiration dans un vaste projet de parc péri-urbain associant activité agricole et loisirs.

Pour renforcer une activité horticole en déclin, le Conseil général du

Val-de-Marne propose des baux de longue durée, facilitant l'installation des jeunes agriculteurs. L'activité agricole sera valorisée dans ce parc par un conservatoire de roses et un écomusée du lilas, retraçant les travaux horticoles anciens.

Toute l'originalité de ce projet réside dans la combinaison d'un parc de loisirs de grande fréquentation, avec le maintien et la valorisation d'une activité agricole en zone urbaine.



© Institut géographique national

Un projet d'agriculture urbaine pour le plateau Notre-Dame



F. Gayon/lauré

Limité par les vallons du Morbras et du Réveillon, le parc de Gros-Bois et la forêt d'Armainvilliers, le plateau Notre-Dame porte la forêt du même nom et les espaces agricoles qui l'entourent. Dans un souci de maintien des espaces agricoles du département, le Conseil général du Val-de-Marne a fait réaliser une étude sur le devenir de ces espaces. Il en résulte un véritable projet d'agriculture urbaine, fondé sur des analyses agricoles et paysagères.

Le projet comporte trois volets :

- garantir la pérennité des terres agricoles, en développant la vigilance foncière et en favorisant la reprise des exploitations;
- améliorer les bases économiques de l'activité agricole, en développant de nouveaux marchés par exemple;
- prendre en charge les fonctions urbaines, sociales et environne-

mentales (deux propositions vont dans ce sens; une opération sur les lisières forestières, un projet pédagogique).

Sur le plan paysager, le travail sur les lisières est particulièrement intéressant. Souvent délaissées, elles figurent parmi les éléments remarquables du paysage. Le projet de paysage propose de s'y attacher, afin de reconstituer une image positive du paysage agricole. La démarche consiste à créer un espace de concertation, associant en particulier les agriculteurs et les forestiers, à procéder à un inventaire qualitatif et quantitatif et à élaborer un projet destiné à améliorer l'existant.

Source : École nationale supérieure du paysage de Versailles.
Projet d'agriculture urbaine pour le plateau Notre-Dame.

Les rivières et vallées franciliennes forment un réseau convergeant vers l'agglomération centrale et sont un des supports privilégiés de «corridors biologiques». En milieu péri-urbain, elles doivent être le support de larges «coulées» naturelles, notamment par le maintien de prairies et de boisements «ripariaux», c'est-à-dire le long des cours d'eau.

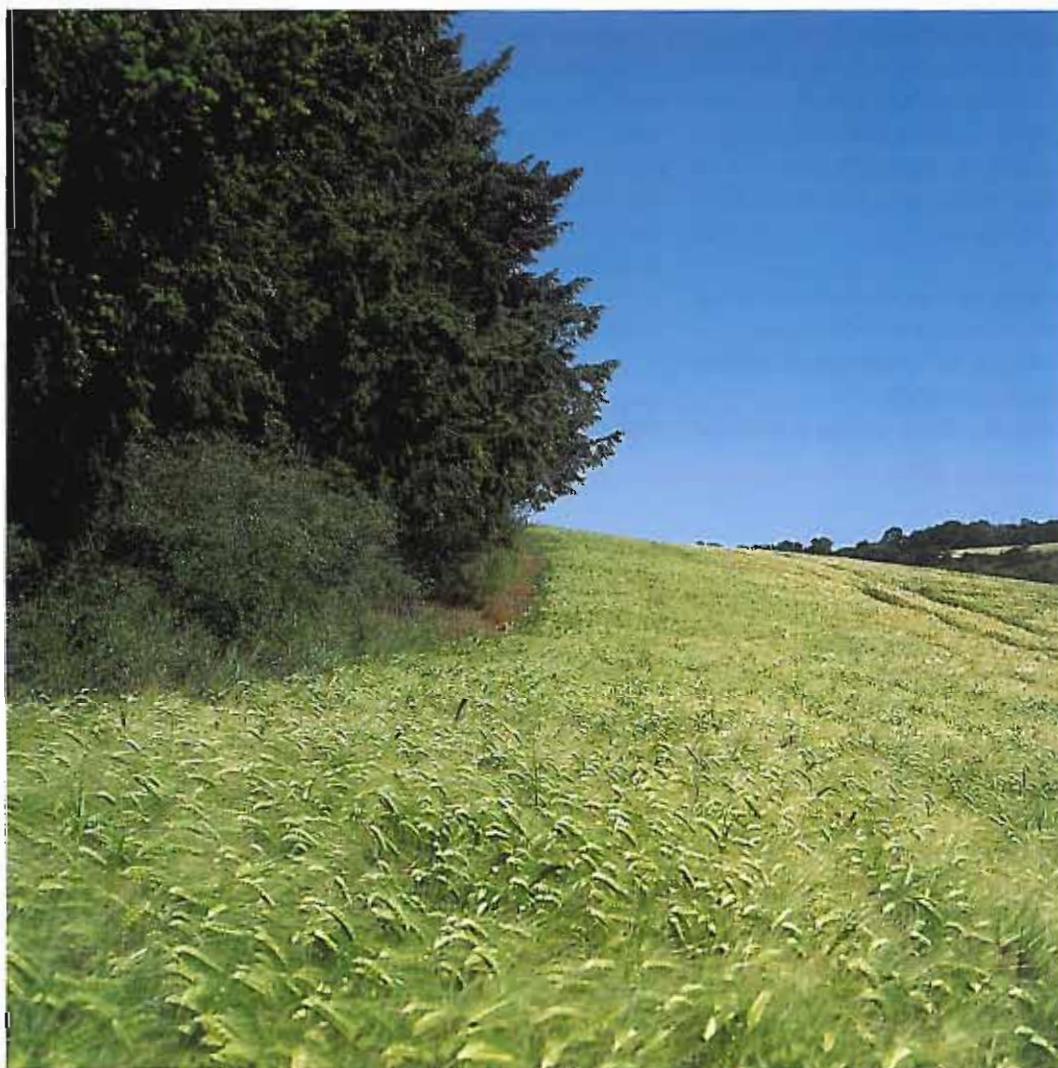
Les espaces forestiers doivent aussi trouver une continuité naturelle avec la couronne rurale. Leur préservation implique parfois qu'ils soient acquis par la collectivité qui, seule, a les moyens de les entretenir, notamment lorsqu'ils sont de fait, déjà soumis à une forte fréquentation publique. Si la plupart des forêts sont désormais propriété publique, il reste les petites forêts privées morcelées (par exemple des boisements de coteau), dont le rôle paysager, primordial, est

parfois fragilisé par une mauvaise gestion. Leur nécessaire préservation peut demander des politiques plus actives : regroupement forestier, acquisition foncière, plans de gestion...

Les espaces forestiers doivent conserver une lisière non bâtie afin d'assurer des échanges biologiques avec la couronne rurale et une «respiration» de la forêt. De nombreuses espèces animales utilisent en effet le couvert forestier pour leur nidification et les milieux ouverts (lisières, clairières) pour leur nourriture. Les lisières non bâties permettent par ailleurs le libre accès de la population aux espaces forestiers, sous réserve que le réseau des chemins ruraux qui les dessert soit préservé. Enfin, ces espaces de retrait ne doivent pas être traités en «espaces verts» qui simplifient trop l'écosystème.

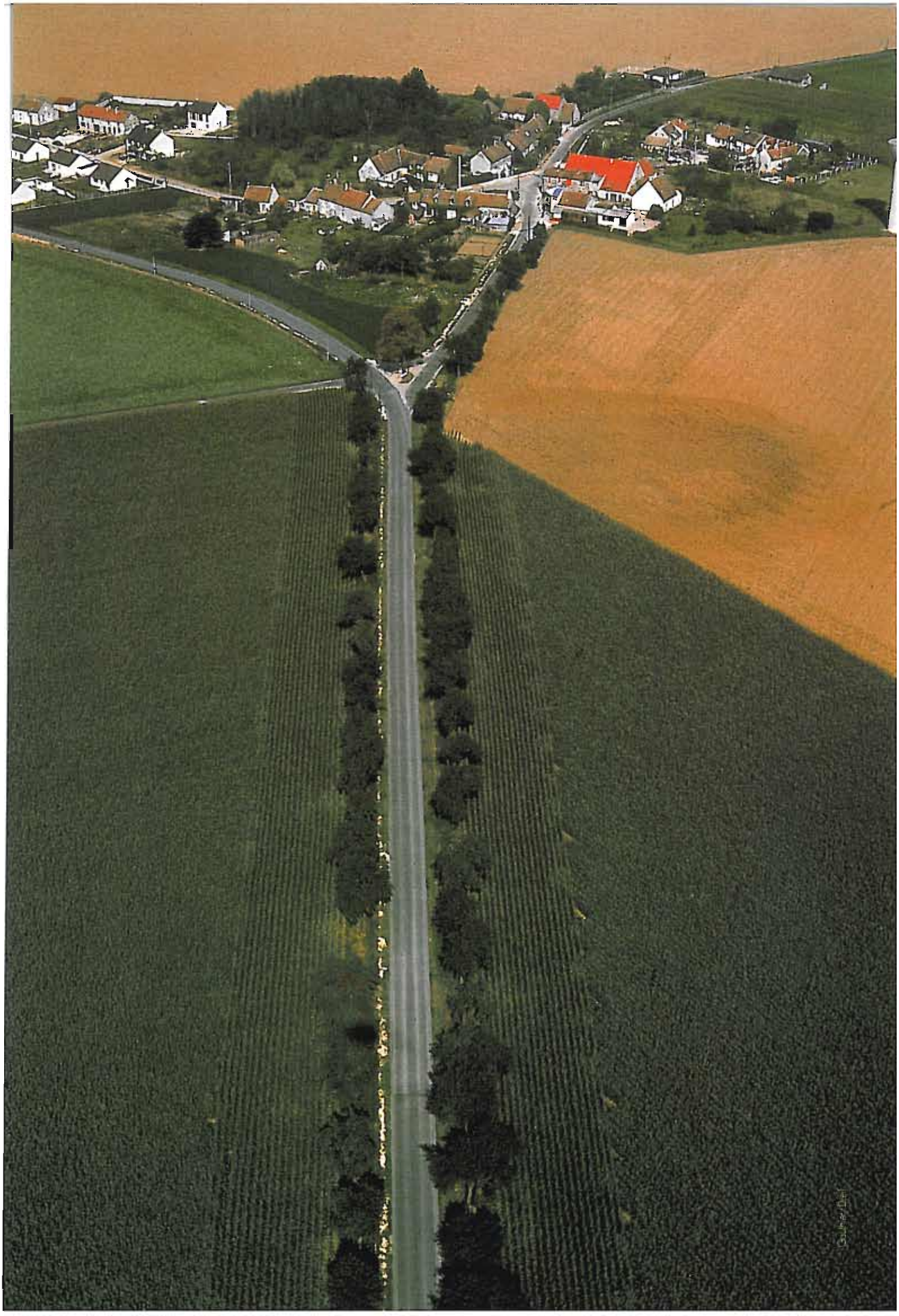
La valeur fondamentale des lisières a été reconnue. Cette reconnaissance s'est traduite dans le SDRIF par l'obligation de préserver une bande inconstructible d'une largeur minimum de 50 mètres en lisière des bois de plus de 100 ha. Pour des raisons de protection du patrimoine naturel et de paysage, cette bande peut être élargie.

La prise en compte des lisières a également conduit l'Agence des espaces verts à agrandir ses périmètres d'acquisition, initialement limités aux massifs boisés, afin d'y intégrer, en particulier pour des raisons paysagères, les espaces agricoles qui les entourent. C'est le cas par exemple autour des massifs de La Roche-Guyon, de Bréviande, de Rosny-sur-Seine.



«La lisière, une ligne de transition entre l'espace fermé de la forêt et l'espace ouvert des champs, si riche du point de vue biologique par la complémentarité des situations et la multiplicité des échanges; pour le promeneur, un lieu situé à la limite de deux mondes où se conjuguent le sentiment d'un espace protecteur et secret, et celui de liberté et de lumière.» (J. Sgard)

D. Gégouff / médiatèque lauril



Requalifier les voies de communication et les entrées de ville



Les routes, autoroutes et voies ferrées sont des infrastructures dont la conception technique de base prend rarement en compte le paysage. Elles posent de nombreux problèmes d'intégration, difficiles à résoudre, parfois liés à l'emprise elle-même, parfois aux abords, puisqu'il s'agit d'infrastructures lourdes, supportant un fort trafic.

Les voies de communication créent leur propre paysage, qui s'organise indépendamment des sites qui les entourent. Elles créent une coupure physique et visuelle des tissus traversés (par la circulation et les nuisances, mais aussi, pour certaines, par des clôtures et des talus). Les transitions avec les espaces publics urbains sont rarement traitées, car leur conception récente ignore le piéton. Les abords, dévalorisés par les nuisances, se développent sans plan d'ensemble, sans projet urbain, avec des constructions hétérogènes, banales, de peu de valeur. L'effet de vitrine recherché par les entreprises qui se localisent sur les voies à fort trafic aggrave cette cacophonie par une prolifération d'affiches et d'enseignes.

Les autoroutes, les déviations routières et les voies ferrées forment des espaces fermés sur eux-mêmes : l'absence de desserte le long d'une voie rapide fait tourner les fonds de parcelle vers celle-ci, sans pour autant supprimer l'effet de vitrine et ses inconvénients. Par une coupure visuelle, les remblais et déblais aggravent la coupure physique du trafic et de la clôture; la profusion de

panneaux, de lampadaires, brouille la lisibilité du paysage. Les plantations ne sont souvent qu'un remplissage de délaissés, et demeurent sans force, surtout sur les sols pauvres et secs des remblais et déblais; au mieux, elles créent un couloir de verdure uniforme, sans identité d'une région à l'autre, sans perspective.

Beaucoup des routes nationales et départementales sont d'anciennes routes royales d'une grande valeur patrimoniale souvent méconnue. Elles ont été tracées en respectant le relief, en suivant souvent les lignes de force du site, en créant de vastes perspectives, parfois orientées sur un monument (clocher, obélisque...). Elles ont organisé l'évolution des parcelles rurales et des tissus urbains autour d'elles, et vu s'édifier des fermes, des châteaux, des relais de poste et des auberges. Enfin et surtout, elles ont presque toutes été par le passé plantées d'arbres d'alignement; cela leur a conféré une qualité paysagère sans égale, dans le marquage des sites, la lisibilité de leur structure, le repérage et l'espace propre de la route. Les travaux d'élargissement, de mise en voie rapide, ont détruit la plupart des alignements et fait abandonner de nombreux bâtiments historiques. Les modifications de tracés, déviations et carrefours giratoires ont effacé les perspectives et fait perdre les repères. La dévalorisation générale a eu raison de nombre de bâtiments intéressants qui n'avaient pas été détruits par ces travaux.

La dégradation du paysage des grandes routes a atteint son paroxysme dans les entrées de ville : comme presque toutes les

grandes routes, leur paysage, leur valeur patrimoniale et leur intégration sont altérés par leur adaptation à la circulation; dans leur situation, il s'y ajoute une urbanisation anarchique sous forme de zones d'activités et de grandes surfaces commerciales, d'accumulation d'affiches et d'enseignes. Les entrées de ville sont la première image que donne la ville à celui qui y pénètre par la route : elles constituent donc un enjeu.

Le milieu urbain est traversé et structuré par de nombreuses routes nationales, départementales ou communales, qui deviennent des avenues, des boulevards, des rues. Ces voies gardent leur fonction de desserte, mais l'augmentation galopante de la circulation crée à elle seule un effet de coupure urbaine (c'est notamment le cas des grandes nationales en proche banlieue, comme la N20 entre la porte d'Orléans et Massy, ou la N4 à Joinville et Champigny).



De nombreux bâtiments qui constituaient le patrimoine indissociable de la route sont aujourd'hui dévalorisés (la Maladrerie à Poissy).

P.M. Tricaud/laurit

Reconsidérer les grandes voies de communication

Les grandes voies de communication, qu'elles soient en ville ou en rase campagne, ont longtemps développé des logiques qui leur étaient propres : les préoccupations étaient surtout fonctionnelles. Une évolution très sensible s'est opérée lors de la création d'axes nouveaux; cependant un important travail pour requalifier, voire revaloriser en axes existants, reste encore à entreprendre. Toute une série d'axes ont ainsi été conçus sans prise en compte du rôle structurant qu'ils avaient à jouer au niveau de l'espace, du paysage, mais aussi du vécu de la ville et des campagnes qu'ils traversent aujourd'hui.

Limiter la coupure créée par les voies rapides

Les voies rapides sont prises ici au sens le plus large : autoroutes, routes express, voies rapides urbaines, déviations et voies ferrées. Toutes ces voies, différentes d'un point de vue fonctionnel, **ont en commun l'absence d'accès direct, souvent un profil éloigné du terrain naturel** (remblai ou déblai), **et plus souvent encore une clôture**. Tous ces facteurs en font des «corps étrangers» aux tissus traversés, coupés visuellement et physiquement. La coupure tend à s'aggraver avec la multiplication des protections phoniques, qui répondent à une demande évidente, mais souvent mal intégrées. Plusieurs réponses existent face au problème de la coupure. De plus, il est difficile de séparer le fonctionnel du paysager, tant l'inter-relation des deux approches est grande.

Dans les passages en fort déblai, la couverture de la voie peut transformer la tranchée ouverte en tranchée couverte. Cette solution, très coûteuse, n'est mise en œuvre que sur des voies à très fort trafic, dans un milieu urbain très dense ayant une fonction de centralité (par exemple A1 dans la Plaine-Saint-Denis). Elle est souhaitée par de nombreuses municipalités, mais celles-ci ne peuvent espérer la voir réalisée dans un proche avenir. Lorsque la voie n'est pas assez encaissée (6 à 7 m), si le problème du bruit peut être ainsi réglé, celui de la coupure l'est mal, car la hauteur de la couverture dépasse le terrain naturel : c'est le cas pour l'A12 à Bois-d'Arcy.

La couverture légère n'est généralement qu'une protection phonique : elle résout très partiellement la coupure urbaine. La couverture de



Le paysage se couvre de signalisation directionnelle, de lampadaires, de glissières : le monde de l'automobile construit progressivement son propre ordre, son propre environnement.

F. Dugény/laurit

l'A13 à Mantes-la-Ville se limite ainsi à rétablir les continuités des rues transversales. En général, son aspect s'intègre mal aux matériaux et aux formes de l'espace urbain. Des solutions devraient être étudiées pour limiter la coupure des couvertures légères, en les intégrant visuellement (plantations sur sol allégé ou sur faible épaisseur de sol, plantes rampantes enracinées en pleine terre à l'extérieur de la dalle, clôtures légères⁽¹⁾...), en multipliant les passerelles (au même niveau que la couverture, pour que les parties inaccessibles n'apparaissent que comme des terres-pleins plantés); on peut aussi établir des chemineaux latéraux, qui compensent la coupure transversale en facilitant la circulation le long du tracé.



Paris-Lyon à Charenton.
F. Dugény/launil



A6 dans la vallée de l'Essonne.
B. Gégault/médiateur launil

De nouveaux franchissements peuvent être créés, au moins des passerelles pour les piétons et les cycles, (moins coûteuses que les ponts routiers). Des exemples intéressants existent, comme à Noisy-le-Grand sur l'A4. Ces solutions devraient être plus souvent envisagées sur les infrastructures existantes.

On peut éviter d'aggraver la coupure due aux protections phoniques, en plaçant des écrans transparents. Ceux-ci sont malheureusement de plus en plus rejetés par les services de l'État, car ils se salissent, font l'objet d'actes de vandalisme. Ils réclament donc un entretien constant. Cette réticence renvoie au problème plus général de la faiblesse des moyens disponibles pour

l'entretien. Pour les écrans comme pour la végétation, seul un effort important d'entretien permettra une amélioration du paysage routier. En attendant, il faudrait essayer de ne pas renoncer totalement aux écrans transparents, au moins aux points les plus sensibles : au droit des rues transversales et au passage des vallées. Là où la coupure marquée par les écrans phoniques est inévitable, un travail important de cicatrization, de reconstitution du paysage sur les deux faces, de restitution d'une profondeur, d'articulation de la face extérieure avec les tissus traversés est indispensable. Des plantations bien conçues (plantes grimpantes sur les écrans, arbres devant, plantation des talus...) peuvent jouer un grand rôle. Il est important, aussi bien pour l'usager que pour le riverain, que la végétation ne recrée pas un mur vert, mais que, par des premiers plans et des arrière-plans, elle redonne l'effet d'une certaine profondeur (par exemple des plantations un peu espacées devant une haie continue ou un mur couvert de plantes grimpantes).

La position de la clôture peut également atténuer l'effet de coupure. Placée au sommet d'un talus de remblai ou d'un merlon anti-bruit, elle est plus discrète pour les riverains qu'au pied du talus. Cette position n'empêche pas l'entretien du talus par le même service, qui l'effectue par le bas, plus efficacement qu'à partir de la chaussée.

(1) Une couverture légère peut supporter une charge limitée, donc un risque d'intrusion. Elle peut se contenter d'une clôture légère, voire d'une simple rambarde. Ce qu'elle ne peut pas supporter, c'est la charge correspondant à une foule, éventualité qui doit être prise en compte dans le cas d'une couverture entièrement ouverte au public, qui doit être de type lourd.

Les écrans de l'autoroute A3

Des écrans posés en léger retrait par rapport à la route. Leur présence est plus légère et permet la réalisation de plantations d'accompagnement.

Dreif

Des écrans standards à modénature différente : béton, brique, polycarbonate. Leur installation en bordure immédiate de la chaussée risque de provoquer un effet de couloir.

Dreif



Retrouver l'unité des aménagements en rive des voies rapides

Le manque d'articulation des ouvrages, en particulier des écrans phoniques, ainsi que leur mauvais état d'entretien, sont un problème récurrent des voies rapides (principalement routières, mais aussi ferrées). La maîtrise d'œuvre, assurée par les subdivisions des directions départementales de l'Équipement, est morcellée dans l'espace et dans le temps par l'organisation des travaux routiers en tranches opérationnelles, la plupart du temps sans réelle conception architecturale et paysagère d'ensemble. On voit ainsi des «patch-works» d'écrans anti-bruit sans relation entre eux (comme sur le boulevard périphérique de Paris ou sur l'autoroute A6). L'absence d'articulation ne se voit pas seulement entre opérations successives, mais à l'intérieur d'une même opération : les extrémités d'écrans, de soutènements, de glissières, de clôtures ne sont en général pas traitées, encore moins les raccordements entre ces différents dispositifs. Une attention particulière reste à apporter au travail de détail dans les ouvrages routiers car l'enjeu est important; les écrans phoniques sont devenus indispensables compte tenu de l'accroissement de la circulation et des nuisances. De nouvelles normes sur le bruit, en préparation, prévoient un abaissement du seuil à prendre en compte pour la mise en place d'écrans de 65 à 60 db(A). Ces dispositions auront pour conséquence d'augmenter la hauteur des écrans : l'impact paysager n'en sera que plus important.

Améliorer les modèles de terrain et les plantations autoroutières

Bien que de nombreux efforts aient été entrepris pour planter les talus routiers, **les plantations des voies rapides et des voies ferrées sont souvent composées d'essences inadaptées**, en particulier d'arbustes trop bas pour être à l'échelle du site, qui forment des masses indifférenciées à grande vitesse. Elles demandent un entretien important, accrochent les débris volants, gênent le passage des services d'entretien. Réalisées sur des remblais et déblais, ces plantations vivent sur un mauvais substrat, pauvre en matière organique, tassé et sec. Elles sont souvent peu, ou mal entretenues (des tailles excessives sont même réalisées là où un grand

développement des arbres ne poserait pas de problème de sécurité), ce qui les rend souvent dépérissantes. Lorsqu'il n'y a pas d'emprise suffisante, les besoins d'élargissement des routes prennent sur l'espace généralement planté des abords et modifient la faible cicatrisation latérale existante.

L'importance des plantations sur les abords routiers n'est plus à démontrer. Par l'opération «40 millions d'arbres», la Région d'Île-de-France encourage les maîtres d'ouvrage à en réaliser, en participant à leur financement. Il s'agit aussi d'améliorer la qualité technique des modelés de terrain, des plantations, afin que leur présence dans le paysage ait suffisamment de force. Dans le domaine autoroutier, quelques principes généraux ont été déclinés de manière à s'adapter à chaque site. Ils ont notamment été mis en œuvre dans l'opération pilote de requalification paysagère de l'autoroute A3 à la porte de Bagnolet et à l'échangeur de Rosny, conduite par la DDE de Seine-Saint-Denis avec un financement de la Région et un appui technique de l'IAURIF⁽²⁾.

Ces principes visent principalement à **privilégier sur les abords les aménagements simples et à forte valeur structurante** : arbres de grand développement se détachant sur une strate basse, en limitant la strate buissonnante, qui pose par ailleurs des problèmes d'entretien; plantations en alignements, y compris sur les autoroutes; modelé du terrain simple et naturel, notamment en allongeant les talus pour adoucir leur pente, en les arrondissant, en remblayant derrière les glissières en béton, etc.; murs anti-bruit sobres et bien articulés avec les autres ouvrages...

Il convient aussi de **rechercher pour chaque grand itinéraire** (radiales, rocade...) **une identité visuelle par un thème commun** (ou un petit nombre de thèmes) **de traitement végétal** (et des ouvrages), ponctuant l'itinéraire, et décliné selon les situations locales ou articulé avec des aménagements locaux.

(2) Ces principes sont développés dans une note préparée par l'IAURIF. *Recommandations pour l'aménagement paysager des autoroutes en Île-de-France* (P.-M. Trecaud, 1995, non publiée), ainsi que dans le document qui rend compte de l'opération pilote : *Requalification paysagère de l'autoroute A3. Étude de définition d'ensemble*. Paris, IAURIF, 1996, pp. 25-28.

Quelques principes pour l'aménagement des abords d'autoroutes

Simplifier le modelé du terrain, tout en lui donnant des formes plus naturelles, notamment en allongeant les talus, en arrondissant leur crête et leur pied, en comblant entre deux plates-formes en remblai ou derrière les glissières béton armé (GBA), ce qui permet des apports de terre végétale, etc.

Rechercher dans toute la mesure du possible une certaine profondeur des vues (même si elles sont limitées), avec des plans successifs, des effets de cadrage et de transparence, qui constituent l'un des attraits des formes végétales, et qui mettent en valeur les sujets et non seulement les masses. Plutôt que le mur végétal le long de la route ou la vue lointaine sans premier plan, on peut ainsi avoir :

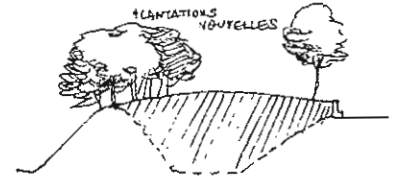
- un alignement d'arbres-tiges, une haie clairsemée ou quelques arbustes devant une haie dense ou une lisière boisée;
- des massifs sans branches basses

laissant voir les troncs, le sous-bois, ou le ciel s'ils sont en haut de talus (reprise possible de massifs existants, en remontant leur couronne);

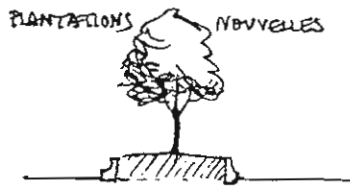
- des lisières très découpées, d'où se détachent des bouquets ou des sujets isolés (p. ex. A86 dans la forêt de Verrières).



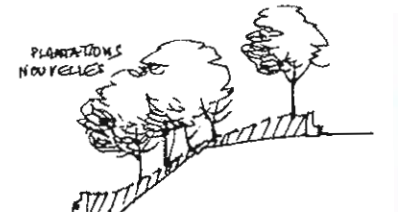
Allongement d'un pied de talus



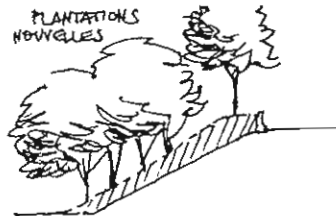
Comblement entre deux remblais



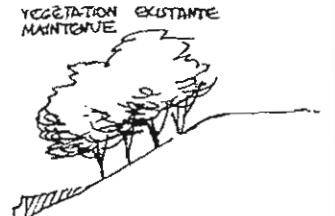
Comblement entre deux GBA



Comblement entre deux GBA et arrondi de crête



Comblement derrière GBA en crête de talus



Comblement derrière GBA en pied de talus



Alignement d'arbres devant une lisière boisée.



Massifs sans branches basses laissant voir les troncs et le ciel.

Lisières découpées :
A86 dans la forêt
de Verrières.

DR



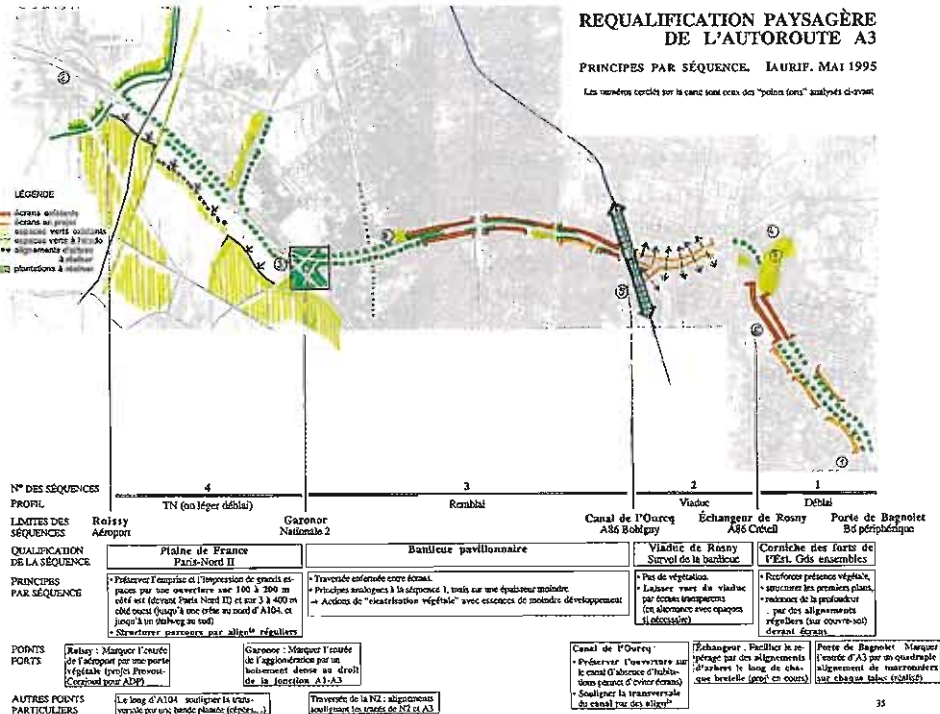
Source : Requalification paysagère de l'autoroute A1. Étude de définition d'ensemble. Paris, Iaurif, 1996.

Créquis P.-M. Tricaud/Iaurif

Réhabilitation de l'autoroute A3

L'action s'appuie, dans un premier temps, sur les extrémités de la séquence. Celles-ci sont des points forts qui comportaient d'importants délaisés. Par une simplification des terrassements et des plantations de grande échelle, les acteurs de l'aménagement témoignent d'un engagement de réhabilitation globale pour A3 et d'une meilleure insertion des voies rapides urbaines en Île-de-France. La poursuite de la section Bagnolet-Rosny est à l'étude, avec une première phase pour compléter le projet de Rosny et une autre pour l'ensemble des talus de Bagnolet à Rosny.

Source : *Requalification paysagère de l'autoroute A3. Etude de définition d'ensemble.* Paris, Laurif, 1996.



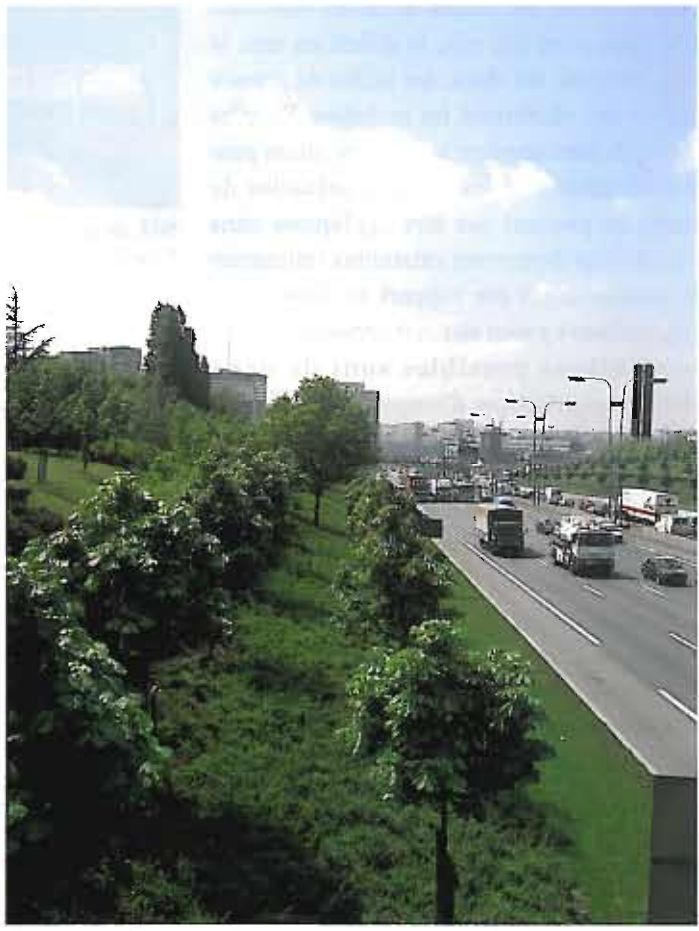
Porte de Bagnolet. État d'origine (vue sur le talus sud, vers l'est).
B. Chapuis/AEP



Projet du paysagiste B. Chapuis : alignement multiple de marronniers sur les talus (même vue que ci-dessus).
B. Chapuis/AEP



Réalisation, 1995 (vue sur le talus sud, vers l'ouest).
P-M. Tricoud/Laurif



Les plantations deux ans après. B. Gégauill/médiathèque Laurif

Réhabiliter les routes nationales et départementales

Au fil du temps, les routes nationales et départementales sont devenues un véritable patrimoine. Pour beaucoup hérité des grands tracés des XVII^e et XVIII^e siècles, ce réseau dense et continu constituait un des caractères originaux de l'Île-de-France, inscrivant dans le paysage la centralisation politique et administrative de l'Ancien régime et la marque esthétique des siècles qui ont vu sa création. **Les arbres d'alignement, les bâtiments qui les bordaient (fermes, relais, châteaux...) contribuaient à donner à ces routes un rôle structurant du paysage urbain et rural.** Leur évolution récente⁽³⁾ montre qu'aujourd'hui ce patrimoine est en danger.

Depuis 20 à 30 ans, d'innombrables alignements ont été abattus, d'abord pour des raisons de sécurité, puis pour des besoins d'élargissement. Bien que le rythme de ces abattages se soit ralenti depuis 10 ans et que plusieurs circulaires aient été diffusées pour mieux gérer les alignements et les replanter lorsque c'est possible, les continuités disparaissent et les nouvelles plantations sont loin de les remplacer.

La durée de vie des arbres se réduit elle aussi par le tassement des sols, le déficit en eau, le salage hivernal, les chocs, les tailles de grosses branches par où entrent les maladies. Fragiles ou âgés, ils sont abattus; leur replantation pose des difficultés, car les normes actuelles de sécurité ne peuvent pas être appliquées dans les conditions d'emprises existantes (minimum 4 m, emplacement par rapport au fossé...), et les agriculteurs y sont souvent opposés.

Les solutions possibles sont de deux ordres : acquisition d'emprises ou servitudes conventionnelles. L'acquisition d'emprises supplémentaires se heurte à des problèmes de négociation avec les agriculteurs lors de sa mise en place (le minimum est 6 m : 4 m de la chaussée à l'arbre, 2 m de celui-ci à la limite; une largeur de 8 à 10 m permet une gestion à long terme dans les meilleures conditions) : le département de Seine-et-Marne n'a pu l'appliquer que dans un seul cas, celui de la route d'accès au château de Vaux-le-Vicomte.

La mise en place de contrats ou servitudes conventionnelles pour des plantations chez les riverains engage réciproquement ceux-ci et les



La densité du réseau de routes plantées était un des caractères originaux du paysage d'Île-de-France.

A. Duguet/taurif



N19, descente vers la vallée de l'Yerres : l'alignement encadre la perspective, procure de l'ombre, marque la limite entre la route et les champs.

A. Duguet/taurif



L'alignement a été reconstitué à l'écart, le long du fossé. L'espace de la route est plus large, il perd de sa structure tant que les arbres n'ont pas atteint un certain développement.

A. Duguet/taurif

(3) voir première partie «Comprendre»

Un schéma de gestion des plantations d'alignement en Seine-et-Marne

La Seine-et-Marne est l'un des dix départements français ayant répondu à une opération pilote sur les plantations d'arbres en bordure des routes lancée en 1986 par la Mission du paysage du ministère de l'Environnement et le Service d'études techniques des routes et autoroutes (SETRA). Un schéma de gestion des plantations d'alignement sur les routes nationales et départementales a été établi en partenariat entre l'État (DDE) et le département (CAUE). Le schéma, établi sur un recensement et une étude phytosanitaire, a pour objectif de renouveler, d'entretenir et de gérer les plantations routières selon sept grands principes :

- maintenir dans un premier temps le patrimoine planté à son niveau actuel de 29 000 arbres;
- maintenir, protéger, restaurer quelques alignements remarquables;
- supprimer ou aménager les alignements les plus dangereux;
- remplacer régulièrement les alignements dans l'ordre des priorités;
- envisager des plantations sur des routes actuellement non plantées;
- installer un rythme cohérent et régulier de renouvellement;
- entretenir régulièrement les jeunes plantations.

Ce programme est suivi par un «Monsieur Arbre», dont la mission est à la fois technique et pédagogique. Une charte de l'arbre a été ratifiée par plusieurs partenaires essentiels (EDF, France telecom, Chambre syndicale des travaux publics...) s'engageant à respecter cet élément du patrimoine public. Un schéma directeur de plantation, élaboré en 1994, est basé sur une politique cohérente de reconquête d'emprises.

maîtres d'ouvrage. Les riverains peuvent avoir à réaliser des plantations ou à les autoriser et les entretenir pendant une période donnée (25 ans). La Grande Bretagne applique ce système dans le cas des buttes acoustiques, lorsque l'emprise est manquante. Outre l'intérêt paysager, ceci permet de réduire les coûts en évitant de réaliser des écrans phoniques. Ce principe peut s'adapter aux plantations d'alignement. Des solutions de ce type ont été proposées par l'IAURIF pour les plantations des routes qui se croisent sur le plateau de Saclay, et mises en œuvre par le District sur l'une d'entre elles, la N306.

Les solutions ne relèvent pas seulement du coup par coup : elles peuvent être organisées à travers les schémas de gestion. En Seine-et-Marne, le CAUE, la DDE et le Conseil général ont ainsi établi un schéma de gestion des plantations d'alignement. Dans le département de l'Essonne, ce schéma a pris la forme d'un «*Guide méthodologique de gestion des dépendances vertes des routes départementales*», réalisé par le Conseil général.

Depuis les années 60, **l'évolution des routes nationales et départementales pose un autre problème : la nécessaire adaptation aux normes actuelles de sécurité et de confort conduit à la réalisation de déviations et d'échanges multiples**; leurs tracés sont conçus avec des normes liées à la vitesse : ils deviennent plus tendus, plus complexes, introduisant une nouvelle géométrie dans le paysage. Le caractère patrimonial d'un tracé est ainsi perdu localement, comme dans la déviation de Villeneuve-le-Comte par la D231 en sortie de forêt de Crécy. Des solutions particulières devraient permettre des adaptations des normes routières aux tracés existants.

Un phénomène nouveau complexifie la compréhension du paysage : la floraison de ronds-points qui font perdre le fil de la lecture qu'on peut en avoir. Les ruptures qu'ils créent sont d'un nouveau type : ni urbaines (pas à l'échelle du piéton ni du cycliste, en général hors la ville), ni rurales (pas de continuité visuelle, pas d'insertion dans la trame du paysage, pas d'adaptation à une certaine fluidité du trafic...). Le chapitre suivant fait des recommandations pour la limitation du nombre des ronds-points et pour leur composition.



N19 sur le plateau
de Brie : l'alignement
est interrompu,
le paysage de la route est
incomplet.

A. Duguet/IAURIF

Redonner vie au patrimoine bâti en bordure des grandes routes

Bien que le patrimoine planté soit le plus important et le plus visible le long des routes, le patrimoine bâti, plus méconnu, n'est pas négligeable et constitue une trace importante de l'histoire. **Pendant les trois siècles où les routes royales ont été les principales voies de communication du pays, de nombreux bâtiments s'y sont édifiés pour profiter de leur desserte. C'est bien sûr le cas des relais de poste et des auberges :** il en reste beaucoup, encore utilisés ou à l'abandon, comme sur la N20 d'Arpajon jusqu'au delà des limites de la Région; sur la N6 au nord de Melun, une sculpture sur un restaurant rappelle le lieu de l'affaire du «Courrier de Lyon»; il en reste aussi, noyés aujourd'hui dans des tissus hétérogènes d'entrées de ville, comme sur la N10 à Coignières ou la N13 à la Maladrerie de Poissy. On trouve aussi des châteaux, comme sur la N7 entre Juvisy et Corbeil, le long du parcours du roi de Versailles à Fontainebleau, ou comme le domaine de Jeurre le long de la N20 à Étampes. Il peut aussi s'agir de fermes, comme sur la N20 au sud d'Arpajon. En dehors des routes royales, des bâtiments anciens à l'origine isolés (notamment des fermes), se retrouvent maintenant en bordure de voies nouvelles.

Ces bâtiments sont aujourd'hui pour certains abandonnés à cause des nuisances de la route ou de la suppression d'un accès direct (comme les pavillons d'entrée du parc de Grégy-sur-Yerre, le long de la Francilienne) ou dégradés par les réaménagements récents et les enseignes publicitaires, voire en ruine. Une prise de conscience de la valeur de ce patrimoine est indispensable, et devrait être suivie d'actions de réhabilitation. Comme pour tout bâtiment patrimonial, la pérennité de la réhabilitation passe par la recherche d'un usage qui en assure la gestion. L'utilisation comme hôtel ou restaurant est naturelle pour beaucoup d'entre eux, et elle subsiste encore souvent.

La réhabilitation d'un bâtiment historique est coûteuse et ne se rentabilise en général que par un usage d'un certain standing (comme la ferme des Hyverneaux à Lésigny, menacée d'abandon après s'être retrouvée le long de la Francilienne, puis réhabilitée en hôtel à l'occasion de la réalisation du golf du Réveillon) ou par une exploitation directe par une collectivité locale (comme la Commanderie des



La «route nationale» à Coignières, au temps où «l'Auberge de la poste» avait son garage à vélos et ses écuries.

Collection particulière



templiers de la Villedieu à Élancourt, le long de la N10, ancienne route royale de Paris à Chartres). Dans les autres cas, des aides devront être trouvées. On pourrait imaginer **réhabiliter les grandes fermes ou les grands relais à cour en véritables aires de service.** Leurs dimensions permettent dans bien des cas, moyennant un projet architectural original, d'y créer une station service, un mini-marché et toutes les commodités qu'on trouve sur ce type d'aire. De tels projets modifieraient sûrement la physionomie de ces ensembles bâtis, mais cela serait préférable à leur disparition.

Ces réhabilitations devraient s'inscrire dans un projet global à l'échelle de l'itinéraire, prévoyant le déplacement des aires

La nationale 10 a changé d'échelle et «l'Auberge de la poste» disparaît dans un tissu hétérogène d'entrée de ville; l'augmentation de la circulation a créé un effet de coupure urbaine.

D. Lachon/Laurent

de service vers ces ensembles bâtis, leur desserte dans de bonnes conditions de sécurité, la maîtrise de l'affichage publicitaire, et bien sûr la replantation des alignements.

Redonner de l'urbanité aux routes urbaines

Lorsqu'elle pénètre en ville, la voie routière doit devenir voie urbaine. Cela doit avoir des conséquences sur ses caractéristiques, mais aussi sur le traitement de ses abords.

Rendre les « entrées de ville » à la ville

La problématique des entrées de ville n'est pas spécifique à l'Île-de-France. Elle existe sur les grandes nationales, mais aussi sur quelques routes départementales : urbanisation de «boîtes à chaussures» sur plusieurs kilomètres, prolifération d'enseignes, associée souvent à une dégradation d'abords immédiats. Pourtant, ces espaces sont la première image que donne la ville à celui qui y entre par la route; l'enjeu y est donc fort, en termes d'image, d'intérêt touristique, d'identité des lieux; on peut parfois s'interroger : «entre-t-on en ville ou chez telle ou telle grande enseigne?».

Si le terme «entrée de ville» a été généralisé à toute urbanisation linéaire anarchique, les cas les plus significatifs en Île-de-France concernent précisément l'entrée de l'agglomération centrale le long d'anciennes routes royales, les plus structurantes de la région (N10 à Coignières et Trappes, N20 à Montlhéry et Linas, N13 à Orgeval et Chambourcy).

Orgeval : une urbanisation désordonnée de «boîtes à chaussures» s'est faite dans la bande de terrain qui sépare la D113 (ancienne nationale 13) et l'autoroute A13
Janif/Y. Arhus-Betrand



Nationale 20 à Linas : la densité de l'affichage, le mélange avec les enseignes et les panneaux routiers donnent un aspect anarchique à la route.
A. Duguet/Avantif



Sur les voies récentes, autoroutes ou déviations, les activités et centres commerciaux s'implantent non seulement pour des besoins fonctionnels légitimes, mais aussi par la recherche de l'effet vitrine. Ceci a tendance à se généraliser : dans les documents d'urbanisme, les réserves pour zones d'activités se font préférentiellement le long des grands axes routiers. Or, cette démarche comporte rarement un souci d'aménagement : les premiers plans vers la route deviennent souvent des parkings, les plantations y sont rares.

Les solutions au problème des entrées de ville tiennent rarement du simple aménagement paysager. C'est un véritable problème de formation urbaine qui a été soulevé par le rapport du sénateur Dupont⁽⁴⁾. Plusieurs textes législatifs servent aujourd'hui de point d'appui pour essayer d'y remédier⁽⁵⁾ :

- la loi de 1979 sur la publicité, qui permet la mise en œuvre d'une réglementation communale pouvant aboutir à des zones de publicité restreinte (ZPR);
- le décret du 24 octobre 1996 sur la publicité en agglomération et les enseignes, précisant le contenu de la déclaration préalable à toute installation d'une publicité, à adresser au préfet et au maire d'une commune (ces dispositions concernent les panneaux de 3 m

(4) Ambroise Dupont, sénateur du Calvados. *Les entrées de villes, ou redonner le goût de l'urbanisme*. Rapport à M. Michel Barnier, ministre de l'Environnement, et M. Bernard Bosson, ministre de l'Équipement. Octobre 1994.

(5) voir également le chapitre «Réhabiliter les quartiers», supra.

par 4 m ainsi que les pré-enseignes dont les dimensions excèdent 1 m de haut ou 1,50 m de large);

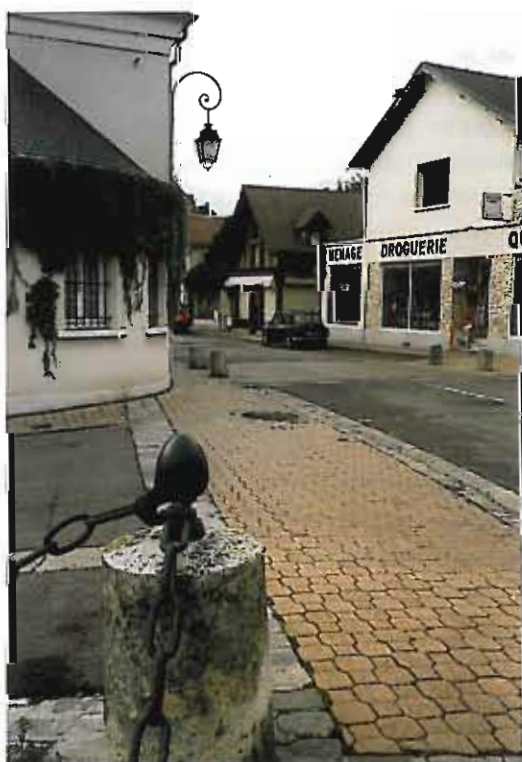
- la loi Barnier (loi n° 95.101 du 2 février 1995), dans son article 52 établi suite à «l'amendement Dupont», débouchant sur l'article L 111.1.4 du code de l'urbanisme, qui interdit l'urbanisation à moins de 100 m des autoroutes et routes express, 75 m des autres routes à grande circulation (contre 50 et 35 m auparavant, selon l'article R 111.5 du Code de l'urbanisme), sauf si la commune élabore à travers son POS un véritable projet urbain, paysager et architectural.

La direction de l'urbanisme du ministère de l'Équipement, dans une circulaire en date du 13 mai 1996 aux DDE explique et détaille les modalités d'application de ces textes. En appui à ces dispositions, l'État a engagé une démarche partenariale, en créant le Comité national des entrées de villes, afin d'associer tous les interlocuteurs publics et privés : Comité national des centres commerciaux, ministère de l'Équipement, Fédération des annonceurs, association Architecture et maîtrise d'ouvrage, SNCF, etc.

Les départements cherchent à aider les différents maîtres d'ouvrages privés et les communes par des documents de conseil : ils établissent la liste des voies concernées et, implicitement, celle des communes qui doivent réagir en conséquence dans leurs documents d'urbanisme; la

DDE de Seine-et-Marne réalise un guide à l'attention des communes sur l'application de la loi Barnier. Le CAUE et la DDE de ce département ont également édité une plaquette et une cassette de sensibilisation sur «*Les entrées d'agglomération*».

Au-delà des présentes propositions (qui s'appuient sur les outils existants), on pourrait envisager de mettre en place une législation spécifique permettant de gérer le long terme, inspirée de celle des carrières. On sait en effet que la plupart des implantations commerciales d'entrée de ville sont conçues pour être amorties sur une durée brève (10 à 15 ans) et que l'abandon de certaines, devenant des «friches commerciales», laisse les élus locaux aussi démunis qu'ils l'étaient autrefois devant les friches industrielles ou les carrières abandonnées. Le rapport Dupont recommande de créer des outils préventifs aux friches. On pourrait ainsi imaginer d'accorder un permis de construire d'une durée limitée, assorti d'une obligation, au terme de cette durée, de remise en état ou de transformation en structure plus urbaine (traitement des bâtiments, de l'espace extérieur, des plantations, des clôtures avec des matériaux de qualité, des règles d'implantation et d'alignement, une réduction de la publicité...). Il serait peut être plus facile d'obtenir des entreprises l'engagement de se plier à des contraintes d'intégration différées dans le temps, ce qui en étalerait le coût, que de les leur imposer dès le départ.



Rue A. Le-Bourblanc, rue principale de Noisy-le-Roi : ici passait, il y a 15 ans, la nationale 307. A l'occasion de la mise en place de sa déviation contournant la ville, la traversée urbaine a été requalifiée. Tout l'espace public a été reconquis, au bénéfice de la vie locale.
A. Duguet/laurik

*La départementale 75 au Plessis-Robinson :
requalification d'une route en boulevard urbain,
création de contre-allées pour le stationnement
en continuité des trottoirs,
plantation d'une double rangée d'arbres supplémentaire.*

A. Duguet/Anru



Refaire de la voirie urbaine un espace public plurifonctionnel

La ville et la circulation ne sont pas opposées. La voirie urbaine est même celle qui combine le mieux la desserte et le transit, le stationnement et le mouvement. Les boulevards et les avenues demeurent encore souvent des voies agréables, où l'on aime se promener. Pourtant, le bruit et la pollution deviennent de plus en plus un handicap. Face à cette nouvelle coupure créée par l'augmentation de la circulation en milieu urbain, trois réponses sont possibles :

- **Restructurer la circulation afin de délester les passages difficiles.** C'est le rôle des plans de circulation. L'impact sur le paysage est indirect : les bâtiments se dégradent moins car il y a moins de pollution, les habitants retrouvent un cadre de vie apaisé;
- **Requalifier ces routes en réaménageant leur espace** (plantations, contre-allées et stationnement, sécurité, meilleure place faite au piéton et au vélo), tout en maintenant la fluidité de la circulation. L'impact paysager est global : c'est tout l'aspect de la voie qui est transformé. Ce type de voie est souvent appelé «boulevard urbain», en référence aux grands boulevards traditionnels⁽⁵⁾. Peu d'exemples existent en Ile-de-France : la D75 au Plessis-Robinson est un exemple réussi mais partiel. La notion de boulevard urbain se développe : elle figure parmi les domaines de financement retenus dans le Contrat de plan État-Région (dans les villes nouvelles et les pôles de développement);
- **Créer en dehors de la zone urbaine une déviation** (considérée ici, quant à elle, comme un projet neuf, et traitée au chapitre suivant) : la voie ainsi déviée peut et doit faire l'objet d'une requalification⁽⁶⁾ (comme l'ancienne N307 à Noisy-le-Roi par exemple). L'impact paysager est restructurant : c'est tout l'espace public qui change de visage.

(5) Cf. Geneviève Dubois-Taine *Les boulevard urbains Contribution à une politique de la ville*, Paris, Presses de l'ENPC, 1990. Voir aussi la notion de boulevard urbain dans les projets neufs, au chapitre suivant «Composer les infrastructures linéaires».

(6) C'est une des conclusions des premiers bilans des Dossiers de Voirie d'Agglomération, faits par le CERTU en 1993. Le rapport sur l'action régionale en faveur de la qualité de l'air, voté par le Conseil régional d'Ile-de-France le 28 juin 1995, a rappelé cette nécessité.



↓ VERSAILLES
PARK

↑↑↑
200 m

© M. Mazzoni / Fotostudio / Contrasto

Composer les infrastructures linéaires



Les infrastructures linéaires, routes et voies ferrées, sont faites pour relier les hommes, relier les villes. Entre les villes, là où elles ne relient pas, elles tranchent dans le vif, créant des coupures difficiles à cicatrifier. L'insertion paysagère des routes et des voies ferrées pose trois sortes de problèmes : inscrire un tracé dans le paysage, cicatrifier la coupure, traiter les transitions avec le milieu urbain. Une autre famille d'infrastructures linéaires s'inscrit dans le paysage : les lignes de transport d'énergie électrique à haute ou très haute tension. Leur impact n'est pas moins sensible, la nécessité de les insérer tout aussi importante.

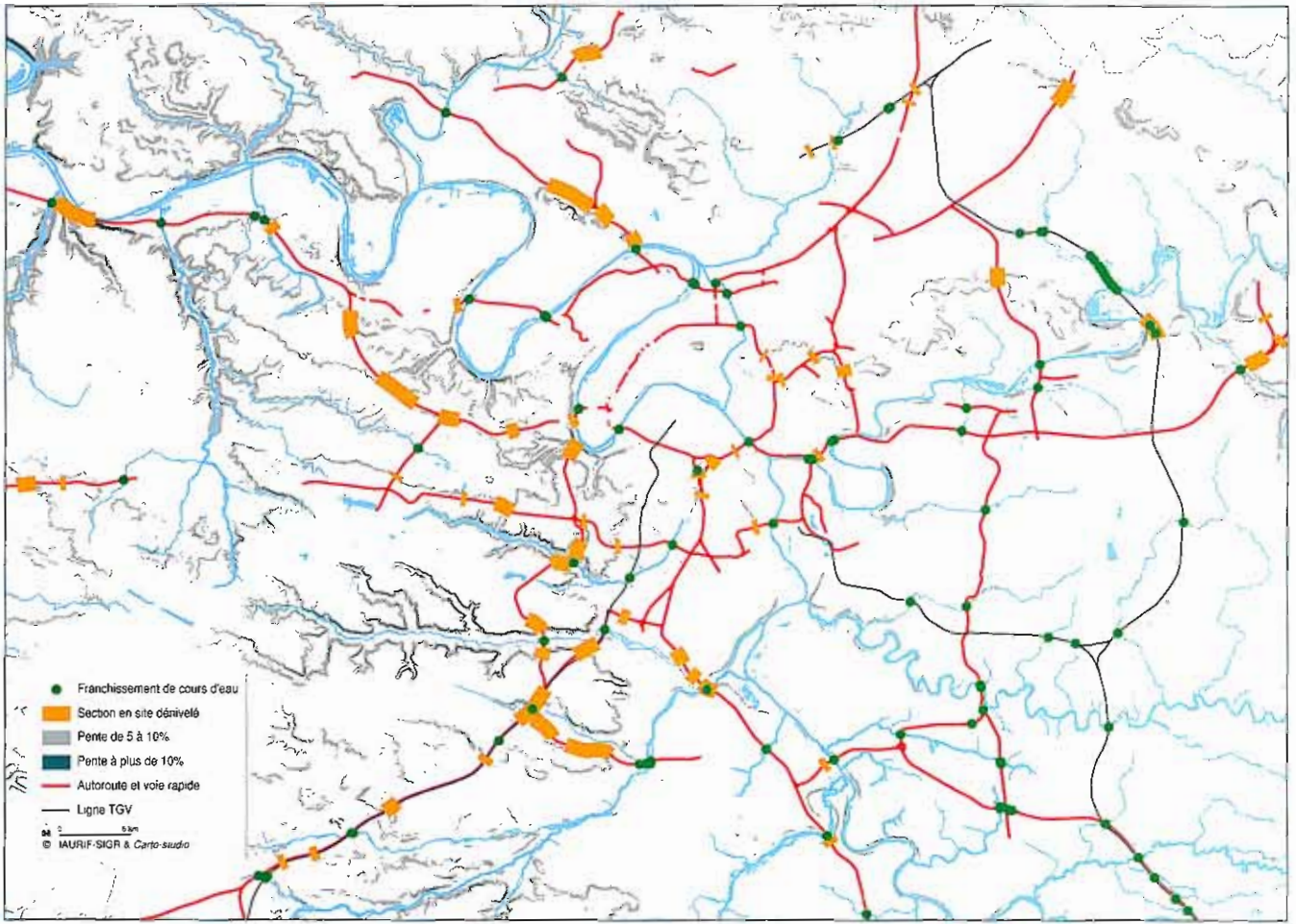
Inscrire un tracé dans le paysage

La structure du paysage régional est faite d'un relief subtil : ses lignes sont sensibles, son parcellaire constitue une toile de fond de l'empreinte foncière sur laquelle se greffent plus ou moins bien toutes les évolutions. La structure des tracés classiques a modelé durablement le visage de la région. Après les canaux, le réseau de voies ferrées et le système autoroutier ont introduit d'autres lignes. Dernières venues, les lignes à haute tension, d'une consistance plus arachnéenne, marquent néanmoins le paysage de leurs pylônes et de leurs saignées à travers bois et forêts. Une nouvelle géométrie apparaît, où la relation avec le site est subordonnée aux logiques de liaison et de circulation. Inscrire un tracé dans ces conditions devient un défi, car il s'agit de suivre les principales directions du paysage, de ne pas perturber l'unité

d'un site, de respecter la trame parcellaire, d'épouser la morphologie du terrain. Or, les tracés actuels ne le permettent que très partiellement. Il s'agit alors davantage de cicatrifier les coupures immédiates.

Il y a plusieurs façons de percevoir une infrastructure, suivant que l'on est usager, sur la voie, ou que l'on est riverain, spectateur, habitant d'une région. Pour les lignes à haute tension, on n'est que spectateur; pour le chemin de fer, l'usager a une vision uniquement latérale; pour la route, l'automobiliste a une vue essentiellement frontale. Le double regard entre usager et spectateur peut parfois devenir contradictoire : en effet, les nuisances sont telles aujourd'hui que les habitants réclament la mise en tranchée (voire en souterrain) de nombreux tracés. Pourtant, voir le paysage traversé peut non seulement être agréable, mais contribuer également à la connaissance et à la compréhension de la région. Et pour le paysage traversé, la tranchée ouverte peut se révéler la pire des solutions : fort impact visuel en dehors des vues perpendiculaires, coupure des rus (détournés ou rétablis en siphon), profil abaissé au passage des vallées, qui conduit à réaliser des remblais plutôt que des ouvrages d'art. Un tracé à niveau, qui suit les ondulations du relief et franchit les vallées en viaduc, s'inscrit mieux dans le paysage. Pour celui qui l'utilise, la succession de séquences est ainsi plus lisible, avec des points-clés tels que cols, crêtes et coteaux.

Inscrire une ligne dans le paysage est d'abord un travail de raccordement des échelles, entre le projet d'infrastructure et les différentes échelles du paysage. Une



Franchissement des vallées et des coteaux d'Ile-de-France par les infrastructures linéaires

Cette carte met en évidence les secteurs de conflit entre les infrastructures lourdes existantes (autoroutes et TGV) et le relief : passages sur des pentes supérieures à 5 % (en orange), attaquées en déblais; franchissements de cours d'eau ou de vallées (en vert), dans le meilleur des cas par des ouvrages d'art, mais plus souvent par des remblais. Elle permet de localiser les secteurs susceptibles d'être concernés par des projets de requalification et de tirer des enseignements pour le passage des projets neufs.

opération comme le TGV franchit plusieurs vallées, plusieurs plateaux, alors qu'une simple déviation de quelques kilomètres limite son impact à une ou deux entités paysagères plus modestes. La sensibilité du paysage n'en est pourtant pas moins importante, car elle est liée à la qualité du site et non à l'infrastructure.

Cicatriser la coupure des routes et voies ferrées

Les tracés des infrastructures (hors lignes électriques) sont gérés par la vitesse de circulation. Plus la vitesse est grande, plus le tracé de l'infrastructure est tendu en plan et en profil en long. La différence entre les caractéristiques du tracé et la géométrie du site crée la coupure visuelle.

Les tracés tendus en profil en long imposent des remblais et déblais, créant une coupure physique. Les fortes coupures du relief nécessitent la réalisation d'ouvrages d'art. Autant les remblais et déblais ont un impact négatif

Echelle des infrastructures linéaires (hors lignes électriques)

| | Longueur des aménagements (exemples) | Largeur moyenne |
|---|---|---|
| TGV | TGV Est : 500 km dont 50 km en Ile-de-France | Plate-forme type : 14 m + remblais-déblais |
| Autoroutes et voies express | A14 de la Défense à Orgeval : 20 km N12, déviation de Houdan-Bazainville : 12 km | Maximum 22 m (2 x 2 voies + bande d'arrêt d'urgence) + remblais-déblais |
| Nationales et départementales ordinaires | D98, déviation de Saint-Nom-la-Bretèche et de Villepreux : 5,5 km | De 10 à 30 m y compris les accotements |

Rayon de courbure des infrastructures linéaires (hors lignes électriques)

| Type | Vitesse maximale | Rayon de courbure minimal |
|-------------------|------------------|---------------------------|
| TGV | 270 à 320 km/h | plusieurs km |
| Autoroutes | 110 à 130 km/h | 500 à 1 500 m |
| Routes | 70 à 90 km/h | 250 à 600 m |

Bien traités, les ouvrages d'art constituent un moment fort du paysage



Pont du Port-à-l'Anglais sur la Seine entre Vitry et Alfortville.

A. Duquet/Jaurif



A4-A86 à Saint-Maurice.

A. Duquet/Jaurif



Boulevard de Reims à Paris XVII^e, le long du boulevard périphérique : à droite, des squares et l'accès à une piscine; au fond, sur la couverture, des terrains de sport. Une ligne de bus dessert ces équipements, la coupure urbaine tend à être résorbée.

A. Duquet/Jaurif

sur le paysage, autant les ponts et les viaducs sont des monuments d'architecture qui, bien traités, peuvent donner de la valeur paysagère à un site ou le révéler.

Les tracés tendus en plan provoquent une coupure parcellaire qui génère des délaissés. Se pose alors le problème de la cicatrisation.

Dans les secteurs agricoles, cela peut aboutir à des procédures de remembrement dont les conséquences paysagères sont mal maîtrisées. Si les délaissés sont réduits, des transferts fonciers sont possibles vers les parcelles adjacentes plus grandes. Dans tous les autres cas, la cicatrisation ne peut se faire que par des plantations soigneusement sélectionnées afin qu'elles soient bien adaptées.

Dans les secteurs urbanisés, la cicatrisation peut se contenter d'une simple couture verte lorsqu'elle est suffisamment épaisse. Le long du boulevard périphérique dans le XVII^e arrondissement à Paris, par exemple, de nombreux parcs et équipements sportifs s'inscrivent en continuité, en le séparant des immeubles environnants; ces espaces ne sont plus un simple «paysagement», mais remplissent un rôle urbain. Lorsque l'axe nouveau coupe un tissu urbain en laissant de part et d'autre des parcelles vides suffisamment vastes (issues de démolition par exemple), une véritable façade urbaine doit être reconstituée à la manière haussmannienne, sous réserve qu'elle tienne compte des problèmes de nuisance.

Traiter les transitions entre la ville, la campagne et la route

L'interface entre l'infrastructure et la ville est certainement le point le plus délicat de tout travail sur l'insertion; il dépasse largement la question d'un aménagement paysager compensatoire; il faut prendre en compte toutes les échelles à la fois, et coordonner ingénierie, architecture, urbanisme, paysage.

Entre les tracés des grandes infrastructures et la maille urbaine, la rupture d'échelle est très forte. **Seul un travail de composition permet de qualifier les espaces interstitiels, de leur donner forme et identité, tout en s'en servant comme articulation entre la ville et la voie.** En travaillant sur une épaisseur urbaine variable, dans le cas d'une voie routière, il est possible d'aménager des espaces de rive (talus, plantations) ou le

Les études d'impact et l'insertion paysagère des tracés d'infrastructures : un rôle essentiel, mais limité

Les études d'évaluation des impacts sur l'environnement, obligatoires en France depuis 20 ans, se font à deux niveaux :

- l'analyse des variantes, dans le cadre des études d'environnement préalables au choix du tracé ;
- l'étude d'impact proprement dite, qui analyse les effets du projet retenu, et propose les mesures destinées à supprimer, réduire ou compenser les effets négatifs.

C'est essentiellement la première qui permet d'inscrire un tracé dans un paysage, mais sa pratique présente des insuffisances. D'une part, la comparaison se fait principalement sur la base des tracés en plan, en considérant en général peu de variantes de profil en long pour un même tracé, alors que c'est souvent le profil qui a les plus grandes conséquences sur le paysage. D'autre part, l'enquête publique ne se fait qu'une fois une variante retenue, sur la base de l'étude d'impact proprement dite.

L'étude d'impact est le moment privilégié pour répondre aux principaux effets de coupure. En matière de paysage, elle permet d'inscrire les principes d'insertion des abords et de cicatrisation à partir d'un tracé donné.

Les mesures compensatoires sont :

- le plus souvent, des plantations dans les abords immédiats ;
- des aménagements complémentaires au tracé (par exemple, le parc le long de l'interconnexion du TGV à Gressy) ;
- exceptionnellement, des tronçons couverts et des coulées vertes (par exemple, la coulée verte du sud parisien, aménagée au-dessus du TGV Atlantique, ou les différentes couvertures de l'A86 à Nanterre et Rueil, aujourd'hui en travaux).

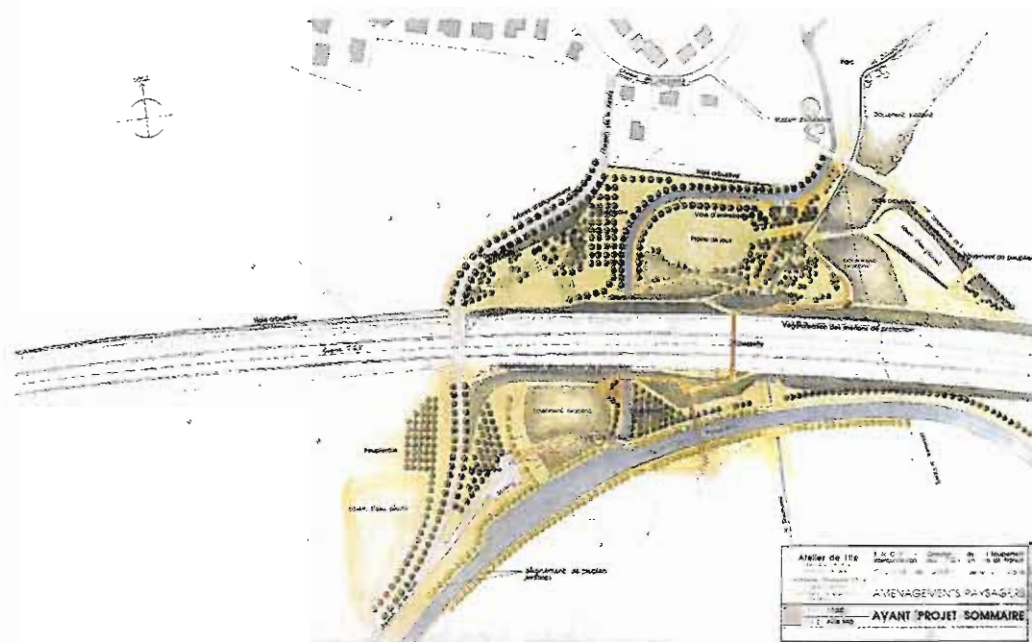


L'insertion paysagère d'une infrastructure n'est en fait qu'amorcée avec l'étude d'impact, qui se fait sur la base d'un avant-projet sommaire (APS). De nombreux éléments interviennent par la suite au cours du projet, y compris pendant le chantier. Les conséquences paysagères sont mal maîtrisées s'il n'y a pas de suivi spécifique. Ainsi, les mesures compensatoires peuvent avoir pour effet de renforcer la coupure : à Villecresnes, le tracé de l'interconnexion du TGV avait été abaissé pour effacer la vision de la ligne, et ainsi conserver celle de la continuité de la plaine; la mise en place de buttes latérales au cours du chantier, tout en cachant l'infrastructure, réaffirme son passage et interrompt visuellement cette continuité.

*Coulée verte du sud parisien,
aménagée à l'occasion du TGV Sud-Est.
A Antony, cheminements latéraux le long du tracé,
puis couverture légère.*

© Photo SNCF

Outils pour une prise en compte du paysage dans les travaux d'infrastructures



Parc réalisé à Gressy, le long de l'interconnexion du TGV : ainsi est traitée une large cicatrice entre le village et le TGV d'un côté, le Canal de l'Ourcq de l'autre, tout en permettant le franchissement du TGV par une passerelle.

Principaux textes officiels sur les études d'impact

Lois et décrets

Les études d'évaluation des impacts sur l'environnement ont été définies et rendues obligatoires en France par la loi sur la protection de la nature du 10 juillet 1976. Les principaux textes qui en précisent les modalités sont :

- le décret du 12 octobre 1977 (complété par l'annexe au décret du 23 avril 1985), qui rend l'étude d'impact obligatoire pour tout projet devant être déclaré d'utilité publique;
- la loi «Bouchardeau» du 12 juillet 1983 (et son décret d'application du 23 avril 1985), qui la rend obligatoire pour tout projet (même hors DUP) au-dessus d'un certain montant de travaux;
- le décret du 25 février 1993, puis la circulaire du 27 septembre 1993, qui donnent davantage de cohérence et de globalité à l'étude d'impact, même lorsque la réalisation des travaux est fractionnée;
- la circulaire du 24 septembre 1984 relative à la qualité paysagère et architecturale des ouvrages routiers;
- la circulaire du 10 octobre 1989 sur les plantations le long des routes nationales avec pour objectif une politique globale de gestion des alignements existants et de replantation lorsqu'il y a abattage;
- la circulaire du 11 mars 1996 sur la prise en compte de l'environnement et du paysage dans les projets routiers.



Passage du TGV en tunnel à Sceaux et Châtigny-Malabry, avec aménagement d'un véritable parc urbain en surface.

A. Duguet/Laurel

Actions incitatives

- Le «1% paysage et développement», du ministère de l'Équipement, affecté aux autoroutes, d'État ou concédées.
- Les «Rubans d'or», palmarès des paysages routiers du ministère de l'Équipement⁽¹⁾.

(1) Il est à noter qu'en 1995, 5 dossiers franciliens figuraient parmi les primés :

- routes nationales : N12, déviation de Houdan et Bazainville;
- autoroutes et voies urbaines : A86 à Aubervilliers et La Courneuve;
- aires sur autoroute : A5, aire de Grignon et Rasets;
- petits ouvrages d'art : N12, passerelle du GR11 à Bazainville;
- aménagements particuliers : biotope des taupes à Marolles.

dessin d'une voie latérale, de réaffecter des parcelles délaissées, ou de restructurer des flots en profondeur.

Une interface particulièrement sensible est constituée par les ouvrages spécifiques : écrans phoniques, couvertures légères, couvertures surélevées par rapport au terrain naturel⁽¹⁾. Traiter la transition entre la route et la ville dans les projets neufs implique donc impérativement de pouvoir établir un projet global d'insertion tenant compte de tous les équipements de la route.

Le carrefour giratoire, mis en place un peu partout en France depuis le début des années 1990 constitue un autre point délicat dans le travail sur l'interface. Ce n'est pas tant le principe du giratoire qui est contesté sur le plan paysager, mais son traitement, sa multiplication, voire sa généralisation. Pour l'automobiliste, la succession de giratoires fait perdre les repères naturels d'orientation et, d'une certaine façon, le contact sensible avec les lieux qu'il traverse. En entrée d'agglomération, son utilisation est de plus en plus fréquente car il permet de ralentir les automobiles. Son aménagement a d'ailleurs souvent un côté « pot de fleur ». Dans les secteurs périurbains, un savant dosage devra être opéré, en sélectionnant les carrefours giratoires en fonction de leur rôle dans la maille urbaine.

Quant à son aménagement, un giratoire aura tout intérêt à être composé, au lieu d'être décoré. Il s'agit en l'occurrence d'adopter quelques principes simples : réaliser des branches rectilignes axées, dégager l'îlot central, entourer le giratoire d'une couronne d'arbres à l'extérieur, donner des repères permettant à l'usager de s'orienter⁽²⁾.

Mettre en œuvre un projet global pour un itinéraire

Les problèmes évoqués à propos des routes en matière d'insertion d'un tracé, de résolution des coupures et d'aménagement des abords montrent que la relation entre l'infrastructure et le territoire qu'elle traverse ne peut se régler uniquement en termes d'insertion ou de mesures compensatoires, comme c'est trop souvent le cas. À l'inverse, **les exemples qui**

(1) Le chapitre «*Requalifier les voies de communication*» a montré combien ces ouvrages peuvent accuser la coupure paysagère.

(2) Cf. Carrefours giratoires. Évolution des caractéristiques géométriques. Note d'information n° 60. SETRA-CSTR, mai 1988.

Un des problèmes des délaissés en milieu urbain : comment aménager les abords et les dessous de viaducs



Espaces verts sous les viaducs de Saint-Maurice (autoroutes A4 et AB6, Val-de-Marne).

A. Duguet/lauril



Espace minéral dans les interstices de la voirie locale : passage de l'autoroute A3 à Authay-sous-Bois.

A. Duguet/lauril



Le giratoire, intéressant quant à la sécurité, fait perdre à l'automobiliste le sens naturel de l'orientation. La multiplication des giratoires peut perturber la perception du paysage et en altérer la compréhension.

A. Duguet/lauril

peuvent servir de référence pour la qualité de leur insertion dans le paysage prouvent la nécessité d'une approche globale des problèmes posés, à travers une démarche de projet — au sens architectural ou paysager du terme, c'est-à-dire une démarche synthétique, itérative et inventive.

En matière routière, il faut citer l'exemple historique des «parkways» aux États-Unis : tracé large, grand terre-plein central, végétation abondante. Ce type de voie demande beaucoup d'emprise et un entretien conséquent des plantations. Certains de ses principes demeurent toutefois transposables, notamment la conception de la route comme un projet unitaire, où l'ingénieur, le paysagiste et l'architecte dessinent le projet ensemble (à l'inverse de la situation courante, où seul l'ingénieur maîtrise la géométrie du projet, les autres concepteurs ne pouvant que le conseiller ou dessiner les abords). A titre d'exemple, la présence de véritables équipes pluridisciplinaires de conception est à l'origine de la qualité d'intégration des rocades de Barcelone réalisées à la fin des années 80 (qualité qui va de l'insertion dans la maille urbaine au détail des articulations entre ouvrages).

La démarche préliminaire d'un «plan de paysage» a permis des réalisations d'une meilleure qualité que la moyenne, que ce soit pour des projets neufs (comme les deux autoroutes non concédées traversant le massif central, A20 «l'Occitane», et A75 «la Méridienne») ou pour certaines requalifications d'itinéraires (comme la N12 sur la rocade de Rennes et à ses sorties⁽³⁾).

En ce qui concerne les voies à fort trafic, à niveau élevé de sécurité et à vitesse modérée pour une bonne insertion dans le site, deux concepts sont en train de se développer : en agglomération, le boulevard urbain, en grande couronne, la voie verte.

Le boulevard urbain recouvre des réalités très variables⁽⁴⁾. Pour les urbanistes, le modèle est celui des trois grandes ceintures de Paris *intra muros* (les «grands boulevards», ceux de l'ancienne enceinte des fermiers généraux et ceux des maréchaux), puisqu'ils allient un fort trafic à des fonctions de desserte et à une forte intégration urbaine; pour les ingénieurs routiers, le modèle se rapprochera plutôt du boulevard périphérique de Paris, voie rapide urbaine à vitesse limitée (80 km/h) et

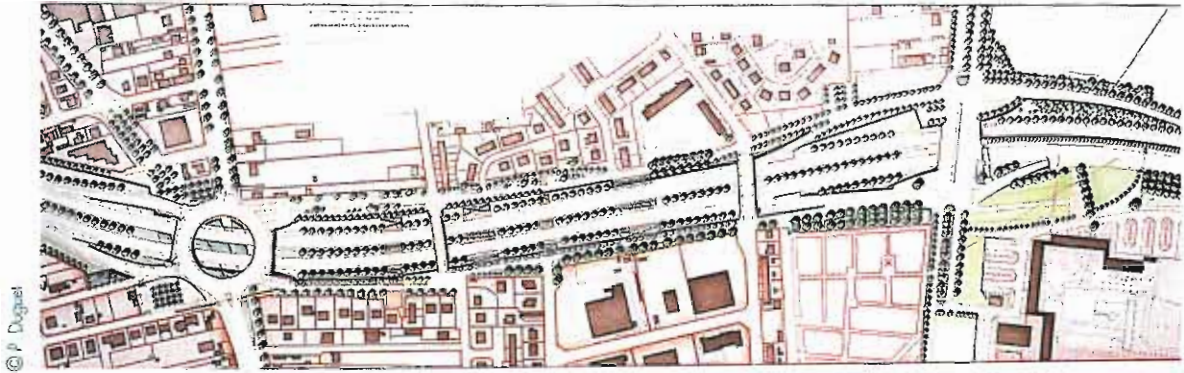
(3) Cf. Bruno Bourguet et Alain Bineau, «Routes, bocages, paysage... Conjugaison rennaise», *Les Cahiers de l'IAURIF*, n° 112, décembre 1995, pp. 67-76.

Voie autoroutière
à l'arrivée dans le quartier des Docklands, à Londres :
la transition entre la voie
rapide et la ville est aménagée progressivement
à travers un langage urbain :
trottoirs, garde-corps, éclairage...

A. Duguet/Tamit



Le boulevard intercommunal du Parisis (BIP)



© P. Duguet

Le boulevard intercommunal du Parisis (BIP), en cours de travaux, est une voie rapide urbaine de 3,4 km reliant l'autoroute A15 et la D109, entre Argenteuil, Sannois et Saint-Gratien, Eaubonne. Son tracé a été décaissé d'environ 5 m en dessous du terrain naturel; la vitesse sera limitée à 80 km/h. Le projet routier laissait libres de larges emprises, qu'il était important de qualifier et de conquérir. La démarche de l'équipe de conception (DDE du Val-d'Oise et Patrick Duguet, architecte), en liaison avec les communes, a été de définir un projet urbain d'ensemble et faire en sorte que ces espaces deviennent un morceau de ville.

L'objectif de ce projet urbain est d'abord de limiter les coupures urbaines : des voies latérales et de nombreux ponts assurent la continuité des espaces publics; les rues latérales viennent s'inscrire dans la trame des rues existantes.

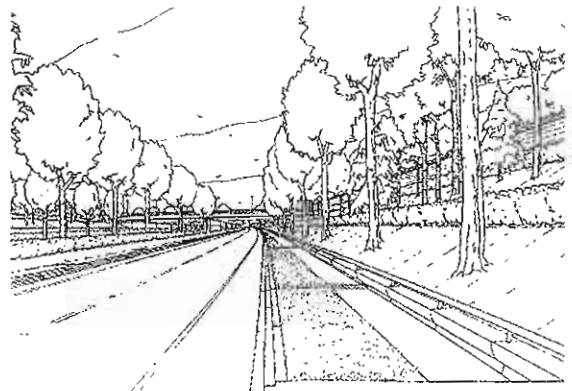
C'est aussi de faire un projet unitaire : le paysage de la voie et celui des rives sont définis en complément l'un de l'autre. La lisière de la voie ne se limite pas à la protection phonique : une véritable épaisseur urbaine se crée dans l'espace tampon entre la voie et la ville. Les riverains pourront investir ces espaces devenus accueillants grâce aux plantations, au soin de l'aménagement.

Le boulevard intercommunal du Parisis devient un élément de la ville, car les aménagements paysagers de la voie express se réfèrent au paysage urbain. Des plantations d'alignement, des trottoirs, des lampadaires apportent les signes d'un vrai boulevard et non ceux d'une autoroute.

Les rues latérales, des sentes, des petites places, des squares prolongent les espaces publics existants et assurent l'unité avec les différents quartiers. Des transversalités assurent la perméabilité de l'infrastructure : des filtres, des seuils s'organisent, hiérarchisent les espaces en préservant les intimités. Ces aménagements urbains, complémentaires du projet routier, qualifient et unifient les quartiers.

Une semi-couverture est prévue au droit du quartier des Marais : elle sera traitée comme une large promenade formant belvédère, bordée d'espaces de détente, avec des bancs, des arbustes, et un mail d'arbres; la route deviendra invisible à partir des logements. Les rues latérales entre la rue d'Ermont et la N 14 seront apaisées.

Ainsi, le BIP s'inscrit dans le maillage urbain existant. L'attention soutenue au cadre de vie des riverains s'exprimera dans la qualité des espaces publics intérieurs et extérieurs.



© P. Duguet

Les voies vertes

À la suite du «Plan écologie pour l'Île-de-France» de 1992, l'IAURIF a développé le concept des «voies vertes», basé sur une approche qualitative de l'insertion paysagère.

Il existe deux niveaux de réponse à la question de l'insertion d'une route : le niveau global (le tracé dans le grand paysage), et le traitement des abords (la cicatrisation urbaine et végétale). Ces deux réponses sont indispensables et complémentaires, comme le montre l'analyse des cas de l'A86 à Châtenay-Malabry et la D98 à Saint-Nom-la-Bretèche.

Une réponse conjointe à ces deux échelles d'intervention est aujourd'hui à l'étude; pour retrouver une adéquation plus fine des tracés au relief et au patrimoine, pour éviter une cicatrisation trop artificielle, pour améliorer la sécurité, de nouveaux rapports sont à établir entre la géométrie routière et la géographie d'un site. Plusieurs types de recommandations sont prévues, sur la géométrie de la route, son adaptation à celle du site, la valorisation du patrimoine et l'aménagement des abords.

Des propositions nouvelles sur la géométrie de la route, qui respectent la réglementation en vigueur (où la géométrie de la route dépend de la vitesse), permettent, en se basant sur une vitesse limitée, de faciliter l'insertion dans l'environnement et de réduire les nuisances. La faiblesse des distances parcourues dans la région (de l'ordre d'une dizaine de km) rend admissible une vitesse moyenne de l'ordre de 70 km/h. L'insertion physique d'une telle route est facilitée, la route peut mieux «coller» au terrain, contourner une difficulté ponctuelle, limiter l'effet de coupure.

Des recommandations sur l'adaptation de la géométrie de la route à celle du site se font à partir d'éléments de compréhension d'un site, de son relief, de sa trame parcellaire.

Des recommandations sur la valorisation du patrimoine à travers la route mettent en évidence le rôle nouveau que peuvent jouer d'anciens ouvrages, des bâtiments désaffectés, des arbres remarquables au bord ou à proximité d'une route, et la valeur paysagère de certains tracés (anciennes routes ou voies ferrées).

Des recommandations sur les modelés des talus et les plantations visent à assurer la couture de l'emprise routière avec son site, le plein développement des plantations et leur rôle structurant du paysage.



A. Diquier / Jovuit

échanges nombreux, mais dénivelés. Entre ces deux extrêmes, un modèle nouveau est en train d'apparaître : il s'agit d'une voie urbaine, à grande capacité, comprenant éventuellement un transport en commun en site propre (tramway ou bus), avec des échanges à niveau (giratoires ou feux) ou dénivelés, mais surtout traitée avec attention dans toutes les interfaces avec le tissu urbain qu'elle traverse. Un bon exemple est le projet du boulevard intercommunal du Parisien (BIP), dans le Val-d'Oise, un autre est le projet de boulevard extérieur ouest (V88) de Cergy-Pontoise.

La voie verte propose quant à elle **une géométrie du tracé assouplie**, une cicatrisation fine des abords, et rappelle la nécessité d'un projet paysager complet.⁽⁵⁾

En matière de voies ferrées, l'essentiel des nouveaux grands tracés concerne aujourd'hui le TGV. La réalisation d'infrastructures de cette ampleur dans le contexte de l'Île-de-France donne lieu à la réalisation d'études poussées d'intégration dans les paysages, débouchant sur des propositions d'aménagements particuliers en profil courant comme dans les sites sensibles⁽⁶⁾. Leur passage en souterrain dans les zones urbaines a donné l'occasion de réaliser des coulées vertes qui sont devenues de véritables axes structurants des réseaux verts de l'agglomération centrale⁽⁷⁾. Les autres projets, lorsqu'ils ne sont pas souterrains, concernent les transports en commun en site propre, tels le tramway Saint-Denis-Bobigny ou le Tram Val-de-Seine. Au travers des réaménagements de l'espace public qu'ils entraînent, ces projets participent largement à la revalorisation des quartiers qu'ils desservent. Ils concernent aussi les grandes roades ferrées qui assureront les migrations de banlieue en banlieue, de ville nouvelle à ville nouvelle. Ces roades emprunteront sur la plus grande partie de leurs tracés des emprises existantes qu'elles s'attacheront à restructurer, voire à réactiver. Pour les sections nouvelles, leur mise en œuvre devra être précédée des mêmes approches spatiales et thématiques globales et intégrées.

(4) Cf. G. Dubois-Taine, *Les boulevards urbains (op. cit.)*. Voir aussi la notion de boulevard urbain dans les projets neufs, au chapitre précédent «Requalifier les voies de communication».

(5) Cf. *Les Cahiers de l'IAURIF*, n° 112, décembre 1995, pp. 51-62.

(6) Plusieurs de ces aménagements ont été décrits dans *Les Cahiers de l'IAURIF* n° 112, décembre 1995, pp. 19-40.

(7) Cf. *Les Cahiers de l'IAURIF* n° 111, novembre 1995, pp. 87-102.



Aujourd'hui, 5 000 km de lignes basse tension sont enterrées annuellement en France, principalement en milieu urbain.

B. Gagouff/médiathèque laurif



Le tracé des lignes du réseau de distribution (moyenne et basse tension) devrait mieux prendre en compte la nature des sites qu'il traverse.

B. Gagouff/médiathèque laurif

Canaliser ou enfouir les lignes électriques

La réticence des riverains et des collectivités concernées face à la création de lignes électriques à haute et très haute tension est de plus en plus grande. Longtemps signe de modernité, l'arrivée du courant électrique, aujourd'hui entrée dans les mœurs, est encore acceptée au niveau local lorsqu'il s'agit de courant basse ou moyenne tension, mais rejetée lorsqu'il s'agit de créer un nouveau maillon d'un réseau national ou régional. Comme pour les routes et chemins de fer, ce qui transite sans bénéfice immédiat et visible pour les contrées traversées subit l'opposition grandissante des populations et des élus. Les politiques à mener ne sont pas vraiment différentes, qu'il s'agisse de distribution (moyenne et basse tension, qui constitue le réseau le plus important en linéaire) ou de transport (haute et très haute tension). La distribution concerne de petites entités paysagères, de la rue au paysage rural. Dans le premier cas, on peut enfouir ou regrouper les lignes (comme cela se fait de plus en plus fréquemment). Dans le second cas, il faut dans la mesure du possible éviter un maillage de fils qui en tous sens, vient s'ajouter, sans forcément se coordonner, au réseau de desserte téléphonique. Le transport concerne le grand paysage des plateaux, des vallées et des forêts, mais aussi les franges urbaines dont il occupe les interstices ou qu'il surplombe. La logique technocratique, autrefois toute puissante et dictée par la politique d'indépendance énergétique, est aujourd'hui canalisée, notamment depuis qu'Electricité de France a signé avec l'Etat un protocole qui modifie les procédures d'élaboration des projets de construction de nouvelles installations électriques et fixe les objectifs d'enfouissement des lignes⁽⁸⁾. Ce protocole prévoit l'élaboration de schémas directeurs concertés aux niveaux régional et départemental, l'extension de l'enquête publique aux lignes à haute tension, l'accélération du programme d'enfouissement des lignes (au niveau national : doublement du kilométrage d'enfouissement des lignes HT, canalisation des lignes THT dans les couloirs existants, stabilisation du kilométrage de lignes MT aériennes, enfouissement d'au moins 5 000 km de lignes BT par an, contre 3 500 km/an en

(8) Cf. *Les Cahiers de l'AURIF*, n° 112, décembre 1995, pp. 6-18.

Effacer les réseaux électriques ou téléphoniques

Le Conseil régional d'Ile-de-France, France Telecom et Electricité de France ont mis en place une politique contractuelle d'effacement des réseaux basse et moyenne tension et téléphoniques aux abords des sites et monuments remarquables, dans les secteurs naturels sensibles et au coeur des centres anciens. Près de 150 sites auront ainsi été traités sur toute la grande couronne.

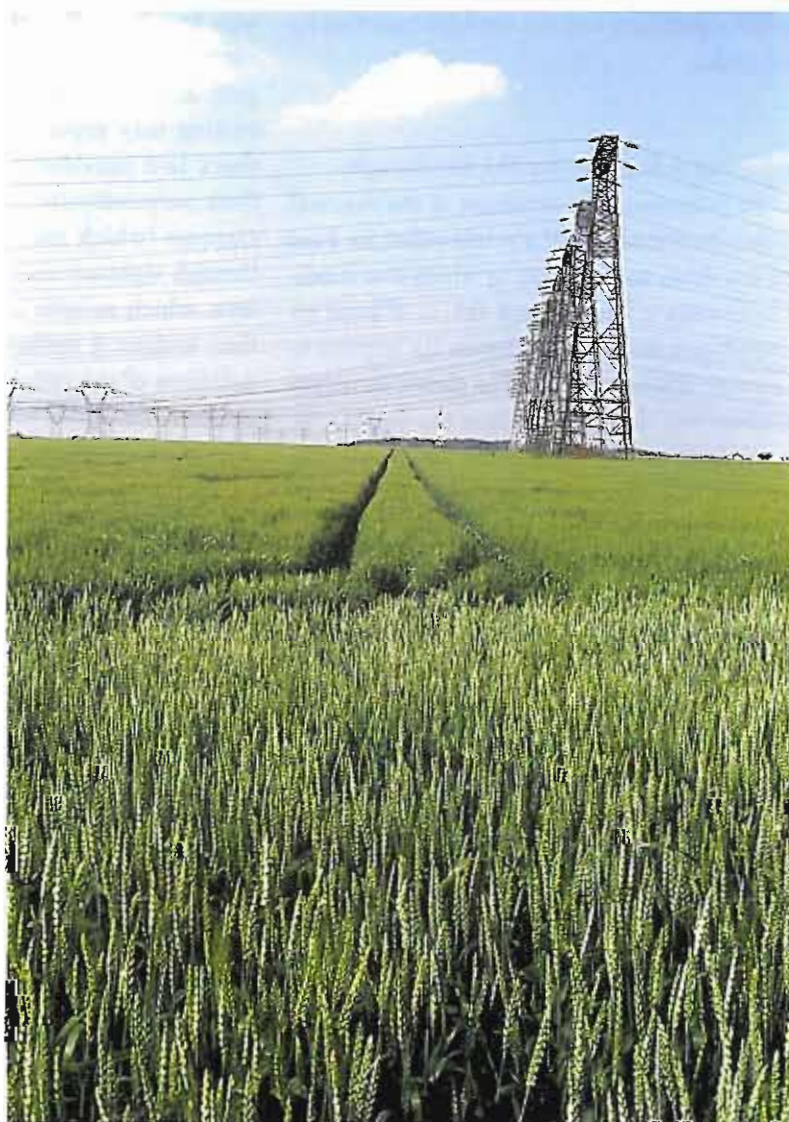
Depuis 1994, un programme d'effacement des sites et de lignes haute tension a été engagé, qui a permis de réhabiliter plusieurs zones urbaines dégradées. Le renouvellement prochain de cette convention augmentera encore la dotation financière mise en œuvre pour traiter des points sensibles comme Claye-Souilly ou Villeneuve-Saint-Georges.

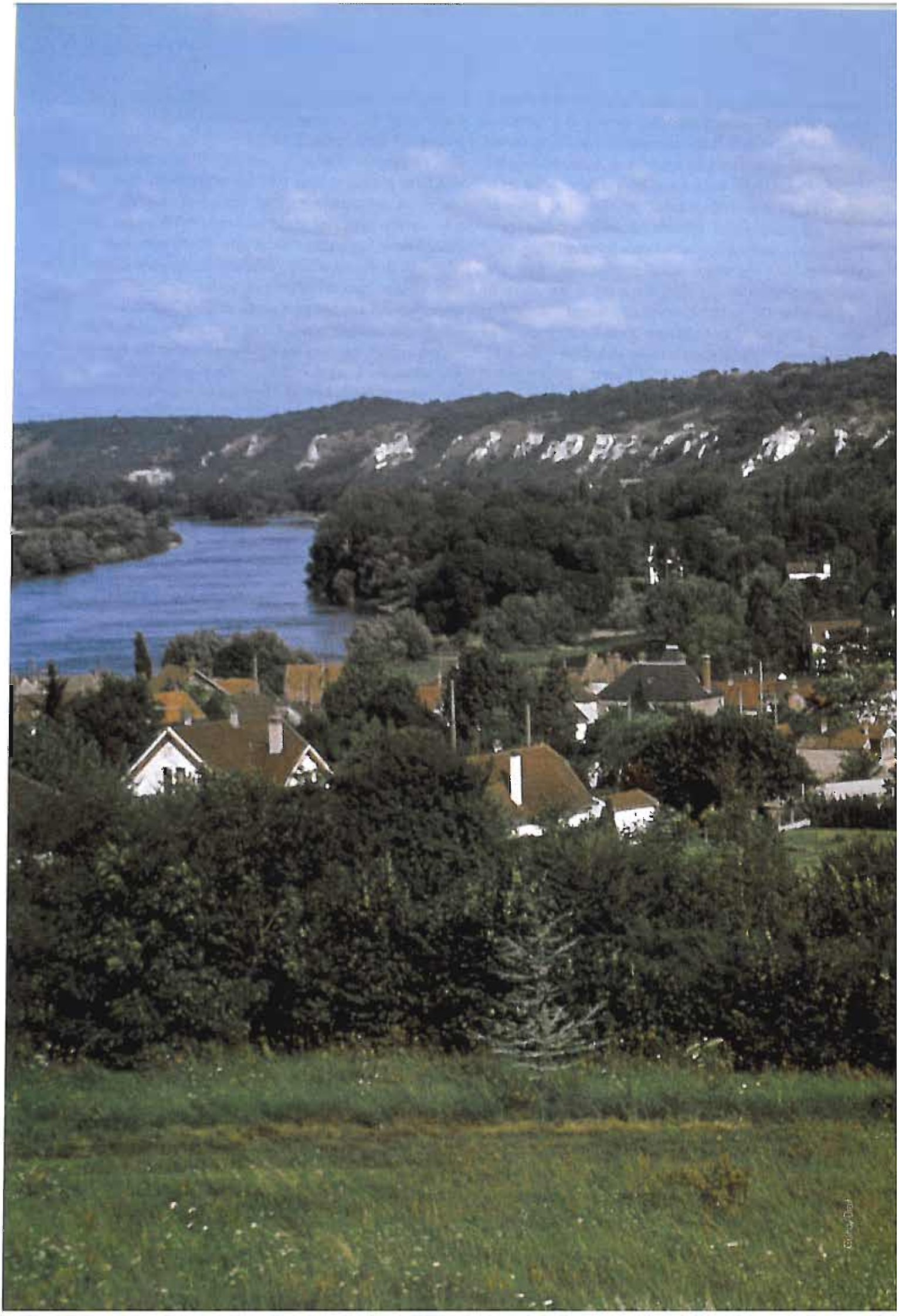
(8) Cf. *Les Cahiers de l'IAURIF*, n° 112, décembre 1995, pp. 6-18.

(9) *Les incidences des lignes EDF haute tension sur l'environnement en Ile-de-France*, IAURIF, novembre 1995. Cette étude concerne également les postes de transformation.

1992). Les préfets sont par ailleurs chargés de dresser la liste des «points noirs» paysagers. La Région d'Ile-de-France finance une partie des actions d'enfouissement de lignes à haute tension, en parité avec EDF, au terme de la convention qui a été signée entre les deux partenaires en 1993. Elle a également cofinancé et copiloté avec EDF une étude évaluant les impacts des lignes à haute et très haute tension sur les paysages naturels et urbains traversés⁽⁹⁾. Distribution ou transport, les préoccupations paysagères doivent être les mêmes, même si les moyens à mettre en œuvre sont sans commune mesure lorsqu'ils sont rapportés au kilomètre. Les décisions devraient être précédées des mêmes approches globales et intégrées : une évolution très sensible pour la haute et très haute tension a été enregistrée (EDF a même lancé un concours international sur le «design» de ses futurs pylônes); la distribution n'étant pas reçue avec la même réticence par riverains et collectivités, elle ne fait pas toujours l'objet d'autant de soins dans le choix des tracés et des caractéristiques des lignes. Les progrès réalisés au niveau du réseau de distribution, comme par exemple la modification des dimensions et de la couleur des boîtiers-compteurs encastrés dans les façades des maisons de ville, doivent être poursuivis pour l'amélioration du paysage vécu au quotidien.

Depuis 1993,
la Région d'Ile-de-France et Électricité de France
ont signé une convention pour l'enfouissement
des lignes à haute tension
Laurence Reyriès / médiathèque laurif





Tirer parti du relief et des vues



L'Ile-de-France n'est pas un plat pays. Si les étendues planes y dominent en surface, elles ne sont pas toutes à la même hauteur : c'est ce qui différencie un relief de plateau d'un relief de plaine. Leurs dénivellations forment des lignes de coteaux raides, parfois des pentes douces ou des collines, localement des buttes-témoins détachées comme des îles d'un plateau sur un autre. Vues d'en bas, ces hauteurs forment des arrière-plans qui donnent à lire la géographie, facilitent le repérage et dessinent un horizon. Réciproquement, cette structure en plateaux successifs, séparés par des coteaux, offre des vues que n'autorise pas un pays de plaine, avec une accessibilité bien plus facile qu'en pays de montagne.

Certains coteaux font face à un horizon très lointain, comme l'extrémité découpée du Gâtinais (prolongement du plateau de Beauce) au-dessus de la plaine de Bière (amorce du plateau de Brie avant la vallée de la Seine), la corniche de Meudon au-dessus de Paris, les buttes (Montmartre, Aulnay, Goële...). D'autres sont des versants de vallées. Et par rapport aux autres formes du relief, les vallées présentent des enjeux spécifiques : deux versants s'y font souvent face, formant un ensemble linéaire; une vallée est indissociable du cours d'eau qui la draine, et qui offre une grande richesse d'ambiances naturelles, rurales ou urbaines, avec toute la force symbolique de l'eau; enfin, les vallées ont de tout temps concentré les communications, les activités, le développement, et sont aussi riches d'histoire et de potentialité que sujettes aux pressions et aux menaces.

Mettre en valeur les sommets, les coteaux et les belvédères

Les points hauts sont parmi les lieux les plus chargés de force dans le paysage et de sens dans l'imaginaire⁽¹⁾. Repères, frontières, lieux de partage des eaux, ils ont aussi, pour beaucoup, une valeur religieuse traditionnelle, non point tant parce qu'ils sont proches du ciel, que parce qu'ils sont séparés du monde par l'ascension, et parce qu'ils dominent le monde. Et c'est par le regard qu'ils dominent : la vision panoramique qu'ils offrent est toujours saisissante; celle-ci est à l'origine de la notion même de paysage.

La valeur religieuse des points hauts a souvent été consacrée par l'édification d'un sanctuaire : les églises ou calvaires qu'on y trouve, comme à Montmartre ou à Doue, sont en général la christianisation d'un lieu de culte plus ancien. Mais les points hauts ont connu d'autres usages, à commencer par celui qui concrétise leur situation dominante : l'usage militaire, à la fois lieu défendu et observation de l'ennemi, depuis les oppidum gaulois puis romains (comme le «Camp de César» en forêt de Montmorency) jusqu'aux forts ceinturant Paris. Ils ont souvent eu aussi un rôle utilitaire, que ce soit par des moulins exploitant leur exposition au vent, par des réservoirs ou des châteaux d'eau tirant parti de la gravité, ou par des dispositifs de télécommunications exploitant leur dégagement — depuis le télégraphe de Chappe jusqu'aux antennes de télédiffusion ou

(1) Pour une analyse plus poussée de la vision panoramique, de sa signification et de sa reconstitution dans le jardin, on pourra se reporter notamment aux travaux d'Augustin Berque (*Les raisons du paysage Paris*, Hazan 1995, en particulier pp 42-53) et de Serge Briffaud («Le monde vu d'en haut. Une histoire de la vision panoramique», *Paysage et aménagement*, n° 31, juin 1995).



Comme de nombreux édifices religieux et militaires, l'église de Doue en Seine-et-Marne occupe le sommet d'une butte.
B. Gégouff/mediotheque laurij

de téléphonie mobile et aux tours de faisceaux hertziens.

Enfin, certains ont été aménagés pour le plaisir de la vue, avec des terrasses de châteaux (Saint Germain-en-Laye, Meudon, Champigny, Écouen...).

Les terrasses sont une utilisation particulièrement intéressante de ces lieux, car non seulement elles facilitent l'accès au point de vue, mais elles mettent en scène à la fois la vue, la dénivellation et la limite. La vue est soulignée par la balustrade et souvent cadrée par des arbres. La dénivellation naturelle du terrain est magnifiée par celle du soutènement. La limite est marquée par le caractère infranchissable du mur, ainsi que par le contraste entre le parc soigneusement entretenu en haut, et le coteau plus sauvage en contrebas (comme à Saint-Cloud, ou à Saint-Germain-en-Laye avant un débroussaillage qui lui a fait perdre ce caractère).

Conserver et aménager les grands belvédères et leur panorama

Belvédères, terrasses et points de vue tirent parti de différentes configurations de points hauts. Il peut s'agir de buttes isolées, avec une vision véritablement panoramique, c'est-à-dire circulaire (Doue); de promontoires, à vision très large sinon complète (Mont-Valérien, collines de l'Orxois...); de crêtes ou de cols regardant deux côtés opposés (monts de la Goële, ride de

Thoiry); de rebords de plateaux, avec un champ de vision proche de 180° comme la terrasse de Saint-Germain.

Souvent, c'est la rupture de pente, plus que le véritable sommet, qui offre la vision la plus large ou la plus profonde. Le sommet d'un plateau, ligne de partage des eaux, est à peine perceptible alors que son rebord, un peu plus bas, domine la vallée ou la plaine.

C'est sur ce rebord, appelé crête militaire, que se sont installés la plupart des forts (Noisy, Rosny, Nogent, Ivry, Montmorency, la batterie de la Pointe à Palaiseau...).

C'est parfois nettement en contrebas de la crête qu'il faut se placer pour bénéficier d'une situation de promontoire, comme c'est le cas pour la terrasse de Meudon.

Par rapport à l'observateur, deux types de points de vue sont à distinguer : les belvédères «statiques», où l'on peut s'arrêter et prendre le temps de contempler, les points de vue «dynamiques», à partir des routes. Ces derniers ne sont pas en général l'aménagement spécifique de points hauts, mais la simple conséquence du passage de la route par ces points; ils contribuent cependant pour beaucoup à l'agrément d'un parcours, à la compréhension des pays traversés, à la perception des seuils. Plus fugitives que les vues statiques, celles qu'offrent les routes peuvent néanmoins durer assez pour attirer l'attention et s'imprimer dans la mémoire.

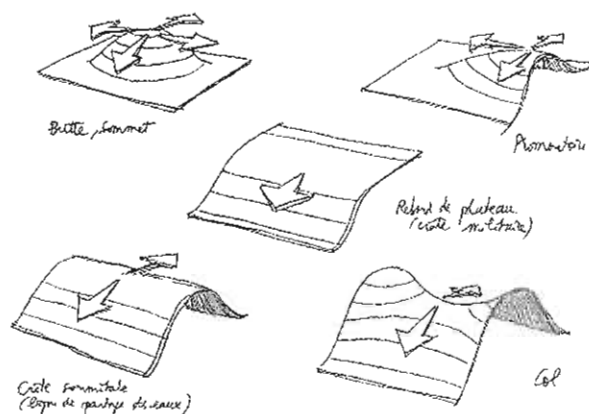
Les perspectives frontales de routes descendant



L'entrée de Meaux sur la N36 : une vue frontale spectaculaire sur la ville.

F. Dugény/Isouif

Différents types de points de vue



Créations P. M. Tircoud/IAURIF

un coteau sont ainsi parmi les plus spectaculaires : N12 à Pontchartrain, prolongée par la perspective du château; N36 à Meaux, axée sur la cathédrale; N3 à l'est de Meaux, cadrée par la forêt de Montceaux; et parmi les axes plus récents, l'A13 à la sortie de la forêt de Marly vers la vallée de la Seine.

Les routes peuvent aussi offrir des visions latérales d'une certaine durée, d'un côté lorsqu'elles sont en corniche, des deux lorsqu'elles sont en crête (la N14 dans le Vexin offre ainsi des vues réciproques jusqu'à l'autre côté de la vallée de la Seine).

Enfin, beaucoup de points de vue ne sont accessibles qu'au détour d'un chemin rural. Si le chemin est suivi par un itinéraire de randonnée (GR ou autre), la vue en constitue

l'un des intérêts. Mais la plupart des points de vue de ce type sont très peu connus.

Tous ces points de vue sont une des richesses de l'Île-de-France. Ils sont certes nombreux, mais il suffit de peu de chose pour les masquer. Et même si la vision de haut tend à tout embellir, leurs panoramas constituent des sites particulièrement sensibles.

Plusieurs types d'actions peuvent être conduits : **il faut d'abord préserver la spécificité des belvédères actuellement accessibles au public, en évitant que des constructions ou des plantations ne viennent masquer la vue** (dispositions réglementaires telles que des servitudes de protection des cônes de vues dans les POS, opérationnelles telles que l'emploi d'écrans acoustiques transparents pour les points de vue autoroutiers).

De même, **il faut préserver la qualité du paysage observé depuis ces belvédères, en établissant des plans de paysage sur ces espaces, identifiés préalablement aux documents d'urbanisme.**

Les maîtres d'ouvrages urbains ou routiers dont le territoire d'intervention comporte des belvédères remarquables peuvent composer leur projet pour les mettre en valeur, à l'image de l'Axe majeur de Cergy ou du quartier de la Défense. Ils peuvent aussi y aménager des espaces publics de qualité, parcs, promenades ou aires d'arrêt (ces dernières années, la création de parcs publics a offert l'opportunité de nouveaux panoramas à Belleville, au Mont-Valérien, sur le plateau de Champigny ou sur les remblais de l'autoroute A86 à Thiais). Ces



Le chemin de randonnée qui suit l'acqueduc de la Dhuis offre des vues lointaines lorsqu'il traverse les buttes de l'Autray.

F. Dugény/Isouif

espaces, qui feront l'objet d'aménagements importants, peuvent être l'occasion de remettre à l'honneur la forme classique de la terrasse. Le recours aux techniques employées dans les travaux publics (gabions, terre armée, «texsol»...) peut permettre de réaliser des soutènements moins coûteux que les techniques classiques.

D'autres sites se prêtent à la création de grands balcons sur la ville : le versant nord du plateau de Romainville, la crête du plateau de Rungis à Ivry et à Vitry-sur-Seine, celle du plateau de Brie, les hauts de la vallée de la Bièvre ou le coteau d'Issy-les-Moulineaux, par exemple. Ces lieux offrent déjà des continuités vertes remarquables, qui seront développées par la création de nouveaux espaces. Ils pourront être mis en valeur par l'aménagement de cheminements piétons de corniche, jalonnés de terrasses panoramiques, à la condition que les vues ne soient pas, là aussi, masquées par des immeubles hauts. Le traitement paysager des routes de corniche pourra servir de support à des aménagements cyclables et à des sentiers piétons parallèles.

Par ailleurs, les DDE et les sociétés autoroutières peuvent signaler et décrire les points de vue, comme cela se pratique déjà sur de



A Cergy-Pontoise, des espaces publics de qualité ont été aménagés, mettant en valeur le paysage urbain : le plus important d'entre eux – l'Axe majeur – met en scène la vue vers Paris.

Guilla/Direl

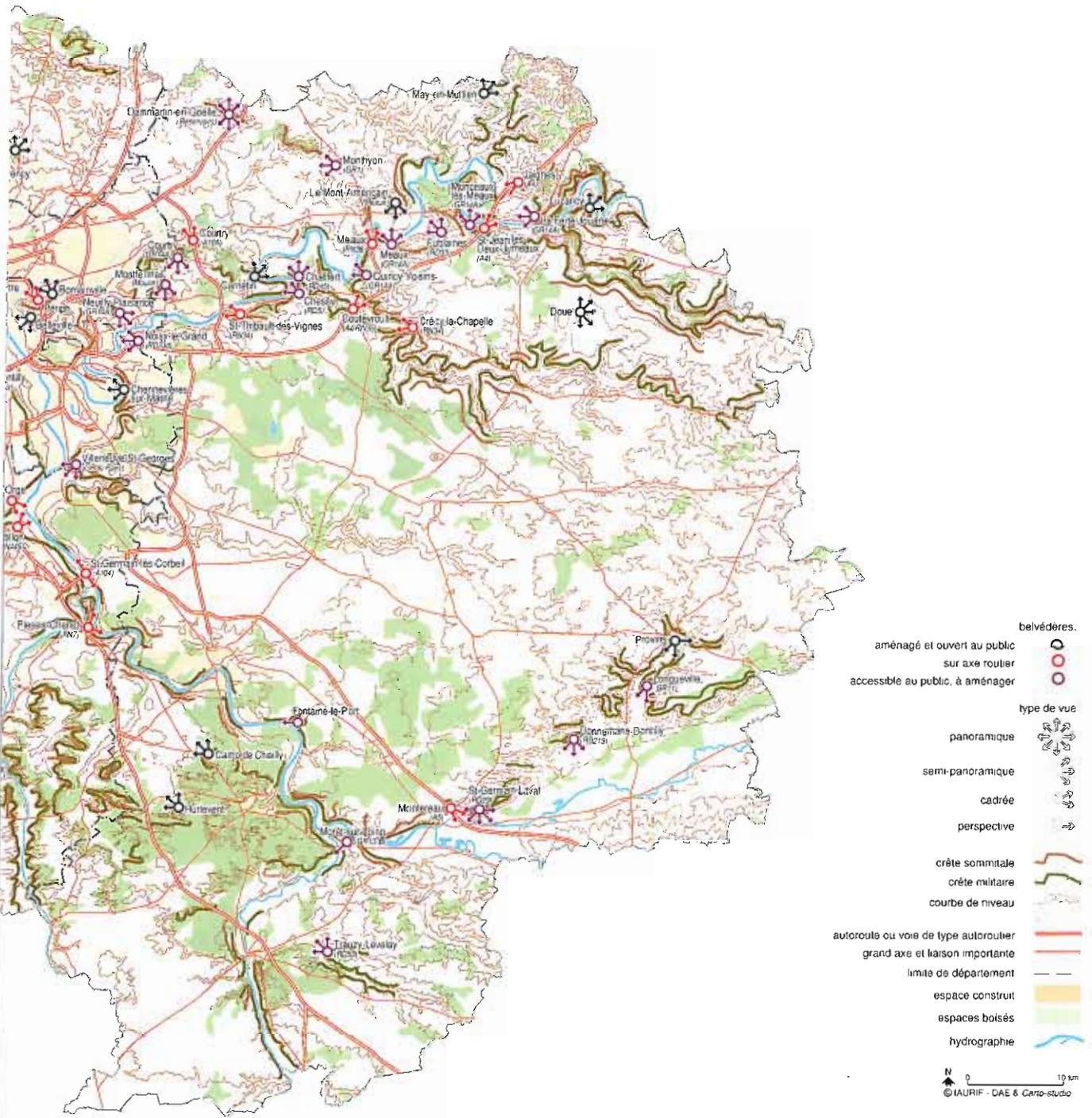


Carte des belvédères et vues panoramiques d'intérêt régional.

Cette carte fait ressortir un certain nombre de lieux qui, en raison de la configuration du relief, offrent au regard une profondeur de champ remarquable lui permettant d'appréhender de vastes espaces. Elle ne prend pas en compte les belvédères offerts par les constructions de grande hauteur, telles que la tour Eiffel, la tour Montparnasse, les tours de Notre-Dame, la terrasse de Beaubourg ou celle de la Grande Arche. La carte n'est pas exhaustive et ne retient que les belvédères offrant à la vision une profondeur de champ au moins égale à 5 km, quelle que soit la nature et la qualité du paysage visible.

Elle résulte d'une analyse conjointe du relief et de l'occupation du sol d'Ile-de-France qui a permis :

- de délimiter d'abord les lieux les plus caractéristiques et favorables du point de vue du modelé du terrain, tels que sommets de buttes, crêtes de coteaux, crêtes militaires ou lignes de partage des eaux;
- de sélectionner dans ces espaces ceux qui offrent une réelle ouverture visuelle et qui sont facilement accessibles au public, que ce soit à pied par la terrasse d'un château visitable, au détour d'un sentier de randonnée, ou, en voiture, par les grandes routes régionales ou départementales;
- de déterminer leur «bassin de vision», c'est-à-dire l'ensemble des espaces visibles depuis ces lieux.



La carte classe ces belvédères selon une grille à double entrée :

Le type de vue qu'ils offrent :

- vue panoramique complète ou partielle;
- vue à champ large;
- vue cadrée (par une vallée...);
- perspective linéaire.

Les conditions d'accès et de vue :

- points de vue «statiques» reconnus, accessibles au public et bénéficiant d'un certain niveau d'aménagement; souvent attachés aux hauts lieux du patrimoine historique d'Ile-de-France, ils sont généralement indiqués sur les cartes à grande ou moyenne échelle;

- points de vue «dynamiques», que l'on peut trouver sur le réseau des autoroutes et grandes voies d'Ile-de-France; en général plus cadrés, au moins pour le conducteur, et plus fugitifs, ils méritent de ne pas être bouchés par des constructions ou des plantations;
- points de vue «statiques» ou «dynamiques» peu connus, mais facilement accessibles au public par l'intermédiaire du réseau routier secondaire ou de sentiers de grande randonnée; ces points méritent d'être mis en valeur, soit par une signalisation particulière sur l'itinéraire qui les dessert, soit par un aménagement plus ambitieux pouvant comprendre le cas échéant une aire d'arrêt avec ou sans table d'orientation.

nombreuses autoroutes. Enfin, les communes devraient acquérir des terrains bien situés et facilement accessibles pour y aménager des aires d'arrêt disposant de tables d'orientation. Certaines aides, notamment régionales (Agence des espaces verts), pourraient être orientées en ce sens.

Maintenir la présence des coteaux

Les points hauts dominant de vastes territoires. Réciproquement, ils sont vus de l'ensemble de ces territoires, dont ils forment les arrière-plans et les repères communs. C'est le cas dans chaque méandre de la Seine, de la Marne ou de l'Oise, du coteau de la rive concave; c'est le cas des monts de la Goële à l'horizon de la Plaine de France.

Dans l'agglomération, la valeur de repère des coteaux est renforcée par leur végétation restée longtemps plus abondante qu'en terrain plat. La végétation y domine encore, quoique de façon discontinue. Même sur un coteau très urbanisé, comme celui du Val-de-Seine entre Issy et Suresnes, les masses boisées de Brimboration et du parc de Saint-Cloud comptent fortement dans le paysage.

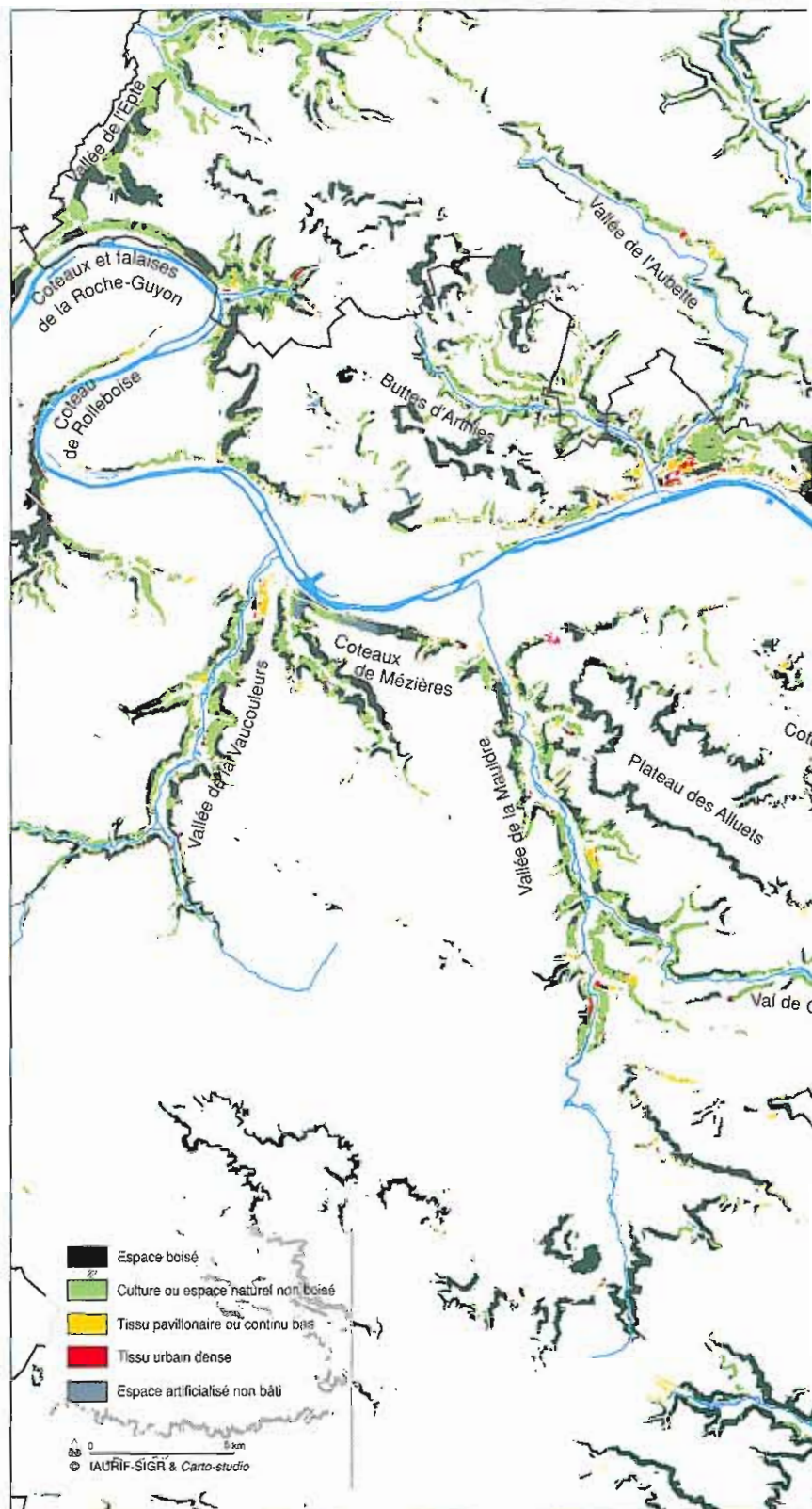
D'autres coteaux (Chennevières, Herblay) portent un habitat diffus, avec des jardins qui assurent une forte présence végétale. Mais cet équilibre est fragile, et la densification de la construction peut faire perdre aux coteaux ce caractère qui les singularise.

D'autres menaces pèsent sur eux : des immeubles élevés à leur pied peuvent les masquer complètement. Même s'ils sont moins hauts, le recul sur le coteau (en général l'autre rive du fleuve) n'est pas suffisant pour retrouver la crête derrière la silhouette bâtie.

Même sans masquer le coteau, les immeubles peuvent être d'une hauteur suffisante pour en altérer l'échelle, qu'ils soient à son pied (Saint-Cloud, Suresnes), à son flanc (hôpital de Ville-neuve-Saint-Georges) ou sur la crête (ZUP de Montereau).

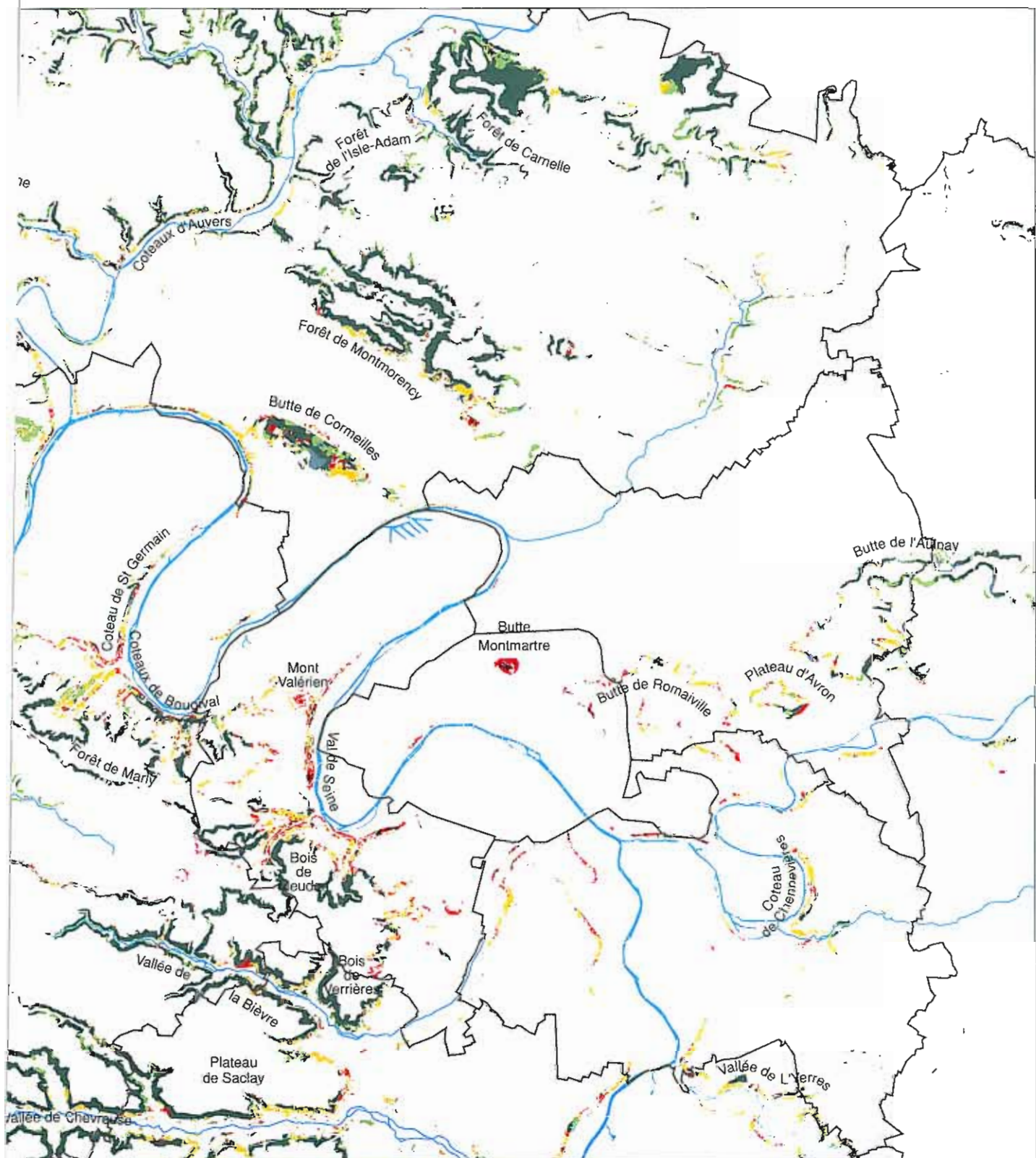
Le maintien des continuités plantées sur les coteaux et la maîtrise de la hauteur des constructions à leurs abords doivent faire l'objet de dispositions rigoureuses dans les documents d'urbanisme.

En dehors des zones urbanisées, des menaces encore plus grandes pèsent sur certains coteaux : il ne s'agit plus ici de leur occupation ou de leur altération par des éléments ajoutés,



mais de leur creusement, qui peut aller jusqu'à la disparition du relief. Les déblais des infrastructures linéaires peuvent faire des entailles importantes (27 m de profondeur par 160 m d'ouverture pour le projet de TGV est à travers la butte de l'Aulnay).

Les excavations des activités extractives peuvent les attaquer encore plus sévèrement,



Carte des coteaux

Cette carte individualise les coteaux (pente > 10 %) et montre les différents usages abimés de leur sol : les coteaux de type rural, qui donnent à voir les espaces boisés et les cultures; ceux de type urbain, qui peuvent préserver leur singularité (tissu pavillonnaire ou continu bas) ou la menacer (tissu urbain dense); enfin les autres espaces artificialisés (carrières, chantiers, infrastructures), qui altèrent plus localement, mais plus sévèrement leur paysage.

Cette carte concerne le quart nord-ouest de la région, car c'est le secteur qui concentre le plus de coteaux et le plus d'enjeux : urbanisation près de Paris et dans la vallée aval de la Seine, carrières de gypse dans les buttes de Cormeilles et de l'Aulnay... L'autre grand secteur de coteaux est le sud de la région (Hurepoix et Gâtinais), régulièrement boisé, bordant de vastes plateaux, il est soumis à des pressions moindres.



La densification de la construction peut faire perdre aux coteaux le caractère verdoyant qui les singularise.

B. Gégauil/médiathèque laulif

notamment pour les coteaux de sablons qui dominant la Brie (coteaux du Gâtinais, butte de Doue...), et pour les buttes de gypse qui dominent la Plaine de France (Aulnay, Goële). L'impact visuel de la carrière peut être limité par sa localisation en arrière du coteau, en creusant à partir du plateau (la carrière de sables industriels de Larchant).

Dans certains cas, l'ouverture du coteau peut créer un nouveau paysage très fort, comme la falaise de Guerville entre Mézières et Mantes, qui a remplacé un coteau où la craie n'affleurerait pas.

Mais l'impact visuel d'une carrière à flanc de coteau peut être beaucoup plus sévère, surtout lorsqu'il s'agit d'une butte isolée ou d'une chaîne étroite comme les monts de la Goële.

Cette considération devrait être prise en compte dans l'élaboration des schémas départementaux afin de préserver plus particulièrement les buttes étroites que l'extraction à ciel ouvert peut faire disparaître.

Maintenir l'ouverture et la continuité des vallées

Les vallées sont des milieux riches et complexes où se conjuguent de multiples activités et de nombreuses valeurs : le rôle de l'eau, la valeur écologique, l'activité agricole, les développements urbains... En Ile-de-France, on compte un fleuve (la Seine), deux affluents principaux (la Marne et l'Oise), deux un peu moins importants (l'Yonne et le Loing),

quelques rivières moyennes (l'Essonne, la Juine, l'Orge, l'Yvette, l'Yerres, le Petit et le Grand Morin, l'Ourcq, l'Epte) et de nombreuses petites rivières (le Lunain, l'École, l'Aubette, la Rémarde, la Théroutanne, le Petit Rosne, la Mauldre, la Vaucouleurs, la Viosne...). La diversité est telle que chaque rivière présente des problématiques et des enjeux différents.

Quelques exemples montrent qu'il y a, dans la région, autant de cas que de rivières :

La Seine est un fleuve qui traverse la région entièrement du sud-est au nord-ouest et constitue un élément fort du paysage régional; mais les caractéristiques paysagères sont variables d'amont en aval, et entre les milieux ruraux et urbanisés. **La vallée de l'Epte**, qui marque la frontière de la région dans le Vexin, se distingue par sa richesse écologique, liée aux milieux humides, aux coteaux. **La vallée de la Bièvre** est au contraire très urbaine, sa perception ayant quasiment disparu à l'approche de Paris. **La vallée de la Marne** est un lieu majeur d'exploitation de granulats en Ile-de-France, ce qui lui donne une identité bien particulière, ses paysages étant en constante évolution. **La vallée de l'Yvette**, dans le Parc naturel régional de la haute vallée de Chevreuse, est confrontée à l'abandon de l'activité agricole et au développement progressif des friches en fond de vallée.

La préservation ou l'amélioration du paysage des vallées devra s'appuyer sur leurs caractéristiques propres et sur leur identité.⁽²⁾

(2) Les caractéristiques des vallées franciliennes et les propositions pour le maintien de leurs espaces naturels et ouverts doivent faire l'objet d'un prochain numéro des Cahiers de l'IAURIF, à paraître en 1998



La vallée de l'Epte, qui marque la frontière de la région d'Ile-de-France dans le Vexin, se distingue par sa richesse écologique, liée aux milieux humides et aux coteaux.

J. Lange/laulif



Les boucles de la Marne et de l'Ourcq ont donné leur nom au projet de Parc naturel régional qui s'y développe.

Isot/I.Y. Arthur Bertrand/Altiuda

Des éléments paysagers propres aux vallées

Les vallées jouent un rôle-clé dans la structuration du grand paysage, par leur relief, leurs boucles, leurs zones humides, leur végétation.

Le relief est l'élément principal qui caractérise la vallée. Il est le reflet de sa géologie et de son histoire géomorphologique. Une même vallée présente souvent des reliefs variés de l'amont à l'aval. On peut citer par exemple la vallée de la Seine qui présente une partie large et plate dans la Bassée et un relief accentué à l'aval, au droit des coteaux de la Roche-Guyon notamment. De même, la vallée de l'Yerres est peu marquée dans la zone la plus rurale, mais présente un relief accentué en zone urbaine. Malgré les variations au fil de la rivière, le relief de la vallée reste le principal point de repère de celle-ci dans le paysage.

Les boucles et méandres créent des motifs paysagers intéressants, qui se retrouvent dans quelques vallées d'Ile-de-France. La plupart présentent une dissymétrie de versants : en pente douce à l'intérieur où s'accumulent les alluvions, raide à l'extérieur creusé par la force centrifuge du courant. Ainsi, la présence de larges méandres alternant les grandes cultures sur la partie convexe et les coteaux boisés dans la partie concave est une caractéristique forte de la vallée de l'Yerres, qui fait son identité dans la partie aval. La

vallée de la Marne est aussi marquée par de larges méandres, à l'intérieur desquels sont présents des exploitations de carrières ou des milieux écologiquement riches. Les boucles font tellement partie de l'identité de la vallée qu'elles ont donné leur nom au projet de Parc naturel régional des boucles de la Marne et de l'Ourcq.

Les zones humides sont un autre élément marquant du paysage de certaines vallées. Lorsque le fond de vallée est plat, la rivière peut être accompagnée de nombreux plans d'eau. En Ile-de-France, plusieurs vallées ou parties de vallées sont marquées par la présence de plans d'eau et de zones humides : la Bassée en amont de la vallée de la Seine, la vallée de l'Essonne, celles du Loing et de la Marne. Issus le plus souvent d'une activité extractive récente (carrières de granulats) ou ancienne (tourbières), et donc artificiels, les plans d'eau se sont peu à peu transformés en zones de fort intérêt écologique. L'intérêt pour l'avifaune s'est par exemple développé dans la Bassée ou la vallée du Loing. Les zones humides de la vallée de l'Essonne présentent aussi un intérêt écologique indéniable. L'approche paysagère doit être appréhendée différemment dans ces zones en évolution constante, où l'occupation du sol résulte souvent d'une activité transitoire : ces zones peuvent être préservées ou transformées selon le type de paysage que l'on souhaite.

La végétation dans les vallées contribue aussi à qualifier le paysage. En particulier, la ripisylve (végétation de bords de rivière, où dominent souvent les aulnes, les peupliers, le gris-vert des saules) souligne le cours de l'eau et permet de repérer la rivière dans le paysage de la vallée. Son rôle est particulièrement important quand le relief de la vallée est peu marqué. Par ailleurs, certaines espèces, comme le peuplier, se sont beaucoup développées dans quelques vallées. Cette culture, parfois intensive, peut avoir des effets sur le régime hydraulique de la vallée. Elle a considérablement modifié la physionomie de certaines d'entre elles, d'une manière inégalement appréciée. Dans la vallée de l'Ourcq, par exemple, les peupleraies, présentes depuis plus d'un siècle, font désormais partie de l'identité de la vallée, alors que dans celle de la Viosne, leur développement plus récent est controversé du point de vue écologique et paysager.

Des transformations et des menaces

Le paysage des vallées, comme tout paysage, est en évolution constante. Mais celle-ci est peut-être plus marquée par la grande variété des activités qui s'y concentrent. Emplacement stratégique pour l'implantation et le développement des villages, axes de communication, richesse géologique, toutes ces qualités ont entraîné des pressions et des transformations sur les vallées :

L'extension de l'urbanisation : l'implantation des villages dans les vallées était autrefois associée à des facteurs naturels (zone de confluence, présence de sources, zones hors d'eau). Avec le temps, l'extension de l'urbanisation s'est opérée de façon de moins en moins raisonnée. Les villages se sont étendus dans le sens de la vallée, mais aussi vers les berges et parfois en zone inondable. Les coteaux ont vu se développer le mitage. Actuellement, l'urbanisation incontrôlée est une des principales menaces pesant sur les vallées et leur unité paysagère.

L'uniformisation des milieux : plusieurs facteurs mettent en danger la diversité et la richesse des espaces de vallées. L'extension des activités agricoles jusqu'au bord des rivières conduit à la disparition de la ripisylve. Leur développement a conduit par le passé à assécher certaines zones humides pour les reconverter en grandes cultures. A l'inverse, l'abandon de la gestion agricole, en particulier par les animaux d'élevage, conduit à une fermeture des paysages par le boisement, ou le développement de friches, qui évoluent vers le boisement.

Les carrières de granulats sont un facteur majeur de transformation du paysage des vallées. Plusieurs vallées d'Ile-de-France constituent des zones-clés pour l'approvisionnement en granulats. Bien que les carrières représentent une utilisation transitoire du sol, elles entraînent souvent une modification irréversible du paysage. Elles peuvent être à l'origine de la création de nouveaux paysages⁽³⁾.

Le passage des infrastructures : sur le plan paysager, comme sur le plan écologique, le passage de grandes infrastructures dans les vallées a des effets souvent destructeurs. Le passage en remblai en travers de la vallée entraîne une perte de la continuité biologique, une déstructuration de l'espace agricole, une



Le passage des infrastructures sur des ouvrages d'art plutôt qu'en remblai permet de maintenir les continuités biologiques, fonctionnelles et visuelles.

F. Dugény/auif

coupure visuelle. En Ile-de-France, les exemples de ce type de coupure par des infrastructures réalisées, ou par d'autres en projet ne manquent pas (passages de la Francilienne et du TGV dans la vallée de l'Yerres, passage de l'interconnexion du TGV dans la vallée de la Marne, projet de TGV est dans la vallée de l'Ourcq). Le passage en viaduc haut maintient cependant les continuités biologiques et fonctionnelles, et peut même constituer un monument mettant en valeur le site. Mais le plus souvent (comme dans certains des exemples cités), le passage se fait avec un déblai qui éventre le coteau et un remblai qui barre la vallée, ou avec une estacade (viaduc bas), qui maintient les continuités, mais barre la vue.

La transformation des routes qui longent les rivières a aussi des effets néfastes. D'une part, les traitements paysagers de l'infrastructure sont rarement prévus. D'autre part, la route entraîne souvent une coupure de la rivière et des berges d'avec le site de la vallée (village, coteau), ce qui est particulièrement sensible en zone urbaine, au droit des voies sur berges.

L'enjeu principal pour le paysage des vallées : le maintien de l'ouverture et des continuités

La vallée est un espace linéaire. Même si son caractère peut être très différent d'amont en aval, toute son identité réside dans les fonctions de continuité. Cette continuité est fondée sur plusieurs aspects.

(3) cf infra «Recomposer les espaces ouverts».

La continuité biologique : au niveau de l'eau, la continuité est évidente quand on s'intéresse à la vie piscicole; mais à l'extérieur, la fonction de corridor biologique, pour la dissémination de la végétation et le déplacement des animaux terrestres, est aussi essentielle. Toute coupure par des infrastructures ou des extensions d'urbanisation entrave le fonctionnement de l'écosystème vallée.

La continuité fonctionnelle : sur le plan économique, les grandes vallées et certaines petites (Yvette, Orge, Mauldre...) jouent un rôle d'axe de transport. Cette fonction tend à s'accroître, même si l'encombrement des vallées amène à installer les nouvelles infrastructures sur les plateaux (TGV sud-est et autoroute A5 dans la Brie, à distance de la vallée de la Seine; futur grand contournement ouest de la région sur le plateau de Mantes, au-dessus de la Mauldre). Sur le plan récréatif, la fonction de liaison des vallées, soulignée dans le «Plan vert régional», est plus difficile à préserver. Les petites vallées sont un axe de pénétration de la nature dans l'agglomération ou, à l'inverse, un moyen pour les citadins de s'échapper vers les zones rurales. Même entre des zones urbaines (notamment dans la Ceinture verte), elles sont

le lieu privilégié de promenades dans un cadre agréable. Pour cela, les chemins de randonnée, l'aménagement des berges et les coulées vertes sont des éléments importants du maintien des continuités.

L'ouverture et la continuité visuelles sont des facteurs essentiels de «respiration» et de lecture de la géographie. Elles sont assurées traditionnellement par l'activité agricole. Dans de nombreuses vallées, des perspectives de châteaux utilisent, soulignent et mettent en valeur la continuité visuelle, dans le sens longitudinal (le Marais dans la vallée de la Rémarde, Courances dans celle de l'École) ou transversal (Champs dans la vallée de la Marne, Vaux-le-Vicomte dans celle de l'Almont). La continuité est alors également un enjeu patrimonial.

Pour maintenir le caractère des vallées, parmi plusieurs recommandations, il faut d'abord mentionner les mesures permettant d'en conserver à la fois l'ouverture et les éléments patrimoniaux, notamment plantés. En milieu rural, ces mesures⁽⁴⁾ peuvent permettre de sauvegarder une forme paysagère correspon-

(4) Cf. chapitre «Préserver et gérer le paysage rural».



L. Reynaert / médiathèque launif

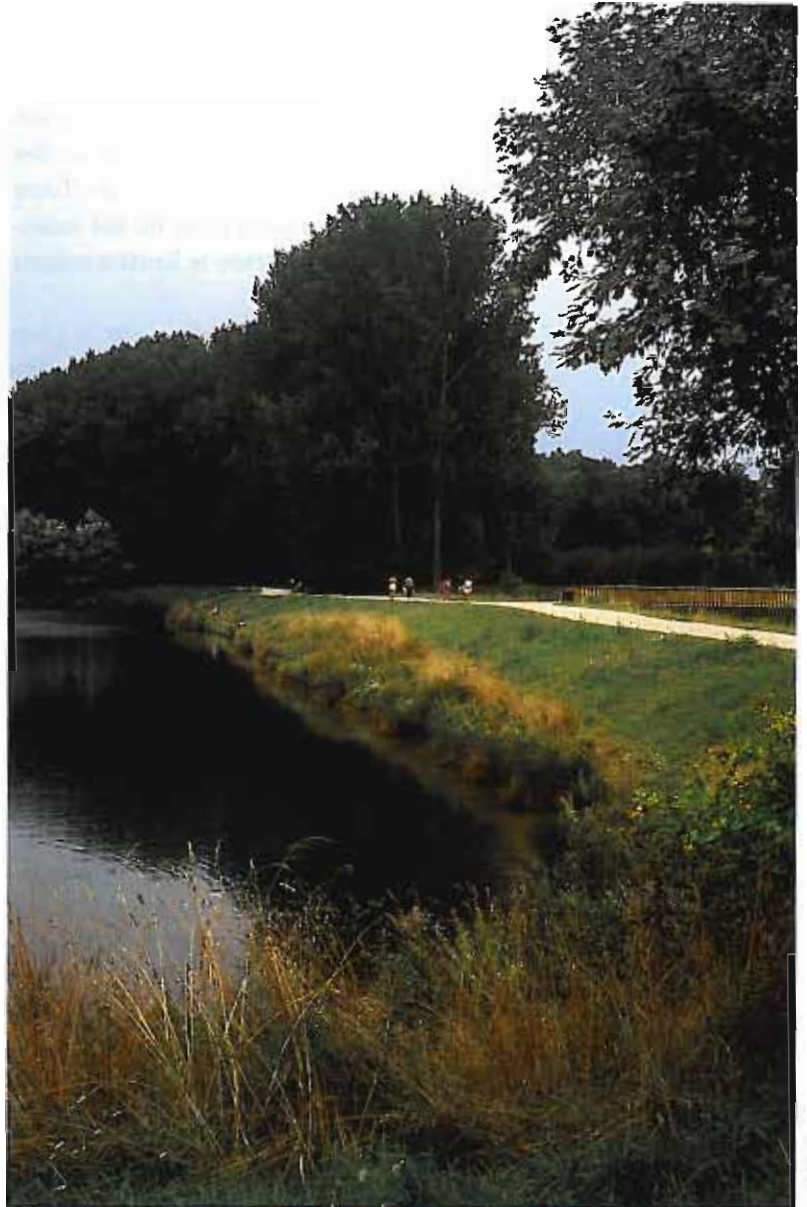
dant à un archétype du paysage de campagne pittoresque : les prairies pâturées, l'ourlet de saules libres ou têtards le long de la rivière, l'arrière-plan des coteaux boisés, les étangs et marais, les moulins...

Par ailleurs, les vallées étant des axes naturels de développement, l'urbanisation tend à s'y étendre linéairement, jusqu'à rejoindre entre eux les villages ou les agglomérations. Les documents d'urbanisme (schémas directeurs locaux, POS) doivent donc maintenir des coupures d'urbanisation bien marquées.

En raison de leur cadre verdoyant et de leur structure parcellaire généralement très morcelée, les vallées sont particulièrement exposées au mitage. Là encore, les documents d'urbanisme peuvent être efficaces, si la volonté politique est assez forte pour résister aux pressions. Celles-ci sont particulièrement importantes dans le domaine de l'habitat précaire, permanent ou de fin de semaine, progressivement transformé en «dur».

En milieu urbanisé, il reste encore des terrains libres en fond de vallée (Yerres, Yvette, Orge..., protégées jusqu'ici par leur inondabilité). La régulation des crues par des retenues en amont fait peser de lourdes menaces de fermeture de ces espaces par l'urbanisation. L'aménagement de chaînes de parcs, prairies de jeux, terrains de sports, plans d'eau reliés par des promenades représente l'alternative permettant de conserver aux fonds de vallées urbains leur spécificité. Les aménagements réalisés par le Syndicat intercommunal de l'Orge aval sont à cet égard exemplaires.

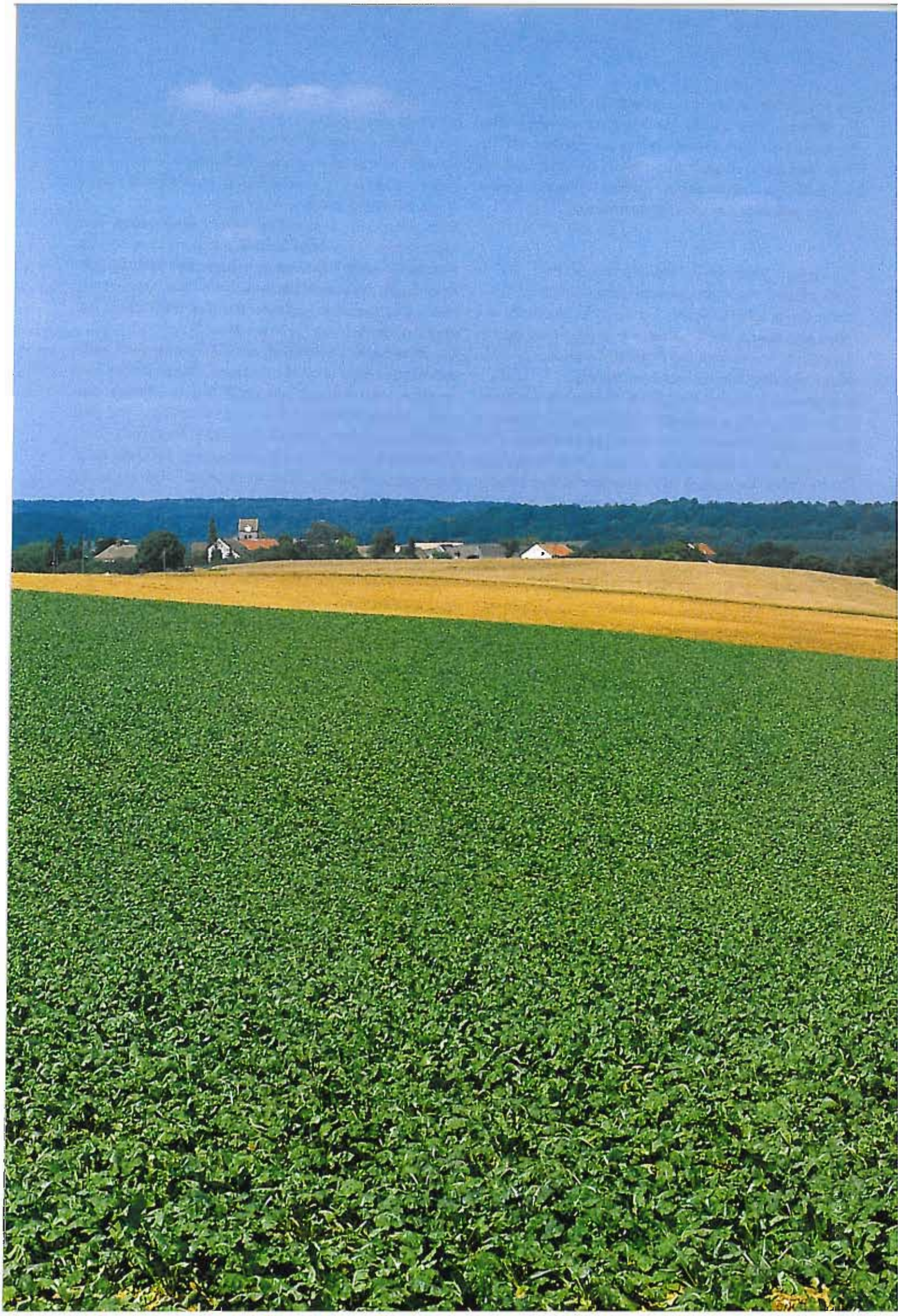
Enfin, les infrastructures linéaires lourdes, telles qu'autoroutes ou TGV, sont d'une telle échelle qu'elles peuvent perturber gravement de petites vallées. Aujourd'hui, rarement établies dans leur longueur, elles coupent le plus fréquemment les vallées; leur passage en travers, en général en remblai, rompt les continuités des écoulements, des déplacements humains ou animaux, de la vue. Ces infrastructures devraient traverser les vallées en viaduc, et le plus haut possible. Le coût est certes plus élevé que celui d'un remblai, mais les enjeux le justifient et il peut être compensé par des économies sur d'autres postes : le relèvement du profil, pour passer en viaduc haut, permet en même temps de réduire les déblais de part et d'autre; la diminution de la vitesse de référence, notamment pour les projets routiers (NBP), permet des économies sur l'ensemble du projet.



En milieu urbain, l'aménagement de prairies de jeux de plans d'eau reliés par des promenades permet de conserver leur spécificité aux fonds de vallée.

C. de Gannes/méclathèque - lauil

Toutes ces actions doivent tendre à préserver le caractère ouvert, linéaire et naturel des vallées. Mais préserver le caractère ne signifie pas figer : les vallées peuvent être l'occasion d'une création paysagère, à travers un réaménagement harmonieux des carrières, une urbanisation limitée bien conduite, et la construction de grands ouvrages d'art.



Préserver et gérer le paysage rural



Part essentielle du paysage, le milieu rural couvre 80 % du territoire de l'Île-de-France.

Forgé au cours des siècles par la main de l'homme sur le socle hérité des périodes géologiques antérieures, le paysage rural, fruit d'une lente évolution, connaît aujourd'hui des transformations rapides ressenties plus que d'autres comme des altérations. Une des causes principales est la déprise agricole progressive due à la transformation des modes culturels, à l'évolution des marchés, à la montée de la pression urbaine.

Il ne faut plus aujourd'hui considérer l'agriculture uniquement dans son rôle économique, mais aussi comme l'activité seule capable de gérer la majorité des paysages ruraux. Les autres acteurs du milieu rural (forestiers, chasseurs, propriétaires fonciers) sont de même gestionnaires de l'espace. Il est temps aussi de concilier les intérêts d'une préservation de ces paysages, qui constituent un riche patrimoine commun, avec la nécessité de les voir évoluer.

Confirmer l'agriculture dans son rôle de gestionnaire du paysage rural

L'agriculture d'aujourd'hui produit deux types d'espaces : ceux résultant d'une logique de gestion intensive pour produire le maximum, ceux résultant d'une logique de déprise lorsque les agriculteurs sont dans l'incapacité de faire face aux contraintes.

Dans le premier cas, le paysage est géré, bien qu'involontairement, par l'exploitation. C'est ce qu'on peut appeler une «gestion de fait». La préservation du paysage agricole est donc directement liée au maintien d'une activité écono-

mique productive. Dans le second cas, une «gestion volontariste» est nécessaire pour préserver, voire reconquérir les paysages. Il s'agit alors d'une autre logique pour l'agriculteur, avec un autre objectif et un savoir-faire différent que pour une activité purement rentable et productive.

Progressivement, le rôle des agriculteurs dans le paysage rural commence à être reconnu, grâce au regain d'intérêt pour les considérations paysagères. On prend conscience de la valeur paysagère de l'espace agricole. Il devient particulièrement important de la préserver, voire d'agir dessus pour modeler l'espace rural selon l'idée que l'on s'en fait.

La préservation des paysages agricoles s'inscrit aussi dans une préoccupation plus générale de protection de l'environnement. Les objectifs de forte production ne sont pas incompatibles avec une agriculture durable. Se pose alors la question d'une gestion plus rigoureuse des terres et plus respectueuse de l'environnement et des paysages.

Le paysage étant en constante évolution, les actions de préservation doivent éviter de le figer. La préservation du paysage ne se



La valeur paysagère de l'espace agricole commence à être reconnue. Sa préservation est directement liée au maintien d'une activité économique productive.

F. Dugény / Inaui

limite pas à en fixer une image idyllique ou à préserver un patrimoine. Les acteurs dans le milieu rural sont nombreux et l'évolution du paysage relève d'un compromis entre les différentes occupations du sol. La gestion du paysage doit répondre à des besoins différents des seuls besoins agricoles. L'activité agricole ayant besoin d'évoluer en fonction de ses propres contraintes, et la proposition d'une gestion devant en tenir compte, la négociation doit être au cœur de ces expériences.

**Reconnaître les terres agricoles
comme un patrimoine
et non plus comme une réserve foncière**

Le SDRIF est le premier schéma directeur régional à reconnaître la valeur patrimoniale de l'agriculture. Il affirme la haute valeur paysagère de 110 000 hectares de terres agricoles (soit près de 20 % du domaine agricole). Il garantit la pérennité des «grands espaces à vocation économique agricole» de la Brie, du Gâtinais français, du Hurepoix, de la Beauce, de la Plaine de Versailles, du Vexin et de la Plaine de France. Pour les autres zones, il prévoit un «outil spécifique d'observation et de suivi de la consommation des espaces agricoles par l'urbanisation», lieu d'échanges entre les divers partenaires et signal d'alerte pour éviter les risques de dérapage. Il propose pour les zones agricoles périurbaines des contrats de gestion spécifiques confortant les caractéristiques de l'agriculture spécialisée, à mettre au point avec les instances agricoles.

«La valorisation de la vie rurale nécessite que soit affirmée la pérennité de l'usage agricole des terres, que soit organisée l'adaptation de l'appareil productif agricole, et que l'extension des bourgs et villages soit maîtrisée afin d'éviter le mitage». Le SDRIF marque un souci de limitation de la consommation d'espaces naturels à 1 750 hectares par an. 43 450 hectares, soit plus de 7 % de la surface agricole utile (SAU) actuelle, seront néanmoins ouverts à l'urbanisation d'ici 2015 (équivalant à quatre fois la superficie de Paris ou deux fois le massif de Fontainebleau). Cette extension urbaine est obtenue en ajoutant 25 000 hectares nouveaux aux 18 500 hectares déjà déclarés urbanisables par le SDAURIF de 1976 et encore disponibles. Pour mieux préserver l'agriculture, le SDRIF prône la programmation de l'extension urbaine et la gestion du «front urbain». Il introduit la

notion de masse critique, c'est-à-dire l'existence d'un ensemble d'exploitations formant un espace de taille suffisante : au moins 2 000 hectares pour une agriculture de plaine, 300 hectares pour une agriculture spécialisée et 50 hectares pour une agriculture de serres.



Reconquérir les zones en déclin

Les friches ont mauvaise presse en France. Pour les agriculteurs et l'ensemble des ruraux, elles symbolisent la désertification et le déclin de la société rurale. Elles soulignent aussi une contradiction profonde, en montrant l'abandon de terres plus ou moins productives, alors que la famine subsiste dans le monde. L'apparition de friches devient un phénomène inquiétant, qu'il convient d'enrayer en revalorisant la gestion de l'espace. Les agriculteurs se révèlent être les principaux, voire les seuls acteurs capables d'assurer une gestion des paysages ruraux. Une nouvelle conception de leur rôle dans les espaces ruraux est nécessaire quand les seuls impératifs économiques les conduisent plutôt à abandonner les terres. A leur fonction traditionnelle de «nourriciers» s'ajoute celle de gérer, voire de produire des paysages.

Il est aujourd'hui trop tôt pour juger des effets sur le paysage de l'application de la politique agricole commune (PAC), et notamment de l'instauration des jachères. Bruxelles mène une réflexion sur la définition de critères autres que purement économiques pour arrêter les politiques à mener dans ce domaine. La qualité des paysages ruraux y rentrera vraisemblablement, ce qui montre l'importance de forger dès aujourd'hui des outils pour en visualiser les évolutions possibles¹¹.

Le SDRIF approuvé en 1994 est le premier schéma directeur régional à affirmer la haute valeur paysagère des terres agricoles. Il reconnaît la valeur patrimoniale de l'agriculture et contribue à assurer la pérennité des «grands espaces à vocation économique agricole».

JJ Lange/baurf

**Des animaux rustiques pour la gestion
des fonds de vallées :
une idée originale du Parc naturel régional
de la haute vallée de Chevreuse**

Le PNR de la haute vallée de Chevreuse est confronté à des difficultés de gestion des fonds de vallées. Abandonnées par l'élevage, les vallées ne sont plus entretenues. Les prairies s'enfrichent puis tendent à se reboiser, conduisant à une fermeture des paysages. Le PNR développe une expérience originale dans une prairie humide de Saint-Lambert-des-Bois. Quatre vaches écossaises et deux chevaux camarguais entretiennent de manière naturelle des milieux en voie de reboisement. Le PNR souhaite ainsi préserver toute la diversité et la qualité de ses paysages.

Source : Le Parc (revue du PNR de Chevreuse), n° 14, 1996

En Ile-de-France, la majorité des espaces agricoles entrent dans une logique de production intensive. Ils assurent par leur activité productive la préservation du paysage des espaces ouverts. Mais certaines zones sont en voie de déprise car soumises à de fortes et diverses contraintes : ce sont ces zones qui ont attiré l'attention sur le rôle de l'agriculture dans la gestion du paysage. Les secteurs fragilisés concernent surtout, en dehors des zones périurbaines, les vallées. L'élevage y est le mode de gestion le mieux adapté aux contraintes (pente pour les coteaux, hydromorphie pour les fonds

de vallée, faible qualité des sols). Dans notre région, il a toutefois quasiment disparu, pour des raisons de faible rentabilité et de charge de travail. Il s'ensuit un abandon et le développement de friches dans les fonds de vallées, qui peuvent aboutir à un reboisement modifiant fortement le paysage.

La reconquête de ces milieux pose la question de la possibilité d'une gestion rentable par l'agriculture. Quelques pistes existent et certaines sont déjà expérimentées en Ile-de-France, pour permettre à un agriculteur de reprendre une activité d'élevage. Soit il s'oriente vers des systèmes d'exploitations différents des systèmes traditionnels : production de haute qualité, activité à vocation de loisirs (élevage de chevaux ou gardiennage). Soit une réorganisation foncière est opérée pour que des éleveurs puissent bénéficier de surfaces assez grandes pour un élevage extensif. La collectivité peut aussi intervenir en développant un mode de gestion qui lui est propre. C'est le cas des animaux rustiques, introduits par le PNR de Chevreuse.

(1) C'est un des objets principaux du projet -Imago Metropolis- développé par FLAURIF, le CIRAD, le Politecnico de Milano et Eurosense, sur financement européen.

Une inondation
dans la vallée de l'Epte.

|| large/lourde



Rouvrir des lieux qui se sont ou ont été boisés

Certains espaces ouverts de vallées ont été abandonnés par l'agriculture et se sont boisés, faisant ainsi disparaître de grandes perspectives. Certains d'entre eux pourraient être reconquis moyennant un défrichage voire d'une exploitation de bois de chauffage, préalablement à une réaffectation en prairie extensive (cf. mesures agri-environnementales dans la vallée de l'Epte). Des aides consenties par les collectivités (Région, espaces naturels sensibles (ENS), des départements, PNR), limitées dans le temps, financeraient cette réouverture.

D'autres espaces ont été boisés au détriment du paysage ou de la qualité écologique des milieux grâce à des aides financières au boisement. Dans certains cas (prairies très humides, tourbières), ces boisements ne se justifient pas économiquement et n'ont été rendus possibles que par l'attribution d'aides. **La mise en place de critères écologiques et paysagers dans l'attribution de ces aides au boisement (Fonds forestier d'Ile-de-France) permettrait d'éviter la replantation de ces milieux fragiles après exploitation.** Leur gestion ultérieure (pâturage dans les prairies humides, pacage sur les coteaux, interventions légères de défrichage ou d'étrépage dans les tourbières) serait assurée par les budgets de gestion des ENS ou par des organismes tels que les conservatoires d'espaces naturels ou des associations.

Reconnaître la gestion paysagère des espaces ruraux par l'agriculture comme un service rendu à la collectivité

La collectivité prend aujourd'hui conscience du rôle social et paysager de l'activité agricole. De plus, la gestion agricole est moins chère que d'autres formes de gestion de l'espace ouvert. Sa valeur doit alors être reconnue comme celle d'un service rendu à la collectivité, qui peut être rémunéré. La gestion de l'espace doit être intégrée dans les objectifs de production de l'exploitation. Pour que l'agriculture remplisse cette fonction, il faut qu'elle ait la maîtrise du processus de production, que lui soit défini le produit final désiré, qu'elle soit rémunérée pour ce service, qu'elle entre dans une contractualisation associant tous les acteurs du milieu rural.

L'agriculteur doit avoir la maîtrise de nouveaux processus de production pour

s'adapter à de nouvelles demandes, telles que la reconquête des espaces en friche, la gestion d'espaces à haute valeur écologique, l'entretien de haies ou de motifs boisés. De nouvelles techniques sont à développer pour certaines formes de gestion. Il faut pour cela établir la relation entre les techniques agricoles et les formes qu'elles produisent, comme l'ont montré notamment les travaux de Jean-Pierre Deffontaines à l'INRA⁽²⁾.



*Il faut reconnaître
à l'agriculture son rôle
de gestionnaire des paysages
ruraux et passer
d'une gestion de fait
à une gestion maîtrisée.*
Gcbry/Drsf

L'action de reconquête d'un paysage agricole nécessite une bonne définition préalable du type de paysage souhaité. La perception du paysage par la population ou les collectivités peut servir de point de départ pour définir le type de paysage à préserver, voire reconstituer. L'importance de la nostalgie du paysage bucolique bien entretenu, mais aussi l'émergence de nouvelles références, comme la nature sauvage ont été montrées dans la première partie⁽³⁾. Les critères écologiques doivent être également pris en compte et le maintien d'une diversité biologique peut aussi constituer un objectif assigné à la gestion agricole.

La rémunération de l'activité de gestion de l'espace doit être assurée par la collectivité en contrepartie du service rendu.

S'il y a une demande solvable de paysage par les usagers de l'espace, les agriculteurs peuvent tenter de la satisfaire en intégrant dans leur calcul économique cette fonction qui auparavant n'était qu'un sous-produit, une externalité⁽⁴⁾. Mais pour que le «coût du paysage» reste

(2) Cf. J.-P. Deffontaines, «Du paysage comme moyen de connaissance de l'activité agricole à l'activité agricole comme moyen de production du paysage. L'agriculteur producteur de paysages. Un point de vue d'agronome». In Actes du colloque *Paysage et Agriculture* (Paris, 27-28 mars 1996), *Comptes rendus de l'Académie d'agriculture de France*, vol. 82, n° 4, 1996, pp. 57-70

(3) «Paysages perçus, paysages rêvés, paysages vécus»

(4) Cf. R. Larrère, «Paysans, marché, paysages», *op. cit.* en première partie («Paysages perçus, paysages rêvés, paysages vécus»)

acceptable, l'agriculture doit conserver sa fonction de production. Plusieurs modes d'incitation financière sont possibles pour répondre aux besoins de gestion de l'espace agricole, soit par des interventions qui visent à préserver l'espace, soit par des interventions sur l'exploitation :

- compensation financière de l'adaptation des pratiques agricoles, comme le fait l'Union européenne dans le cadre des mesures agri-environnementales;
- soutien aux investissements, aux restructurations foncières, aux adaptations des exploitations destinées à la transition vers de nouveaux systèmes de production; c'est le cas par exemple du système «Prevoir» en Ile-de-France;
- achat de servitudes conventionnelles (maintien d'un espace naturel, plantation, etc.) accompagnées ou non de contrats pour l'entretien;
- rémunération directe des agriculteurs pour les services rendus à l'environnement.

Ces aides existantes pourraient être orientées vers la protection du paysage, comme cela est pratiqué dans la vallée de l'Epte.

La contractualisation entre les agriculteurs et les demandeurs entérine la reconnaissance du rôle de l'agriculture dans la gestion du paysage rural, permet de définir le produit souhaité et la rémunération du service rendu. Mais il faut aussi définir les modes d'évaluation pour constater que le contrat a bien été rempli. Les mesures agri-

Des mesures agri-environnementales pour le maintien des fonds de vallée et des coteaux dans la vallée de l'Epte

La vallée de l'Epte, située dans le PNR du Vexin, aux confins de la région, présente des qualités écologiques et paysagères indéniables. Elle est reconnue pour la richesse de sa faune et de sa flore, et classée au titre de la loi sur les sites naturels et pittoresques. Les modifications des pratiques agricoles et la régression de l'élevage ont cependant conduit à une dégradation des milieux naturels : fermeture des milieux intermédiaires, disparition de certains biotopes, appauvrissement des milieux.

L'opération agri-environnementale locale vise à sauvegarder les milieux naturels existants et à préserver la qualité paysagère. Trois objectifs ont été retenus : favoriser le maintien des prairies existantes, encourager les pratiques culturales respectueuses de l'environnement, restaurer et gérer les espaces à l'abandon.

Trois types de contrats comportant chacun deux niveaux de contraintes sont proposés aux agriculteurs selon le milieu naturel concerné : prairies de vallée, prairies de coteaux, prairies abandonnées.

environnementales s'appuient sur ces formes de contractualisation avec les agriculteurs. L'agriculteur a le choix de souscrire ou non à un cahier des charges préalablement établi. Dans le cadre de la rémunération directe d'un service, une autre étape pourrait être franchie avec de véritables phases de négociation entre les différents partenaires impliqués.

Différents types de contrats sont proposés aux agriculteurs de la vallée de l'Epte pour sauvegarder les milieux naturels et leur qualité paysagère.

J.J. Lange/Anril



La reconquête de paysages ouverts de qualité en milieu rural doit associer d'autres partenaires que les agriculteurs. La gestion doit être mise au point par des négociations entre tous les acteurs locaux : collectivités, agriculteurs, forestiers, chasseurs, écologues, randonneurs...



Le chemin menant à l'Aubette dans le Vexin a un effet structurant sur le paysage rural : il marque sur le sol la structure du parcellaire, lui donnant toute sa lisibilité.

JJ Lange/laurif

Restaurer le réseau des chemins ruraux

Le réseau des chemins ruraux a assuré pendant des siècles la desserte de l'espace agricole. La transformation des modes culturels, le remembrement des terres, l'abandon de secteurs entiers autrefois voués à des cultures nécessitant des soins intensifs (vignes, certains vergers...), ont amené l'usage à se désintéresser de nombre de ces chemins. Ils constituaient pourtant et constituent toujours pour ceux qui subsistent, un élément fondamental de structuration des paysages ruraux. Bordés de haies et de fossés, de talus, ils marquent sur le sol les directions essentielles de la structure du parcellaire, de la trame foncière dont la lisibilité est si nécessaire à la compréhension du paysage.

Pour qu'ils ne disparaissent pas, ces réseaux doivent être préservés, entretenus voire soulignés par des plantations, pour trois raisons principales :

- ils sont partie intégrante du paysage et sont une composante de leur richesse;
- ils sont le support d'une végétation qui est à la fois coupe-vent et refuge de toute une faune qui y loge ou qui s'en sert dans ses déplacements;
- ils assurent enfin et surtout une triple fonction de desserte : desserte des champs et des

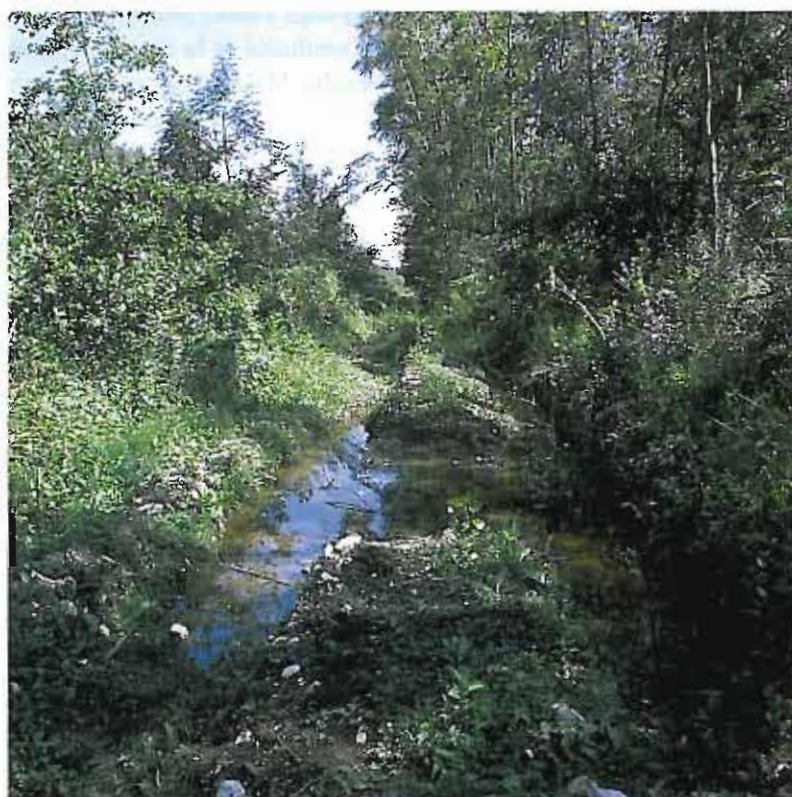
forêts pour leur exploitation, desserte à l'usage des promeneurs qui, en les suivant, n'entrent pas en conflit avec les exploitants et peuvent bénéficier d'une certaine perméabilité de l'espace; desserte enfin du paysage puisque c'est à partir d'eux que l'on trouvera la plus grande diversité de points de vue et la plus grande richesse d'ambiances (entre des murs, le long d'une haie ou d'une clôture, à l'orée d'un bois, le long d'une mare...).

Il appartient aux communes de prendre conscience de cette absolue nécessité, dans un milieu où ruraux et citadins sont de plus en plus appelés à vivre en harmonie.

Redonner sa place au patrimoine naturel et boisé

Reconnaître, gérer, recréer les milieux naturels

Les milieux naturels d'Ile-de-France, c'est-à-dire ceux qui ne sont pas utilisés intensivement pour la production, sont encore nombreux et riches, mais souvent peu connus, et encore moins reconnus. Ils résultent souvent d'une utilisation ancienne et extensive du sol.



Le Parc naturel régional du Vexin français a entamé la restauration du Marais de Frocourt. 16 ha sont aujourd'hui concernés par cette action qui permet de diversifier la faune et la flore.

JJ Lange/laurif

La majorité d'entre eux se trouvent dans les massifs boisés, grands ou petits (forêts domaniales mais aussi boisements privés peu gérés), et dans les vallées (prairies, prairies humides et pelouses de coteaux autrefois plantés en vignes ou utilisés dans des parcours de pacage). Ils sont très inégalement connus, suivant leur implantation ou leur statut. Leur valeur écologique s'accompagne d'une valeur paysagère particulière, liée à l'histoire de la relation de l'homme entre ces milieux (milieu «ingrat» pour l'homme ou milieu difficile) et à la diversité des ambiances qu'ils fournissent — marais aux limites complexes entre eau et terre ferme, taillis impénétrables, pelouses aux couleurs variant avec les saisons (floraisons printanières multicolores, jaunes en été).



Les zones humides comprennent à la fois des milieux aquatiques, telles les rivières ou les étangs, et des milieux «intermédiaires», comme les marais, les prairies hydrophiles. Le point commun de ces «écosystèmes» est la présence de l'eau.

1) Longe/taulif.

Outre le maintien de la diversité paysagère, la préservation de ces milieux recouvre plusieurs enjeux (témoignage des activités passées de l'homme, respect de la biodiversité, lisibilité de la géologie, de la géomorphologie, de la présence de l'eau, etc.). Cette préservation nécessite en amont une meilleure connaissance et prospection des sites (quelles espèces les fréquentent, quelles relations espèces-milieux), ainsi qu'une étude des formes et structures de ces milieux, de leur environnement et de leurs interrelations (notions d'écologie du paysage). La gestion de ces milieux doit être déterminée au cas par cas, en fonction des objectifs spécifiques recherchés : protection de telle ou telle espèce aux exigences particulières, mise en valeur de la géomorphologie, valorisation pédagogique, maintien de liaisons biologiques. Lorsqu'ils correspondent à des sites ouverts, les milieux naturels composent désormais une part importante du patrimoine paysager rural, eu

égard aux références communément admises en ce domaine⁽⁵⁾. La fragmentation culturelle exprimée par les tableaux de la fin du XIX^e siècle et du début du XX^e, qui représentaient les coteaux cultivés et l'«open-field» laniéré des plateaux (Vexin notamment), n'existe plus du fait de la mécanisation, des remembrements et de l'évolution des cultures elles-mêmes. Force est alors de se tourner vers des sites de vallées, de zones humides, où pâturages, petites pièces cultivées, rangs de peupliers, végétation de rives... constituent autant de paysages proches des références qui prenaient comme modèle une campagne ouverte mais compartimentée, et surtout entretenue⁽⁶⁾. Les menaces aujourd'hui les plus répandues vis-à-vis de ces milieux sont soit l'intensification (labour des prairies pour le maïs-fourrage), soit l'abandon pur et simple, qui laisse progressivement la place au boisement et à la fermeture du paysage. La gestion nécessaire à une bonne préservation de ces milieux ouverts peut recourir, en fonction des objectifs de protection recherchés, à une valorisation agricole (pâturage, fenaison), sylvicole ou cynégétique. Cette valorisation, si elle n'est pas autosuffisante, peut néanmoins diminuer les coûts de gestion.

En ce qui concerne les paysages fermés, certains espaces boisés mériteraient une protection «intégrale», c'est-à-dire une absence complète d'intervention, pour laisser la place à une évolution et un vieillissement spontanés, comme les réserves intégrales de Fontainebleau ou les «bouquets de vieillissement». De telles réserves ménagent en effet un paysage de forêt «primaire», image symbolique de la «vraie» nature sauvage.

Enfin, un soin particulier est à porter au traitement des lisières, qui constituent le lieu privilégié du basculement entre l'ouvert et le fermé et des échanges entre ces milieux⁽⁷⁾.

(5) Cf. «Paysages perçus, paysages rêvés, paysages vécus».

(6) Il n'est pas anodin que la réhabilitation de la haute vallée de la Loue dans le Doubs ait pris le XIX^e siècle comme référence en matière de paysage et d'occupation du sol, «car cela correspondait à la demande des agriculteurs locaux». Cf. Jean-Marc Roscigni, «La haute vallée de la Loue», intervention lors des 3^e Assises nationales du paysage, Versailles, mai 1997.

(7) Cf. ci-après et «Composer les franges urbaines».

Valoriser et replanter les arbres hors forêt

Les paysages ruraux de plateau sont caractérisés par de vastes horizons agricoles, mais qui sont mis en valeur par des motifs boisés : alignements soulignant les routes, bosquets et remises ponctuant les champs, arbres isolés aux points singuliers, haies, ripisylves soulignant les cours d'eau. L'intensification des modes de cultures, en particulier les remembrements et les agrandissements d'exploitation, a conduit à une certaine unification du paysage, voire à l'élimination de ces motifs. La perte paysagère est corrélée à une perte de diversité biologique, de filtres, de limitation du ruissellement, de brise-vent. Même dans certaines vallées (comme celle de l'Yerres), la végétation de bord de rivière, la ripisylve, a disparu au profit d'une agriculture intensive qui atteint les rives. La revalorisation de ce paysage peut passer par la réintroduction ou la préservation d'éléments boisés compatibles avec l'activité agricole actuelle.

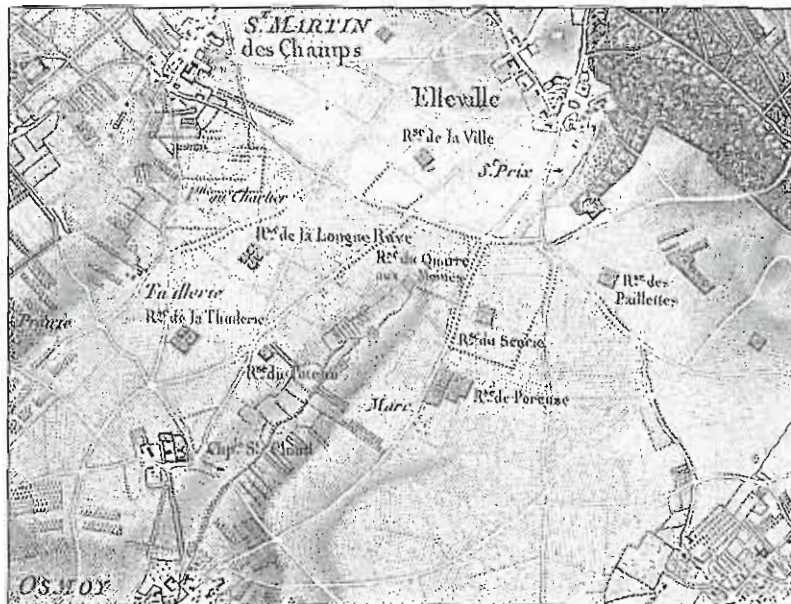
Il est temps de **mettre en œuvre les dispositions convergentes de plusieurs lois récentes qui permettent d'enrayer la suppression des haies et bois épars** : la loi «Paysage» incite à la protection des arbres isolés, haies, réseaux de haies et plantations d'alignement; la loi de modernisation de l'agriculture du 1^{er} février 1995 reprend les dispositions de la loi «Paysage», soumettant à autorisation préfectorale la destruction de tous boisements linéaires, haies et plantations d'alignement classés dans un POS ou à la demande d'un propriétaire; enfin la loi de renforcement de la protection de l'environnement du 2 février 1995 modifie le statut du fermage, en donnant la possibilité au bailleur de s'opposer à l'arrachage des haies.



Des groupes d'arbres constituent encore de véritables «remises» sur le plateau de Brie.

F. Dogem, 1991

Une campagne «L'arbre dans le paysage rural» (haies, alignements, arbres isolés, bosquets) a été initiée conjointement par les ministères de l'Environnement et de l'Agriculture, en partenariat avec la forêt privée, en 1994 et 1995. L'objectif était de susciter une approche globale et, à long terme, de mettre en valeur ce patrimoine paysager, afin de souligner l'intérêt de la présence d'arbres en milieu rural auprès de l'ensemble du public, et particulièrement des agriculteurs.



Au XVIII^e siècle, le paysage rural était ponctué de nombreuses «remises» qui se présentaient sous la forme de bosquets participant à la pérennité du gibier.

Carte topographique des environs de Versailles dite carte des Chasses. Feuille n° 4. Crépeux. Échelle 1/28 800 (1764-1774)

Connaître et reconnaître les arbres remarquables

Les arbres remarquables, isolés, en parc ou en forêt, bénéficient actuellement d'un regain d'intérêt. Il ne s'agit plus de les classer comme des monuments, mais de les recenser et d'en assurer le suivi. Faute de protection passive adaptée, des actions sont menées au cas par cas, comme pour les cèdres du Liban remarquables proches de Roissy qui ont été épargnés. Des inventaires d'arbres remarquables sont effectués par le laboratoire d'ethnobotanique du Muséum national d'histoire naturelle et par l'ONF. Ce dernier a lancé en 1995 un recensement de ces arbres dans les forêts publiques d'Ile-de-France (directive régionale du 7 février 1995) sur 62 000 hectares, hors massif de Fontainebleau. Les 600 arbres retenus ont fait l'objet d'une cotation en étoiles. Une vingtaine sont vraiment exceptionnels, dont quelques chênes et châtaigniers de plus de 2 mètres de diamètre.

La forêt domaniale de Fontainebleau illustre bien la politique en la matière : la mort d'un des doyens de la forêt, le chêne Jupiter, âgé de 600 à 650 ans, a déclenché une prise de conscience. L'ONF travaille donc en partenariat avec l'association des amis de la forêt de Fontainebleau pour déterminer les arbres à conserver, en réservant dès maintenant de beaux arbres d'âge moyen pour assurer la relève. La personnification des arbres est désormais évitée.

Maintenir la superficie boisée et améliorer la qualité des boisements

Après avoir reculé devant l'agriculture jusqu'au début du siècle, puis devant l'urbanisation, la superficie forestière s'est stabilisée en Ile-de-France. Les grandes opérations d'urbanisation en zone boisée, comme la cité-jardin de la Butte Rouge dans les années 30 ou le mitage étendu par les lotissements, comme en forêt de Chantilly ou des Trois Pignons, paraissent aujourd'hui inconcevables.

Source essentielle d'inspiration des peintres (en particulier de l'École de Barbizon), les forêts sont une composante indissociable des paysages franciliens. Leurs masses marquent l'entrée en Ile-de-France⁽⁸⁾, soulignent les reliefs, délimitent les grands paysages ouverts. La plupart des grands boisements, du fait de leur gestion notamment, n'ont plus grande chose de naturel. Toutefois, bien plus que les champs cultivés, leur présence permet aux franciliens d'apprécier, suivant les saisons, des paysages changeants qu'ils assimilent à ceux qu'offrent la nature. Ils sont devenus une des destinations principales des loisirs citadins. Ils doivent donc être protégés à plus d'un titre.



Un exemple de reboisement qui améliore le patrimoine forestier.
S. Rossi / ianiti

L'intégrité des forêts n'est plus aujourd'hui menacée par le défrichement, mais par leur fragmentation causée par les infrastructures. Les déboisements sont globalement limités, mais leurs conséquences qualitatives sont importantes. Bien que des compensations à la perte de valeur sociale ou écologique soient prévues, faute de compensation qualitative, l'usage est de forcer sur l'importance du reboisement demandé. Les échanges ont lieu en moyenne sur une base de 1 pour 3, mais il devient de plus en plus difficile de trouver des espaces boisés de qualité équivalente à proximité de ceux qui sont supprimés.

Il faut rappeler que le code forestier soumet à autorisation tout abattage d'arbres dans un espace boisé de plus de 4 hectares d'un seul tenant, sauf pour les opérations prévues dans un plan de gestion agréé, et que le code de l'urbanisme protège les zones naturelles, dont les bois qui peuvent être «classés»⁽⁹⁾. Ce classement interdit tout changement d'affectation ou tout mode d'occupation du sol de nature à compromettre la conservation, la protection ou la création des boisements.

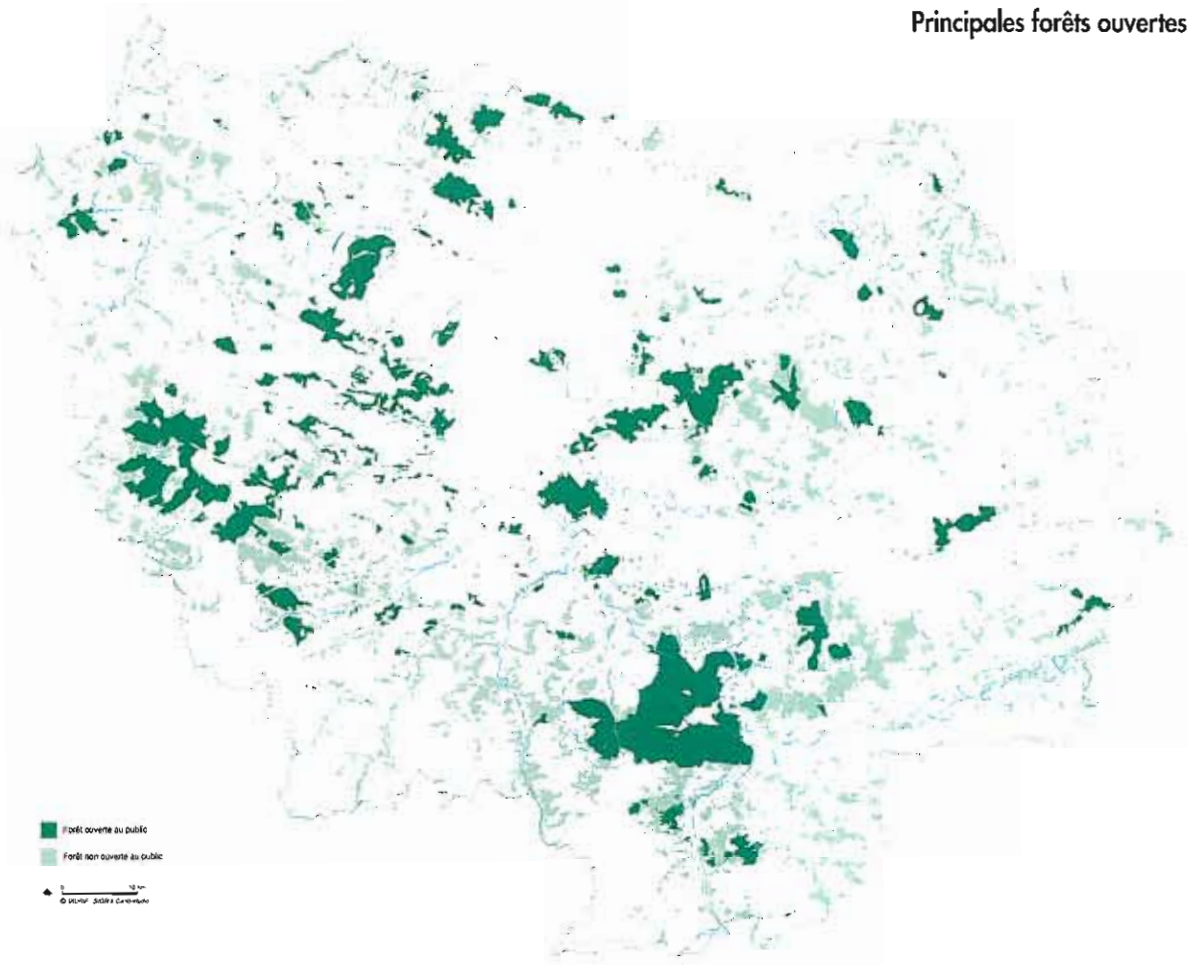
Tous les espaces boisés franciliens sont aujourd'hui protégés par le SDRIF. Celui-ci assure en outre la protection de la zone tampon autour des massifs forestiers puisqu'il stipule qu'en dehors des sites urbains constitués, «**toute nouvelle urbanisation à moins de 50 mètres des lisières des bois et forêts de plus de 100 hectares sera proscrite**».

L'acquisition est devenue une préoccupation constante des collectivités publiques. Il s'agit non seulement d'assurer la protection des forêts mais aussi de les ouvrir au public (le défi-

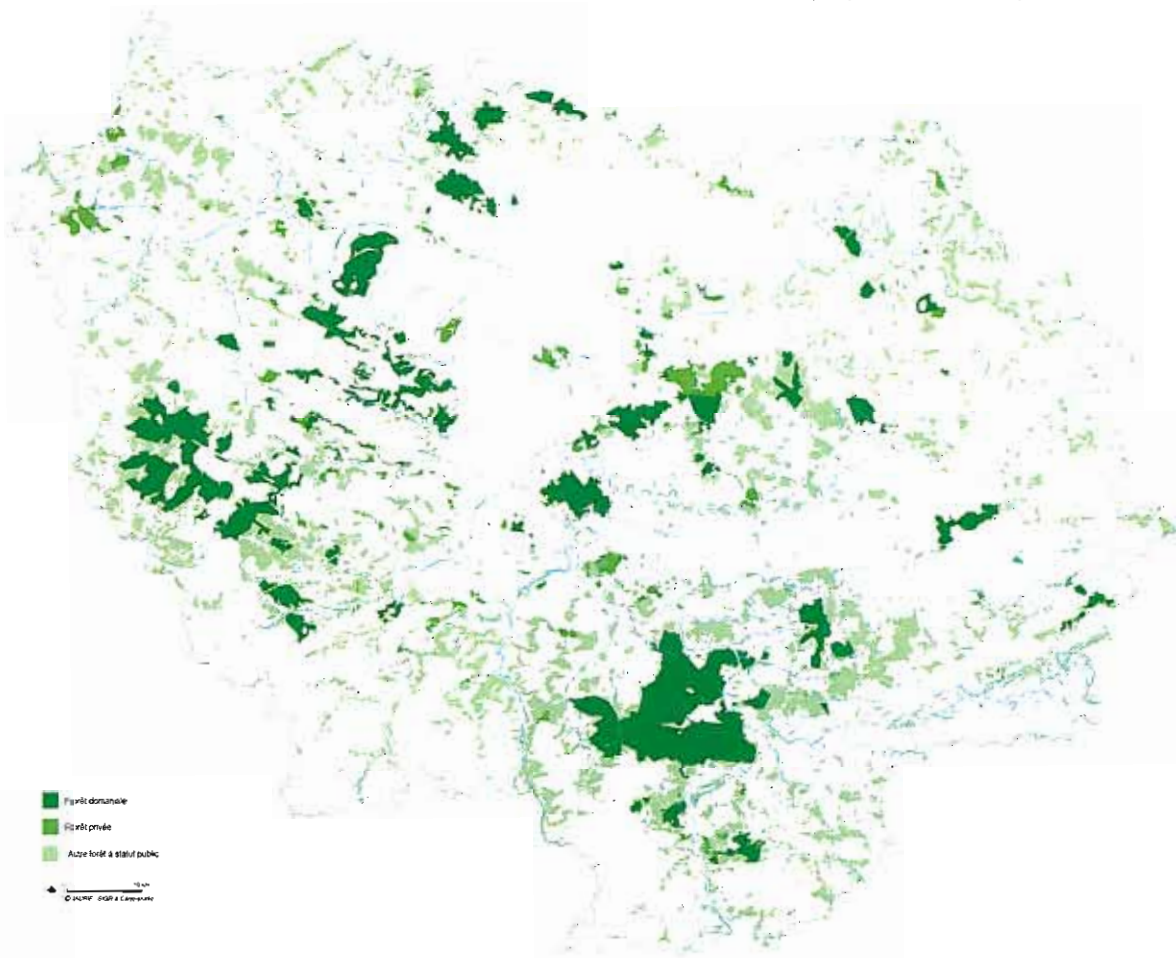
(8) Cf. en 1^{re} partie «La composition des paysages».

(9) Classement au titre de l'article L130.1 du Code de l'urbanisme.

Principales forêts ouvertes au public



Statut de propriété des principales forêts d'Ile-de-France



cit en forêts ouvertes au public entraîne localement des dégradations par surfréquentation).

La qualité des boisements est aussi une préoccupation permanente de leurs gestionnaires. En ce qui concerne la forêt privée, un des objectifs qualitatifs essentiels est la conversion des taillis en futaies, celle-ci étant bien avancée en forêt publique. La conversion est lente, nécessite des investissements importants et une période transitoire sans ressource. Cependant, il est souhaitable de conserver des taillis et des taillis sous futaie, pour la diversité biologique et la gestion des petites parcelles.

L'amélioration du patrimoine forestier privé étant une priorité régionale, un «Fonds forestier Ile-de-France» a été mis en place. Financé à parité par l'État et la Région, il permet de subventionner à 60 % les opérations de boisement, de reboisement ou de régénération naturelle en veillant à la qualité technique, biologique et paysagère des plantations.

Prendre en compte le bâti dans les paysages ruraux

Le clocher du village sonnait l'angélus au fond de la vallée, ou pointant au-dessus d'une mer de blés mûrs, tient de l'imagerie d'Epinal. Symboles d'une société agricole patriarcale aujourd'hui révolue, mais dont les règles et usages stricts ont façonné les paysages ruraux, les villages au milieu de leurs champs, de leurs

prés, de leurs bois, sont autant de valeurs bien ancrées auxquelles se réfère le «beau paysage».

Le mode de constitution des paysages ruraux a tissé des liens indéfectibles entre les villages et leur environnement. Ces liens sont faits de structure foncière, de la plus fine (les parcelles urbaines, les vergers, les potagers, les lanières de vignes ou de bois) à la plus vaste (les grands champs, les pâtures, les forêts...). Ils sont faits des rapports entre le construit et le non-construit, du clocher qui domine les toits des maisons aux arbres des jardins et des vergers, aux murs qui clôturent, aux terres qu'on cultive, avec, en fond de tableau, les bois et forêts, qui marquent de leurs lisières la limite de l'espace ouvert qu'on a défriché. Ils sont faits enfin du réseau de routes et de chemins qui ont noué sur l'ensemble un filet dont chaque maille est soulignée par un fossé, un talus, une haie, un alignement d'arbres, une barrière⁽¹⁰⁾.

Toute cette belle logique est aujourd'hui bouleversée, tout comme celle qui présidait à la formation des villages, dont l'activité fondatrice a disparu : plus de maréchal-ferrant, de bourrelier, plus de relation entre l'église sans curé, la mairie, la place, les cours communes qui distribuaient l'habitat, les fermes englobées entre les maisons, plus de marché, plus de commerces. Les routes sont bitumées, les carrefours aménagés, les chemins communaux cédés aux agriculteurs pour qu'ils les cultivent, les fermes se

(10) On pourra avec émotion relire Gaston Roupnel, *Histoire de la campagne française*, Paris, Plon, rééd. 1974.



Guillaume Desjardins

vident, les murs se dégradent, les constructions s'industrialisent. Les intérêts et préoccupations divergent, les conflits naissent entre ruraux, rurbains, urbains. Et les paysages, lentement forgés au cours des siècles par des populations attachées à la terre, bâtis dans les traditions du compagnonnage avec les matériaux tirés du sol, évoluent avec une rapidité sans précédent.

*Faute de soins,
une partie du bâti rural
se dégrade lentement.
B. Gogoull / méd. ornéque / auro*



Parmi le nombre des problèmes à résoudre, quelques-uns se détachent :

- la dégradation du bâti ancien,
- l'appropriation des espaces publics,
- l'abandon du petit patrimoine,
- la désaffectation des fermes,
- l'arrivée de bâtiments et d'équipements nouveaux dans le paysage.

Tous, à l'instar de l'abandon des chemins ruraux, ont un impact déterminant sur les paysages.

Réhabiliter le bâti rural

La réhabilitation du bâti en milieu rural se pose globalement à trois niveaux. Celui de la préservation et de l'entretien du patrimoine reconnu, qui se limite le plus souvent à l'église, dont la charge d'entretien pèse sur le budget de la commune. Celui du patrimoine « ordinaire » hérité pour sa très grande majorité du siècle dernier et dont la pérennité est indispensable au maintien du paysage villageois. Celui des fermes qui ne sont pas intégrées dans les villages, et dont les bâtiments sont abandonnés sur un hectare de terre au milieu de la campagne, ou dont une grange ou une étable s'écroule petit à petit.

*L'architecture des murs
est une caractéristique
essentielle des villages
d'Ile-de-France.*

J. Lange / auro



Le premier type de patrimoine fait généralement l'objet de soins constants et peut bénéficier de financements contractuels (contrats ruraux, régionaux) ou de subventions (s'il est classé ou inscrit). La préservation du deuxième a été largement développée⁽¹¹⁾; il faut néanmoins rappeler l'importance qu'il y a à traiter l'espace public (sol, plantations, regroupement ou enfouissement des réseaux aériens de téléphone et d'électricité) et, en Ile-de-France comme dans bien d'autres régions, à préserver l'architecture de murs. Celle-ci constitue en effet une caractéristique essentielle du paysage de nos villages; et ce, tant par sa fonction de révélateur de la trame urbaine, que par la partition que les murs savent faire dans l'usage de l'espace, par la liaison qu'ils assurent entre les bâtiments, par les matériaux qu'ils mettent en œuvre (enduits à « pierre vue ») et par les portes et portails qui les percent⁽¹²⁾.

Le troisième type pose en revanche un double problème : celui de la réaffectation d'un ensemble de bâtiments qui a perdu sa vocation d'origine du fait de l'évolution du monde agricole; celui du coût d'entretien ou de réhabilitation de constructions souvent vastes et vétustes, aux toitures importantes, aux percements rares. Leur survie est pourtant déterminante du fait des positions stratégiques qu'elles tiennent généralement dans le paysage : promontoire ou ligne de crête, col à peine marqué, proximité d'une mare, d'une source, centre d'une clairière de défrichement. Le réseau des chemins ruraux converge vers elles

(11) Cf. chapitre « Réhabiliter les quartiers ».

(12) Voir notamment Michel Vincent, *Maisons de Brie et d'Ile-de-France*, op. cit.

Mieux connaître les paysages villageois L'étude de Tancrou, village des boucles de la Marne : illustration d'une démarche.

Le propos est d'encourager une démarche pour mieux connaître et faire reconnaître la qualité des bourgs et villages dans le paysage, pour ensuite « composer avec ». Cette démarche qui se situe entre le conseil architectural des CAUE, le POS et les études paysagères plus générales, a été présentée dans l'étude préalable du PNR des boucles de la Marne et de l'Ourcq.

Cinq questions ont guidé la réflexion sur Tancrou :

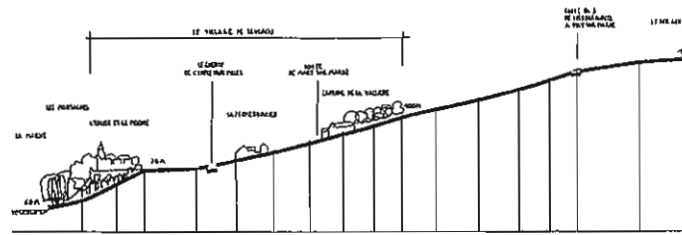
- À quel paysage de la Marne appartient le village de Tancrou ?
- Comment est-il implanté dans son site ? pourquoi ?
- Quel est le paysage de ses rues ?
- Comment l'architecture des maisons et des fermes contribue-t-elle au caractère du village ?
- Suivant quelle trame s'organise le paysage de Tancrou ?

Le paysage général :

Tancrou est l'un des villages de coteau typiques des boucles de la Marne.

L'implantation du village :

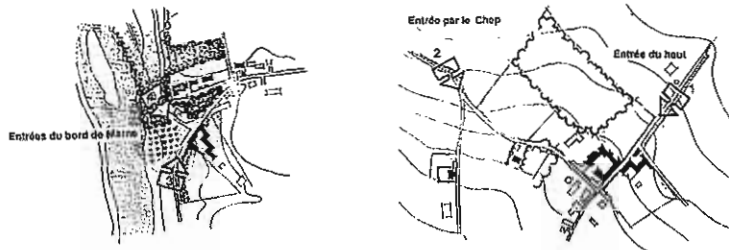
un village-rue étiré suivant la ligne de plus grande pente et menant à un ancien franchissement de la Marne avec en belvédère son église du XIV^e siècle.



Les entrées de village :

sont des lieux privilégiés.

Le caractère du village et son image dans le site dépendent pour une large part de la qualité des entrées.



Le paysage des rues se découvre par séquence. Chacune a son caractère, ses volumes, ses couleurs.

Elles ont été classées suivant l'intérêt qu'elles présentent pour l'image du village.

Dans chaque séquence, les maisons ont été répertoriées suivant leur impact visuel. Les bâtiments les plus vus sont soulignés.



La valeur architecturale du bâti

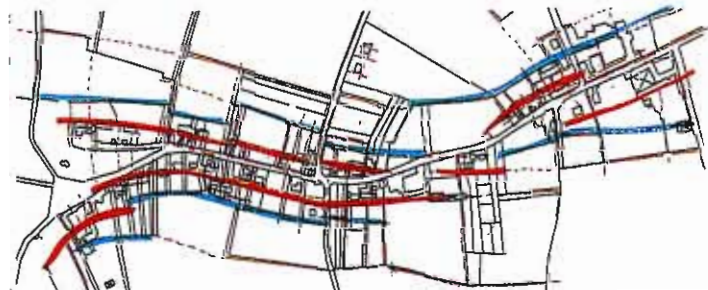
a été analysée maison par maison.

Les groupes témoins de l'architecture dominante du village ont été identifiés.



La trame du paysage :

les maisons, leurs façades, les murs de clôture, les parcelles, les rues, les plantations, sont disposés suivant une logique parfois cachée mais cohérente. L'analyse de cette disposition fait apparaître une trame qui révèle à la fois la géométrie du paysage et les règles de son organisation.



L'intérêt particulier des fermes

«Les grandes fermes font tellement partie du décor qu'on oublie souvent d'évoquer les positions remarquables qu'elles occupent. Ensembles cohérents de bâtiments organisés autour d'une cour généralement close, ces fermes sont reconnaissables à leur «assiette», c'est-à-dire leur emplacement dans le village, le hameau ou la campagne. L'ancienneté de leur fondation, le poids économique qu'elles représentent, la position sociale et la politique de leur fondateur permet d'expliquer leur implantation, que l'on sent calculée, réfléchie et pesée. Elles ont été «assises» en des lieux privilégiés, isolées sur les meilleures terres au milieu des plateaux ou encore en des points stratégiques, à l'endroit dans le village le plus accessible aux cultures, se gardant toujours une possibilité d'extension. Par leur taille et leur situation, elles ont souvent autant d'importance que l'église ou le château.»

Fermes au village : les fermes sont des éléments de cohérence et d'organisation du village qui bien souvent se sont constitués autour et en fonction de leur emprise. (...)

Fermes aux champs : elles constituent des points de repère dans le paysage et occupent des positions géographiques particulières, ligne de crête des plateaux, rupture de pente, vallée en limite de la zone inondable. (...)

Florence Collette. «Les fermes du nord de la Seine-et-Marne», pp. 16-17.

In *Étude préalable à la création du Parc naturel régional des boucles de la Marne et de l'Ourcq*, I.A.U.R.I.F., 1994



La ferme de Platry à Jablines (Seine-et-Marne).

Aquarelles J.F. Vivien/taurif



Ferme à Aulnoy, près de Coulommiers.

B. Gegauff/mediatrique laurif



Ferme en position dominante : la Grange-Coulombs.



Fermes à flanc de coteau et en ligne de crête : Brémousselle.



Ferme à la frange d'un hameau : Certigny.



Ferme dans un village : Coulombs-en-Valois.

dessins F. Dugeny/taurif

pour en faire les points nodaux du paysage, symbolisant les forces qui agissent sur lui, qui le gèrent depuis des siècles dans une tradition bien établie.

L'enjeu va donc bien au-delà de la simple préservation d'un patrimoine bâti : il nécessite de redéfinir une fonction à ces ensembles. Leur transformation en résidence secondaire constitue une exception, leurs dimensions et leur localisation ne s'y prêtant pas, alors que cela aurait pu constituer comme dans certaines autres régions de France, un bon moyen d'assurer leur survie. Leur transformation en logements collectifs est réalisable lorsqu'ils sont situés dans un village, mais n'est pas concevable pour une ferme isolée. Force est alors de se tourner vers les collectivités ou vers les promoteurs ou gestionnaires d'équipements : centres équestres, fermes pédagogiques, écomusées, gîtes ruraux, restaurants... parfois club-house de golf (cette dernière reconversion retirant au bâtiment tout son sens puisqu'elle remodèle tout le paysage environnant, redéfinissant les rapports entre le bâti et le «naturel»). Un autre regard pourrait consister à envisager leur transformation en ensemble de bâtiments à usage artisanal, en un temps où chaque commune essaye de promouvoir sa propre zone d'activité. Encore faudrait-il que les documents d'urbanisme réglementaires l'envisagent et l'autorisent...

Maintenir venelles et cours communes

L'organisation rurale est parfaitement hiérarchisée et le paysage qu'elle a engendré correspond à la période de son apogée, avant que la guerre de 14-18 ne dépeuple les campagnes et ne fasse définitivement exploser les structures familiales. Cette organisation hiérarchisée se traduisait dans la structure foncière⁽¹³⁾, mais aussi dans les espaces publics : grand-rue, grand-place, place de l'église ou de la mairie constituaient les lieux où se déroulait la vie collective. A partir de ces espaces de centralité, tout un réseau de voies secondaires, souvent réduites à des venelles ou à des sentes, desservait les vergers et potagers et, au-delà, les champs, assurant la perméabilité du village. L'espace public connaissait également des respirations au travers de tout un ensemble de cours communes perpendiculaires ou parallèles à la rue, qui desservaient les logements de ceux qui vivaient au village : manouvriers, artisans... Aujourd'hui, ces réseaux et ces cours tendent à

être appropriés par les riverains, les venelles étant annexées aux terrains voisins, ou cédées pour y réaliser un appentis, un garage; les cours communes, quant à elles, sources de conflits entre voisins, sont réparties et clôturées, réduites à devenir des ensembles de jardins qui trouveraient plutôt leur place au milieu de pavillons de la banlieue. Le maintien de ces réseaux et de certaines de ces cours est pourtant indispensable à la préservation des transparences, des dilatations; ils permettent aussi, en donnant accès à la campagne immédiatement environnante, d'avoir des vues sur le village, sur le derrière de ses maisons, sur ses murs, ses arbres fruitiers, d'accéder aux fontaines, aux lavoirs. A l'instar des chemins ruraux, leur maintien et leur entretien est un devoir pour les collectivités locales.

Entretenir le petit patrimoine dans le respect de son caractère

Puits, lavoirs, fontaines, abreuvoirs, ponceaux, bornes, croix, monuments aux morts ponctuent le paysage des champs et des villages. Utilitaire ou symbolique, ce patrimoine discret forme des points de repère, maintient le souvenir des modes de vie et des activités d'autrefois, participe à l'identité locale. Il est rarement protégé. Quand il n'a plus d'usage et qu'il est oublié, laissé à l'abandon, il se dégrade lentement. Cela représente une perte d'identité et de mémoire, mais souvent aussi l'apparition d'autres dégradations : les ronces et les orties envahissent les ruines et leurs abords, tel vieux lavoir est «tagué», tel ancien bâtiment isolé est squatté puis laissé jonché de restes de feux, tel abri de cantonnier devient un dépôt d'ordures...

Le petit patrimoine ne comprend pas que des bâtiments ou des ouvrages. Les mares, les vieux murs, les anciens vergers participent de façon aussi importante à l'identité des fermes et des villages. Encore moins reconnus, ces éléments disparaissent encore plus vite : de nombreuses mares sont comblées, de nombreux murs abattus.

Des restaurations sans discernement peuvent aussi faire perdre au petit patrimoine son caractère et sa richesse. Une grande partie de sa valeur paysagère et l'essentiel de sa valeur écologique sont en effet liées à ses irrégularités, à

(13) On pourra se reporter aux *Cahiers de l'AURIF*, n° 118-119 (à paraître) «Trois siècles de cartographie en Ile-de-France».

sa patine, à son entretien réduit. Les mares sont le dernier habitat de plantes aquatiques, de batraciens, de martins-pêcheurs, de libellules. Les vieilles pierres laissent pousser lichens, mousses, fougères, plantes grimpantes. Les arbres creux abritent chouettes, pics, petits rongeurs et d'innombrables insectes. Toute cette vie, cette complexité, cette diversité d'ambiances sont une richesse à préserver avec soin. Le petit patrimoine commence à être reconnu. Les Parcs naturels régionaux, les contrats ruraux permettent d'engager des opérations de restauration et de mise en valeur. De nombreux lavoirs ont ainsi pu être restaurés. Un équilibre reste à trouver entre les travaux nécessaires pour empêcher la dégradation de ce patrimoine et le respect de son caractère rustique.

Intégrer le bâti nouveau en milieu rural

Lorsqu'il est réalisé dans un village ou en frange de celui-ci, le bâti nouveau (maison, équipement, construction à usage d'activité, petit lotissement) répond aux mêmes préoccupations, toutes proportions gardées, que des opérations plus importantes réalisées en ville (immeuble d'habitation ou de bureaux, zone artisanale, lotissement ou quartier nouveaux). En cela, les approches développées précédemment⁽¹⁴⁾ ne diffèrent pas, sous réserve d'en adapter les échelles. De plus, les documents d'urbanisme locaux (schémas directeurs, plans d'occupation des sols), apportent généralement des solutions intelligentes, souvent anticipées par les actions de sensibilisation menées par les CAUE, les professionnels et les administrations auprès des collectivités locales.

Lorsque ce bâti nouveau est isolé en zone rurale, il nécessite toutefois quelques réflexions spécifiques eu égard à sa nature et à son environnement.

Deux catégories peuvent être distinguées :

- les éléments linéaires (lignes électriques et téléphoniques, remblais et mobilier de routes ou de voies ferrées...)⁽¹⁵⁾; sans oublier de rappeler ici l'échelle particulièrement détaillée que peut revêtir le problème; une ligne électrique à basse ou moyenne tension, un maillage de fils téléphoniques, une signalétique routière peu adaptée, peuvent en effet constituer autant de «points noirs»

(14) «Composer la ville» et «Tisser la ville sur la ville»

(15) Pour ces éléments, on se reportera plus haut au chapitre «Composer les infrastructures linéaires», ainsi qu'au paragraphe ci-avant traitant de la réhabilitation du bâti rural.

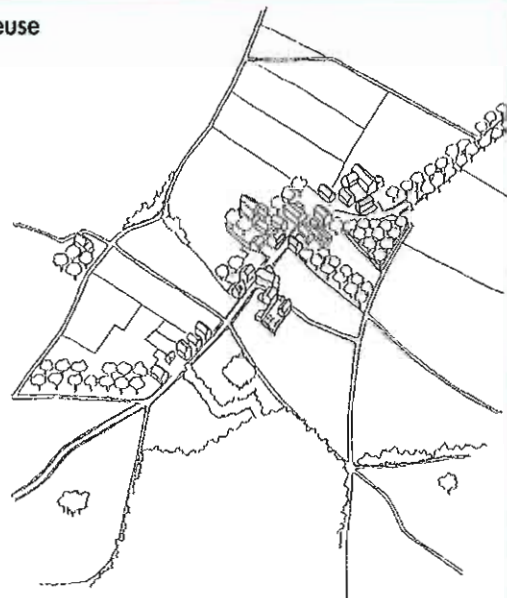


Le «petit patrimoine» forme des points de repère, maintient le souvenir des modes de vie et d'activités d'autrefois et participe à l'identité locale.

JJ Lange/Abouf

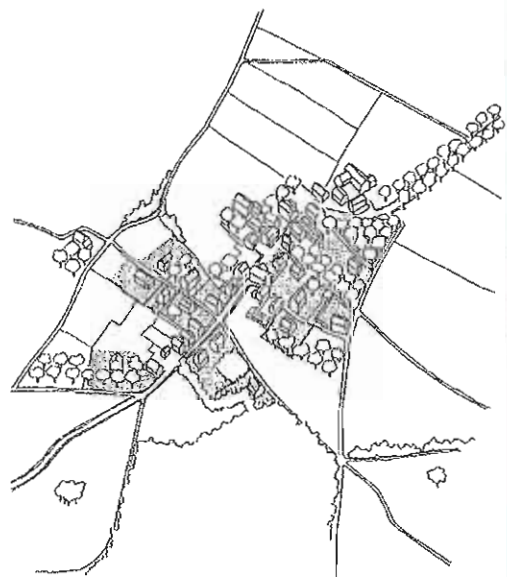


Une extension harmonieuse des bourgs et villages

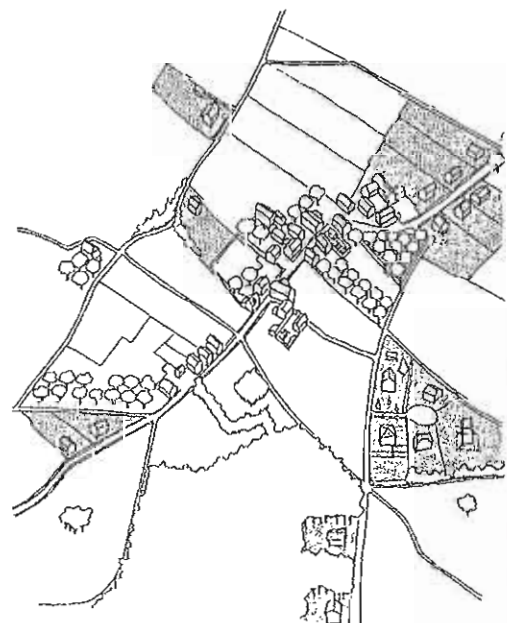


Etat actuel

Dès 1979, les dispositions arrêtées par le schéma directeur des Deux-Morin prévoyait de limiter sévèrement la réalisation de lotissements sans liaisons étroites avec les constructions existantes. Ces dispositions pouvaient toutefois être modulées à chaque cas particulier et faire l'objet d'études précises dans le cadre des POS qui devaient s'attacher à définir le développement harmonieux des urbanisations.



Types d'extension souhaitables



Types d'extension à éviter

Extrait du rapport général du Schéma directeur des Deux-Morin approuvé le 18 juillet 1979.

dans le paysage, du fait de leur concentration, de leurs tracés «au plus court», sans relation avec le relief ou la structure foncière... — les éléments ponctuels, qui peuvent à leur tour se classer en trois types : les urbanisations nouvelles, les constructions agricoles, les équipements à caractère public.

Le SDRIF, approuvé en 1994, ainsi que les «questions-réponses»⁽¹⁶⁾, ont apporté une réponse présentant le moins d'ambiguïtés possibles au problème de l'implantation de constructions en milieu rural. On est loin de la politique prônée à une certaine époque, qui voulait que l'inconstructibilité soit l'exception. La lutte contre le «mitage» du paysage, engagée dans les années 70, trouve aujourd'hui une base réglementaire solide sur laquelle les différents acteurs, et en particulier les associations, ne manquent pas de s'appuyer. Les documents d'urbanisme établis dans la ligne des prescriptions de la Loi d'orientation foncière de 1967 — schémas directeurs locaux, plans d'occupation des sols — ont déjà largement œuvré dans ce sens.

Il n'en est pas de même avec les hangars agricoles isolés. Initialement réalisés avec des techniques traditionnelles, puis avec des moyens et techniques plus modernes, leur implantation et leurs dimensions correspondaient à des logiques locales, en particulier celle de l'augmentation de la taille des exploitations qui nécessitait la déconcentration des lieux de stockage. Aujourd'hui, leur localisation, affranchie des distances au centre de l'exploitation, semble plus tenir de la desserte routière et des possibilités d'intervention sur un marché qui se mondialise. Ainsi fleurissent des hangars qui échappent à toute intervention d'architectes, mais aussi des serres de production en plastique⁽¹⁷⁾. De même, à la fin des années 70, les silos nécessaires au stockage des récoltes, dans l'attente du meilleur moment pour les écouler sur le marché français, européen, voire mondial, ont également fleuri. Le SDRIF ne retient aucune disposition particulière concernant l'ensemble de ces constructions, certes nécessaires à la pérennité de l'activité agricole, mais souvent dommageables pour les paysages, notam-

(16) Le schéma directeur d'Ile-de-France. Questions-réponses. Paris, Ministère de l'Équipement, du logement, des transports et du tourisme (DAU, DREIF), octobre 1996.

(17) En application des dispositions de l'article R 421.1.2 du Code de l'urbanisme qui stipulent notamment que «ne sont pas tenues de recourir à un architecte pour établir le projet architectural (...) une construction à usage agricole dont la surface hors œuvre brute n'exécède pas 800 mètres carrés, des serres de production dont le pied-droit a une hauteur inférieure à 4 mètres et dont la surface de plancher hors œuvre brute n'exécède pas 2000 mètres carrés».

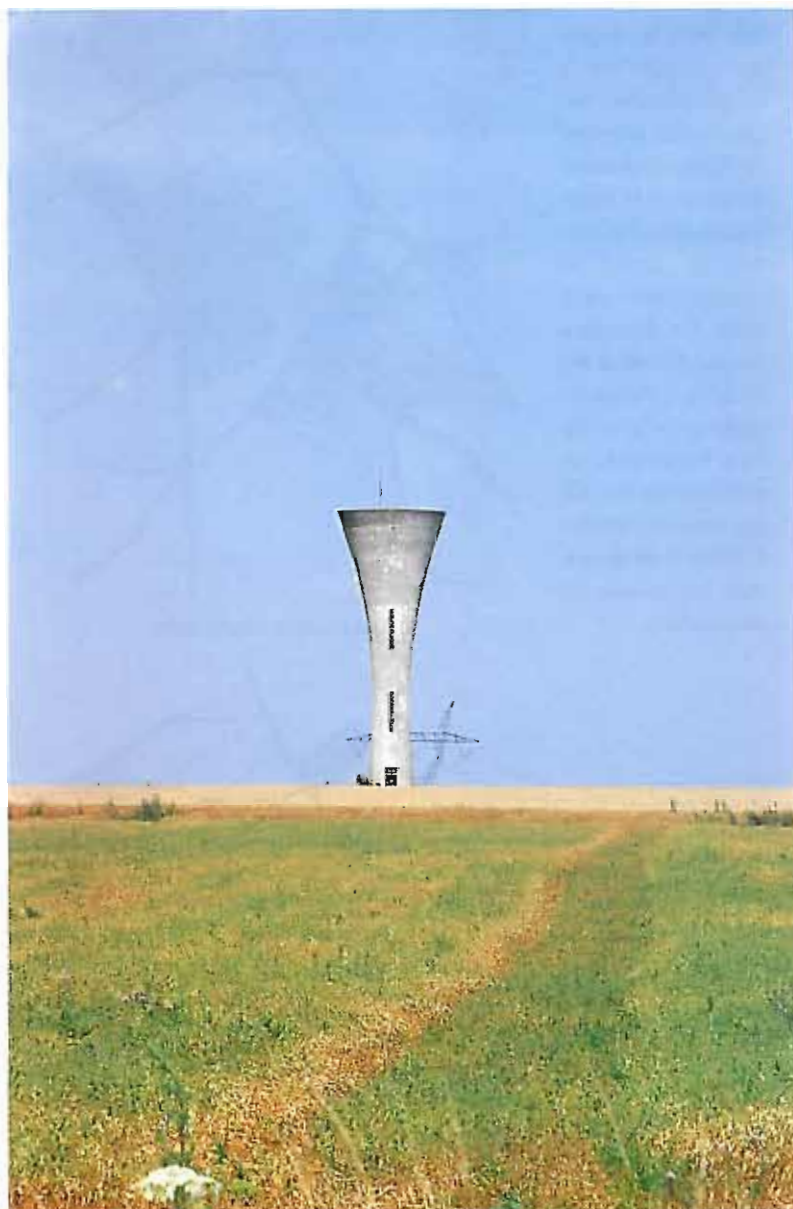
ment lorsque leur implantation n'entre dans aucune logique spatiale apparente. Certains schémas directeurs locaux arrêtent des dispositions spécifiques dans des zones agricoles de grand intérêt paysager; ces dispositions visent à soumettre toute construction, y compris agricole, à une étude particulière d'insertion paysagère (schéma directeur de la Boucle de Jablines par exemple). Les POS, sous la pression de la profession agricole, retiennent rarement des dispositions restrictives en la matière dans les zones agricoles. Ils définissent en revanche des zones où toute construction peut être interdite, pour des raisons de sécurité, d'usage, mais aussi fréquemment de paysage (zones ND des POS).

Enfin, restent les équipements à caractère public, qui constituent une des implantations ayant le plus fort impact sur les paysages ruraux, du fait qu'ils sont généralement localisés en fonction de critères techniques liés à la présence de réseaux, à l'altitude (châteaux d'eau), à la proximité d'exutoires (stations d'épuration). En règle générale, les documents d'urbanisme laissent libre cours à leur implantation. L'action des CAUE, la prise de conscience de certains techniciens et élus devant l'implantation irréfléchie de ce type d'équipement, ont permis de faire avancer les choses : les projets font l'objet d'études spécifiques de localisation et d'insertion se référant à des critères autres que purement techniques, les constructions font le cas échéant l'objet de concours d'architecture... Autant de dispositions qui limitent les impacts négatifs sur le paysage rural tout en autorisant la réalisation des installations indispensables au développement d'une urbanisation moderne et à la commodité des populations.

Certains projets restent toutefois sujets à caution : telle déchetterie à l'architecture de zone industrielle s'implante en zone rurale sous prétexte d'optimiser le trajet des bennes (alors que la plus grande quantité de déchets à collecter se trouve là où sont situés habitants et activités, c'est-à-dire en ville et non en pleine campagne); tel château d'eau se veut être une œuvre d'art, niant de ce fait toute la modestie nécessaire à sa bonne insertion (il ne faut pas confondre ouvrage d'art et œuvre d'art...); telle ligne à haute ou moyenne tension utilise un tracé «au plus court» pour relier deux points.

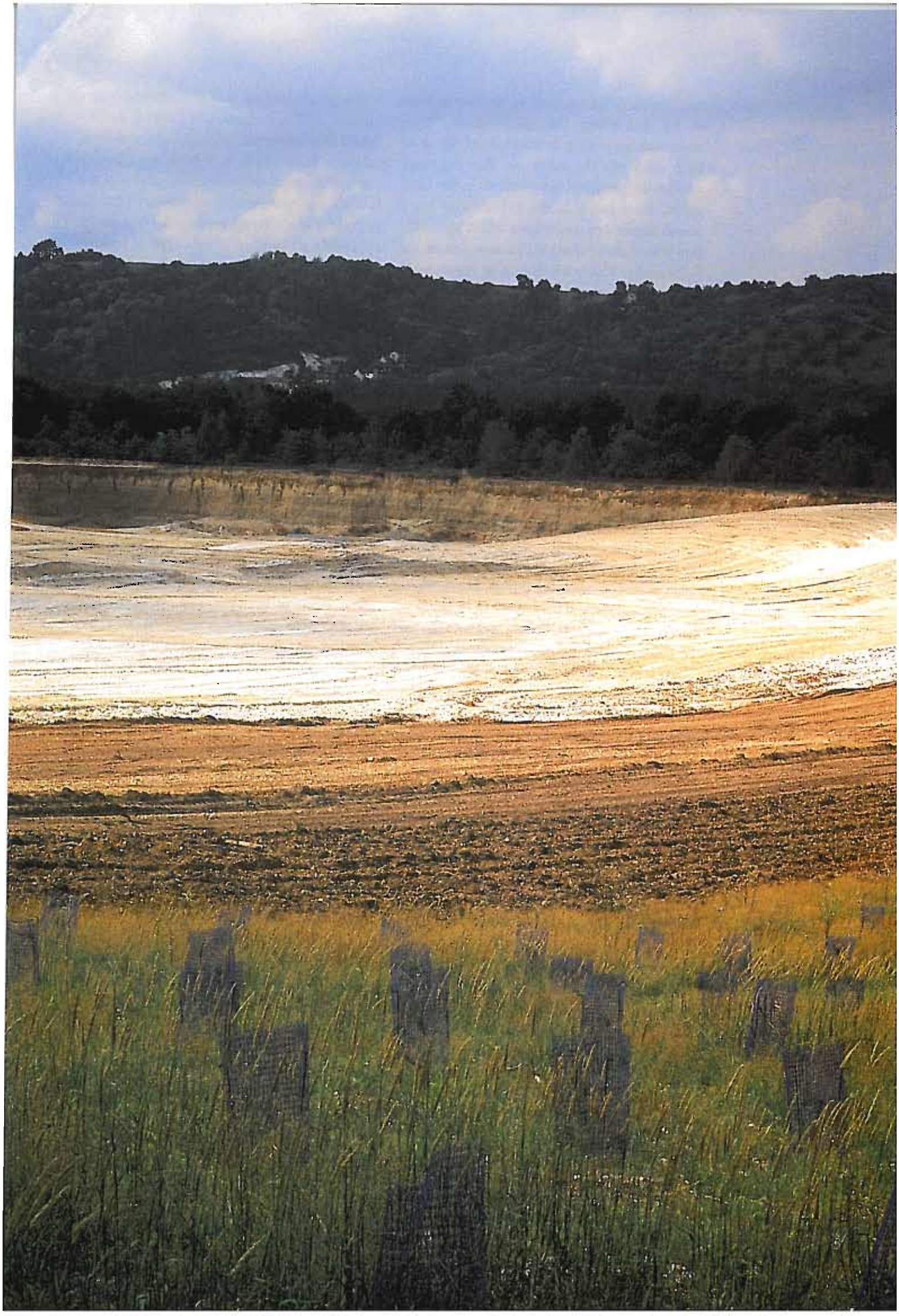
Dans l'ensemble de ces projets, il faut encourager une démarche qui vise à intégrer très en amont la préoccupation paysagère. Trop de pro-

jets sont encore aujourd'hui présentés aux élus et aux populations comme des évidences incontournables par des techniciens qui cachent leur indifférence à cette problématique derrière un discours économique ou technocratique (l'impact sur l'environnement se limite à des rejets d'effluents, à l'augmentation d'un trafic de desserte...). La prise en compte des préoccupations paysagères dès le début du projet permet pourtant généralement, moyennant de l'imagination, du savoir-faire et de la bonne volonté, de trouver des solutions satisfaisantes au problème de l'insertion. Si un surcoût est possible, il ne faut pas oublier que la préservation du patrimoine commun que constitue le paysage rural peut aussi avoir un prix.



La prise en compte des préoccupations paysagères doit permettre de trouver des solutions satisfaisantes au problème de l'insertion : un «ouvrage d'art», tel un château d'eau, ne constitue pas pour autant une œuvre d'art...

R. Gegouff / médiathèque buvl



Recomposer les espaces ouverts



L'Ile-de-France possède, comme toutes les régions, ses endroits délaissés, comme rejetés, ses lieux en attente d'un avenir incertain, en friche, ses espaces vagues, comme la ville en croissance avait autrefois ses terrains vagues, lieux de toutes les aventures et de tous les dangers. Lorsqu'ils sont construits, ils aspirent à une reconquête, à une revalorisation qui les réinsérera dans la ville. Lorsqu'ils ne le sont pas, ils constituent des lieux en déshérence en frange de la ville ou cachés aux confins des territoires, en lisière de forêt, en fond de vallon, sommairement clôturés, souvent d'un accès difficile. Parfois, véritables «points noirs» du paysage, ils s'étalent en bord de route, en milieu de vallée, plaies non cicatrisées de transformations antérieures, d'abandon d'activités autrefois prospères.

Ces lieux, à l'instar des friches bâties, doivent être reconquis, réaffectés, ou tout du moins gérés pour ne plus constituer les espaces de rejet de la ville. Bien plus, des actions de prévention sont à engager pour éviter leur émergence.

Des actions d'envergure ont ainsi été menées sur d'anciennes carrières abandonnées. Dans ce domaine particulier, de telles situations ne sont aujourd'hui plus envisageables et les professionnels font tous leurs efforts pour panser les plaies héritées d'un passé encore relativement proche. Les nouvelles exploitations ne constituent plus désormais qu'un épisode de la vie du paysage.

L'exploitation des matériaux du sous-sol, qu'il s'agisse de granulats alluvionnaires ou calcaires, de gypse, d'argiles ou de sables, entraîne néanmoins des évolutions importantes et rapides de nombre d'espaces ouverts en Ile-de-France. Ces transformations sont d'autant plus perçues que les sites concernés constituent des éléments-clés de la compréhension du grand

paysage francilien : fonds de vallée, intérieurs de méandres, où les champs ou pâtures se transforment en carrières, puis en plans d'eau, buttes témoins qui s'arasent progressivement, fronts de plateaux qui prennent l'allure de falaises monumentales, au rythme des pelleuses, des norias de camions et des chemins transbordeurs.

Paysages oubliés ou en transformation accélérée, ces lieux doivent être recomposés, leur futur visage doit être pensé, construit ou reconstruit, puis géré pour constituer un nouveau morceau du grand paysage.

Recomposer le paysage après la carrière

Au plan économique, l'industrie extractive est une activité indispensable à la vie de la région, que ce soit pour satisfaire des besoins encore importants en granulats (routes, bâtiments et travaux publics) ou pour alimenter des industries d'intérêt national (plâtre, verre, ciment...)⁽¹⁾. Toutes substances confondues, ce sont 200 à 250 hectares qui sont transformés chaque année en Ile-de-France par l'exploitation des matériaux de carrières⁽²⁾. Cette évolution de l'occupation des sols, plus ou moins définitive, se traduit inévitablement par la modification des structures paysagères à différentes échelles, depuis le site d'extraction jusqu'à des territoires beaucoup plus vastes.

La mise en œuvre d'actions paysagères sur les sites d'extraction doit permettre une exploitation rationnelle des maté-

(1) Les 22,9 Mt extraits en 1994 du sous-sol francilien se décomposent en 15,6 Mt de granulats (sables et graviers alluvionnaires, sablons, calcaires) et 7,3 Mt de matériaux industriels (gypse, sables siliceux, argiles réfractaires).

(2) Près de 170 sites d'extraction étaient autorisés en 1995 en Ile-de-France, totalisant une surface d'environ 8 210 hectares, dont environ 1 220 hectares de carrières souterraines.

riaux, conciliant les objectifs de respect et de protection des sites et des paysages avec l'intérêt économique. Pour ces sites, la meilleure intégration possible de la carrière dans son environnement demeure un des objectifs majeurs.

Pour la phase d'activité tout d'abord, la prise en compte du paysage doit être renforcée dès la conception du projet, afin de définir les modalités d'exploitation et les mesures compensatoires permettant de limiter au mieux son impact visuel. Pour la phase de l'après-carrière ensuite, le principe de la remise en état obligatoire des sites est admis et se trouve renforcé par la nouvelle législation qui instaure la mise en place de garanties financières. Le risque de voir un site de carrière abandonné, non réaménagé, devenir un «point noir» dans le paysage s'est donc considérablement réduit. Les enjeux se situent aujourd'hui à deux niveaux :

- dans la conception des projets de réaménagement, qui doivent être établis le plus en amont possible et prendre en compte un périmètre élargi, au-delà de la simple emprise de l'exploitation;
- dans la gestion et l'entretien des sites réaménagés, notamment en ce qui concerne les espaces naturels ou de loisirs, afin de prévenir les risques d'abandon, de dégradations, de friches; les zones naturelles, les espaces boisés ou récréatifs, créés dans le cadre de la remise en état, nécessitent en effet de la gestion et de l'entretien; toute la valeur d'un réaménagement peut se trouver affectée si le propriétaire du terrain en fait un usage non conforme à la vocation projetée lors du réaménagement.

À une échelle plus large, il convient d'engager une politique d'exploitation et d'aménagement au niveau du bassin de gisement dans sa globalité, en s'appuyant sur des unités spatiales homogènes, dépassant les limites strictement administratives ou foncières. Les enjeux portent alors sur la cohérence des réaménagements, dans une optique d'aménagement global et paysager, engageant si nécessaire des actions de reconquête paysagère.

Agir à l'échelle du site d'extraction

Si une exploitation de matériaux ne constitue qu'une étape transitoire dans l'occupation des sols, c'est aussi bien souvent un élément marquant dans le paysage. Deux phases principales peuvent être distinguées : l'activité proprement dite, et l'«après-carrière».

La phase d'activité proprement dite correspond à l'extraction et à la production de matériaux. Très schématiquement, les carrières à ciel ouvert peuvent se classer en deux grandes catégories :

- les extractions de sables et graviers alluvionnaires, localisées en plaines alluviales et exploitant le gisement dans le lit majeur des cours d'eau; compte tenu des faibles épaisseurs de gisement et des volumes en jeu, elles occupent le plus souvent de vastes surfaces, mais sur des durées relativement courtes de quelques années;
- les carrières de roches massives (calcaires, gypse...), auxquelles on peut également assimiler certaines carrières de sablons, se développent sur les reliefs, à flancs de coteaux ou sur les plateaux et concernent généralement des gisements de plus grande épaisseur; nécessitant des investissements plus lourds, leur activité s'inscrit sur des durées plus longues, pouvant atteindre plusieurs décennies.

Les impacts visuels et paysagers d'une exploitation de matériaux sont liés à l'emprise de la zone d'extraction, mais également aux installations



Dès la conception du projet, les sites d'extraction doivent prendre en compte le paysage afin de définir les modalités d'exploitation et les mesures compensatoires permettant de limiter leur impact visuel.

G. Arnal/médiateur@laurif



L'impact visuel et paysager d'une exploitation de matériaux est lié à l'emprise de la zone d'extraction. Les caractéristiques de la remise en état et le réaménagement vont conditionner l'intégration du site dans le paysage (aménagement des Sablières Pirès à Bruil-en-Vexin).

© Encorn



de traitement, aux stocks de matériaux, aux activités induites (transport)... L'intensité de ces impacts est variable, différente pour chaque site. Elle dépend tout à la fois des caractéristiques de l'exploitation, du type de matériau exploité, de la topographie et de l'occupation des sols initiale. Cependant, l'impact paysager d'une carrière, à l'exception de quelques vastes exploitations développées à flanc de coteaux, reste le plus souvent local, n'excédant pas quelques centaines de mètres dans les cas les plus défavorables. D'une manière générale, les atteintes sont plus profondes pour les carrières de roches massives (calcaire, gypse) que pour les carrières d'alluvionnaires.

Le paysage de la phase d'activité est marqué par les fronts de taille, les dépôts de matériaux extraits et les installations de traitement.

© Encem



La phase de l'après-carrière correspond à la remise en état et au réaménagement dont les caractéristiques vont conditionner l'intégration du site dans le paysage. Le choix peut être donné à un retour à la vocation première des sols (agriculture, boisement), proche de l'état initial. Il peut aussi être l'occasion d'une restructuration de l'espace tournée vers d'autres fonctions : la création d'espaces « naturels », de zones agricoles ou forestières ou bien d'ensembles voués aux loisirs ou à l'habitat donnant lieu à une configuration des lieux très différente de l'état initial. La carrière peut aussi exceptionnellement devenir un élément fort de valorisation du paysage, en particulier pour les exploitations de roches massives à caractère monumental.

Ces éléments marquent profondément le site, mais restent localisés et peuvent, traités avec soin, montrer une certaine esthétique industrielle.

© Encem

Prendre en compte l'échelle du bassin de gisement

Si une exploitation de matériaux se caractérise par une emprise foncière⁽³⁾ déterminée et une durée d'activité limitée, il convient néanmoins de dépasser cette échelle pour prendre en compte celle du bassin de gisement, qui s'étend souvent au-delà des limites administratives. Pour certains matériaux, les caractéristiques géologiques du gisement (extension, épaisseur) et l'importance des volumes à extraire conduisent à une forte concentration des exploitations sur des territoires géographiquement limités. Celle-ci génère de nouveaux types d'espaces qui peuvent contribuer à modifier profondément le paysage.

Ainsi, l'exploitation intensive depuis une trentaine d'années des sables et graviers alluvionnaires est à l'origine d'une évolution rapide de l'occupation des sols dans les principales vallées alluviales franciliennes, où les gravières et les plans d'eau deviennent un élément caractéristique des paysages. La multiplication de ces plans d'eau, souvent accompagnée de phénomènes de mitage, dessine de nouveaux paysages et contribue à modifier l'identité de ces territoires. De même, l'exploitation du gypse à ciel ouvert marque profondément le paysage, en particulier dans des zones périurbaines sensibles.

L'importance des activités en cours et à venir impose sur ces secteurs une approche d'aménagement globale et une vision étendue dans le temps.

(3) Au-delà des aspects purement géologiques, l'emprise d'une exploitation répond à deux obligations : la maîtrise foncière des terrains par l'exploitant (propriété directe ou contrat de forage) et la compatibilité avec les documents d'urbanisme locaux (POS), qui doivent permettre l'exploitation des matériaux.



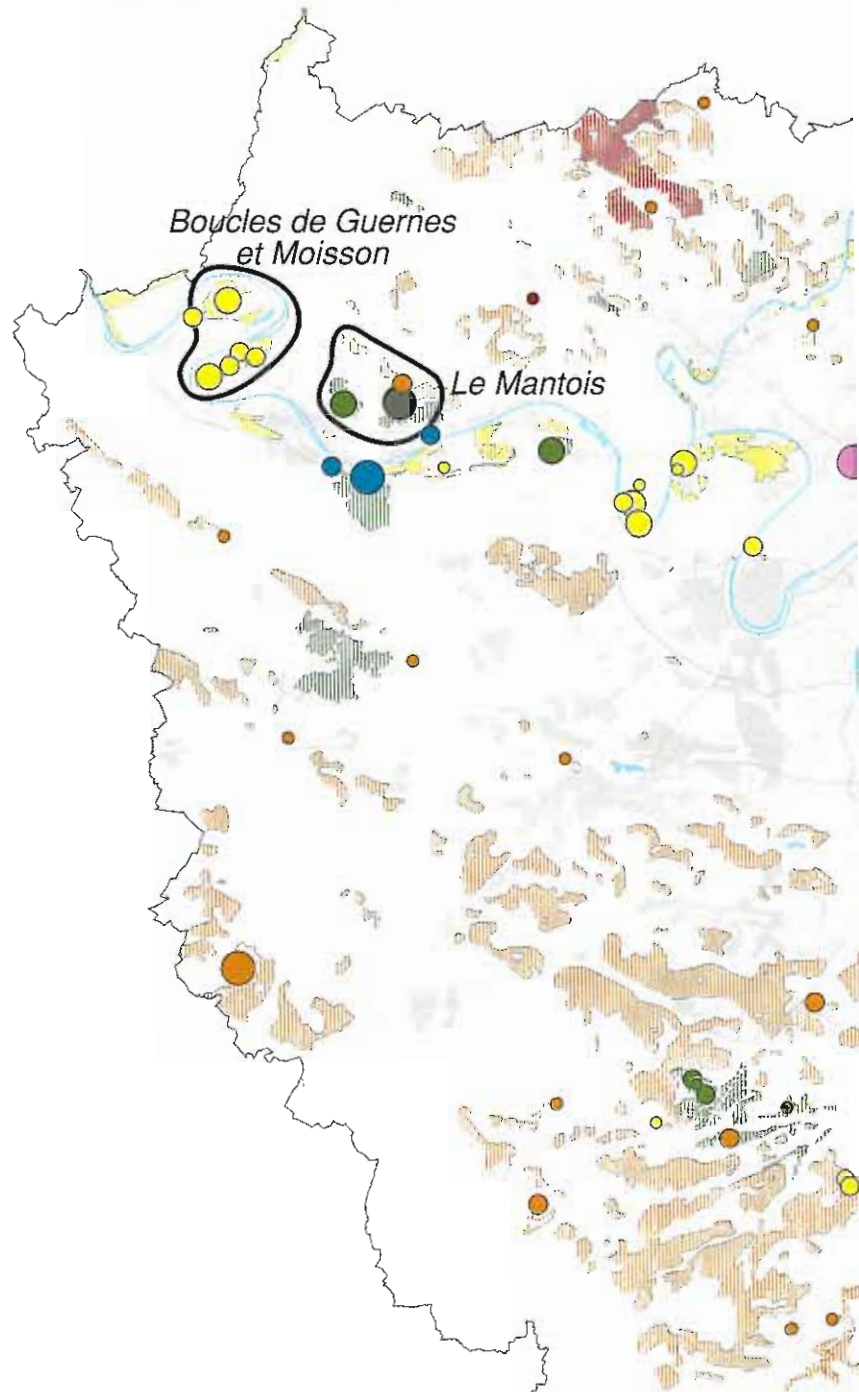
Des bassins de gisement à l'échelle d'unités paysagères

Les principaux bassins de gisement s'inscrivent généralement à l'échelle de vastes unités géographiques ou physiques : vallées, lignes de relief qui constituent des ensembles paysagers homogènes.

Les gisements de sables et graviers alluvionnaires, les plus exploités en Ile-de-France⁽¹⁾, sont localisés dans les principales vallées alluviales : la Seine-aval, la vallée de la Marne et surtout la Seine-amont avec en particulier le secteur de la Bassée, en amont de Montereau, qui concentre aujourd'hui une part importante des enjeux.

Pour le gypse, substance rare, inégalement répartie sur le territoire national⁽²⁾, les gisements se concentrent sous une série de buttes boisées dans la partie nord de la région. Les buttes de Montmorency et de Cormeilles-en-Parisis dans le Val-d'Oise, le massif de l'Aulnay à l'est de l'agglomération parisienne, les monts de la Goële avec en particulier la butte de Montgé dans le nord de la Seine-et-Marne sont concernés par de vastes exploitations qui contribuent à hauteur de 65 % à la production française de gypse. En outre, les réserves potentielles de gisement, d'intérêt national, que renferment la plupart de ces secteurs permettent d'envisager leur exploitation à très long terme.

D'autres matériaux (argiles, sablons...) sont extraits du sous-sol francilien. Les enjeux paysagers sont généralement plus ponctuels, à l'échelle du site d'extraction, même si l'on observe parfois une concentration importante des exploitations sur certains secteurs géographiques : Jouy-le-Châtel (Seine-et-Marne) pour les calcaires lacustres, Larchant — La Chapelle-la-Reine (Seine-et-Marne) pour les sables extra-siliceux, le Mantois (Yvelines) pour les calcaires cimentiers.



Exploitations de matériaux de carrières (autorisées et actives au 31.12.1995)

- Argiles
- Calcaires lacustres
- Chailles
- Craie
- Grès
- Gypse
- Marnes
- Sables Industriels
- Sables et graviers
- Sablons
- Autres

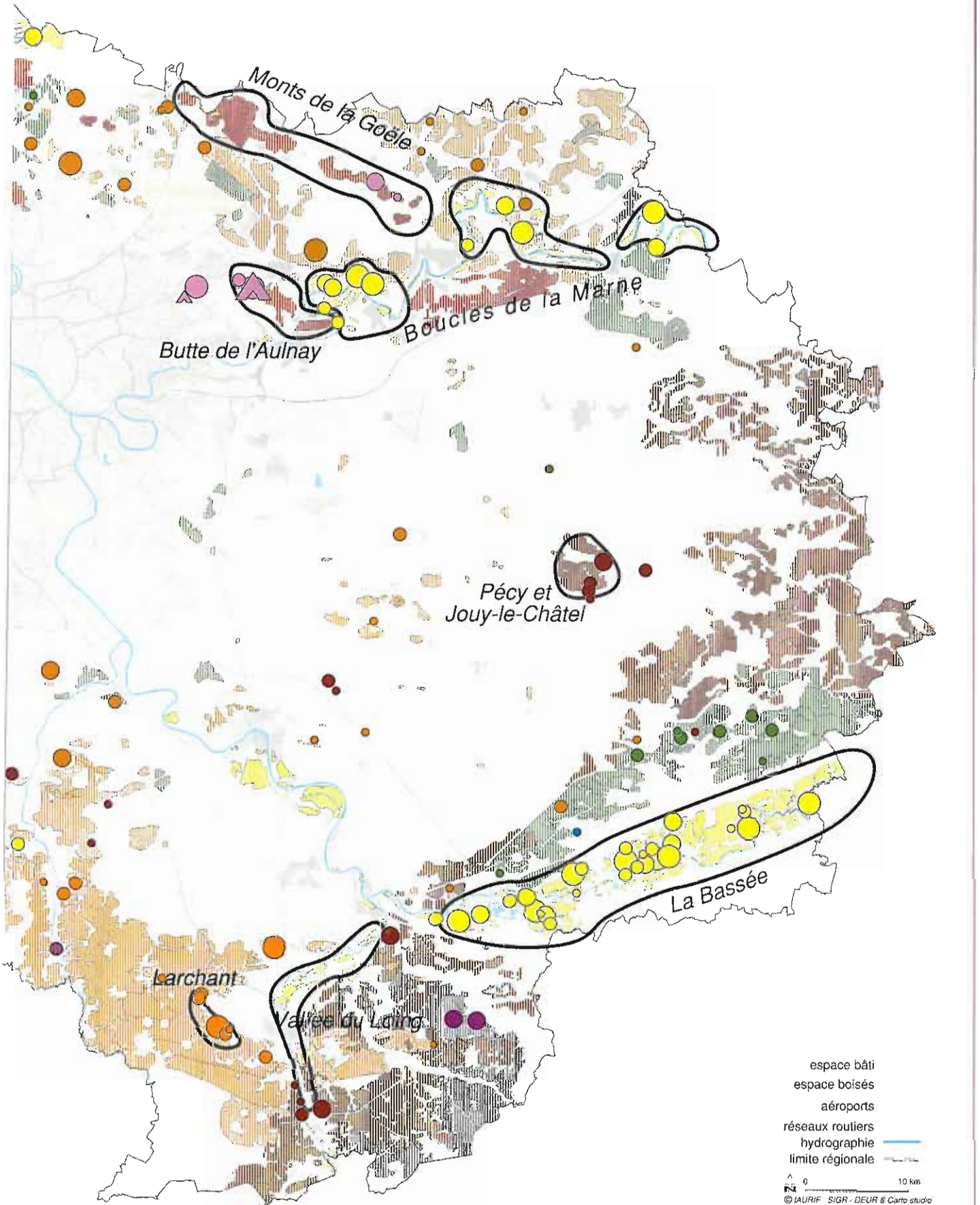
- Surface autorisée :
- △ exploitation souterraine
 - △ exploitation à ciel ouvert
 - △ moins de 10 ha
 - △ de 10 à 50 ha
 - △ de 50 à 100 ha
 - △ plus de 100 ha

Gisements potentiels de matériaux de carrières

- ▨ Sablons
- ▨ Sables et graviers d'alluvions
- ▨ Calcaires lacustres
- ▨ Chailles
- ▨ Sables industriels
- ▨ Gypse
- ▨ Argiles

(1) Sur les 15,6 Mt de granulats produits en 1994 en Ile-de-France, 73 % (11,3 Mt) concernaient des matériaux alluvionnaires.
 (2) La région d'Ile-de-France concentre environ 70 % des réserves de gisement connus en France. Les 3,5 Mt de gypse extraites annuellement en Seine-et-Marne, Seine-Saint-Denis et Val-d'Oise représentent 65 % de la production nationale.

Exploitations de matériaux de carrières et principaux bassins de gisements en Ile-de-France





L'exploitation intensive de sables et graviers alluvionnaires depuis plusieurs décennies a profondément modifié l'occupation des sols dans les principales vallées d'Ile-de-France.

Isaïe/Y. Arfiu/Bestand/Alitude

Les dispositifs et actions seront différents selon qu'on agira à l'échelle du site d'extraction ou à celle du bassin de gisement : pour la première, il faudra renforcer la concertation et s'adjoindre toutes les compétences techniques, pour la seconde viser le long terme, mettre en place les outils de gestion adéquats et considérer des entités paysagères cohérentes.

Renforcer la concertation préalable

Depuis 1976, toute ouverture de carrière est soumise à une autorisation préfectorale qui s'appuie sur la réalisation d'une étude d'impact. En matière de paysage, cette étude doit évaluer les conséquences et les impacts de l'exploitation, proposer des mesures pour prévenir ou réduire les effets, définir les caractéristiques de la remise en état et du réaménagement.

La réalisation de l'étude d'impact doit refléter la concertation préalable qui entoure aujourd'hui tout nouveau projet de carrière. Celle-ci doit permettre de définir les modalités de l'exploitation et les mesures susceptibles de garantir au mieux son insertion dans le paysage, mais également la future affectation des terrains. Cette phase d'étude doit associer, voire impliquer l'ensemble des partenaires concernés : l'exploitant, les élus locaux, les services de l'État, les associations et les riverains. Une telle démarche ne peut que favoriser l'adhésion du projet au niveau local.

Associer l'ensemble des compétences techniques et scientifiques

Depuis l'étape de l'étude d'impact jusqu'à la remise en état du site, l'ensemble des compétences techniques et scientifiques doivent être associées dans un objectif de meilleure insertion paysagère.

Il convient tout d'abord de renforcer la prise en compte du paysage dans les études préalables. Les conséquences d'une carrière y sont le plus souvent appréhendées sous la forme de l'impact visuel (perspectives rapprochées, éloignées, dynamiques...). Elles intègrent en revanche plus rarement la composition du site dans ses grandes lignes, l'évolution de son identité. Ces aspects doivent être développés, notamment dans la conception du projet de remise en état, pour aboutir à une cohérence de composition, d'échelle, de volume, entre la carrière et le site dans lequel elle s'insère.

Les études paysagères doivent également permettre d'arrêter les modalités d'exploitation afin d'en limiter la perception et de favoriser l'intégration paysagère. Il s'agit par exemple de définir l'emprise de la carrière et les conditions d'exploitation (phasage, sens de progression) en fonction des perspectives offertes par le milieu environnant. Ces études peuvent aujourd'hui s'appuyer sur l'informatique avec le développement des logiciels de conception assistée par ordinateur (CAO) et

Exemple de pré-visualisation d'un futur réaménagement



Photo du site.
Ericem (Mass-Epic)



Photomontage.
Ericem (Mass-Epic)



Vue du projet à l'état final.
Ericem (Mass-Epic)



Photomontage de l'état final.
Ericem (Mass-Epic)

d'images de synthèse. En permettant de visualiser les différentes étapes d'un projet et leur intégration dans le paysage ou encore de vérifier l'efficacité des mesures compensatoires envisagées, ils constituent un outil d'aide à la décision particulièrement efficace.

De nombreuses mesures adaptées à la problématique et aux caractéristiques de chaque exploitation peuvent également être arrêtées. Ainsi, le réaménagement coordonné qui permet de limiter au maximum la surface du site d'extraction est aujourd'hui couramment mis en œuvre. Des protections visuelles (merlons, écrans de végétations) judicieusement situées permettent de réduire efficacement les perspectives sur un site. Le traitement paysager des entrées et abords des sites d'extraction, l'aménagement des aires de stockage, la disposition et l'aspect des installations de traitement participent également à la meilleure intégration d'une carrière dans son environnement.

Enfin, la qualité du projet de remise en état apparaît comme un facteur de garantie de l'insertion des sites exploités et de leur utilisation ultérieure. Parallèlement à la qualité des terrassements (talutage des fronts de taille, diversification des profils de berges pour les plans d'eau...), l'entretien prolongé du site pour assurer la réussite des opérations de reverdissement, la qualité des remblais et des sols restitués, l'utilisation préférentielle d'essences locales dans les reboisements peuvent favoriser l'exemplarité des réaménagements.

Les exploitants de matériaux sont bien entendu les partenaires d'une politique de meilleure insertion des carrières dans le paysage. La reconnaissance d'actions comme le concours «Carrières et paysages», organisé par la profession, qui récompense les opérations les plus remarquables en Ile-de-France, permet de mobiliser et de sensibiliser les industriels. Nombre d'entre eux traduisent déjà cette volonté à travers leur politique interne («plan environnement entreprise»...) ou des chartes professionnelles⁽⁶⁾, dont le principe pourrait être étendu à l'ensemble des matériaux exploités en Ile-de-France. D'autres actions sont à proposer aux exploitants, portant sur des aspects plus spécifiques, comme le traitement paysager des installations, la limitation de la hauteur des stocks de matériaux, la réalisation de regroupements fonciers dans la phase d'élaboration du projet de carrière afin de favoriser la gestion ultérieure des terrains... Les secteurs à forts enjeux paysagers (parcs naturels régionaux, principaux bassins de gisement...) pourraient en constituer le champ d'application privilégié.

(6) Avec la Charte professionnelle de l'industrie des granulats (Union nationale des producteurs de granulats, UNPG), les professionnels s'engagent notamment à établir une concertation préalable à tout projet de demande d'autorisation avec les élus locaux et les populations, et à renforcer dans l'étude d'impact les aspects liés au paysage et aux modalités d'intégration. En Ile-de-France, les signataires de cette chartre représentent plus de 90 % de la production régionale de granulats.

Engager des études d'aménagement et de reconquête à l'échelle d'unités paysagères cohérentes

Le dispositif réglementaire qui encadre l'activité extractive s'exerce avant tout à l'échelle de l'exploitation. Les études d'impact ne concernent le plus souvent que l'emprise de la carrière et ses abords immédiats; elles intègrent en revanche plus rarement l'échelle de l'unité paysagère ou du bassin de gisement, tant pour les impacts sur le paysage que pour les perspectives liées à la remise en état.

La vocation et la gestion des futurs espaces de carrières réaménagés ne sont pas aujourd'hui systématiquement définies, il convient donc d'engager des études d'aménagement sur des unités naturelles, des séquences paysagères pertinentes (tronçons ou boucles de vallées, lignes de relief), s'appuyant à la fois sur les différentes potentialités des sites (paysagères, écologiques, agricoles, touristiques...) et sur les obligations réglementaires des exploitants en matière de remise en état. Ces études devront déterminer des vocations préférentielles (reconquête paysagère, valorisation écologique, détente et loisirs) et orienter les aménagements.

À l'échelle d'un bassin de gisement, c'est la complémentarité d'usage dans un objectif d'aménagement coordonné qui doit être recherchée.

Mettre en place des outils de gestion des espaces réaménagés

La définition précise, le plus tôt possible, du statut foncier et du mode de gestion des sols représente un atout pour l'usage futur et la gestion des terrains réaménagés.

La maîtrise foncière par les collectivités locales apparaît comme un moyen efficace de garantir la vocation, l'entretien et la gestion de l'après-carrière. Elle peut notamment s'exercer par l'exercice d'un droit de préemption dans le cadre des espaces naturels sensibles. Néanmoins, cette maîtrise foncière publique ne se justifie pas pour l'ensemble des anciennes carrières. Elle doit s'appliquer prioritairement sur les secteurs présentant de forts enjeux environnementaux ou sur ceux susceptibles de voir se développer des projets d'aménagement d'intérêt public.

À côté du moyen traditionnel d'acquisition et de protection des espaces naturels que constitue la maîtrise foncière publique, il convient d'encourager d'autres modes d'intervention, en faisant notamment appel aux dispositions contractuelles. De nombreuses solutions existent, utilisables au cas par cas ou d'une manière coordonnée dans le cadre de plans d'ensemble :

- les contrats d'ouverture au public, dans lesquels un propriétaire privé s'engage à rendre accessible sa propriété en contrepartie d'une prise en charge par la collectivité des travaux d'aménagement nécessaires;



A Vaires-sur-Mame, un «centre sportif régional» a été créé sur une ancienne carrière.

Guho/Drief

- les servitudes conventionnelles liant des collectivités à des propriétaires privés et permettant d'assurer l'inconstructibilité d'une propriété sans avoir à l'acquérir et de pérenniser le caractère naturel de certains espaces dont l'ouverture au public n'est pas prioritaire;
- la recherche de protocoles de rétrocession des terrains réaménagés à la collectivité;
- l'encouragement aux regroupements fonciers (entre parcelles en contrat de forage et parcelles en propriété directe, entre propriétaires...) par des opérations de remembrement local ou communal, l'éclatement des propriétés rendant souvent plus difficiles les solutions de réaménagement et de gestion des terrains.

Développer des schémas d'exploitation et d'aménagement à long terme

La Bassée pour les sables et graviers alluvionnaires, le massif de l'Aulnay ou les monts de la Goële pour le gypse, le Mantois pour les calcaires cimentiers, tous ces secteurs et d'autres recouvrent des réserves importantes de gisement d'intérêt régional ou national. Les perspectives d'exploitation à long terme qu'offrent ces gisements ne peuvent être dissociées des conséquences sur l'évolution des paysages. Afin d'assurer la poursuite de l'activité économique dans le respect de l'intérêt collectif, il convient d'engager des «contrats de gisement» permettant de gérer globalement et à la bonne échelle géographique des ressources non renouvelables.

La mise en œuvre de schémas d'exploitation et d'aménagement devrait permettre d'engager une exploitation dans le respect des différentes contraintes d'environnement, tout en faisant coexister tous les intérêts en jeu. L'objectif est de concilier tout à la fois les enjeux environnementaux — notamment paysagers — avec les autres utilisations du sol, le développement de l'habitat et des infrastructures, mais également les contraintes techniques liées à l'exploitation des matériaux.

La protection des paysages doit constituer une préoccupation constante. Les réflexions doivent s'orienter selon plusieurs axes :

- **établir de grands principes d'exploitation** pour réduire les impacts visuels et paysagers (préservation autant que possible des coteaux boisés, délimitation de niveaux

maximum d'exploitation en fonction des perspectives...);

- **exploiter les opportunités de diversification et de valorisation** du paysage offertes par les carrières;
- **préparer le devenir et la gestion** des terrains remis en état, en engageant si nécessaire une politique d'acquisition foncière;
- **prendre ces préoccupations en compte** dans les documents d'urbanisme locaux.

La réalisation de ces schémas devrait permettre de limiter les impacts visuels et paysagers et d'appréhender le futur paysage légué par une activité extractive menée à grande échelle. L'engagement d'une telle politique doit associer l'ensemble des acteurs concernés : élus locaux, collectivités territoriales, services de l'État et industriels impliqués par l'exploitation des matériaux et la gestion de l'espace (agriculteurs, forestiers, gestionnaires des eaux...).

Instaurés par la loi sur les carrières du 4 janvier 1993, les schémas départementaux des carrières, en cours d'élaboration en Ile-de-France, devraient contribuer à la mise en œuvre de ces réflexions à l'échelle des bassins de gisement. Ces schémas ont pour objet de fixer les conditions générales d'implantation des carrières dans les départements en prenant en compte les aspects économiques, mais également la protection des paysages et des milieux naturels sensibles ainsi que la gestion équilibrée de l'espace. Ils définissent les orientations à privilégier dans le domaine du réaménagement.

Reconquérir, résorber ou réhabiliter les sites dégradés

Les espaces ruraux sont confrontés, au même titre d'ailleurs que les espaces urbains ou périurbains, à des zones laissées à l'abandon ou dégradées : décharges sauvages, anciennes carrières non réaménagées, bâtiments en ruine ou laissés sans entretien, friches agricoles... L'origine de ces espaces est multiple : activités délaissées en raison de l'évolution économique, lieux d'activités peu valorisantes ou nuisantes, déprise agricole, sinistres, terrains en attente de mutation, absence de législation contraignant au réaménagement, zones de confins...

Pour nombre de ces sites, l'impact sur le paysage dépasse bien souvent la surface qu'ils oc-

Des sites dégradés nombreux et diversifiés

Les décharges brutes et les dépôts sauvages

Les décharges brutes, ou décharges communales, sont définies comme des sites faisant l'objet d'apports réguliers de déchets municipaux non inertes, directement exploités par une municipalité ou laissés par elle à la disposition de ses administrés, sans autorisation préfectorale au titre de la législation sur les installations classées (circulaire du 20 février 1989). Ces dépôts de déchets tolérés ne sont pas des décharges contrôlées de classe II.

Les dépôts sauvages sont des rejets effectués généralement par des particuliers, sans autorisation communale. Ils constituent de petites accumulations de déchets, la plupart du temps non pérennes, composées soit d'ordures ménagères banales laissées clandestinement, soit de monstres (électroménagers par exemple), de gravats et de blais, de déchets verts...

Les départements de la grande couronne comptent le plus de décharges sauvages. Un inventaire départemental réalisé en 1996 par le Conseil général de Seine-et-Marne a révélé la présence de plus de 650 dépôts sauvages. Ce chiffre laisse entrevoir l'ampleur du phénomène.

Les anciennes carrières

Jusqu'en 1970, les exploitants de carrières n'étaient pas soumis à l'obligation de remise en état du site d'extraction au terme de l'activité. La plupart de ces anciennes exploitations ne posent aujourd'hui aucun problème d'intégration paysagère, la reconquête naturelle de la végétation ou de nouvelles utilisations des sols ayant gommé les traces de l'ancienne activité.

Il reste cependant sur le territoire régional un certain nombre d'anciennes carrières qui, par leur aspect dégradé, posent aujourd'hui des problèmes tant d'intégration paysagère que de sécurité publique. Elles contribuent par ailleurs à la mauvaise image de marque qu'a souvent l'activité extractive.

Cette dégradation peut se traduire par des fronts de tailles non sécurisés, des vestiges d'installations, des dépôts de gravats, une faible reconquête de la végétation liée à la pauvreté des sols restitués (ou une reconquête par une végétation peu appréciée, lianes, ronces, etc.) et, le plus souvent, par la présence des dépôts sauvages, encouragés par l'existence d'une excavation.

La remise en état sommaire de certains sites est cependant propice au développement d'écosystèmes pionniers, susceptibles d'abriter une grande richesse floristique et faunistique. Il convient alors de gérer au mieux la valorisation écologique avec l'intérêt paysager.

Les «points noirs» paysagers liés aux anciennes carrières sont beaucoup moins nombreux que les décharges sauvages. Ainsi, un premier inventaire réalisé en 1985 sur le département de Seine-et-Marne avait recensé une soixantaine de carrières réclamant une opération de réhabilitation. Dix ans plus tard, moins d'un quart nécessitaient toujours une telle opération.



Guillo/Dreil

cupent réellement : élément de dégradation, fort point d'appel visuel, image négative perçue par celui qui les découvre au détour d'un chemin... Par ailleurs, et au-delà de la simple dégradation du paysage, ces zones présentent souvent des risques pour la sécurité publique ou l'environnement (insalubrité, risques de pollutions).

Vis-à-vis de ces sites dégradés ou laissés à l'abandon, les actions paysagères doivent avoir une double ambition :

- la reconquête, la résorption ou la réhabilitation; les actions doivent alors s'inscrire dans des programmes cohérents visant à hiérarchiser l'urgence des interventions et à orienter au cas par cas les modalités de réhabilitation et de réaménagement;
- la prévention des processus d'abandon et de dégradation.

Reconquérir les sites dégradés

Les opérations de réhabilitation doivent être précédées d'un travail d'inventaire et de diagnostic des sites afin de dégager les priorités et d'ordonner les actions qui permettront leur revalorisation. Ce diagnostic doit porter sur différents points : l'identification des impacts sur le paysage, l'environnement humain ou naturel, les risques existants ou potentiels, le statut foncier, la nature des travaux à engager, les partenaires susceptibles d'être associés.

Selon les cas de figure, les opérations peuvent viser différents résultats : simple résorption ou projet d'aménagement.

La résorption du «point noir» paysager en vue de son intégration dans l'environnement peut se traduire par des travaux de terrassement pour combler une excavation ou sécuriser des terrains, un nettoyage du site avec l'enlèvement des déchets, la démolition de bâtiments, une revégétalisation par un ensemencement ou un reboisement...

La réhabilitation peut aussi être l'occasion de développer un véritable projet d'aménagement orienté vers un nouvel usage du site. C'est par exemple la création d'un espace de détente et de loisirs sur une ancienne carrière en s'appuyant sur les caractéristiques du site; la reconversion, dans le contexte actuel de développement du tourisme vert, de l'habitat rural ancien (vieilles fermes, bâtiments agricoles) vers des activités d'accueil en gîte rural, des activités artisanales ou de loisirs. La recherche d'un nouvel usage apparaît comme

Réhabilitation d'une ancienne carrière à Maincy

Dans le cadre de la convention signée entre la Région Ile-de-France, le Conseil général de Seine-et-Marne et l'UNICEM, une première opération de réhabilitation a été menée à Maincy sur une ancienne carrière de calcaire devenue une décharge sauvage. Les travaux ont consisté à nettoyer le site, à mettre en valeur les aspects géologiques, écologiques et paysagers, et à prendre des mesures de protection et de sécurité. L'accueil du public a été favorisé par la création d'un sentier piétonnier et d'un circuit de découverte pédagogique.

Un second site sur la commune de Valence-en-Brie fait l'objet d'une démarche analogue.



La reconquête des sites dégradés par l'exploitation intensive de carrières se traduit parfois par une revégétalisation, en particulier un reboisement (ici à Guilrancourt dans le Vexin).

J.J. Lange/burf



Des actions de sensibilisation auprès du public peuvent faire évoluer les comportements. La loi du 13 juillet 1992 sur les déchets s'inscrit dans cette démarche.

Gauthier/Dief.

primordiale car elle constitue le moyen de garantir la gestion et l'entretien futur d'un espace et de prévenir ainsi un nouveau processus de dégradation.

Prévenir les processus d'abandon et de dégradation

Pour trouver toute leur efficacité, les politiques de résorption et de réhabilitation doivent s'accompagner d'une démarche préventive destinée à freiner les processus d'abandon et de dégradation. **Cette politique de prévention peut s'appuyer sur la réglementation existante, sur l'information, la sensibilisation, le conseil, et sur le développement des actions préventives.** Cette politique, appliquée sur des sites «stratégiques», permet souvent de maintenir la «bonne tenue» d'emprises plus vastes.

La démarche préventive peut s'appuyer, dans certains domaines, sur le dispositif réglementaire existant, en particulier les lois sur les déchets et sur les carrières. Ainsi, les dispositions inscrites dans la loi sur les déchets du 13 juillet 1992 font que l'utilisation des décharges brutes devra, comme pour les décharges contrôlées, cesser en 2002.

Pour les carrières, la réglementation réduit aujourd'hui considérablement le risque de voir un site d'extraction laissé à l'abandon au terme de l'exploitation. L'obligation de remise en état imposée à l'exploitant a en effet été instituée par la réforme du code minier dès 1970. Adaptée aux différents cas de figure, cette remise en état peut comporter par exemple le nettoyage des terrains, la mise en sécurité du site, l'adoucissement des fronts de tailles ou des berges pour les plans d'eau... Ces prescriptions minimales peuvent être complétées par des dispositions particulières comme le reboisement ou le retour à l'agriculture. La nouvelle loi sur les carrières du 3 janvier 1994 vient encore renforcer, dans son article 4.2, ce cadre réglementaire, en instaurant le principe de garanties financières destinées à assurer la remise en état du site au terme de l'exploitation. Cependant, la réglementation ne garantit pas la gestion du site après ce terme. L'absence d'entretien par le propriétaire des terrains réaménagés peut conduire à leur dégradation ultérieure.

Des mesures concrètes peuvent être menées sur le terrain pour prévenir les processus d'abandon ou de dégradation. Pour les dépôts sauvages, il peut s'agir de limiter, par des barrières physiques, l'accès aux zones qui attirent la présence de dépôts, de maintenir l'activité agricole jusqu'à la construction pour des terrains concernés par un projet urbain, ou encore d'opérer le nettoyage d'un site dès l'apparition des premiers dépôts. L'implantation de déchetteries, la collecte des encombrants ménagers permettent également de lutter contre la prolifération de ces dépôts.

Enfin, la prévention des phénomènes d'abandon et de dégradation passe par des actions d'information, de conseil ou de sensibilisation vers les collectivités locales ou les professionnels (pour leur apporter des conseils techniques, les informer sur les différentes aides financières disponibles, etc.), mais aussi vers le grand public, pour l'informer des objectifs poursuivis, pour susciter et soutenir sa participation à des opérations (comme le «nettoyage de printemps» du ministère de l'Environnement), pour faire évoluer les comportements, relatifs en particulier aux dépôts sauvages... À l'heure où les consommateurs de paysage sont de plus en plus nombreux et ses gestionnaires de moins en moins, chacun doit se sentir responsable de ce paysage, aussi bien dans son respect quotidien que dans ses grandes transformations.

An aerial photograph of a city grid. The left side of the image is dominated by a large, dark green field. The rest of the image shows a dense urban layout with a grid of streets, many buildings with orange roofs, and some green spaces. A large, multi-story building complex is visible at the top center. The word "Composer" is written in a white, cursive font across the middle of the image, with a dotted line extending from the end of the word across the bottom.

Composer



Composer

Les deux premières parties ont fait une large part à la composition, dans le sens où elles ont montré combien il était important de comprendre le paysage pour pouvoir composer avec ses éléments, qu'il s'agisse de relief, d'hydrographie, de structure foncière, d'occupation des sols... Elles ont intégré la démarche paysagère dans un processus en accélération, mettant en relief le poids de l'histoire, l'éventail des échelles, l'interrelation étroite qui existe entre la nature et les actions de l'homme dans tout ce qui touche le paysage. Une acception du mot «composition» est toutefois restée en filigrane : celle qui veut que l'on compose aussi avec les acteurs et avec les outils dont on dispose.

Le paysage, présent dans le quotidien comme dans l'exceptionnel, fait intervenir une multiplicité d'acteurs qui jouent chacun leur rôle avec leur compétences, leurs outils, leur pouvoir et leur conviction. Aujourd'hui encore, chacun de ces acteurs tend à jouer sa propre partition sans se préoccuper des autres.

Il est pourtant nécessaire de dépasser les approches cloisonnées et que les uns composent avec les autres dans une véritable démarche globale de développement durable.

Le paysage est un patrimoine qu'il nous appartient de gérer, de développer, d'enrichir ou de préserver, de léguer aussi, sans que des actions irréfléchies aient progressivement détérioré sa beauté ou en aient fait basculer des pans entiers dans des situations irréversibles.



Actions, acteurs, outils



Le tableau suivant, sans prétendre à l'exhaustivité, met en relation les actions précédemment décrites avec les grands acteurs du paysage qui en sont les maîtres d'ouvrage ou les parties prenantes, et avec les outils dont ils disposent pour les mettre en œuvre.

Quatre grands acteurs se détachent bien évidemment. Qu'il s'agisse de prévoir, d'agir ou de canaliser, voire de contrôler, le caractère public de la plupart des interventions met en avant l'Etat, la Région, les Départements et les Communes.

L'Etat a traditionnellement eu un rôle important au niveau du paysage, au travers de la législation qu'il a mise en place, des actions de sensibilisation qu'il a menées et des projets dont il assure la maîtrise d'ouvrage. Son engagement actuel, plus en retrait qu'il n'a été par rapport aux politiques d'aménagement, cantonné pour nombre de ses services dans le contrôle des actes des collectivités locales, entraîne une progression sensible dans la distribution des rôles des acteurs publics du paysage. A ce titre, l'évolution des dispositions retenues par l'Etat depuis trente ans dans le cadre des trois schémas directeurs régionaux qu'il a approuvés en Ile-de-France est significative. Au schéma de 1965, sur lequel s'est fondé le changement de dimension de la métropole parisienne, et qui ne traitait que de l'agglomération centrale et pas de paysage, a succédé en 1976 un schéma qui couvrait la quasi totalité du territoire régional. Prenant en compte les équilibres nécessaires entre l'agglomération et ses extensions d'une part, et le monde rural d'autre part, ce schéma a abordé deux problèmes nouveaux : celui du **paysage** au travers d'un document spécifique qui traitait d'emblée des grands enjeux paysagers de l'agglomération

centrale (mais se limitait à cette dernière) et celui de la **trame verte**. Celle-ci a été dès lors conçue comme «l'organisation d'un réseau hiérarchisé d'espaces naturels, articulé depuis le cœur de l'agglomération jusqu'aux grandes ressources du patrimoine naturel de la périphérie, apte à assurer les fonctions récréatives, biologiques et esthétiques nécessaires à l'équilibre du cadre de vie des habitants de la région».

Dès 1976, l'IAURIF, maître d'œuvre du schéma directeur, avait donc posé les grands principes de composition du paysage urbain, dont certains allaient être ultérieurement repris. Pour différentes raisons, ces principes n'ont pas été réellement mis en œuvre à l'époque.

Le schéma directeur de 1994 qui lui a succédé a davantage pris la dimension d'un document de gestion du droit des sols que celle d'un outil d'orientation des politiques urbaines; il a donc repris quelques-uns des grands principes précédemment posés en leur donnant un caractère prescriptif (à l'exemple de la protection des lisières des bois et forêts de plus de 100 hectares par exemple).

Les schémas régionaux s'imposant à des collectivités locales maintenant pleinement responsables de leur aménagement (et ce, quelques mois seulement avant que la responsabilité de la révision et de l'élaboration des futurs schémas directeurs d'Ile-de-France soit transférée au Conseil régional), il est normal que leur contenu ait connu cette évolution, à un moment où le poids de l'Etat face aux collectivités, notamment sur le plan du financement de l'aménagement régional, est sans comparaison avec ce qu'il fut avant la décentralisation.

On peut en effet penser que le schéma de 1994 est un schéma de transition, qui va gérer l'espace régional jusqu'à ce qu'un nouveau concept puisse émerger, vraisemblablement d'ordre

| LES ACTEURS ET LES OUTILS | État | Région |
|---|--|---|
| ■ 1 COMPOSER LA VILLE | | |
| • Composer la ville | SDRIF. financem. (V.N. contrat de plan) | SDRIF. Financement (contrat de plan) |
| • Composer un faubourg à la périphérie d'une ville | SDRIF | Avis sur SDL |
| • Composer la reconversion d'un vaste territoire urbanisé | SDRIF (secteurs stratégiques). financem (contrats de développement urbain) | Avis sur SDL Financement. (contrats d'aménagement) |
| ■ 2 TISSER LA VILLE SUR LA VILLE | | |
| • Intégrer les formes bâties dans le paysage urbain | Secteurs sauvegardés, ZPPAUP et autres protections réglementaires | Avis sur SDL, POS et ZAC |
| • Donner à l'espace libre une valeur structurante | | |
| - Traiter l'espace public comme un tout | | Trame verte. Contrats paysage. Chartes d'aménagement |
| - Affecter les espaces libres urbains | | Contrats régionaux. Aides à l'acquisition, à l'aménagement ou à l'ouverture (AEV) |
| - Mettre en réseau les espaces verts | | Incitation - coordination (Plan vert régional) |
| - Retrouver le contact de la ville avec l'eau <ul style="list-style-type: none"> . Rendre les berges plus naturelles ou plus urbaines . Remettre à ciel ouvert les ruisseaux busés . Aménager l'espace public, l'accès et la promenade sur les berges des fleuves | Agence de l'Eau : contrats rivières propres | Contrats rivières propres. Contrats régionaux Incitation (Plan vert régional. Plan circulations douces) Opérations pilotes Subventions (AEV) |
| - Introduire plus de nature dans la ville | | Sensibilisation (guide) |
| ■ 3 RÉHABILITER LES QUARTIERS | | |
| • Revaloriser les centres | | |
| - Donner une nouvelle jeunesse aux centres anciens | Financement (ANAH) | Contrats régionaux. Aides aux OPAH. Conventions EDF et Télécom |
| - Restaurer et mettre en valeur le patrimoine bâti des villages | Financement (ANAH) | Contrats régionaux. Aides à l'aménagement, à la réhabilitation et au développement |
| • Traiter les périphéries agglomérées comme des morceaux de ville | | |
| - Requalifier l'espace public du milieu pavillonnaire | | Charte d'aménagement |
| - Revaloriser les grands ensembles | Contrats de ville | Politique de la ville (GPU). Convention qualité de la ville. Prévention |
| • Limiter la profusion des mobiliers et des panneaux | | |
| - Maîtriser la publicité | Législation | Charte de l'affichage. Sensibilisation (ARENE) |
| - Ordonner le mobilier urbain | | |
| ■ 4 COMPOSER LES FRANGES URBAINES | | |
| - Respecter et mettre en valeur la géographie et l'histoire | | |
| - Constituer des fronts urbains, des espaces de transition | SDRIF | Avis sur SDL, POS et ZAC. Financement schéma paysage |
| - Ménager les vides et leur continuité | Maîtrise ouvrage routes nationales | Acquisition (AEV) |
| - Conserver à l'espace ouvert son caractère agricole | SDRIF | Avis sur SDL. Acquisition (AEV) Aides «Prevair» et «Arhom». Opérations pilotes |
| - Préserver les espaces naturels du milieu périurbain <ul style="list-style-type: none"> . Maintenir ou introduire des continuités d'espaces naturels . Préserver les espaces naturels, faire reconnaître leur valeur | SDRIF Protection réglementaire | Avis sur SDL Incitation - coordination (Plan vert régional) Acquisition. Connaissance (observatoires), Sensibilisation |
| - Préserver les forêts périurbaines et leurs abords <ul style="list-style-type: none"> . Maintenir un recul sur les lisières boisées | SDRIF | Avis sur SDL et POS |

| Départements | Communes, Syndicats intercommunaux | Autres (structures mixtes, entreprises...) |
|---|---|---|
| Financement d'équipements structurants (routes, collèges...) | SDL, schémas de secteur (SIEP, SAN) | EPA, SEM |
| | SDL, schémas de secteur, ZAC | SEM |
| | Contrats d'aménagement et de développement urbain POS, ZAC | SEM |
| | POS, ZPPAUP, ZAC. Permis de construire | Maîtrise d'ouvrage privée |
| Restructuration d'axes | Projets sur espaces publics, plans verts, Plan circ. douces | SEM (ZAC) |
| | Acquisition, aménagement. Plan vert | SEM (ZAC) |
| Contrats rivières propres. Contrats ruraux | Contrats rivières propres Projets d'aménagement | Syndicats : maîtrise d'ouvrage de création de berges Syndicats d'assainissement : assainissement pluvial |
| Schéma d'aménagement des berges | Plan circulations douces. Plan vert | Port Autonome de Paris, VNF : ouverture, maîtrise d'ouv. |
| Subventions | | |
| CAUE | Maîtrise d'ouvrage | |
| Contrats ruraux | OPAH. Contrats régionaux Plan vert | EDF, France Télécom : enfouissement. Maîtrise d'ouvrage privée |
| | OPAH. Contrats ruraux | Maîtrise d'ouvrage privée |
| | Plan vert. POS | |
| | DSQ, contrats de ville, GPU | Gestionnaires HLM : maîtrise d'ouvrage immeubles et abords |
| | Création d'une ZPR | |
| | Adoption d'une ligne de mobilier et d'un plan | Concessionnaires : adaptation de leur mobilier à la ligne et au plan choisis par les communes |
| | SDL, POS, ZAC | |
| Avis sur SDL | SDL, POS, ZAC | |
| Maîtrise ouvrage routes départementales | POS. Maîtrise d'ouvrage projets communaux | |
| Avis sur SDL | SDL, POS | Chambres d'agriculture, syndicats agricoles : sensibilisation. SAFER |
| Avis sur SDL | SDL (affectation zones partiellement urbanisables). POS et ZAC | |
| Acquisition ENS | Acquisition | |
| Avis sur SDL et POS | SDL, POS | |

| LES ACTEURS ET LES OUTILS | État | Région |
|--|--|--|
| ■ 5 REQUALIFIER LES VOIES DE COMMUNICATION ET LES ENTRÉES DE VILLE | | |
| • Reconsidérer les grandes voies de communication | | |
| - Limiter la coupure créée par les voies rapides . Réaliser couvertures ou franchissements | Maîtrise d'ouvrage réseau national | Financement |
| - Limiter la coupure par écrans et clôtures, éviter d'aggraver l'enfermement pour riverains et usagers, recréer transparence ou profondeur | Maîtrise d'ouvrage réseau national | Financement |
| - Retrouver l'unité des aménagements de rive des voies rapides | Maîtrise d'ouvrage réseau national | Financement. Incitation (<i>charte des infrastructures</i>) |
| - Améliorer les modelés de terrain et les plantations autoroutières . Privilégier sur les abords les aménagements simples et à forte valeur structurante | Maîtrise d'ouvrage réseau national | Financement. Incitation (<i>charte des infrastructures</i>) |
| - Rechercher pour chaque grand itinéraire une identité visuelle | Maîtrise d'ouvrage réseau national | Financement. Incitation (<i>charte des infrastructures</i>) |
| - Réhabiliter les routes nationales et départementales | Maîtrise d'ouvrage réseau national | Financement. Incitation (<i>charte des infrastructures</i>) |
| - Redonner vie au patrimoine bâti en bordure des grandes routes | Utilisation directe (<i>bâtiments d'exploitation du réseau routier</i>) | Contrats régionaux |
| • Redonner de l'urbanité aux routes urbaines | | |
| - Rendre les «entrées de ville» à la ville . Élaborer des règlements d'urbanisme prenant en compte le paysage et l'architecture dans les nouvelles entrées de ville | Loi Barnier. Sensibilisation (<i>Comité national entrées de ville</i>) | Charte d'aménagement Sensibilisation (<i>guide</i>). Avis sur SDL, POS et ZAC |
| - Requalifier les entrées de ville reconnues comme dégradées | Loi affichage. Sensibilisation (<i>guide</i>). Opérations pilotes (<i>maîtrise d'ouvrage sur espace public</i>) | Sensibilisation (<i>guide</i>) Opérations pilotes (<i>subventions</i>) |
| - Refaire de la voirie urbaine un espace public plurifonctionnel . Restructurer la circulation pour délester les passages difficiles | Maîtrise d'ouvrage voirie nationale | Financement |
| - Réaménager l'espace public | Maîtrise d'ouvrage voirie nationale | Financement |
| - Réaliser les déviations | Maîtrise d'ouvrage réseau national | Financement |
| ■ 6 COMPOSER LES INFRASTRUCTURES LINÉAIRES | | |
| - Inscrire un tracé dans le paysage . Insérer les infrastructures linéaires en suivant la trame foncière et le relief, retrouver l'art de la composition | SDRIF Maîtrise d'ouvrage réseau national | Avis sur SDL Financement. Incitation (<i>charte des infrastructures</i>) |
| - Cicatriser la coupure des routes et des voies ferrées . Aménager le paysage extérieur à l'emprise | Maîtrise d'ouvrage (<i>mesures d'accompagnement</i>) «1 % paysage » autoroutier | Convention SNCF. Financement. Incitation Contrats avec riverains |
| - Traiter les transitions entre la ville, la campagne et la route | | |
| - Mettre en œuvre un projet global pour un itinéraire | APSI réseau national | Voies vertes |
| - Canaliser et enfouir les lignes électriques et téléphoniques | | Conventions EDF et Télécom |

| Départements | Communes, Syndicats intercommunaux | Autres (structures mixtes, entreprises...) |
|---|---|--|
| Maîtrise d'ouvrage réseau départemental | Aménagement sur couvertures et abords ouvrages | Maîtrise d'ouvrage réseau concédé |
| Maîtrise d'ouvrage réseau départemental | Aménagement derrière clôture ou écran | Maîtrise d'ouvrage réseau concédé |
| Maîtrise d'ouvrage réseau départemental | | Maîtrise d'ouvrage réseau concédé |
| Maîtrise d'ouvrage réseau départemental | | Maîtrise d'ouvrage réseau concédé |
| Maîtrise d'ouvrage réseau départemental | | Maîtrise d'ouvrage réseau concédé |
| Maîtrise d'ouvrage réseau départemental | | Maîtrise d'ouvrage réseau concédé |
| Utilisation directe ou aide à la réhabilitation. Contrats ruraux | Utilisation directe ou aide à la réhabilitation | Privés : utilisation, gestion |
| | SDL, POS, ZAC | |
| Sensibilisation. Opérations pilotes (subventions) | Réglementation locale de l'affichage. Opérations pilotes (maîtrise d'ouvrage sur espace public) | Commerces : charte. Opérations pilotes (maîtrise d'ouvrage sur espace privé) |
| Maîtrise d'ouvrage voirie départementale | Plans de circulation | |
| Maîtrise d'ouvrage réseau départemental | Maîtrise d'ouvrage voirie communale et abords des autres voiries | |
| Avis sur SDL | SDL | Maîtrise d'ouvrage réseau concédé |
| Maîtrise d'ouvrage réseau départemental | Maîtrise d'ouvrage réseau départemental | |
| Maîtrise d'ouvrage (mesures d'accompagnement) Contrats avec riverains | POS, maîtrise d'ouvrage | SNCF Maîtrise d'ouvrage privée |
| APSI réseau départemental | | Conventions EDF et Télécom |

| LES ACTEURS ET LES OUTILS | État | Région |
|--|--|--|
| ■ 7 TIRER PARTI DU RELIEF ET DES VUES | | |
| • Mettre en valeur les sommets, les coteaux et les belvédères | | |
| - Conserver et aménager les grands belvédères et leur panorama | Loi 1930. SDRIF Maîtrise d'ouvrage sur sites domaniaux | Avis sur SDL, POS, ZAC Sensibilisation (<i>guide</i>) |
| - Maintenir la présence des coteaux <ul style="list-style-type: none"> . Éviter en règle générale les constructions de grande hauteur . Maintenir en règle générale leur occupation du sol en bois ou parc . Créer des cheminements de crêtes, de flancs et de pentes avec des belvédères | SDRIF | Avis sur SDL, POS, ZAC Sensibilisation (<i>guide</i>) Financement logement Acquisition et subvention (AEV). Avis sur SDL Subvention (AEV). Plan circulations douces |
| • Maintenir l'ouverture et la continuité des vallées | | |
| - Aménager des promenades continues au fond des petites vallées | | Subvention (AEV). Plan circulations douces |
| - Laisser libre le champ d'expansion des crues | Plan prévention risques | Avis sur SDL, POS, ZAC |
| ■ 8 PRÉSERVER ET GÉRER LE PAYSAGE RURAL | | |
| • Confirmer l'agriculture dans son rôle de gestionnaire du paysage | | |
| - Reconnaître les terres agricoles comme un patrimoine et non plus comme une réserve foncière | SDRIF | Plan vert régional. Acquisition (AEV), contrats, servitudes conventionnelles. Avis sur SDL, POS, ZAC |
| - Reconquérir les zones en déclin | | Subventions (AEV) |
| - Rouvrir des lieux qui se sont ou ont été boisés | | |
| - Reconnaître la gestion paysagère des espaces ruraux par l'agriculture comme un service rendu à la collectivité <ul style="list-style-type: none"> . Développer des formes de contractualisations . Identifier les secteurs prioritaires . Intégrer les espaces agricoles dans les projets d'aménagement locaux | Plan de développement durable. Fonds de gestion de l'espace rural | Mesures agri-environnementales locales Études priorités. Acquisition AEV Avis sur SDL, POS et ZAC. Contrats ruraux |
| - Restaurer le réseau des chemins ruraux | | Avis sur SDL et POS. Contrats ruraux |
| • Redonner sa place au patrimoine naturel et boisé | | |
| - Maintenir la superficie boisée et améliorer la qualité des boisements : | SDRIF. ONF : gestion forêts soumises | Acquisition forêts régionales |
| - Valoriser et replanter les arbres hors forêts | | Servitudes conventionnelles |
| - Reconnaître, préserver, gérer, recréer les milieux naturels | Réserves, arrêtés biotopes | Servitudes conventionnelles |
| • Prendre en compte le bâti dans les paysages ruraux | | |
| - Réhabiliter le bâti rural | Classement, inscription (<i>loi de 1913 et 1930</i>) | Sensibilisation (<i>guide</i>). Aide développement villages ruraux |
| - Entretenir le petit patrimoine dans le respect de son caractère | | Contrats ruraux. |
| - Intégrer le bâti nouveau en milieu rural | | Avis POS |

| Départements | Communes, Syndicats intercommunaux | Autres (structures mixtes, entreprises...) |
|--|---|---|
| | POS (servitudes sur cônes de vue) | Concessionnaires autoroutes |
| vis sur SDL, POS, ZAC | SDL, POS, ZAC | |
| Acquisitions ENS. Avis sur SDL, POS, ZAC | SDL, POS, ZAC | Carrières (notamment gypse) : intégration des projets |
| Plan circulations douces | Acquisitions. Plans verts communaux | |
| Subventions | Plans verts communaux. Acquisitions. Maîtrise d'ouvrage | |
| vis sur SDL, POS, ZAC | SDL, POS, ZAC | |
| Contrats, servitudes conventionnelles Avis sur SDL, POS, ZAC | SDL, POS, ZAC. Contrats, servitudes conventionnelles | SAFER : acquisition |
| ENS | | PNR : outils contractuels PNR : recherche solutions de gestion |
| Acquisition et gestion ENS. Contrats | Contrats d'entretien | Chambre d'agriculture, syndicats agriculture : sensibilisation. Plan développement durable. PNR |
| Protection particulière. Acquisition ENS Avis sur SDL. Parcs urbains intégrant agriculture | Protection particulière (POS) SDL. Parcs urbains intégrant agriculture | Chambre d'agriculture, syndicats agriculture : sensibilisation |
| Plans de randonnée. Plans ruraux | Maîtrise d'ouvrage | Association entretien |
| | SDL, POS (espaces boisés) | CRPF : conseil |
| Acquisitions et gestion ENS | | Connaissance, réserves volontaires |
| Contrats ruraux Sensibilisation (CAUE) | POS | PNR : sensibilisation, suivi. Associations : suivi, alerte |
| Contrats ruraux | Maîtrise d'ouvrage. | PNR : sensibilisation, suivi. Particuliers : maîtrise d'ouvrage. Association : chantiers |
| Sensibilisation (CAUE) | POS | PNR : sensibilisation |

| LES ACTEURS ET LES OUTILS | État | Région |
|--|--|---|
| ■ 9 RECOMPOSER LES ESPACES OUVERTS | | |
| • Recomposer le paysage après la carrière | | |
| <ul style="list-style-type: none"> - Agir à l'échelle du site d'extraction <ul style="list-style-type: none"> . Renforcer la concertation préalable . Associer l'ensemble des compétences techniques et scientifiques | Services, concertation | Avis sur SDL |
| <ul style="list-style-type: none"> - Prendre en compte l'échelle du bassin de gisement <ul style="list-style-type: none"> . Engager des études d'aménagement et de reconquête à l'échelle d'unités paysagères cohérentes . Mettre en place des outils de gestion des espaces réaménagés . Développer des schémas d'exploitation et d'aménagement à long terme | Protection sites intéressants | Lancement et pilotage d'études Bases de loisirs, servitudes conventionnelles Avis sur SDL et Schémas départementaux |
| • Reconquérir, résorber ou réhabiliter les sites dégradés | | |
| <ul style="list-style-type: none"> - Réaliser des inventaires et des diagnostics - Engager les opérations de réhabilitation | Loi déchets. Contrats Terres vives (ADEME). Sensibilisation (opération nettoyage de printemps) | Contrats paysage Financement (opérations pilotes, réhabilitation carrières abandonnées). Contrats Terres vives |
| <ul style="list-style-type: none"> - Prévenir les processus d'abandon et de dégradation - Appliquer la réglementation - Développer des actions préventives - Promouvoir des actions d'information, de conseil ou de sensibilisation | Sensibilisation (opération nettoyage de printemps) | Conventions Contrats Terres vives Information, sensibilisation |

consensuel, à l'image de ce que doivent être les relations des collectivités entre elles, sous le regard d'un Etat garant de la légalité et de l'intérêt public.

La décentralisation a profondément modifié le contexte de l'aménagement urbain : il faut se rappeler que les acteurs qui produisent et gèrent la ville ont été, pour l'essentiel, mis en place par l'Etat et tiennent leur capacité d'intervention de son pouvoir juridique et financier. Ce dernier pouvoir tendant à se réduire et à être progressivement transféré aux collectivités, les centres de décision se multiplient et les règles de dévolution se transforment sensiblement. Cet état de fait, mais aussi une mutation plus profonde due à des causes multiples (intégration européenne, réorientation des priorités de l'Etat, politiques propres aux collectivités locales...) amènent les institutions en charge de la ville et de l'espace rural (grandes entreprises de transport, concessionnaires de services publics, aménageurs, bailleurs sociaux, profession agricoles...) à réexaminer leurs stratégies.

Dans les quelques années à venir, de nouveaux équilibres sortiront vraisemblablement de ces

ajustements, de nouveaux acteurs seront appelés à jouer un rôle accru dans la production de la ville et dans la gestion de l'espace rural et, par là même, dans l'évolution des paysages.

Deux ensembles d'acteurs sont aujourd'hui susceptibles de se former : celui des aménageurs de l'espace régional, l'Etat et la Région, celui des gestionnaires de cet espace, les Communes et les Départements. Ils ont eux aussi de nouveaux équilibres à trouver, alors que les cartes se redistribuent entre secteur public et secteur privé et que la responsabilité de l'aménagement local est de plus en plus proche du politique et du quotidien et, par voie de conséquence, de la sanction électorale ou du recours au juge. Leur tâche est d'autant plus importante qu'elle n'a rien de spectaculaire.

| Départements | Communes, Syndicats intercommunaux | Autres (structures mixtes, entreprises...) |
|--|--|---|
| vis sur SDL schémas départementaux | SDL, POS Concertation Suivi études | Exploitants, associations : concertation Exploitants : commande étude |
| ancement et pilotage d'études acquisition schémas départementaux | Suivi d'études Acquisition, gestion | Exploitants, associations : participation aux études Privés : gestion Syndicats d'exploitants : participation à l'élaboration des schémas |
| ventaires, diagnostics contrats Terres vives | Réglementation locale. Déchetteries Police locale | |
| hformation, sensibilisation | | |

ADEME Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie

APSI avant-projet sommaire d'itinéraire

AEV Agence des espaces verts

ANAH Agence nationale pour l'amélioration de l'habitat

ARENE Agence régionale pour l'environnement et les nouvelles énergies

CAUE Conseil d'architecture, d'urbanisme et d'environnement

CRPF Centre régional de la propriété forestière

DSQ développement social des quartiers

EDF Electricité de France

ENS espace naturel sensible

EPA établissement public d'aménagement

GPU grand projet urbain

HLM habitation à loyer modéré

ONF Office national des forêts

OPAH opération programmée d'amélioration de l'habitat

PNR parc naturel régional

POS plan d'occupation des sols

SAFER société d'aménagement foncier et d'établissement rural

SAN syndicat d'agglomération nouvelle

SDL schéma directeur local

SDRIF schéma directeur de l'Ile-de-France

SEM société d'économie mixte

SIEP syndicat intercommunal d'étude et de programmation

VNF Voies navigables de France

ZAC zone d'aménagement concerté

ZPPAUP zone de protection du patrimoine architectural, urbain et paysager

ZPR zone de publicité restreinte



Nouvelles approches, nouveaux projets



L'imbrication des problématiques, le recouvrement des actions, les synergies à trouver entre partenaires sont retracés dans le tableau qui précède. Cette imbrication se situe aussi bien au niveau spatial qu'à celui des échelles ou des thèmes d'intervention.

Dépasser les approches cloisonnées

Cette extrême imbrication montre tout l'intérêt qu'il y a aujourd'hui à dépasser les approches trop cloisonnées dans les actions sur le paysage, comme, plus globalement, sur l'environnement, le cadre de vie et la production de la ville. Ce dépassement doit se situer à tous les niveaux, toutes les échelles :

- géographiquement, entre urbain et rural;
- thématiquement, entre habiter, circuler, travailler, se cultiver, se distraire, se soigner... mais aussi entre paysage, équipement, urbanisation...; entre eau, assainissement, déchets, espaces verts, énergie...;
- administrativement, entre Etat, Région, Départements, Communes;
- juridiquement, entre ministères appliquant chacun leurs lois, leurs décrets, leurs codes, leurs circulaires (code rural, code de l'urbanisme, code de l'environnement, code minier, code forestier, code de la santé, code de l'expropriation, lois sur l'eau, les déchets, le bruit, les paysages...);
- institutionnellement, entre public et privé, entre réglementation et gestion;
- fonctionnellement, entre objets et relations existant entre ces objets, entre êtres vivants et milieux.

Cette approche amène les acteurs à devoir composer les uns avec les autres, en mettant l'accent sur les complémentarités plutôt que sur

les oppositions, sur les réseaux de relations plutôt que sur les objets eux-mêmes.

C'est ainsi que les projets concerneront des territoires complexes, tel celui de l'Île-de-France ou du Bassin parisien plutôt que celui de la ville seule, la relation urbain-rural plutôt qu'un milieu isolé. Ils s'appuieront sur les solidarités existantes ou potentielles, s'articulant dans l'espace et le temps, jouant sur les synergies entre problématiques dans des périmètres pertinents, indépendants des limites administratives (bassins versants, entités paysagères, itinéraires, aires de desserte...).

Se mobiliser autour de projets communs

Comment faire advenir des paysages qui recueillent un certain consensus ? Des approches qui se voulaient objectives et rationnelles, essentiellement d'inspiration anglo-saxonne, ont été tentées : élaboration d'indicateurs chiffrés, analyses multi-critères... En France, ces méthodes ont rencontré peu de succès : par définition, le paysage est une donnée subjective et la sensibilité ne se laisse pas facilement mettre en équations. A l'inverse, d'autres méthodes prennent comme point de départ la subjectivité des différents acteurs : dans ce cas, les actions ne résultent pas de la combinaison de critères objectifs introuvables, mais de la négociation entre ces acteurs. De telles stratégies ont déjà rencontré un certain succès en matière de gestion des ressources naturelles, pourtant plus quantifiables que le paysage : c'est ce que l'on appelle la «gestion patrimoniale»⁽¹⁾, qui prend en compte l'ensemble des acteurs d'un même

(1) Cf. Jean de Montgolfier et Jean-Marc Natali, *Le patrimoine du futur*, Paris, Economica, 1987.

milieu et présente l'intérêt de traiter ce qui, en économie classique, n'est considéré que comme des externalités.

Les démarches partenariales basées sur la négociation semblent prometteuses en matière de paysage, comme le montrent les exemples développés ci-après. La négociation n'est pas le seul facteur de succès : elle risque de ne déboucher que sur un compromis conservateur, peu compatible avec d'autres exigences et ne satisfaisant finalement personne, si elle n'est pas organisée dans le cadre de la recherche d'un projet commun tourné vers l'avenir et dépassant les intentions initiales de chacun des acteurs. C'est en ce sens que l'on parle d'un projet de société, objectif commun capable de mobiliser les énergies au-delà des intérêts individuels. Projets de société, les actions en faveur du paysage doivent aussi être des projets de création, c'est-à-dire des transformations voulues de l'espace enrichissant le patrimoine commun. Un territoire intercommunal ne se modèle certes pas d'une manière aussi directe qu'un jardin, mais la satisfaction des habitants et des usagers d'un lieu nécessite d'aller au-delà de leur demande immédiate et de faire intervenir des professionnels (notamment paysagistes et urbanistes) pour élaborer des propositions sur la forme future de ce territoire⁽²⁾.

Des actions partenariales sont ainsi à poursuivre ou à engager. Plusieurs d'entre elles ont déjà valeur d'exemple; elles ont mobilisé autour d'un projet commun les différents acteurs, leurs compétences, leurs moyens, sur un périmètre cohérent relevant d'une ou plusieurs problématiques particulières : charte d'un parc naturel régional, plan paysager intercommunal, projet de valorisation ou de revalorisation spatialement délimité (itinéraire routier urbain par exemple) ou thématiquement défini (enfouissement des lignes électriques ou téléphoniques...). De telles démarches ne peuvent s'engager ni, *a fortiori*, aboutir s'il n'y a pas de volonté commune autour d'un projet. Une part importante de l'initiative revient naturellement à ceux qui aménagent l'espace régional, à savoir l'Etat et la Région. Pour prendre des initiatives éclairées, ils développent des outils institutionnels (agences, observatoires) correspondant aux grandes problématiques transversales qui concernent leur territoire : foncier, déchets, santé, mais aussi loyers, consommation, propreté des rivières; ils développent également, à l'instar des gestionnaires de l'espace, des outils techniques qu'ils mettent au service

des projets : systèmes d'information, systèmes de gestion.

Il faut se rappeler que les paysages d'Ile-de-France ne sont pas simplement pittoresques ou dégradés, qu'ils ne constituent pas seulement le cadre de vie de centaines ou de millions de gens ou le cadre dans lequel doit s'insérer, du mieux qu'il peut, un projet.

Les paysages sont également un enjeu économique. Enjeu économique pour les professionnels du paysage, bien sûr, mais aussi, de plus en plus, pour les secteurs traditionnels du BTP. Enjeu économique pour les collectivités et les entreprises qui cherchent à capter des emplois ou à s'implanter dans un cadre de qualité. Enjeu économique en tant que patrimoine riche et reconnu, dans lequel chacun peut s'identifier, que chacun peut d'une certaine manière s'approprier, qui peut polariser des intérêts matériels et culturels, au premier rang desquels se trouve le tourisme⁽³⁾.

Il faut donc sortir des sentiers déjà rebattus. Le paysage n'est pas un cliché. Ce n'est pas seulement un village et son clocher dans la campagne qu'il faut figer à tout jamais. Ce n'est pas non plus un morceau quelconque du territoire qu'on aménage sans en respecter les règles, dont on peut détruire l'harmonie sans conséquences.

Le paysage forme un tout organisé, et ce tout est un bien commun, qu'il s'agit de gérer et de faire évoluer sans traumatisme et sans lente dégradation.

Trois projets concernant directement le paysage sont décrits ci-après, intervenant tous sur des thèmes, des espaces, et à des échelles différentes. Ils illustrent chacun la démarche partenariale autour d'un projet commun. **Cette description est complétée par deux réflexions menées en leur temps par l'Etat et la Région**, concrétisant d'une part leur volonté d'agir sur le paysage, d'avancer dans la démarche qui le concerne, et d'autre part leur capacité à être critiques par rapport à ce qui se fait dans ce domaine : il s'agit d'un rappel des dispositions proposées par le schéma directeur d'aménagement et d'urbanisme de 1976, alors innovantes, et de l'étude sur les grands paysages d'Ile-de-France réalisée en 1994-95 dans le cadre d'un financement régional du contrat d'objectifs Etat-Iaurif, pour servir d'appui aux démarches locales d'aménagement.

(2) Cf. Pierre Donadieu, «Le projet de paysage, un outil de négociation», in *Pay-*

Les parcs naturels régionaux, une double dynamique exemplaire : créer le parc, le développer dans le respect du patrimoine.

A de nombreux niveaux, la création d'un parc naturel régional constitue une démarche exemplaire; trois d'entre eux sont essentiels.

Un parc naturel régional est d'abord un projet autour duquel se mobilise une multitude d'acteurs qui, par approches successives, vont le définir dans l'espace, dans le temps et dans l'action.

Depuis les études préliminaires jusqu'à la «labellisation», c'est une alternance d'avancées prospectives et de phases de validation, de confrontation d'idées, d'enjeux, d'intérêts souvent divergents, entre dynamisme et immobilisme. Le but à atteindre : une charte, c'est-à-dire un accord entre partenaires pour mettre en œuvre un projet commun, sur un territoire commun, dans le respect des individualités et de l'intérêt général.

La démarche hésite toujours entre deux tendances, qu'il est pourtant inutile d'opposer : protection, développement.

On peut développer en protégeant; on peut protéger sans figer; d'autant plus que ce ne sont généralement pas les mêmes fragments de territoire qui sont concernés. L'essentiel est d'harmoniser les actions, dans le respect mutuel des intérêts de ces fragments, de ces logiques, souvent imbriqués, superposés, étroitement dépendants les uns des autres.

Ces tendances opposées sont particulièrement ressenties au niveau du paysage. Il convient alors de se poser les trois questions fondamentales :

- s'ils sont beaux, les paysages doivent-ils être figés, muséifiés ? (peuvent-ils l'être ?)
- doivent-ils être restaurés dans un état antérieur, correspondant à un paysage de référence, même si cela ne correspond plus au contexte qui les a engendrés ?
- ou doivent-ils continuer à vivre en évitant les traumatismes et les dégradations ?

En Ile-de-France, où les pressions sont plus fortes qu'ailleurs, le problème est particulièrement sensible. Y créer un parc naturel régional ne semble donc pas vain, car leur création est certainement plus qu'ailleurs nécessaire : le patrimoine naturel et urbain est davantage fragile et menacé.

La démarche est également exemplaire parce que le projet vise à améliorer un territoire, le cadre de vie de ses habitants, le dynamisme de ses activités, en révélant ses potentialités, en les mettant en valeur. Que dire alors de ceux qui pourraient y être défavorables, au motif essentiel que les paysages portent déjà des marques de la pression de l'urbanisation et de l'activité humaine autre qu'agricole ? Est-ce pour cela qu'il ne faut rien tenter, ne pas préserver et valoriser ce qu'il y a de beau, ne pas révéler ce qui est aujourd'hui caché, ne pas réhabiliter ce qui a pu être détruit ? Certes non, surtout lorsque l'initiative vient des acteurs locaux, collectivités de différents niveaux, institutionnels, professionnels, associations, voire populations...

Enfin, un parc naturel, une fois créé, prend un caractère opérationnel, au travers d'une structure dont la présence sur le moyen-long terme assure le succès du projet. Cette structure est un vecteur de concertation et de conseil, mais aussi d'harmonisation (présence à plusieurs niveaux, sur l'ensemble du territoire du parc : animation, préservation, documents d'urbanisme, développement rural, création d'itinéraires...), enfin et surtout d'incitation (révéler une problématique, une potentialité, proposer des solutions, des modes de valorisation).

Cette structure assure l'interface entre les acteurs, le projet et sa mise en œuvre. La démarche menée par le syndicat mixte du Parc naturel régional de la haute vallée de Chevreuse (23 communes) à l'occasion de l'inventaire de ses paysages est à ce titre intéressante à rappeler.

Une démarche de connaissance des paysages, axée sur la prise en compte de l'avis des habitants.

Pour conclure une «charte paysagère» susceptible d'être appropriée par chacun (afin qu'elle ait quelque chance de se concrétiser), il a semblé indispensable aux initiateurs de cette démarche de l'orienter vers la perception que les habitants ont du paysage à travers leurs pratiques, les demandes qu'ils expriment dans ce domaine.



B. Caucheteur / Laurit

La démarche de connaissance des paysages a donc été menée sur trois fronts : une approche globale «sensible» des paysages, sans a priori, subjective; une approche plus technique permettant de comprendre les perceptions sensibles au niveau d'entités paysagères significatives; enfin, une approche mettant en évidence les représentations sociales, qui «considère à la fois le discours des habitants et des guides, récits de voyages, iconographies»⁽¹⁾ sur les paysages concernés.

Cette dernière approche a nécessité un grand nombre de réunions sur le terrain avec les représentants des habitants (dans chaque commune, le maire ou son adjoint, un représentant d'association, un agriculteur, un érudit local, un vieil habitant, un nouvel habitant, un jeune), à l'issue desquelles l'équipe d'étude a enregistré leur connaissance du territoire, leurs attentes, leurs projets, afin de mieux comprendre comment les paysages étaient appropriés.

Première phase d'une concertation, cette démarche a permis de «déplacer le regard des spécialistes», mais aussi, vraisemblablement, celui des premiers intéressés, les habitants et leurs représentants. Un arbre isolé, qui n'avait peut-être pas d'autre valeur que sentimentale pour l'agriculteur qui cultive à son pied, lui apparaît peut-être aujourd'hui comme un monument, un repère, une composante indissociable du caractère spécifique du paysage qu'il participe à créer.

(1) Cf. *Paysage et Aménagement*, n° 29 - novembre 1994, pp. 26-28.

Lier étroitement paysage et développement : le plan d'actions paysagères du schéma directeur de Nord-Centre Essonne

Les collectivités membres du Syndicat intercommunal d'étude et de programmation (SIEP) du schéma directeur de Nord-Centre Essonne ont décidé d'engager l'étude d'un plan d'actions paysagères. Cette étude vise à fournir les éléments nécessaires à l'élaboration du chapitre paysager de leur schéma directeur.

D'autres études thématiques ont été réalisées pour servir de guide aux orientations de développement, notamment celles qui concernent la trame verte, les espaces agricoles, les infrastructures et les zones d'extension; elles constituent également un support permettant d'évaluer l'impact paysager des différentes actions ou recommandations qui sont proposées.

Cette démarche s'intègre dans les préoccupations de la loi d'orientation sur la ville (article L 122-1 du Code de l'urbanisme), qui demande que les paysages naturels et urbains soient pris en compte dans l'élaboration des schémas directeurs. L'étude d'un schéma directeur local est en effet l'occasion de définir une politique intercommunale de protection et de mise en valeur des paysages, qui pourra ensuite trouver sa traduction dans les documents d'urbanisme d'échelle locale ou intercommunale. Le schéma directeur local fait partie des dispositifs du code de l'urbanisme qui doivent contribuer à assurer la qualité des paysages, qu'il s'agisse de paysages ordinaires, de paysages à reconquérir, ou de paysages d'intérêt local ne justifiant pas de mise en œuvre réglementaire spécifique au titre de la protection des paysages remarquables (circulaire du 15 mars 1995 relative aux instruments de protection et de mise en valeur des paysages).

La mise en place d'un plan paysager dans un schéma directeur permet de définir les principes et les orientations à mener sur le paysage, et d'établir un document graphique exprimant les objectifs paysagers du long terme. Ce plan peut faire partie des documents graphiques du schéma directeur, et s'imposer comme plan de référence pour les autres documents d'urbanisme locaux. Il servira ainsi de guide pour la gestion des transformations du paysage, afin de garder la cohérence avec l'existant à toutes les phases du développement. Il cherchera à préserver la valeur originale des lieux, à renforcer l'identité des paysages, à valoriser les sites, à recomposer et à intégrer les infrastructures. Il prendra en compte les qualités du paysage existant, et prévoira les actions qui permettront de gérer au mieux ses évolutions futures.

Le plan d'actions paysagères a été annexé au schéma directeur de Nord-Centre Essonne lorsque celui-ci a été arrêté, le 8 janvier 1997.

Les objectifs du plan d'actions paysagères

Le SIEP Nord-Centre-Essonne a retenu les objectifs suivants :

— définir une trame verte structurante, pierre angulaire

de l'aménagement du territoire du SIEP : elle assurera l'équilibre entre le bâti et le non-bâti;

- affirmer la valeur de chaque paysage;
- globaliser la préoccupation de l'environnement (espaces verts, eau, déchets, patrimoine naturel et bâti, environnement urbain);
- assurer la pérennité du cadre naturel (agriculture, espaces boisés, espaces paysagers, cours d'eau et leurs abords, coteaux...);
- maîtriser les transformations des paysages et la composition des urbanisations.

Sur ces fondements, deux séries d'objectifs ont présidé à l'élaboration du plan paysager proprement dit :

La protection et la préservation de la qualité des paysages urbains et ruraux :

- préservation du milieu naturel (massifs boisés, espaces naturels sensibles, lisières, coteaux, pentes, lignes de crête, belvédères, bords de rivières, sites de vallées...) et de l'agriculture;
- protection du patrimoine urbain;
- cadrage avec les projets d'échelle régionale (Plan vert) et avec les actions départementales (espaces naturels sensibles...);
- prise en compte des risques naturels (inondations...) dans les évolutions des paysages.


La mise en valeur des sites urbains et naturels et l'amélioration de l'image du secteur :

- mise en valeur de l'image du pôle Massy-Saclay-Orly;
- composition urbaine et paysagère, cohérence des ensembles paysagers, lisibilité des espaces urbanisés (dont les ensembles pavillonnaires...);
- insertion des futurs développements et des transformations des sites dans le paysage;
- mise en valeur du patrimoine;
- intégration des infrastructures et des grands équipements;
- perception des paysages selon les vitesses de déplacement (piétons, transports en commun, autoroutes, avion), et selon les itinéraires (nord-sud; est-ouest; voies de transit; voies reliant les centres);

L'étude de ce plan s'est déroulée en cinq phases distinctes :

- cadrage du secteur avec les principaux enjeux régionaux de développement des actions paysagères (actions départementales et régionales, cohérence avec le SDRIF...);
- diagnostic paysager mettant en évidence les principaux traits du site actuel (relief, géométrie, patrimoines, infrastructures, caractères...), accompagné d'un plan de l'état du paysage;
- définition d'une stratégie de mise en valeur des pay-

PLAN DE SY PAYSAGE SIEP NORD CENT

-  ESPACE URBAIN (habitat, commerce)
-  FRONT URBAIN À TRAITER (avec us)
-  ESPACE OUVERT (agriculture, plant)
-  ESPACE VERT (parc, jardin, coulée)
-  ESPACE BOISÉ
-  GRAND COTEAU À PRÉSERVER (pe)
-  ESPACE D'ACCOMPAGNEMENT DE (500 m. en aval et en amont des gr)
-  FOND DE VALLÉE À PRÉSERVER (le)
-  PRINCIPAL AXE D'ENTRÉE D'AGGL
-  ACCOMPAGNEMENT PAYSAGER DE GRANDE INFRASTRUCTURE OU
-  PÉRIMÈTRE DE PROTECTION DE SI
-  PÉRIMÈTRE DE PROTECTION DE M
-  POINT REMARQUABLE
-  AXE URBAIN À CONFORTER
-  COURS D'EAU
-  VOIE FERRÉE
-  FAISCEAU DE LIGNES À HAUTE TE
-  LIMITE DU SIEP NORD CENTRE ES



La coexistence avec le milieu urbain, les évolutions de l'agriculture, les modifications des circulations pour engins agricoles seront prises en compte dans les aménagements, afin de conserver une image moderne et dynamique de l'agriculture sur le plateau.

Le plan d'actions paysagères propose de «lisser» les contours des secteurs à urbaniser, en supprimant certaines pointes ou avancées qui risqueraient d'offrir prise à des projets d'extension urbaine et des pressions pour l'assouplissement des documents d'urbanisme.

Le maintien de ces terrains dans l'espace agricole donnerait une forme plus cohérente aux espaces ouverts, et leur superficie, relativement faible, pourrait être compensée par une légère densification des espaces urbanisés.

Un objectif similaire propose de recréer la lisière boisée du plateau devant les nouveaux espaces urbains. Devant un espace ouvert très vaste et très stable, un front urbain peut être affirmé sans risque, mais l'espace agricole du plateau apparaîtrait dans ce cas comme une enclave, ce qui le fragiliserait.

Renforcer la présence de l'eau dans le paysage

L'eau a toujours été très présente sur le plateau en raison de son substrat argileux imperméable. Son exploitation pour alimenter le parc de Versailles à la fin du XVII^e siècle a laissé deux étangs, un réseau de rigoles, qui fait le tour du plateau, et deux aqueducs.

Insuffisamment mise en évidence, l'eau doit aider à structurer les aménagements futurs. La mise en valeur du réseau de rigoles existant reste une priorité. Les indications concernant les éventuels tracés de rigoles, de canaux ou de nouveaux bassins sont fondées sur des hypothèses favorisant une forte valorisation du paysage. L'étude hydraulique et d'assainissement en cours apportera les éléments techniques permettant de confirmer ou non ces hypothèses.

Les actions pour renforcer la présence de l'eau dans le paysage porteront d'une part sur les étangs, d'autre part sur les rigoles. Si les études hydrauliques l'exigent, de nouveaux étangs pourraient être creusés au sud des étangs de Saclay. Ceux-ci seraient alors accompagnés de nouveaux bois pour enrichir le milieu écologique et paysager.

D'autre part, un simple débroussaillage permettrait de dégager la vue sur les étangs depuis la N 118, principal axe de communication à travers le plateau.

Les actions sur les rigoles consistent d'abord à revaloriser les rigoles existantes et à aménager les abords de certaines en lieux de promenade (rigoles des Granges, de Corbeville, de Saint Aubin, de Château-fort, de Favreuse). Il s'agit aussi de favoriser la mise en eau et la création de nouvelles rigoles en milieu urbain, prioritairement le long de la trame verte urbaine principale définie dans le plan d'actions paysagères.

Intégrer l'urbanisation dans le paysage

Cette intégration se fera :

- en conservant les grandes orientations de la trame foncière;
- en utilisant le végétal pour créer des limites d'urbanisation intermédiaires;
- en limitant la hauteur des nouvelles constructions à celles des lisières boisées du plateau; à titre exceptionnel, pour des raisons techniques et paysagères particulières, des éléments construits pourront s'élever ponctuellement au-delà du seuil de 12 mètres;

— en veillant à ce que les réseaux de distribution respectent le paysage, notamment par l'enfouissement des lignes;

— en ménageant une continuité entre les espaces agricoles et les lisières boisées par la création de grandes coulées vertes.

Les liaisons vertes transversales nord-sud, qui relient les deux grandes coulées vertes est-ouest entre elles et avec les lisières boisées des bords du plateau, sont implantées dans chacun des secteurs d'urbanisation.

Ces liaisons vertes permettent de caler les grandes étapes spatiales de réalisation des opérations d'aménagement urbain. Elles découpent le territoire en unités. Elles permettront aux fronts urbains successifs de s'intégrer dans un paysage maîtrisé à toutes les phases de la croissance du projet d'aménagement. Lorsque l'urbanisation les aura dépassées, elle les intégrera comme des espaces ouverts et de loisir de proximité.

Assurer avec le plus grand soin les transitions ville-campagne

Ces transitions seront assurées :

- en traitant les accès au plateau et les entrées des nouvelles urbanisations;
- en étudiant les effets des éclairages nocturnes;
- en aménageant tous les fronts urbains avec des espaces de transition larges et fortement végétalisés, de façon à protéger les espaces agricoles et à préserver les grands paysages ouverts.

C'est ainsi que deux parcs linéaires d'une centaine de mètres de large, de direction est-ouest, formeront les deux fronts successifs de la future cité scientifique édifiée au sud du plateau. Le premier, plus au sud, appuyé sur des éléments du paysage existant (ferme, rigole...), formera à terme un parc urbain intégré à la cité. Le deuxième, plus au nord, appuyé sur des éléments boisés existants, formera la limite définitive de l'urbanisation.

Sauvegarder et mettre le patrimoine en valeur

Cette action sera mise en œuvre :

- en identifiant les éléments du patrimoine végétal, hydraulique et bâti;
- en les associant à la conception d'un cadre de vie de qualité.

On cherchera tout particulièrement à renouer et à recréer les liens entre ces éléments. Le patrimoine existant donnera l'ambiance et l'échelle des interventions dans les milieux urbains à concevoir.

Façonner le paysage à chaque étape de l'aménagement

Des fronts successifs seront aménagés au fur et à mesure de l'urbanisation et permettront de caler les grandes étapes de réalisation des opérations d'aménagement. Lorsque l'urbanisation aura dépassé les fronts intermédiaires, ils deviendront des espaces paysagers internes à l'urbanisation; ils fourniront des espaces verts et de loisirs de proximité, et les plantations devanceront les aménagements.

Il y a 20 ans, une approche novatrice aujourd'hui encore d'actualité : la composition du paysage urbain dans le schéma régional de 1976

A l'occasion de l'élaboration du Schéma directeur d'aménagement et d'urbanisme de la Région Ile-de-France approuvé en 1976, l'IAURIF avait posé un certain nombre de principes de composition du paysage urbain présentant un caractère innovant, dont certains allaient être ultérieurement repris.

Il a paru intéressant de rappeler ici le contenu des actions proposées à cette époque, inscrites au schéma régional. Celles-ci avaient été traduites sous la forme d'un chapitre particulier du rapport général, sous le titre «cadre de vie».

Ces actions n'ont eu que de modestes répercussions, pour deux raisons essentielles. Tout d'abord, parce que la lecture de la carte nécessitait un effort certain de compréhension à une époque où le paysage était loin de constituer la préoccupation première des acteurs qui participaient à la mise en œuvre de ce document. Ensuite, parce que cette composante du schéma régional aurait dû être abordée au cours de l'élaboration des schémas directeurs locaux de l'agglomération centrale; on peut constater, aujourd'hui encore, que l'élaboration de ces schémas n'a qu'exceptionnellement abouti en petite couronne (seul le schéma du Val-de-Seine, concernant six communes de la petite couronne, a été approuvé fin 1996).

Après qu'il ait précisé que le paysage était pris non seulement dans le sens de perspective visuelle mais aussi de cadre de vie, le chapitre 4 du rapport général du schéma de 1976 rappelait que « toute ville s'exprime à travers un paysage. Aussi, lorsqu'il s'agit d'organiser pour plusieurs décennies le développement d'une agglomération qui a pour nom Paris et que le paysage urbain ainsi mis en place va s'imposer à plusieurs générations, on doit se préoccuper des formes que prendra la ville et du cadre de vie qu'elle offrira. Il serait illusoire de penser que, par la seule «nature des choses», la ville qui va se réaliser dans les années à venir sera fidèle à la grande tradition d'urbanisme dont elle est issue. L'histoire montre que la qualité des traits essentiels du paysage de Paris et de ses environs est le fait, non du hasard, mais d'une volonté constamment affirmée à travers les projets successifs qui l'ont organisé».

Il rappelait également que les préoccupations relatives au cadre de vie s'étaient traduites dans le schéma directeur par l'énoncé de règles relatives au traitement des formes urbaines et à la «composition» du paysage, auxquelles une carte particulière est consacrée.

Après avoir décrit les principales caractéristiques du site de l'agglomération et de son environnement (de Meaux à Mantes et de Pontoise à Melun) et le rôle de la trame foncière dans l'ordonnement des paysages, le schéma édictait des principes généraux de composition du paysage en région d'Ile-de-France :

Prendre en compte les nouvelles composantes de l'espace urbanisé

La région urbaine s'identifie à une aire de très vastes dimensions et englobe des espaces encore perçus comme ruraux et en fait déjà urbains. Nouvelles et anciennes positions de la ville, banlieue, grande banlieue, villes nouvelles et agglomérations secondaires forment un réseau de grande échelle, complexe, diversifié, dont la cohérence des formes doit être assurée.

Complétant ce dispositif, la politique des discontinuités régionales affirme également clairement la volonté de composer l'entité urbaine d'es-

paces bâtis et non bâtis. Les «zones naturelles d'équilibre», vouées au maintien d'un environnement agreste, sont en fait des parties indissociables de la région urbaine.

Il faut donc inscrire clairement sur le sol ce dispositif, notamment en marquant les transitions et les limites entre l'ensemble urbain et les zones rurales périphériques, les espaces urbanisés et les espaces ouverts, entre les diverses parties de l'agglomération elles-mêmes.

Préparer les terrains aux mutations à venir

En rose campagne, comme dans les quartiers suburbains et urbains en mutation, les éléments nouveaux sont implantés dans un paysage dont l'unité est rompue par la brutale juxtaposition du nouveau à l'existant. On doit donc concevoir des actions d'aménagement et des dispositions d'urbanisme qui prépareraient, à la façon d'une greffe, l'accueil des éléments nouveaux.

La maîtrise de l'aspect des futures formes urbaines doit s'assortir du contrôle de leur insertion dans le tissu existant, c'est-à-dire dans la

La composition urbaine dans le schéma régional de 1976

- MOYENS DE MISE EN FORME DU PAYSAGE**
- PAR LES MASSES BATIES**
- constructions étagées (soit mise en valeur d'un versant, soit étagement de constructions en hauteur)
 - autres talus bâtis
 - front bâti ordonnancé
 - zone de front des villes nouvelles
- PAR LES MASSES PLANTEES**
- sur versants et talus principaux
 - autres talus
 - paysagement des berges
 - alignement planté
 - alignement planté principal
 - front ou corniche boisée(e)
- VUES SUR L'AGGLOMERATION A PARTIR DES AUTOROUTES**
- réseau routier principal
 - perspectives s'ouvrant lors du franchissement des reliefs ou des cours d'eau
 - principales zones de convergence de vues autoroutières
 - grands accès autoroutiers vers l'agglomération
- AMBIANCE PAYSAGERE PRINCIPALE**
- cours d'eau et abord (fleuve et lit inférieur)
 - vallon
 - paysage urbain
 - paysage rural
 - agglomération suburbaine intégrée par des plantations au paysage rural ou forestier
 - paysage forestier
- PRINCIPAUX REPERES**
- centre ancien de Paris
 - centre urbain principal (ville nouvelle et pôle restructurateur)
 - repères monumentaux
- CANEVAS FONCIER ET VIAIRE**
- dont axes majeurs
- POINT SIGNALÉ POUR SA POSITION TOPOGRAPHIQUE SINGULIERE**



trame foncière. Ceci exige des mesures qui portent à la fois sur l'emprise du projet, sur ses abords immédiats, sur ses horizons plus lointains.

Développer le réseau des espaces urbains majeurs de la capitale

Formé de places, d'ensembles monumentaux bâtis ou plantés, le réseau d'espaces majeurs de Paris a fait la qualité urbaine du centre historique et la force de son image «capitale». En prenant de nouvelles dimensions, la ville prolonge ce réseau, qui devra être étendu à tout le nouvel espace urbain en intégrant, dans une ordonnance d'ensemble, les nouveaux centres (villes nouvelles et pôles restructurateurs) et les principaux espaces monumentaux ou boisés de la périphérie.

Les points singuliers de ce réseau seront marqués par des édifices publics dominants. Les espaces libres qui les mettent en valeur devront recevoir des plantations en harmonie – par leur ordonnance comme par les essences utilisées – avec celles qui marquent les quartiers centraux.

Organiser le nouveau jalonnement de l'espace parisien

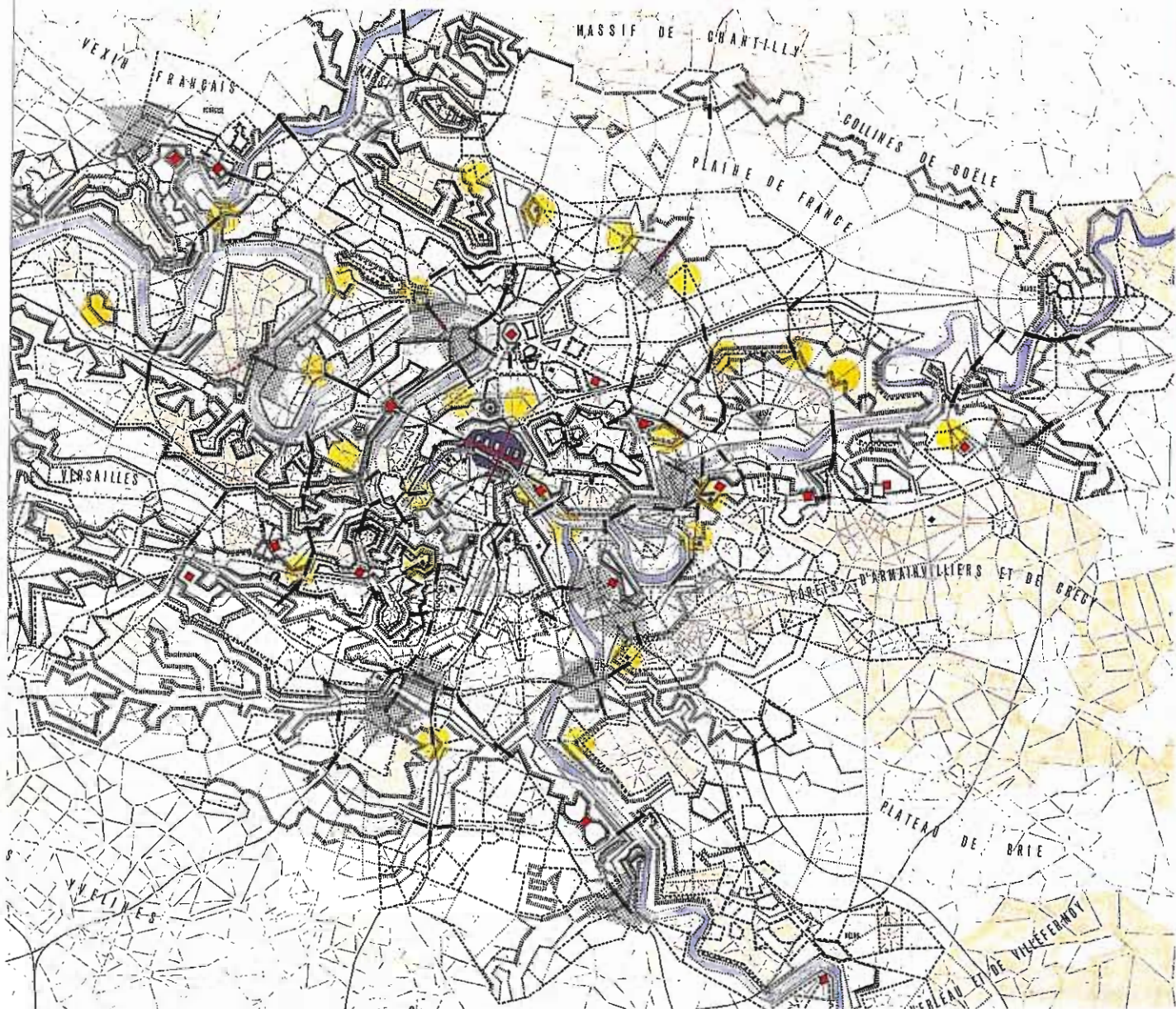
La carte de composition urbaine indique des positions singulières de l'espace régional, qui sont constituées soit par les traits marquants du relief, tels que buttes, crêtes, corniches, éperons, cols, boucles et confluent de rivières en plaine, soit par le faisceau des voies et leur convergence.

Parmi ces positions, les unes peuvent être accentuées par des constructions hautes, notamment en certains points structurant la banlieue, tels que les centres des villes nouvelles; d'autres en revanche devront être seulement plantées.

Dans l'espace parisien, la plupart de ces éléments sont déjà constitués et leurs perspectives doivent être préservées. Les zones qui les environnent sont des secteurs sensibles, dans lesquels les ouvrages et constructions devront, sauf présence d'un édifice public monumental, respecter l'échelle des paysages plantés ou bâtis existants.

Le schéma directeur proposait ensuite un certain nombre d'actions visant à mettre en œuvre les principes édictés. Ces actions concernaient l'affirmation des fronts urbains, la valorisation des reliefs boisés (terrasses, fronts forestiers, coupures vertes), la réhabilitation du «chenal de la Seine», la lisibilité du paysage de la ville depuis le réseau autoroutier (accès, localités, centres, carrefours).

Nombre de ces principes et de ces actions sont aujourd'hui encore d'actualité, et pourraient constituer un apport notable à une démarche qui traiterait du paysage régional dans les secteurs les plus sensibles : l'agglomération centrale et la ceinture verte.



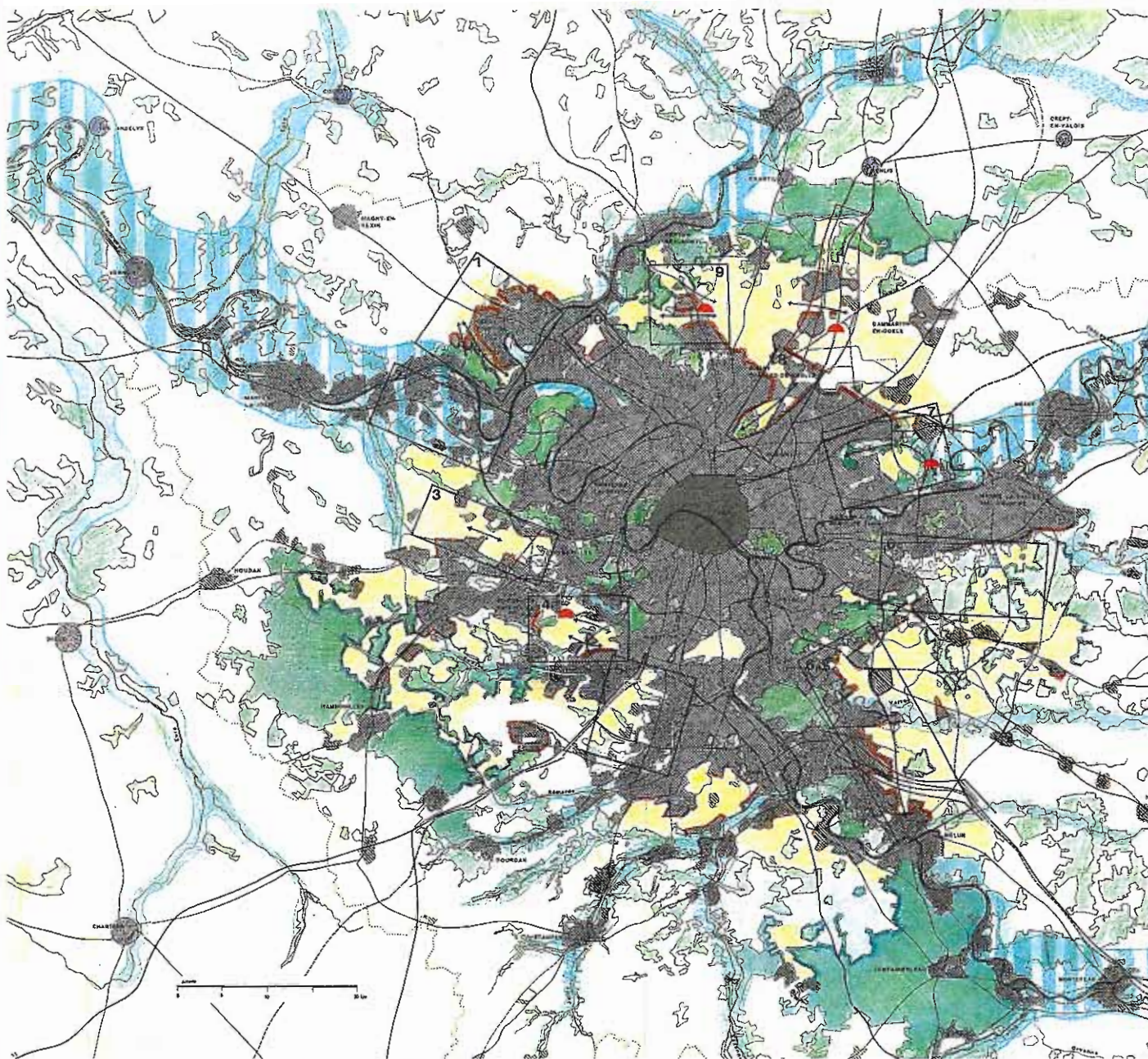
Les grands paysages régionaux : les réflexions menées pour l'Etat et la Région d'Ile-de-France servant d'appui aux démarches d'aménagement local

En 1994-95, l'IAURIF a piloté une étude, réalisée par Jacques Sgard, financée par la Région d'Ile-de-France et dans le cadre du contrat d'objectifs Etat-laurif, sur l'identification des grands paysages régionaux et sur la définition de recommandations permettant d'appuyer les démarches d'aménagement au niveau local. Un certain nombre de propositions étaient avancées, s'inscrivant dans le cadre fixé par le schéma directeur régional d'Ile-de-France approuvé en 1994. Ces propositions, destinées à servir d'appui aux démarches locales (et notamment aux schémas directeurs locaux), visent à compléter celles du «Plan vert régional», dont la ceinture verte constitue un maillon essentiel.

Les principales conclusions de cette étude, dont certaines sont reprises dans les deux premières parties du présent Cahier («comprendre», «agir»), sont les suivantes : les grands paysages régionaux, ceux du

Vexin, du Mantois, de la Beauce et de la Brie, du Valois, ceux également des vallées de la Seine et de la Marne, pénètrent profondément dans l'agglomération parisienne, emportant, jusqu'aux portes de la capitale, une part de leur identité et de leurs réserves d'espaces. Cette situation, très favorable sur le plan de l'aménagement, est mal exploitée. Le contact entre les deux zones est chaotique. **Les franges sont davantage un lieu de conflits et d'enjeux économiques que de contact positif entre la ville et son environnement.** La ville domine, colonise, se développe en tournant le dos à son espace extérieur, ignore et détruit les potentialités qu'il détient.

Une relation différente de la ville avec son environnement rural et naturel est proposée. S'inscrivant dans les options du schéma directeur de la Région d'Ile-de-France, elle définit une armature paysagère servant de



Les grandes unités paysagères et les secteurs-clés

base de référence dans l'établissement des schémas directeurs locaux. L'armature verte est constituée par des continuités vertes (ou coulées vertes existantes, vallées et vallons, ensembles champs-forêts etc.), incluant des éléments de patrimoine culturel, naturel, paysager et d'espace cultivé.

Les espaces ouverts (les «vides») généralement agricoles, se composent avec les masses plantées (les «pleins») pour constituer une trame forte, s'imposant à l'urbanisation et aux grands équipements.

Cette trame doit agir de la même façon que des contraintes physiques telles que le relief montagneux ou le bord de mer en zone urbaine, introduisant de ce fait un élément de cohérence spatiale dans le développement urbain, limites obligées qui placent la ville en position de vision et d'échange et donnent une importance accrue au front urbain.

Des espaces-clés constituent la pointe avancée des grands paysages régionaux et des éléments de pénétration dans l'agglomération. Ils sont particulièrement menacés en raison des pressions qui s'exercent sur eux; il convient de sauvegarder :

la continuité, les fronts boisés, les vides (intérieurs ou extérieurs) assurant la respiration de ces espaces, les vues, les éléments de patrimoine naturel, culturel, paysager. Le risque est que ces espaces soient tronçonnés, coupés du territoire rural dont ils tirent une grande part de leur pouvoir d'évasion, qu'ainsi isolés ils ne soient plus que de simples enclaves dans l'espace urbain.

Dix espaces-clés ont donc été délimités et des principes d'action définis.

Ces principes ont servi de base aux propositions concernant les espaces-clés. Il s'agit de :

L'évolution de l'espace périurbain, et particulièrement l'accentuation du morcellement du territoire et des coupures dues aux grands équipements linéaires; l'amplification du bruit, le rythme de vie rendent d'autant plus précieuse l'existence d'espaces non construits d'apparence naturelle (zones humides, étangs, bois, landes) ou rurale (champs, vergers...), et leur organisation en chaînes de continuités, ou en «coulées vertes».

Cet espace ouvert remplit, vis-à-vis des citadins et des habitants de banlieue, une fonction de «respiration», et son pouvoir d'évasion est d'autant plus grand qu'il peut être visuellement perçu comme ample et vaste, sans que le caractère urbain ne s'y laisse sentir, et comme continu. D'où l'importance qu'il y a :

- à maintenir, voire reconquérir, à différentes échelles, des continuités de l'espace ouvert, y compris agricole : l'espace ouvert des champs a un pouvoir d'évasion plus grand que celui des pelouses sportives ou de golf;
- à traiter les franges, recomposer les lisières et les fronts urbains, de manière

à ce que l'urbanisation n'apparaisse pas comme dominante et que la ville établisse avec son espace environnant des rapports de complémentarité plus que de conquête.

Des fronts urbains successifs, correspondant à des phases de développement, peuvent être envisagés. Ils pourraient s'appuyer sur des éléments existants du paysage : bosquets, reliefs, vallons, plantations etc., ou sur des éléments créés, et être reliés à une trame verte d'agglomération.

L'espace naturel remplit également des fonctions de loisir, de détente sportive (randonnées pédestres, cyclistes, équestres), de découverte du milieu naturel, qui impliquent des cheminements, des traversées, des pénétrations. D'où l'importance :

- des continuités de cheminement (itinéraires, coulées vertes);
- des continuités des milieux naturels (corridors biologiques).

Cependant, l'espace naturel compte aussi par ses vides, généralement constitués par le domaine cultivé, et par les lisières (ou fronts végétaux et minéraux qui les délimitent : ils ont une grande importance comme espaces de décompression, ce qui confère à la Brie et à la Beauce, ou à des plaines ou plateaux plus réduits, un rôle souvent méconnu dans l'équilibre psychologique de la région parisienne.

L'espace naturel est un lieu de silence, ou tout au moins de bruits naturels (chant des oiseaux...) qui ne devrait pas être troublé par des bruits de fond intempestifs, notamment ceux générés par les voies autoroutières et ferrées.

D'où l'importance d'un traitement paysager associant réduction des coupures visuelles et physiques et réduction de l'étendue des zones de bruit.

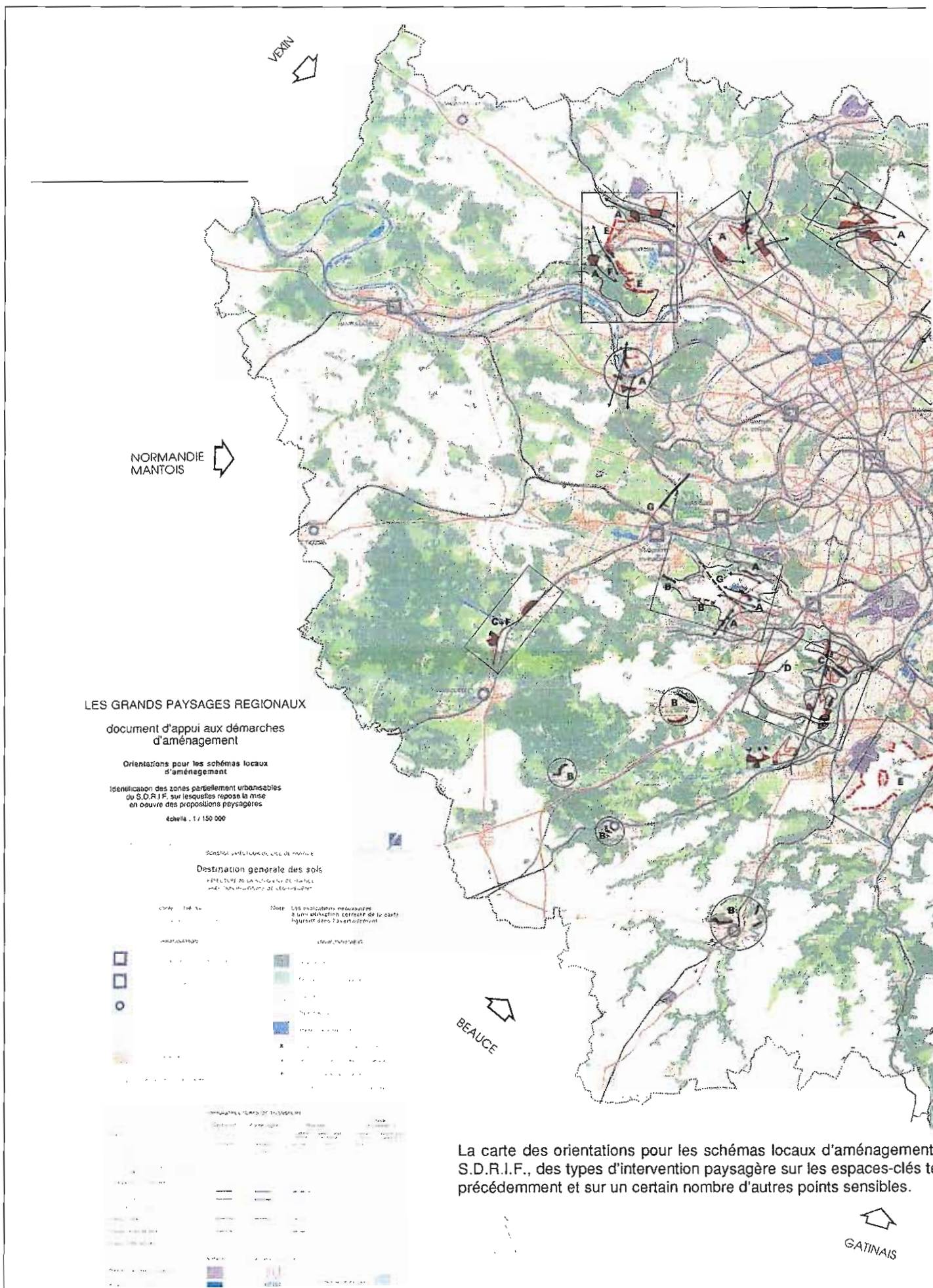
Intégrer des éléments de patrimoine culturel ou naturel dans ces espaces naturels, et favoriser leur découverte et leur mise en valeur paysagère entre dans la vocation des continuités vertes.

D'où l'intérêt d'identifier, dans les paysages existants, tout ce qui peut contribuer à la réalisation d'une trame verte à l'échelon régional.

Les propositions pour les dix espaces-clés s'établissent comme suit :

- 1 - **Vexin**. Les hauteurs de l'Houtil : lisière à dégager; Courdimanche et Menucourt : coulée verte à affirmer; Cergy-Pontoise : traitement du front urbain; vallée de la Viosne : continuité et largeur à sauvegarder.
- 2 - **Vallée de la Seine**. Coteaux d'Orgeval : alternance de zones urbanisées et de coulées vertes à maintenir.
- 3 - **Mantois**. Plaine de Versailles : maintien d'un espace vert substantiel.
- 4 - **Hurepoix**. Plateau de Saclay : espace ouvert et lisières à sauvegarder, éviter le tronçonnement.
- 5 - **Gâtinais**. secteur de Longjumeau-Monthéry : reconstitution d'une trame verte à partir de ce qui reste de l'espace agricole.
- 6 - **Brie**.
 - a/ Sénart : traiter le front urbain et les coupures de l'espace ouvert;
 - b/ vallée de l'Yerres : pénétration dans l'agglomération à préserver;
 - c/ Marne-la-Vallée : traiter le front urbain et le contact avec la forêt.
- 7 - **Marne-la-Vallée**. colline de Vaujours : sauvegarder les continuités (acqueduc de la Dhuis...).
- 8 - **Plaine de France**. sauvegarder la coulée verte du Bourget et la relier à la Plaine de France.
- 9 - **Plaine de France**. les trois forêts (Montmorency, l'Isle-Adam et Carnelle), et le secteur de Montsoult : danger d'interruption de la continuité de l'espace ouvert.
- 10 - **Vallée de l'Oise**. plateau de Pierrelaye : espace ouvert à consolider





LES GRANDS PAYSAGES REGIONAUX

document d'appui aux démarches
d'aménagement

Orientations pour les schémas locaux
d'aménagement

Identification des zones partiellement urbanisables
du S.D.R.I.F., sur lesquelles repose la mise
en oeuvre des propositions paysagères

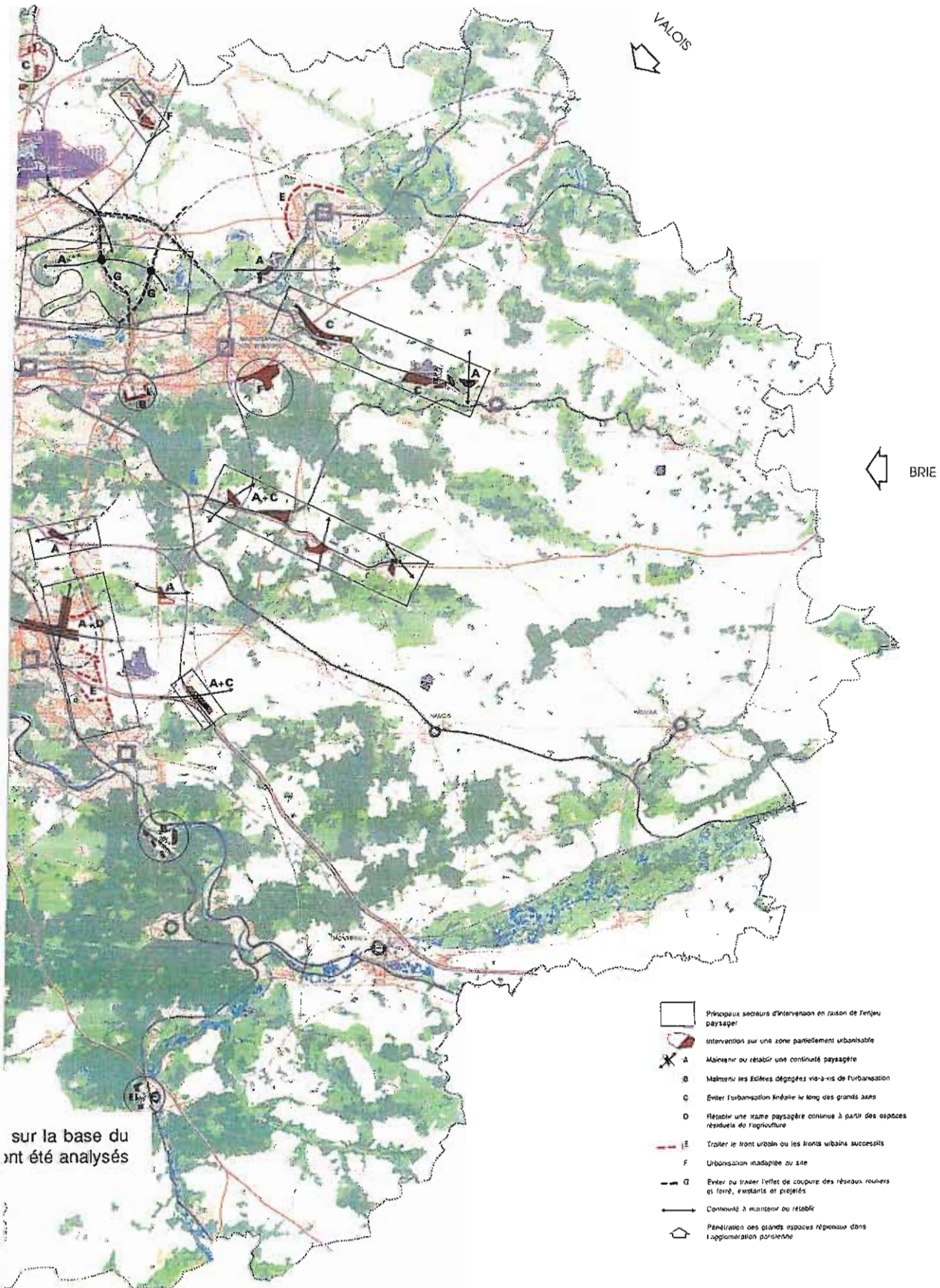
échelle : 1 / 150 000

Source: voir l'annexe 1 de ce document
Destination générale des sols
RÉFÉRENTIEL DE LA MAIRIE DE CHANGÉ
MISE À JOUR 2010 (MISE À JOUR DE L'ÉTAPE 1)

| Code | Libellé | Code | Libellé |
|------|-----------------|------|-----------------------|
| 1 | Forêt | 7 | Espaces ouverts |
| 2 | Prairie | 8 | Espaces bâtis |
| 3 | Cultures | 9 | Espaces d'eau |
| 4 | Espaces verts | 10 | Espaces de protection |
| 5 | Espaces ouverts | | |
| 6 | Espaces bâtis | | |

La carte des orientations pour les schémas locaux d'aménagement S.D.R.I.F., des types d'intervention paysagère sur les espaces-clés précédemment et sur un certain nombre d'autres points sensibles.

Carte d'identification des zones partiellement urbanisables du SDRIF sur lesquelles repose la mise en œuvre des propositions paysagères





Hors série

Septembre 1996

France : 220F
Etranger : 240 F

L'ENVIRONNEMENT EN ILE-DE-FRANCE Ressources et patrimoine

L'AIR

LA SITUATION ACTUELLE
LES PRINCIPALES SOURCES DE POLLUTION
LA QUALITÉ DE L'AIR EN ILE-DE-FRANCE :
SURVEILLANCE ET INFORMATION
LES IMPACTS SUR LA SANTÉ
LIMITER LES POLLUTIONS

L'EAU

UNE RESSOURCE ABONDANTE, MAIS FRAGILE
LES USAGES DE L'EAU
LES ACTEURS INSTITUTIONNELS
LES MOYENS TECHNIQUES
DES PROGRAMMES COORDONNÉS
POUR RETROUVER DES RIVIÈRES PROPRES

MILIEUX NATURELS, FORÊT

UNE RÉGION RICHE EN NATURE
ÉTAT DES LIEUX
LA GESTION DES ESPÈCES ET DES ESPACES
UNE RÉGION FORESTIÈRE
ÉTAT DES LIEUX
LA PROTECTION

LES MATÉRIAUX DE CARRIÈRES

LES GRANULATS, LA RESSOURCE NATURELLE
LA PLUS CONSOMMÉE APRES L'EAU
LES MATÉRIAUX INDUSTRIELS :
DES PRODUITS RÉPUTÉS
L'ACTIVITÉ EXTRACTIVE :
VERS UNE MEILLEURE INSERTION
DES CARRIÈRES DANS L'ENVIRONNEMENT
VERS UNE POLITIQUE DE GESTION
ET DE MISE EN VALEUR DES GISEMENTS

LES DÉCHETS

LES DÉCHETS URBAINS
LES AUTRES DÉCHETS

RÉSUMÉ DES CHAPITRES

LES PRINCIPAUX TEXTES

BIBLIOGRAPHIES



Hors série

Décembre 1996

France : 330F
Etranger : 350 F

ILE-DE-FRANCE : 20 ANS D'AMÉNAGEMENT RÉGIONAL

LE RÉSEAU ROUTIER ET AUTOROUTIER

LES TRANSPORTS EN COMMUN :
LE RÉSEAU FERRÉ RÉGIONAL

LES TRANSPORTS EN COMMUN :
LE RÉSEAU EN SITE PROPRE DE L'AGGLOMÉRATION

LES ESPACES VERTS BOISÉS

LE PLAN VERT RÉGIONAL

L'ÉPURATION DES EAUX USÉES

LE TRAITEMENT DES DÉCHETS

LES GRANDS ÉQUIPEMENTS DE SPORTS
ET DE LOISIRS

LA CULTURE ET LE PATRIMOINE

LES LYCÉES PUBLICS EN GRANDE COURONNE

LES LYCÉES PUBLICS À PARIS
ET EN PROCHE COURONNE

LES CENTRES DE FORMATION D'APPRENTIS

LES INSTITUTS UNIVERSITAIRES DE TECHNOLOGIE

LA POLITIQUE DE LA VILLE

LES LOGEMENTS INTERMÉDIAIRES
ET LES LOGEMENTS DES ÉTUDIANTS ET APPRENTIS

LES OPAH ET LES LOGEMENTS
POUR LES PLUS DÉMUNIS

L'ACCUEIL DES PERSONNES AGÉES DÉPENDANTES
ET DES ADULTES HANDICAPÉES

LE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

L'AMÉNAGEMENT URBAIN
ET LES CONTRATS RÉGIONAUX

L'AMÉNAGEMENT ET LES CONTRATS RURAUX



N° 116

Avril 1997

France : 220F
Etranger : 240 F

L'EAU, LA VILLE ET L'URBANISME

AVANT-PROPOS

DES PROBLÈMES DE GRANDES VILLES

VINGT-TROIS VILLES TÉMOINS

L'EAU DANS LA VIE QUOTIDIENNE

LA GESTION DE LA VILLE ET DE L'EAU

INTÉGRER L'EAU DANS LA PLANIFICATION URBAINE

L'UTILISATION ET LE CONTRÔLE DES TECHNIQUES
DISPONIBLES

PROGRAMMER ET FINANCER
LES INVESTISSEMENTS

ASSOCIER LES CITOYENS

DES OUTILS DE GESTION
POUR UN DÉVELOPPEMENT DURABLE

VERS LA CRÉATION D'UN RÉSEAU DE VILLES

BREVES RENCONTRES
BIBLIO BREVES

RÉFÉRENCES ILE-DE-FRANCE
1^{ER} TRIMESTRE 1997
Bibliographie du réseau URBAMET
(extrait de base)